UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00013274 6

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

165

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/bibliothque1v4pari

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

I

DE L'AUTHENTICITÉ

DES

ÉPIGRAMMES DE SIMONIDE

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

347-209

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

I

DE L'AUTHENTICITÉ DES ÉPIGRAMMES DE SIMONIDE

PAR

AMÉDÉE HAUVETTE

Professeur adjoint de langue et de littérature grecques
à la Faculté des lettres de Paris

30596
1901

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1896

Tous droits réservés.

AS
162
P54
v.1-4

AVANT-PROPOS

Le présent mémoire a pris naissance, sous la forme que nous lui laissons aujourd'hui, dans nos conférences de la Faculté des lettres (second semestre de l'année classique 1894-1895).

A mesure que se marque davantage dans nos programmes la tendance à engager les étudiants dans la voie des recherches et des travaux personnels, il devient aussi plus nécessaire de les guider, de les éclairer, dans cette direction nouvelle de leurs études. Même sans sortir de la période classique de l'histoire de la littérature grecque, et sans aborder les régions moins explorées de ce vaste domaine, les problèmes ne manquent pas, qui peuvent éveiller la curiosité d'un apprenti helléniste, solliciter sa critique, exercer son jugement et son goût. C'est ce que nous avons voulu montrer à nos élèves, en traitant devant eux, et avec eux, une question souvent débattue, mais toujours ouverte : *De l'authenticité des épigrammes de Simonide.*

Plusieurs d'entre eux ont pris une part active à ces conférences : nous devons en particulier des remerciements à MM. A. Chauvin, Dèz, Fouyé, Godefroy, Guntzberger, Harter, licenciés ès lettres, qui nous ont prêté un utile concours, en redigeant à notre intention des notes, souvent fort intéressantes, sur le vocabulaire, le dialecte, la syntaxe, la métrique, enfin la valeur littéraire des épigrammes généralement attribuées à Simonide.

Juin 1896 Am. Hauvette.

DE L'AUTHENTICITÉ

DES

ÉPIGRAMMES DE SIMONIDE

INTRODUCTION

La question qui nous occupera dans le cours de cette étude est de celles que les historiens de la littérature grecque ne peuvent ni complètement négliger, parce qu'elle touche à l'œuvre d'un grand poète, ni examiner à fond, parce qu'elle comporte des développements qui ne semblent pas en rapport avec l'étendue des pièces dont il s'agit.

Voici comment s'exprime à ce sujet M. Alfred Croiset : « Il nous a été conservé sous le nom de Simonide un peu plus de quatre-vingts épigrammes. Je ne parle pas de celles qui sont unanimement considérées comme apocryphes, ni de quelques autres petites pièces qui ne sont pas écrites en distiques élégiaques. Sur ces quatre-vingts épigrammes, la moitié à peu près sont des épitaphes, les autres des inscriptions votives ; quelques-unes, en petit nombre, sont de simples jeux d'esprit. *L'authenticité de toutes ces pièces est fort loin d'être incontestable.* On a poussé quelquefois le scepticisme à cet égard au delà de toute mesure ; mais *il est certain que beaucoup d'entre elles méritent peu de confiance.* Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans une discussion qui ne saurait être que minutieuse et longue, ce qu'il est du moins permis d'affirmer, c'est que les pièces dont l'authenticité est tout à fait certaine, ou très vraisemblable, sont en nombre suffisant pour que l'on puisse se faire une idée très nette de leur auteur [1]. »

En dépit de cette conclusion, les doutes exprimés d'abord par M. A. Croiset paraissent d'autant mieux fondés, que l'une

1. Croiset (Alfred et Maurice), *Histoire de la littérature grecque*, t. II, p. 163-164.

des épigrammes qu'il mentionne parmi les plus belles (fragm. 99 de Bergk [1]) est au nombre de celles que condamne le dernier éditeur de l'*Anthologia lyrica*, Ed. Hiller [2].

M. H. Ouvré, l'auteur distingué d'une thèse récente sur *Méléagre de Gadara* [3], éprouve plus de méfiance encore à l'égard des épigrammes de Simonide. « Il y a, dit-il, bien des fleurs artificielles dans la *Couronne* de Méléagre..... [4]. » Et, après avoir parlé des pièces attribuées à Archiloque, Sappho, Anacréon, il ajoute : « Simonide, plus illustre, a souffert encore davantage. Son recueil est un chaos, que les efforts de Bergk, Sittl [5] et Flach [6] n'arrivent pas à débrouiller. » Il est vrai que le même critique apprécie ailleurs en ces termes la beauté de ces épigrammes : « N'y a-t-il pas de l'Homère dans ces chefs-d'œuvre, dont la brièveté suffit à la grandeur des guerres médiques [7] ? » Le lecteur n'en demeure que plus inquiet sur l'authenticité de ces pièces qu'il voudrait pouvoir admirer en toute confiance.

En Allemagne, pour ne parler que du plus récent historien de la littérature grecque, Christ se contente d'écrire cette phrase, qui laisse place à toutes les discussions : « De bonne heure on a mis de fausses épigrammes sur le compte du grand épigrammatiste [8]. »

Qui faut-il donc croire ? Otfried Müller, qui signale parmi les œuvres les plus caractéristiques du génie de Simonide l'épitaphe des guerriers morts à Marathon [9] ? ou Preger, qui nie que ce soit là une épitaphe, et que cette pièce appartienne à Simonide [10] ?

1. *Poetae lyrici graeci*, rec. Theod. Bergk, t. III, 4e édition (1882). — Le fragm. 99 de Simonide dans l'édition de Bergk est l'épigramme que nous donnons ci-dessous, n. **29**.

2. *Anthologia lyrica*, post Theod. Bergkium, quartum edidit Ed. Hiller, Lipsiae, Teubner, 1890 (*Simonid.*, fragm. 84).

3. Ouvré (Henri), *Méléagre de Gadara*, Paris, Hachette, 1894.

4. Id., *ibid.*, p. 79.

5. Sittl, *Geschichte der griechischen Literatur*, Munich, 1884-1887, t. III, p. 38 et sqq.

6. Flach, *Geschichte der griechischen Lyrik*, Tubingue, 1884, p. 441-447.

7. Ouvré, *Méléagre*, p. 76.

8. Christ (W.), *Geschichte der griechischen Litteratur*, 2e édit., Munich, 1890, p. 140, note 1.

9. Müller (O.), *Histoire de la littérature grecque*, trad. française de K. Hillebrand, 3e éd. (1883), p. 267.

10. Preger (Theod.), *Inscriptiones graecae metricae ex scriptoribus praeter Anthologiam collectae*, Lipsiae, Teubner, 1891, n. 199. — Cf. n. **22**.

Dans ce conflit d'opinions, il arrive que les juges ordinairement les plus sévères admettent l'attribution à Simonide d'une épigramme contestée, tandis que d'autres, plus conservateurs en général, se demandent si la pièce est vraiment du ve siècle[1]. On pourrait multiplier les exemples de ces dissentiments.

Aussi le nombre des épigrammes considérées comme authentiques varie-t-il, suivant les éditeurs, dans des proportions considérables. Schneidewin reconnait 84 pièces dont l'attribution à Simonide ne lui semble pas douteuse; il en ajoute 7 autres, d'une authenticité incertaine[2]. Bergk en publie 101; mais il en distingue 12 qui certainement n'appartiennent pas à Simonide, et il doute de l'authenticité de 9 autres, ce qui ferait, en somme, 80 épigrammes authentiques. Hiller réduit sensiblement ce nombre[3], et, sur les 94 pièces qu'il publie, 51 seulement ne sont pas marquées d'un astérisque ou de tel autre signe qui révèle les doutes de l'éditeur. Cette gradation descendante irait encore en s'accentuant, si l'on faisait le total des épigrammes que Kaibel, à la suite de Junghahn, attribue à Simonide. La brochure de Junghahn[4] et les articles de Kaibel[5] ont eu le mérite de signaler à l'attention de la critique quelques faits jusque là laissés dans l'ombre, et de modifier même certaines données du problème, par la comparaison plus méthodique des épigrammes attribuées à Simonide avec celles que nous ont conservées les monuments épigraphiques. Mais nous ne pensons pas que les résultats de l'enquête ainsi renouvelée puissent être acceptés de tout point. Si Bergk nous parait montrer parfois trop de confiance dans la validité des témoignages antiques, Kaibel en revanche dépasse, à notre avis, la mesure en les récusant presque tous.

Aussi bien Kaibel et Hiller n'ont-ils étudié, dans leurs articles, que des *Quaestiones Simonideae*, sans considérer le problème

1. Fragm. 133 de l'éd. Bergk, 121 de Hiller. — Cf. n. **61**.

2. *Simonidis Ceí carminum reliquiae*, edidit Schneidewin, Brunsvigae, 1835. — On trouvera dans le livre de Schneidewin l'énumération et la critique des éditions antérieures à la sienne (*ibid.*, p. LIII-LIV).

3. Hiller a justifié quelques-uns de ses doutes dans un important article du *Philologus*, t. XLVIII (1889), p. 229 et suiv. : *Zu den Simonideischen Epigrammen*.

4. Junghahn, *De Simonidis Ceí epigrammatis quaestiones*, progr. Berlin, 1869.

5. Kaibel (G.), *Quaestiones Simonideae*, dans le *Rheinisches Museum*, t. XXVIII (1873), p. 436-460. — Cf. *Jahrbücher für Philologie und Pädagogik*, t. CV (1873), p. 793 et suiv.

dans son ensemble. Bergk lui-même, préoccupé surtout de publier une édition complète de Simonide, n'a ni épuisé la question des sources d'où découle pour nous la connaissance des épigrammes, ni consacré une étude particulière à chacune des pièces contestables [1].

Nous nous proposons donc d'examiner d'abord la valeur des textes auxquels nous devons les épigrammes, complètes ou non, de Simonide. Cette critique des sources sera le point de départ de toute discussion ultérieure : elle permettra de déterminer un certain nombre de pièces d'une authenticité bien établie, et de classer dans une seconde catégorie celles dont l'attribution à Simonide apparaîtra comme possible, quoique appuyée sur des témoignages insuffisants. L'étude approfondie des épigrammes authentiques servira ensuite de base à la critique de celles qui reposent sur une tradition douteuse, et ainsi pourra être, en fin de compte, appréciée avec quelque certitude une œuvre dont l'intérêt historique n'est pas moindre que la beauté littéraire.

1. Avons-nous besoin de dire que nous devons beaucoup à l'excellente édition de Bergk, et au riche commentaire qui accompagne chaque pièce ? En outre, la 4e édition du t. III des *Poetae lyrici graeci* contient, comme introduction aux épigrammes de Simonide, une dissertation de vingt pages (p. 426-448) sur la question qui nous occupe. C'est à cette étude que nous renverrons souvent le lecteur.

I

EXAMEN CRITIQUE DES SOURCES

§ I. Les inscriptions. — Les épigrammes grecques, en général, qu'il s'agisse d'épitaphes ou de dédicaces, peuvent être réparties en deux classes : 1° les inscriptions réelles, gravées sur le marbre, le bronze ou toute autre matière, et placées sur un tombeau ou sur un monument quelconque ; 2° les épigrammes qui n'ont d'une inscription que la forme, ayant été composées à l'occasion d'un événement présent ou passé, à l'adresse d'un contemporain, ou en souvenir d'un personnage depuis longtemps disparu.

Sans doute les épigrammes de la seconde catégorie, d'un caractère tout artificiel, ont été inconnues à l'origine, plus rares au ve et au ive siècle, nombreuses enfin et presque innombrables durant la période alexandrine et les siècles qui ont suivi. Mais Simonide n'en avait-il pas déjà lui-même composé de cette espèce ? C'est ce qu'il serait téméraire de nier *a priori*. Seulement, dans ce cas, ces épigrammes, s'il en existe parmi celles qui nous sont parvenues sous son nom, ne nous ont été transmises que par une seule tradition, la tradition littéraire, soit que l'auteur lui-même avant sa mort, ou quelqu'un de ses héritiers, ait pris soin de les réunir, soit qu'elles aient été conservées isolément, et comme par hasard, dans l'œuvre de quelque autre écrivain. Pour les épigrammes de la première catégorie, au contraire, il existait dans l'antiquité, et il existe encore pour nous dans une certaine mesure, une source plus ancienne, qui est la série des monuments originaux, des inscriptions réelles, lues et copiées de bonne heure par des voyageurs et des érudits[1]. On sait que beaucoup de ces

1. Philochore paraît avoir le premier entrepris ce travail : Suidas, au mot Φιλόχορος, parle d'un livre intitulé Ἐπιγράμματα ἀττικά. — Polémon le Périégète composa un véritable *Corpus* d'inscriptions (Athen., X, p. 436 D et 442 E).

inscriptions ont reparu de nos jours à la lumière, grâce à d'heureuses découvertes. A cette source ont pu puiser, directement ou indirectement, nombre d'écrivains anciens, et le texte des pièces qui semblent provenir d'une lecture faite sur l'original mérite assurément plus de crédit que le texte des autres.

Mais la question de l'authenticité, c'est-à-dire de l'attribution d'une pièce à un auteur déterminé, ne trouve pas, comme on pourrait le croire, sa solution dans la découverte même du monument original. En effet, les inscriptions métriques, funéraires ou votives, à l'époque classique, ne portent jamais le nom du poète. La règle sur ce point est absolue : elle ressort clairement du recueil de Kaibel[1], et mieux encore du livre récent d'Ernest Hoffmann[2]. Cet ouvrage permet d'établir la statistique suivante : à Athènes, pour la période qui s'étend depuis la plus haute antiquité jusqu'au milieu du IIIe siècle avant notre ère, nous connaissons 143 épigrammes funéraires, 96 épigrammes votives. Dans les autres contrées de la Grèce, le même recueil nous donne pour la même période les chiffres suivants : 77 épitaphes, 93 dédicaces. Or ces 409 monuments ne présentent pas une seule exception à la règle : jamais ne figure, à côté ou dans le corps même de l'inscription métrique, le nom du poète qui l'avait composée[3].

Est-ce à dire qu'une tradition digne de foi n'ait pas pu se perpétuer autour de quelques-uns au moins de ces monuments épigraphiques? Et faut-il conclure du silence des inscriptions, qu'un voyageur ancien ait été aussi peu renseigné que nous-mêmes à cet égard? A l'encontre de cette opinion, Bergk remarque, non sans raison[4], qu'une épigramme relative aux exploits des Thespiens pendant les guerres médiques nous est parvenue, dans Etienne de Byzance, sous le nom d'un poète d'ailleurs inconnu, Philiadas de Mégare[5]. Si c'était là une donnée

1. Kaibel, *Epigrammata graeca ex lapidibus conlecta*, Berlin, Reimer, 1878. — Ce recueil contient environ 1.200 épigrammes : cinq seulement, toutes d'époque romaine, portent le nom d'un poète (n. 810, 993, 1009, 1015, 1026).

2. Hoffmann (Ernest), *Sylloge epigrammatum graecorum quae ante medium saeculum a. Chr. n. tertium incisa ad nos pervenerunt*, Halis Saxonum, Kaemmerer, 1893.

3. Il vient de paraître récemment (juillet 1895) un nouveau volume du *Corpus inscriptionum atticarum* : c'est la 2e partie du t. IV ; elle contient les suppléments au t. II. Nous y relevons 9 épigrammes qui ne figurent pas dans le recueil de Hoffmann : aucune d'elles, bien entendu, n'est signée.

4. Bergk, *Poetae lyrici graeci*, t. III, 4e édit., p. 428 et 431.

5. Stephan. Byzant., v. Θέσπεια.

sans fondement; si l'épigramme, anonyme à l'origine, ne devait cette attribution qu'à la fantaisie de quelqu'un des auteurs d'où dérive le témoignage d'Etienne de Byzance, n'est-ce pas plutôt le nom de Simonide lui-même, le chantre fameux des guerres médiques, ou du moins le nom d'un poète thespien, qui aurait été mis en avant? Si, à Thespies même, on disait que l'épigramme était l'œuvre d'un poète mégarien, et si on nommait ce poète, n'est-ce pas la preuve qu'il existait sur ce point une tradition locale? Et quelle raison pourrions-nous avoir de la récuser?

Cet argument de Bergk s'applique bien sans doute au cas particulier de l'épigramme thespienne. Mais il a beaucoup moins de force quand il s'agit de savoir sur quoi repose l'attribution à Simonide d'une inscription copiée directement sur un marbre. On ne prête qu'aux riches, et de bonne heure en Grèce dut se manifester la tendance à voir des poésies de Simonide sur tous les monuments des guerres médiques.

Nous n'hésitons pas à soupçonner une illusion de ce genre dans l'attribution à Simonide d'une épigramme qui nous est connue seulement par un marbre. Cette épigramme, publiée par Bœckh dans le *Corpus*[1], d'après une copie assez mauvaise de Fourmont, a été trouvée à Mégare; elle était inscrite sur un monument funéraire, élevé en l'honneur des héros morts dans la guerre contre les Perses. Aucun voyageur n'a, depuis la publication de Bœckh, revu ce monument; mais il suffit de jeter les yeux sur la copie de Fourmont pour y reconnaître des lettres de très basse époque. Cette première impression est aussitôt confirmée par la lecture de l'intitulé de l'inscription : nous y apprenons que l'épigramme a été gravée par les soins d'un personnage nommé Helladios, qui porte le titre d'ἀρχιερεύς, et qu'elle était destinée au tombeau *restauré* des Mégariens. A la suite de ces mots, une lacune, de quelques lettres seulement, à ce qu'il semble, précède le mot Σιμωνίδης, entièrement lisible. Tous les éditeurs ont pensé que les lettres effacées désignaient Simonide comme l'auteur de la pièce, et il est difficile en effet de leur donner un autre sens, quoiqu'une restitution soit impossible. Mais sur quoi se fondait Helladios pour justifier cette attribution? L'existence du monument et des sacrifices solennels qui avaient lieu en cet endroit[2] ne suffit pas à prouver que les Mégariens avaient conservé une

1. *Corpus Inscr. Graec.*, I, 1051. — Cf. n. **34**.

2. A la suite de l'épigramme, on lit dans l'inscription : μέχρις ἐφ' ἡμῶν δὲ ἡ πόλις καὶ ταῦρον ἐνήγιζεν.

tradition authentique au sujet du poète primitif. Plusieurs raisons même permettent d'en douter. Pour mériter quelque confiance, cette tradition devrait remonter jusqu'à une époque assez voisine des événements. Or comment se fait-il que ni les voyageurs qui s'appliquèrent de bonne heure à recueillir les inscriptions, ni les historiens qui racontèrent les guerres médiques, ni les grammairiens qui composèrent les plus anciens recueils d'épigrammes, n'aient entendu parler de cette inscription et de son illustre auteur? Sans doute quelques monuments de ce genre ont pu échapper à la connaissance des anciens; mais le nom de Simonide, s'il avait été dès le ve et le ive siècle attaché à ce tombeau de Mégare, aurait dû, ce semble, sauver de l'oubli l'épigramme qu'une restauration récente nous a seule fait connaître. Bien plus, nous trouvons dans Pausanias une allusion directe, et très claire, au tombeau qui s'élevait à Mégare en l'honneur des héros de la guerre médique[1], et cette indication se rattache, dans le livre du périégète, à toute une série de renseignements, non pas historiques (l'origine de ce genre d'informations est souvent assez douteuse chez Pausanias), mais vraiment *périégétiques*[2]. Comment expliquer l'omission des exégètes? Il n'y a là, il est vrai, que des raisons de douter, non de nier; car bien des faits, passés sous silence par Pausanias, ont été mis en lumière par des fouilles. Il n'en est pas moins singulier, et presque incompréhensible, qu'une tradition aussi ancienne se soit maintenue à Mégare, sans avoir jamais franchi les limites de cette petite ville, et sans être parvenue jusqu'aux oreilles des nombreux auteurs qui s'intéressèrent à la gloire poétique de Simonide.

A l'appui de l'authenticité, Schneidewin faisait valoir une note du scoliaste de Théocrite : Simonide, dit cette note, fait l'éloge des Mégariens[3]. Mais Bergk lui-même rejette cet argument, en observant que, d'après la fin de la note, l'éloge de Simonide portait sur l'habileté des Mégariens comme marins[4]. Peut-être Kaibel n'a-t-il pas tort de remarquer que cet éloge même a pu donner naissance à l'opinion qui attribuait à Simonide une épitaphe ancienne, demeurée longtemps anonyme[5].

1. Pausan., I, 43, 3.
2. Id., I, 41, 2 : ἐντεῦθεν ὁ τῶν ἐπιχωρίων ἡμῖν ἐξηγητὴς ἤγειτο ἐς χωρίον Ῥοῦν, ὡς ἔφασκον, ὀνομαζόμενον.
3. Schol. Theocr., XII, 27.
4. Bergk, *op. cit.*, p. 523 (*Simonid.*, fragm. 199).
5. Kaibel, *Quaest. Simonid.*, p. 454-455.

Il se rencontre cependant, dès le ve siècle, sur quelques monuments funéraires, une mention qui n'est pas sans intérêt pour la question qui nous occupe : c'est, à la suite de l'épigramme, un nom propre, accompagné ou non d'un verbe : [ὁ δεῖνά] με ἐπέθηκε[1]. Le personnage ainsi désigné est celui qui a pris soin de faire élever le tombeau et graver l'épigramme. Cet usage, qui devint ensuite plus fréquent[2], est utile à signaler dès le ve siècle : peut-être en découvrirons-nous la trace dans le plus ancien auteur qui ait cité des épigrammes attribuées à Simonide, Hérodote.

§ II. Hérodote. — Il y a deux passages d'Hérodote où se trouve le nom de Simonide de Céos : dans l'un de ces passages[3], l'historien, rappelant l'expédition des Athéniens et des Érétriens contre Sardes au début de la révolte de l'Ionie, signale la mort du général érétrien Evalcidès, « qui avait remporté des victoires dans les concours où le prix est une couronne : Simonide de Céos a fait de lui un grand éloge. » La liaison étroite des deux membres de phrase στεφανηφόρους τε ἀγῶνας ἀναιρηκότα καὶ ὑπὸ Σιμωνίδεω τοῦ Κηΐου πολλὰ αἰνεθέντα donne à penser que les louanges de Simonide se rapportaient aux ἀγῶνες στεφανηφόροι du héros : il ne s'agit donc pas d'une épigramme funéraire où Simonide aurait célébré le courage et les vertus du mort. Mais le texte d'Hérodote n'exclut ni la possibilité d'une épitaphe de ce genre, ni l'hypothèse d'une épigramme votive destinée à la statue du vainqueur aux jeux olympiques[4], ni l'existence d'un recueil des œuvres de Simonide où fussent comprises, avec les pièces lyriques, les élégies et les épigrammes. Hérodote a-t-il eu directement connaissance de ces poésies de Simonide ? ou bien l'allusion à ce poète provient-elle seulement, dans son livre, de la tradition qu'il avait recueillie sur la défaite des Ioniens à Éphèse ? C'est ce qu'il nous est impossible de décider.

Plus positive est la conclusion qui se tire du passage où Hérodote cite les épigrammes des Péloponnésiens, des Spartiates et

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 67 et 171. La seconde de ces inscriptions est classée par Hoffmann parmi les plus anciennes du IVe siècle. Mais Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 488, l'attribuait à la fin du ve siècle.

2. Hoffmann, *Sylloge*, n. 77, 83, 126, 145.

3. Herod., V, 102.

4. Pausanias mentionne les victoires olympiques d'un Éléen nommé Evalcidas (VI, 16, 6). Malgré la différence de l'ethnique, Schneidewin admet l'identité de ce personnage et du chef érétrien dont parle Hérodote.

du devin Mégistias aux Thermopyles[1]. Ici nous pouvons affirmer que l'historien dépend, directement ou indirectement, des monuments originaux eux-mêmes, et non d'un recueil d'épigrammes. En effet, Simonide n'est pas donné dans ce passage pour l'auteur des trois pièces : il apparaît seulement comme l'ami qui a pris soin de faire graver une inscription sur le tombeau du devin Mégistias. Évidemment, cette inscription, il l'a lui-même composée; mais ce n'est pas là le renseignement qu'Hérodote a recueilli, et qu'il a voulu reproduire : tandis que les Amphictyons ont fait officiellement les frais des stèles et de la gravure des épigrammes pour les deux premiers monuments (ἐπιγράμμασι καὶ στήλῃσι..... οἱ ἐπικοσμήσαντες), c'est en son propre nom que Simonide a rendu les mêmes honneurs à son hôte[2]. Il n'est donc pas juste de dire avec Kaibel : « Hérodote a connu et nommé l'auteur de l'épitaphe du devin; s'il n'a pas nommé l'auteur des deux autres, c'est qu'il ne l'a pas connu, et s'il ne l'a pas connu, c'est que ces épitaphes n'étaient pas, comme celle du devin, l'œuvre de Simonide. » Cette conclusion repose sur une explication fausse de la phrase d'Hérodote. En réalité, l'observation de l'historien se rapporte seulement à la différence des personnes qui ont élevé les tombeaux. Or, ce renseignement, ce n'est pas dans un recueil de poésies qu'Hérodote a dû le rencontrer; il l'a puisé dans une tradition qui se rattachait aux monuments eux-mêmes. Preger[3] suppose que le nom de Simonide était gravé sous l'épigramme de Mégistias, comme nous avons vu que c'était quelquefois l'usage pour les personnages qui avaient pris soin d'un tombeau[4]. On

1. Herod., VII, 228. — Cf. n. **1**, **2**, **3**.

2. Malgré l'opinion de Bergk (*op. cit.*, p. 438, note), nous ne pensons pas que les mots τὸ τοῦ μάντιος...ὁ ἐπιγράψας (Herod., VII, 228) équivalent à τὸ τοῦ μάντιος [σῆμα].... ὁ ἐπιγράψας. Il serait sans exemple que l'on trouvât, au ve siècle, ἐπιγράφειν σῆμα pour dire : *orner un tombeau d'une inscription*. De même qu'Hérodote écrit dans le même chapitre ἐπιγέγραπται γράμματα, il dit ici τὸ τοῦ μάντιος.....ἐπιγράψας en sous-entendant le substantif ἐπίγραμμα, qui se trouve dans le membre de phrase précédent. Cette observation nous oblige à conserver les mots ἔξω ἢ τὸ τοῦ μάντιος ἐπίγραμμα, condamnés par Krüger et par M. Tournier (*Revue de philologie*, t. X (1886), p. 69). — Mais, en adoptant cette interprétation, nous ne croyons pas avec Kaibel que Simonide se soit borné à faire graver l'épitaphe de Mégistias, sans avoir personnellement contribué à l'élévation du tombeau (*Quaest. Simonid.*, p. 437). Les deux choses nous paraissent inséparables dans la pensée d'Hérodote et dans les idées des anciens.

3. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 20.

4. Cf. ci-dessus, p. 9.

peut faire quelque hypothèse analogue pour expliquer comment Hérodote a eu connaissance du rôle joué par les Amphictyons dans les honneurs rendus aux héros des Thermopyles. Quoi qu'il en soit, ce qui est hors de doute, c'est que le texte d'Hérodote laisse le droit de soutenir que les deux autres inscriptions étaient, elles aussi, l'œuvre de Simonide.

Ne doit-on pas aller plus loin? Et, du même texte, l'authenticité de ces deux autres pièces ne ressort-elle pas avec évidence? Ainsi ne pense point Preger, qui s'appuie seulement sur un mot de Cicéron[1] et sur le témoignage conforme de l'Anthologie Palatine[2], pour attribuer à Simonide la fameuse épitaphe des Spartiates : Ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν Λακεδαιμονίοις..... Quant à l'épigramme des Péloponnésiens (Μυριάσιν ποτὲ τῇδε.....), Preger, ne la trouvant attribuée à Simonide que dans l'Anthologie, conserve des doutes sur l'auteur[3]. C'est là, selon nous, s'attacher trop strictement à la lettre d'un texte. Quelle est, en effet, l'observation que fait Hérodote? C'est que les Amphictyons, qui se réunissaient, comme on sait, aux Thermopyles[4], avaient pris à leur charge le soin d'honorer dignement les morts tombés près du siège de leurs assemblées solennelles. Il leur appartenait donc de régler officiellement la question des sépultures en cet endroit; et ils durent s'acquitter de cette tâche, non pas au lendemain de la bataille, mais après la victoire définitive de la Grèce, après la retraite des Perses. C'est alors qu'ils décidèrent de consacrer deux monuments, l'un aux Spartiates, l'autre à tous les alliés de Sparte. Déjà sans doute s'élevait, sur la colline où Léonidas avait combattu jusqu'à la mort, le lion de pierre qui marquait la place de son tombeau[5]. On ne toucha pas à ce monument, d'une éloquente simplicité; mais on associa dans un même hommage tous les Spartiates, et on se contenta aussi d'un monument unique pour tous les alliés. Cette mesure, contraire peut-être à l'instinct particulariste de certaines villes grecques, était inspirée, ce semble, par le sentiment de l'unité nationale. Comment donc, dans la même circonstance, une exception fut-elle faite en faveur, non d'une ville, mais d'un homme? Comment le devin Mégistias eut-il, à lui seul, un monument isolé? Nul doute qu'il n'ait dû cette

1. Cicer., *Tusc.*, I, 42, 101.
2. Anthol. Pal., VII, 249.
3. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 200
4. Herod., VII, 200 et 213.
5. Id., VII, 225.

faveur à l'intervention de Simonide, et que Simonide lui-même ne soit intervenu dans l'affaire précisément en raison du concours qu'il apportait de son côté, comme poète, à l'œuvre des Amphictyons. Appelé à célébrer officiellement les héros des Thermopyles, l'ami de Mégistias voulut distinguer entre toutes l'une des victimes les plus nobles de la bataille, et il obtint le droit de lui élever un monument à part, qu'il décora, comme il avait fait les autres, d'une de ces épigrammes où il était passé maître.

Certains savants croient, il est vrai, relever chez Hérodote, au sujet de ces deux épigrammes, une erreur qui pourrait faire douter de leur commune origine. Kirchhoff soupçonne l'inscription Μυριάσιν ποτὲ τῇδε..... de n'être pas une épitaphe[1], et Preger la classe parmi les inscriptions gravées sur des trophées ou des monuments commémoratifs[2]. Si cette hypothèse était valable, rien ne prouverait que l'épigramme datât du même temps que les honneurs funèbres rendus aux morts par les Amphictyons. Mais c'est rejeter, ce semble, un peu trop aisément le témoignage d'Hérodote : l'historien ne parle dans ce passage que de tombeaux, et il distingue expressément celui de tous les combattants morts aux Thermopyles (ταῦτα μὲν δὴ τοῖσι πᾶσι ἐπιγέγραπται) et celui des Spartiates seuls (τοῖσι δὲ Σπαρτιήτῃσι ἰδίῃ). Qu'est-ce donc qui s'oppose à l'exactitude de cette information si précise et si claire ? C'est, dit-on, que l'épigramme des Péloponnésiens ne porte en elle-même aucune indication qui révèle l'existence d'un tombeau : il y est question d'une bataille, et voilà tout. Or toutes les épitaphes authentiques du ve siècle, telles que nous les lisons sur les marbres, contiennent l'idée, formellement exprimée, que le monument renferme les restes d'un ou de plusieurs morts ; en outre, ces morts mêmes y sont désignés soit par leur nom, soit par le pronom démonstratif οἵδε, soit par un verbe à la première personne[3]. Rien de tout cela ne se rencontre dans la prétendue épitaphe de Simonide.

Cette objection *épigraphique* n'a qu'un tort : c'est d'ériger en loi une observation appuyée seulement sur un nombre assez restreint d'exemples. Nous accordons que le recueil d'E. Hoffmann, qui contient en tout 67 épigrammes funéraires pour le vi^e et le ve siècle, justifie en apparence cette règle. Mais encore faudrait-il considérer que les épitaphes destinées à des πολυάνδρια, c'est-à-

1. *Monatsber. d. Berl. Akad.*, 1878, p. 3, note.
2. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 200.
3. Id., *ibid.*, p. XIV-XV.

dire à la sépulture commune de guerriers tombés ensemble sur le champ de bataille, sont seules ici en cause, et que nous possédons seulement quatre spécimens de cette espèce[1]. Dans ce nombre, le n. 37, presque complètement mutilé, n'offre que quelques mots, d'où il est impossible de rien conclure; le n. 64 est dans le même état, et Kirchhoff lui-même propose pour cette épitaphe une restitution qui se rapprocherait beaucoup de l'épigramme qui nous occupe : [τοίδε ποκ' ἐν Ταν]άγραι Λα[κεδαιμονίοις ἐμάχοντο][2]. Il faut enfin tenir compte de ce fait, que les sépultures des Thermopyles, étant réunies au même endroit, avaient moins besoin que d'autres d'être désignées comme des tombeaux à l'attention du passant, et que le poète, appelé à célébrer dans plusieurs épigrammes les morts tombés dans la même affaire, a dû s'ingénier à varier un éloge qui ne comportait pas, quoi qu'on puisse dire, une formule en quelque sorte hiératique.

Ainsi le témoignage d'Hérodote nous paraît devoir être interprété comme il suit : il existait aux Thermopyles trois stèles funéraires, érigées dans une circonstance solennelle, avec le concours de Simonide, par les soins ou avec l'autorisation des Amphictyons.

Que si Strabon parle de cinq stèles[3], et s'il mentionne sur l'une d'elles une épitaphe des Locriens d'Oponte, cette donnée authentique d'un témoin oculaire ne doit pas cependant prévaloir contre l'assertion d'Hérodote. Aucune indication de date ni d'auteur n'étant fournie par Strabon, c'est après le temps d'Hérodote que le monument a dû être élevé. Nous en dirons autant de l'épigramme des Thespiens, due au poète inconnu Philiadas de Mégare[4], épigramme qui d'ailleurs ne se rapporte pas sûrement à la bataille des Thermopyles[5].

On sera tenté peut-être d'attribuer de même une origine tardive à certains monuments de Platées, que ne mentionne pas Hérodote, ainsi qu'aux épigrammes « de Simonide » signalées en cet endroit par Pausanias, sur les tombeaux des Lacédémoniens et des Athéniens[6]. Cette conclusion serait excessive. Ne prêtons

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 34, 36, 37 et 64.
2. Kirchhoff, *Corp. Inscr. Attic.*, t. IV, p. 107.
3. Strab., IX, p. 425.
4. Stephan. Byzant., v. Θέσπεια.
5. Les Thespiens prirent part aussi à la bataille de Platées (Herod., IX, 30).
6. Pausan., IX, 2, 5. — Pausanias parle d'élégies, ἐλεγεῖα; mais il ajoute γεγραμμένα ἐπ' αὐτοις (c'est-à-dire ἐπὶ τοῖς τάφοις). Des *élégies* gravées sur des tombeaux, c'est ce que nous appelons des épigrammes en distiques élégiaques.

pas à Hérodote des procédés d'exposition toujours identiques à eux-mêmes : pour avoir cité les épigrammes des Thermopyles, il ne s'ensuit pas qu'il ait cru devoir rapporter de même les épigrammes de Platées. Il faut ici considérer la raison qui semble l'avoir déterminé à s'exprimer comme il a fait dans l'un et dans l'autre cas. A propos des Thermopyles, ce qu'il a voulu distinguer, c'est le rôle des Amphictyons et la part de Simonide dans l'hommage public rendu aux morts ; ce qui l'a frappé, et ce qu'il s'est plu à faire remarquer (parce que d'autres peut-être s'y étaient trompés avant lui, et parce qu'il avait recueilli à ce sujet une information particulièrement sûre), c'est la différence d'origine des tombes réunies au même lieu. A Platées, une différence plus profonde lui avait été signalée entre des tombeaux qui tous d'ailleurs provenaient des villes intéressées elles-mêmes : c'est que les uns contenaient réellement des morts, tandis que les autres, simples cénotaphes, étaient là seulement pour l'effet et la parade[1]. Les inscriptions ne pouvaient pas révéler ce fait à l'historien : les unes et les autres devaient affecter la même forme. Il s'est donc appliqué à justifier son dire, en indiquant l'auteur de cette espèce de supercherie, et en insistant sur l'intervalle de temps écoulé entre la bataille et la prétention tardive des Éginètes. Dans ces conditions, son silence sur les prétendues épigrammes de Simonide ne saurait être logiquement interprété contre l'authenticité de ces pièces.

Le même raisonnement s'applique au silence d'Hérodote sur l'autel de Zeus Eleuthérios. L'historien n'a pas entrepris de décrire les monuments de Platées, non plus que les fêtes solennelles qui, dès le lendemain de la bataille, au témoignage de Plutarque[2], avaient été instituées dans cette ville. Sur un seul point, il y a contradiction formelle entre Hérodote et Pausanias : c'est au sujet du tombeau commun à tous les Grecs (τοῖς λοιποῖς ἐστὶν Ἕλλησι μνῆμα κοινόν, selon Pausanias)[3]. Hérodote insiste, au contraire, sur la distinction des tombes ἔθαπτον τοὺς ἑωυτῶν χωρὶς ἕκαστοι[4]. Mais ici l'autorité d'Hérodote peut demeurer intacte, soit que l'on considère le μνῆμα κοινόν de Pausanias comme un tombeau élevé longtemps après les événements, lorsque les tombes primitives avaient disparu, soit qu'on le regarde, avec

1. Herod., IX, 85.
2. Plut., *Aristid.*, 21.
3. Pausan., IX, 2, 5.
4. Herod., IX, 85.

Bergk, comme un monument commémoratif, analogue à l'autel de Zeus; dans ce cas, Hérodote aurait pu négliger de le mentionner.

Une autre épigramme votive est rapportée par Hérodote, mais sans nom d'auteur[1]; l'attribution à Simonide ne repose que sur un témoignage douteux d'Aristide le Rhéteur[2].

En résumé, Hérodote n'a pas, tant s'en faut, cité toutes les épigrammes funéraires ou votives qu'il a pu connaître; dans le nombre de celles qu'il a omises, il pouvait y en avoir de Simonide. Mais il en a rapporté trois dont l'attribution à Simonide, sans être formelle, ressort, selon nous, avec certitude de tout le passage. Ces épigrammes, il ne les tirait pas d'un recueil littéraire. Mais l'existence d'un recueil de ce genre, dès le milieu du ve siècle, n'est en aucune façon contredite par le fait qu'Hérodote ne semble pas l'avoir consulté. Si même on se rappelle que le même historien parle ailleurs des louanges données par Simonide à Evalcidès d'Erétrie, on pourra penser que les œuvres de ce poète, y compris les élégies et les épigrammes, avaient été répandues en Grèce peu de temps après sa mort.

§ 3. Thucydide. — Deux épigrammes figurent dans Thucydide sans nom d'auteur : c'est l'épitaphe de la fille d'Hippias, Archédicé[3], et le distique inscrit par le vainqueur de Platées, Pausanias, sur le trépied de Delphes[4]. Nous examinerons l'authenticité de ces deux pièces à propos des auteurs qui les attribuent expressément à Simonide. Mais il est nécessaire de remarquer ici que le silence ou l'ignorance de Thucydide ne constitue pas d'avance un préjugé contraire ou même défavorable à la validité de ces témoignages. Sans oser affirmer avec Preger[5] que Thucydide ait vu de ses propres yeux le tombeau d'Archédicé à Lampsaque, nous croyons que son témoignage dérive, directement ou indirectement (comme c'était déjà le cas pour Hérodote), du monument lui-même. L'historien, qui ne cite dans tout le cours de son livre que deux poètes, Homère et Hésiode, avait-il donc quelque raison pour sortir de sa réserve ordinaire, et pour rappeler à ses compatriotes athéniens que l'auteur de l'éloge accordé à la fille du tyran Hippias était leur poète en quelque sorte

1. Herod., V, 77. — Cf. n. **68**.
2. Cf. plus bas, p. 36-37.
3. Thucyd., VI, 59. — Cf. n. **4**.
4. Id., I, 132. — Cf. n. **9**.
5. Preger, *Inscr. gr. metr.*, p. xx et xxii.

national, Simonide? N'allons pas jusqu'à soutenir que Thucydide ait ménagé dans cette circonstance l'amour-propre des Athéniens; mais il ne mentionnait cette épigramme que comme un document historique, sans en considérer le mérite littéraire, sans en discuter l'origine. A supposer que la pièce, qui compte parmi les plus belles de toute l'antiquité, fût déjà conservée dans un recueil avec d'autres poésies de Simonide, pourquoi Thucydide l'y aurait-il été chercher, s'il la connaissait *de visu*, ou s'il l'avait trouvée dans quelque ouvrage comme les Ὧροι Λαμψακηνῶν de Charon de Lampsaque? Quant à l'inscription du trépied de Delphes, elle était aussi célèbre en Grèce que l'histoire même du Lacédémonien Pausanias : l'occasion de cette dédicace intéressait plus Thucydide que la question de savoir quel ami complaisant avait prêté au vaniteux vainqueur de Platées l'appui de son talent poétique.

§ 4. Aristote. — Il nous faut arriver jusqu'à Aristote pour trouver un premier témoignage direct et formel en faveur d'une épigramme authentique de Simonide. Mais cette fois le témoignage est irrécusable[1]; du moins ne saurait-on le récuser sans compromettre du même coup tous les témoignages ultérieurs. Evidemment, Aristote lui-même a pu se tromper en citant, comme de Simonide, un vers célèbre, et Hiller, plus sceptique cette fois que Kaibel lui-même[2], insinue qu'Aristote a pu prendre son information dans un écrit en prose, ou encore citer de mémoire[3]. Mais, si le plus savant, le mieux informé des connaisseurs de l'antiquité n'est pas un témoin suffisant, à qui nous fier désormais? Plutôt que d'accuser gratuitement Aristote de légèreté, voyons s'il ne se trouve pas, dans le passage de la *Rhétorique* où il rapporte le vers de Simonide, une indication qui puisse nous rendre toute confiance dans la solidité de son témoignage. Dans un chapitre précédent du même livre[4], Aristote cite une autre épigramme, la dédicace gravée sur la statue d'un vainqueur aux jeux olympiques, qui avait commencé par porter misérablement sur ses épaules des paniers de poissons, d'Argos à

1. Aristot., *Rhetor.*, I, 9, p. 1367 B. — Il s'agit du v. 3 de l'épitaphe d'Archédicé, citée en entier par Thucydide.

2. Kaibel, *Quaest. Simonid.*, p. 453 : Aristoteles) cum non soleat inexplorata pro certis vendere nobis testis esse debet locupletissimus.

3. Hiller, *Zu den Simonid. Epigr.*, p. 245, note 33.

4. Aristot., *Rhetor*, I, 7, p. 1365 A.

Tégée (Πρόσθε μὲν ἀμφ' ὤμοισιν ἔχων.... Voilà bien une pièce qui devait être célèbre, elle aussi : Aristote pourtant ne l'attribue pas au grand faiseur d'épigrammes, à Simonide! Il la donne sans nom d'auteur, et, quand il y fait de nouveau allusion dans le même livre, il la distingue si bien des pièces de Simonide que les mots τὸ τοῦ ὀλυμπιονίκου, qui servent à la désigner, s'opposent visiblement aux mots τὸ τοῦ Σιμωνίδου, par lesquels il amène la citation de l'épitaphe d'Archédicé. Dans ces conditions, il faut admettre, suivant nous, aussi bien l'authenticité de cette dernière pièce que la non-authenticité de la première.

Dira-t-on avec Bergk que l'épigramme Πρόσθε μὲν ἀμφ' ὤμοισιν... a pu venir sans nom d'auteur à la connaissance d'Aristote, et qu'elle a été reconnue plus tard pour appartenir à Simonide? Il est certain qu'Aristophane de Byzance, au témoignage d'Eustathe, l'attribuait à ce poète[1]. Mais, loin de puiser cette information dans des catalogues ou des recueils authentiques, c'est tout simplement au passage de la *Rhétorique* qu'Aristophane nous paraît avoir emprunté sa citation; car, de cette épigramme incomplète, il ne reproduit que les vers rapportés par Aristote. Une légère faute d'attention lui aura fait attribuer au même auteur les deux pièces citées à côté l'une de l'autre dans la *Rhétorique*, et, suivant la remarque de Kaibel[2], il aura d'autant plus aisément accepté cette attribution inexacte qu'elle venait confirmer à ses yeux l'antiquité de certains termes que d'autres grammairiens considéraient comme des néologismes.

Nous saisissons là sur le fait une des erreurs que les Alexandrins, malgré leur érudition, ont dû commettre le plus souvent dans la suite. Mais du moins, par l'exemple d'Aristote, sommes-nous assurés qu'il y avait moyen, dans la seconde moitié du IVe siècle, de savoir si une épigramme était, oui ou non, l'œuvre de Simonide.

Cette conclusion nous autorise à continuer nos recherches, et à poursuivre les traces de cette tradition chez les contemporains et les successeurs d'Aristote.

§ 5. Chaméléon d'Héraclée. — Le péripatéticien Chaméléon d'Héraclée est, à notre connaissance, le plus ancien auteur qui

1. Eustath., *ad Odyss.*, p. 1761, 25.
2. Kaibel, *Quaest. Simonid.*, p. 452.

ait écrit tout un livre sur Simonide[1]. A ce titre c'est lui qu'on rend volontiers responsable d'une foule d'anecdotes suspectes, répandues sur le compte de notre poète. Sans prétendre justifier de tout point Chaméléon, il est permis d'affirmer que les citations de son ouvrage, dues à Athénée, nous ont conservé des pièces authentiques de Simonide, avec un commentaire précieux. Ainsi ne saurait-on mettre en doute l'authenticité des deux énigmes qu'il rapporte[2], et dont il donne plusieurs explications curieuses, quoique contestables. Outre l'intérêt que peuvent offrir par eux-mêmes ces deux γρῖφοι, le témoignage de Chaméléon prouve que Simonide avait écrit des παίγνια, et que ces petites pièces, recueillies avec soin, avaient fourni de bonne heure aux savants une ample matière à discussion. Remarquons en outre qu'Athénée, sans doute d'après Chaméléon, donne inexactement le nom d'*épigramme* à l'une des deux pièces que nous venons de mentionner[3] : cette confusion nous porte à penser que ces γρῖφοι, sans présenter la forme d'un ou de plusieurs distiques élégiaques, avaient cependant pris place dans le recueil de Simonide à côté des épigrammes. Si des compositions de ce genre, véritables jeux de société, avaient survécu, rien ne s'oppose à ce que de simples improvisations aient été, elles aussi, respectées par le temps : telle cette parodie d'Homère que Chaméléon attribuait à Simonide assis à la table du tyran Hiéron[4]. Si l'on se rappelle l'éloge que fait Pindare de l'esprit déployé par le tyran lui-même à sa table hospitalière[5], on ne s'étonnera pas qu'il ait trouvé dans Simonide un convive tout prêt à briller par d'heureuses réparties.

L'étude des trois citations empruntées au livre de Chaméléon περὶ Σιμωνίδου[6] conduit à reconnaître que l'auteur disposait de

1. Athen., XIV, p. 656 C : περὶ δὲ λαγῶν Χαμαιλέων φησὶν ἐν τῷ περὶ Σιμωνίδου... — Id., X, p. 456 C : γριφώδη δ' ἐστὶ καὶ Σιμωνίδῃ ταῦτα πεποιημένα ὥς φησι Χαμαιλέων ὁ Ἡρακλεώτης ἐν τῷ περὶ Σιμωνίδου.

2. Athen., X, p. 456 C et 456 E. — Cf. n. **14** et **15**.

3. Athen., X, p. 456 E : πεποίηκε δὲ καὶ ἕτερον ὁ Σιμωνίδης ἐπίγραμμα, ὃ παρέχει τοῖς ἀπείροις τῆς ἱστορίας ἀπορίαν.

4. Athen., XIV, p. 656 C. — Cf. n. **17**.

5. Pind., *Olymp.*, I, v. 10-17.

6. Dans un autre passage (XIII, p. 611 A), Athénée emprunte au livre de Chaméléon sur Simonide une pensée qui paraît provenir de Platon (*Protag.*, p. 316 D). Enfin, d'après le livre XIV, p. 656 D, d'Athénée, Chaméléon justifiait, ce semble, l'épithète de κίμβιξ (avare, ladre) donnée, disait-on, par Xénophane à Simonide. Cf. à ce sujet : Sternbach (S. L.), *Meletemata graeca*, Vindobonae, 1886, p. 141.

documents littéraires authentiques, et qu'il possédait même, sur les pièces de Simonide dont il avait le texte sous les yeux, des données assez abondantes, où des renseignements exacts devaient se trouver mêlés à des hypothèses et à des fables. Une conclusion analogue se tire d'une quatrième citation que fait Athénée, et qui contient cette fois une épigramme. Pour être extrait du livre de Chaméléon sur Pindare, ce témoignage n'en mérite pas moins la même confiance que les précédents[1].

L'épigramme dont il s'agit, inscrite sur un tableau consacré à Aphrodite dans le temple de Corinthe, ne nous est pas connue seulement par Chaméléon; elle est citée, d'après Théopompe, par le scoliaste de Pindare[2], et mentionnée aussi par Plutarque[3]. Entre ces trois témoignages, quel rapport convient-il d'établir? Bergk a compliqué et obscurci la question, en supposant une faute de texte dans le scoliaste de Pindare et en proposant une correction[4]. D'après lui, le scoliaste de Pindare, au lieu de rapporter l'épigramme telle que la donnait Théopompe, avec l'indication fournie par l'historien lui-même sur la place de ce tableau à l'entrée du temple (εἶναι δὲ καὶ νῦν ἀναγεγραμμένον ἐλεγεῖον εἰςιόντι εἰς τὸν ναὸν τῆς ἀριστερᾶς χειρός), le scoliaste, dis-je, donnait ce dernier renseignement en son propre nom (ἔστι δὲ καὶ νῦν.....), et l'empruntait à Chaméléon. Mais Chaméléon, d'après Athénée, se contentait de dire que le monument subsistait encore de son temps[5] : l'indication du scoliaste est beaucoup plus précise, et ne peut pas dériver de Chaméléon. En réalité, d'après le texte actuel, qu'il n'y a pas lieu de corriger, le scoliaste de Pindare reproduit, jusqu'à la fin de la citation, le témoignage de Théopompe, et c'est Théopompe, non le scoliaste, qui doit être considéré comme ayant vu le monument « à droite en entrant dans le temple ». S'il en est ainsi, Théopompe, témoin oculaire, a pu donner de l'épigramme un texte excellent; mais il n'a

1. Athen., XIII, p. 573 C : νόμιμόν ἐστιν ἀρχαῖον ἐν Κορίνθῳ, ὡς καὶ Χαμαιλέων ὁ Ἡρακλεώτης ἱστορεῖ ἐν τῷ περὶ Πινδάρου.... — Pour le texte de l'épigramme, cf. n. **8**.

2. Schol. Pind., *Olymp.*, XIII, 33 : Θεόπομπος δέ φησι καὶ τὰς γυναῖκας αὐτῶν εὔξασθαι τῇ Ἀφροδίτῃ ἔρωτα ἐμπεσεῖν τοῖς ἀνδράσιν αὐτῶν μάχεσθαι ὑπὲρ τῆς Ἑλλάδος τοῖς Μήδοις.....

3. Plut., *De Her. mal.*, 39.

4. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 137.

5. Athen., XIII, p. 573 C : διὸ καὶ Σιμωνίδης ἀναθέντων τῶν Κορινθίων πίνακα τῇ θεῷ τὸν ἔτι καὶ νῦν διαμένοντα ... συνέθηκε τόδε τὸ ἐπίγραμμα ...

recueilli sur l'offrande elle-même qu'une tradition locale, défigurée peut-être par des serviteurs subalternes du temple[1], et surtout il n'a pas connu le nom du poète, nom qui ne figurait pas sur le monument[2]. Tout autre est le cas de Chaméléon : les mots ἔτι καὶ νῦν διαμένοντα, qui lui appartiennent[3], ne prouvent pas nécessairement qu'il ait vu de ses propres yeux l'inscription ; car il a pu, à la rigueur, connaître le témoignage de Théopompe ; mais, sans aucun doute, il ne dépend de Théopompe ni pour le texte de l'épigramme, qu'il rapporte avec des variantes considérables, ni pour l'attribution à Simonide, ni pour l'explication du monument. Le texte et le nom du poète, il les a trouvés dans un recueil ; l'explication de l'offrande, il ne l'a pas inventée davantage. Contrairement à l'opinion de Wilamowitz-Möllendorff[4], nous croyons qu'il a puisé à bonne source, dans une tradition digne de foi, la donnée suivant laquelle le tableau représentait, non les mères de famille, mais les courtisanes de Corinthe adressant leurs prières à Aphrodite[5]. Cette donnée, historiquement vraisemblable, a répugné sans doute au sens moral de Plutarque ; aussi a-t-il adopté la version de Théopompe, et reproduit les termes mêmes de cet historien[6], en y ajoutant toutefois une erreur[7] ; mais en même temps il a eu entre les mains soit le texte de Chaméléon soit un recueil de poésies identique à celui où Chaméléon avait trouvé l'épigramme ; car il a nommé Simonide, et reproduit la pièce elle-même, à très peu de chose près, comme Chaméléon.

1. D'après cette tradition (cf. ci-dessus, p. 19, n. 2), le tableau représentait les femmes de Corinthe, demandant à la déesse d'inspirer à leurs époux le courage de combattre et de vaincre les Mèdes.

2. Le scoliaste ne nomme pas l'auteur de l'épigramme.

3. Au temps d'Athénée, il y avait longtemps que les temples de Corinthe avaient été détruits et incendiés. Ce n'est donc pas à lui qu'on peut rapporter ces mots.

4. Wilamowitz (cité par Preger, *Inscr. gr. metr.*, p. 55) soutient que Chaméléon n'a eu sur cette offrande aucune autre donnée que l'épigramme même, accompagnée peut-être des mots : Κορίνθιοι Ἀφροδίτᾳ εὐχάν. Le biographe de Simonide aurait donc imaginé toute l'explication qu'il donne de ce tableau.

5. On peut croire, avec Wilamowitz, qu'il s'agit spécialement des courtisanes sacrées, hiérodules de la déesse.

6. Cf. ci-dessus, p. 19, n. 2, et Plut., *de Her. mal.*, 39 : αἱ Κορίνθιαι εὔξαντο . . . ἔρωτα τοῖς ἀνδράσι τῆς πρὸς τοὺς βαρβάρους μάχης ἐμβαλεῖν τὴν θεόν ...

7. Plutarque parle de statues de bronze, non d'un tableau.

Les résultats de cette enquête nous confirment, on le voit, dans l'idée que le plus ancien biographe de Simonide a eu sous les yeux des documents et même des traditions authentiques. Ce qu'il faut regretter, c'est que la nature de son livre et la tournure de son esprit lui aient fait, ce semble, choisir, parmi les données dont il disposait, celles qui avaient un caractère anecdotique et moral plutôt que vraiment historique.

§ 6. Callistratos. — A l'école des grammairiens d'Alexandrie, qui continuèrent les études d'histoire littéraire inaugurées par Aristote et ses disciples, appartient Callistratos, élève d'Aristophane de Byzance, et auteur de Σύμμικτα dont Athénée cite le VIIe livre, avec six vers de Simonide[1] : il s'agit, ici encore, d'une de ces pièces de circonstance, d'un de ces jeux d'esprit, qui n'ont pu se conserver que dans une tradition littéraire. Hiller classe cette pièce parmi les élégies, mais sans raison suffisante : le sujet est vraiment trop mince, et la plaisanterie trop visiblement répandue dans tout le morceau, pour qu'on y voie autre chose qu'une improvisation, suivant le témoignage formel de Callistratos.

L'élève d'Aristophane de Byzance vécut sans doute vers le milieu du IIe siècle avant notre ère. Vers la fin de ce siècle se produisit un événement littéraire des plus intéressants pour le problème que nous étudions.

§ 7. Méléagre et l'Anthologie Palatine. — La vie, l'œuvre et le caractère de Méléagre, après avoir inspiré à Sainte-Beuve des pages devenues classiques[2], ont été récemment l'objet d'un travail aussi solide qu'élégant de M. H. Ouvré. La fameuse *Couronne* y est finement étudiée dans ses traits généraux et dans son esprit. Mais il s'en faut de beaucoup que l'auteur ait cherché à résoudre toutes les questions de détail que soulève la première Anthologie.

En ce qui regarde l'authenticité des pièces de Simonide, M. Ouvré exprime l'opinion que la *Couronne* prêtait déjà « bien des pauvretés à l'illustre poète[3] », et que tous les efforts de la critique n'arrivent pas à débrouiller « le recueil de Simonide[4] », c'est-à-dire sans doute la collection des épigrammes qui portent ce

1. Athen., III, p. 125 C. — Cf. n. **16**.
2. Sainte-Beuve, *Portraits contemporains*, t. V, p. 407 sqq.
3. Ouvré, *Méléagre*, p. 70.
4. Id., *ibid.*, p. 79.

nom dans l'Anthologie Palatine. Il est vrai que M. Ouvré ajoute : « D'ailleurs, dans ce fatras, tout ne vient pas de Méléagre. » Toute la question est là, ce semble. Est-ce Méléagre, est-ce Constantin Céphalas, est-ce le scribe du *Palatinus*, est-ce le réviseur ou le *lemmatiste*, est-ce Planude, qu'il faut accuser des erreurs commises dans l'attribution à Simonide de certaines pièces qui ne peuvent pas ou ne doivent pas lui appartenir ?

Le problème ainsi posé pourra paraître peu intéressant en lui-même. S'il est prouvé, dira-t-on, qu'il y a eu des erreurs commises, qu'importe de savoir si ces erreurs remontent au Ier siècle avant Jésus-Christ, ou au Xe siècle de notre ère ? Sans doute ; mais, pour la valeur des témoignages formels que nous allons rencontrer dans la suite de cette étude, et qui ne dérivent pas de la *Couronne*, il est pourtant nécessaire de poser au moins et d'examiner la question que voici : Méléagre lui-même avait-il entre les mains des recueils déjà si mauvais, que des pièces sûrement fausses fussent attribuées par lui à Simonide ? S'il en était ainsi, quelle valeur accorder aux témoignages ultérieurs ?

Nous avons déjà en partie répondu à cette question, à propos d'Aristote et de Chaméléon : il nous a paru que ces deux écrivains s'appuyaient l'un et l'autre sur des recueils littéraires, dont l'existence est attestée à nos yeux par la nature même des extraits ou des citations qui proviennent de ces auteurs. Weisshäupl affirme, il est vrai, que les épigrammes de Simonide ont été réunies seulement par les grammairiens d'Alexandrie[1] ; mais il n'apporte aucune preuve à l'appui de cette assertion. Si telle avait été la condition faite aux Alexandrins, qu'ils n'eussent entre les mains d'autres documents que les textes gravés sur le marbre ou le bronze sans nom de poète, il est évident que leur autorité en matière d'authenticité serait très faible, et on devrait en dire autant de Méléagre. Car un point justement mis en lumière par M. Ouvré, d'après les études pénétrantes de Weisshäupl, c'est que la *Couronne* de Méléagre était formée de pièces recueillies bien plutôt dans des livres que sur les grandes routes de la Grèce : Méléagre n'a été ni un Philochore ni un Polémon ; il ne semble pas même avoir eu, comme Céphalas, un collaborateur comme Grégorios[2]. Dans ces conditions, la question pour nous n'est pas précisément de savoir comment Méléagre a pu connaître des épi-

1. Weisshäupl (Rudolf), *Die Grabgedichte der griechischen Anthologie*, Vienne, 1889, p. 34.

2. Ouvré, *Méléagre*, p. 68-69. — Cet ami, d'ailleurs inconnu, de Céphalas avait copié pour lui quelques inscriptions.

grammes authentiques de Simonide (sauf quelques erreurs possibles, dont nous avons donné plus haut un exemple[1], les recueils alexandrins méritaient toute confiance); il s'agit plutôt d'expliquer pourquoi nous n'attribuons pas au témoignage de l'Anthologie, qui dérive de Méléagre, une égale valeur.

C'est que nous ne possédons point, en réalité, la *Couronne* de Méléagre. Ne nous laissons pas tromper par les apparences. Sans doute Weisshäupl, après les travaux de Passow[2] et de Weigand[3], a pu dresser des tableaux où il distingue, dans le recueil de Céphalas, les extraits des *Couronnes* de Méléagre, de Philippe et d'Agathias. Mais, en admettant la rigoureuse exactitude de ces tableaux, devons-nous croire que Méléagre ait attribué à Simonide toutes les pièces qui figurent sous ce nom dans les fragments de la *Couronne*?

Il s'en faut de beaucoup. Dans un grand nombre de cas, on ne peut pas même assurer que l'attribution à Simonide vienne de Céphalas, et c'est déjà là toute une série de pièces qui, sans devoir être nécessairement condamnées, ne se présentent pas d'abord avec une garantie suffisante d'authenticité; d'autres épigrammes portent certainement l'estampille de Céphalas; mais un exposé même sommaire de la manière dont Céphalas a utilisé la *Couronne* de Méléagre nous fera comprendre combien de chances d'erreur s'offraient à lui, combien de raisons permettent de récuser son témoignage plutôt que de le confondre avec celui de Méléagre. Ainsi sera singulièrement réduit, il est vrai, le nombre des pièces qui reposent sur un témoignage certain; mais du même coup sera maintenue l'autorité de Méléagre, c'est-à-dire celle des recueils alexandrins où il a puisé.

Le contrôle que nous voudrions appliquer ici aux épigrammes de Simonide ne peut se faire avec une entière certitude que pour la partie de l'Anthologie qu'a déjà rééditée Stadtmüller d'après une étude nouvelle, et cette fois définitive, du manuscrit Palatin[4]. Car nous voyons que cette réédition corrige quelques-unes des

1. Cf. ci-dessus, p. 17. — Voir aussi plus bas, p. 30, n. 4.

2. Passow, *Quaestio de vestigiis coronarum Meleagri et Philippi in Anthologia Constantini Cephalae*, Vratislav., 1827.

3. Weigand, *De fontibus et ordine Anthologiae cephalanae*, dans le *Rhein. Mus.*, t. III (1845), p. 161 et 544; t. V (1847), p. 276.

4. *Anthologia graeca epigrammatum Palatina cum Planudea*, edidit Hugo Stadtmüller, vol. I, Lipsiae, Teubner, 1894.

indications, pourtant fort minutieuses, données par Weisshaüpl[1] Nous bornant donc d'abord aux livres V et VI de l'Anthologie Palatine, nous constatons que, dans les séries qui proviennent de la *Couronne* de Méléagre, treize épigrammes portent le nom de Simonide[2]. Combien dans ce nombre avaient déjà cette attribution chez Céphalas? On sait que le scribe du *Palatinus* (les éditeurs l'appellent A) a eu sous les yeux un manuscrit qui, sans être l'original de Céphalas, en dérivait indirectement; le correcteur (C) a disposé d'un exemplaire de Michel le Chartophylaque, copié sur le manuscrit même de Céphalas; enfin le moine Planude, dont nous possédons le manuscrit original, a souvent, en puisant à de bonnes sources, retrouvé des pièces qu'avaient omises soit les copistes de Céphalas soit Céphalas lui-même. Du simple énoncé de ces faits, il résulte que l'accord des trois sources A. C. Pl. nous donne, avec une très grande vraisemblance, la tradition de Céphalas lui-même. Or deux épigrammes seulement, sur les treize que nous avons distinguées, présentent cet accord en ce qui concerne le nom du poète : V, 159 (Stadtmüller 158) et VI, 50. Dans une autre, VI, 214, le nom du poète vient de A. C., et dans deux autres (VI, 2 et VI, 52), de A et de Pl. Cette coïncidence donne encore une grande probabilité à l'origine *céphalienne* de cette indication. Pour six autres, c'est le scribe A qui est la seule autorité (VI, 144, 212, 213, 215, 216, 217) et déjà des doutes sont permis. Mais ces doutes s'accroissent, bien entendu, quand il y a contradiction entre A et Pl., comme dans l'épigramme V, 161 (Stadtmüller 160). Enfin la note τοῦ αὐτοῦ, que le correcteur C a jointe à l'épigramme VI, 145, s'applique dans l'ordre actuel des épigrammes, à une pièce que le scribe A attribue à Simonide; mais il y a tout lieu de croire que cette pièce était primitivement dans Céphalas à l'endroit où elle se trouve répétée dans le manuscrit Palatin, après VI, 213. Les mots τοῦ αὐτοῦ de C ne représentent donc peut-être pas Simonide.

Passons maintenant au livre VII de l'Anthologie, auquel appartiennent toutes les autres épigrammes dites de Simonide qui proviennent de la *Couronne*[3]. Sur les 31 pièces de cette série, 2 seulement (VII, 20 et VII, 77) portent le mot Σιμωνίδου écrit de

1. Par exemple, à propos du nom de Simonide inscrit en tête de l'épigramme VI, 50, Weisshäupl dit : Σιμωνίδου C in ras. Stadtmüller fournit une indication différente : Σιμωνίδου A. C. Pl.

2. Anthol. Pal., V, 159 (Didot) ou 158 (Stadtmüller), 161 (Didot) ou 160 (Stadtmüller), VI, 2, 50, 52, 144, 145, 212, 213, 214, 215, 216, 217.

3. Nous suivons ici les indications paléographiques de Weisshäupl.

la main même du scribe A, et, pour la première de ces deux pièces, cette attribution est contredite par la note de C : ἀδέσποτον. En tête d'une autre épigramme, c'est le *lemmatiste* seul qui écrit Σιμωνίδου (VII, 24). Dans les 28 autres pièces l'attribution à Simonide vient de C, et cette note peut, nous l'avons vu, représenter la tradition de Céphalas; dans ce cas le correcteur aurait simplement réparé l'omission du scribe A, lequel a presque constamment négligé, à partir du livre VII, d'indiquer les noms des poètes. Mais on peut aussi soutenir que l'attribution à Simonide vient, non de Céphalas, mais du correcteur lui-même ou de son prédécesseur Michel le Chartophylaque, suivant l'opinion, fortement motivée, de Finsler[1]. C'est donc avec quelque doute qu'on doit rapporter à Céphalas l'attribution à Simonide des 20 pièces suivantes : VII, 25, 248, 249, 254, 258, 270, 296, 300, 301, 302, 442, 443, 496, 509, 510, 511, 513, 514, 515, 516. Les doutes prennent un peu plus de force quand la même épigramme, attribuée par C à Simonide, est *adespote* dans Planude : VII, 250, 251, 253, 508, 512, ou quand elle est attribuée par Planude à un autre poète (VII, 507). Deux fois enfin le correcteur lui-même exprime des doutes : ἄδηλον οἱ δὲ Σιμωνίδου (VII, 431), ou Σιμωνίδου οἱ δὲ Σιμμίου (VII, 647) et ces doutes sont confirmés par le fait que Planude ne cite aucun nom de poète (VII, 431), ou en nomme un différent des deux que nommait C (VII, 647).

On voit que nous sommes loin de pouvoir, d'après le manuscrit Palatin, reconstituer le recueil de Céphalas, du moins en ce qui concerne l'attribution des pièces à Simonide. Mais considérons les épigrammes mêmes qui, suivant la plus grande vraisemblance, figuraient sous le nom de ce poète dans le recueil de Céphalas. Qu'est-ce que cela prouve ? Est-ce que Céphalas, en prenant ces pièces dans la *Couronne* de Méléagre, les trouvait déjà classées sous la même rubrique, ou même rapprochées les unes des autres, parmi les œuvres de poètes à peu près contemporains de Simonide ? Nous croyons pouvoir affirmer tout le contraire. Méléagre, d'après le témoignage précis du *lemmatiste*, avait disposé les fleurs de sa *Couronne* κατὰ στοιχεῖον[2], c'est-à-dire par ordre alphabé-

1. Finsler, *Kritische Untersuchungen über die Geschichte der griechischen Anthologie*, Zurich, 1876, p. 135.

2. La note entière du *lemmatiste*, relative à la *Couronne* de Méléagre, est exactement reproduite par Stadtmüller (*Anthologia graeca*, p. 68). — Nous devons ajouter que ce témoignage, généralement considéré comme incontestable, est pourtant rejeté par l'auteur d'un récent article sur la *Couronne* de Méléagre : C. Radinger, *Der Stephanos des Meleagros von Gadara*, dans le *Philologus*, t. LVI (1895), p. 297-310.

tique, et ces mots signifient, non pas que les différents auteurs y figuraient dans l'ordre de leur lettre initiale, mais que chaque pièce était rangée suivant la lettre qui commençait le premier mot du premier vers. Quelque singulière que nous semble aujourd'hui cette disposition, elle ressort avec évidence de plusieurs séries alphabétiques, qui reparaissent encore dans les fragments de la *Couronne* de Méléagre, et surtout dans les fragments de la *Couronne* de Philippe, son imitateur [1]. M. Ouvré a présenté une spirituelle apologie de cet ordre artificiel [2].

Le travail de Constantin Céphalas a donc consisté à répartir en des catégories distinctes, d'après le sujet, des poésies qui se trouvaient confondues chez Méléagre ; puis, dans l'intérieur même des grandes divisions où se classaient les ἐπιγράμματα ἐρωτικά, ἀναθηματικά, ἐπιτύμβια, etc...., à grouper les pièces qui se ressemblaient le plus pour le fond des idées ou pour la forme ; enfin, dans ces groupes mêmes, à rapprocher les œuvres d'un même poète, de manière à en former des séries. Pour exécuter sans erreur ce travail de classement, il eût fallu une attention et un soin minutieux, qui ne semblent pas avoir été dans les habitudes de Céphalas. Bien des épigrammes non funéraires se rencontrent dans le livre VII de l'Anthologie [3] ; de même, des dédicaces se glissent au milieu des pièces érotiques [4]. Mais ce sont surtout les notes relatives aux noms des poètes qui ont dû souffrir de ces remaniements méthodiques. Supposons, par exemple, que deux ou plusieurs pièces du même poète aient par hasard figuré l'une à côté de l'autre dans la *Couronne* de Méléagre ; si la mention τοῦ αὐτοῦ précédait la seconde de ces pièces, ainsi que les suivantes, on s'explique aisément que cette mention ait été transcrite quelquefois par Céphalas au lieu d'un nom propre, et qu'ainsi une pièce en réalité anonyme ait paru attribuée ensuite au poète qui se trouvait expressément nommé dans une épigramme précédente. A ces fautes presque inconscientes on peut en ajouter d'autres, auxquelles auront été entraînés soit Céphalas lui-même soit les copistes ses successeurs : plusieurs pièces de même genre, de même inspiration et presque de même forme étant rap-

1. Ouvré, *Méléagre*, p. 91.

2. Id., *ibid.*, p. 92-95.

3. Weisshäupl a fait le relevé de ces erreurs, *op. cit.*, p. 43-51.

4. Tel est le cas de la dédicace attribuée faussement à Simonide, V, 159, (Stadtmüller 158). Les courtisanes Βοΐδιον et Ἠθιάς, dont il est question dans cette pièce, sont connues par deux autres épigrammes du poète Asclépiade.

prochées les unes des autres, il fallait encore grouper celles qui venaient du même auteur; c'est alors que la tentation et le danger devaient être grands, d'attribuer une épigramme anonyme à l'auteur de plusieurs pièces auxquelles celle-ci se trouvait mêlée, ou même de transformer, en copiant, un nom propre en un autre, sans autre raison qu'une ressemblance fortuite ou une réminiscence involontaire. Nous n'essaierons pas de relever ici toutes les erreurs de ce genre qu'a commises Céphalas : il nous suffit d'avoir montré les écueils qui menaçaient l'auteur d'une pareille compilation. Ces écueils, Céphalas ne les a pas toujours évités, et c'est assez pour que la responsabilité de Méléagre ne soit pas toujours mise en cause. Plusieurs épigrammes authentiques de Simonide ont dû nous être transmises par cette voie, et c'est à Méléagre sans doute que nous les devons; mais s'il y en a aussi de fausses dans l'Anthologie, celles-ci ont de grandes chances pour venir de Céphalas ou de ses successeurs.

N'allons pas jusqu'à prétendre que Méléagre n'ait jamais pu se tromper : il y avait bien quelques erreurs aussi dans la collection des Alexandrins. Mais hésitons du moins à lui prêter gratuitement de trop grossières bévues. Il est absurde de dire qu'une dédicace gravée sur une offrande du poète Sophocle ait été écrite par Simonide [1]; mais aussi n'est-il pas sûr que Céphalas même soit coupable de cette attribution fautive. L'épitaphe du même Sophocle [2] ne porte le nom de Simonide que d'après le copiste A; le correcteur n'en cite pas l'auteur. Enfin, le culte de Cybèle n'étant pas connu en Grèce au temps de Simonide, il est impossible que ce poète soit l'auteur d'une dédicace faite par un prêtre de cette déesse [3]. Mais, dans ce cas encore, l'erreur provient bien plutôt de Céphalas que de Méléagre, et nous croyons même entrevoir la cause directe de cette confusion : parmi les pièces de l'Anthologie qui figuraient, suivant Weisshäupl, dans la *Couronne* de Méléagre, deux seulement commencent par l'adjectif χειμερίην (VI, 221 et 217), une autre par χειμέριον (XII, 167). L'épigramme VI, 221, étant attribuée à Léonidas, il est possible que l'ép. 217 (dédicace du prêtre de Cybèle) vînt après dans la *Couronne*, avec la mention τοῦ αὐτοῦ. Cette mention aura été ensuite conservée par Céphalas dans son classement, et c'est elle qui figure indûment dans l'Anthologie à une place où elle

1. Anthol. Pal., VI, 145.
2. Ibid., VII, 20.
3. Ibid., VI, 217.

paraît désigner Simonide, tandis qu'elle se rapportait à Léonidas.

En résumé, Méléagre avait tressé parmi les fleurs de sa *Couronne* « le jeune pampre de la vigne de Simonide[1] ». C'est ce qui nous donne le droit de rechercher dans l'Anthologie les épigrammes qui peuvent appartenir à ce poète. Mais nous n'avons aucune idée du nombre des pièces qu'il y avait admises, et trop de causes d'erreur ont pu troubler la transmission régulière de ces œuvres pour que le témoignage de l'Anthologie nous semble à lui seul une garantie suffisante d'authenticité.

La même réserve s'impose, à plus forte raison, quand il s'agit de pièces qui, dans les recueils de Céphalas et de Planude, ne paraissent pas provenir de la *Couronne*. Ces pièces sont nombreuses aussi : il y en a 12 dans l'Anthologie de Céphalas[2], 9 dans Planude[3], une enfin dans l'appendice de l'Anthologie Palatine[4]. Plusieurs d'entre elles, dont l'origine nous échappe, peuvent être authentiques, puisque dans le nombre figure l'épigramme la plus sûrement attribuée à Simonide par Hérodote, l'épitaphe du devin Mégistias (VII, 677). Mais des erreurs non moins certaines se sont glissées dans cette partie de l'Anthologie, comme dans les autres : Planude attribue à Simonide une épigramme gravée sur une statue de Scopas[5], et une autre relative au colosse de Rhodes[6]. De même l'épigramme conservée dans l'appendice de l'Anthologie est certainement du IVe siècle, puisqu'elle était gravée sur la statue de l'Athénien Néoptolémos, contemporain de l'orateur Lycurgue.

Enfin une place à part doit être faite dans l'Anthologie au livre XIII, intitulé ἐπιγράμματα διαφόρων μέτρων, qui ne faisait pas partie du recueil de Céphalas. Les 31 épigrammes qui composent ce livre n'ont entre elles qu'un point commun : elles ne sont pas écrites dans le mètre élégiaque. On y trouve d'ailleurs toutes sortes de mètres et de sujets, ainsi que les poètes les plus différents, depuis Anacréon jusqu'à Philippe de Thessalonique, auteur de la deuxième Anthologie et contemporain de l'empereur

1. *Prooemium Coronae Meleagri*, v. 6 : καὶ νέον οἰνάνθης κλῆμα Σιμωνίδεω *Anthologia graeca*, ed. Stadtmüller, p. 69).

2. Anthol. Pal., VI, 197 ; VII, 177, 187, 254*, 344, 347, 348, 677 ; IX, 700, 737, 738 ; X, 103.

3. Anthol. Plan., 2, 3, 23, 24, 26, 60, 82, 204, 232.

4. Anthol. Pal., éd. Didot, t. III, ch. I, n. 25.

5. Anth. Plan., 60.

6. Ibid., 82.

Caligula. Une date précise ne saurait être assignée à ce recueil, qui n'est peut-être qu'un extrait d'une collection plus étendue; mais, en disant que cette collection est postérieure à celle de Philippe et antérieure à celle de Céphalas, Susemihl risque de faire croire à une origine beaucoup trop récente[1] : Philippe est le plus jeune des poètes cités dans ce livre, et c'est peu de temps après le début de notre ère qu'en ont dû être réunis les éléments. Quant aux notes qui accompagnent chaque pièce, écrites de la même main que le texte, elles nous paraissent, en ce qui concerne l'attribution à tel ou tel poète, mériter une sérieuse attention, sans pouvoir cependant prétendre à une autorité absolue. D'une part, en effet, il est curieux de noter que deux de ces épigrammes se sont retrouvées sur des marbres, à Athènes et à Olympie[2], et que l'une et l'autre figurent dans l'Anthologie comme ἀδέσποτα. Sans prétendre que le collectionneur ait lui-même copié les pièces sur place, on conçoit une idée avantageuse des livres où il avait puisé. Ces livres étaient sans doute des traités de métrique, περὶ μέτρων, comme ceux où étaient réunis, suivant Marius Victorinus, les plus anciens exemples de *versus reciproci*[3]. Aussi ne voyons-nous pas qu'il y ait lieu de rejeter, par exemple, les deux distiques de ce genre attribués par le copiste à Simonide et à Timocréon[4]. Mais, d'autre part, une pièce au moins sur les sept qui portent le nom de Simonide, doit lui être sûrement refusée[5], et la découverte de cette erreur autorise tous les doutes au sujet des autres. Dans ces conditions, c'est isolément qu'il nous faudra considérer toutes ces pièces, et rechercher à propos de chacune d'elles, si, pour des raisons intrinsèques, elle peut, oui ou non, être de Simonide.

§ 8. Grammairiens et polygraphes : Apion, Hérodien, Héphestion, Stobée, Ps.-Tryphon, Pollux et Diogène Laërce. — Si l'autorité de Méléagre n'est pas sérieusement ébranlée, suivant nous, par les erreurs dont fourmille l'Anthologie, nous pouvons accepter

1. Susemihl, *Geschichte der griechischen Literatur in der Alexandrinerzeit*, t. II, p. 568.

2. L'épigramme 13 du livre XIII de l'Anthologie a été découverte, en 1872, sur l'acropole d'Athènes (Hoffmann, *Sylloge*, n. 269); l'épigr. 16, à Olympie, en 1879 (Hoffmann, *Sylloge*, n. 381).

3. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 170.

4. Anthol. Pal., XIII, 30 et 31. — Cf. n. **90**.

5. Anthol. Pal., XIII, 11, dédicace de Dorieus de Rhodes. Ce personnage fut vainqueur à Olympie pendant la guerre du Péloponnèse (Pausan., VI, 7, 1).

comme très vraisemblablement authentiques les pièces qui proviennent du recueil où les grammairiens d'Alexandrie avaient réuni les épigrammes de Simonide. Ce recueil, nous en avons jusqu'ici démontré indirectement l'existence, en soutenant que Méléagre avait dû trouver dans une tradition littéraire la plupart des pièces qu'il citait; voici maintenant, chez des grammairiens postérieurs à Méléagre, des témoignages formels qui confirment cette démonstration.

Dans un écrit sur la langue latine (ἐν τῷ περὶ τῆς Ῥωμαϊκῆς διαλέκτου), Apion, d'après Athénée, rapportait deux vers qu'il tirait des épigrammes de Simonide (καθὼς ἐν τοῖς Σιμωνίδου ἐπιγράμμασιν ἰδεῖν ἔστιν)[1].

Hérodien est aussi explicite : ἦν καὶ πληθυντικῶς· ὡς Σιμωνίδης ἐπὶ πρώτου προσώπου, ὡς καὶ ἐν ἐπιγράμμασιν[2].

Chez Héphestion, un témoignage formel (τοιαῦτα Σιμωνίδου ἐκ τῶν ἐπιγραμμάτων) nous paraît inattaquable[3]; mais le même auteur commet une erreur non moins certaine, dans l'attribution, à Simonide d'une autre épigramme, qui date du IVe siècle[4]. Peut-être la confusion vient-elle d'Héphestion, selon l'opinion de Bergk; peut-être aussi remonte-t-elle jusqu'à la source où il a puisé. Nous avons dû reconnaître déjà que des pièces suspectes s'étaient glissées dans le recueil alexandrin; mais l'autorité que nous accordons en général à cette source permet de considérer les erreurs comme l'exception.

Les deux pièces que rapporte Stobée n'ont pas, malheureusement, par elles-mêmes un vif intérêt[5]; mais la source d'où elles proviennent est pour l'une et pour l'autre clairement indiquée : Σιμωνίδου ἐπιγραμμάτων[6], et ἐκ τῶν ἐπιγραμμάτων[7]. C'est donc par pure hypothèse que Kaibel rattache ces deux distiques à des

1. Athen., XV, p. 680 D. — Cf. n. **20**.

2. Herodian., περὶ μονήρους λέξεως, 45, p. 950, ligne 18 de l'édition Lentz. — Cf. n. **13**.

3. Hephaest., *Enchir.*, 29 (*Script. metr. graec.*, ed. Westphal, t. I, p. 16). — Cf. n. **6**.

4. Hephaest., *Enchir.*, 146 (*ibid.*, p. 61). Le personnage auquel se rapporte cette épigramme avait été vainqueur à Olympie dans l'ol. 98 (388-385 av. J.-C.).

5. Cf. n. **18** et **19**.

6. Stob., *Ecl. Phys.*, I, 8, 22.

7. Id., *ibid.*, I, 8, 15. « Citare hos versus ἐκ τῶν ἐπιγραμμάτων Johannem Stobaeum testis est Ursinus, *Carm. nov. illustr. fem.*, p. 335 » (Note de Meineke).

élégies, et cette hypothèse est d'autant plus contestable, qu'elle a pour but de confirmer une théorie douteuse : pour Kaibel, la grande renommée de Simonide comme poète élégiaque aurait eu pour effet de lui faire attribuer à tort une foule d'épigrammes. Mais il y a quelque abus, et même un véritable cercle vicieux, à ôter à Simonide des épigrammes qui sont clairement données comme telles, pour en faire honneur au poète élégiaque. En outre, si les mots ἐπίγραμμα et ἐλεγεῖον ont pu souvent se confondre, comme dans certaine phrase déjà citée de Pausanias[1], ce n'est pas dans des formules aussi précises que celles-ci : ἐκ τῶν ἐλεγείων, ἐκ τῶν ἐπιγραμμάτων.

Pour une raison analogue, dans la scolie récemment publiée de Grégoire de Nazianze[2], nous ne croyons pas avec Bergk que le vers fameux, Μηδὲν ἁμαρτεῖν ἔστι θεοῦ καὶ πάντα κατορθοῦν, soit un reste de l'élégie de Simonide sur Marathon[3]. Le scoliaste parle d'une épigramme, et c'est bien à une épigramme en effet que le vers est emprunté. Mais l'erreur du scoliaste consiste à rapporter ce vers à l'épitaphe de Marathon, alors qu'il figurait, comme on le sait par Démosthène[4], dans l'épitaphe des morts de Chéronée. Hiller, Preger et d'autres critiques nous paraissent avoir vu juste dans cette question, plutôt que Kirchhoff et Kaibel, qui proposent des corrections arbitraires au texte de Démosthène[5].

Les mêmes doutes ne planent pas sur la nature des épigrammes suivantes, non plus que sur leur authenticité : le texte publié dans les *Anecdota* de Boissonade, et attribué à Tryphon, contient ces termes d'une précision parfaite : ὡς καὶ Σιμωνίδης ἐν ἐπιγράμμασιν[6]. C'est une dédicace[7]. De même Diogène Laërce rapporte expressément à Simonide l'épigramme inscrite sur une statue du sculpteur Arcésilas[8]. Enfin c'était une pièce célèbre de Simonide

1. Cf. ci-dessus, p. 13, n. 6.

2. Schol. Gregor. Naz., *Or. II in Julianum*, p. 169 D, ap. *Hermes*, t. V, (1871), p. 489 : λέγει δὲ καὶ Σιμωνίδης (εἷς δ' οὗτος τῶν θ' λυρικῶν) ἐν ἐπιγράμματι ῥηθέντι αὐτῷ ἐπὶ τοῖς Μαραθῶνι πεσοῦσιν Ἀθηναίων τὸν στίχον τοῦτον· μηδὲν ἁμαρτεῖν ἔστι θεοῦ καὶ πάντα κατορθοῦν.

3. Bergk, *op. cit.*, p. 422.

4. Demosth., *Pro coron.*, 290.

5. Voir sur cette question la discussion approfondie de Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 271.

6. Boissonade, *Anecdota*, t. III, p. 274. — Ps.-Tryphon., περὶ τρόπων, ap. *Rhet. graec.*, ed. Spengel, t. III, p. 248.

7. Cf. n. **12**.

8. Diog. Laert., IV, 45. — Cf. n. **11**.

que l'épitaphe de la chienne Lycas, rapportée par Pollux[1].

§ 9. Plutarque[2] et le Pseudo-Dion Chrysostome. — L'origine des épigrammes qu'il nous reste à considérer est moins aisée à définir, parce qu'elles ne dérivent pas, ce semble, d'une source commune : Plutarque, l'auteur du λόγος Κορινθιακός attribué à Dion Chrysostome, Pausanias, Aristide le Rhéteur et son scoliaste, fournissent des témoignages de valeur diverse, qui exigent chacun une étude particulière.

Bergk n'hésite pas à placer Plutarque et le Ps.-Dion Chrysostome parmi les auteurs qui ont eu sous les yeux une édition des poésies de Simonide. Tous deux, dit-il, ont pu rapporter des épigrammes non authentiques; mais la faute en est moins à eux-mêmes qu'aux grammairiens alexandrins[3].

La question ne nous semble pas, tant s'en faut, aussi simple. Pour commencer par Plutarque, nous rencontrons chez lui 12 pièces que Bergk range parmi les épigrammes. Il faut d'abord retrancher de ce nombre la citation du traité *de cohibenda ira*[4], parce que ces deux vers ne sont attribués à Simonide que par Tzetzès, et que Tzetzès lui-même les tire d'un morceau lyrique (ἄσμα)[5]. Sur les 11 autres épigrammes, trois seulement sont expressément données pour être l'œuvre de Simonide[6], tandis que les huit autres figurent sans nom de poète[7]. Appliquera-t-on ici au silence de Plutarque le même raisonnement que nous avons appliqué déjà au silence d'Hérodote et de Thucydide? Et dirons-nous que l'historien, considérant ces pièces comme des documents, n'avait pas à se soucier d'en rechercher l'auteur? Il y a pourtant ici une différence notable à signaler. Dans les deux passages où Thucydide cite une épigramme, il le fait chaque fois sans en désigner l'auteur, et, si Hérodote nomme une fois Simonide sur

1. Pollux, V, 47. — Cf. n. **5**.

2. Nous ne revenons pas ici sur la question de savoir si Plutarque est bien l'auteur du traité sur la *Malignité d'Hérodote*. Cette question nous paraît résolue dans le sens de l'affirmative. Voir, à ce sujet, notre livre sur *Hérodote historien des guerres médiques*, Paris, Hachette, 1894, p. 98-112.

3. Bergk, *op. cit.*, p. 437.

4. Plut., *de cohib. ira*, 6.

5. Tzetz., *Chil.*, I, 372 : τὴν δ' ἔριν ταύτην ποὺ φησιν ἄσματι Σιμωνίδης· χρυσῷ... fragm. 177 de Bergk.

6. Plut., *de Her. mal.*, 36 et 39; *an seni sit ger. resp.*, 3.

7. Plut., *de Her. mal.*, 34, 36, 39, 42; *Them.*, 9; *Aristid.*, 19; *de orac. def.*, 47.

trois citations, ce n'est pas à titre de poète qu'il le nomme. Plutarque, au contraire, dans l'hypothèse où il aurait pris ses 11 épigrammes dans le même recueil, aurait eu cette singulière fantaisie de nommer trois fois Simonide et de le passer huit fois sous silence, sans aucune raison appréciable : il aurait cru bon, pour justifier Corinthe contre les accusations d'Hérodote, de citer quatre épigrammes sans nom d'auteur, et de dire à propos de la cinquième qu'elle était l'œuvre de Simonide. Une explication beaucoup plus naturelle de cette apparente contradiction nous est fournie par l'observation suivante : la dédicace des femmes de Corinthe, que Plutarque attribue formellement à Simonide, se présente chez lui avec un texte identique à celui que Chaméléon donne de la même pièce[1]. Or, au lieu de supposer (comme nous avons vu plus haut qu'on pouvait le faire) une source commune à Plutarque et à Chaméléon, c'est-à-dire un recueil des poésies de Simonide, n'est-il pas préférable de voir dans Chaméléon même la source (directe ou indirecte) de Plutarque ? La chose nous semble d'autant plus permise, que, s'il peut paraître singulier de voir Plutarque emprunter le texte d'une pièce à un auteur sans lui prendre aussi le commentaire de cette pièce, cette objection tombe devant le fait incontestable que le même Plutarque, dans la même circonstance, prend à Théopompe l'explication de l'épigramme sans lui en emprunter aussi le texte.

La même source nous paraît avoir fourni à Plutarque la citation de Simonide qui se rencontre dans le traité *An seni sit gerenda respublica*[2] : il convenait bien à Chaméléon, dans une biographie de Simonide, de rappeler l'une des pièces les plus directement relatives à la vie de cet auteur.

Quant au troisième témoignage formel de Plutarque[3], il porte sur la dédicace du Naxien Démocritos, et dérive visiblement de ces ὡρογράφοι Ναξίων que Plutarque cite dans le même chapitre. Ces auteurs, qui avaient sans doute une tendance excessive à justifier leur patrie, et qui en ont trop souvent imposé à Plutarque, avaient pourtant recueilli des documents locaux, dont la valeur est inattaquable. L'attribution à Simonide est toutefois moins sûre que l'authenticité de la pièce elle-même. Mais il serait excessif de rejeter l'idée que des chroniqueurs naxiens, antérieurs à Plutarque, aient pu recueillir à ce sujet une tradition digne de foi.

1. Cf. n. **8**.
2. Plut., *an seni sit ger. resp.*, 3. — Cf. n. **10**.
3. Plut., *de Her. mal.*, 36. — Cf. n. **7**.

Il semble, au contraire, que les écrivains suivis par Plutarque dans son apologie de Corinthe n'aient pas nommé les auteurs des pièces qui attestaient la bravoure des Corinthiens à Salamine, et ce sont aussi des épigrammes anonymes qu'il a recueillies sur Artémisium et Platées[1]. Quelques-unes de ces pièces peuvent être de Simonide ; mais le silence de Plutarque sur ce point nous oblige à les classer toutes au nombre de celles qui reposent sur des témoignages douteux.

Ce qui met tout d'abord en garde contre l'autorité du λόγος Κορινθιακός du Ps.-Dion Chrysostome, c'est que les deux épigrammes citées dans ce discours[2] sont déjà dans le traité de Plutarque, et qu'elles y servent d'argument à l'appui d'une thèse toute semblable. Or le sophiste qui prend ainsi en main, comme Plutarque, la cause de Corinthe contre Hérodote écrit après Plutarque, dont il connaît le plaidoyer. La première conclusion à tirer de là n'est-elle pas qu'il y a emprunt de l'un à l'autre ? — Non, dit Bergk ; reprocher au sophiste d'avoir ajouté de sa seule autorité le nom de Simonide à une pièce que Plutarque laissait anonyme, c'est le calomnier. L'auteur du Κορινθιακός a eu sous les yeux les poésies de Simonide, et c'est à ce recueil qu'il doit de connaître le nom du poète. La preuve en est, ajoute Bergk, dans les variantes que présente la double version des deux épigrammes[3]. — Ces variantes ne sont pourtant point si importantes : dans l'épitaphe des Corinthiens à Salamine[4], il s'agit d'un ἐνθάδε changé en ῥεῖα δέ ; mais l'absence d'une liaison entre les deux distiques, si l'on conserve ἐνθάδε, peut bien avoir amené le sophiste lui-même à faire la correction, d'ailleurs détestable : ῥεῖα δέ. Dans l'épitaphe d'Adeimantos[5], la variante semble un peu plus grave : οὗ διὰ βουλάς ...., au lieu de ὃν διὰ πᾶσα ... Mais, outre que cette variante, qui se retrouve dans l'Anthologie[6], peut venir, elle aussi, du sophiste, nous devons remarquer que dans l'Anthologie l'épigramme n'est pas donnée comme de Simo-

1. Nous ne comptons pas comme une épigramme le fragment que Bergk (*op. cit.*, p. 424) rattache à une élégie sur la bataille de Platées. L'attribution de cette pièce à Simonide ne paraît pas incontestable (cf. Junghahn, *op. cit.*, p. 22-25), et le sens en est fort douteux.

2. Ps.-Dion. Chrys., XXXVII, p. 109 R (t. II, p. 298, ed. Dind., coll. Teubner). — Cf. n. **25** et **27**.

3. Bergk, *op. cit.*, p. 437.

4. Cf. n. **25**.

5. Cf. n. **27**.

6. Anthol. Pal., VII, 347.

nide[1]. Donc, à supposer même que le sophiste l'eût prise dans un recueil qui eût servi ensuite aux rédacteurs de l'Anthologie, il n'y aurait aucune raison pour admettre que ce recueil lui-même attribuât déjà la pièce à Simonide. Aussi ne croyons-nous pas sortir du rôle d'*un bon juge* (*boni judicis partes*, selon l'expression de Bergk[2]) en soutenant que le Ps.-Dion, de bonne foi peut-être, a rapporté à Simonide des épigrammes qu'il trouvait chez Plutarque, dans un traité où plusieurs autres pièces portaient effectivement le nom de ce poète.

§ 10. Pausanias. — Trois textes formels de Pausanias paraissent à Preger de nature à prouver que le périégète a utilisé une édition des épigrammes de Simonide. Nous ne partageons pas cette manière de voir.

Lorsque, dans la description d'Olympie, Pausanias mentionne la statue de Philon, œuvre du sculpteur éginète Glaucias, il ajoute que Simonide a fait pour cette statue une épigramme très habile, et il la cite en entier[3]. N'est-ce pas au monument même, commenté par un exégète, que se rattache un tel témoignage? Admettons, si l'on veut, que Pausanias ait pris ce renseignement dans un périégète antérieur; ce n'en est pas moins une tradition locale, qui n'a rien à voir avec une tradition littéraire. Or cette tradition locale, qui ne reposait nullement sur une signature originale du poète, est fort suspecte. Ici d'ailleurs l'Anthologie n'a pas même recueilli l'épigramme.

L'Anthologie contient les deux autres pièces citées par Pausanias[4]; mais ni l'une ni l'autre ne fait partie d'une série de Méléagre. Elles ont donc été prises ailleurs, et l'une d'elles peut-être dans le livre de Pausanias. Ainsi c'est ce témoignage lui-même dont il faut apprécier la valeur. Or, pour ce qui regarde l'épigramme de Polygnote, écrite sur les murs de la *lesché* de Delphes, c'est en présence du monument que Pausanias en a eu connaissance; il en indique exactement la place. Il reproduit donc la tradition des prêtres de Delphes, et cette tradition a peu

1. Les mots Σιμωνίδου τοῦ Κήου écrits par le correcteur à côté de cette épigramme, se rapportent en réalité à l'ép. suivante (VII, 348). Cf. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 4, note.

2. Bergk, *op. cit.*, p. 437, note.

3. Pausan., VI, 9, 9.

4. Pausan., X, 27, 4, et Anthol. Pal., IX, 700. — Pausan., III, 8, 2, et Anthol. Pal., VI, 197.

de valeur, puisqu'il s'agit d'un nom qui n'avait jamais figuré sur le tableau.

Assez différent est le témoignage du périégète au sujet de l'épigramme fastueuse inscrite par le vainqueur de Platées sur le trépied de Delphes. Ce n'est pas de Delphes que vient ce témoignage. L'auteur, sans citer l'épigramme maintes fois reproduite avant lui par les historiens, est amené à la mentionner à propos de cette fille du roi de Sparte Archidamos, Cynisca, qui avait remporté une victoire olympique[1]. Ayant rappelé cette victoire, Pausanias ajoute qu'un poète dont il ne sait pas le nom (ὅστις δή) avait composé pour Cynisca une épigramme, et que cette pièce, avec l'épigramme de Simonide destinée au vainqueur de Platées, est la seule qu'on ait jamais écrite pour les rois spartiates. Ce qui nous permet de prêter à cette tradition une certaine valeur, c'est l'ignorance de l'écrivain en ce qui touche le nom du poète qui avait célébré la reine Cynisca; car de cet aveu même nous pouvons conclure que le nom de Simonide n'a été inventé en cet endroit ni par lui ni par la tradition qu'il rapporte.

§ 11. Aristide le rhéteur et son scoliaste. — Enfin, s'il faut en croire Bergk, c'est aussi une édition des épigrammes de Simonide qu'Aristide le Rhéteur avait sous les yeux en écrivant un passage souvent cité de son discours Περὶ τοῦ παραφθέγματος[2]. Sept épigrammes figurent dans ce morceau[3]; une seule y est formellement attribuée à Simonide[4]. Mais les six autres, qui toutes ont trait aux exploits accomplis par les Grecs dans les guerres médiques, semblent à Bergk provenir de la même source : le sophiste, les prenant toutes dans le même recueil, n'aurait pas jugé nécessaire d'en rappeler chaque fois l'auteur. Cette hypothèse, si elle était juste, constituerait une preuve sérieuse à l'appui de l'authenticité des six pièces en question, et dans le nombre il y en a trois dont l'attribution à Simonide ne repose sur aucun autre témoignage.

L'argumentation de Bergk n'a pas convaincu Hiller, qui, dans une réfutation serrée, en a montré les points faibles[5]. Il nous

1. Pausan., III, 8, 2. — Cette épigramme a été retrouvée dans les fouilles d'Olympie, en 1879 (Hoffmann, *Sylloge*, n. 381).

2. Aristid., t. II, p. 510 et suiv. de l'éd. G. Dindorf.

3. Cf. n. **3**, **22**, **26**, **39**, **66**, **68**, **82**.

4. Cf. n. **82**.

5. Hiller, *Zu den Simonid. Epigr.*, p. 232-238.

paraît inutile de reprendre ici toute la discussion. Voici seulement les raisons les plus fortes qui justifient, selon nous, l'opinion de Hiller.

Aristide le Rhéteur, pour se défendre du reproche de trop bien parler de lui-même, invoque des exemples divers, qu'il emprunte surtout, il est vrai, à des écrivains, tels que poètes épiques, didactiques ou lyriques, historiens ou orateurs, mais qu'il tire aussi parfois d'une tradition différente : ainsi s'autorise-t-il quelque part d'un oracle[1], ailleurs d'un mot de Socrate[2], ou bien encore d'inscriptions qui se lisaient sur des tableaux de peintres célèbres[3]. C'est à cette seconde catégorie d'exemples qu'appartiennent les épigrammes que Bergk a en vue ; elles ne sont pas données par Aristide pour des citations de Simonide (bien que dans le nombre il puisse y en avoir de ce poète), mais comme des témoignages de la vanité que les villes ne craignent pas d'étaler quand il s'agit de célébrer leurs victoires. Aussi sont-elles amenées dans ce passage, non pas, comme le croit Bergk, par la citation de Simonide, relative à sa puissante mémoire[4], mais bien plutôt par la pensée des éloges que se décernent à eux-mêmes les hommes qui dressent des trophées : κατηγορήσαις δ' ἂν ἀλαζονίαν καὶ τῶν τὰ τρόπαια ἱστάντων, ὡς ἔοικεν. Cette phrase est suivie d'abord des inscriptions les plus simples, mais non les moins fières, comme Ἀθηναῖοι ἀπὸ Θηβαίων ἢ Περσῶν, puis des épigrammes métriques où la même idée est développée en un, deux ou plusieurs distiques. Mais qu'on ne s'y trompe pas : Aristide n'avait pas besoin, pour citer ces épigrammes, de les trouver dans un recueil de Simonide ; elles étaient fameuses dans toute la Grèce, puisque cinq d'entre elles, sur six, nous sont connues par une ou plusieurs autres citations d'historiens ou d'orateurs.

Dans ces conditions, les règles d'une sage critique nous obligent à ne pas attribuer à Simonide des pièces qu'Aristide ne donne pas comme l'œuvre de ce poète ; nous retrouverons ces six épigrammes dans la suite de ce travail, et c'est alors que nous aurons à examiner si quelque raison intrinsèque, historique ou philologique, doit les faire rayer décidément du recueil de Simonide, ou si elles peuvent en faire partie.

1. Aristid., *loc. cit.*, p. 507.
2. Id., *ibid.*, p. 518.
3. Id., *ibid.*, p. 520.
4. Cette épigramme même, malgré le témoignage formel d'Aristide, nous paraît d'une authenticité douteuse. — Cf. n. **82**.

Quant au scoliaste d'Aristide, qui, lui aussi, rapporte en différents passages six épigrammes du même genre, il est plus affirmatif sur l'attribution de ces pièces à Simonide[1]; mais son témoignage manque d'autorité. Dans l'un de ces passages, en effet, il a certainement sous les yeux le texte d'Aristide[2], et c'est à ce texte qu'il emprunte, avec l'épigramme elle-même, les mots qui lui servent à amener la citation; seulement, au lieu de ὅμως τις ὕμνησεν αὐτῶν εἰς ταῦτα....., il écrit : εἰς τὰς αὐθημερὸν ταύτας νίκας Σιμωνίδης ὕμνησε λέγων.... Pour les autres pièces que le scoliaste attribue avec plus ou moins d'assurance à Simonide, on remarque qu'elles se présentent chez lui dans un ordre assez voisin de celui où elles figurent dans l'Anthologie Palatine[3]; il arrive même que, pour l'une de ces épigrammes[4], le scoliaste d'Aristide et le correcteur du *Palatinus* donnent tous les deux la même historiette, évidemment d'après une source commune. Mais quelle est cette source? et à quelle date peut remonter cette anthologie où l'on doit admettre avec Hiller qu'a puisé le scoliaste, et qui ressemblait assez à celle de Céphalas? C'est ce qu'on ne saurait dire. Aussi n'y a-t-il pas lieu d'accorder *a priori* plus de confiance aux indications du scoliaste qu'aux corrections et aux scolies du *Palatinus*.

Les résultats positifs de l'étude que nous venons de faire peuvent se résumer dans les deux tableaux ci-joints :

1. Schol. Aristid., p. 289, éd. Frommel = n. **22**; t. III, p. 136, éd. Dind., = n. **26**; III, p. 154 = n. **28**; III, p. 155 = n. **62**; III, p. 533 = n. **54**, III, p. 209 = n. **66**.
2. Cf. Aristid., t. II, p. 209 Dind., et Schol. Aristid., t. III, p. 209 Dind.
3. Hiller, *Zu den Simonid. Epigr.*, p. 229-232.
4. Cf. n. **54**.

TABLEAU A

ÉPIGRAMMES AUTHENTIQUES

Les épigrammes comprises dans ce tableau doivent être, selon nous, considérées comme authentiques en raison des témoignages anciens qui les attribuent à Simonide.

Voir ci-dessus p.	TÉMOIGNAGES ANCIENS (1)	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME	Bergk n.	Hiller n.	Voir ci-dessus n.
10	Herod., VII, 228.	Μνῆμα τόδε κλεινοῖο.....	94	79	**2**
11	id., *ibid.*	Ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν.....	92	78	**1**
12	id., *ibid.*	Μυριάσιν ποτὲ τῇδε.....	91	77	**3**
16	Aristot., *Rhetor.*, I, 9, p. 1367 B.	Ἀνδρὸς ἀριστεύσαντος.....	111	94	**4**
18	Chamæleont., ap. Athen., X, p. 456 E.	Φημὶ τὸν οὐκ ἐθέλοντα.....	173	164	**14**
18	Id., *ibid.*, X, p. 456 C.	Μιξονόμου τε πατήρ.....	172	163	**15**
18	Id., *ibid.*, XIV, p. 656 C.	Οὐδὲ γὰρ οὐδ' εὑρὼς περ ἐών.	171	162	**17**
19	Id., *ibid.*, XIII, p. 573 C.	Αἰδ' ὑπὲρ Ἑλλάνων.....	137	124	**8**
21	Callistrat., ap. Athen., III, p. 125 C.	Τήν ῥά ποτ' Οὐλύμποιο.....	167	73	**16**
30	Apion., ap. Athen., XV, p. 680 D.	Φοῖβος ἐξαγεῖται.....	174	166	**20**
30	Herodian., περὶ μον. λέξεως, 45.	Ἣν ἑκατὸν φιάλαι.....	165	143	**13**
30	Hephaest., *Enchir.*, 29.	Ἣ μέγ' Ἀθηναίοισι.....	131	120	**6**
30	Stob., *Ecl. phys.*, I, 8, 22.	..... ὅ τοι χρόνος ὀξὺς ὀδόντας.....	176	159	**18**
30	Id., *ibid.*, I, 8, 15.	Οὐκ ἔστιν μεῖζον βάσανος....	175		**19**
31	Ps. — Tryph., ap. Boissonade, *Anecd.*, III, 274.	Τόνδ' ἀνέθηχ' Ἑρμῆν.....	159	138	**12**
31	Diog. Laert., IV, 54.	Ἀρτέμιδος τόδ' ἄγαλμα....	157	136	**11**
32	Pollux, V, 47.	Ἣ σεῦ καὶ φθιμένας.....	130	109	**5**
33	Plut., *de Her. mal.*, 36.	Δημόκριτος τρίτος ἦρξε.....	136	123	**7**
33	Id., *an seni sit ger. resp.*, 3.	Ἦρχεν Ἀδείμαντος.....	147	129	**10**
36	Pausan., III, 8, 2.	Ἑλλήνων ἀρχηγός.....	138	125	**9**

1. Nous indiquons dans cette colonne, pour chaque épigramme, non pas tous les auteurs qui la citent, mais celui dont le témoignage nous paraît en garantir l'authenticité.

TABLEAU B.

ÉPIGRAMMES APOCRYPHES

Les épigrammes comprises dans ce tableau doivent être considérées comme apocryphes, en raison soit d'erreurs manifestes dans la tradition ancienne soit de certains détails matériels qui trahissent une origine postérieure au temps de Simonide[1].

Voir ci-dessus p.	TÉMOIGNAGES ANCIENS	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME	Bergk n.	Hiller n.
17	Aristot., *Rhetor.*, I, 7, p. 1365 A, et I, 9, p. 1367 B.	Πρόςθε μὲν ἀμφ' ὤμοισιν....	163	141
30	Hephaest., *Enchir.*, 116.	Ἴσθμια δίς, Νεμέᾳ δίς. ...	188	149
31	Schol. Gregor. Nazianc. (*Hermes*, VI, 489).	Μηδὲν ἁμαρτεῖν ἔστι θεοῦ...	82	76
27	Anthol. Pal., VI, 145.	Βωμοὺς τούςδε θεοῖς Σοφοκλῆς	181	155
27	" VII, 20.	Ἐσθέσθης, γηραιὲ Σοφόκλεες..	180	116
27	" VI, 217.	Χειμερίην νιφετοῖο.....	179	154
28	Anthol. Plan., 60.	Τίς ἅδε; Βάκχα.....	185 A	156
28	" 82.	Τὸν ἐν Ῥόδῳ κολοσσόν.....	185 B	157
28	Anthol. Pal., t. III (éd. Didot), ch. I, n. 25.	Δῆμος Ἀθηναίων.....	186	148
29	Anthol. Pal., XIII, 11.	Τίς εἰκόνα τάνδε.....	187	158
26	" V, 159.	Βοίδιον ηὐλητρὶς καὶ Πυθιάς..	178	153

1. La pièce n° 177 de Bergk (n° 167 Hiller), qui ne figure dans aucun de nos tableaux, n'est pas une épigramme. Cf. ci-dessus, p. 32, n. 5.

II

ÉTUDE DES ÉPIGRAMMES

QUE DES TÉMOIGNAGES DIGNES DE FOI

NOUS FONT CONSIDÉRER

COMME AUTHENTIQUES

Les vingt épigrammes qui figurent dans le tableau A peuvent se décomposer de la manière suivante :

1° Cinq épigrammes funéraires;

2° Huit épigrammes votives;

3° Sept épigrammes diverses, à savoir : deux énigmes; deux pièces de circonstance, citées comme des improvisations; trois fragments dont le caractère ou le sens reste douteux.

Les deux premières séries sont de beaucoup les plus intéressantes, soit que l'on considère les épigrammes en elles-mêmes, soit que l'on cherche, d'après l'étude de ces morceaux authentiques, à reconnaître, parmi les épigrammes d'une authenticité douteuse, celles qui peuvent en effet appartenir à Simonide.

§ 1. Épigrammes funéraires.

Il y en a cinq seulement qu'un témoignage autorisé nous permette d'attribuer sûrement à Simonide. Aussi serait-il téméraire de prétendre définir, avec un si petit nombre d'exemples, la manière propre du poète dans le genre de l'épitaphe. Loin de nous la pensée de refuser *a priori* l'authenticité à toutes les pièces qui s'écarteraient d'un type conçu d'après ces seuls spécimens! Mais encore faut-il que nous examinions, d'après les pièces authentiques de Simonide, dans quelle mesure le poète s'est conformé, en rédigeant ses épitaphes, à un type tradition-

nel, et dans quelle mesure il s'en est, au contraire, dégagé, pour suivre son inspiration originale.

Une étude complète et minutieuse de ces épigrammes doit reposer, ce semble, sur un texte rigoureusement établi d'après les principes qui nous ont déjà guidés dans l'examen critique des sources.

1. Sur le tombeau des Spartiates aux Thermopyles (n. 92 B., 78 H.).

Ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν Λακεδαιμονίοις ὅτι τῇδε
κείμεθα τοῖς κείνων ῥήμασι πειθόμενοι.

Herod., VII, 228. — Hérodote est ici la plus ancienne et la meilleure autorité; son témoignage dérive, directement ou indirectement, du monument original. Les manuscrits n'offrent pour ces deux vers aucune variante. Toutefois, comme d'autres écrivains anciens citent la même épigramme avec un texte assez différent, il est nécessaire de montrer comment ces variantes mêmes, loin de prévaloir contre la leçon d'Hérodote, n'en sont que des transformations postérieures.

v. 1. Strabon (IX, p. 429) écrit ὦ ξέν', ἀπάγγειλον. La substitution de la forme commune, ξένε, à la forme dialectale, ξεῖνε, s'est produite suivant une loi générale, et cette substitution a rendu nécessaire, à cause du mètre, la correction ἀπάγγειλον. Quant à ἄγγειλον, au lieu de ἀγγέλλειν, c'est une variante qui se trouve chez tous les auteurs à l'exception d'Hérodote (Lycurg., *adv. Leocrat.*, 109; Diod., XI, 33; Anthol. Pal., VII, 249; Arsen., 118; Suidas, v. Λεωνίδης). Mais, ici encore, la forme de l'impératif s'est substituée à celle de l'infinitif, pour une raison de clarté; l'hypothèse inverse n'est pas admissible.

v. 2. Sauf Hérodote et l'Anthologie Palatine, tous les auteurs anciens écrivent τοῖς κείνων πειθόμενοι νομίμοις, et c'est aussi la leçon que traduit Cicéron (*Tuscul.*, I, 101 : *dum sanctis patriae legibus obsequimur*). A l'appui de cette leçon, Bergk croit pouvoir citer un hémistiche du poète Phaennos, πατέρων ἀζόμενος νόμιμα, dans un éloge de Léonidas (Anthol. Pal., VII, 437). Mais cette épigramme de l'Anthologie ne trahit d'ailleurs aucune imitation de Simonide. Comment donc expliquer la variante πειθόμενοι νομίμοις? C'est, à notre sens, une correction, faite peut-être sur le marbre même, à la suite de quelque restauration du monument, mais à coup sûr introduite dans les recueils posté-

rieurs à Hérodote; et cette correction peut provenir, soit d'une simple inadvertance de copiste, soit d'une préoccupation de lettré. Dans ce dernier cas, il faut supposer que l'auteur de la correction a voulu rendre plus précise une expression qui lui paraissait vague. Simonide, en effet, ne faisait pas dire aux Spartiates qu'ils étaient tombés victimes « des lois », ni même qu'ils avaient obéi aux « ordres » de Sparte; car le mot ῥήματα ne signifie pas proprement « ordres »[1]. L'expression ῥήμασι πείθεσθαι est à la fois plus générale et plus simple : elle répond, ce semble, à la formule homérique ἔπεσι ou μύθοις πείθεσθαι, et se rencontre deux fois, avec une signification analogue, chez Théognis (v. 1238 *b* et 1262)[2].

Si le texte donné par Hérodote reproduit exactement les termes de l'épigramme originale, devons-nous croire que les formes ioniennes (ξεῖνε, τῇδε, κείνων) viennent de Simonide? Et ne faut-il pas les attribuer aux copistes d'Hérodote, habitués à transcrire de l'ionien? Schneidewin incline vers cette opinion : tout en conservant les deux formes ξεῖνε et κείνων, nécessaires au mètre, il corrige τῇδε en τᾶδε, de manière sans doute à donner quelque teinte dorienne à l'épitaphe de ces héros doriens. Mais les copistes ne sont pas toujours aussi coupables qu'on le suppose : dans le même chapitre d'Hérodote, l'épitaphe des Péloponnésiens nous offre un exemple d'une forme dorienne Πελοποννάσου, quoique la forme ionienne et vulgaire Πελοποννήσου convienne aussi bien au mètre. Il nous paraît évident que Simonide, comme tous les poètes et écrivains de son temps, s'est fait à lui-même son dialecte, plus teinté d'ionisme dans les vers élégiaques, de dorisme dans les chants lyriques. Rien ne s'oppose donc à ce que la copie d'Hérodote reproduise ici avec exactitude les formes dialectales elles-mêmes de l'inscription, et nous ne nous étonnerons pas qu'une épitaphe de Spartiates composée par un poète ionien n'ait pas été écrite en dorien. Ajoutons que l'épigramme était destinée à un monument érigé par les Amphictyons, non pas à Sparte, mais aux Thermopyles, pour être vue et lue par tous les Grecs.

Si du dialecte nous passons au style, nous observons d'abord

1. Il ne faut pas davantage, avec Hermann, voir dans ῥήμασι une expression empruntée au langage lacédémonien et synonyme de ῥῆτραι. Les ῥῆτραι sont, on le sait, les textes non écrits de la constitution de Lycurgue.

2. La correction de Bergk, τήνων νεύμασι πειθόμενοι, est donc une conjecture inutile.

que le beau mouvement de la phrase (ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν.....) est une très heureuse adaptation, mais en somme une adaptation directe, d'une formule usitée dans les plus anciennes inscriptions funéraires : l'apostrophe au passant est fréquente sur les marbres. Voici les exemples que nous en trouvons dans le recueil d'Hoffmann, pour la période la plus ancienne :

[Εἴτ' ἀστό]ς τις ἀνὴρ εἴτε ξένος ἄλλ(ο)θεν ἐλθών,
Τέτ(τ)ιχον οἰκτίρας ἄνδρ' ἀγαθὸν παρίτω,
ἐν πολέμωι φθίμενον νεαρὰν ἥβην ὀλέσαντα·
τοῦτ' ἀποδυράμενοι νεῖσθε ἐπὶ πρᾶγμ' ἀγαθόν[1].

Ἄνθρωπε, ὃς (σ)τείχεις καθ' ὁδὸν φρασὶν ἄλλ(ι)α μενοινῶν,
στῆθι καὶ οἴκτιρον σῆμα Θρασώνος ἰδών[2].

[Σῆμά μ' ἐπ' Εὐκλεῖ, ξεῖ]νε, [πα]τὴρ Κάλλ(α)ισχρος ἔθ[ηκε][3].

Παι[δὸς ἀπο]φθιμένοιο Κ[λεοί]του τοῦ Μενεσαίχμου
μνῆμ' ἐσορῶν οἴκτιρ' ὡς καλὸς ὢν ἔθανε[4].

Καλλία Λιγί(θ)οιο· τὺ δ' εὖ πρᾶσ(σ)', [ὦ] παροδῶτα[5].

Χαίρετε οἱ παριόντες· ἐγὼ δὲ Ἀντιστάτης ὁ Ἀτάρβου[6]
κεῖμαι τῆιδε θανὼν πατρίδα γῆν προλιπών[7].

Le plus souvent, il est vrai, dans ces exemples, c'est le poète qui implore la pitié du passant (n. 2, 13, 22) ; ailleurs c'est la stèle qui est censée prendre la parole (n. 18) ; mais, dans l'inscr. n. 66, et sans doute aussi dans l'inscr. n. 58, c'est bien le mort lui-même qui parle, comme dans Simonide[8]. Est-il nécessaire de remarquer d'ailleurs ce qui distingue ces formules touchantes, mais banales, de la noble et simple fierté qui caractérise les paroles des Spartiates? Ils n'implorent pas un regard de pitié; ils n'expriment pas non plus, à l'adresse du passant, un de ces vœux de bonheur qui ressemblent encore à une plainte : avec

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 2.
2. Id., *Ibid.*, n. 13.
3. Id., *Ibid.*, n. 18.
4. Id., *Ibid.*, n. 22.
5. Id., *Ibid.*, n. 58.
6. Les exemples de vers faux, comme celui-ci, sont nombreux sur les marbres. — Cf. Hoffmann, *Sylloge*, n. 12 et 88.
7. Id., *Ibid.*, n. 66.
8. Dans une autre épitaphe archaïque (Hoffmann, *Sylloge*, n. 7), la jeune Φρασίκλεια s'exprime ainsi : Σῆμα Φρασικλείας· κούρη κεκλήσομαι αἰεί, ἀντὶ γάμου παρὰ θεῶν τοῦτο λαχοῦσ' ὄνομα.

un juste sentiment d'orgueil, mais sans la moindre ostentation, ils laissent entendre qu'ils sont tombés jusqu'au dernier pour obéir à la volonté de Sparte, et ils dissimulent presque l'annonce de leur sacrifice sous l'ingénieux prétexte de faire savoir la nouvelle que nul d'entre eux n'a pu porter en personne.

En même temps que Simonide présente cette pensée grandiose sous une forme d'épitaphe presque traditionnelle, il ne néglige pas d'indiquer que ces vers sont destinés à un tombeau (ὅτι τῇδε κείμεθα). Il ne nomme pas les morts ; mais il les désigne assez clairement par le mot Λακεδαιμονίοις, qui occupe dans le vers une place en vue ; la coupe ennéhémimère, assez rare quand elle est suivie comme ici d'une forte pause, a précisément pour effet d'arrêter un instant le lecteur sur ce nom propre.

2. Sur le tombeau du devin Mégistias aux Thermopyles (n. 94 B., 79 H.).

Μνῆμα τόδε κλεινοῖο Μεγιστίᾳ, ὅν ποτε Μῆδοι
Σπερχειὸν ποταμὸν κτεῖναν ἀμειψάμενοι.
μάντιος, ὃς τότε κῆρας ἐπερχομένας σάφα εἰδὼς
οὐκ ἔτλη Σπάρτης ἡγεμόνας προλιπεῖν.

Herod., VII, 228. — L'Anthologie, qui reproduit l'épigramme (VII, 677), n'offre d'autre variante que Μεγιστίου, forme commune, au lieu de Μεγιστίᾳ, forme éolo-dorienne. Parmi les manuscrits d'Hérodote, les uns (mss. α d'après la classification de Holder) donnent κλεινοῖο, les autres (mss. β) κλειτοῖο. Cette dernière forme est plus homérique, l'autre plus fréquente chez Pindare et Eschyle. De ces deux leçons, plausibles l'une et l'autre, nous préférons celle que recommandent les manuscrits réputés les meilleurs.

Le dialecte employé par Simonide pour célébrer son hôte et ami, l'Acarnanien Mégistias, est donc, comme dans l'inscription précédente, un dialecte, sinon purement ionien (la forme Μεγιστίᾳ, qui n'est pas ionienne, pouvait seule entrer dans un hexamètre ; — il n'en était pas de même de Μεγιστίαο ou Μεγιστίεω), du moins fortement teinté d'ionisme. Le poète écrit une langue littéraire, qui répond à la fois au dialecte de sa propre patrie et aux usages traditionnels du genre élégiaque.

Comme particularité métrique, c'est à peine s'il est nécessaire de signaler la prédominance des dactyles, notamment au v. 3 : c'est là un des caractères les plus connus du mètre épique, et aussi de l'élégie. Remarquons plutôt la place donnée au mot

Μεγιστίᾳ : le vers coupé en cet endroit même fait bien ressortir le nom du héros. Le nom propre Λακεδαιμονίοις produisait un effet analogue dans l'inscription des Lacédémoniens. Il convient aussi d'observer que le mot μάντιος, au v. 3, quoique se rapportant grammaticalement au début du premier distique, ne constitue pas un rejet; car il n'est pas nécessaire au sens des deux premiers vers : l'épigramme se compose en réalité de deux distiques rattachés l'un à l'autre, mais non pas inséparables.

Chacun de ces distiques a aussi, pour le sens, sa valeur propre : tandis que le premier, affectant la forme ordinaire d'une épitaphe (μνῆμα τόδε..... Μεγιστίᾳ...), rappelle simplement les circonstances de la mort de Mégistias, le second met en lumière l'héroïsme du personnage, et cet héroïsme consiste, pour un devin, à braver une mort qu'il prévoit, qu'il attend, plutôt que d'abandonner ses chefs militaires[1]. En s'exprimant en ces termes, Simonide proclame à la fois l'inspiration prophétique et le dévoûment de Mégistias. Il résume en quelques mots le glorieux sacrifice de son ami, et donne à cet éloge une couleur presque épique, en employant, pour désigner cette mort, le terme si souvent appliqué aux héros d'Homère (κῆρας ἐπερχομένας).

3. Sur le tombeau des alliés de Sparte morts aux Thermopyles[2] (n. 91 B., 77 H.).

Μυριάσιν ποτὲ τῇδε τριηκοσίαις ἐμάχοντο
ἐκ Πελοποννάσου χιλιάδες τέτορες.

Herod., VII, 228. — Les manuscrits d'Hérodote ne diffèrent entre eux que sur la forme Πελοποννάσου (leçon des mss. α) ou Πελοποννήσου (mss. β). Comme la substitution d'une forme commune à une forme dialectale s'explique plus aisément que la substitution contraire, nous gardons ici Πελοποννάσου, forme dorienne, qui annonce en quelque sorte et prépare le dorisme τέτορες, nécessaire au mètre. Mais ce n'est pas, selon nous, une raison pour écrire, au v. 1, τᾷδε τριακοσίαις : tous les auteurs qui citent

1. Mégistias ne fait pas preuve de *loyalisme* à l'égard du roi seul; il refuse de trahir ses chefs (ἡγεμόνας). Stein a donc tort de corriger ce mot en ἡγεμόνα.

2. Voir plus haut, p. 12-13, les raisons qui nous décident à regarder cette épigramme comme l'inscription d'un tombeau, et non comme celle d'un monument commémoratif.

l'épigramme après Hérodote (Diod., XI, 33; Aristid., t. II, p. 512 éd. Dindorf; Anthol. Pal., VII, 248) donnent la leçon τῇδε, que corrige seul Schneidewin; quant à τριακοσίαις, c'est une variante qui se trouve seulement dans le texte de Planude.

Le texte de Diodore offre une autre variante, διηκοσίαις ou διακοσίαις, qui réduit de trois à deux millions le nombre des Mèdes; mais nous ne pensons pas qu'il faille adopter cette leçon sous prétexte qu'elle se rapproche plus de la vérité historique. A plus forte raison ne corrigeons-nous pas avec Bergk τριηκοσίαις en τριακόντοις, conjecture qui ramènerait l'armée perse au chiffre de 300.000 hommes. Les 300 myriades dont parle ici le poète n'étonnent pas le lecteur d'Hérodote, après l'énumération détaillée des hordes barbares (2.641.610 combattants, et autant de non-valeurs!). Simonide, se faisant l'écho d'une légende analogue, a voulu seulement faire entendre que les héros des Thermopyles avaient lutté contre l'armée entière de Xerxès. Le chiffre χιλιάδες τέτορες peut être pris plus rigoureusement à la lettre : dans le dénombrement des forces péloponnésiennes de Léonidas, Hérodote arrive au total de 3100 hoplites (VII, 202), et il faut ajouter à ce contingent celui des hommes que le roi de Sparte avait entraînés à sa suite en traversant la Grèce centrale.

Ces quatre mille hommes n'étaient pas tous tombés sur le champ de bataille, et ceux qui avaient succombé ne venaient pas tous du Péloponnèse. Aussi l'épitaphe, qui se distingue en effet des formules ordinaires, rappelle-t-elle moins la mort que la lutte de ces guerriers, moins la patrie de chacun d'eux que le pays où s'était formé le gros de l'armée conduite par Léonidas. Si, comme nous l'avons dit plus haut, les Amphictyons voulurent, dans les honneurs officiels rendus aux morts, distinguer seulement les trois cents Spartiates et confondre dans un même hommage tous les autres combattants des Thermopyles, il faut reconnaître que Simonide s'est habilement acquitté d'une tâche difficile, en célébrant avant tout la lutte héroïque d'une poignée de Grecs contre des myriades de barbares.

C'est en effet l'opposition des mots μυριάσιν et χιλιάδες τέτορες qui donne à ce distique toute sa force et tout son éclat : les chiffres sont éloquents par eux-mêmes, et le poète n'a eu recours, pour évoquer le souvenir de la bataille, qu'à l'expression la plus unie et la plus simple, ἐμάχοντο. Un autre élément essentiel de l'épigramme occupe dans le distique une place en vue : c'est le nom propre ἐκ Πελοποννάσου, qui se détache comme en relief au début du second vers. Nous avons remarqué de même, dans les

deux précédentes épigrammes, la place donnée par le poète aux mots Λακεδαιμονίοις et Μεγιστίᾳ. Ainsi, sans la moindre monotonie, chacune de ces trois pièces désignait clairement, et distinguait les uns des autres, les trois monuments où elles étaient gravées.

4. Sur le tombeau d'Archédicé, fille d'Hippias, à Lampsaque (n. 111 B., 94 H.).

Ἀνδρὸς ἀριστεύσαντος ἐν Ἑλλάδι τῶν ἐφ' ἑαυτοῦ
Ἱππίου Ἀρχεδίκην ἥδε κέκευθε κόνις·
ἣ πατρός τε καὶ ἀνδρὸς ἀδελφῶν τ' οὖσα τυράννων
παίδων τ' οὐκ ἤρθη νοῦν ἐς ἀτασθαλίην.

Thucyd., VI, 59. — Le v. 3 cité par Aristote (*Rhetor.*, I, 9, p. 1367 B) confirme le texte de Thucydide, et ce texte est le même dans tous les manuscrits, sans aucune variante, même dialectale. Aussi le dialecte de l'inscription est-il sûrement établi : seule la forme ionienne ἀτασθαλίην distingue ce dialecte du pur attique, auquel appartient notamment le génitif Ἱππίου. Simonide célèbre donc Archédicé dans une langue qui convient tout ensemble à la patrie originelle de son héroïne, Athènes, et à sa patrie d'adoption, Lampsaque. Mais il reste en même temps fidèle à sa propre langue et aux traditions du genre.

La construction de l'épigramme appelle une remarque que nous avons déjà faite : c'est que les deux distiques sont ici, comme dans l'épitaphe de Mégistias, indépendants l'un de l'autre : à la rigueur le premier suffirait au sens ; mais le second complète et achève la pensée contenue dans le premier. Il n'y a d'enjambement que du v. 3 au v. 4 : le rejet παίδων τ' se rattache à une énumération qu'il était impossible de présenter avec plus de concision et de force.

La souplesse de la construction grammaticale a permis aussi au poète de graduer, pour ainsi dire, dans une seule phrase l'éloge de son personnage : c'est d'Hippias, le tyran d'Athènes, qu'Archédicé tient le jour ; la gloire de ce héros fameux a rejailli sur toute la famille, et c'est lui que rappelle d'abord Simonide ; mais ensuite se présentent à la pensée du poète le mari, les frères, les fils d'Archédicé, qui tous ont régné dans leur ville, et c'est à la fin seulement, pour couronner l'épigramme, que se place la louange discrète d'Archédicé elle-même : dans cet éclat de sa naissance et de sa vie, « elle n'a pas laissé son âme s'exalter jusqu'au vertige ». Litote heureuse, qui peint mieux que le plus

pompeux éloge la vertu modeste d'une femme attachée à tous ses devoirs.

Ainsi l'épigramme se développe en termes magnifiques, par une énumération grandiose de titres royaux, souvent imitée chez les modernes, et elle aboutit à une pensée morale de la plus touchante délicatesse. Il y a vraiment dans ces quatre vers toute la finesse et toute la force, tout le charme et toute la gravité sereine des plus belles œuvres de la sculpture attique, un peu raide encore au début du ve siècle, mais déjà d'une élégance et d'une harmonie souveraines.

5. Sur le tombeau de la chienne Lycas (n. 130 B., 109 H.).

Ἦ σεῦ καὶ φθιμένας λεῦκ' ὀστέα τῷδ' ἐν τύμβῳ
ἴσκω ἔτι τρομέειν θῆρας, ἄγρωσσα Λυκάς·
τὰν δ' ἀρετὰν οἶδεν μέγα Πήλιον ἅ τ' ἀρίδηλος
Ὄσσα Κιθαιρῶνός τ' οἰονόμοι σκοπιαί.

Pollux, V, 47. — Conservé seulement par Pollux, le texte de l'épigramme est incontesté. Une correction, proposée par Jacobs, σάν au lieu de τάν, au v. 3, a paru généralement inutile. Plusieurs conjectures portent sur le mot ἄγρωσσα, qui est un ἅπαξ λεγόμενον (ἀγρῶστι, ἀγρῶστα, ἀγρῶσα). D'autres corrections, dues à Schneidewin, n'ont pour objet que de donner au dialecte une couleur plus franchement éolo-dorienne : Πάλιον et ἀρίδαλος. Mais, pour cette raison même, elles nous semblent peu justifiées. Le poète qui a écrit σεῦ, ὀστέα, τρομέειν, et employé des expressions homériques comme ἴσκω, ἀρίδηλος, a certainement voulu laisser à l'épitaphe qu'il composait un caractère épique et ionien. Il est vrai que les dorismes φθιμένας, τὰν δ' ἀρετάν, ἅ τ', ne proviennent pas ici d'une nécessité métrique. Peut-être, en multipliant ces formes dialectales, Simonide a-t-il tenu compte du pays d'où la chienne Lycas était originaire, la Thessalie.

Il n'y a pas lieu d'ailleurs de soupçonner le poète d'avoir composé, pour un tombeau imaginaire, une épigramme du genre *démonstratif*. Des épitaphes analogues à celle de la chienne Lycas se rencontrent sur des monuments authentiques[1], et les relations bien connues de Simonide avec les Scopades et les Aleuades de Thessalie permettent d'imaginer dans quelles circonstances

1. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 329, 332, 626, 627.

l'hôte de ces familles princières a pu écrire pour l'une d'elles l'éloge d'une chienne favorite.

Aussi bien est-ce surtout la composition et le tour de cette épigramme qui méritent notre attention. Les deux distiques, comme dans les épigrammes précédentes, sont indépendants l'un de l'autre; mais ici le premier exprime l'idée la plus forte, évoque l'image la plus hardie : « les os blanchis de Lycas font encore trembler d'épouvante les bêtes sauvages qu'elle a poursuivies jadis dans les bois »; le second énumère, sous une forme à la fois poétique et oratoire, les montagnes qu'elle a fait retentir du bruit de ses exploits. Le mouvement τὰν δ' ἀρετὰν οἶδεν a de la noblesse, de la simplicité et de la grandeur; il rappelle un peu l'épitaphe composée pour le poète Eschyle : ἀλκὴν δ' εὐδόκιμον Μαραθώνιον ἄλσος ἂν εἴποι[1]. Le second hémistiche et le pentamètre qui suit ont une couleur plus descriptive, chaque nom propre étant accompagné d'une épithète de nature : l'expression οἰονόμοι σκοπιαί semble particulièrement heureuse pour peindre les sommets solitaires d'où la chienne épiait les bêtes fauves. Mais c'est le mouvement du premier distique qu'il faut surtout remarquer : l'apostrophe à Lycas, réservée pour la fin, mais annoncée dès le second mot, donne à l'épitaphe une allure vive et comme emportée : les inscriptions attiques du ve siècle ne fournissent pas un seul exemple d'un tour analogue[2]. Plus rare encore est l'intervention directe du poète, sous la forme de la 1re personne ἴσκω. C'est un nouvel exemple de la variété et de l'originalité qu'offrent les épitaphes authentiques de Simonide, comparées aux formules qui se rencontrent généralement sur les marbres.

§ 2. Épigrammes votives.

Quatre de ces épigrammes se rapportent à des événements historiques; les quatre autres ont un caractère privé.

1. *Vit. Aeschyli*, ap. Aeschyl., *Trag.*, ed. H. Weil, coll. Teubner, 1884, p. 311.

2. Le n. 39 de Hoffmann (Σῆς ἀρετῆς μνημεῖα, Θεοφίλη, οὔποτε λήσει) n'est connu que par une copie de Bœckh : quoique publiée par Kœhler dans le tome II du *Corp. Inscr. Att.*, n. 3790, l'épigramme appartient peut-être à la fin du ve siècle. — Le n. 33 est très mutilé à l'endroit même où l'on croit reconnaître une apostrophe au mort.

6. Sur la base du monument restauré des tyrannicides Harmodius et Aristogiton (n. 131 B., 120 H.).

Ἦ μέγ' Ἀθηναίοισι φόως γένεθ' ἡνίκ' Ἀριστο-
γείτων Ἵππαρχον κτεῖνε καὶ Ἁρμόδιος.

Hephaest., *Enchir.*, 29. — Eustath., *ad Iliad.*, p. 984, 7 (sans variante). La forme épique φόως et la locution homérique φόως γένεθ' sont ici les seules traces d'ionisme. L'inscription a, comme il convient, un caractère nettement attique. Mais une double question se pose : 1° l'épigramme est-elle complète? 2° est-ce là une inscription réelle, gravée sur un monument?

Suivant Preger[1], ce distique n'est qu'une partie de la dédicace composée par Simonide. Quoique l'auteur de cette hypothèse n'ait pas cru devoir en exposer les raisons, il nous est facile de les deviner, sans qu'il nous paraisse d'ailleurs nécessaire de les approuver.

Héphestion et Eustathe ne citent ces deux vers qu'en raison de la particularité métrique qu'ils présentent, à savoir la place donnée au nom propre Ἀριστογείτων. L'un et l'autre de ces auteurs (à supposer que le second ne dérive pas simplement du premier) n'avaient aucun motif pour rapporter aussi les vers qui faisaient reconnaître cette épigramme pour une dédicace destinée au monument des tyrannicides; mais cette indication ne devait pas manquer. Voilà l'objection.

Il y a des cas, en effet, où les citations faites par des grammairiens se bornent à des phrases manifestement tronquées. Mais alors ce n'est pas un vers ou un distique entier qui s'offre à nous; c'est, par exemple, comme il arrive pour deux autres épigrammes de Simonide (cf. n. **12** et **13**), un vers et demi ou un demi-vers. Ici au contraire le distique est complet, et pourtant l'observation du métricien exigeait seulement la fin du premier vers et le commencement du second : n'est-ce pas là un indice suffisant pour croire qu'Héphestion a rapporté une épigramme qui tenait tout entière en deux vers?

Aussi bien, que manque-t-il au sens de l'inscription? Rien d'essentiel, sinon pour faire entendre qu'il s'agit d'une dédicace, du moins pour vanter l'exploit d'Harmodius et d'Aristogiton. Aucun mot sans doute ne révèle que le peuple athénien ait érigé le monument. Mais pourquoi cette indication serait-elle néces-

1. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 152.

sairement contenue dans l'épigramme? Les découvertes archéologiques permettent ici moins encore que pour les inscriptions funéraires d'établir une loi[1]. Car, dans la série des *Hominum honores* du recueil d'Hoffmann, il n'existe pas une seule dédicace métrique du Ve siècle, et, de l'aveu même de Preger, les plus anciennes épigrammes de ce genre sont précédées de quelques mots en prose qui indiquent l'origine du monument; dans d'autres cas, cette indication fait complètement défaut[2]. Ainsi les faits constatés sur les marbres confirment notre manière de voir, loin de la contredire.

Mais, si l'épigramme citée par Héphestion est complète, avons-nous le droit de parler d'un monument où elle aurait figuré? Sommes-nous assurés que ce beau distique n'est pas un éloge d'Harmodius et d'Aristogiton, composé par Simonide, sous forme d'épigramme, comme d'autres poètes, restés anonymes, avaient écrit des *scolies* sur le même sujet[3]?

La question est d'un intérêt capital pour la suite de notre étude : il s'agit de savoir, en somme, si le poète qui avait rédigé plusieurs inscriptions réelles pour les monuments commémoratifs de la victoire et de la liberté, s'était aussi exercé à composer sur le même thème des inscriptions du genre ἐπιδεικτικόν.

Il faudrait, ce semble, des arguments décisifs pour admettre une pareille hypothèse. Or ces arguments n'existent pas. Nous venons de voir que l'absence d'une formule dédicatoire ne prouve rien contre l'authenticité de la dédicace. Dira-t-on que les anciennes relations d'amitié qui avaient uni Simonide aux Pisistratides aient dû empêcher les Athéniens de demander au poète de faire l'éloge des tyrannicides? Mais nous ne songeons pas à faire remonter cet éloge jusqu'au lendemain du meurtre d'Hipparque : une période de plus de trente années s'était écoulée depuis cet événement, lorsque les Athéniens remplacèrent, en 477, les statues emportées par Xerxès en 480. C'est à ce moment qu'ils durent s'adresser à Simonide pour graver une inscription sur la base du groupe nouveau, dû au ciseau de Critios et de Nesiotès. Simonide était alors à Athènes, où nous savons qu'il remporta, cette année-là même, une victoire dithyrambique. Il était tout désigné pour s'acquitter encore de cette tâche patriotique, après avoir célébré les victoires nationales.

1. Cf. ci-dessus, p. 12-13.
2. Preger, *Inscr. gr. metr.*, p. XVII.
3. Cf. *Anthologia lyrica*, ed. Hiller, p. 326.

Quoi qu'on pense de son caractère, on ne peut guère douter qu'il n'ait écrit à cette occasion le distique que lui attribue un témoignage formel, et qui est d'ailleurs admirablement approprié à cet objet.

Rien de plus éloquent, en effet, que cette phrase simple, qui évoque tout d'abord dans l'esprit du lecteur le souvenir d'un jour de bonheur et de gloire. Le mouvement du premier vers rappelle un peu le début de l'épitaphe de Lycas : ἦ σεῦ καὶ φθιμένας ..... Plusieurs épigrammes d'époque postérieure, funéraires ou votives, commencent par un tour analogue[1]. La fin du distique se distingue par l'extrême habileté du poète, qui semble s'être complu dans une sorte de tour de force, pour faire tenir si peu de place à tant de noms propres. Ainsi l'éloge des tyrannicides, complet en quelques mots, produit d'autant plus d'effet qu'il affecte une forme plus sobre, un tour plus énergique. Encore une fois, des dédicaces de ce genre, d'une allure aussi libre, aussi dégagée de toute entrave conventionnelle, de toute formule consacrée, ne se rencontrent ni dans la littérature contemporaine ni sur les marbres[2]; mais celle-ci n'en est, ce semble, que plus digne de Simonide.

7. Sur une offrande consacrée par le Naxien Démocritos, après la bataille de Salamine (n. 136 B., 123 H.).

Δημόκριτος τρίτος ἦρξε μάχης ὅτε πὰρ Σαλαμῖνα
Ἕλληνες Μήδοις σύμβαλον ἐν πελάγει·
πέντε δὲ νῆας ἕλεν δηΐων, ἕκτην δ' ὑπὸ χειρὸς
ῥύσατο βαρβαρικῆς Δωρίδ' ἁλισκομένην.

Plut., *de Her. mal.*, 36. — Les manuscrits n'offrent qu'une variante : ὑπὸ χειρὸς ῥ. βαρβαρικῆς (mss. TVB) et ὑπὸ χεῖρα ῥ. βαρβαρικήν (rell.). Composée pour un Naxien, l'épigramme est écrite dans un dialecte qui ne se distingue de la langue attique que par la forme ionienne νῆας : des expressions d'origine épique, comme δηΐων, ῥύσατο, étaient passées depuis longtemps dans le langage courant de la poésie.

Ici encore, pour répondre à une objection de Bergk, renouvelée

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 180, 189, 347. Le n. 266 *b* offre aussi le même début ; mais c'est une restitution.

2. Plus tard on en trouve assez souvent des exemples, comme dans la dédicace placée sur la statue de Démosthène (Plut., *Demosth.*, 30).

par Kaibel, il faut se demander si l'épigramme est entière. Car il est manifeste qu'elle ne contient aucune formule, soit funéraire soit votive. Dans le cas où on la considérerait comme incomplète, il n'y aurait pas de raison pour restituer avec Bergk : [Ἄνθηκεν ..... τόδε ..... Δημόκριτος ..... Νάξιος ὃς] τρίτος ἦρξε..... plutôt que : [Ἆθλα τόδε..... Δημοκρίτου ..... Νάξιου ὃς] τρίτος ..... Mais l'hypothèse d'une lacune ne repose que sur l'idée préconçue qu'une formule de ce genre est indispensable. Il n'est pas en effet dans les habitudes de Plutarque d'arranger à sa façon les documents poétiques qu'il transcrit : si, comme il faut le croire, les ὡρογράφοι Ναξίων donnaient l'inscription entière, Plutarque l'a reproduite sans y rien changer. N'est-il pas d'ailleurs plus naturel de chercher d'abord à interpréter l'épigramme telle qu'elle se présente à nous? Or nous avons vu que, chez Simonide, même une inscription funéraire pouvait affecter une forme inusitée. Toutefois, comme l'exception que nous avons rencontrée ci-dessus (n. **3**) nous a paru s'expliquer par cette circonstance que l'épigramme se rapportait à un πολυάνδριον et que plusieurs tombeaux s'élevaient au même endroit, nous n'hésitons pas à reconnaître que les mêmes raisons ne justifieraient pas ici l'absence d'une formule funéraire. Une dédicace, au contraire, se passait, nous l'avons dit, beaucoup plus aisément d'une formule votive, et les exemples de ce fait ne sont pas rares sur les marbres. Citons notamment une inscription d'Epidaure, publiée en 1885, où le *dédicant* se contente de rappeler l'exploit dont il avait consacré le souvenir par une offrande[1]. Tel a été aussi, ce semble, le but de Simonide en célébrant les hauts faits de Démocritos. L'importance qu'a dans l'épigramme le souvenir des prises opérées par ce Naxien donne même à penser qu'il avait, suivant un usage connu, offert à quelque divinité, de Naxos sans doute, une part de son riche butin.

On ne s'étonnera point d'ailleurs que Simonide n'ait pas jugé à propos de rappeler dans cette dédicace un fait que rapporte Hérodote au sujet du même personnage : Démocritos, raconte l'historien, commandait l'un des quatre vaisseaux que la ville de Naxos, comme tous les insulaires, destinait à la flotte perse; mais, contrairement aux ordres reçus, il passa du côté des Grecs,

1. Ἐφημ. ἀρχαιολ., 1885, p. 193-194. — L'épigramme, qui se compose de trois hexamètres, semble avoir échappé à Hoffmann : elle ne figure pas dans son recueil. Preger la cite, mais avec un renvoi inexact (*Inscr. gr. metr.*, p. 64).

entraînant avec lui le reste de la flottille[1]. Le silence de Simonide sur cette conduite s'explique sans peine par le désir qu'avaient les Naxiens, et Démocritos lui-même, de laisser dans l'ombre le souvenir de leur soumission aux ordres de Xerxès, et Plutarque a bien tort de vouloir opposer le témoignage du poète à ce qu'il appelle la *malice* de l'historien.

Se bornant donc à rappeler le rôle de Démocritos dans la bataille, Simonide affirme simplement qu'il fut le troisième à engager le combat, « lorsque près de Salamine Grecs et Mèdes se heurtèrent sur les flots. » Le second distique, indépendant du premier, n'est pas moins précis ; c'est un compte exact qu'établit le poète : cinq vaisseaux ennemis capturés, un vaisseau dorien sauvé des mains du barbare, tel est le bilan de Démocritos ! L'expression est aussi simple et unie que la pensée même ; mais elle n'en produit pas moins un grand effet par l'habile disposition des mots dans la phrase : le rapprochement des trois noms propres Σαλαμῖνα Ἕλληνες Μήδοις donne à cette partie de l'épigramme je ne sais quoi d'oratoire, tandis que dans le reste domine le ton du récit épique.

8. Sur un tableau consacré dans le temple d'Aphrodite à Corinthe (n. 137 B., 124 H.).

Αἴδ' ὑπὲρ Ἑλλάνων τε καὶ ἀγχεμάχων πολιητᾶν
ἕστασαν εὐχόμεναι Κύπριδι δαιμονίᾳ·
οὐ γὰρ τοξοφόροισιν ἐβούλετο δῖα θεάων
Μήδοις Ἑλλάνων ἀκρόπολιν προδόμεν.

Nous avons dit plus haut (p. 19-20) que Théopompe (Schol. Pind., *Olymp.*, XIII, 33) nous paraissait rapporter l'inscription *de visu*, Chaméléon (Athen., XIII, p. 573 C) d'après une tradition littéraire, authentique, mais plus aisément sujette à de légères altérations. Plutarque (*de Her. mal.*, 39) dépend, pour le texte, d'une tradition analogue à celle de Chaméléon, ou plutôt de Chaméléon lui-même (cf. ci-dessus p. 33). Dans ces conditions, nous adoptons de tout point le texte de Théopompe, sauf en un seul passage (v. 3), où ce texte donne un vers faux : δῖα θεοῖσιν Ἀφροδίτα. La correction de Bœckh δῖα θεάων a l'avantage, ce semble, d'expliquer la glose Ἀφροδίτα, tandis que la conjecture δῖ' Ἀφροδίτα (adoptée par Bergk et Hiller) ne permet pas de

1. Herod., VIII, 46.

justifier l'introduction fautive de θεοῖσιν dans le texte du scoliaste.

Le dialecte est donc, non pas purement dorien, mais légèrement teinté de dorisme, comme on le voit par la forme Ἑλλάνων et la terminaison du mot πολιητᾶν. Les corrections qui ont pour but de marquer plus fortement cette nuance dorienne (πολιατᾶν Preger et Hiller, ἰθυμαχᾶν Dobree) ne sont pas, selon nous, nécessaires. Écrivant pour une ville dorienne, Simonide a discrètement fait usage du dialecte propre à cette ville, mais il ne s'est pas imposé la règle d'en reproduire toutes les formes.

Le principe que nous suivons nous oblige à conserver au v. 2 ἕστασαν, plutôt que ἐστάθεν, leçon d'Athénée, adoptée par Bergk et Hiller, et εὐχόμεναι plutôt que εὔχεσθαι (Athénée) ou εὐξάμεναι (Plutarque). D'autre part, nous ne lisons pas avec Preger ἔστασαν (forme poétique de ἔστησαν, aor. actif de ἵστημι), qui aurait le sens de : « Ces femmes ont élevé (*sous-entendu* : ce monument). » Ἕστασαν est la 3e personne du plus-que-parfait attique : εἱστήκη, εἱστήκης, εἱστήκει, εἱστήκειμεν, εἱστήκειτε, ἕστασαν[1]; le sens de la phrase est donc : « Ces femmes se tenaient (près de l'autel), invoquant la déesse Cypris pour le salut des Grecs. »

Ainsi, à moins d'accepter l'explication, selon nous, fort peu vraisemblable de Preger, cette épigramme, elle aussi, manque d'une formule votive, comme les deux précédentes. On peut se demander dès lors si l'offrande, c'est-à-dire le tableau qui représentait ces femmes en prière, venait d'elles-mêmes ou des Corinthiens. Aucune raison intrinsèque ne nous paraît de nature à appuyer l'une plutôt que l'autre hypothèse. Si nous devions croire avec Preger que les noms des suppliantes fussent inscrits au-dessous de l'épigramme, cette disposition du monument nous en révèlerait aussi l'origine; mais ce n'est là qu'une hypothèse, et il est plus probable, d'après le commentaire de Chaméléon, complété par Wilamowitz, qu'il s'agit d'hiérodules attachées au culte d'Aphrodite, et invitées par les Corinthiens, au moment le plus critique de l'invasion perse, à implorer la déesse pour le salut de la Grèce. Après la victoire, les Corinthiens eux-mêmes se seraient acquittés d'un vœu en représentant sur un tableau les prières publiques qui avaient eu lieu alors dans le temple de la déesse.

Il nous faut encore, avant d'apprécier le mérite littéraire de l'épigramme, examiner la question que Bergk a soulevée : l'inscription est-elle complète? ou bien manque-t-il quelque chose entre

1. Cf. la *Grammaire grecque* de MM. Petitjean et A. Croiset, p. 363.

les deux distiques? Bergk se prononce nettement pour la seconde hypothèse, d'abord à cause du sens, qui lui paraît incomplet dans l'état actuel du texte, puis en raison d'une altération qu'il soupçonne dans le mot δαιμονίᾳ (v. 2). Ce mot, suivant Bergk, doit s'interpréter par *divinitus*, *divino auxilio* (c'est-à-dire δαιμονίᾳ βουλῇ ou μοίρᾳ), et il a été introduit indûment à cette place pour servir de lien entre les deux parties de l'épigramme. Cette altération du texte s'était déjà produite avant Plutarque, puisque cet auteur parle, en racontant le fait, d'une prière inspirée, δαιμόνιον εὐχήν, explication qui vient de εὐξάμεναι ..... δαιμονίᾳ. Chez Chaméléon, au contraire, εὔχεσθαι δαιμονίᾳ ne pouvant guère s'expliquer, Bergk croit qu'il y avait dans le texte primitif un mot comme δαμοσίᾳ, suivi d'un ou deux distiques, dans lesquels le poète célébrait la valeur des Corinthiens. — Toutes ces hypothèses tombent, si nous acceptons, comme point de départ de toute discussion, l'idée que le scoliaste de Pindare nous a conservé la copie de Théopompe, et que Plutarque dépend de Chaméléon, du moins en ce qui regarde le texte de l'épigramme. Dès lors le mot δαιμονίᾳ peut être l'objet de diverses interprétations[1], et même de conjectures[2] ; mais l'hypothèse d'une lacune doit être écartée pour peu que les deux distiques se comprennent sans autre changement. Or le γάρ du v. 3 nous semble répondre à une idée sous-entendue, il est vrai, mais facile à suppléer : « Ces femmes ont imploré Cypris, <et cette prière n'a pas été vaine>, car la déesse n'a pas voulu livrer aux Mèdes l'acropole de la Grèce. »

Un mot enfin sur une variante qu'offre seul le scoliaste de Pindare, et que nous avons admise avec le reste de l'épigramme : ἐβούλετο, au lieu de ἐμήσατο. L'autorité qui s'attache en général au témoignage de Théopompe est la raison la plus forte qui nous fasse adopter ce texte ; mais en outre nous voyons disparaître sans regret l'allitération ἐμήσατο ..... Μήδοις, où Schneidewin croyait trouver une intention qui ne nous semble guère conforme aux habitudes du poète : les antithèses chez Simonide résident plutôt dans les idées que dans les mots.

Une impression de grandeur se dégage tout d'abord de cette épigramme : la cause en est dans l'abondance de l'expression et

1. Nous inclinerions à admettre l'explication de Preger (*Inscr. gr. metr.*, n. 68), et à rattacher l'un à l'autre les mots Κύπριδι δαιμονίᾳ, bien que cette épithète ne se rencontre nulle part ailleurs jointe à un nom de divinité.

2. Cf. les conjectures signalées par Preger, *op. cit.*, n. 68.

dans le choix des épithètes. Rien ici qui rappelle la précision, la sobriété de l'épigramme de Démocritos. Ce n'est pas non plus, comme dans la dédicace d'Harmodius et d'Aristogiton, une image vive et claire, suivie d'un habile arrangement de noms propres. L'ampleur qui se marque dès le premier vers dans les mots ὑπὲρ Ἑλλάνων τε καὶ ἀγχεμάχων πολιητᾶν ne se dément pas dans la suite : une épithète qui s'oppose admirablement à ἀγχεμάχων accompagne le nom des Mèdes (τοξοφόροισιν), et la ville de Corinthe est désignée au vers suivant par cette noble périphrase : Ἑλλάνων ἀκρόπολιν.

9. Sur le trépied de Delphes (n. 138 B., 125 H.).

Ἑλλήνων ἀρχηγὸς ἐπεὶ στρατὸν ὤλεσε Μήδων
Παυσανίας Φοίβῳ μνῆμ' ἀνέθηκε τόδε.

Thucyd., I, 132, et, d'après Thucydide, Ps.-Demosth., *in Neaer.*, 97; Plut., *de Her. mal.*, 42; Aristodem., p. 355, ed. Wescher (*Fragm. histor. graec.*, t. V, p. 7); Suidas, v. Παυσανίας. L'Anthologie seule offre une variante sans autorité : ὤλεσα et ἀνέθηκα, ainsi que les formes doriennes : Ἑλλάνων, ἀρχαγός, μνᾶμ' (VI, 197). Sur la question du dialecte on peut hésiter. Toutefois nous avons vu que l'emploi des formes doriennes n'est pas, tant s'en faut, la règle chez Simonide, même quand il s'agit de célébrer des Doriens : pour un monument qui n'était pas destiné à Sparte, et que Pausanias, en dépit d'une formule que les Grecs trouvèrent blessante, consacrait au nom de l'armée tout entière, le poète dut plutôt, ce semble, laisser à l'épigramme la langue traditionnelle du genre, qui était en même temps la sienne.

Tandis que les précédentes dédicaces affectaient un tour original, assez différent des formules courantes, nous avons ici affaire à un distique dont la forme rappelle d'aussi près que possible les usages attestés par les monuments épigraphiques. Dans sa brièveté toute spartiate, la dédicace de Pausanias contient cependant tous les éléments ordinaires, mais non pas indispensables, des inscriptions votives : le nom du *dédicant*, l'idée de la dédicace (ἀνέθηκε), le nom du dieu à qui le monument est consacré (Φοίβῳ), la raison de la dédicace (ἐπεὶ στρατὸν ὤλεσε Μήδων).

Et malgré cette observation rigoureuse des formules communes, l'originalité de l'épigramme est incontestable. Elle résulte d'un arrangement particulièrement heureux, qui a permis au poète de mettre en pleine lumière, au début et à la fin du premier vers,

les mots essentiels Ἑλλήνων ἀρχηγός et Μήδων, tout en faisant ressortir, par une sorte de rejet, le nom de Pausanias.

Par le fond de la pensée et par le choix des mots, l'épigramme est d'une simplicité absolue : elle se relève, et atteint le plus haut degré de perfection, par le mouvement et l'harmonie de la phrase.

10. Sur le trépied consacré par la tribu Antiochis, à la suite d'une victoire dithyrambique de Simonide (n. 147 B., 129 H.).

Ἦρχεν Ἀδείμαντος μὲν Ἀθηναίοις ὅτ' ἐνίκα
Ἀντιοχὶς φυλὴ δαιδάλεον τρίποδα·
Ξεινοφίλου δὲ τόθ' υἱὸς Ἀριστείδης ἐχορήγει
πεντήκοντ' ἀνδρῶν καλὰ μαθόντι χορῷ·
ἀμφὶ διδασκαλίῃ δὲ Σιμωνίδῃ ἕσπετο κῦδος
ὀγδωκονταέτει παιδὶ Λεωπρέπεος.

Max. Plan., ap. Walz, *Rhet. gr.*, t. V, p. 543. — Plut., *an seni sit ger. resp.*, 3 (vers 5-6). — Au v. 3 le mot τόθ' est dû à une conjecture de Bergk, au lieu de τις, que donne Maxime Planude. Sauf cette correction, et sauf une variante dialectale sur διδασκαλίῃ (Planude donne διδασκαλίᾳ), le texte de l'épigramme est aussi sûr que son authenticité.

Le sens n'en est pas moins clair. Quant au mérite littéraire, il consiste ici avant tout dans l'habileté à mettre en vers les formules suivantes : Ἀντιοχὶς ἀνδρῶν ἐνίκα, Ἀριστείδης Ξενοφίλου ἐχορήγει, Σιμωνίδης Λεωπρέπεος ἐδίδασκε, Ἀδείμαντος ἦρχε (477 6 av. J.-C.). Ajoutons à cela l'effet produit à la fin de la pièce par le long mot ὀγδωκονταέτει, qui contient une idée essentielle, quoique tout à fait étrangère aux formules officielles. Fier de sa féconde vieillesse, Simonide ne craint pas de déclarer son âge : c'est là sans doute la raison principale qui l'a déterminé à écrire l'épigramme. C'est le trait de la fin qui explique l'intention du poète.

11. Sur une statue d'Artémis, œuvre du sculpteur Arcésilas (n. 157 B., 436 H.).

Ἀρτέμιδος τόδ' ἄγαλμα· δεκάσσαι δ' ἄρ' ὁ μισθὸς
δραχμαὶ καὶ Ἥραι τῶν ἐπίσημα τραγῶν·
ἀσκητὸς δ' ἐποίησεν Ἀθηναίης παλάμῃσιν
ἄξιος Ἀρκεσίλας υἱὸς Ἀριστοδίκου.

Diog. Laert., IV, 45. — Le témoignage de Diogène Laërce, qui nous a paru de nature à garantir l'authenticité de l'épigramme, est aussi notre seul guide pour l'établissement du texte. Car de Diogène Laërce dépend Arsenius, 119. Mais le texte même de Diogène Laërce est sujet à caution, et les plus récents éditeurs de cette épigramme n'ont pas manqué de le corriger. Sur un point essentiel de ces corrections Bergk et Hiller sont d'accord ; Preger propose un autre remède[1]. Nous ne partageons ni l'une ni l'autre de ces manières de voir.

Bergk, suivi par Hiller, propose de réunir les deux distiques en une seule phrase par la suppression de la particule δ', que donnent tous les manuscrits de Diogène (au v. 3), et par la correction d'ἀσκητός en ἀσκητῶς. Dans cette hypothèse, la phrase δυηκόσιαι γὰρ..... τράγος formerait une sorte de parenthèse, et les premiers mots de l'épigramme dépendraient, comme régime direct, du verbe ἐποίησεν, relégué au v. 3. L'épigramme serait moins une dédicace qu'une signature d'artiste.

A cette combinaison ingénieuse nous objectons que, dans toutes les épigrammes authentiques de Simonide où nous avons déjà rencontré deux distiques, la parfaite indépendance de ces deux distiques nous est apparue comme le caractère invariable de cette composition métrique. Comment nous résoudre à supposer de la part de Simonide une construction différente, sans autre raison qu'une conjecture qui ne repose pas même sur une observation paléographique ? En outre, nous ne pensons pas que Simonide ait jamais rédigé en quatre vers une signature d'artiste. Ces signatures se présentent ordinairement sous une forme plus brève, en un ou deux vers au plus, et elles accompagnent, mais ne remplacent pas, une dédicace. La particule δέ, que donne Diogène Laërce, nous paraît donc opposer nettement le dernier distique au premier, suivant la pratique ordinaire de Simonide.

Telle est aussi l'opinion de Preger ; mais ce savant n'admet pas que les deux premiers vers suffisent à donner un sens complet. Il y cherche en vain cette formule votive que nous n'avons pas trouvée davantage dans trois de nos dédicaces antérieures, et il conclut en supposant la disparition d'un troisième distique, qu'il restitue partiellement ainsi :

[ὁ δεῖνα.....
καλλιστον πάντων ἄνθετ' ἐπευξάμενος]
Ἀρτέμιδος τόδ' ἄγαλμα· δυηκόσιαι γάρ.....

1. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 105.

Cette hypothèse se heurte d'abord au témoignage formel de Diogène Laërce (εἷς ὃν Σιμωνίδης ἐποίησεν ἐπίγραμμα τουτί) ; puis elle a le tort, selon nous, de reposer sur ce principe, que toute dédicace métrique, au temps de Simonide, doit porter en elle-même le nom du *dédicant*. Ce n'est pas ce que nous avons constaté jusqu'à présent : le héros naxien, Démocritos, et le vainqueur de Platées, Pausanias, ont eu, il est vrai, leur nom inscrit dans l'épigramme même de leur offrande ; mais le nom des Athéniens ne figurait pas dans l'épigramme du monument d'Harmodius et d'Aristogiton, non plus que celui des Corinthiens dans les quatre vers gravés sur le tableau fameux du temple d'Aphrodite.

Ces exemples nous donnent à penser qu'ici, comme dans l'inscription d'Athènes et dans celle de Corinthe, il s'agit d'une dédicace publique, officiellement faite par une cité, une tribu ou une communauté quelconque. Un particulier eût tenu peut-être à voir son nom enchâssé dans la poésie de Simonide ; il est plus conforme aux habitudes d'une communauté de songer davantage à s'acquitter ponctuellement d'un vœu, en établissant le compte exact de l'argent dépensé, et en rendant hommage à l'artiste qui a exécuté le monument. Tel nous paraît être en effet le sens de l'épigramme rapportée par Diogène.

Le début se présente sous une forme brève, elliptique, mais assez fréquente sur les marbres : « Cette statue est consacrée à Artémis », comme nous lisons sur une colonne trouvée à Athènes : Παλλάδος εἰμὶ θεᾶς[1]. Puis vient aussitôt la mention précise de la somme dépensée à cette œuvre, somme qui a été payée en drachmes de Paros. Cette indication ne vient pas tant, ce semble, de la vanité du *dédicant* que du désir d'être exact. Faut-il dans cette interprétation conserver le γάρ du v. 1 δεκάδεσσι γὰρ ὁ μισθός ? Cela nous paraît difficile, et la correction de Ménage, que nous avons adoptée, s'explique aisément par une erreur paléographique. Quant à la leçon δραχμαὶ τὰ Πάριαι, donnée par les manuscrits de Diogène Laërce, elle introduit dans l'épigramme un élément dorien que rien ne justifie. Bergk la défend, en faisant, par pure hypothèse, d'Arcésilas un sculpteur crétois (Ἄξιος, ethnique de Ἄξος, ville de Crète). Schneidewin, suivi par Preger, invente le mot δραχμαῖαι. En lisant, suivant une conjecture indiquée par Bergk, δραχμαὶ καὶ Πάριαι, nous nous éloignons aussi peu que possible des manuscrits. D'autre part, l'insistance que met le poète à parler de drachmes pariennes prouve, selon nous, que la statue

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 246.

ne se trouvait pas à Paros : c'est bien plutôt le sculpteur Arcésilas qui devait être de cette ville, et cette indication nous semble confirmée par le texte de Pline où il est question d'un artiste de ce nom et de cette époque, originaire de Paros[1]. Pline, il est vrai, dit que c'était un peintre ; mais les deux arts sont trop voisins l'un de l'autre pour qu'une confusion ne soit pas toujours explicable. Aussi dans le second distique n'hésitons-nous pas à rejeter la conjecture de M. Schmidt, adoptée par Preger : Νάξιος Ἀρκεσίλεως. L'adjectif ἄξιος désigne le sculpteur comme le digne fils d'un père connu sans doute lui-même dans le même art.

L'épigramme appartient donc à la série de celles qui se recommandent par la sobriété, la précision des détails et l'habileté à faire entrer dans le vers des notions qui s'accommoderaient mieux de la prose. Un seul vers se détache du reste par l'emploi d'une expression plus ample et d'une image plus poétique (v. 3, ἀσκητὸς δ' ἐποίησεν Ἀθηναίης παλάμῃσιν) ; mais quelques doutes subsistent sur l'interprétation de ce vers. En conservant le texte de Diogène Laërce, on traduit : « formé par la main même d'Athéna. » Mais ἀσκητός appliqué ainsi à un nom d'homme est sans exemple à l'époque classique. La correction ἀσκητῶς δ' ἐποίησεν, adoptée par Preger, permet de rattacher directement au verbe les mots Ἀθηναίης παλάμῃσιν, en leur donnant le sens de : « guidé par la main d'Athéna. »

12. Sur une statue d'Hermès (n. 159 B., 138 H.).

Τόνδ' ἀνέθηκ' Ἑρμᾶν Δημήτριος, ὄρθια δ' οὐχί,
ἐν προθύροις.

Ps.-Tryph., περὶ τρόπων, ap. *Rhet. graec.*, ed. Spengel, t. III, p. 218. L'ordre des mots n'offrant dans le texte du Ps.-Tryphon aucune régularité métrique, nous suivons ici, avec Hiller, la restitution de Bergk.

Le fragment est trop incomplet pour qu'on puisse apprécier la composition et le style de l'épigramme.

13. Sur une offrande (n. 165 B., 143 H.).

Ἦν ἑκατὸν φιάλαι· δίχα <δὲ> σφίσιν....

Herodian., περὶ μονήρους λέξεως, 45. L'épigramme est plus

1. Plin., *Hist. Nat.*, XXXV, 11, 39.

tronquée encore que la précédente ; les éditeurs cherchent à la restituer, sans la moindre certitude. Observons toutefois que ce début d'une dédicace (s'il est vrai que ce soit un début) nous offre encore un nouvel exemple de la variété et de la souplesse de tour qui caractérisent les épigrammes de Simonide.

§ 3. — Épigrammes diverses

Les pièces de cette série pourront ne pas être soumises à un examen aussi approfondi que les précédentes : outre que l'intérêt des énigmes nous paraît aujourd'hui assez médiocre, nous n'avons pas lieu de comparer les deux γρῖφοι de Simonide à d'autres pièces analogues d'une authenticité contestable. La même remarque s'applique aux deux spirituelles improvisations qui n'ont d'une épigramme que la forme. Les trois morceaux qui suivent sont ou trop incomplets ou d'une interprétation trop douteuse, pour mériter de nous arrêter longtemps.

14. Énigme (n. 173 B., 164 H.).

Φημὶ τὸν οὐκ ἐθέλοντα φέρειν τέττιγος ἄεθλον
τῷ Πανοπηιάδᾳ δώσειν μέγα δεῖπνον Ἐπειῷ.

Athen., X, p. 456 E. — L'explication de cette énigme, d'après Chaméléon, était la suivante : dans le poème de Stésichore intitulé Ἰλίου πέρσις, Épéos avait la charge de porter de l'eau aux Atrides ; en souvenir de cette anecdote, représentée, disait-on, sur les murs du temple d'Apollon à Carthæa, dans l'île de Céos, Simonide avait donné, en plaisantant avec ses élèves, le nom d'Épéos à l'âne qui allait pour eux chercher de l'eau à une source voisine, et la punition dont il menaçait les retardataires, c'était d'avoir à fournir à l'âne une mesure d'orge.

15. Énigme (n. 172 B., 163 H.).

Μιξονόμου τε πατὴρ ἐρίφου καὶ σέλλιος ἰχθὺς
πλησίον ἠρείσαντο καρήατα· παῖδα δὲ νυκτὸς
δεξάμενοι βλεφάροισι. Διωνύσοιο ἄνακτος
βουφόνον οὐκ ἐθέλουσι τιθηνεῖσθαι θεράποντα.

Athen., X, p. 456 C. — Le sens de cette énigme est douteux : chacune des trois explications fournies par Athénée a trouvé des défenseurs parmi les modernes[1].

16. Improvisation (n. 167 B., 73 H.).

Τήν ῥά ποτ' Οὐλύμποιο περὶ πλευρὰς ἐκάλυψεν
ὠκὺς ἀπὸ Θρήκης ὀρνύμενος Βορέης,
ἀνδρῶν δ' ἀχλαίνων ἔδακεν φρένας, αὐτὰρ ἐθάρθη
ζωή, Πιερίην γῆν ἐπιεσσαμένη,
ἔν τις ἐμοὶ καὶ τῆς χεέτω μέρος· οὐ γὰρ ἔοικεν
θερμὴν βαστάζειν ἀνδρὶ φίλῳ πρόπροσιν.

Athen., III, 125 C. — L'effet plaisant de cette improvisation résulte du contraste qu'offre l'ampleur, la majesté de l'idée exprimée dans les deux premiers distiques, avec la pensée simple et familière de la fin.

17. Improvisation (n. 171 B., 162 H.).

Οὐδὲ γὰρ οὐδ' εὐρύς περ ἐὼν ἐξίκετο δεῦρο.

Athen., XIV, p. 656 C. — Cf. ci-dessus, p. 18.

18. Fragment d'une épigramme (n. 176 B., 159 H.).

..... ὅ τοι χρόνος ὀξὺς ὀδόντας
πάντα καταψήχει καὶ τὰ βιαιότατα.

Stob., *Ecl. Phys.*, I, 8, 22. — On ne saurait dire à quel genre d'épigramme appartenait cette pièce : la pensée générale qu'elle exprime pouvait trouver place aussi bien dans une épitaphe que dans une dédicace.

19. Distique élégiaque (n. 175 B.).

Οὐκ ἔστιν μείζων βάσανος χρόνου οὐδενὸς ἔργου,
ὃς καὶ ὑπὸ στέρνοις ἀνδρὸς ἔδειξε νόον.

Stob., *Ecl. Phys.*, I, 8, 15. — Kaibel imagine, sans raison

1. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 275.

suffisante, de rapporter ces vers à l'élégie de Simonide sur la bataille de Salamine.

20. Fragment d'une pièce en vers hexamètres (n. 174 B., 166 H.).

Φοῖβος ἐςαγεῖται <τοῖς> Τυνδαρίδῃσιν ἀοιδῆς,
ἂν ἅμετροι τέττιγες ἐπεστέψαντο χορωνῷ.

Athen., XV, p. 680 D. — Le texte conservé par Athénée ne donne ni la mesure exigée par le mètre ni un sens clair. Aussi les conjectures et les interprétations sont-elles fort nombreuses. Il est inutile d'y insister, pour la question qui nous occupe.

Conclusion. — Sans prétendre tirer de cette étude sur les épigrammes authentiques de Simonide un *criterium* infaillible, du moins pouvons-nous formuler quelques conclusions pratiques, qui seront de nature à nous guider dans l'examen des pièces contestées.

Il faut remarquer d'abord que, même dans une épigramme funéraire, l'absence de toute formule consacrée, relative à la présence du mort dans le tombeau, n'est pas nécessairement une preuve de non-authenticité. Toutefois le fait est rare, exceptionnel, quand il s'agit d'épitaphes ; car des pièces ainsi rédigées pouvaient convenir seulement à des tombeaux que leur emplacement même, ou le voisinage d'autres sépultures analogues, suffisait à désigner clairement aux yeux de tous. Au contraire, ce n'est presque plus une exception dans les épigrammes votives, parce que leur place dans un sanctuaire, sur les murs d'un temple ou dans une enceinte sacrée, les faisait reconnaître tout d'abord pour des dédicaces, et que d'ailleurs, comme nous l'apprennent les monuments archéologiques, elles étaient souvent, dès l'époque de Simonide, précédées ou suivies de quelques mots en prose.

Cette liberté que prend le poète à l'égard des formes traditionnelles de l'épigramme lui permet de varier à son aise la composition et le style de ses poésies. Cependant, fidèle au principe qui veut que l'épigramme soit brève, Simonide n'a qu'une seule fois, dans les exemples qui nous occupent, dépassé deux distiques : encore cette exception se rencontre-t-elle dans une inscription agonistique, qui célèbre en trois distiques indépendants l'un de l'autre la triple victoire de la tribu Antiochis, du

chorège et du poète. Toutes les autres épigrammes comptent deux ou quatre vers. Peut-être Simonide en avait-il composé de plus courtes encore, en un seul vers, puisqu'on en trouve de telles sur les marbres ; mais l'absence d'un exemple authentique dans ce genre donne à penser que ce cadre lui paraissait trop étroit. D'autre part, toutes les fois qu'il écrit deux distiques, il a soin de donner un sens complet à chacun d'eux ; du moins le second n'est-il jamais indispensable à l'intelligence du premier. Le plus souvent c'est le second qui contient la pensée la plus forte ; mais sur ce point même la règle n'est pas absolue, comme on en peut juger par l'épitaphe de la chienne Lycas.

Le dialecte est généralement ionien ; quelques traces de dorisme, plus rares qu'on ne l'a cru parfois, s'expliquent soit par des nécessités métriques, soit par le désir du poète de rappeler discrètement la patrie du personnage honoré ou le lieu de la dédicace. Mais aucune pièce n'est écrite dans le pur dialecte dorien.

Notons maintenant les principales qualités qui, sans en exclure d'autres, devront se retrouver de préférence dans les épigrammes que nous croirons pouvoir attribuer à Simonide.

Il arrive assez souvent que le poète s'applique à faire entrer dans une épigramme des idées très simples et très précises, comme la date et les circonstances d'une dédicace agonistique, le prix d'une statue, le nombre des vaisseaux pris à l'ennemi. Mais dans ces cas-là mêmes, il ne lui suffit pas, ce semble, de faire montre de son adresse à manier le vers, à plier au mètre des idées et des mots qui semblaient rebelles à cette entrave : le poète perce toujours, dans les épigrammes les plus simples, par un mot à effet, par une expression poétique, par un tour légèrement oratoire, par une heureuse symétrie des éléments essentiels qui composent l'épigramme.

Par contre, lorsque l'épigramme exprime des idées plus importantes, plus grandioses, et que le poète prend soin de faire valoir ces idées par un tour inattendu, par un mouvement qui d'abord attire et frappe l'attention, alors l'expression est ordinairement la plus simple qu'on puisse imaginer, je dirai presque la plus familière. Aucune pièce ne produit plus que l'épitaphe de la fille d'Hippias un effet de grandeur et de noblesse, d'élégance et de grâce ; et pourtant, c'est l'énoncé, en apparence tout naturel, des titres qu'ont portés le père, le mari, les frères et les fils d'Archédicé. Rien de plus saisissant que l'apostrophe des Spartiates : « Passant, va dire à Lacédémone..... ; » mais l'expression n'a par elle-même aucun relief propre : elle ne vaut que par la place où le poète l'a mise.

Ce n'est pas que, parfois, une expression forte ne vienne contribuer elle-même à rehausser l'éclat d'une pensée que le poète veut faire plus vivement ressortir : une locution d'Homère, habilement détournée de son sens primitif, une image hardie, une heureuse opposition d'épithètes, une périphrase expressive, voilà les moyens qu'il emploie, toujours avec un rare bonheur.

L'étude que nous venons de faire nous fournit encore une autre indication qui pourra nous servir dans la dernière partie de ce travail : elle suffit à nous convaincre de l'*éclectisme* que les anciens attribuaient à Simonide dans ses amitiés et dans ses relations. Le hasard veut que, dans ce petit nombre de pièces sûrement authentiques, il y en ait pour Athènes, pour Sparte, pour Corinthe, pour une fille du tyran Hippias et pour les tyrannicides, pour l'orgueilleux vainqueur de Platées et pour un chef naxien, pour les Scopades ou les Aleuades de Thessalie et pour le fameux devin d'Acarnanie, Mégistias ! C'est assez pour qu'il nous soit interdit de mettre en doute l'authenticité d'une épigramme qui nous paraîtrait seulement suspecte d'une partialité excessive en faveur de tel ou tel personnage, de tel ou tel parti politique.

III

CRITIQUE DES ÉPIGRAMMES

DONT L'ATTRIBUTION A SIMONIDE

NE REPOSE PAS

SUR DES TÉMOIGNAGES SUFFISAMMENT AUTORISÉS

I

ÉPIGRAMMES FUNÉRAIRES

§ 1. — Épigrammes relatives a des événements historiques

— **21**[1]. Sur un tombeau de guerriers morts en Eubée (n. 89 B., 74 H.).

Δόρυος ἐδμήθημεν ὑπὸ πτυχί, σῆμα δ' ἐφ' ἡμῖν
ἐγγύθεν Εὐρίπου δημοσίᾳ κέχυται,
οὐκ ἀδίκως· ἐρατὴν γὰρ ἀπωλέσαμεν νεότητα
τρηχεῖαν πολέμου δεξάμενοι νεφέλην.

Anthol. Plan., 26[2]. — La forme τρηχεῖαν vient d'une correction de Schneidewin (au lieu de τρηχείην), adoptée par tous les éditeurs. Le dialecte, très voisin de la langue attique, conserve cependant une légère teinte ionienne, à cause de la forme τρηχεῖαν pour τραχεῖαν.

1. Le signe — placé devant une épigramme indique que cette pièce ne nous paraît pas pouvoir ou devoir appartenir à Simonide. Le signe + a le sens contraire.

2. Toutes les pièces de l'Anthologie que nous étudierons dans le reste de ce travail sont expressément attribuées à Simonide, soit par Planude, soit par le copiste du *Palatinus*, soit par le correcteur ou par le *lemmatiste*. Mais il nous semble inutile de noter ici ces indications marginales ou ces scolies, puisqu'elles ont, nous l'avons vu, peu de poids pour l'attribution à Simonide des pièces contestées (cf. ci-dessus, p. 21-29).

Le vocabulaire ne présente aucune particularité qui ne puisse convenir soit au temps de Simonide, soit à Simonide lui-même; mais aucun trait non plus ne révèle sûrement une date aussi ancienne : des expressions comme ἐδμήθημεν, σῆμα κέχυται, ἐρατὴν ἀπωλέσαμεν νεότητα, πολέμου δεξάμενοι νεφέλην, sont de celles qui se rencontrent déjà dans les auteurs et dans les inscriptions du VIe et du Ve siècle[1], mais aussi, par tradition et par imitation, dans la littérature la plus basse[2].

La composition de l'épigramme n'est pas contraire non plus aux habitudes de Simonide, attendu que les mots οὐκ ἀδίκως ne forment pas, à proprement parler, un rejet : le second distique reste indépendant du premier.

Toutefois ces mots mêmes, οὐκ ἀδίκως, nous inspirent des doutes sur l'origine de la pièce. C'est une liaison bien lourde et bien prosaïque que cette locution adverbiale[3], et en outre elle introduit entre les deux parties de l'épigramme une sorte de raisonnement, de démonstration, qui n'est pas, ce semble, dans le goût de Simonide : le poète nous a paru enclin à supprimer les idées intermédiaires, comme inutiles, plutôt que de s'embarrasser d'une logique rigoureuse[4]. Une inscription métrique athénienne du IVe siècle offre un exemple de la même tournure, οὐκ ἀδίκως[5], et il y a en effet quelque rapport entre l'emploi de cet adverbe et l'usage si fréquent que les orateurs du IVe siècle font d'un autre adverbe, εἰκότως, à la fin d'une période.

Pour cette raison, et aussi pour la banalité des expressions qui remplissent la fin de l'épigramme, Junghahn et après lui Hiller considèrent le second distique comme une addition faite après coup à une œuvre authentique de Simonide.

Le moyen est assurément ingénieux, pour sauvegarder l'autorité qu'on attribue à Planude tout en refusant de prêter à Simonide des vers qui ne paraissent pas porter la marque de son génie. Mais n'est-ce pas accumuler à plaisir les hypothèses, déjà trop souvent invoquées en pareille matière? Au lieu de supposer ainsi l'intervention de deux poètes, ou, si l'on veut, d'un poète et d'un

1. C.I.A., I, 442 (ἔδαμεν), 463 (ἥβην ὀλέσαντα), IV, 446a (ἀγλαὸν ἥβην).
2. Kaibel, *Epigr. gr.*, 1028, v. 68 : πολέμῳ κρυερὸν νέφος.
3. Bergk est tenté d'écrire οὐκ ἀέκως.
4. Par exemple, dans la dédicace des femmes de Corinthe (n. **8**), et peut-être aussi dans l'épigramme qui contient la signature du sculpteur Arcésilas (n. **11**).
5. Kaibel, *Epigr. gr.*, 38. — C.I.A., II, 3688.

continuateur, dans la composition d'une seule pièce, n'est-il pas plus simple de se rappeler que l'attribution à Simonide offre par elle-même une garantie bien insuffisante ? L'autorité de Planude peut être assez considérable s'il s'agit de reconstituer l'Anthologie de Céphalas ; mais cette Anthologie n'était pas exempte des plus graves erreurs. Laissons donc de côté le témoignage de Planude, et voyons si le premier distique de l'épigramme nous fait penser plus que le second à Simonide.

Ne nous y trompons pas : si Schneidewin, suivi par Bergk, a proposé de voir dans cette pièce l'épitaphe des Athéniens morts dans l'expédition contre les Chalcidiens et les Béotiens coalisés (507/6 av. J.-C.), c'est parce que cette expédition était la seule que Simonide, auteur présumé de l'épigramme, eût pu connaître ; c'est aussi parce qu'on attribuait au même poète la dédicace du quadrige érigé sur l'Acropole à la suite de cette victoire[1]. Mais en réalité cette dédicace, nous le verrons dans la suite, n'est donnée, elle aussi, à Simonide que par hypothèse, et, si l'on ne tient pas compte du témoignage de Planude, il n'y a pas de raison pour que notre épitaphe se rapporte à la campagne de l'année 507/6 plutôt qu'à telle ou telle autre des nombreuses batailles dont l'Eubée a été le théâtre, tant au ve qu'au ive siècle. L'inscription elle-même n'indique ni le nom des morts ni celui de leurs ennemis : elle convient à un tombeau de Chalcidiens, d'Erétriens ou de tout autre peuple autant qu'à un tombeau d'Athéniens. Le nom du Dirphys ne nous éclaire pas davantage sur la patrie des guerriers tombés près de cette montagne. Or nous avons remarqué que Simonide, dans les deux épitaphes anonymes qu'il a composées, a inséré du moins un nom propre, Λακεδαιμονίοις, ἐκ Πελοποννάσου, qui ne permet aucune confusion de cette nature.

Si nous ne reconnaissons pas dans cette épigramme l'art de Simonide, nous ne pensons pas non plus qu'il faille la classer parmi les épigrammes *démonstratives*, composées pour un tombeau fictif. Ce genre de pièces ne peut guère se rapporter, ce semble, qu'à des batailles autrement fameuses que celle qui fut livrée, on ne sait quand, au pied du mont Dirphys.

+ **22**. Sur le tombeau des Athéniens morts à Marathon (n. 90 B., 75 H.).

Ἑλλήνων προμαχοῦντες Ἀθηναῖοι Μαραθῶνι
χρυσοφόρων Μήδων ἐστόρεσαν δύναμιν.

1. Cf. n. **68**.

Lycurg., *adv. Leocrat.*, 109. — Aristide le Rhéteur, son scoliaste et Suidas rapportent la même pièce avec une variante qui a beaucoup embarrassé la critique : v. 2 ἔκτειναν Μήδων ἐννέα μυριάδας (Aristid., t. II, p. 511 éd. Dindorf), et εἴκοσι μυριάδας (Schol., p. 289 Frommel, et Suid, v. Ποικίλη). — Bergk, convaincu qu'Aristide avait sous les yeux un recueil des épigrammes de Simonide, a dû imaginer toutes sortes d'hypothèses pour défendre l'authenticité du v. 2. Mais nous pensons, avec Hiller, que le témoignage d'Aristide ne reposait pas sur un document de ce genre[1]. L'inscription peut fort bien provenir chez lui du passage même de Lycurgue, altéré déjà par une tradition inexacte, comme il l'a été encore davantage dans la suite (ἐννέα transformé en εἴκοσι).

Lycurgue ne nomme pas l'auteur de cette épigramme; mais il la rapproche de l'épitaphe des Spartiates aux Thermopyles, pièce qu'il n'attribue pas davantage à Simonide. Le parallèle que l'orateur établit entre les deux épigrammes, et les termes qu'il emploie[2] ne permettent guère de douter que la seconde n'ait été inscrite comme la première sur un tombeau. Il est vrai que l'idée d'une sépulture ne ressort pas de l'épigramme elle-même; mais nous avons vu un tour analogue appliqué par Simonide à l'épitaphe des Péloponnésiens aux Thermopyles. La même dérogation aux usages consacrés s'expliquerait sans peine à Marathon, où s'élevait, isolé dans la plaine, le tertre qui contenait les cendres des Athéniens. Une inscription, gravée sur une stèle de marbre, au pied de ce tertre, pouvait bien, sans parler autrement de leur sépulture, confondre dans le même hommage les héros tombés dans la bataille et leur patrie victorieuse. C'est ce que fit, ce semble, l'auteur de cette épigramme. Cet auteur est-il Simonide?

Hiller incline pour l'affirmative, en raison, dit-il, de la tradition, d'ailleurs fort contestable, qui parle d'un ἐλεγεῖον composé à la fois par Simonide et par Eschyle εἰς τοὺς ἐν Μαραθῶνι τεθνηκότας[3]. Peut-être pourrait-on être plus catégorique dans l'attribution de

1. Cf. ci-dessus, p. 37.

2. Dans l'état actuel du texte, Lycurgue ne dit pas expressément que l'épigramme des Athéniens ait figuré sur le tombeau de Marathon. Mais il ne dit pas non plus le contraire, puisqu'il parle des « *frontières* » du territoire athénien (ἐπὶ τοῖς ὁρίοις). Une correction facile et naturelle a été depuis longtemps proposée : ἐπὶ τοῖς ἠρίοις. Adoptée par les éditeurs Baiter et Sauppe, ainsi que par Schneidewin, cette correction rend plus certaine encore l'interprétation que nous défendons ici.

3. Hiller, *Zu den Simonid. Epigr.*, p. 239-240.

cette pièce à Simonide, en considérant qu'elle représente, d'une manière éclatante, un genre d'épigramme que nous avons rencontré dans ses poésies authentiques : c'est une de ces pièces qui, comme la dédicace de Pausanias, gravée sur le trépied de Delphes, valent surtout par la grandeur de l'idée et par l'heureux arrangement des mots. Le premier vers, en particulier, contient trois noms propres essentiels, dans l'ordre le plus significatif; le pentamètre, avec un peu plus d'abondance, offre une périphrase énergique ἐστόρεσαν δύναμιν et une épithète descriptive χρυσοφόρων Μήδων, qui répond bien à l'effet que les archers perses, avec leurs riches armures, paraissent avoir produit en Grèce dès leur première apparition.

— **23*** [1]. Pour servir d'épitaphe à Léonidas (n. 110 B., 110 H.).

Θηρῶν μὲν κάρτιστος ἐγώ, θνατῶν δ' ὃν ἐγὼ νῦν
φρουρῶ τῶδε τάφῳ λᾶινος ἐμβεβαώς.
[Ἀλλ' εἰ μὴ θυμόν γε Λέων ἐμὸν οὔνομά τ' εἶχεν,
οὐκ ἂν ἐγὼ τύμβῳ τῷδ' ἐπέθηκα πόδας].

Anthol. Pal., VII, 344. — Le second distique, que nous avons mis entre crochets, se trouve dans le *Palatinus* au bas de la même page que le premier; mais il y est donné pour une épigramme indépendante, et attribué même à Callimaque. Or il est évident que ce second distique ne présente par lui-même aucun sens; il a seulement pour but de compléter et d'expliquer le premier. Les deux pièces, rapprochées l'une de l'autre par tous les éditeurs modernes, l'étaient aussi, ce semble, dans l'exemplaire qu'avait sous les yeux le *lemmatiste*. Car le *lemma* qui accompagne dans le *Palatinus* la première de ces deux pièces est ainsi conçu : εἰς Λέοντά τινα ὃν ἐφρούρει λέων μαρμάρινος. Comme de ce premier distique seul il ne ressort pas que le personnage en question s'appelât Λέων, c'est assurément aux deux pièces réunies que se rapporte ce *lemma*.

Toutefois il ne s'ensuit pas que les deux distiques soient contemporains; nous pensons au contraire, avec Schneidewin et Bergk, que le second a été composé assez longtemps après le premier. Celui-ci, en effet, offre à lui seul une signification très

1. L'*astérisque* désigne les épigrammes qui nous semblent n'avoir jamais figuré sur un monument réel (tombeau ou offrande), c'est-à-dire, à proprement parler, les épigrammes *démonstratives*.

précise : il devait servir d'épitaphe à un héros dont la tombe portait comme symbole un lion. De telles sépultures n'étaient pas rares, nous le savons, quel que fût le nom des personnages ainsi honorés. Le second distique a donc été ajouté par quelque amateur de basse époque, qui, ne sachant pas à qui se rapportaient les deux premiers vers, y a vu surtout un jeu de mots, une espèce d'énigme sur le nom de Λέων; c'est ce jeu de mots qu'il a voulu expliquer dans deux vers qui, non seulement ont une médiocre valeur littéraire, mais qui contiennent en outre une affirmation contraire à la vérité.

Reste le premier distique. Est-il de Simonide? et, dans ce cas, à quel tombeau était-il destiné ? S'il n'est pas de Simonide, peut-il être autre chose qu'une épigramme *démonstrative* sur le tombeau de Léonidas ?

Schneidewin ne doute pas de l'authenticité de la pièce, et il la rapporte au lion de pierre qui s'élevait, d'après le témoignage d'Hérodote, sur l'éminence où Léonidas était tombé en combattant. Bergk écarte cette solution pour deux raisons : d'abord, le lion des Thermopyles lui paraît avoir été érigé seulement vers le temps d'Hérodote, et non immédiatement après la guerre, assez tôt pour que Simonide ait pu composer l'épitaphe; ensuite, le périégète Pausanias ne signale aucune épigramme, de Simonide ou d'un autre, gravée sur le tombeau de Léonidas. La première de ces raisons est faible; car on ne voit pas ce qui aurait empêché les Spartiates de rendre un hommage public à Léonidas dès le lendemain de leur victoire définitive. Mais la seconde raison a plus de force, surtout si on se rappelle la tradition recueillie par Pausanias, et suivant laquelle deux rois de Sparte seulement, la fille d'Archidamos, Cynisca, et le vainqueur de Platées, avaient été l'objet d'une épigramme. Renonçant donc à voir ici l'épitaphe de Léonidas, Bergk songe à y reconnaître celle de Léon de Trézène, ce prisonnier que les Perses immolèrent dans leur première rencontre avec la flotte grecque, près de Sciathos [1]. Mais cette attribution est condamnée, ce semble, par l'éloge que l'épigramme fait du héros, « le plus fort de tous les hommes. » Une telle louange, qui pourrait convenir à Léonidas ou à quelque autre chef mort sur le champ de bataille, ne sied guère à un jeune homme frappé sans avoir combattu, et choisi comme une victime propitiatoire pour sa beauté (τὸν καλλιστεύοντα).

A notre avis, l'épigramme se rapporte à Léonidas, à qui elle

1. Herod., VII, 180.

convient mieux qu'à tout autre; mais elle n'est pas de Simonide, ni du ve siècle, et elle n'a jamais été gravée sur un tombeau. Le style du distique confirme, à nos yeux, cette opinion : si le poète y marque avec force et brièveté l'opposition qu'il veut établir entre le plus vaillant des hommes et le roi des animaux, il ne laisse pas de répéter, avec quelque lourdeur, deux fois dans le même vers le pronom personnel ἐγώ : bien placé dans le premier hémistiche (κάρτιστος ἐγώ), ce pronom n'a que faire à la fin, si ce n'est pour le mètre, et nous en dirons autant de l'adverbe νῦν. Ces légères taches n'empêchent pas que la pièce n'ait quelque chose de sévère et de grand. Nous l'attribuons donc à l'un des meilleurs de ces poètes alexandrins qui célébrèrent à l'envi Léonidas et ses compagnons. Rien ne s'oppose même à ce que, malgré cette origine, elle ait été imitée par d'autres poètes, soit dans des pièces du même genre, comme celle d'Antipater de Sidon sur Téleutias [1], soit dans des épitaphes authentiques, comme celle qui s'est trouvée à Mitylène sur un marbre du i^er siècle avant notre ère [2].

— **24***. Sur les compagnons de Léonidas (n. 95 B., 80 H.).

Εὐκλέας αἶα κέκευθε, Λεωνίδα, οἳ μετὰ σεῖο
τῇδ' ἔθανον, Σπάρτης εὐρυχόρου βασιλεῦ,
πλείστων δὴ τόξων τε καὶ ὠκυπόδων σθένος ἵππων
Μηδείων ἀνδρῶν δεξάμενοι πολέμῳ.

Anthol. Pal., VII, 301. — Le texte du *Palatinus* offre quelques fautes évidentes, qui se prêtent à une correction certaine, comme εὐκλεᾶ γαῖα (v. 1), au lieu de εὐκλέας αἶα. Planude, suivi par Brunck et par Bergk, insère la particule τ' entre Μηδείων et ἀνδρῶν (v. 4); mais cette variante, à supposer que ce ne soit pas une simple conjecture de Planude, n'arrive pas à rendre ce second distique plus léger ni plus correct.

A différents signes, en effet, nous reconnaissons ici une épigramme *démonstrative*, composée en l'honneur des compagnons de Léonidas, mais non par Simonide.

Ce n'est pas que le dialecte de l'épigramme ou la construction de ces deux distiques nous oblige à cette conclusion : l'absence de formes doriennes n'a rien qui doive nous surprendre, et le

1. Anthol. Pal., VII, 426.
2. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 242.

second distique est, comme dans les pièces authentiques du maître, indépendant du premier. Mais le fond et la forme nous paraissent trahir une origine différente.

Et d'abord, un doute subsiste dans l'esprit du lecteur sur l'objet même de l'épitaphe : est-elle composée pour le tombeau de Léonidas ou pour celui des Spartiates? La formule τῇδ' ἔθανον confirme la seconde hypothèse; mais l'apostrophe à Léonidas pourrait donner raison à la première. Admettons toutefois qu'il s'agisse réellement du tombeau des Spartiates : faut-il croire que Simonide ait ajouté ces deux distiques à l'inscription fameuse que nous avons vue plus haut (n. **1**)? ou que lui-même, sans destiner ces vers à un monument réel, les ait composés comme un exercice poétique?

Certains monuments du ve siècle, découverts dans des fouilles, portent jusqu'à trois épigrammes en l'honneur des mêmes guerriers [1]. Mais, si c'était le cas ici, on ne comprendrait pas qu'Hérodote eût cité seulement l'une des pièces, et non l'autre. Quant à soutenir que le même poète qui avait eu l'honneur de voir ses œuvres gravées sur des tombes réelles se soit plu à en écrire d'autres pour le plaisir de développer lui-même un lieu commun, ce n'est guère possible.

Aussi bien le style a-t-il de quoi nous confirmer dans cette vue. Dans le premier distique, nous croyons reconnaître un souvenir affaibli des vers fameux que Simonide avait consacrés, dans une pièce lyrique, aux victimes de la guerre médique : εὐκλεὴς μὲν ἁ τύχα..... μαρτυρεῖ δὲ καὶ Λεωνίδας Σπάρτας βασιλεύς..... [2] L'apposition Σπάρτης εὐρυχόρου βασιλεῦ ne ressemble-t-elle pas à une imitation de ces vers, avec cette circonstance aggravante, que l'épithète εὐρυχόρου n'ajoute rien d'intéressant à la pensée? Le second distique, dans le texte du *Palatinus*, présente une accumulation de génitifs qui n'a rien de léger ni d'élégant; avec la correction Μηδείων τ' ἀνδρῶν δεξάμενοι πόλεμον, c'est l'expression δεξάμενοι πόλεμον qui est faible et vague après le premier régime du même verbe : τόξων τε καὶ ὠκυπόδων σθένος ἵππων. Mais, ce qui est plus grave, c'est l'expression Μηδείων ἀνδρῶν employée comme synonyme de Μήδων. Outre que Simonide ne nous paraît avoir eu recours d'ordinaire qu'à des périphrases plus expressives, nous doutons que l'adjectif Μήδειος, ou tout autre adjectif composé de la même manière, puisse correctement au ve siècle

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 34.
2. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 4.

se construire autrement qu'avec un nom de chose comme μήδειοι ἵπποι, μήδεια τόξα [1].

L'auteur de l'épigramme s'étant, selon toute vraisemblance, appliqué à imiter le tour et la langue même de Simonide, il nous est impossible de dire vers quelle époque il a pu vivre. Bergk imagine à ce sujet une hypothèse qui attribuerait ces vers à Antipater de Sidon. Le seul point qui semble acquis, c'est que la pièce n'est pas de Simonide et ne se rapporte pas à un tombeau réel.

— **25**. Sur le tombeau des Corinthiens à Salamine (n. 96 B., 81 H.).

Ὦ ξένε, εὔυδρόν ποτ' ἐναίομεν ἄστυ Κορίνθου.
νῦν δ' ἄμ' Αἴαντος νᾶσος ἔχει Σαλαμίς·
ἐνθάδε Φοινίσσας νῆας καὶ Πέρσας ἑλόντες
καὶ Μήδους ἱερὰν Ἑλλάδα ῥυσάμεθα.

Plut., *de Her. mal.*, 39 (sans nom d'auteur). — Ps.-Dion. Chrys., XXXVII, p. 109 R (cf. ci-dessus, p. 34). — Le texte que nous adoptons reproduit exactement celui de Plutarque, sauf en deux endroits : v. 2, la leçon νῦν δὲ ἀνάματος donne un vers faux et un sens peu intéressant; la correction νῦν δ'ἄμ' Αἴαντος est due à Bergk (ἄμ' = ἁμέ, forme dorienne); v. 4, ῥυσάμεθα est une correction de Jacobs, pour ῥυόμεθα, que donne Plutarque.

Ainsi constitué, le texte de l'épigramme présente un dialecte assez purement dorien; car, si dans le second distique la forme νῆας est épique, l'abréviation de la seconde syllabe dans Πέρσας appartient au dialecte dorien. Dans le premier distique, la forme ionienne ξεῖν', que Bergk et Hiller adoptent à tort, selon nous, se rencontre dans un seul manuscrit de Dion, ce qui est une autorité insuffisante [2].

Toutefois le même caractère dorien nous est apparu déjà dans la dédicace composée par Simonide pour les femmes de Corinthe : il n'y a pas là un indice qui permette de se prononcer sur l'authenticité de la pièce.

Le style ne donne pas lieu à des observations plus décisives.

1. Il est vrai que Pindare a employé le substantif Μήδειοι (*Pyth.*, I, 78). Mais ce n'est pas la même chose que μήδειοι ἄνδρες.

2. L'hiatus, ὦ ξένε, εὔυδρον..., n'est pas surprenant après une apostrophe qui rend nécessaire une pause.

L'épithète εὔυδρον semble bien à sa place dans le souvenir ému que les Corinthiens donnent à leur patrie. Au second vers, la tournure νᾶσος ἔχει Σαλαμίς a de la simplicité et de la force. L'absence de toute liaison entre les deux distiques ne fait, ce semble, qu'exagérer le principe auquel Simonide s'est toujours montré fidèle dans la construction de ses épigrammes. Si les v. 3 et 4 offrent, avec quelque redondance d'expression, une sorte d'ampleur oratoire, ce n'est pas là non plus un caractère étranger au style de Simonide.

D'autre part, à l'appui de l'opinion qui refuse à Simonide la composition de cette pièce, nous invoquons, outre le silence de Plutarque (qui est, d'ailleurs, l'argument le plus fort), les deux raisons que voici : la première, c'est que nous nous représentons mal un poète comme Simonide composant, pour deux événements aussi rapprochés l'un de l'autre que les batailles des Thermopyles et de Salamine, deux épigrammes qui commencent l'une et l'autre par le même tour, la même apostrophe : Ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν..... et ὦ ξένε, εὔυδρόν ποτ' ἐναίομεν... Il y aurait là, selon nous, un manque de variété, disons mieux, une pauvreté d'invention, dont Simonide ne nous paraît pas capable. Ajoutons que, par contre, il est assez naturel qu'un poète contemporain se soit inspiré de la belle épitaphe des Spartiates, et en général du génie de Simonide, pour célébrer les Corinthiens morts à Salamine.

Notre second argument repose sur cette remarque, que le même poète a dû, d'après le témoignage de Plutarque, écrire l'épitaphe des Corinthiens à Salamine et l'épigramme de leur cénotaphe à Corinthe. Or cette épigramme du cénotaphe (c'est elle que nous allons maintenant étudier) nous semble décidément devoir être rayée des pièces attribuables à Simonide.

— **26**. Sur le cénotaphe des Corinthiens morts à Salamine (n. 97 B., 82 H.).

Ἀκμᾶς ἑστακυῖαν ἐπὶ ξυροῦ Ἑλλάδα πᾶσαν
ταῖς αὐτῶν ψυχαῖς κείμεθα ῥυσάμενοι
δουλοσύνας· Πέρσαις δὲ περὶ φρεσὶ πήματα πάντα
ἥψαμεν ἀργαλέης μνήματα ναυμαχίας.
Ὀστέα δ' ἁμιν ἔχει Σαλαμίς· πατρὶς δὲ Κόρινθος
ἀντ' εὐεργεσίης μνῆμ' ἐπέθηκε τόδε.

Plutarque (*de Her. mal.*, 39), l'Anthologie (VII, 250) et le scoliaste d'Aristide (t. III, p. 136 éd. Dind.) citent seulement le pre-

mier distique; les deux autres se lisent dans Aristide le Rhéteur (t. II, p. 512 éd. Dind.). Comment expliquer cette différence? Faut-il croire que Plutarque et l'Anthologie reproduisent l'épigramme originale, et qu'Aristide nous en donne un complément d'une origine postérieure? ou bien Plutarque et les auteurs qui dépendent de la même tradition ont-ils rapporté incomplètement une pièce dont Aristide a recueilli le texte entier? Sans partager l'opinion de Bergk sur le prétendu recueil de Simonide d'où proviendraient toutes les citations d'Aristide [1], on doit tenir compte pourtant du témoignage de cet auteur; et il nous paraît plus difficile de supposer une addition fantaisiste à une pièce ancienne, qu'une citation incomplète de la part des historiens où Plutarque a puisé ces documents poétiques. En outre, le premier distique ne forme pas, de l'aveu de Preger [2], une épigramme entière, et telle est aussi notre impression. Mais alors pourquoi supposer que le complément rapporté par Aristide ne soit pas dû à l'auteur de la pièce elle-même?

C'est en raison du dialecte que Preger se prononce en faveur de cette hypothèse : le dialecte des deux derniers distiques est, dit-il, sûrement ionien, tandis que Plutarque et l'Anthologie attestent des formes doriennes pour le premier. Mais à cela nous répondons qu'Aristide a transcrit en ionien plusieurs formes doriennes du v. 1, ἀκμᾷς, ἑστηκυῖαν; il est donc légitime de rétablir aussi des formes doriennes, quand c'est possible, dans les vers suivants. Bien plus, Aristide lui-même, aux v. 3 et 4, donne, d'après tous les manuscrits sauf un, δουλοσύνας et ναυμαχίας. Cette circonstance permet de faire subir la même transformation à la forme ἧμιν (v. 5), que nous écrivons ἅμιν avec Bergk. Si les mots πήματα et μνήματα sont rebelles à un changement du même genre, nous pouvons admettre que, à l'exemple de Simonide, d'autres poètes du ve siècle ne se sont pas astreints dans l'épigramme à observer les règles strictes d'un dialecte. Examinons donc l'inscription dans son entier, et voyons si elle peut être de Simonide.

Dans la forme extérieure de l'épigramme, nous remarquons d'abord le fait, qu'elle est rédigée en trois distiques : cette disposition ne s'est rencontrée, parmi les pièces authentiques, que dans une épigramme d'un caractère particulier, dans une dédicace agonistique. Le rejet δουλοσύνας serait une autre exception à la manière de Simonide.

1. Cf. ci-dessus, p. 36-37.
2. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 5.

L'appréciation du style est plus délicate. Mais il nous semble que l'épithète πᾶσαν, au v. 1, est faible par elle-même, par la place qu'elle occupe, et aussi en raison du voisinage de πήματα πάντα, au v. 3. « Nous avons sauvé *toute* la Grèce...., infligé toutes sortes de maux aux Perses. » Ce n'est pas là le style ferme, sobre, que nous attendons de Simonide. Au v. 2, ταῖς αὐτῶν ψυχαῖς semble lourd. L'idée contenue dans le second distique est moins intéressante que la précédente, et l'expression a quelque chose de languissant (Πέρσαις περὶ φρεσὶ πήματα πάντα ἤψαμεν) : l'opposition πήματα ... μνήματα relève, il est vrai, sinon la pensée, du moins la forme, mais d'une manière tout artificielle, que nous n'avons pas constatée dans Simonide. Enfin il y a, de la part du poète que nous regardons comme l'auteur des deux épigrammes, quelque maladresse dans la répétition de la même idée presque dans les mêmes termes (ὀστέα δ' ἅμιν ἔχει Σαλαμίς et νῦν δ' ἅμ' Αἴαντος νᾶσος ἔχει Σαλαμίς).

Les deux épigrammes en l'honneur des Corinthiens morts à Salamine appartiennent donc, suivant nous, à un poète qui imite Simonide, mais qui n'a ni la sobriété ni la force du maître. Rien ne s'oppose d'ailleurs à ce que ce poète soit un contemporain de Simonide, et à ce qu'il ait composé ces pièces, comme le dit Plutarque, pour des tombeaux réels : Hérodote lui-même laisse entendre que la tradition athénienne était injuste pour les Corinthiens[1]. Puisqu'ils avaient pris part au combat naval de Salamine, et que plusieurs d'entre eux y avaient péri, des éloges comme ceux que leur décerne l'auteur des deux épigrammes n'ont rien d'invraisemblable, cet auteur fût-il Simonide. Nous n'en dirons pas autant des louanges excessives accordées dans la pièce suivante au général corinthien Adeimantos.

— **27**. Sur le tombeau du général corinthien Adeimantos (n. 98 B., 83 H.).

Οὗτος Ἀδειμάντου κείνου τάφος, ὃν διὰ πᾶσα
Ἑλλὰς ἐλευθερίας ἀμφέθετο στέφανον.

Plut., *de Her mal.*, 39 (sans nom d'auteur). — Anthol. Pal., VII, 347. — Ps.-Dion. Chrys., XXXVII, p. 109 R. — Notons une seule variante commune à l'auteur du λόγος Κορινθιακός et à l'Anthologie : οὗ διὰ βουλάς, au lieu de ὃν διὰ πᾶσα, qui est la leçon de Plutarque. Le même auteur a conservé la forme ἐλευθερίας,

1. Herod., VIII, 94.

tandis que l'Anthologie donne ἐλευθερίης. L'épigramme est-elle de Simonide?

Junghahn et Kaibel avaient cru trouver dans l'emploi du pronom οὗτος, au lieu de ὅδε, un indice certain de non-authenticité. Bergk leur a répondu, d'une façon péremptoire, en citant des exemples non moins certains de cet emploi dès le ve siècle[1]. Preger, tout en appuyant les raisons de Bergk, a pourtant remarqué que l'usage ancien de ce pronom démonstratif, dans l'acception où il se présente ici, appartient plutôt à la langue des Corinthiens, et que les exemples certains qui en existent dans les auteurs se rapportent tous à des textes d'origine corinthienne[2]. L'épigramme qui nous occupe se rattacherait donc à la même série, et ne pourrait pas être l'œuvre de Simonide.

La même conclusion, conforme d'ailleurs au silence de Plutarque, peut encore se tirer d'une autre considération. Adeimantos, au témoignage de Plutarque, avait donné à plusieurs de ses enfants des noms qui rappelaient sa participation à la victoire de Salamine : Ναυσινίκη, Ἀκροθίνιον, Ἀλεξιβία, Ἀριστεύς[3]. Cette tradition, quelle qu'en soit la valeur historique, prouve du moins qu'Adeimantos survécut assez longtemps à la bataille. Or, peu de temps après, Simonide se rendit en Sicile, où il mourut.

Enfin il est permis de douter que, même avec toute la souplesse de son caractère, et malgré son désir de satisfaire la vanité de ses clients, Simonide se fût prêté à un mensonge aussi manifeste. Nous admettons volontiers qu'Adeimantos n'ait pas pris la fuite à Salamine; mais nous ne saurions attribuer à Simonide un tel oubli du rôle joué par Thémistocle. C'est à Thémistocle que convient l'éloge adressé ici à Adeimantos. Une épitaphe aussi flatteuse a pu être écrite à Corinthe, surtout après l'exil de Thémistocle; mais Simonide n'en est pas l'auteur.

+ **28**. Sur un tombeau de guerriers morts pour la défense de la Grèce (n. 100 B., 85 H.).

Εἰ τὸ καλῶς θνήσκειν ἀρετῆς μέρος ἐστὶ μέγιστον,
ἡμῖν ἐκ πάντων τοῦτ' ἀπένειμε τύχη·
Ἑλλάδι γὰρ σπεύδοντες ἐλευθερίην περιθεῖναι
κείμεθ' ἀγηράντῳ χρώμενοι εὐλογίῃ.

1. Bergk, *op. cit.*, p. 431-435.
2. Preger, *Inscr. gr. metr.*, p. XXIII, n. 1.
3. Plut., *de Her. mal.*, 39.

Anthol. Pal., VII, 253. — Schol. Aristid., t. III, p. 154 éd. Dind. — Preger rétablit les formes attiques ἐλευθερίαν et εὐλογίᾳ, malgré le témoignage du *Palatinus* et de presque tous les manuscrits du scoliaste. Nous croyons devoir laisser à l'épigramme cette légère nuance ionienne, ce qui n'exclut pas d'ailleurs l'hypothèse qu'elle se rapporte à des guerriers athéniens.

La difficulté que présente cette pièce vient de l'absence de tout nom propre, à l'exception du mot Ἑλλάδι. Les notes marginales du *Palatinus* et le scoliaste d'Aristide fournissent à cet égard une indication précise mais dépourvue de toute autorité : Simonide aurait encore composé cette pièce pour les compagnons de Léonidas ! En présence d'un témoignage aussi douteux, on se demande d'abord, avec Junghahn et d'autres critiques, si la pièce n'est pas, comme celle que nous avons déjà rencontrée (n. **24**), un simple exercice poétique sur un thème banal.

Mais il faut reconnaître qu'ici la grandeur de l'idée et la beauté du style ne donnent pas d'abord une impression favorable à cette hypothèse : une extrême simplicité d'expression, jointe à une pensée forte et généreuse, voilà ce qui n'est pas ordinaire dans les lieux communs de la poésie. Toutefois ce n'est là qu'un indice insuffisant. Une circonstance fortuite nous fournit, au contraire, un argument décisif : le hasard d'une découverte archéologique, dans l'ancien cimetière du Céramique à Athènes, a fait connaître, il y a dix ans, une épitaphe métrique gravée sur la tombe d'un *isotèle* athénien, de sa femme et de son fils. Cette épitaphe commence par un vers faux ; mais ce vers est, sans aucun doute, une adaptation maladroite d'un modèle connu, qui n'est autre que la pièce en question : Εἰ τὸ καλῶς ἐστι θανεῖν, κἀμοὶ τοῦτ' ἀπένειμε τύχη[1]. Or ce monument appartient, d'après la forme des lettres, soit à la fin du IVe siècle avant notre ère, soit, au plus tard, à la première moitié du IIIe. On doit conclure de là ou bien qu'un monument athénien, érigé dans le Céramique même, portait l'épigramme qui nous occupe, ou bien que, composée par un poète célèbre comme Simonide, cette pièce fameuse était, pour ainsi dire, tombée dans le domaine public.

Preger se prononce pour la première de ces deux alternatives : il rapporte la pièce à un tombeau du Céramique, sans en fixer la date et sans rechercher de quelle guerre il peut y être question. Mais, du moment où l'on admet l'existence d'une tombe et d'une épitaphe réelles, il semble qu'il ne faille pas se borner à une con-

1. C. I. A., II, 2724. — Hoffmann, *Sylloge*, n. 122.

clusion aussi vague. L'inscription elle-même dit clairement que les guerriers couchés dans ce tombeau sont morts pour défendre la liberté de la Grèce : Ἑλλάδι γὰρ σπεύδοντες ἐλευθερίαν περιθεῖναι (v. 3). Comment ne pas reconnaître dans ces mots une allusion au seul danger que la Grèce entière ait vraiment couru, c'est-à-dire à l'invasion médique ? Ainsi sommes-nous ramenés jusqu'au temps de Simonide. Qu'est-ce donc qui s'oppose encore à ce qu'on attribue la pièce à ce poète ?

La pensée ? Il est vrai que les épigrammes authentiques étudiées plus haut n'offrent aucun exemple d'un développement analogue ; nous n'y avons rencontré ni l'idée qu'une belle mort est le plus haut degré de la vertu, ni cette autre, qu'une gloire impérissable est la récompense des guerriers morts pour la patrie. Mais avons-nous jamais cru que cinq épigrammes funéraires eussent épuisé la verve et l'imagination de Simonide ? Et ces idées, pour avoir de tout temps prêté à des développements faciles, peuvent-elles avoir été étrangères à l'esprit du poète ? Nous les trouvons, au contraire, exprimées par lui, et sous une forme non moins oratoire, dans le beau fragment lyrique sur les Thermopyles : Τῶν ἐν Θερμοπύλαις θανόντων εὐκλεὴς μὲν ἁ τύχα, καλὸς δ' ὁ πότμος.....[1]. L'éternité de la gloire qui s'attache aux héros n'y est pas moins hautement affirmée : ἐντάφιον δὲ τοιοῦτον οὔτ' εὐρὼς οὔθ' ὁ πανδαμάτωρ ἀμαυρώσει χρόνος. L'idée même un peu abstraite de la vertu s'y rencontre : ἀρετᾶς μέγαν λελοιπὼς κόσμον ἀένασον κλέος τε. Aussi bien l'expression que l'épigramme donne à ces pensées est-elle exempte de toute recherche, de toute antithèse affectée. Une épigramme d'Antipater, que l'Anthologie rapproche de celle-ci, présente à cet égard un caractère tout différent :

Οἷδ' Ἀΐδαν στέρξαντες ἐνόπλιον, οὐχ ἅπερ ἄλλοι,
στάλαν, ἀλλ' ἀρετὰν ἀντ' ἀρετᾶς ἔλαχον[2].

Voilà bien de ces oppositions de mots auxquelles sont réduits les poètes qui travaillent à varier un thème connu ! Aucun effort de ce genre ne perce dans la pièce que nous étudions.

La forme de l'épitaphe ? Sans doute il manque le nom des morts et l'indication de la bataille où ils ont péri. Mais, qu'il s'agisse d'une œuvre de Simonide ou de tout autre poète, cette lacune doit s'expliquer par la présence d'une autre inscription,

1. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 4.
2. Anthol. Pal., VII, 252.

en prose ou en vers, gravée sur le même monument. C'est là, il est vrai, un usage qui, du moins pour le ve siècle, paraît à Preger en contradiction avec le témoignage des marbres ; mais nous avons déjà vu que cette prétendue règle s'applique seulement avec quelque certitude aux sépultures particulières ; le petit nombre des inscriptions gravées sur des πολυάνδρια ne permet pas d'établir une telle loi[1].

Si la pièce est de Simonide, elle peut convenir à bien des tombeaux élevés en Grèce après la guerre ; mais il est plus naturel pourtant de songer à l'un des champs de bataille les plus renommés de la guerre médique, et à l'une des villes qui s'étaient le plus distinguées dans la lutte, Athènes ou Sparte. Bergk ne nous paraît pas faire une hypothèse trop hardie en supposant que l'épitaphe en question et la suivante figuraient sur les monuments de Platées[2]. Mais le caractère des deux pièces est trop impersonnel pour qu'on puisse découvrir à laquelle des deux villes chacune d'elles était destinée.

+ **29**. Sur un tombeau de guerriers morts pour leur patrie (n. 99 B., 84 H.).

Ἄσβεστον κλέος οἵδε φίλῃ περὶ πατρίδι θέντες
κυάνεον θανάτου ἀμφεβάλοντο νέφος·
οὐδὲ τεθνᾶσι θανόντες, ἐπεί σφ' ἀρετὴ καθύπερθεν
κυδαίνουσ' ἀνάγει δώματος ἐξ Ἀίδεω.

Anthol. Pal., VII, 251. — Nous adoptons sans correction le texte de l'Anthologie. Une seule particularité métrique est à noter : l'hiatus du v. 2. Mais cet hiatus, qui pourrait d'ailleurs être évité par la correction θανάτοι' (pour θανάτοιο), proposée par Ahrens, est bien excusable au milieu du pentamètre. Quoi que dise Kaibel[3], qui se refuse à attribuer cette licence à Simonide, des exemples analogues se rencontrent, sinon dans Théognis (il est possible que les vers 366, 478 et 1066 soient corrompus), du moins dans les inscriptions athéniennes les plus anciennes, dans celles qui appartiennent à des poètes sûrement contemporains de Simonide[4].

1. Cf. ci-dessus, p. 12-13.
2. Cf. Pausan., IX, 2, 5.
3. Kaibel, *Quaest. Simonid.*, p. 455.
4. Hoffmann, *Sylloge*, n. 3 et le commentaire.

Le cas de cette épigramme ressemble beaucoup à celui de la précédente, si ce n'est que l'absence de tout nom propre y est encore plus frappante. Mais, puisqu'un argument très solide nous a empêchés de considérer la première comme un exercice poétique, celle-ci ne doit pas être rejetée pour des raisons qui s'appliqueraient aussi bien à celle-là. C'est donc en elle-même, dans sa composition et son style, qu'il faut l'étudier, quitte à supposer comme pour l'autre que le sens en était complété par une inscription adjacente, en prose ou en vers.

Les idées ont une ressemblance remarquable avec celles de la précédente épigramme : ici encore, c'est de gloire et de vertu qu'il s'agit ; la mort compensée et rachetée par une éclatante renommée, voilà la pensée que le poète fait valoir. Ajoutons que quelques expressions se retrouvent dans l'une et l'autre pièce (ἐλευθερίην περιθεῖναι et φίλῃ περὶ πατρίδι θέντες), et accordons même aux partisans de la non-authenticité, qu'il y a ici quelque tendance à l'antithèse, non seulement dans les mots οὐδὲ τεθνᾶσι θανόντες, mais dans le premier distique tout entier, où le sombre nuage de la mort, enveloppant la tête des guerriers, s'oppose à la couronne de gloire dont ils ont ceint le front de leur chère cité.

C'est par une subtile hypothèse que Bergk répond à cette objection : si la première épitaphe était destinée à l'un des monuments de Platées, celle-ci peut bien avoir la même origine, et dès lors le poète, voulant contenter à la fois les Athéniens et les Spartiates, s'est appliqué à composer pour eux deux pièces presque anonymes, deux éloges sensiblement identiques ; il a tenu pour ainsi dire la balance égale entre les deux cités rivales.

C'est là, nous le reconnaissons, une explication des plus incertaines. Mais l'impression qui se dégage de ces épigrammes n'en subsiste pas moins : elles sont l'œuvre d'un grand poète, et, si la pensée y est à peu près la même, elles offrent cependant une remarquable variété dans la forme et dans le fond : la première se distingue plutôt par un ton grave, résigné, et par la conscience du devoir accompli ; la seconde, par la richesse et par la précision des images, le tour oratoire, la hardiesse de l'idée finale. Nous craignons d'être trop affirmatif en une matière aussi obscure ; mais il nous semble que Simonide, s'il a voulu, après tant d'épitaphes composées pour les vainqueurs de la guerre médique, résumer en un seul éloge les louanges qu'il avait çà et là distribuées, n'a pas pu mieux faire que d'écrire cette pièce, véritable apothéose de tous ceux qui se dévouent pour la patrie.

+ **30**. Sur le tombeau des Tégéates morts pour la défense de leur ville (n. 103 B., 88 H.).

Εὐθυμάχων ἀνδρῶν μνησώμεθα τῶν ὅδε τύμβος,
οἳ θάνον εὔμηλον ῥυόμενοι Τεγέαν,
αἰχμηταὶ πρὸ πόληος, ἵνα σφίσι μὴ καθέληται
Ἑλλὰς ἀποφθιμένη κρατὸς ἐλευθερίαν.

Anthol. Pal., VII, 442. — Le texte de cette épigramme dans l'Anthologie présente une forme ionienne, πόληος ; mais, comme cette forme est nécessaire au mètre, il n'y a pas de raison pour écrire avec Hiller ἐλευθερίην. D'autre part, c'est une correction arbitraire que de rétablir, avec Schneidewin, les formes doriennes μνασώμεθα et αἰχματαί. Si donc l'inscription a été gravée réellement sur un tombeau de Tégéates, elle n'est pas l'œuvre d'un poète local, d'origine dorienne, écrivant pour des Doriens. Cette remarque est, *a priori*, plutôt favorable que contraire à l'attribution de la pièce à Simonide.

Au v. 4, nous avons adopté la correction de Bergk : ἀποφθιμένη au lieu de ἀποφθιμένου. Même avec cette conjecture, l'interprétation des deux derniers vers est douteuse ; mais, dans l'état actuel du texte, ils sont inexplicables. Schneidewin, après Jacobs, rattache la proposition finale ἵνα σφίσι μή..... au verbe μνησώμεθα, et traduit : « Conservons le souvenir de ces guerriers..... afin que la Grèce ne leur enlève pas dans la mort la liberté », c'est-à-dire « ne leur attribue pas, maintenant qu'ils sont morts, des sentiments serviles ». On voit combien ce sens se tire péniblement du texte. En outre, cette traduction convient seulement à des guerriers vaincus, qu'on pourrait accuser de faiblesse ou de lâcheté. Et c'est bien, en effet, à des vaincus que pense Schneidewin, puisqu'il s'agirait, suivant lui, des victimes de la guerre où Tégée succomba, vaincue par Lacédémone, entre les années 479 et 465. Mais nous ne voyons rien dans cette épitaphe qui s'applique à des vaincus : les mots ῥυόμενοι Τεγέαν semblent même indiquer le contraire. De plus on a quelque peine à croire que la proposition finale ἵνα σφίσι μή..... ne dépende pas de la proposition qui précède immédiatement, à savoir αἰχμηταὶ πρὸ πόληος, et l'emploi du pronom réfléchi σφίσι vient encore à l'appui de cette manière de voir. C'est pourquoi il nous paraît nécessaire de comprendre : « ils ont lutté avec leur lance pour la défense de leur ville, afin que la Grèce ne leur ôtât pas leur liberté..... ». S'agit-il donc d'une lutte de Tégée contre la Grèce ? Ce n'est pas une hypothèse possible.

Ou d'une lutte contre quelques villes grecques seulement? Mais alors l'expression est bien impropre. Aussi Bergk pense-t-il qu'il faut écrire ἀποφθιμένη, et traduire : « afin que la Grèce, en succombant, ne leur enlève pas à eux-mêmes leur liberté », c'est-à-dire « n'entraîne pas dans sa perte la ruine de leur liberté ». De cette manière Bergk rattache la pièce à la série de celles qui furent composées pour les défenseurs de la Grèce au temps des guerres médiques. Cette interprétation laisse encore quelque indécision sur le sens du mot κρατός ; mais une correction comme κάρτος (accusatif de relation se rapportant à ἀποφθιμένη) permettrait de supprimer cette difficulté[1].

Quoi qu'il en soit de cette correction, la pièce nous paraît se rapporter, comme l'entend Bergk, au rôle des Tégéates dans la guerre médique, et notamment dans la bataille de Platées. Mais, dans ce cas mieux que dans une hypothèse différente, on peut se demander s'il ne faut pas, avec Kaibel, la considérer comme une épigramme *démonstrative*, faite à l'imitation des pièces de Simonide.

Autant ce soupçon est légitime quand il s'agit d'un souvenir héroïque, comme la victoire des Athéniens à Marathon ou la glorieuse défaite de Léonidas, autant il faut se garder de recourir sans preuve suffisante à cette explication pour des pièces qui se rapportent à des événements moins célèbres. Ici l'obscurité des deux derniers vers n'est pas un argument en faveur de cette hypothèse ; car les pièces *démonstratives* risquent en général moins que les autres de s'être altérées par la tradition : œuvre littéraire, elles ont été publiées par leurs auteurs et conservées dans des recueils. Examinons donc le style de l'épigramme, sans tenir compte de la fin, qui est corrompue. Les deux épithètes εὐθυμάχων et εὔμηλον donnent au premier distique une abondance et une couleur épique qui ne saurait être un indice de non-authenticité. La tournure μνησώμεθα est nouvelle, il est vrai, pour nous ; mais nous avons vu Simonide lui-même se mettre en scène, à la 1re personne, dans une épitaphe ; ici l'appel du poète à tous ceux qui le liront n'a rien encore qui trahisse le caractère fictif de l'épitaphe. Enfin les deux distiques se rattachent l'un à l'autre sans être inséparables, et c'est là un usage constant de Simonide. Donc, s'il y a imitation, l'imitation du moins ne se trahit par aucun trait sensible, et, dans ces conditions, c'est le fait même de l'imitation qui nous apparaît comme invraisemblable.

1. Planude écrit ἀποφθιμένοις κάρτος ἐλευθερίας.

Réellement destinée à un tombeau, l'inscription ne peut guère convenir qu'au champ de bataille de Platées, où l'on sait que les Tégéates ensevelirent leurs morts[1]. La situation de cette tombe auprès d'autres sépultures analogues expliquerait bien dans l'épigramme l'absence d'une indication précise sur le lieu où reposaient les morts de Tégée. Enfin l'attribution à Simonide, sans être certaine, acquiert ainsi une sérieuse probabilité.

— **31***. Sur des guerriers Tégéates morts pour la défense de leur ville (n. 102 B., 87 H.).

Τῶνδε δι' ἀνθρώπων ἀρετὰν οὐχ ἵκετο καπνὸς
αἰθέρα δαιομένης εὐρυχόρου Τεγέας·
οἳ βούλοντο πόλιν μὲν ἐλευθερίᾳ τεθαλυῖαν
παισὶ λιπεῖν, αὐτοὶ δ' ἐν προμάχοισι θανεῖν.

Anthol. Pal., VII, 512. — La terminaison dorienne ἀρετάν (v. 1) est la seule forme qui fasse penser tout d'abord à une épitaphe de guerriers doriens. Il y a là un artifice que nous avons constaté chez Simonide, mais qui peut aussi bien provenir d'un imitateur de ce poète.

Bergk, dont nous avons suivi l'opinion dans l'interprétation de l'épigramme précédente, estime que celle-ci se rapportait aux mêmes événements, et qu'elle était destinée à un cénotaphe : c'est ainsi, dit-il, que nous connaissons le cénotaphe et le tombeau des Corinthiens morts à Salamine. Du même coup l'attribution à Simonide se trouverait démontrée.

Une objection très forte se présente aussitôt à l'esprit : le premier distique de cette seconde épigramme contient une image pittoresque, parfaitement claire et intelligible, mais à condition qu'on suppose la ville de Tégée directement menacée d'un incendie. Dans l'hypothèse que les Tégéates dont il s'agit sont allés défendre leur ville sur le champ de bataille de Platées, cette image n'a plus aucun sens.

En outre, le cénotaphe des Corinthiens à Corinthe portait une épitaphe qui déterminait expressément la nature du monument. Rien de pareil ici.

Il faut donc ou bien rapporter l'épigramme à l'une des guerres nombreuses que les Tégéates eurent à soutenir contre Sparte, ou bien la regarder comme un développement banal, sans aucun

1. Herod., IX, 85.

rapport avec la réalité, autrement dit, comme une épigramme *démonstrative*.

Notre impression est que, s'il s'agit d'une guerre locale, d'une rivalité de cités voisines, les formules employées dans cette épigramme ne désignent pas d'une manière assez précise les ennemis de Tégée ni les circonstances où les Tégéates ont péri. Que Simonide ait pu, quand il s'agissait de célébrer les héros de Marathon, des Thermopyles et de Platées, se passer de pareilles indications, c'est incontestable; mais tout le monde alors, en visitant ces champs de bataille, savait de quelle guerre il était question. A son exemple, d'autres ont pu affecter des tours analogues, même à propos de guerres moins fameuses; mais ces imitations n'ont dû se produire que plus tard, ainsi que nous le constatons sur les marbres.

Plutôt que d'attribuer cette épitaphe à un monument réel, d'une époque postérieure à Simonide, nous inclinons à penser qu'elle a un autre caractère : puisque Simonide avait composé pour Tégée une épitaphe authentique (n. **30**), les exploits des Tégéates étaient passés, comme de droit, dans la catégorie de ceux que les imitateurs se plaisaient à célébrer, à prendre pour thème de leurs variations poétiques. S'il y a entre les deux épigrammes qui nous occupent la ressemblance qui a frappé tous les éditeurs, c'est, selon nous, parce qu'un poète de la famille de Mnasalcas[1], un faiseur habile d'épigrammes, s'inspirant de la pièce même de Simonide, a emprunté à cette pièce, avec le nom des Tégéates, l'idée d'un danger qui avait menacé leur liberté : partant de là, et peut-être aussi d'une interprétation fautive des mots αἰχμηταὶ πρὸ πόληος, ce poète a imaginé le premier distique que nous lisons, et il l'a complété par un développement banal sur la liberté de la patrie et sur la mort généreusement affrontée au premier rang des combattants. Choisissant ses expressions dans la langue traditionnelle de l'élégie, ce poète n'a pas trahi son artifice autrement que par le vague qui plane sur toute la pensée. Dans le style même, seule l'expression τῶνδε δι' ἀνθρώπων (au lieu de ἀνδρῶν) est étrangère, ce semble, aux usages des épitaphes que nous trouvons dans les auteurs ou sur les marbres du ve siècle. C'est là une indication bien faible, mais qui, jointe aux autres que nous avons signalées, nous décide à considérer cette pièce comme appartenant au genre *démonstratif*.

1. On sait que ce poète passait pour un imitateur de Simonide. — Cf. Anthol. Pal., XIII, 21.

— **32**. Sur le tombeau des Athéniens morts à la bataille de l'Eurymédon (n. 105 B., 89 H.).

Οἵδε παρ' Εὐρυμέδοντά ποτ' ἀγλαὸν ὤλεσαν ἥβην
μαρναμενοι Μήδων τοξοφόρων προμάχοις,
αἰχμηταί, πεζοί τε καὶ ὠκυπόρων ἐπὶ νηῶν,
κάλλιστον δ' ἀρετῆς μνῆμ' ἔλιπον φθίμενοι.

Anthol. Pal., VII, 258. — Krüger[1] refuse cette épitaphe à Simonide pour des raisons d'ordre littéraire, et Hiller, pour les mêmes raisons, la regarde comme un spécimen d'épigramme *démonstrative*.

Nous ne trouvons rien dans cette pièce qui justifie cette opinion. « Vide de sens, incolore, surchargée d'adjectifs, » voilà comment la juge Krüger. Mais, rédigée dans la forme commune des inscriptions funéraires[2], cette épitaphe n'est pas dénuée de sens, puisqu'elle n'omet, au contraire, aucune des circonstances qui ont présidé au combat : elle indique le lieu de la rencontre, nomme les ennemis, et rappelle le double engagement sur terre et sur mer ; elle se termine par un éloge simple, mais digne et bien motivé. Ainsi conçue, c'est par les épithètes qu'elle devait acquérir quelque relief de style, et ces épithètes, le poète les a empruntées à la langue de la poésie épique (ἀγλαὸν ἥβην, ὠκυπόρων ἐπὶ νηῶν), dont les Grecs ne se lassaient pas. Rien de tout cela n'est étranger à l'art de Simonide.

Mais Bergk a fait valoir contre l'authenticité un argument d'un autre ordre : c'est une question de date. Les batailles de l'Eurymédon ont eu lieu au plus tôt en l'année 468 (soit à la fin de l'ol. 77, 4, soit au début de 78, 1)[3], et Simonide est mort dans l'olympiade 78, 1, c'est-à-dire au plus tard dans la première moitié de l'année 467. Ainsi, à la rigueur, le poète aurait pu composer pour les vainqueurs athéniens une épigramme, destinée par exemple à un monument du Céramique ; mais il n'est pas probable qu'il ait écrit un tel éloge à la cour de Hiéron, à Syracuse, où il mourut ; et c'est aussi une hypothèse peu vraisemblable que de supposer un voyage du poète à Athènes l'année même de sa mort.

1. Krüger, *Histor. Stud.*, t. I, p. 67.

2. Cf. Hoffmann, *Sylloge*, n. 36.

3. Cette date, adoptée par Bergk (*op. cit.*, p. 446), n'est nullement certaine. K. Peter place les batailles de l'Eurymédon en 465 (*Zeittafeln der griechischen Geschichte*, 6e édit., 1886). Dans cette hypothèse l'attribution de la pièce à Simonide est absolument impossible.

La pièce se rapporte donc à un monument réel, mais elle n'est pas de Simonide.

— **33***. Sur des guerriers morts percés de flèches (n. 106 B., 90 H.).

Τῶνδέ ποτ' ἐν στέρνοισι τανυγλώχινας ὀϊστοὺς
λοῦσεν φοινίσσᾳ θοῦρος Ἄρης ψακάδι·
ἀντὶ δ' ἀκοντοδόκων ἀνδρῶν μνημεῖα θανόντων
ἄψυχ' ἐμψύχων ἅδε κέκευθε κόνις.

Anthol. Pal., VII, 443. — Le *lemma* d'après lequel ces vers se rapportent aux Athéniens morts près de l'Eurymédon est démenti par la présence seule des formes doriennes : φοινίσσᾳ, ἅδε. Toutefois, à ne considérer que le dialecte, l'épigramme pourrait être encore de Simonide; car il n'y a pas lieu, ce semble, de marquer plus fortement cette teinte dorienne, en changeant avec Hiller μνημεῖα en μναμεῖα.

Mais cette attribution n'a aucune vraisemblance si l'on regarde soit le fond soit la forme de l'inscription.

Nous ne parlons pas même ici de l'absence complète de noms propres : bien que ce caractère anonyme d'une épigramme fasse tout d'abord songer à un exercice d'école, nous avons dit qu'il pouvait y avoir à cette règle des exceptions. Mais c'est la pensée et l'expression qui concourent à nous inspirer des doutes. L'idée contenue dans le premier distique revient à dire : « Ces hommes sont morts percés de flèches. » Certes, quoique le genre de mort ne soit pas d'ordinaire formellement indiqué dans les épigrammes authentiques de Simonide, ni dans celles que nous avons cru pouvoir lui attribuer jusqu'ici, il n'y a dans cette pensée rien qui puisse nous surprendre; mais le poète la traduit par une périphrase qui évoque une image peu nette et par des expressions singulièrement recherchées. On peut même croire qu'il a affecté, au v. 2, une espèce de jeu de mots : l'expression φοινίσσᾳ ψακάδι, qui signifie « goutte de sang », fait en même temps penser aux Phéniciens, à ces alliés de Xerxès dont le nom pouvait servir presque de synonyme à celui de Mèdes ou de Perses. Le second distique surtout est franchement mauvais. En vain les critiques ont-ils cherché à en corriger le texte; aucune correction n'est parvenue à y rétablir un sens clair et simple : c'est que l'auteur lui-même s'est embrouillé dans une phrase qu'il a voulu orner de grands mots, comme ἀκοντοδόκων, et de belles antithèses, comme

ἄψυχ' ἐμψύχων. Ainsi est-il arrivé à produire ce galimatias : « Au lieu d'hommes braves (*mot à mot* : durs à recevoir les traits) qui sont morts (θανόντων), cette poussière recouvre les restes (μνημεῖα) insensibles (ἄψυχα) d'hommes que leur gloire rend toujours vivants (ἐμψύχων). » L'antithèse ἄψυχ' ἐμψύχων, à elle seule, serait peut-être supportable ; mais on voit qu'elle est péniblement amenée par des tournures compliquées et des répétitions maladroites. En outre, le sens de μνημεῖα, synonyme de λείψανα, est sans exemple.

— **34**. Sur le tombeau des Mégariens tués pendant la guerre contre les Perses (n. 107 B., 91 H.).

Ἑλλάδι καὶ Μεγαρεῦσιν ἐλεύθερον ἦμαρ ἀέξειν
ἱέμενοι θανάτου μοῖραν ἐδεξάμεθα·
τοὶ μὲν ὑπ' Εὐβοί(ας) ἄκ ρῳ) πάγῳ ἔνθα καλεῖται
ἁγνᾶς Ἀρτέμιδος τοξοφόρου τέμενος·
5 τὸ δ' ἐν ὄρει Μυκάλας, τοὶ δ' ἔμπροσθεν Σαλαμῖνος
ναῶν φοινισσῶν ἐξολέσαντες Ἄρη,
τοὶ δὲ καὶ ἐν πεδίῳ Βοιωτίῳ οἵτινες ἔτλαν
χεῖρας ἐπ' ἀνθρώπους ἱππομάχους ἱέναι·
ἀστοὶ δ' ἄμμι τόδε (φθιμένοις) γέρας ὀμφαλῷ ἀμφὶ
10 Νισαίων ἔπορον δαμοδόκων ἀγόρων.

C. I. G., I, 1051. — Nous avons énuméré ci-dessus (p. 7-8) les raisons *extrinsèques* qui nous portent à douter que le nom de Simonide se soit conservé autour de ce monument par une tradition digne de foi. Il nous reste à considérer maintenant les raisons *intrinsèques* qui peuvent diminuer ou augmenter ces doutes.

Rappelons en quelques mots que l'inscription, copiée par Fourmont, a dû être en maints endroits restituée par Bœckh. Le texte que nous en donnons, tel que l'a publié Hiller, contient plus d'un passage douteux. Les deux derniers vers, en particulier, ont donné lieu aux restitutions les plus diverses. Mais une chose pourtant est certaine : c'est que le texte épigraphique lu par Fourmont avait été gravé d'après un modèle fort ancien, que nous pouvons avec assurance faire remonter jusqu'au ve siècle. La preuve en est, dès le v. 1, dans la lecture de Fourmont ΚΑΛΛΑΔΙ, lecture qui représente le mot Ἑλλάδι précédé du signe de l'aspiration et écrit sans redoublement du *lambda* : ce dernier fait concorde avec le témoignage des plus anciennes inscrip-

tions[1]. Au v. 2, la lecture ΠΕΜΕΝΟΙ provient également du signe de l'aspiration placé devant l'*iota*. D'autres fautes, il est vrai, ont une origine beaucoup plus récente : elles sont dues au copiste qui fut chargé de faire la transcription du modèle ancien, et elles consistent surtout dans des confusions qui résultent de l'*iotacisme* (v. 7 παιδίῳ, v. 10 Νισέων, etc.....). Mais, si l'on tient compte de ces erreurs, on arrive à retrouver avec assez de certitude la physionomie antique de l'inscription. Le dialecte, par exemple, nous apparaît comme un mélange de formes épiques, telles que ἀέξειν, ἔτλαν[2], ἄμμι, et de formes doriennes : ἆμαρ, τοὶ μέν....., ἁγνᾶς, δαμοδόκων. Le poète, évidemment, s'est inspiré surtout de tournures et d'expressions homériques (v. 1 ἐλεύθερον ἆμαρ ἀέξειν, v. 2 θανάτου μοῖραν, v. 8 χεῖρας ἐπ' ἀνθρώπους ἑέναι[3], v. 10 ἔπορον); mais il a donné à ce style épique une teinte dorienne, comme il convenait à l'épitaphe d'un monument élevé pour des Doriens dans une ville dorienne. C'est ainsi, ce semble, que procédait Simonide, et il n'y a là aucun signe de non-authenticité.

Plus nouveau, et par conséquent (du moins autant que nous en pouvons juger) plus contraire aux habitudes de notre poète, est ce fait, que l'épigramme contient jusqu'à cinq distiques. Sans doute une exception s'expliquerait peut-être ici, puisque les Mégariens avaient voulu honorer ensemble les combattants d'Artémisium, de Mycale, de Salamine et de Platées ; en somme, c'est quatre épitaphes en une seule que nous avons sous les yeux. Reconnaissons pourtant qu'un poète aussi habile que Simonide à faire tenir beaucoup de choses en peu de mots n'aurait pas eu besoin, ce semble, de six vers pour désigner quatre batailles. Il y a de la précision, mais aussi un peu de lenteur, de bavardage même, dans ces six vers : le distique relatif à Artémisium, par exemple, est tout entier consacré à expliquer le nom de ce promontoire de l'Eubée ; il ne contient aucun détail sur le combat naval lui-même. Si, d'autre part, on considère le premier et le dernier distique, on y trouve un mouvement qui répond assez au genre simple de Simonide, mais rien dans l'expression ne s'élève au-dessus du ton ordinaire des formules funéraires que nous lisons sur les marbres.

Il nous paraît peu conforme à une saine méthode d'attribuer

1. C.I.A., I, 463, 471, 477[h], 477[i].
2. Hom., *Iliad.*, XXI, v. 608.
3. Id., *ibid.*, I, v. 567 ; *Odyss.*, I, v. 254.

à Simonide une pièce qui ne lui fait aucun honneur, alors que toutes les apparences extérieures sont plutôt contraires que favorables à l'authenticité.

— **35**. Sur un tombeau de cavaliers athéniens morts pour la patrie (n. 108 B., 92 H.).

Χαίρετ', ἀριστῆες πολέμου μέγα κῦδος ἔχοντες,
κοῦροι Ἀθηναίων ἔξοχοι ἱπποσύνῃ,
οἵ ποτε καλλιχόρου περὶ πατρίδος ὠλέσαθ' ἥβην
πλείστοις Ἑλλήνων ἀντία μαρναμένοι.

Anthol. Pal., VII, 254. — Le *Palatinus* donne, au v. 4, Ἑλλάνων, forme qui ne s'explique, ce semble, que par un *lapsus*. Schneidewin écrit Ἑλλήνων; Bergk et Hiller conservent Ἑλλάνων.

En raison de l'allusion à une coalition des Grecs contre Athènes, Schneidewin estime que l'épitaphe se rapporte aux premières années de la guerre du Péloponnèse, et qu'ainsi elle ne peut pas être de Simonide. Bergk défend l'authenticité, en supposant qu'il s'agit encore de cette coalition de Sparte et de ses alliés avec les Béotiens et les Chalcidiens, en l'année 507/6, coalition à laquelle déjà il rattachait une autre épigramme attribuée à Simonide (cf. ci-dessus, n. **21**). A cette hypothèse de Bergk Kaibel a objecté que les Lacédémoniens et leurs alliés s'étaient retirés de la lutte avant qu'Athènes eût eu à combattre contre Chalcis et les Béotiens[1]. Mais l'argument n'est pas solide; puisqu'il y avait eu réellement coalition contre Athènes, les Athéniens morts dans une rencontre de cavalerie, peut-être à Éleusis, pouvaient bien recevoir cet éloge : πλείστοις Ἑλλήνων ἀντία μαρναμένοι.

A notre avis, l'inscription ne peut être ni de Simonide ni même d'un poète du ve siècle qui l'aurait composée dans les premières années de la guerre du Péloponnèse; et notre avis s'appuie, non pas sur le style de l'épigramme (ce style, sans être particulièrement remarquable, ne donnerait lieu pourtant à aucune critique décisive), mais sur le seul mot χαίρετε, employé ici comme une apostrophe aux morts. Sans doute nous avons vu Simonide varier le tour de ses épigrammes sans se soucier toujours d'y faire entrer les éléments essentiels que l'usage exigeait dans une inscription funéraire. Mais ici le cas est différent : il faudrait supposer que

1. Herod., V, 74-77. — Kaibel, *Quaest. Simonid.*, p. 456.

Simonide a employé, plus d'un siècle avant que l'usage en fût répandu, une formule qui devint courante dans la suite. En effet la formule χαῖρε, adressée au mort, ne se rencontre jamais au VIe ni au Ve siècle sur les tombeaux athéniens; elle n'apparaît qu'au IVe siècle, et elle a eu depuis la fortune qu'on sait. Les inscriptions métriques, attiques et autres, confirment cette observation. Dans le recueil de Hoffmann, qui renferme toutes les épigrammes métriques jusqu'au milieu du IIIe siècle avant notre ère, χαῖρε n'est employé comme apostrophe au mort que dans deux inscriptions, l'une et l'autre postérieures au IVe siècle[1]. Sur un monument très ancien, découvert en Grande Grèce, le même mot sert de début à une dédicace à Héraclès : χαῖρε, ἄναξ Ἡρακλεῖς[2]. Enfin, dès le milieu du Ve siècle, la formule χαίρετε se trouve dans une épitaphe d'Égine, mais avec une tout autre acception : au lieu d'être un salut, un souhait de bonheur adressé au mort, elle est la parole, on pourrait presque dire la plainte, que le mort, du fond de son tombeau, fait entendre au passant : χαίρετε, οἱ παριόντες, ἐγὼ δέ.....[3]. Tel est sans doute l'usage le plus ancien de la formule. L'auteur de l'épigramme qui nous occupe ne l'a pas employée ainsi; aussi n'est-il pas, suivant nous, du Ve siècle[4].

Nous ne voyons d'ailleurs aucune raison pour croire que l'épigramme appartienne au genre *démonstratif* : elle paraît viser un événement précis, quoique peu célèbre, qui n'a pas donné lieu, ce semble, à d'autres développements poétiques.

+ **36**. Sur un tombeau de naufragés qui portaient à Apollon les prémices du butin fait sur les Tyrrhéniens (n. 109 B., 93 H.).

Τούσδ' ἀπὸ Τυρρηνῶν ἀκροθίνια Φοίβῳ ἄγοντας
ἓν πέλαγος, μία ναῦς, εἷς τάφος ἐκτέρισεν.

Cette épigramme est de celles dont l'Anthologie donne deux versions (VII, 270, et p. 310 du *Palatinus*, à la suite de l'ép. VII, 650). Nous adoptons ici la seconde, sans y rien changer; la première est ainsi conçue :

Τούσδε ποτ' ἐκ Σπάρτας ἀκροθίνια Φοῖβ' ἀγαγοντας
ἓν πέλαγος, μία νῦξ, ἓν σκάφος ἐκτέρισεν.

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 147 et 187.
2. Id., *ibid.*, n. 305.
3. Id., *ibid.*, n. 66.
4. L'épigramme de l'Anthologie, VII, 43, attribuée à Ion, n'est pas authentique (χαῖρε, μελαμπετάλοις Εὐριπίδη,...) : elle est évidemment postérieure à Euripide.

Pour le second vers, les éditeurs Bergk et Hiller empruntent μία νῦξ à la première rédaction et εἷς τάφος à la seconde. Il nous paraît évident que εἷς τάφος est nécessaire, tant pour la symétrie grammaticale (ἕν, μία, εἷς), que pour le sens : le verbe ἐκτέρισεν ne peut, ce semble, être construit avec ἐν πέλαγος pour sujet que s'il est précédé immédiatement d'un autre sujet mieux approprié au sens, comme εἷς τάφος. Entre les deux leçons μία νῦξ et μία ναῦς on peut hésiter : la première est plus pittoresque; la seconde, plus simple, prépare mieux, selon nous, l'idée exprimée par εἷς τάφος.

Quant à la variante du v. 1 (nous laissons de côté Φοῖβ' ἀγαγόντας, qui est une leçon certainement mauvaise), elle consiste en ce que dans la seconde rédaction, τούςδ' ἀπὸ Τυρρηνῶν remplace τούςδε ποτ' ἐκ Σπάρτας. Sans rechercher, avec Finsler[1], l'origine de cette correction, disons qu'elle nous paraît bonne. Car il n'est pas aisé de comprendre comment une ambassade sacrée, se rendant de Sparte à Delphes (les mots Φοίβῳ ἄγοντας ne peuvent guère désigner qu'Apollon Pythien), aurait été exposée à un naufrage sur mer. On sait, au contraire, combien l'Adriatique était dangereuse pour les embarcations légères des anciens.

Les mots ἀπὸ Τυρρηνῶν doivent s'entendre d'ailleurs de l'ennemi vaincu dont les dépouilles devaient aller enrichir le sanctuaire de Delphes. C'est le sens le plus ordinaire de cette tournure. Il est vrai que, dans cette interprétation, il manque le nom du peuple vainqueur, auquel appartenaient aussi les naufragés. Cette lacune peut s'expliquer de deux manières : ou bien l'inscription était réellement destinée à un tombeau ou à un cénotaphe, et le nom des morts figurait de quelque autre manière sur le monument, en dehors de l'épigramme (chose rare sans doute au début du ve siècle, mais non sans exemple), ou bien nous avons affaire à une épigramme démonstrative, rédigée seulement en vue de l'effet à produire, au v. 2, par le rapprochement des mots : ἐν πέλαγος, μία ναῦς, εἷς τάφος ἐκτέρισεν.

Cette seconde hypothèse, *a priori* peu vraisemblable en raison du fait historique auquel fait allusion le premier vers, n'aurait quelque chance d'être adoptée que si le v. 2 présentait une recherche d'expression, une étrangeté de tour et une pauvreté de sens qu'on ne pût pas attribuer à Simonide. Telle est l'opinion de Junghahn[2]. Telle n'est pas la nôtre. Le poète semble être parti de

1. Finsler (G.), *Kritische Untersuchungen zur Geschichte der griechischen Anthologie*, Zurich, 1876, p. 91.

2. Junghahn, *op. cit.*, p. 37.

l'idée εἷς τάφος; et, frappé de ce fait, que des hommes appartenant sans doute à des villes différentes (nous imaginons, par exemple, que leurs noms étaient gravés à la suite les uns des autres sur une stèle, accompagnés chacun d'un ethnique) avaient été honorés d'un tombeau commun, il a tenu à expliquer cette sépulture unique en rappelant qu'ils avaient péri ensemble sur le même navire, dans le même naufrage, et par suite au même endroit (ἓν πέλαγος). Il y a là certainement une figure de style (ἀναφορά) qui sort de l'ordinaire; mais ce n'est pas, à notre avis, une faute de goût; c'est un trait comme Simonide a bien pu s'en permettre, surtout dans une épigramme qui d'ailleurs ne contenait rien que de simple et d'essentiel.

On peut penser dès lors à un envoi de prémices fait par le tyran Hiéron après sa victoire de Cumes[1].

— **37***. Sur les trois cents Spartiates morts dans la guerre contre Argos pour la possession de Thyrées (n. 182 B., 117 H.).

Οἵδε τριακόσιοι, Σπάρτα πατρί, τοῖς συναρίθμοις
Ἰναχίδαις Θυρεᾶν ἀμφὶ μαχεσσάμενοι
αὐχένας οὐ στρέψαντες, ὅπᾳ ποδὸς ἴχνια πρᾶτον
ἁρμόσαμεν, ταύτᾳ καὶ λίπομεν βιοτάν.
Ἄρσενι δ' Ὀθρυάδαο φόνῳ κεκαλυμμένον ὅπλον
καρύσσει· « Θυρέα, Ζεῦ, Λακεδαιμονίων. »
Αἱ δέ τις Ἀργείων ἔφυγεν μόρον, ἧς ἀπ' Ἀδράστου·
Σπάρτᾳ δ' οὐ τὸ θανεῖν ἀλλὰ φυγεῖν θάνατος.

Anthol. Pal., VII, 431. — D'après le Correcteur du *Palatinus*, cette pièce était attribuée par quelques auteurs à Simonide. Cette opinion n'a été soutenue par aucun critique moderne : on pense à Léonidas de Tarente, à Antipater de Sidon, à Dioscoride.

Il est aisé de voir en quoi le développement de ce lieu commun poétique se distingue de la manière propre de Simonide : la longueur de l'épigramme, la composition (les deux premiers distiques forment une seule période, au lieu d'être indépendants l'un de l'autre), le dialecte purement dorien, le mouvement général de la pièce (apostrophe à Sparte), le caractère sentencieux du dernier distique, le style enfin, lourd dans quelques endroits (αὐχένας οὐ στρέψαντες, ὅπᾳ ποδὸς ἴχνια πρᾶτον ἁρμόσαμεν), recherché dans d'autres

1. Cf. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 109.

(ἄρσενι δ' Ὀθρυάδας φόνῳ.....), tout dénote une pièce composée par un poète habile sans doute, mais qui manque de sobriété, de gravité, de force. C'est un joli spécimen de littérature *démonstrative*.

— **38**. Sur le tombeau des Locriens morts aux Thermopyles (n. 93 B., pag. 261 Hiller).

Τούςδε πο θεῖ) φθιμένους ὑπὲρ Ἑλλάδος ἀντία Μήδων
μητρόπολις Λοκρῶν εὐθυνόμων Ὀπόεις.

Strab., IX, p. 650 C. — Strabon n'attribue pas la pièce à Simonide ; nous avons dit plus haut pourquoi, contrairement à Schneidewin et à Bergk, nous la croyons postérieure à Hérodote (cf. ci-dessus, p. 13).

Pour juger l'épigramme en elle-même, il faudrait en posséder un texte sûr : or ποθεῖ est une correction de Meineke, au lieu de ποτέ; εὐθυνόμων, une correction de Coraï. Schneidewin écrit : τούςδε ποτέ..... Λοκρῶν κεύθει ὅλων Ὀπόεις. Cette leçon a le tort de mettre l'épigramme en contradiction avec le témoignage de Strabon, qui parle d'un tombeau situé aux Thermopyles, non à Oponte. — Bergk incline à garder ποτέ, tout en admettant la conjecture εὐθυνόμων, quitte à considérer l'épigramme comme incomplète ; mais c'est une hypothèse arbitraire.

Avec la leçon ποθεῖ, l'épigramme se rapproche un peu d'une pièce analogue, du ve siècle, trouvée sur un marbre à Athènes[1]. Mais, tandis que dans l'inscription athénienne le peuple justifie par un bel éloge des guerriers morts les regrets qu'ils ont inspirés, ici c'est à la ville d'Oponte, à la « métropole des Locriens aux bonnes lois », que s'adressent toutes les louanges. Ce caractère singulier de l'épigramme donne à penser que le tombeau fut élevé assez longtemps après les événements, moins pour honorer les morts que pour satisfaire l'amour-propre de leur patrie.

— **39**. Sur un tombeau de guerriers morts au siège de Byzance (n. 104 B., pag. 261 Hiller).

Ἀμφί τε Βυζάντειον ὅσοι θάνον, ἐχθυόεσσαν
ῥυόμενοι χώραν ἄνδρες ἀρηΐθοοι.

Aristid., t. II, p. 511 éd. Dind. — Aristide ne cite pas l'au-

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 34, v. 9.

teur de cette épigramme[1]. Elle est certainement incomplète. Tout porte à croire qu'elle figurait sur un monument réel. Les morts dont il y est question peuvent être tombés soit au siège que Pausanias fit de Byzance, en 478 ou 477, avec le concours de trente trières athéniennes, soit au siège de la même ville par Cimon, en 470[2]. Dans le premier cas, la pièce pourrait être de Simonide.

Ce distique isolé ne permet guère d'apprécier le tour et le style de l'épigramme tout entière. Toutefois l'épithète de nature, ἰχθυόεσσαν, et l'épithète homérique, ἀρηΐθοοι, donnent l'idée d'un style plus lâche, moins nerveux, qu'il ne convient, ce semble, à Simonide.

§ 2. Épigrammes destinées a des particuliers

+ **40**. Sur le tombeau de Xanthippé, fille d'Archénautès (n. 112 B., 95 H.).

Μνήσομαι, οὐ γὰρ ἔοικεν ἀνώνυμον ἐνθάδ' Ἀρχεναύτεω
κεῖσθαι θανοῦσαν ἀγλαὰν ἄκοιτιν
Ξανθίππην, Περιάνδρου ἀπέκγονον, ὅς ποθ' ὑψιπύργου
σήμαινε λαοῖς τέρμ' ἔχων Κορίνθου.

Anthol. Pal., XIII, 26. — Le *Palatinus* donne ἀγλαάν, leçon corrigée par Hiller en ἀγλαήν.

Deux objections peuvent être faites à l'authenticité de cette pièce : l'une tirée du mètre, l'autre du style.

Il est remarquable, en effet, que dans tout le recueil de Kaibel, et dans les 144 inscriptions métriques ajoutées par Allen à ce recueil[3], ne se trouve pas un seul exemple d'un distique composé, comme ceux-ci, d'un vers *archiloquien* et d'un *trimètre iambique catalectique*. Bien plus, le recueil de Preger, qui contient toutes les épigrammes, funéraires ou votives, conservées dans les auteurs (à l'exception de l'Anthologie), n'en offre pas davantage un seul spécimen. L'emploi exceptionnel de ce mètre dans l'épigramme inspire donc déjà des doutes. Mais, de plus, nous

1. Cf. ci-dessus, p. 36-37.

2. Preger, *op. cit.*, n. 7.

3. Allen, *Greek versification of inscriptions*, dans les *Papers of the American school of classical studies at Athens*, t. IV (1888), p. 174-204.

constatons sur les marbres le fait suivant : trois inscriptions, en tout présentent un distique composé, non pas comme celui-ci, mais d'une manière analogue (un hexamètre et un iambique trimètre[1], un vers archiloquien et un pentamètre élégiaque[2]); mais ces trois inscriptions datent de l'époque macédonienne, et c'est là un nouvel indice peu favorable à l'attribution à Simonide de la pièce qui nous occupe.

Les marbres eux-mêmes vont nous fournir une réponse à cette objection. Un fait qui ressort clairement de la statistique dressée par Allen, c'est que le vers iambique est presque inusité dans les inscriptions métriques : on en signale deux pour le VIe et le Ve siècle, quatre pour les IVe, IIIe et IIe siècles! Or à quoi n'a-t-il pas tenu qu'aucun exemple de ce genre ne parvînt jusqu'à nous? Des deux inscriptions les plus anciennes, l'une ne nous est connue que par une copie de Ross[3], le monument même a disparu; l'autre n'a été découverte à Amorgos qu'en 1884[4]! Et pourtant il faut bien reconnaître que ces rares exemples constitueraient un argument suffisant pour défendre l'authenticité d'une pièce qui n'aurait contre elle que ce mètre. Ce n'est pas tout : si l'on ne voyait dans l'épigramme attribuée à Simonide aucune raison pour que le poète eût adopté le mètre archiloquien, on pourrait encore hésiter à lui prêter une fantaisie de cette nature. Mais il fallait désigner Xanthippé par le nom de son père Archénautès, et, ce nom ne convenant pas au mètre ordinaire d'une épitaphe, il fallait bien en choisir un autre. La même nécessité explique l'emploi du trimètre iambique dans les deux épigrammes que nous avons citées plus haut : Μυρίνης[5] et Δημαινέτης[6]. De même l'exemple unique que nous possédions d'un vers archiloquien se justifie par le désir qu'a eu le poète de nommer le personnage Εὐθύδαμος[7]. Ailleurs les noms propres Ἀσκληπιόδοτος, Κρησίλας, Κλειτοῷν et Δαμότιμος forcent l'entrée d'une épigramme grâce à l'emploi du mètre iambique[8]. Avons-nous besoin d'en dire plus pour prouver que les statistiques

1. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 241, et Allen, *op. cit.*, n. CXVII.
2. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 187.
3. Id., *ibid.*, n. 11.
4. Allen, *op. cit.*, n. LVI.
5. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 11.
6. Allen, *op. cit.*, n. LVI.
7. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 187.
8. Allen, *op. cit.*, p. 44.

épigraphiques ne permettent pas d'établir à ce sujet des lois fixes, et que la liberté prise ici par le poète se justifie naturellement par la forme du nom propre qu'il ne pouvait se dispenser de citer?

Quant au style, il ne rappelle, il est vrai, que d'assez loin, suivant la remarque de Junghahn, le style d'une épitaphe authentique qui traite pourtant un sujet analogue. L'épitaphe d'Archédicé (n. **4**) se distingue de celle-ci par les idées, par le tour, par l'expression : l'éloge discret de la fille d'Hippias vient couronner les louanges accordées à sa famille, et le mouvement de la phrase est, dès le début, aussi simple que s'il s'agissait, au lieu d'une fille de roi, de la plus modeste Athénienne. Ici, au contraire, le premier vers, avec cet arrêt qui se marque après μνήσομαι, a un air oratoire et pompeux ; le poète annonce qu'il ne veut pas laisser dans l'ombre la fille d'Archénautès ; mais ensuite il n'a pas d'autre éloge à lui accorder que celui-ci : elle descend du fameux Périandre, le souverain puissant de Corinthe.

Cette variété de composition et de style n'aurait lieu de nous surprendre, que si nous n'avions pas constaté dans les épigrammes authentiques de Simonide la souplesse de son talent, son adresse à se plier au caractère de ses personnages. Quoi de plus curieux à cet égard que l'épitaphe de la chienne Lycas? Des exemples nombreux nous manquent à l'appui de notre opinion ; mais nous avons, de la finesse de son art et de son talent, une idée assez précise, pour deviner qu'il a dû pénétrer fort avant dans la connaissance de ses sujets, et pousser assez loin la ressemblance. Que s'il a parlé de Xanthippé autrement que d'Archédicé, ne serait-ce pas que ces deux femmes ne se ressemblaient guère? Et si le mérite de Xanthippé ne répondait pas à la gloire de ses ancêtres, Simonide avait-il d'autre ressource que de faire un pompeux éloge de sa noblesse?

Aucune expression ne trahit d'ailleurs une date postérieure au ve siècle, et la pièce peut être laissée, ce semble, à Simonide.

+ **41**. Sur le tombeau de Mégaclès fils de Callias (n. 113 B., 96 H.).

Σῆμα καταφθιμένοιο Μεγακλέος εὖτ' ἂν ἴδωμαι,
οἰκτίρω σε, τάλαν Καλλία, οἷ' ἔπαθες.

Anthol. Pal., VII, 511.

Tandis que Bergk rattache ce distique à une sorte d'élégie,

composée par Simonide sur la mort du jeune Mégaclès, nous pensons que ces deux vers constituent une épitaphe complète, concise, mais pleine de sens et de délicatesse.

Il semble même qu'on puisse, d'après le style seul de cette pièce, y reconnaître avec quelque certitude la main de Simonide. Nous avons mentionné plus haut l'usage habile qu'a fait le poète d'une ancienne formule, l'apostrophe au passant. Ici c'est également par l'application heureuse d'une tournure consacrée, que le poète arrive à produire l'effet le plus touchant. Tandis que le premier vers ressemble exactement à une épitaphe comme celle-ci :

Σῆμα πατὴρ Κλε[ό]βουλος ἀποφθιμένωι Ξενοφάντωι
θῆκε τόδ' ἀντ' ἀρετῆς ἠδὲ σοφροσύνης[1],

et surtout à cette autre du même temps :

Παι[δὸς ἀπο]φθιμένοιο Κ[λεοί]του τοῦ Μενεσαίχμου
μνῆμ' ἐσορῶν οἴκτιρ' ὡς καλὸς ὢν ἔθανεν[2],

le second substitue à la forme simple de l'épitaphe une apostrophe au père de Mégaclès, et cette apostrophe contient l'expression directe de la plus vive sympathie. Ainsi, par un léger changement, le poète a rajeuni une formule banale et y a marqué le caractère de son âme et de son talent.

— **42***. Sur un naufragé (n. 114 B., 97 H.).

Ἠερίη Γεράνεια, κακὸν λέπας, ὤφελεν Ἴστρον
τῆλε καὶ ἐς Σκυθέων μακρὸν ὁρᾶν Τάναϊν,
μηδὲ πέλας ναίειν Σκειρωνικὸν οἶδμα θαλάσσης
ἀγέα μαινομένης ἀμφὶ Μολουριάδα·
5 νῦν δ' ὁ μὲν ἐν πόντῳ κρυερὸς νέκυς, οἱ δὲ βαρεῖαν
ναυτιλίην κενεοὶ τῆδε βοῶσι τάφοι.

Anthol. Pal., VII, 496. — Bergk écrit, v. 2, ἐς Σκυθέων, au lieu de ἐκ, leçon du manuscrit. Cette conjecture permet de construire le verbe ὁρᾶν avec la préposition ἐς (ἐς Ἴστρον καὶ ἐς Τάναϊν), de la même manière qu'on dit βλέπειν πρὸς ἕω et d'autres expressions semblables. — Au v. 4, Hiller suit d'aussi près que possible le *Palatinus*, en changeant seulement ἀγνέα en ἄγκεα, et il écrit : ἄγκεα νειφομένης ἀμφὶ Μεθουριάδος. Mais le nom de Méthourias est

1. Hoffmann, *Sylloge*, n. 9.
2. Id., *ibid.*, 22.

inconnu, et il ne peut pas être question d'une roche neigeuse dans les eaux de la mer Scironienne. Bergk corrige : ἀγέα μαινομένης ἀμφὶ Μολουριάδα, ce qui donne à la phrase entière le sens suivant : « Plût au ciel que près de là ne fût pas située (ναίειν) la mer Scironienne (εἶδμα θαλάσσης) qui s'acharne en furie (μαινομένης) contre la maudite roche Molourias ! »

Quoi qu'on pense de cette correction, il n'est pas douteux que les deux premiers distiques ne contiennent une malédiction contre les rochers et la mer qui ont causé la mort d'un naufragé. Le troisième distique représente son cadavre glacé au milieu des flots, tandis qu'un tombeau vide proclame les rigueurs de la mer.

Est-ce là une œuvre de Simonide ? nous ne pouvons l'admettre.

Une première raison se tire des dimensions de la pièce : les épigrammes funéraires de Simonide nous ont paru renfermées toutes en un ou deux distiques. Cette considération, sans être décisive, mérite d'être faite d'abord.

Il convient ensuite de remarquer que le sujet ici traité est devenu un lieu commun poétique dont on trouve de nombreux exemples dans l'Anthologie. Sans sortir du livre VII, la pièce attribuée à Simonide fait partie d'une série de compositions analogues (n. 494-503) dues à des poètes alexandrins, Alcée de Messénie, Damagète, Antipater, Théétète, Asclépiade, Persès, Nicénète, Léonidas de Tarente. Une autre série, plus longue encore, se rencontre avant celle-ci (n. 263-295). La question est de savoir si l'épigramme attribuée à Simonide est un des plus anciens types de ce genre, et si c'est elle qui a été imitée notamment dans deux pièces de Callimaque[1], ou bien si inversement ce n'est pas Callimaque (ou l'auteur quel qu'il soit des deux pièces conservées sous ce nom) qui a servi de modèle au soi-disant Simonide. Car un rapport direct de cette nature existe sûrement entre ces pièces. Dans Callimaque (VII, 271) le second distique est ainsi conçu :

νῦν δ' ὁ μὲν εἰν ἁλί που φέρεται νέκυς· ἀντὶ δ' ἐκείνου
οὔνομα καὶ κενεὸν σῆμα παρερχόμεθα,

et dans l'épigr. VII, 272, on lit au v. 3 :

..... χὠ μὲν ἐν ὀγρῇ
νεκρός· ἐγὼ δέ .....

Bergk ne doute pas que Callimaque ne soit l'imitateur. Mais

1 Anthol. Pal., VII, 271 et 272.

alors il se produit un phénomène étrange : c'est que l'imitateur alexandrin a de beaucoup surpassé son modèle : il a composé une épitaphe à la fois d'un caractère plus antique et d'une inspiration plus poétique, d'un effet plus pittoresque. Oui, l'épigramme de Callimaque a une forme plus antique que la prétendue pièce de Simonide, attendu qu'elle contient du moins le nom du mort et celui de son père, παῖδα Διοκλείδου Σώπολιν. Cette mention se rencontre, sans exception, sur tous les marbres du ve siècle qui portent l'épitaphe d'un particulier. Pour que la pièce attribuée à Simonide fût conforme à cette règle, il faudrait, avec Bergk, supposer qu'un distique a disparu, soit avant le premier distique, soit après le second. Mais quoi de plus arbitraire que cette hypothèse? Nous ajoutons que le vers de Callimaque (νῦν δ' ὁ μὲν εἰν ἁλί που φέρεται νέκυς) présente une image plus poétique que le vers correspondant de la pièce qui nous occupe, et la fin du distique est aussi plus touchante chez Callimaque que chez son prétendu modèle.

Mais, laissant même de côté toute comparaison, les quatre premiers vers de notre pièce sont-ils de ceux que l'on soit tenté de revendiquer pour Simonide? Ils nous paraissent plutôt contenir une idée assez banale, développée en termes d'une magnificence excessive, avec une abondance qui n'est pas dans les habitudes de Simonide? A vrai dire, cette malédiction prononcée avec solennité semble avoir été dans l'esprit du poète le point de départ de toute la pièce : c'est dans ce début que l'imitateur de Callimaque a voulu étaler la richesse et l'éclat de sa poésie. Callimaque avait dit seulement : Ὤφελε μήδ' ἐγένοντο θοαὶ νέες. Il fallait étendre cette malédiction jusqu'aux roches et jusqu'à la mer qui avaient causé le naufrage ! Puis, comme la pensée ainsi développée remplissait déjà deux distiques, le poète a dû passer un peu brusquement à l'imitation directe du dernier distique de Callimaque, sans s'apercevoir qu'il oubliait le nom propre, et sans se soucier de reproduire à la fin de sa pièce les nuances délicates que lui offrait son modèle[1].

— **43**. Sur le tombeau de Protomachos (n. 115 B., 98 H.).

Φῆ τότε Πρωτόμαχος, πατρὸς περὶ χεῖρας ἔχοντος,
ἡνίκ' ἀφ' ἱμερτὴν ἔπνεεν ἡλικίην·
« Ὦ Τιμηνορίδη, παιδὸς φίλου οὔποτε λήσῃ
οὔτ' ἀρετὴν ποθέων οὔτε σοφροσύνην. »

1. On remarque en outre que le pluriel τάφοι, au lieu de τάφος, est aussi le signe d'une origine postérieure au temps de Simonide.

Anthol. Pal., VII, 513. — Au v. 1, le *Palatinus* donne la leçon πρόμαχος, qui fait un vers faux. La correction Πρωτόμαχος est celle qui s'en rapproche le plus. Quelques éditeurs, entre autres Schneidewin, écrivent Τίμαρχος ; mais cette conjecture repose sur une hypothèse qui consiste à rattacher l'une à l'autre cette pièce et l'épigramme n. 515 de l'Anthologie (cf. ci-dessous, n. **45**), pour en faire une élégie. Bergk, en repoussant cette opinion, a reconnu dans les deux pièces deux épitaphes séparées, dont il a en même temps fort bien expliqué la forme, au risque d'en compromettre l'authenticité.

Si le tour de l'épigramme ne rappelle pas les formules consacrées des inscriptions funéraires, si c'est plutôt une sorte de récit (τότε) et comme la description d'une scène de famille, c'est qu'en effet ces vers étaient destinés à expliquer le sujet d'un bas-relief représenté sur un tombeau. Ces *scènes d'adieu* sont bien connues de tous les archéologues ; les musées d'Athènes en possèdent la collection la plus complète[1]. Souvent assez expressives par elles-mêmes, ces représentations figurées étaient d'ordinaire accompagnées d'une espèce de *légende*, d'une épigramme qui servait à interpréter la scène ; le poète y exprimait de son mieux les pensées que l'artiste avait tâché de rendre avec son ciseau. De là dans ces poésies quelque chose d'inachevé, que complétait le relief de marbre. Cette opinion de Bergk a été appuyée par Junghahn, Kaibel, et développée avec le plus de preuves à l'appui par Weisshäupl[2].

Mais, si telle est la signification de cette épigramme, elle ne saurait être l'œuvre de Simonide : aucun relief de cette nature, figurant un groupe, une scène de famille, ne remonte à une si haute époque. C'est là proprement un produit de l'art athénien du IVe siècle et des siècles suivants. Hoffmann classe trois de ces reliefs funéraires parmi les monuments attiques de la fin du Ve siècle[3] ; mais la date de l'un d'eux ne repose que sur la forme d'une lettre transcrite par Bœckh d'après une copie peut-être défectueuse, et les deux autres sont formellement attribués par Kaibel au IVe siècle.

On peut se demander encore si notre épigramme était réelle-

1. Cavvadias, *Catalogue des musées d'Athènes*, *Musée national et musée de l'Acropole*, Athènes, 1895, p. 64 et suiv.

2. Weisshäupl, *Die Grabgedichte der griech. Anthologie*, Vienne, 1889, p. 102-103.

3. Hoffmann, *Sylloge*, n. 39, 40 et 41.

ment gravée sur une stèle funéraire représentant les adieux de Protomachos à son père, ou si elle a été seulement rédigée dans la forme d'une pièce de ce genre, en d'autres termes, si elle n'est pas *démonstrative*. Il est sûr que le tour de ces épitaphes, en favorisant l'expression de sentiments tendres et touchants, a dû tenter de bonne heure d'autres poètes encore que ceux qui travaillaient pour le public.

Rien pourtant dans le style ne permet ici de soupçonner un artifice de ce genre. Le dernier vers de la pièce est même emprunté à une formule fréquente dans les plus anciennes inscriptions funéraires. En plaçant dans la bouche même du jeune homme l'éloge de sa sagesse et de sa vertu, le poète donne à ces adieux quelque chose à la fois de naïf et de fier.

— **44**. Sur le tombeau de la jeune Gorgo (n. 116 B., 99 H.).

Ὕστατα δὴ τάδ' ἔειπε φίλην ποτὶ μητέρα Γοργὼ
δακρυόεσσα, δέρης χερσὶν ἐφαπτομένα·
« Αὔθι μένοις παρὰ πατρί, τέκοις δ' ἐπὶ λῴονι μοίρᾳ
ἄλλην, σῷ πολιῷ γήραϊ καδεμόνα. »

Anthol. Pal., VII, 647. — En reproduisant avec Bergk le texte du *Palatinus*, nous conservons le mélange des formes ioniennes ou attiques (φίλην, μητέρα, δέρης, ἄλλην) et des formes doriennes (ἐφαπτομένα, καδεμόνα). D'autres, comme Schneidewin, restituent partout les formes ioniennes (ἐφαπτομένη, κηδεμόνα), ou, comme Hiller, les formes doriennes (φίλαν, ματέρα). Entre les deux partis on peut aussi prendre ce moyen terme : écrire en ionien le premier distique, et donner seulement au langage de la jeune Gorgo la couleur dorienne. Ce qui est sûr, c'est que le nom de Gorgo était célèbre à Sparte. Mais le poète, que ce fût Simonide ou l'un de ses lointains successeurs, a pu se contenter de rappeler cette origine dorienne par un petit nombre seulement de formes en α.

L'attribution à Simonide était douteuse déjà aux yeux des critiques anciens (Σιμωνίδου, οἱ δὲ Σιμμίου). L'observation que nous avons faite sur la précédente épigramme ne peut que confirmer ces doutes. Comme l'épitaphe de Protomachos, celle-ci était destinée à expliquer le sens d'un bas-relief : le geste de la jeune fille, représenté sur le marbre, était commenté par le poète et traduit en des paroles d'adieu. Mais dans ces paroles de Gorgo s'exprime un sentiment plus tendre, plus modeste, plus désintéressé, plus féminin en un mot, que dans le langage de Protoma-

chos. Ces nuances délicates, qui attestent d'ailleurs d'habiles poètes, ont bien toute la grâce de la poésie alexandrine[1].

— **45**. Sur le tombeau de Timarchos (n. 117 B., 100 H.).

Αἰαῖ, νοῦσε βαρεῖα, τί δὴ ψυχαῖσι μεγαίρεις
ἀνθρώπων ἐρατῇ πὰρ νεότητι μένειν;
ἦ καὶ Τίμαρχον γλυκερῆς αἰῶνος ἄμερσας
ἠέθεον πρὶν ἰδεῖν κουριδίην ἄλοχον.

Anthol. Pal., VII, 515.

Le second distique exprime, dans un style emprunté à la langue d'Homère, une idée simple, banale, qui ne porte avec elle aucune date. Il ne faudrait pas même être surpris de trouver dans une épitaphe attribuée à Simonide le nom seul de Timarchos sans celui de son père : des exemples de ce fait ne sont pas rares dans les inscriptions les plus anciennes[2].

Mais le premier distique nous paraît trahir une origine récente. L'interjection αἰαῖ, l'apostrophe à la maladie (νοῦσε βαρεῖα), l'expression ψυχαῖς ἀνθρώπων, la tournure πὰρ νεότητι μένειν, tout nous est suspect.

Il est vrai que Bergk signale αἰαῖ dans Théognis[3]. Mais nous devons ici ne comparer entre elles que des épigrammes. Or, parmi les inscriptions métriques trouvées sur les marbres, il n'en existe pas une seule commençant par αἰαῖ, non seulement au ve siècle, mais encore pendant toute la période suivante, jusque vers le milieu du IIIe siècle. Même remarque pour toutes les pièces du recueil de Preger. L'Anthologie seule présente des exemples de cette interjection au début d'une épigramme. Cinq de ces exemples se rencontrent parmi les épigrammes funéraires. De ce nombre est la pièce qui nous occupe. Des quatre autres, deux sont du poète alexandrin Mnasalcas (VII, 488, 491) ; les deux autres appartiennent à la même époque ou à une époque plus basse (VII, 122 et 298).

— **46**. Sur le tombeau de Théognis de Sinope (n. 118 B., 101 H.).

Σῆμα Θεόγνιδος εἰμὶ Σινωπέος, ᾧ μ' ἐπέθηκεν
Γλαῦκος ἑταιρείης ἀντὶ πολυχρονίου.

1. Anyté était l'auteur d'une épitaphe assez semblable à celle-ci, sinon pour le sentiment, du moins pour le tour (Anthol. Pal., VII, 646).

2. Hoffmann, *Sylloge*, n. 2, 7, 11, 13, 14, etc...

3. Theogn., v. 1341.

Anthol. Pal., VII, 509.

L'épigramme est certainement ancienne : elle affecte une forme assez commune dans les inscriptions métriques du VIe et du Ve siècle. Mais l'attribution à Simonide, insuffisamment autorisée par l'Anthologie, ne semble pas confirmée par le caractère du style : même quand il s'enferme dans les formules les plus simples, Simonide en rehausse ordinairement le ton par une expression ou une tournure qui est comme la signature du poète.

— **47**. Sur la mort de Cléodémos (n. 120 B., 102 H.).

Αἰδὼς καὶ Κλεόδημον ἐπὶ προχοῇσι Θεαίρου
ἀενάου στονόεντ' ἤγαγεν εἰς θάνατον,
Θρῃκίῳ κύρσαντα λόχῳ· πατρὸς δὲ κλεεννὸν
Διφίλου αἰχμητὴς υἱὸς ἔθηκ' ὄνομα.

Anthol. Pal., VII, 514.

Nous n'avons pas classé cette pièce parmi celles qui se rapportent à un événement historique. L'allusion à une embuscade thrace (v. 3) et le mot αἰχμητής (v. 4) indiquent sans doute que Cléodémos avait trouvé la mort dans une expédition militaire ; mais cette rencontre ne peut être ni datée ni localisée. Les Athéniens ont fait souvent la guerre en Thrace, tant au Ve qu'au IVe siècle, et le fleuve Θέαιρος est inconnu : on l'assimile sans preuve certaine au Τέαρος d'Hérodote[1]. Si l'épigramme appartenait sûrement à Simonide, on songerait au siège d'Eïon et aux premières expéditions des Athéniens dans ces parages après la guerre médique. Mais le tour et le style du morceau rendent cette attribution invraisemblable.

Au lieu d'une formule funéraire, plus ou moins variée et rajeunie par le poète, nous trouvons ici une sorte de récit, qui par lui-même manque de clarté, et qui pourtant ne devait point, comme il arrive dans d'autres cas, s'éclairer par le voisinage d'un bas-relief. Nous devinons que le mot αἰδώς désigne l'*honneur* qui consiste à ne pas fuir ; mais la place donnée à ce mot, et surtout la particule καί qui le suit, donnent à penser que l'idée principale de la pièce portait sur ce mot, comme si l'auteur avait énuméré les effets divers de l'*honneur*. « C'est l'honneur encore qui a conduit Cléodémos à une mort lamentable..... » Au v. 2,

1. Herod., IV, 90.

les épithètes ἀενάου et στονόεντα semblent faibles, pour remplir à elles seules tout un hémistiche. Remarquons aussi que le premier distique ne s'explique à peu près que par le second : c'est encore un trait qui nous empêche de reconnaître là l'œuvre de Simonide. L'éloge qui termine l'épigramme ne se présente pas sous une forme moins étrange : au lieu de son propre nom, c'est le nom de son père que Cléodémos a rendu à jamais illustre.

+ 48. Sur le tombeau de Nicodicos (n. 121 B., 103 H.).

Τῶν αὐτοῦ τις ἕκαστος ἀπολλυμένων ἀνιᾶται·
Νικόδικον δὲ φίλοι καὶ πόλις ἥδε ποθεῖ.

Anthol. Pal., VII, 302. — Au v. 2, le *Palatinus* donne πόλις ἥδε πόλη, et quelques éditeurs voient dans le mot πόλη le nom d'une ville d'Istrie ; mais la présence du pronom ἥδε rend cette conjecture inadmissible. Comme Planude écrit κλάει, leçon qui fait un vers faux, Brunck et Schneidewin lisent ποθεῖ. A cette lecture Bergk objecte que l'idée exprimée par le mot φίλοι ne s'oppose pas assez nettement au sens du vers précédent ; on attendrait, dit-il, quelque chose comme : Νικοδίκου δὲ πόθῳ πᾶσα κέκηδε πόλις ; et, comme cette correction se justifie mal par des raisons paléographiques, le même éditeur incline à lire πόλις ἥδ' ἐγάρη, de manière à transformer cette prétendue épitaphe en une épigramme satirique. Hartung partage cet avis, en écrivant ἥδεθ' ὅλη.

Sans recourir à de pareilles hypothèses, il nous semble que la gradation marquée par le poète ne laisse pas que d'être assez sensible : « Chacun de nous, à sa mort, est pleuré par sa famille ; Nicodicos, lui, c'est une foule d'amis, c'est la ville entière qui le regrette. » Ainsi entendu, l'éloge du mort ne manque ni de simplicité ni de grandeur, et nous ne voyons même rien, dans la pensée générale du premier vers, ni dans le style du distique, qui permette de nier l'attribution à Simonide.

+ 49. Sur la mort de Théodoros (n. 122 B., 104 H.).

Χαίρει τις, Θεόδωρος ἐπεὶ θάνον· ἄλλος ἐπ' αὐτῷ
χαιρήσει· θανάτῳ πάντες ὀφειλόμεθα.

Anthol. Pal., X, 105. — Avec Meineke, Bergk écrit ἐπ' αὖ τῷ.

Dans cette pièce, d'une mélancolie douce et un peu ironique, se marque visiblement une intention plaisante. Aussi ne pouvons-nous la considérer comme une épitaphe réelle ; mais ce n'est pas une raison suffisante pour la retirer à Simonide.

Nous reconnaissons avec Bergk que le mot d'Horace (*debemur morti nos nostraque*) peut venir de bien d'autres passages que de cette courte épigramme. Mais, déjà banale au temps de Simonide, cette idée n'en convient que mieux peut-être à une épitaphe imaginaire, composée comme un jeu d'esprit.

+ **50**. Sur le tombeau de Gorgippos (n. 124 B de Bergk, n. 105 H.).

Οὐκ ἐπιδὼν νύμφειαν λέχη κατέβην τὸν ἄφυκτον
Γόργιππος ξανθῆς Φερσεφόνης θάλαμον.

Anthol. Pal., VII. 507. — Ces deux vers, que l'Anthologie rattache par erreur à un autre distique (cf. ci-dessous n. **58**), forment une épitaphe complète. Le sens en est clair et simple ; l'expression n'a rien que de correct ; l'opposition des mots νύμφειαν λέχη et Φερσεφόνης θάλαμον suffit à relever la valeur de cette dernière locution, qui était courante dans les épigrammes funéraires.

+ **51**. Sur le tombeau de l'Argien Dandès (n. 125 B., 106 H.).

Ἀργεῖος Δάνδης σταδιοδρόμος ἐνθάδε κεῖται
νίκαις ἱππόβοτον πατρίδ' ἐπευκλείσας,
Ὀλυμπίᾳ δίς, ἐν δὲ Πυθῶνι τρία,
δύω δ' ἐν Ἰσθμῷ, πεντεκαίδεκ' ἐν Νεμέᾳ,
5 τὰς δ' ἄλλας νίκας οὐκ εὐμαρές ἐστ' ἀριθμῆσαι.

Anthol. Pal., XIII, 14. — La composition métrique de cette épigramme s'explique par le désir qu'a eu le poète de rappeler dans les termes les plus précis les différentes victoires du personnage : la forme Ὀλυμπίᾳ ne se prêtait qu'au mètre iambique. Au v. 4, le mot Νεμέᾳ, dans le texte du *Palatinus*, doit compter pour un iambe. Afin de supprimer cette irrégularité, Bergk propose d'écrire πεντάκις ἐν Νεμέᾳ, ce qui ferait un hémistiche élégiaque, associé dans le même vers à un hémistiche

iambique[1]. — Les éditeurs pensent généralement que le v. 5 était à l'origine suivi d'un pentamètre.

Schneidewin ne veut pas que le verbe κεῖται désigne ici un tombeau : il croit que la pièce était gravée sur la statue du vainqueur. Benndorf est du même avis ; mais il combine cette opinion avec une hypothèse hasardée, qui consiste à changer dans l'épigramme le nom de Dandès en celui de Ladas. Bergk a bien réfuté cette hypothèse.

La difficulté que soulève l'attribution de cette épitaphe à Simonide ne vient ni du mètre ni du style ; elle résulte de ce que l'Argien Dandès, au témoignage de Diodore, a remporté la victoire du stade à Olympie dans l'olympiade 77 (472/1—469/8), et que Simonide est mort dans la première année de l'olympiade suivante (468/7). Il faut donc supposer, pour défendre l'authenticité de l'épigramme, que Dandès a peu survécu à sa victoire olympique, et que Simonide, alors en Sicile, a pu, avant de mourir, composer pour cet athlète fameux une de ces épigrammes simples, mais éloquentes par la précision même des chiffres, comme il s'était plu, quelques années auparavant, à en composer une pour lui-même à propos de sa victoire dithyrambique.

— **52**. Sur le tombeau du Crétois Brotachos (n. 127 B., 107 H.).

Κρὴς γενεὰν Βρόταχος Γορτύνιος ἐνθάδε κεῖμαι,
οὐ κατὰ τοῦτ' ἐλθὼν ἀλλὰ κατ' ἐμπορίαν.

Anthol. Pal., VII, 254*. — L'épigramme se lit, écrite d'une main différente de A (le premier scribe du *Palatinus*), dans la marge supérieure du manuscrit.

Deux choses attirent l'attention dans cette épitaphe, d'ailleurs si courte, et nous font douter de son authenticité. C'est d'abord le double ethnique : Κρὴς γενεὰν..... Γορτύνιος. Bien qu'il existât une ville de Gortyne en Macédoine, cette indication précise n'eût été, ce semble, nécessaire que s'il ne s'était pas agi de l'antique ville crétoise de ce nom. Ensuite, le second vers, avec une apparence de naïveté, contient un trait de malice qui, dans une épitaphe réelle, paraît d'un goût douteux. D'autre part, la pensée, toute piquante qu'elle est, n'a pas assez de valeur pour

1. Cf. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 51.

que nous attribuions à Simonide l'idée d'avoir rédigé tout exprès une épitaphe imaginaire.

— **53*** et **54***. Sur le mort à qui Simonide avait rendu les honneurs de la sépulture (n. 128 et 129 B., 108 et 114 H.).

Οἱ μὲν ἐμὲ κτείναντες ὁμοίων ἀντιτύχοιεν,
Ζεῦ ξένι', οἱ δ' ὑπὸ γᾶν θέντες ὄναιντο βίου.

Οὗτος ὁ τοῦ Κείοιο Σιμωνίδεω ἐστὶ σαωτήρ,
ὃς καὶ τεθνηὼς ζῶντι παρέσχε χάριν.

Anthol. Pal., VII, 516. — Ibid., VII, 77, et Schol. Aristid., t. III, p. 533 éd. Dind. — Une seule variante est à noter dans la seconde épigramme : l'Anthologie donne ζῶντ' ἀπέδωκε χάριν ; l'élision de l'iota est rare, mais non pas sans exemple, même chez les poètes élégiaques[1].

Avec Junghahn, Kaibel et Preger, nous n'hésitons pas à considérer ces deux pièces comme apocryphes ; Bergk et Hiller attribuent la première à Simonide, la seconde à un poète postérieur.

Rappelons en quelques mots la tradition que rapportent le *lemmatiste* de l'Anthologie et le scoliaste d'Aristide. Ayant trouvé un jour sur sa route un cadavre laissé sans sépulture, Simonide rendit à ce mort les honneurs funèbres, et fit graver sur la tombe ce distique : Οἱ μὲν ἐμὲ κτείναντες ..... Bientôt après, pendant son sommeil, il vit en songe l'ombre du mort qu'il avait enseveli ; cette ombre lui conseilla de ne point s'embarquer comme il en avait l'intention, et lui, fidèle à cet avertissement, échappa ainsi au naufrage où périrent tous ses compagnons. C'est alors qu'il composa pour son sauveur le second distique : Οὗτος ὁ τοῦ Κείοιο .....

Le rhéteur Libanius (t. IV, p. 1101, éd. Reiske) ajoute que la scène s'était passée près de Tarente, et qu'il s'agissait pour Simonide de continuer son voyage vers la Sicile. Cette circonstance a paru à Bergk de nature à confirmer tout le récit du *lemmatiste*, en permettant de placer cette aventure dans le temps où le poète se rendait à la cour du tyran de Syracuse. Seulement Bergk avoue que Simonide n'avait pas dû prendre le temps de faire graver le premier distique sur la tombe du mort, et qu'il s'était

1. Cf. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 129.

contenté de composer cette pièce comme une sorte d'improvisation : ses amis avaient recueilli l'épigramme, et, plus tard, quand le récit du songe merveilleux se fut répandu, on éleva un monument où fut gravée, avec l'épigramme due à Simonide, une autre pièce destinée à perpétuer le souvenir du service rendu par le mort à son bienfaiteur.

En proposant cette hypothèse, Bergk a eu le mérite de bien marquer le sens et l'origine du second distique. Les mots οὗτος ὁ τοῦ Κείοιο ....., équivalant à οὗτος ἐκεῖνός ἐστιν ....., indiquent par eux-mêmes que l'auteur de la pièce pensait, en l'écrivant, à un événement fameux et par suite déjà ancien. La question est de savoir si le premier distique, lui aussi, n'a pas été composé de la même manière, d'après une tradition déjà célèbre, et cela, non pas pour être gravé sur un monument, mais comme un exercice littéraire.

Le style de ce premier distique n'offre à cet égard aucune indication : presque les mêmes mots se rencontrent dans plusieurs épigrammes de l'Anthologie inspirées par une aventure analogue[1] ; mais comme on pourra toujours soutenir que les auteurs de ces pièces ont imité Simonide, ce rapprochement même ne prouve rien. Une autre considération, présentée par Preger, a plus de force.

D'un texte de Valère Maxime[2] il résulte que Simonide avait célébré *elegantissimo carmine* l'avertissement miraculeux dont il avait été l'objet. Or, suivant une excellente remarque de Schneidewin, ces mots *elegantissimo carmine* ne désignent ni l'un ni l'autre des deux distiques en question; ils ne conviennent qu'à une pièce lyrique, analogue peut-être à l'hymne εἰς ἄνεμον que le même poète avait composé[3]. Cette pièce lyrique se rapportait-elle à un fait réel, ou n'était-ce là qu'une fantaisie poétique ? Peu importe. Plus ou moins légendaire, la tradition se répandit vite, et se conserva longtemps : nous apprenons par Cicéron que le récit du songe de Simonide avait cours dans l'école stoïcienne[4]. C'est sur cette donnée fameuse que furent écrites, selon nous, les deux épigrammes qui nous occupent, et qui mettent bien en lumière, avec une heureuse concision, les deux points essentiels

1. Anthol. Pal., VII, 340, 356, 357, 358, 359, 360.
2. Valer. Max., I, 7, 3.
3. Bergk, *op. cit.*, *Simonid.*, fragm. 25.
4. Cicer., *de divin.*, I, 25.

de l'aventure : l'acte pieux de Simonide à l'égard du mort, et la récompense que lui valut cette bonne action. Par un phénomène assez ordinaire, cette version nouvelle du récit primitif survécut seule, et ce fut à Simonide lui-même qu'on attribua des vers qu'il n'avait inspirés que de fort loin.

— **55**. Sur le tombeau de Kleisthénès (n. 119 B., 111 H.).

Σῶμα μὲν ἀλλοδαπὴ κεύθει κόνις, ἐν δέ σε πόντῳ,
Κλείσθενες, Εὐξείνῳ μοῖρ' ἔκιχεν θανάτου
πλαζόμενον· γλυκεροῦ δὲ μελίφρονος οἴκαδε νόστου
ἤμπλακες, οὐδ' ἵκευ Χῖον ἐς ἀμφιρύτην.

Anthol. Pal., VII, 510. — L'emploi de locutions banales comme σῶμα ..... κεύθει κόνις, μοῖρ' ἔκιχεν θανάτου, ne suffirait pas à faire rejeter cette pièce ; mais au v. 1, la place donnée au pronom σε est sans exemple dans les épigrammes de Simonide ; au v. 3, le rejet πλαζόμενον, absolument nécessaire à la construction grammaticale du premier distique, établit entre les deux parties de l'épigramme une liaison qui n'est pas, nous l'avons dit souvent déjà, dans les habitudes du poète ; au même v. 3, la double épithète γλυκεροῦ μελίφρονος trahit un écrivain plus occupé de remplir son vers de mots que d'idées ; enfin, au v. 4, la leçon du *Palatinus* Χῖον constitue, d'après la remarque de Kaibel, une exception à l'usage de la bonne époque, suivant lequel l'ethnique Χῖος a l'iota long, tandis que le nom de l'île et de la ville, Χίος, a l'iota bref. Bergk corrige cette faute de prosodie, de manière à pouvoir attribuer la pièce à Simonide : il écrit Κέων πάλιν ἀμφιρύτην. D'autres critiques proposent des conjectures analogues. Pour nous, comme l'allongement de Χῖος se rencontre déjà dans une épigramme de basse époque recueillie par Kaibel[1], nous n'hésitons pas à voir dans cette licence un nouvel indice de non-authenticité.

— **56**. Sur le tombeau de Pythonax et de son frère (n. 123 B., 112 H.).

Ἐνθάδε Πυθώνακτα κασίγνητόν τε κέκευθεν
γαῖ', ἐρατῆς ἥβης πρὶν τέλος ἄκρον ἰδεῖν·
μνῆμα δ' ἀποφθιμένοισι πατὴρ Μεγάριστος ἔθηκεν
ἀθάνατον θνητοῖς παισὶ χαριζόμενος.

1. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 88.

Anthol. Pal., VII, 300. — Condamnée par Bergk et Hiller, cette épigramme a le tort, en effet, d'être en désaccord avec une pensée formellement exprimée par Simonide au sujet d'un mot de Cléobule de Lindos : c'est pure folie, disait-il, de promettre l'immortalité à une stèle, la pierre n'échappe pas aux coups des hommes, λίθοι δὲ καὶ βρότεοι παλάμαι θραύοντι[1]. Schneidewin, avec raison peut-être, ne s'arrêtait point à cette contradiction, excusable chez un poète qui avait composé souvent des pièces de circonstance. Mais, en réalité, l'opposition de mots qui se marque dans le v. 4 de cette épigramme rappelle les deux antithèses signalées plus haut, dans des pièces de basse époque (ἄψυχ' ἐμψύχων, n. **33**, et τεθνηὼς ζῶντι, n. **54**), plutôt que les belles expressions ἀγήραντος εὐλογίη (n. **28**) et ἄσβεστον κλέος (n. **29**), qui nous ont paru dignes de Simonide. L'épigramme d'ailleurs peut être une inscription réelle (on trouve des formules semblables sur les marbres[2]), à condition toutefois que le mot κασίγνητον soit remplacé par un nom propre ; car, suivant la remarque de Junghahn, il est impossible d'admettre que Mégaristos ait nommé un seul de ses fils, alors que le tombeau les renfermait tous les deux.

— **57.** Sur le tombeau de Spinther (n. 126 B., 113 H.).

Σῆμα τόδε Σπίνθηρι πατὴρ ἐπέθηκε θανόντι.

Anthol. Pal. VII, 177. — La formule ici employée est commune dans les épitaphes les plus anciennes, et il n'y a pas moyen de voir dans cette pièce autre chose qu'une inscription réelle. Mais on se demande si ce vers était isolé ou s'il n'était pas plutôt suivi d'un pentamètre, destiné à indiquer le nom du père, avec une formule banale comme ἀντ' ἀρετῆς ἠδὲ σοφροσύνης[3]. Il est sûr que nous ne possédons aucun exemple d'une épitaphe ainsi conçue. Quoi qu'il en soit, l'attribution à Simonide est des moins probables : rien ne nous autorise à croire que le grand poète se soit jamais contenté de reproduire pour quelqu'un de ses amis la formule banale que nous avons ici, et il serait contraire à toute vraisemblance que la marque originale du poète se trouvât précisément dans le vers qui semble avoir disparu.

1. Bergk, *op. cit. Simonid.*, fragm. 57.
2. Cf. Hoffmann, *Sylloge*, n. 355.
3. Cf. Hoffmann, *Sylloge*, n. 9.

— **58**. Sur le tombeau d'un pauvre homme (n. 124 A Bergk, n. 115 H.).

Ἄνθρωπ', οὐ Κροίσου λεύσσεις τάφον· ἀλλὰ γὰρ ἀνδρὸς
χρηνήτεω· μικρὸς τύμβος, ἐμοὶ δ' ἱκανός.

Anthol. Pal., 507. — Cette épigramme, attribuée par Planude à Alexandre l'Étolien, et rapprochée dans le *Palatinus* d'un distique qui appartient peut-être à Simonide (n. **50**), n'a en elle-même rien qui justifie l'attribution du *Correcteur*. Outre l'absence d'un nom propre pour désigner le mort (circonstance qui, sur un monument du ve siècle, ne pourrait s'expliquer que par l'état incomplet de l'épigramme), on remarque, avec Junghahn, que l'allusion à Crésus et à son magnifique tombeau convient moins à Simonide qu'à un poète de basse époque.

— **59***. Sur le poète Anacréon (n. 183 B., 118 H.).

Ἡμερὶ πανθέλκτειρα, μεθυτρόφε, μᾶτερ ὀπώρας,
οὔλης ἢ σκολιὸν πλέγμα φύεις ἕλικος,
Τηΐου ἡβήσειας Ἀνακρεέοντος ἐπ' ἄκρῃ
στήλῃ καὶ λεπτῷ χώματι τοῦδε τάφου·
5 ὡς ὁ φιλάκρητός τε καὶ οἰνοβαρὴς φιλόκωμος
παννύχιος κρούων τὴν φιλόπαιδα χέλυν
κὴν χθονὶ πεπτηὼς κεφαλᾷ ἐφύπερθε φέροιτο
ἀγλαὸν ὡραίων βότρυν ἀπ' ἀκρεμόνων,
καί μιν ἀεὶ τέγγοι νοτερὴ δρόσος, ἧς ὁ γεραιὸς
10 λαρότερον μαλακῶν ἔπνεεν ἐκ στομάτων.

Anthol. Pal., VII, 24. — Comme aucun éditeur ne défend l'authenticité de cette pièce, contentons-nous de remarquer tout ce qui nous semble en effet étranger ici à l'art de Simonide : c'est d'abord la longueur tout à fait inusitée de l'épigramme ; puis, le mouvement du début, cette apostrophe à la vigne, avec cette longue énumération d'attributs, μεθυτρόφε, μᾶτερ ὀπώρας, etc.....; c'est ensuite l'idée fondamentale, qui représente le poète, jusque dans son tombeau, couronné de pampre et s'abreuvant du jus de la vigne; c'est enfin le style, surchargé d'épithètes gracieuses, mais le plus souvent redondantes, d'expressions élégantes et recherchées, de périphrases ambiguës, de mots composés qui reviennent à satiété, comme dans le troisième distique. Par son inspiration, la pièce se rattache visiblement à la tradition fameuse qui de bonne heure, mais non pas sans doute dès le début du

ve siècle, transforma Anacréon en un buveur insatiable ; par son style elle proclame plus haut encore son origine alexandrine.

— **60***. Sur le même sujet que la précédente (n. 184 B., 119 H.).

Οὗτος Ἀνακρεόντα τὸν ἄφθιτον εἵνεκα Μουσῶν
ὑμνοπόλον πάτρης τύμβος ἔδεκτο Τέω,
ὃς Χαρίτων πνείοντα μέλη, πνείοντα δ' Ἐρώτων
τὸν γλυκὺν ἐς παίδων ἵμερον ἡρμόσατο.
5 Μοῦνος δ' εἰν Ἀχέροντι βαρύνεται, οὐχ ὅτι λείπων
ἠέλιον Λήθης ἐνθάδ' ἔκυρσε δόμων,
ἀλλ' ὅτι τὸν χαρίεντα μετ' ἠϊθέοισι Μεγιστέα
καὶ τὸν Σμερδίεω Θρῆκα λέλοιπε πόθον·
μολπῆς δ' οὐ λήγει μελιτερπέος, ἀλλ' ἔτ' ἐκεῖνον
10 βάρβιτον οὐδὲ θανὼν εὕνασεν εἰν Ἀΐδῃ.

Anthol. Pal., VII, 25. — Schneidewin seul, parmi les éditeurs modernes, attribue cette pièce à Simonide. Junghahn la condamne à cause du pronom οὗτος ; mais cette raison n'est pas sans réplique[1]. Ici encore, comme dans la précédente épigramme, la forme, l'idée et le style contribuent à nous inspirer une méfiance qu'il serait facile de justifier dans le détail. A côté de locutions lourdes, comme εἵνεκα Μουσῶν (v. 1), ou obscures, comme πάτρης τύμβος ἔδεκτο Τέω (v. 2), on relèverait l'emploi de constructions étrangères à la langue du ve siècle, comme Χαρίτων πνείοντα μέλη (v. 3), ou de périphrases hasardées (τὸν Σμερδίεω Θρῆκα λέλοιπε πόθον, v. 8). L'image qui termine la pièce ne manque ni de grâce ni de grandeur ; mais rien n'est plus éloigné, ce semble, des idées de Simonide que cette espèce de Champs Élyséens, où, comme chez Virgile, *pars pedibus plaudunt choreas et carmina dicunt*.

1. Cf. ci-dessus, p. 81.

II

ÉPIGRAMMES VOTIVES

§ 1. Épigrammes relatives a des événements historiques.

— **61***. Sur la statue de Pan consacrée par Miltiade après la victoire de Marathon (n. 133 B., 121 H.).

Τὸν τραγόπουν ἐμὲ Πᾶνα, τὸν Ἀρκάδα, τὸν κατὰ Μῆδων,
τὸν μετ' Ἀθηναίων στήσατο Μιλτιάδης.

Anthol. Plan., 232.

Cette épigramme, considérée par O. Müller comme une des plus belles de Simonide, se distingue en effet par la vivacité du tour, la précision et la sobriété du style : le caractère même de Pan, de ce dieu champêtre aux pieds de bouc, agile comme le vent, semble heureusement dépeint dans cet hexamètre léger, tout entier composé de dactyles ; en même temps l'anecdote fameuse du secours promis aux Athéniens par le dieu d'Arcadie se résume ici en quelques mots, et le nom de Miltiade, rejeté à la fin du distique, produit l'effet le mieux approprié au but de l'épigramme.

Et pourtant, des objections diverses se présentent à notre esprit, et nous déterminent même à nier l'authenticité de la pièce.

Ce n'est pas que le silence d'Hérodote paraisse ici plus qu'ailleurs un argument décisif : l'historien raconte, il est vrai, l'apparition de Pan au courrier Pheidippidès, et rappelle même à cette occasion le culte institué par les Athéniens dans une des grottes de l'Acropole[1] ; mais il a pu négliger de citer la dédicace d'une statue consacrée en cet endroit par Miltiade. Si peu vraisemblable que soit l'hypothèse, elle n'est cependant pas inadmissible.

Nous ne nous arrêterions pas davantage à l'objection qui se

1. Herod., VI, 105.

tire de l'antithèse τὸν κατὰ Μήδων, τὸν μετ' Ἀθηναίων. Quoique Bergk éprouve quelque scrupule à prêter à Simonide un artifice de ce genre, nous ne verrions là qu'un effort heureux pour condenser en deux mots toute l'anecdote racontée par Hérodote.

Ce qui, selon nous, constitue un argument plus fort, c'est l'observation suivante : la répétition de l'article, τὸν τραγόπουν ..... τὸν Ἀρκάδα ..... τόν ... τόν ...., n'est explicable que si elle se rapporte à un personnage et à un événement très connus; elle ne peut avoir d'autre sens que celui-ci : « Ce fameux Pan aux pieds de bouc, cet allié arcadien qui a jadis combattu contre les Mèdes avec les Athéniens..... » En d'autres termes, une dédicace ainsi conçue ne peut pas, ce semble, avoir été composée au lendemain de la victoire de Marathon; car il n'y serait pas question de l'intervention du dieu dans la bataille comme d'un fait déjà universellement célèbre.

S'il en est ainsi, nous n'hésitons pas à rejeter l'hypothèse, que Miltiade lui-même ait demandé à Simonide la dédicace de cette statue, pendant le temps fort court qui sépara sa victoire de son échec à Paros et de sa condamnation.

Dira-t-on, dès lors, que la statue érigée par Miltiade en 490 disparut en 480 dans l'incendie général de l'Acropole, et que dans la suite on la restaura, ou plutôt qu'on la remplaça par une autre? Cette hypothèse permettrait de considérer encore Simonide comme l'auteur de l'inscription gravée sur la base restaurée. Et, de fait, nous avons admis précédemment que Simonide avait composé un distique nouveau pour le monument des tyrannicides, en 477[1]. Toutefois, un autre exemple nous donne à penser que, dans des cas analogues, les Athéniens se contentaient de reproduire sur le monument nouveau l'inscription primitive : c'est ce qui eut lieu pour le quadrige d'airain dont nous possédons en double la dédicace métrique[2].

Aussi bien la répétition que nous avons signalée ci-dessus nous donne-t-elle l'idée que la pièce a dû être composée plus de dix ou quinze ans après Marathon. Disons mieux, quelque admirable que soit cette dédicace, il ne nous semble pas prouvé qu'elle date même du ve siècle. La statue de Pan, dans la grotte de l'Acropole, rappelait des souvenirs glorieux que la poésie comme l'éloquence d'apparat se plut à entretenir dans l'imagination des Athéniens : ce fut un thème tout trouvé pour les poètes alexan-

1. Cf. ci-dessus, n. **6**.
2. Cf. ci-dessous, n. **68**.

drins. Nous avons conservé, outre l'épigramme qui nous occupe, deux variations sur ce thème. L'une[1], qui comprend quatre distiques, trahit tout d'abord son origine par l'abondance et la nature des épithètes : ὑλοβάτας, φιλόδενδρος, ὀρεσσαύλου πόσις Ἀχοῦς (v. 1), Πὰν ὁ δασυκνάμων, ὁ πολύσπορος (v. 3). Μιλτιάδου στήσαντος ὁμάσπιδα περσοδιώκτην (v. 5). Mais l'autre présente un développement plus sobre, assez conforme aux usages anciens[2].

Πέτρης ἐκ Παρίης με πόλιν κατὰ Παλλάδος ἄκρην
στῆσαν Ἀθηναῖοι Πᾶνα τροπαιοφόρον.

C'est exactement la même donnée que dans la pièce attribuée à Simonide, et les deux œuvres nous paraissent appartenir au même genre littéraire. Ajoutons qu'en attribuant l'une d'elles à Simonide les critiques anciens ont fait preuve d'intelligence et de goût ; car, autant celle qui porte ce nom affecte une allure vive et comme triomphante, autant l'autre est languissante et banale.

+ **62**. Sur un monument commémoratif de la bataille de Marathon (n. 101 B., 86 H.).

Παῖδες Ἀθηναίων Περσῶν στρατὸν ἐξολέσαντες
ἤρκεσαν ἀργαλέην πατρίδι δουλοσύνην.

Anthol. Pal., VII, 257. — Le scoliaste d'Aristide cite cette pièce avec d'autres qu'il attribue également à Simonide (t. III, p. 154 Dind). Pour le texte, Bergk écrit ἐξελάσαντες, d'après un seul manuscrit du scoliaste : le désir de diminuer l'exagération contenue dans le mot ἐξολέσαντες ne justifie pas, ce semble, cette correction.

Pour le mouvement et le tour cette épigramme rappelle l'inscription Ἑλλήνων προμαχοῦντες ....., dont nous avons cru pouvoir admettre l'authenticité (n. **22**). L'absence d'un mot comme Μαραθῶνι n'est pas une raison suffisante pour nier que cette pièce ait figuré sur un monument réel. Toutefois Hiller et Preger la tiennent pour une épigramme *démonstrative*, parce qu'elle ne convient, disent-ils, ni à un tombeau, ni à une offrande, ni à un trophée. Cet argument, nous l'avons déjà dit, n'est pas décisif, puisque les épitaphes et les dédicaces authentiques de Simonide

1. Anthol. Pal., XVI, 233.
2. Anthol. Pal., XVI, 259.

affectent les formes les plus libres et les plus variées. Ici nous penserions plus volontiers à la dédicace de quelque monument commémoratif qu'à une épitaphe, et voici pourquoi : l'inscription paraît se rapporter à un exploit purement athénien, à un danger qui menaçait directement Athènes, en d'autres termes à la bataille de Marathon. Or si, comme nous le pensons, l'épitaphe Ἑλλήνων προμαχοῦντες ..... était gravée sur le tombeau même des combattants de Marathon, il n'y avait pas de place au même endroit pour une seconde inscription qui aurait affaibli le sens de la première. Celle-ci appartiendrait donc à quelqu'un des monuments qui s'élevèrent en grand nombre, à Athènes ou ailleurs, soit tout de suite après la victoire, soit au temps du gouvernement de Cimon, lorsque le fils de Miltiade ranima le souvenir de la première victoire de la Grèce sur les Perses. Il est vrai que, dans la seconde hypothèse, l'inscription a moins de chance pour être encore l'œuvre de Simonide. Aussi nous gardons-nous bien de la lui attribuer avec certitude, nous contentant de soutenir qu'elle est de celles qui peuvent lui appartenir.

— **63**. Sur les armes consacrées par le triérarque Diodoros dans le temple de Latone à Corinthe, après la victoire de Salamine (n. 134 B., 122 H.).

Ταῦτ' ἀπὸ δυσμενέων Μήδων ναῦται Διοδώρου
ὅπλ' ἀνέθεν Λατοῖ μνάματα ναυμαχίας.

Plut., *de Her. mal.*, 39. — Anthol. Pal., VI, 215. — Au v. 2, la leçon ὅπλ' ἀνέθεν, au lieu de ὅπλ' ἀνέθεντο, est due à Bloomfield. — Les formes dialectales Λατοῖ et μνάματα permettent d'écrire, avec le manuscrit palatin, ναυμαχίας, et non ναυμαχίης, forme que donnent les manuscrits de Plutarque. L'épigramme, destinée à un sanctuaire de Corinthe, est donc écrite en dialecte dorien. C'est aussi à cette origine dorienne, et spécialement corinthienne, que fait penser l'emploi du pronom ταῦτα là où on attendrait plutôt τάδε[1].

Quoi que pense Bergk, la pièce est complète : sous une forme très simple, elle contient tous les éléments d'une dédicace entière, c'est-à-dire le nom du *dédicant* (Διοδώρου), le verbe qui exprime l'idée d'une consécration (ἀνέθεν), l'origine de l'offrande (ἀπὸ Μήδων), et l'objet de cette offrande (μνάματα ναυμαχίας).

1. Cf. ci-dessus, p. 81.

Il n'y a pas lieu davantage de douter que la pièce ne soit ancienne, et qu'elle n'ait réellement figuré sur un monument : les auteurs où a puisé Plutarque nous offrent à cet égard une garantie suffisante ; mais, pour cette raison même, l'absence du nom de Simonide dans les sources de Plutarque est un fait grave, plus significatif que le témoignage douteux du manuscrit palatin. En eux-mêmes, d'ailleurs, ces vers, quoique corrects, ne contiennent aucun trait original, saillant, qui les distingue des nombreuses dédicaces métriques découvertes sur les marbres.

+ 64. Sur l'autel de Zeus Éleuthérios à Platées (n. 140 B., 126 H.).

Τόνδε ποθ' Ἕλληνες νίκης κράτει, ἔργῳ Ἄρηος,
εὐτόλμῳ ψυχῆς λήματι πειθόμενοι,
Πέρσας ἐξελάσαντες, ἐλευθέρᾳ Ἑλλάδι κοινὸν
ἱδρύσαντο Διὸς βωμὸν Ἐλευθερίου.

Plut., *Aristid.*, 19 ; *de Her mal.*, 42. — Anthol. Pal., VI, 50. — Suivant la méthode que nous avons toujours appliquée jusqu'ici, c'est le texte de Plutarque que nous préférons à celui de l'Anthologie : au v. 1, νίκης κράτει, au lieu de ῥώμῃ χερός, et, au v. 3, ἐλευθέρᾳ Ἑλλάδι κοινόν, au lieu de ἐλεύθερον Ἑλλάδι κόσμον. — Quant au dialecte, Plutarque donne partout les formes ioniennes que nous avons adoptées ; le *Palatinus* lui-même, qui contient quelques formes doriennes (Ἕλλανες, λάματι), présente aussi des ionismes, Ἄρηος, ψυχῆς.

Est-ce bien là l'inscription gravée sur l'autel de Zeus Éleuthérios à Platées? Une objection, formulée par Kaibel[1], se tire uniquement du fait, que Pausanias ne parle pas d'une inscription qu'il ait lue sur ce monument[2]. Mais ce n'est pas un argument solide : Pausanias, comme Hérodote qu'il imite souvent, ne cite pas tout ce qu'il a vu.

Mais, dira-t-on, Plutarque qui rapporte deux fois l'inscription, ne l'attribue pas à Simonide, et nous avons nous-même, dans le commentaire de l'épigramme qui précède, interprété ce silence comme peu favorable à l'authenticité. — Le cas n'est pas exactement semblable : la dédicace de Diodoros appartenait à une série

1. Kaibel, *Quaest. Simonid.*, p. 447.
2. Pausan., IX, 2, 5.

de pièces corinthiennes, parmi lesquelles Plutarque, qui les réunissait toutes dans le même chapitre, en distinguait une seule comme étant de Simonide. Au sujet de Platées, au contraire, l'historien ne cite que cette épigramme, et il ne prononce pas le nom de Simonide une seule fois dans le même passage; il ne parle pas davantage des tombeaux érigés sur le champ de bataille, et qui pourtant, au témoignage de Pausanias, portaient des vers de Simonide.

Dans ces conditions, il nous paraît naturel d'admettre qu'une dédicace destinée à un monument commémoratif de l'indépendance nationale fut demandée à Simonide. Le témoignage de l'Anthologie, sans être décisif, se trouve plutôt confirmé que contredit par ces considérations extrinsèques.

Étudiée en elle-même, l'épigramme ne dépasse pas les limites ordinaires des pièces que nous avons attribuées jusqu'ici à Simonide. Le style en est ferme sans raideur, abondant sans prolixité. Les mots essentiels y figurent en bonne place, et l'idée fondamentale, c'est-à-dire la communauté des efforts qui ont valu à la Grèce sa liberté, s'y exprime en termes simples et grandioses : ἐλευθέρᾳ Ἑλλάδι κοινόν ..... L'adverbe ποθ', au v. 1, n'a pas lieu de nous surprendre sur un monument contemporain de la bataille, puisque nous l'avons déjà rencontré sur le tombeau du devin Mégistias.

— **65***. Sur le trépied consacré à Delphes par Gélon et ses frères après la victoire d'Himère (n. 141 B., 127 H.).

Φημὶ Γέλων', Ἱέρωνα, Πολύζηλον, (-)ρασύβουλον,
παῖδας Δεινομένευς, τὸν τρίποδ' ἀνθέμεναι
[ἐξ ἑκατὸν λιτρῶν καὶ πεντήκοντα ταλάντων
Δαρετίου χρυσοῦ, τὰς δεκάτας δεκάταν],
5 βάρβαρα νικήσαντας ἔθνη, πολλὴν δὲ παρασχεῖν
σύμμαχον Ἕλλησιν χεῖρ' ἐς ἐλευθερίην.

Schol. Pind., *Pyth.*, I, 155 (le 1er et le 3e distiques). — Anthol. Pal., VI, 214 (le 1er et le 2e distiques). — Suidas, au mot Δαρετίου, cite les vers 2, 3, 4, depuis τὸν τρίποδ' jusqu'à δεκάταν. Mais son témoignage, qui dérive de l'Anthologie, n'a par lui-même aucune valeur. — Dans le premier distique (le seul qui nous soit parvenu par deux sources différentes), le scoliaste de Pindare donne τοὺς τρίποδας θέμεναι, le manuscrit palatin τὸν τρίποδ' ἀνθέμεναι. Entre ces deux leçons, la seconde est sans doute

préférable, ne fût-ce qu'en raison de la grécité : le verbe simple τιθέναι n'a jamais, ce semble, le sens de *consacrer*; en outre, dans le texte du scoliaste, comme le troisième distique suit immédiatement le premier, on ne peut guère admettre la confusion que produirait le rapprochement de τοὺς τρίποδας (v. 2) et de βάρβαρα νικήσαντας ἔθνη (v. 5). Mais, si nous accordons que l'Anthologie ait conservé sur ce point la meilleure leçon, il ne s'ensuit pas que l'autorité du scoliaste de Pindare doive être sacrifiée à celle du *Palatinus* pour le reste de l'épigramme. En parlant de plusieurs trépieds, l'auteur, quel qu'il soit, de la correction τοὺς τρίποδας a pu songer, en effet, aux offrandes de Gélon et de son frère Hiéron, offrandes qui, d'après le témoignage des historiens Phanias et Théopompe[1], comprenaient chacune une Victoire et un trépied d'or. Si Diodore ne parle que d'un trépied[2], c'est qu'il rappelle seulement l'offrande de Gélon. L'erreur du scoliaste de Pindare nous paraît donc provenir d'une information assez bonne, et nous inclinons à penser aussi que, suivant le texte du scoliaste, le premier et le troisième distiques seuls composaient primitivement l'épigramme qui nous occupe.

Telle est l'opinion jadis exprimée par Schneidewin, et reprise par Hiller, tandis que Bergk et Stadtmüller (pour ne citer que les éditeurs de Simonide ou de l'Anthologie) défendent énergiquement le second distique. Bien des discussions se sont engagées sur le sens de ces deux vers, et les mots Δαρετίου χρυσοῦ demeurent encore énigmatiques. Si nous nous prononçons avec quelque assurance contre l'authenticité de ce distique, c'est que nous disposons aujourd'hui, pour l'étude de ce problème, d'un élément nouveau, qui a la plus haute importance.

Les fouilles de Delphes ont mis au jour, en 1894, sur la voie sacrée qui conduisait au temple, trois bases, qui appartiennent sans aucun doute aux offrandes de Gélon et de ses frères. Ces

1. Athen., VI, p. 231 E (*Fragm. histor. gr.*, ed. Müller, t. II, p. 297) : Καὶ τὰ ἐν Δελφοῖς δὲ ἀναθήματα τὰ ἀργυρὰ καὶ τὰ χρυσὰ ὑπὸ πρώτου Γύγου τοῦ Λυδῶν βασιλέως ἀνετέθη· καὶ πρὸ τῆς τούτου βασιλείας ἀνάργυρος, ἔτι δὲ ἄχρυσος, ἦν ὁ Πύθιος, ὡς Φανίας τέ φησιν ὁ Ἐρέσιος καὶ Θεόπομπος ἐν τῇ τεσσαρακοστῇ τῶν Φιλιππικῶν. Ἱστοροῦσι γὰρ οὗτοι κοσμηθῆναι τὸ Πυθικὸν ἱερὸν ὑπό τε τοῦ Γύγου καὶ τοῦ μετὰ τοῦτον Κροίσου, μεθ' οὓς ὑπό τε Γέλωνος καὶ Ἱέρωνος τῶν Σικελιωτῶν, τοῦ μὲν τρίποδα καὶ Νίκην χρυσοῦ πεποιημένα ἀναθέντος, καθ' οὓς χρόνους Ξέρξης ἐπεστράτευε τῇ Ἑλλάδι, τοῦ δ' Ἱέρωνος τὰ ὅμοια.

2. Diod., XI, 26, 7 : Ἀπὸ δὲ τούτων γενόμενος ὁ Γέλων ἐκ μὲν τῶν λαφύρων κατεσκεύασε ναοὺς ἀξιολόγους Δήμητρος καὶ Κόρης, χρυσοῦν δὲ τρίποδα ποιήσας ἀπὸ ταλάντων ἑκκαίδεκα ἀνέθηκεν εἰς τὸ τέμενος τὸ ἐν Δελφοῖς Ἀπόλλωνι χαριστήριον.

précieux monuments n'ont été encore que sommairement décrits dans une communication de M. Homolle[1] ; mais nous apprenons cependant que sur l'un d'eux, « une énorme base », « se lit une dédicace de Gélon, fils de Deinoménès ; l'offrande consistait en un trépied d'or et une statue de Niké, œuvres du toreuticien Bion, fils de Diodore, Milésien. Une autre base, à droite de celle-ci, conserve la fin d'une dédicace : ... [Δεινομέ]νεος ἀνέθεκε.... hεπτὰ μνᾶς. Une troisième, toute semblable, renversée à terre et brisée, ne porte aucune inscription. » Les fouilles ayant en cet endroit dégagé tous les abords de la voie sacrée, et cela jusqu'au rocher, il y a lieu de croire que les trois bases découvertes étaient les seules, du moins dans cette partie du sanctuaire delphique, qui portassent les offrandes des fils de Deinoménès. Or il n'y a là aucune trace de l'inscription attribuée à Simonide et rapportée par le scoliaste de Pindare. Bien plus, la dédicace nouvelle, dont nous avons, non pas le texte, mais le sens, suffisait parfaitement à indiquer l'origine et la nature de l'offrande faite par Gélon. On peut se demander, avec M. Homolle, si la grande base portait à la fois les deux objets consacrés par Gélon, ou si l'inscription de la seconde base contenait la dédicace du trépied seul. Dans l'une et l'autre hypothèse il n'y a de place pour notre épigramme ni sur l'une ni sur l'autre de ces deux bases. Aussi, pour soutenir que la prétendue pièce de Simonide a pu figurer sur un monument réel, faudrait-il supposer que Gélon avait consacré, d'une part, à lui seul, une Victoire et un trépied, puis d'autre part, avec ses frères, un autre trépied d'or. Mais cette seconde offrande n'est attestée ni par les monuments mis au jour à Delphes, ni par les auteurs ; elle n'est pas vraisemblable en elle-même, et voici ce qui nous semble plutôt probable.

Les dédicaces authentiques des offrandes de Gélon et de ses frères étant rédigées en prose, comme nous le savons sûrement aujourd'hui, il arriva que, non pas Simonide, mais un poète postérieur se plut à composer en vers une dédicace sur le même sujet. Dans cette hypothèse, ce poète (nous ne prétendons pas déterminer l'époque où il vécut ; mais ce genre d'exercice littéraire ne dut pas se produire en Grèce au Ve, ni même au IVe siècle) réunit dans une pièce unique les noms de tous les fils de Deinoménès, tandis que, en réalité, d'après le témoignage

1. *Bull. de corr. hellén.*, t. XVIII, 1894, p. 179-180.

incontestable des monuments, les offrandes de Gélon du moins se trouvaient séparées des autres. Mais en même temps l'auteur de l'épigramme rappela ce qui était peut-être indiqué, sous une autre forme, dans la dédicace aujourd'hui effacée en partie, à savoir l'occasion de l'offrande, et il prêta à Gélon et à ses frères le mérite d'avoir fourni aux Grecs un puissant secours contre les barbares (πολλὴν δὲ παρασχεῖν σύμμαχον Ἕλλησιν χεῖρ' ἐς ἐλευθερίην). Il y a là un mensonge évident, qu'Hérodote permet de contrôler[1]; mais ce qui avait lieu de surprendre dans une dédicace authentique, rédigée du vivant même de Gélon, n'a rien de choquant de la part d'un poète éloigné des événements, qui refait l'histoire à sa guise. Telle est, ce semble, l'explication la meilleure de l'épigramme; mais, du même coup, l'autre question qui se pose, au sujet du second distique, reçoit aussi sa solution.

Dans une inscription réelle, rédigée par Simonide, l'indication précise du poids qu'avait le trépied de Gélon n'aurait rien de surprenant; ce serait même un trait caractéristique[2]. Mais il n'en va plus de même du moment où il s'agit d'une pièce *démonstrative*; du moins l'auteur de cette pièce aurait-il introduit à ce sujet une notion claire, empruntée au système de poids et de monnaies le plus connu en Grèce. Bien loin qu'il en soit ainsi, le caractère du second distique est tel, qu'on ne peut hésiter qu'entre deux hypothèses : ou bien c'est une donnée authentique, nécessairement contemporaine de la dédicace faite par Gélon, ou bien c'est la note érudite et absurde d'un annotateur de basse époque. Or, la première de ces hypothèses étant écartée puisque l'ensemble de l'épigramme ne remonte pas à l'époque de la dédicace réelle du trépied, c'est la seconde qui s'impose. Elle concorde bien d'ailleurs avec ce fait, que les commentateurs ne s'entendent pas sur le sens des mots Δαρετίου χρυσοῦ, ni sur la valeur des 50 talents et 100 *litrai* qui ne représentent pourtant que la dîme de la dîme (τᾶς δεκάτας δεκάταν). Plutôt que de suivre ici les discussions de Hultsch et de Bergk, nous estimons que Schneidewin a raison de sacrifier cette donnée obscure au témoignage précis de Diodore, suivant lequel le trépied de Gélon pesait 16 talents[3]. Ce témoignage reposait peut-être indirectement sur l'inscription même de la deuxième base trouvée à

1. Herod., VII, 157 et sqq.
2. Cf. ci-dessus, n. **11**.
3. Cf. p. 124, note 2.

Delphes ; en tout cas, il ne reçoit de cette découverte aucune atteinte. D'autre part, l'exactitude des témoignages concordants de Phanias et de Théopompe est en même temps confirmée par les fouilles. Il n'y a donc que la prétendue épigramme de Simonide qui se trouve par là compromise : elle perd à la fois, selon nous, et son droit à figurer parmi les pièces du grand poète, et sa valeur historique.

— **66***. Sur les Athéniens morts dans les batailles de l'Eurymédon (n. 142 B., 128 H.).

Ἐξ οὗ τ' Εὐρώπην Ἀσίας δίχα πόντος ἔνειμεν
καὶ πόλιας θνητῶν θοῦρος Ἄρης ἐφέπει,
οὐδενί πω κάλλιον ἐπιχθονίων γένετ' ἀνδρῶν
ἔργον ἐν ἠπείρῳ καὶ κατὰ πόντον ὁμοῦ.
5 Οἵδε γὰρ ἐν γαίῃ Μήδων πολλοὺς ὀλέσαντες
Φοινίκων ἑκατὸν ναῦς ἕλον ἐν πελάγει
ἀνδρῶν πληθούσας· μέγα δ' ἔστενεν Ἀσὶς ὑπ' αὐτῶν
πληγεῖσ' ἀμφοτέραις χερσὶ κράτει πολέμου.

Diod., XI, 62 (sans nom d'auteur). — Aristid., t. II, p. 209 éd. Dind., et t. II, p. 512 (sans nom d'auteur). — Schol. Aristid., t. III, p. 209 éd. Dind. (attribution à Simonide). — Anthol. Pal., VII, 296. — Arsénius, XXIV, 18 (Apostol., VII, 57 a). — La lecture d'une épigramme rapportée par tant d'auteurs offre des variantes assez nombreuses, mais sans importance ; une seule, au v. 5, a un intérêt historique : au lieu de la leçon conservée par Aristide, ἐν γαίῃ, Diodore et l'Anthologie donnent ἐν Κύπρῳ. Cette variante, ainsi que les conjectures proposées pour rendre meilleur le v. 8, ne mériterait de nous arrêter ici que si la pièce avait quelque chance pour appartenir à Simonide. Mais cette attribution est inacceptable.

D'abord, pour ce qui regarde les témoignages anciens, nous avons dit plus haut que le scoliaste d'Aristide, en donnant Simonide pour l'auteur de cette épigramme, s'était contenté de reproduire à peu près le texte du rhéteur lui-même, quitte à changer le pronom indéfini τίς en un nom propre, Σιμωνίδης[1]. Quant au *Correcteur* du Palatinus, on sait combien est douteuse son autorité en pareille matière. Enfin, dans le passage où Aristide rapproche cette pièce de plusieurs autres épigrammes

1. Cf. ci-dessus, p. 38.

du même genre, nous avons vu qu'il n'avait pas sous les yeux un recueil exclusivement composé des œuvres de Simonide[1].

Une autre raison de douter se tire encore de la date où cette pièce aurait dû être écrite en supposant qu'elle eût été destinée à un monument commémoratif des combats livrés par Cimon sur les bords de l'Eurymédon. Nous avons eu l'occasion déjà d'adopter sur ce point les calculs de Bergk, qui semblent décisifs[2].

En elle-même la pièce n'offre aucun des caractères qui nous ont frappé jusqu'ici dans les épigrammes de Simonide. Par son étendue, elle dépasse sensiblement la mesure ordinaire des épigrammes authentiques, et par son style elle trahit un poète médiocre. Le v. 2, par exemple, même corrigé comme on a tenté de le faire (πόλιας λαῶν Bergk), ne sera jamais qu'un vers de remplissage, dont l'idée s'accorde assez mal avec celle du v. 1 ; au v. 3, l'expression οὐδενὶ ἐπιχθονίων ἀνδρῶν, venant après θνητῶν du v. 2, est faible ; quant au v. 8, le sens, quoique contesté par quelques critiques, nous paraît exiger qu'on traduise Ἀσίς πληγεῖσ' ἀμφοτέραις χερσί par « l'Asie battue sur terre et sur mer ».

Il n'est pas nécessaire, après cela, de discuter à fond la question de savoir si cette pièce médiocre a réellement figuré sur un monument ou si elle a le caractère d'une épigramme *démonstrative*. Disons cependant que Keil nous semble avoir raison contre Kaibel, en soutenant que le vers du début, avec la pensée grandiose qu'il exprime, ἐξ οὗ τ' Εὐρώπην Ἀσίας δίχα πόντος ἔνειμεν, n'est pas le modèle antique qu'ont imité dans la suite plusieurs auteurs d'épigrammes[3], mais que bien plutôt il est lui-même, à peu près au même titre que les deux pièces publiées par Kaibel, une imitation d'une pièce connue[4]. Dans ces conditions l'épigramme peut fort bien n'être pas attribuée à un poète du Ve siècle, et, si elle figure dans Diodore, ce n'est pas à dire que cet historien l'ait trouvée même dans Éphore.

+ **67**. Sur des arcs consacrés dans le temple d'Athéna après la défaite des Perses (n. 143 B., 144 H.).

1. Cf. ci-dessus, p. 36-37.
2. Cf. ci-dessus, n. **32**, p. 90.
3. Kaibel, *Epigr. gr.*, n. 768 et 844.
4. B. Keil, *Zu den Simonid. Eurymedon-Epigrammen* (*Hermes*, t. XX (1885), p. 344).

Τόξα τάδε πτολέμοιο πεπαυμένα δακρυόεντος
νηῷ Ἀθηναίης κεῖται ὑπωρόφια,
πολλάκι δὴ στονόεντα κατὰ κλόνον ἐν δαὶ φωτῶν
Περσῶν ἱππομάχων αἵματι λουσάμενα.

Anthol. Pal., VI, 2.

L'attribution à Simonide repose sur le seul témoignage de l'Anthologie, et il faut reconnaître que des sujets analogues ont été souvent traités par les poètes alexandrins[1]. Mais, si la pièce est antique, et si elle a réellement figuré sur une offrande déposée à Athènes dans un des temples de la déesse *poliade*, elle nous paraît pouvoir être attribuée avec quelque vraisemblance au poète qui en a composé beaucoup d'autres pour les vainqueurs des Perses.

Ce qui étonne d'abord dans la forme de cette dédicace, c'est qu'il y manque le nom du *dédicant*. Est-ce là cependant, comme le pense Preger, un élément indispensable dans une inscription votive du ve siècle? Nous avons, dans le commentaire de deux épigrammes authentiques (n. **8** et **11**), signalé un fait analogue, et constaté que ces deux cas se rapportaient à des offrandes consacrées, non par un seul homme, mais par un groupe de personnes. De même il y a lieu de croire ici, puisqu'il est question de plusieurs arcs, que la dédicace avait été faite, non par un seul archer, mais par plusieurs, ou peut-être par les Athéniens eux-mêmes, en souvenir des services que les archers leur avaient rendus dans la bataille de Platées. La présence de ces archers dans l'armée athénienne est attestée par Hérodote, et ce fait concorde bien avec la mention des cavaliers perses dans l'épigramme attribuée à Simonide.

L'étendue et la composition de cette pièce répondent également au type que nous avons toujours vu observer par notre poète.

Quant au style, nous devons avouer qu'il offre quelque chose de moins serré et de moins ferme que celui des principales pièces de Simonide ; il y manque aussi peut-être une pensée saillante. Les expressions πτολέμοιο δακρυόεντος et στονόεντα κατὰ κλόνον donnent même au ton de l'épigramme une nuance de mélancolie qui est nouvelle dans les habitudes de Simonide. Mais il faut remarquer que ce sont là des locutions homériques, qui, rappro-

1. Anthol. Pal., VI, 124, 132, 273, etc.

chées d'une autre formule connue (ἐν δαὶ φωτῶν), impriment à la pièce un caractère épique. Enfin l'expression αἵματι λουσάμενα ne manque pas de force : « Ces arcs se sont baignés dans le sang des Perses. »

— **68**. Sur le quadrige d'airain érigé à l'Acropole après la défaite des Chalcidiens et des Béotiens, en 507/6 av. J.-C. (n. 132 B., Hiller, p. 261, n. 3).

Δεσμῷ ἐν ἀχλυόεντι σιδηρέῳ ἔσβεσαν ὕβριν
παῖδες Ἀθηναίων, ἔργμασιν ἐν πολέμου
ἔθνεα Βοιωτῶν καὶ Χαλκιδέων δαμάσαντες·
τῶν ἵππους δεκάτην Παλλάδι τάνδ' ἀνέθεν.

C. I. A., I, 334 et C. I. A., IV, 334 *a*. — Herod., V, 77. — Diod., X, 24. — Anthol. Pal., VI, 343. — Aristid., t. II, p. 512 Dind. — Nous adoptons l'ordre des vers tel qu'il apparaît sur le fragment de la base primitive, retrouvé récemment sur l'Acropole et publié en 1887. — Cette précieuse découverte, en nous apprenant que l'inscription du quadrige avait été recopiée vers le milieu du ve siècle, permettrait, pour la date, d'attribuer la pièce à Simonide, contrairement à l'opinion qu'avait d'abord soutenue Kirchhoff. Mais la possibilité de cette attribution ne suffit pas. Aucun témoignage ancien ne la confirme, pas même le *Correcteur* de l'Anthologie (le copiste A dit ἄδηλον, le correcteur C Ἡροδότου).

En elle-même, l'épigramme ne serait pas indigne de Simonide; car l'abondance des épithètes, au v. 1, se justifie par le fait que le poète a voulu désigner et peindre les chaînes des ennemis captifs, suspendues à l'origine, à côté du quadrige, sur les murs de l'Acropole. Tout au plus verrions-nous dans la liaison étroite et nécessaire des deux distiques une dérogation aux habitudes du poète.

— **69**. Sur un monument commémoratif de la victoire d'Artémisium (n. 135 B., Hiller, p. 261, n. 4).

Παντοδαπῶν ἀνδρῶν γενεὰς Ἀσίας ἀπὸ χώρας
παῖδες Ἀθηναίων τῷδέ ποτ' ἐν πελάγει
ναυμαχίᾳ δαμάσαντες, ἐπεὶ στρατὸς ὤλετο Μήδων,
σήματα ταῦτ' ἔθεσαν παρθένῳ Ἀρτέμιδι.

Plut., *Them.*, 8 et *de Her. mal.*, 24 (sans nom d'auteur). —

L'attribution à Simonide est arbitraire : elle ne s'appuie ni sur un témoignage ancien ni sur une considération tirée du style ou de la forme de l'épigramme. On peut même se demander si le monument dont parle Plutarque date du ve siècle. Le pronom ταῦτα pourrait à la rigueur remonter jusqu'au temps de Simonide[1]; mais l'emploi du verbe ἔθεσαν et le sens donné au mot σῆμα semblent étrangers à la bonne grécité. Le promontoire d'Artémis Proséoa était, au temps de Plutarque, un lieu de pèlerinage patriotique, où l'on montrait encore les restes des vaisseaux perses! Durant tant de siècles qui s'étaient écoulés depuis l'événement, bien des occasions avaient dû s'offrir aux Athéniens de consacrer par un monument le souvenir de leur victoire.

— **70**. Sur la base de marbre du trépied d'or et du serpent d'airain consacrés à Delphes par les Grecs, après la victoire de Platées (n. 139 B., Hiller, p. 262, n. 5).

Ἑλλάδος εὐρυχόρου σωτῆρες τόνδ' ἀνέθηκαν
δουλοσύνης στυγερᾶς ῥυσάμενοι πόλιας.

Diod., XI, 33. — L'attribution à Simonide ne repose sur aucun texte, et nous semble d'autant plus invraisemblable que nous avons cru pouvoir reconnaître l'œuvre de Simonide dans le distique fameux de Pausanias (n. **9**). Nous ne voyons d'ailleurs aucune raison pour rejeter le témoignage de Diodore, depuis qu'une lecture définitive de l'inscription gravée sur le serpent d'airain a établi, d'une manière incontestable, que cette inscription ne contenait aucune formule votive, mais seulement les mots τοῖδε τὸν πόλεμον ἐπολέμεον, suivis de la liste des villes grecques[2]. Quoi que dise Preger[3], le silence de Thucydide ne prouve rien à cet égard.

1. Cf. ci-dessus, p. 81.
2. E. Fabricius, *Das platäische Weihgeschenk in Delphi*, dans le *Jahrbuch des archäol. Inst.*, t. I (1886), p. 176 et suiv.
3. Preger, *Inscr. gr. metr.*, n. 85.

§ 2. Épigrammes destinées a des particuliers.

+ **71**. Sur la statue de Théognétos vainqueur à Olympie (n. 149 B., 130 H.).

Γνῶθι Θεόγνητον προσιδὼν τὸν Ὀλυμπιονίκαν
παῖδα, παλαισμοσύνας δεξιὸν ἡνίοχον,
κάλλιστον μὲν ἰδεῖν, ἀθλεῖν δ' οὐ χείρονα μορφῆς,
ὃς πατέρων ἀγαθῶν ἐστεφάνωσε πόλιν.

Anthol. Plan., 2. — Contrairement à Schneidewin, qui rétablit partout les formes doriennes (ἁνίοχον et μορφᾶς), nous laissons au texte de Planude un dialecte mélangé de formes doriennes et ioniennes, suivant un usage que nous avons constaté déjà dans plusieurs pièces authentiques de Simonide.

Planude écrit Θεόκριτον, leçon heureusement corrigée par Schneidewin en Θεόγνητον. Cette correction, nécessaire au mètre, rend certaine, non pas l'attribution de la pièce à Simonide, mais du moins son ancienneté. L'Éginète Théognétos est, en effet, cité par Pausanias[1], au nombre des Ὀλυμπιονῖκαι dont la statue était à Olympie : Théognétos avait remporté une couronne (στέφανον) à la lutte (πάλης), dans le concours des enfants (ἐν παισίν). C'est exactement ce que laisse entendre l'inscription (παῖδα, παλαισμοσύνας ... ἐστεφάνωσε). En outre, Pindare fait allusion à un Théognétos d'Égine, vainqueur à Olympie[2]. Il y a donc lieu de voir dans ce personnage un contemporain de Simonide. La même indication se tire du fait que sa statue était l'œuvre du sculpteur Ptolichos[3].

Rien ne s'oppose donc à ce qu'on accepte même la tradition conservée par Planude au sujet du poète. L'épigramme est d'une belle simplicité ; le premier distique, qui pourrait à la rigueur se suffire à lui-même, contient les idées essentielles du sujet ; le second développe avec force et avec esprit la louange du vainqueur, digne descendant d'une race illustre.

1. Pausan., VI, 9, 1.
2. Pind., *Pyth.*, VIII, 36.
3. Pausan., VI, 9, 1. — Cf. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. I, p. 282.

— **72***. Sur une statue consacrée à Hermès par Léocrate, fils de Stroibos (n. 150 B., 131 H.).

Στροίβου παῖ, τόδ' ἄγαλμα, Λεώκρατες, εὖτ' ἀνέθηκας
Ἑρμᾷ, καλλικόμους οὐκ ἔλαθες Χάριτας,
οὐδ' Ἀκαδήμειαν πολυγηθέα, τῆς ἐν ἀγοστῷ
σὴν εὐεργεσίην τῷ προσιόντι λέγω.

Anthol. Pal., VI, 144 (au milieu de pièces attribuées à Anacréon). — La même épigramme se retrouve une seconde fois dans le manuscrit palatin, après l'ép. VI, 213, au milieu de pièces attribuées à Simonide. — L'autorité de l'Anthologie étant ici plus suspecte que jamais, les éditeurs remarquent cependant que Simonide avait, suivant le témoignage de Quintilien[1], composé un ἐπινίκιον en l'honneur de Léocrate, fils de Stroibos : pour avoir mérité un hommage de ce genre, il faut que ce personnage ait cultivé de bonne heure les exercices gymniques, dont Hermès était le patron et l'Académie le théâtre. On suppose donc qu'il avait, encore jeune, consacré la statue dont il est ici question, et que Simonide en avait composé la dédicace.

Mais l'épigramme elle-même nous semble difficilement conciliable avec cette hypothèse : par sa forme, par les idées qu'elle exprime, et par son style, cette pièce ne saurait, à notre avis, passer pour une inscription réelle, gravée au début du ve siècle sur une statue dans l'Académie.

Quelque variété que Simonide ait affectée dans le tour de ses épigrammes, nous ne croyons pas qu'une pièce qui se présente sous la forme d'une apostrophe à Léocrate ait pu figurer dès l'origine sur la base d'une statue dédiée par ce personnage. Que, dans une épitaphe, le poète s'adresse au mort qui repose dans le tombeau, ce mouvement se comprend sans peine ; que, dans une dédicace, il apostrophe soit la divinité à qui appartient l'offrande, soit le personnage que cette offrande représente, soit le passant qui la contemple, tout cela est encore naturel. Mais nous ne concevrions pas que Simonide, s'il avait écrit la pièce pour Léocrate, comme une dédicace authentique, se fût exprimé ainsi : « Quand tu as consacré cette statue, ô Léocrate..... » Une telle formule ne convient qu'à une pièce composée, après coup, à l'occasion d'une offrande. Aussi Schneidewin pense-t-il que Simonide l'avait écrite pour les magistrats préposés aux jeux (*ab antistitibus*

1. Quintil., *Instit. Orat.*, XI, 2, 14.

ludorum gymnicôrum inscriptum[1]). Mais rien dans ces deux distiques n'autorise une pareille hypothèse : c'est bien plutôt le poète, et le poète seul, qui parle, quand il proclame à tout venant (τῷ προξιόντι λέγω) la générosité de Léocrate.

Dira-t-on que Simonide lui-même a pu, quelque temps après la dédicace de la statue, composer à ce sujet une pièce de circonstance, destinée ou non à être un jour gravée sur le monument? A cela s'opposent, selon nous, la pensée et le style de l'épigramme. Que signifient en effet les mots καλλικόμους οὐκ ἔλαθες Χάριτας οὐδ' Ἀκαδήμειαν πολυγηθέα? Schneidewin propose une explication subtile : les Charites étant considérées dans Pindare comme dispensatrices de la victoire, le poète veut faire entendre que ces déesses reconnaissantes, ainsi que l'Académie, se souviendront de Léocrate, et lui accorderont un jour la victoire dans les concours gymniques. C'est donc une sorte de vœu prophétique que ferait ici le poète! Plus simple nous paraît le sens, quoique enveloppé sous une forme obscure : « les Grâces n'ont pas été indifférentes à la belle offrande de Léocrate, non plus que les riants bosquets de l'Académie. » Nous admettons que l'épithète πολυγηθέα ait pu convenir à l'Académie, même avant les embellissements dus à Cimon. Mais est-ce bien à Simonide qu'on peut attribuer un compliment aussi contourné? Puis l'emploi de l'expression τῆς ἐν ἀγοστῷ, pour dire « l'Académie au sein de laquelle..... », est sans exemple. Enfin le mot εὐεργεσίην n'est pas celui qu'on attendrait pour désigner l'acte de Léocrate. Cette recherche dans le tour et dans la pensée, cette nouveauté dans le style, n'étonnerait pas, au contraire, de la part d'un poète d'époque postérieure, qui aurait voulu montrer son talent original en composant une épigramme sur l'antique statue de Léocrate.

+ **73**. Sur la statue de Philon de Corcyre (n. 152 B., 132 H.).

Πατρὶς μὲν Κόρκυρα. Φίλων δ' ὄνομ', εἰμὶ δὲ Γλαύκου
υἱὸς καὶ νικῶ πὺξ δύ' ὀλυμπιάδας.

Pausan., VI, 9, 9. — L'autorité de Pausanias nous a paru contestable[2], parce que la tradition recueillie par le périégète

1. Schneidewin, *Simonid.*, n. 207.
2. Cf. ci-dessus, p. 35.

ne reposait pas sur une signature authentique du poète. Mais cette tradition peut cependant n'être pas trompeuse, et elle trouve même quelque appui dans ce fait, que la statue était l'œuvre d'un sculpteur, Glaucias d'Egine, contemporain de Gélon et de Simonide[1].

L'inscription, il est vrai, ne révèle pas par elle-même un grand poète; mais, outre qu'elle est certainement antique, elle présente un curieux exemple de cette habileté technique qui n'est pas, nous l'avons vu, étrangère à Simonide.

+ **74**. Sur la statue de Diophon (n. 153 B., 133 H.).

Ἴσθμια, καὶ Πυθοῖ Διοφῶν ὁ Φίλωνος ἐνίκα
ἅλμα, ποδωκείην, δίσκον, ἄκοντα, πάλην.

Anthol. Plan., 3. — L'attribution à Simonide ne peut se recommander ici d'aucun autre indice que de ce tour de force qui consiste à faire entrer dans un seul vers le nom de tous les exercices du pentathle. En revanche, nous ne trouvons rien non plus qui permette de récuser sûrement le témoignage de Planude.

— **75**. Sur la statue de Kasmylos de Rhodes (n. 154 B., 134 H.).

Εἰπὸν τίς, τίνος ἐσσί, τίνος πατρίδος, τί δ' ἐνίκης;
« Κασμύλος, Εὐαγόρου, Πύθια πύξ, Ῥόδιος. »

Anthol. Plan., 23. — Le tour de force se complique ici d'une sorte de dialogue entre le passant et le personnage que représente la statue. Une tournure analogue ne s'est pas rencontrée jusqu'ici dans les pièces authentiques de Simonide, et deux autres exemples de cette forme littéraire sont certainement apocryphes[2]. D'ailleurs il suffit de parcourir l'Anthologie pour constater le succès de ce procédé chez les poètes alexandrins, tels que Callimaque[3], Méléagre[4], Antipater de Sidon[5], Léonidas de

1. Löwy (E.), *Inschriften Griechischer Bildhauer*, n. 28 et 29.
2. Cf. ci-dessus, p. 40, tabl. B (Anthol. Plan., 60, et Anthol. Pal., XIII, 11).
3. Anthol. Pal., VI, 351; VII, 317, 524, etc...
4. Ibid., VII, 470.
5. Ibid., VII, 164.

Tarente[1], Archias[2], etc... Cette observation suffit à ébranler fortement le témoignage, douteux en lui-même, de l'Anthologie.

+ **76**. Sur une statue consacrée par Nicoladas de Corinthe, vainqueur dans les grands jeux de la Grèce (n. 155 B., 135 H.).

Ἄνθηκεν τόδ' ἄγαλμα Κορίνθιος ὅσπερ ἐνίκα
ἐν Δελφοῖς ποσὶ Νικολάδας,
καὶ Παναθηναίοις στεφάνους λάβε πέντ' ἐπ' ἀέθλοις
ἑξῆς ἀμφιφορέας ἐλαίου·
Ἰσθμῷ δ' ἐν ζαθέᾳ τρὶς ἐπισχερῷ οἶδεν ἑλόντα
ἀκτὰ Ποντομέδοντος ἆθλα.
καὶ Νεμέᾳ τρὶς ἐνίκασεν, καὶ τετράκις ἄλλα
Πελλάνᾳ, δύο δ' ἐν Λυκαίῳ,
καὶ Τεγέᾳ καὶ ἐν Αἰγίνᾳ κρατερῷ τ' Ἐπιδαύρῳ
καὶ Θήβᾳ Μεγάρων τε δάμῳ·
ἐν δὲ Φλειοῦντι σταδίῳ τά τε πέντε κρατήσας
ηὔφρανεν μεγάλαν Κόρινθον.

Anthol. Pal., XIII, 19. — Le texte que nous adoptons est conforme à l'édition Hiller; il contient plusieurs corrections au *Palatinus* : v. 2, ποσί, corr. de Bergk au lieu de ποτέ; v. 4, ἑξῆς, corr. de Saumaise, au lieu de ἑξήκοντα; v. 5 et 6, οἶδεν ἑλόντα ἀκτὰ Ποντομέδοντος ἆθλα, corr. de Jacobs et de Pflugk, au lieu de οὐδ' ἐγένοντο ἀκτίνων τομίδων ποταθμοί, mots qui ne donnent aucun sens; v. 9, Τεγέᾳ, corr. de Brunck, au lieu de Νεμέαι. Même ainsi corrigé, ce texte inspire encore dans le détail plus d'un doute; du moins pouvons-nous apprécier, dans l'ensemble, la forme et le style de l'épigramme.

Nous ne nous étonnerons pas du mètre : le nom de Νικολάδας ne pouvait pas se prêter aux exigences du rythme dactylique, non plus que le nom d'Archénautès dans l'épitaphe de Xanthippé (n. **40**). La longueur de l'inscription se justifierait aussi, malgré les habitudes de Simonide, par le nombre inouï des victoires qu'il fallait rappeler.

Le poète énumère ces victoires dans un bel ordre, en commençant par les jeux les plus vénérés de la Grèce, et en terminant par les concours locaux, mais en réservant pour la fin une victoire

1. Anthol. Pal., VII, 163.
2. Ibid., VII, 140, 165.

éclatante à Phlionte (stade et pentathle). L'habileté du poète à préciser le nombre de ces victoires et à désigner chacune d'elles ne laisse rien à désirer : deux fois seulement l'emploi d'une épithète appliquée à une ville sans plus de raison, ce semble, qu'à une autre (v. 5 Ἰσθμῷ δ' ἐν ζαθέᾳ et v. 8 κρατερᾷ τ' Ἐπιδαύρῳ) paraît trahir quelque embarras; mais, sauf cette exception, les distiques 1, 4, 5 et 6 se distinguent par une rare sobriété de style. Nous n'en dirons pas autant des distiques 2 et 3, qui se rapportent l'un aux Panathénées, l'autre aux jeux Isthmiques. Il est vrai que le texte est ici plus corrompu qu'ailleurs; mais, quoi qu'on puisse proposer au lieu de ἑξῆς (v. 4), il faudra toujours admettre que le poète, à propos des Panathénées, parle d'abord de couronnes (στέφανοι) et ensuite d'amphores (ἀμφιφορέας); de même (v. 5 et 6), les mots ἀκτὰ Ποντομέδοντος, de quelque manière qu'on les construise dans la phrase, feront toujours double emploi avec Ἰσθμῷ δ' ἐν ζαθέᾳ. Il y a là quelque trace d'un développement banal. Mais cette complaisance du poète à rappeler la victoire de son héros peut tenir à ce que Nicoladas était originaire de Corinthe : la statue elle-même s'élevait sans doute dans cette ville. Simonide avait composé au moins une pièce pour les Corinthiens (n. **8**); la présence de quelques dorismes dans le dialecte de l'épigramme ne saurait être non plus un indice défavorable à la tradition qui l'attribue à Simonide. Nous ne voyons pas de raison décisive qui nous oblige à la lui ôter.

— **77**. Sur une offrande du Crétois Alcon (n. 158 B., 137 H.).

Κρὴς Ἄλκων Διδ[ύμου] Φοίβῳ στέφος Ἴσθμι' ἑλὼν πύξ.

Ce vers se lit dans le manuscrit palatin, à la suite de l'index, sur quatre feuillets ajoutés au volume. — Au lieu de Διδ[ύμου], leçon de Bergk et de Hiller, Schneidewin lisait Διδ[υμεῖ].

Cette dédicace a un caractère incontestable d'antiquité; mais, en présence d'une formule aussi impersonnelle, l'attribution à Simonide est aussi difficile à défendre qu'à contester. Rappelons seulement que nous n'avons rencontré aucune épigramme sûrement authentique de Simonide qui fût enfermée dans les limites d'un seul vers.

— **78**. Sur le tableau de Polygnote dans la Lesché de Delphes (n. 160 B., 139 H.).

Γράψε Πολύγνωτος, Θάσιος γένος, Ἀγλαοφῶντος
υἱός, περθομένην Ἰλίου ἀκρόπολιν.

Pausan., X, 27, 4. — Plut., *de def. orac.*, 47. — Anthol. Pal., IX, 700. — Schol. Plat., *Gorg.*, p. 338 ed. Bekker. — Seul Plutarque écrit au v. 2 περθομένην, que gardent, sans raison, ce semble, Bergk et Hiller.

Si, comme nous l'avons dit plus haut, la tradition rapportée par Pausanias offre une garantie insuffisante, l'épigramme elle-même, quelque célèbre qu'elle ait pu être dans toute l'antiquité[1], ne se recommande à l'attention par aucun trait saillant. D'ailleurs la *Lesché* de Delphes, commencée seulement après les guerres médiques, ne dut pas être achevée dans le temps où Simonide résidait encore en Grèce.

— **79***. Sur un tableau du peintre Iphion de Corinthe (n. 161 B., 140 H.).

Ἰφίων τόδ' ἔγραψε Κορίνθιος· οὐκ ἔνι μῶμος
χερσίν, ἐπεὶ δόξας ἔργα πολὺ προφέρει.

Anthol. Pal., IX, 757. — L'attribution à Simonide ne repose que sur le témoignage de Planude.

Manifestement cette épigramme a été écrite, non pas comme une signature d'artiste, mais à l'occasion d'une œuvre d'art : elle exprime, à la vue d'un tableau, la réflexion d'un admirateur, étonné que l'auteur soit demeuré inconnu. Ce n'est pas à Simonide que nous serons tenté d'attribuer cette épigramme *démonstrative*.

— **80***. Sur une offrande du Corinthien Kyton (n. 164 B., 142 H.).

Εὔχεο σοῖς δώροισι, Κύτων, θεὸν ὧδε χαρῆναι
Λητοίδην ἀγορῆς καλλιγύρου πρύτανιν,
ὥςπερ ὑπὸ ξείνων τε καὶ οἳ ναίουσι Κόρινθον
αἶνον ἔχεις χαρίτων αἷσι πόλιν στεφανοῖς.

Anthol. Pal., VI, 212. — Le texte que nous adoptons, emprunté à Bergk et à Hiller, contient, au v. 4, une correction grave : χαρίτων αἷσι πόλιν στεφανοῖς, au lieu de χαρίτων, δέσποτα, τοῖς στεφάνοις. Cette correction, indiquée par Jacobs, avait surtout pour objet, dans l'esprit de son auteur, de supprimer, dans une

1. Elle est citée encore par Photius (*Lexicon*, ed. Naber, t. I, p. 273), et par Hésychius (v. Θάσιος παῖς Ἀγλαοφῶντος).

pièce de Simonide, le mot δέσποτα, particulièrement suspect à Reiske. La même raison ne nous touche guère, puisque seule l'Anthologie attribue la pièce à Simonide, et que ce témoignage est insuffisant; aussi la correction nous semble-t-elle moins nécessaire et moins légitime.

Même en acceptant cette conjecture, qui donne, il est vrai, au dernier vers un sens précis et élégant, nous doutons que l'épigramme soit authentique. Et d'abord, comme nous l'avons déjà remarqué à propos d'une pièce analogue (n. **72**), l'apostrophe au *dédicant* n'est guère explicable dans une dédicace réelle : c'est là bien plutôt le signe d'une épigramme descriptive, composée à propos d'une offrande. Ensuite les deux distiques sont ici étroitement unis et dépendants l'un de l'autre (ὧδε χαρῆναι ..... ὥςπερ .....), et cette construction est étrangère aux habitudes de Simonide. Enfin il y a beaucoup de recherche, sinon dans l'expression, du moins dans le tour de la pensée, et cette recherche donne à la pensée même une apparence paradoxale qui ne convient pas, selon nous, au temps où écrivait Simonide : « Souhaite, ô Kyton, que le dieu accepte tes présents avec la même joie qu'éprouvent les étrangers et les Corinthiens à te louer des victoires que tu as remportées. » Ainsi le héros s'est acquis à la fois la reconnaissance des dieux et celle des hommes! Le rapprochement eût semblé, je crois, déplacé aux contemporains d'Eschyle.

— **81***. Sur un tableau consacré par Simonide en souvenir de ses victoires dithyrambiques (n. 145 B., 145 H.).

ἑξ ἐπὶ πεντήκοντα, Σιμωνίδη, ἥρας ταύρους
καὶ τρίποδας, πρὶν τόνδ' ἀνθέμεναι πίνακα·
τοσσάκι δ' ἱμερόεντα διδαξάμενος χορὸν ἀνδρῶν
εὐδόξου Νίκας ἀγλαὸν ἅρμ' ἐπέβης.

Anthol. Pal., VI, 213. — Tzetzès (*Chiliad.*, I, 634) cite une prétendue épitaphe de Simonide, imitée de cette dédicace. Mais, l'épitaphe en question étant sûrement apocryphe[1], notre épigramme elle-même peut fort bien ne pas provenir de Simonide. Notre meilleure raison pour douter de cette attribution est l'apostrophe que le poète s'adresserait à lui-même : un tel

1. Schneidewin, *op. cit.*, p. XXIII, et Bergk, *op. cit.*, p. 495, note.

mouvement nous a paru déjà plusieurs fois inexplicable dans une dédicace réelle. Qu'il y ait eu, outre le trépied ci-dessus mentionné (n. **10**), un tableau offert par Simonide en souvenir de ses victoires, nous l'accordons volontiers; l'inscription qui nous occupe suppose même l'existence d'une dédicace authentique, à l'occasion de laquelle, peut-être longtemps après, un autre que Simonide aurait composé ces deux distiques. Mais que Simonide lui-même se soit représenté tant de fois porté sur le char de la Victoire, c'est ce qui nous semble impossible à admettre.

— **82***. Sur la prodigieuse mémoire de Simonide (n. 146 B., 72 H.).

Μνήμην δ' οὔτινά φημι Σιμωνίδῃ ἰσοφαρίζειν
ὀγδωκοντάετεϊ παιδὶ Λεωπρεπέος.

Aristid., t. II, p. 510 ed. Dindorf. — Comme nous l'avons dit plus haut[1], l'attribution à Simonide, quoique attestée par Aristide le Rhéteur, nous semble douteuse. Ce qui nous détermine à récuser décidément ce témoignage, c'est la présence du même vers, ὀγδωκοντάετεϊ παιδὶ Λεωπρεπέος, dans une épigramme certainement authentique de Simonide (n. **10**). Il ne nous paraît pas possible que dans deux pièces composées la même année le poète se soit ainsi répété. En revanche, Kaibel a bien montré quelle a dû être l'origine de ce distique apocryphe : la victoire dithyrambique de Simonide était fameuse; le *Marbre de Paros* la mentionne, et en même temps ce document ajoute au nom de Simonide cette mention : ὁ τὸ μνημονικὸν εὑρών[2]. Confondant ces deux choses (la victoire dithyrambique et l'invention d'un procédé mnémonique), quelque grammairien-poète aura mis en vers cette idée que Simonide, à l'âge de 80 ans, avait conservé une prodigieuse mémoire.

— **83**. Sur un trépied qui rappelait une victoire dithyrambique de la tribu Acamantis (n. 148 B., 146 H.).

1. Cf. ci-dessus, p. 37, n. 4.
2. *Marmor Parium*, § 70 (*Fragm. histor. gr.*, ed. Müller, t. I, p. 550).

Πολλάκι δὴ φυλῆς Ἀκαμαντίδος ἐν χροοῖσιν Ὥραι
ἀνωλόλυξαν κισσοφόροις ἐπὶ διθυραμβοις
αἱ Διονυσιάδες, μίτραισι δὲ καὶ ῥόδων ἀώτοις
σοφῶν ἀοιδῶν ἐσκίασαν λιπαρὰν ἔθειραν.....
5 οἳ τόνδε τρίποδα σφίσι μάρτυρα Βακχίων ἀέθλων
ἔθηκαν· εὖ τούσδ' Ἀντιγένης ἐδίδασκεν ἄνδρας·
εὖ δ' ἐτιθηνεῖτο γλυκερὰν ὄπα Δωρίοις Ἀρίστων
Ἀργεῖος ἡδὺ πνεῦμα χέων καθαρῶς ἐν αὐλοῖς·
τῶν ἐχορήγησεν κύκλον μελίγηρυν Ἱππόνικος,
Στρούθωνος υἱός, ἅρμασιν ἐν Χαρίτων φορηθείς,
αἵ οἱ ἐπ' ἀνθρώπους ὄνομα κλυτὸν ἀγλαάν τε νίκαν
θῆκαν, ἰοστεφάνων θεᾶν ἕκατι Μοισᾶν.

Anthol. Pal., XIII, 28. — Le *lemme* du Palatinus nomme comme auteur de cette pièce Bacchylide ou Simonide. En outre, les éditeurs de Callimaque l'attribuent de confiance à ce poète. En présence d'une tradition aussi incertaine, il nous suffit, sans discuter les détails du texte, de montrer ce qui rend impossible l'attribution à Simonide. Si l'on considère la forme et l'étendue de l'épigramme, on n'y trouve rien de la précision et de la sobriété qui caractérisent Simonide en pareille matière. Nous l'avons vu dépasser sa mesure ordinaire (un ou deux distiques), quand il s'agissait de célébrer plusieurs victoires (n. **76**) ou la victoire de plusieurs personnages (n. **10**). Mais il n'est question ici que d'une victoire dithyrambique, qui ne demandait pas, ce semble, un aussi long éloge. Le style présente la même abondance, le même luxe d'épithètes, avec des images nombreuses et variées. C'est un beau morceau, d'une inspiration vraiment bachique, mais qui ne ressemble en rien aux pièces analogues de Simonide. Aussi bien Bergk lui-même n'en défend-il pas l'authenticité.

— **84**. Sur une flûte consacrée à Aphrodite (n. 151 B., 147 H.).

Πατρίδα κυδαίνων ἱερὴν πόλιν Ὤπις Ἀθήνης,
τέκνον μελαίνης γῆς, χαρίεντας αὐλοὺς
τούσδε σὺν Ἡφαίστῳ τελέσας ἀνέθηκ' Ἀφροδίτῃ,
καλοῦ δαμασθεὶς ἱμέρῳ Βρύσωνος.

Anthol. Pal., XIII, 20. — Bergk reconnaît que cette pièce pourrait être attribuée à un poète alexandrin. Le début en est épique, et conviendrait à un grand sujet; le v. 2 offre une construction étrange et une expression précieuse (τέκνον μελαίνης γῆς, apposition à χαρίεντας αὐλούς); au v. 3, la tournure σὺν

Ἡραίστῳ τελέσας, pour désigner les roseaux réunis avec de l'airain, ne laisse pas que d'être obscure; enfin la pensée amoureuse qu'exprime le v. 4 ne se rencontre pas une fois dans les pièces authentiques de Simonide.

— **85***. Sur un javelot consacré à Zeus (n. 144 B., 150 H.).

Οὕτω τοι, μελία ταναά, ποτὶ κίονα μακρὸν
ἧσο, πανομφαίῳ Ζηνὶ μένουσ' ἱερά·
ἤδη γὰρ χαλκός τε γέρων αὐτά τε τέτρυσαι
πυκνὰ κραδαινομένα δαΐῳ ἐν πολέμῳ.

Anthol. Pal., VI, 52. — Le sujet ici traité est de ceux qu'affectionnent les poètes alexandrins; l'absence de tout nom propre et le vague des expressions (κατὰ κίονα μακρόν ..... δαΐῳ ἐν πολέμῳ ...) font penser que l'inscription n'a jamais figuré sur une offrande réelle.

— **86***. Sur Milon de Crotone (n. 156 B., 151 H.).

Μίλωνος τόδ' ἄγαλμα καλοῦ καλόν, ὅς ποτε Πίσῃ
ἑπτάκι νικήσας ἐς γόνατ' οὐκ ἔπεσεν.

Anthol. Plan., 24. — Au témoignage de Pausanias (VI, 14, 2), Milon avait remporté six victoires à Olympie; aussi Bergk, après Siebelis, corrige-t-il ἑπτάκι en ἑξάκι. Mais la fin du pentamètre (ἐς γόνατ' οὐκ ἔπεσεν, au lieu d'une formule banale comme πατρίδ' ἐπηυκλέϊσεν) ne laisse guère de doute sur le caractère plaisant de l'épigramme, et dès lors l'idée d'attribuer à Milon une septième victoire répond assez bien à l'ironie de toute la pièce. Pour cette raison même, l'attribution à Simonide n'offre guère de vraisemblance.

— **87***. Sur deux portes ornées de peintures (n. 162 B., 152 H.).

Κίμων ἔγραψε τὴν θύραν τὴν δεξιάν,
τὴν δ' ἐξιόντων δεξιὰν Διονύσιος.

Anthol. Pal., IX, 758. — L'attribution à Simonide vient de Planude. Mais ici encore le jeu de mots sur le sens de l'adjectif δεξιάν ne convient guère à une inscription réelle. S'agit-il donc d'un παίγνιον de Simonide lui-même? On pourrait le soutenir avec quelque probabilité si le mètre iambique, que n'exigeaient nullement les noms propres, n'était pas étranger aux habitudes de notre poète.

III

ÉPIGRAMMES DIVERSES

+ **88**. Prétendue dédicace de Sosos et de Soso (n. 168 B., 160 H.).

Σῶσος καὶ Σωσώ, σῶτερ, σοὶ τόνδ' ἀνέθηκαν,
Σῶσος μὲν σωθείς, Σωσὼ δ' ὅτι Σῶσος ἐσώθη.

Anthol. Pal., VI, 216. — Nous savons que Lasos d'Hermione, contemporain de Simonide, avait composé un chant ἄσιγμος, intitulé les *Centaures*, et un hymne à Déméter dans le même genre[1]. Simonide, prenant le contre-pied de son rival, aurait imaginé d'accumuler la lettre *sigma* dans une épigramme de fantaisie, fort spirituellement tournée.

+ **89**. Sur Timocréon de Rhodes (n. 169 B., 161 H.).

Πολλὰ φαγὼν καὶ πολλὰ πιὼν καὶ πολλὰ κάκ' εἰπὼν
ἀνθρώπους κεῖμαι Τιμοκρέων Ῥόδιος.

Athen., X, p. 415 F (sans nom d'auteur). — Anthol. Pal., VII, 348. — Athénée prend à tort cette pièce pour une épitaphe réelle. Le *lemmatiste* de l'Anthologie se rapproche plus de la vérité en disant : εἰς Τιμοκρέοντα τὸν Ῥόδιον. Le *correcteur* attribue ce distique à Simonide, et nous ne voyons pas de raison pour récuser son témoignage. La pièce se rattache sans doute aux dissentiments bien connus de Timocréon de Rhodes et de Thémistocle, l'ami de Simonide. C'est, sous la forme d'une épitaphe, une vive et jolie épigramme, au sens moderne du mot.

+ **90**. Contre Timocréon de Rhodes (n. 170 B., 165 H.).

Μοῦσά μοι Ἀλκμήνης καλλισφύρου υἱὸν ἄειδε,
υἱὸν Ἀλκμήνης ἄειδε Μοῦσά μοι καλλισφύρου.

1. Athen., X, p. 455 C.

Anthol. Pal., XIII, 30. — Ces deux vers auraient, d'après le témoignage de l'Anthologie, provoqué la réponse suivante de Timocréon, réponse composée dans le même mètre :

Κηΐα με προςῆλθε φλυαρία οὐκ ἐθέλοντα,
οὐκ ἐθέλοντά με προςῆλθε Κηΐα φλυαρία [1].

Le sens des deux vers attribués à Simonide nous échappe; mais nous ne nous expliquerions pas qu'une tradition aussi précise eût été imaginée de toutes pièces : c'est justement parce que les vers de Simonide présentent par eux-mêmes un sens incomplet, que nous ne pouvons nous résoudre à voir là une invention de quelque poète de basse époque.

Les résultats de l'examen critique que nous venons d'appliquer aux épigrammes de Simonide se résument dans les tableaux ci-joints, C et D.

1. Anthol. Pal., XIII, 31.

TABLEAU C.

Épigrammes vraisemblablement authentiques.

Les épigrammes comprises dans ce tableau doivent ou peuvent, selon nous, appartenir à Simonide.

VOIR ci-dessus n.	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME.	BERGK n.	HILLER n.
22	Ἑλλήνων προμαχοῦντες	90	75
28	Εἰ τὸ καλῶς θνήσκειν	100	85
29	Ἄσβεστον κλέος οἶδε	99	84
30	Εὐθυμάχων ἀνδρῶν	103	88
36	Τούςδ' ἀπὸ Τυρρηνῶν	109	93
40	Μνήσομαι, οὐ γὰρ ἔοικεν	112	95
41	Σῆμα καταφθιμένοιο	113	96
48	Τῶν αὐτοῦ τις ἕκαστος	121	103
49	Χαίρει τις, Θεόδωρος	122	104
50	Οὐκ ἐπιδὼν νύμφεια	124 B	105
51	Ἀργεῖος Δάνδης	125	106
62	Παῖδες Ἀθηναίων	101	86
64	Τόνδε ποθ' Ἕλληνες	140	126
67	Τόξα τάδε πτολέμοιο	143	144
71	Γνῶθι Θεόγνητον	149	130
73	Πατρὶς μὲν Κόρκυρα	152	132
74	Ἴσθμια καὶ Πυθοῖ	153	133
76	Ἄνθηκεν τόδ' ἄγαλμα	155	135
88	Σῶσος καὶ Σωσώ	168	160
89	Πολλὰ φαγὼν καὶ πολλά	169	161
90	Μοῦσά μοι Ἀλκμήνης	170	165

20 épigrammes authentiques du tableau A.
21 — — C.

Total... 41 épigrammes authentiques.

TABLEAU D.

Épigrammes vraisemblablement apocryphes.

Les épigrammes comprises dans ce tableau ne peuvent pas ou ne doivent pas, selon nous, appartenir à Simonide.

VOIR ci-dessus n. (1).	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME.	BERGK n.	HILLER n.
21	Δίρφυος ἐδμήθημεν	89	74
23*	Θηρῶν μὲν κάρτιστος	110	110
24*	Εὐκλέας αἶα κέκευθε	95	80
25	Ὦ ξένε, εὔυδρον	96	81
26	Ἀκμᾶς ἑστακυῖαν	97	82
27	Οὗτος Ἀδειμάντου	98	83
31*	Τῶνδε δι' ἀνθρώπων	102	87
32	Οἵδε παρ' Εὐρυμέδοντα	105	89
33*	Τῶνδέ ποτ' ἐν στέρνοισι	106	90
34	Ἑλλάδι καὶ Μεγαρεῦσιν	107	91
35	Χαίρετ', ἀριστῆες	108	92
37*	Οἵδε τριακόσιοι	182	117
38	Τούςδε ποθεῖ φθιμένους	93	p.261
39	Ἀμφί τε Βυζάντειον	104	p.261
42*	Ἠερίη Γεράνεια	114	97
43	Φῆ τότε Πρωτόμαχος	115	98
44	Ὕσταται δὴ τάδ' ἔειπε	116	99
45	Αἰαῖ, νοῦσε βαρεῖα	117	100
46	Σῆμα Θεόγνιδος	118	101
47	Αἰδὼς καὶ Κλεόδημον	120	102
52	Κρὴς γενεὰν Βρόταχος	127	107
53*	Οἱ μὲν ἐμὲ κτείναντες	128	108
54*	Οὗτος ὁ τοῦ Κείοιο	129	114
55	Σῶμα μὲν ἀλλοδαπή	119	111
56	Ἐνθάδε Πυθώνακτα	123	112
57	Σῆμα τόδε Σπίνθηρι	126	113
58	Ἄνθρωπ', οὐ Κροίσου	124 A	115
59*	Ἡμερὶ πανθέλκτειρα	183	118
60*	Οὗτος Ἀνακρείοντα	184	119
61*	Τὸν τραγόπουν ἐμὲ Πᾶνα	133	121

1 Rappelons que l'*astérisque* désigne les épigrammes *démonstratives*.

TABLEAU D (Suite).

VOIR ci-dessus n.	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME.	BERGK n.	HILLER n.
63	Ταῦτ' ἀπὸ δυςμενέων	134	122
65*	Φημὶ Γέλων', Ἱέρωνα	141	127
66*	Ἐξ οὗ τ' Εὐρώπην	142	128
68	Δεσμῷ ἐν ἀχλυόεντι	132	p.261
69	Παντοδαπῶν ἀνδρῶν	135	p.261
70	Ἑλλάδος εὐρυχόρου	139	p.262
72*	Στροίβου παῖ, τόδ' ἄγαλμα	150	131
75	Εἰπὸν τίς, τίνος ἐσσί	154	134
77	Κρὴς Ἄλκων Διδύμου	158	137
78	Γράψε Πολύγνωτος	160	139
79*	Ἰφίων τόδ' ἔγραψε	161	140
80*	Εὔχεο σοῖς δώροισι	164	142
81*	Ἐξ ἐπὶ πεντήκοντα	145	145
82*	Μνήμην δ' οὔτινά φημι	146	72
83	Πολλάκι δὴ φυλῆς	148	146
84	Πατρίδα κυδαίνων	151	147
85*	Οὕτω τοι, μελία	144	150
86*	Μίλωνος τόδ' ἄγαλμα	156	151
87*	Κίμων ἔγραψε	162	152

11 épigrammes non authentiques du tableau B.
49 — — D.

Total... 60 épigrammes non authentiques.

CONCLUSION

La conclusion sommaire que nous avons déjà présentée, à la fin de notre second chapitre[1], sur l'art et le style de Simonide dans l'épigramme, ne saurait être sensiblement modifiée par l'étude des vingt et une pièces nouvelles que nous croyons pouvoir lui attribuer. A vrai dire, c'est en partie par leur ressemblance avec les épigrammes authentiques du maître, que certaines pièces, d'une authenticité douteuse, nous ont paru dignes de lui, et il y aurait quelque défaut de méthode à prétendre chercher maintenant dans ces œuvres une forme nouvelle du talent de Simonide, puisqu'elles se rapportent déjà à une idée assez nette que nous avions conçue de ce talent.

Toutefois plusieurs de ces épigrammes ont été pour une autre cause marquées du signe de l'authenticité : c'est que, belles par elles-mêmes, et sans se rapprocher le moins du monde d'un type connu, elles ne nous ont semblé avoir aucun des caractères qui trahissent une origine postérieure à la grande époque d'Eschyle et de Pindare. C'est ainsi que l'examen des épigrammes faussement attribuées à Simonide nous a servi à mieux sentir la valeur propre des pièces susceptibles d'être considérées comme authentiques. Par contraste, nous avons distingué plus sûrement ce qui pouvait être l'œuvre du vieux poète et ce qui ne devait pas lui appartenir. Ce sera donc aussi rendre plus claire et plus précise l'image dont nous avons déjà tracé les principaux traits, que de la dégager des ornements étrangers et parasites qui ont trop longtemps voilé sa beauté simple et naturelle.

Ce que nous ôtons d'abord à Simonide, c'est un petit nombre d'épigrammes où se montre, de la façon la plus éclatante, le goût des Alexandrins pour un motif ingénieux, développé avec complaisance dans un style élégant et spirituel. Aucune œuvre peut-être ne révèle aussi clairement son origine et sa date que la double épitaphe destinée soi-disant au tombeau d'Anacréon (n. **59** et **60**). Une idée gracieuse, mais subtile, sert de point

1. Cf. ci-dessus, p. 65.

de départ à un développement d'une richesse et d'une couleur charmantes : ici, c'est la tristesse d'Anacréon, seul sur les bords de l'Achéron, loin des jeunes amis qu'il a tant aimés; là, c'est la joie que le vieux buveur goûtera encore dans sa tombe, si la vigne fleurit au-dessus de sa tête et continue à verser sur ses lèvres le jus délicieux de ses belles grappes. Avec un tout autre accent, mais inspiré par le même amour du lieu commun, l'éloge des trois cents Spartiates, morts jusqu'au dernier pour assurer à leur ville la possession d'un territoire contesté, ne laisse aucun doute sur la fausseté de la tradition qui donne Simonide pour l'auteur de cette épigramme (n. **37**) : les exploits fameux de ces trois cents Spartiates et de leur chef Othryadas avaient fourni aux poètes alexandrins une source inépuisable de fortes antithèses et de fières maximes. Dans un autre genre encore, l'imprécation contre la roche Géranée, battue par les vagues de la mer Scironienne, est le développement banal d'une formule que les Alexandrins ont variée à l'infini dans de prétendues épitaphes de naufragés (n. **42**).

Mais d'autres épigrammes, également *démonstratives*, se présentaient à nous sous une forme plus voisine de celle qu'affectent les inscriptions réelles du ve siècle. Tel éloge des compagnons de Léonidas (n. **24**) aurait pu nous faire illusion, si le caractère artificiel de la pièce ne nous avait paru résulter de ce fait, que le lecteur se demande avec embarras s'il a sous les yeux une épitaphe destinée à Léonidas lui-même ou à ses compagnons. Tel distique, composé pour servir en quelque sorte de légende au lion fameux de Léonidas (n. **23**), s'est révélé à nous comme apocryphe par certains détails de style qui frappent à peine, à première vue, dans des vers d'ailleurs concis et forts. Un éloge des Tégéates (n. **31**) nous a semblé n'être que le développement littéraire d'une autre pièce réelle, mal interprétée (n. **30**). Ici des épithètes recherchées et des images vagues (n. **33**), là des idées faibles ou banales, des expressions obscures (n. **66**), nous ont amené à la même conclusion. Il nous a fallu renoncer même à voir autre chose qu'un admirable pastiche dans la vive et spirituelle dédicace écrite pour la statue de Pan (n. **61**). Des raisons d'un autre ordre nous ont fait considérer la dédicace du trépied de Gélon (n. **65**) comme une pièce composée à l'occasion de cette antique offrande, mais non lors de sa consécration; et dans la même catégorie ont pris place plusieurs autres épigrammes qui comportent un jugement ou une réflexion du poète sur une statue (n. **72**, **86**), un tableau (n. **79**, **87**), une offrande quelconque (n. **80**, **85**).

Enfin quatre pièces relatives à la victoire dithyrambique de Simonide (n. **81**), à sa prodigieuse mémoire (n. **82**), et à la sépulture donnée par lui à un homme qu'il avait trouvé mort sur le rivage (n. **53** et **54**), nous ont paru trahir l'imitation d'une épigramme réelle (n. **10**), ou le désir de perpétuer, sous une forme chère à Simonide, le souvenir d'une anecdote qu'il avait célébrée lui-même dans un chant lyrique.

Les autres pièces qui figurent dans le tableau D sont, à notre avis, des inscriptions véritables. Mais la moitié environ ne saurait dater du ve siècle : deux des plus touchantes épitaphes que l'Anthologie prête à Simonide, celles de Protomachos (n. **43**) et de Gorgo (n. **44**), se distinguent par une forme telle qu'on ne peut s'empêcher de supposer l'existence d'un bas-relief funéraire, sur lequel l'une et l'autre était gravée; or ces scènes d'adieu sont étrangères, nous le savons, à l'art sévère du ve siècle. Dans l'éloge des cavaliers athéniens (n. **35**), c'est l'apostrophe χαίρετε qui nous fournit un indice chronologique presque infaillible; dans l'épitaphe de Timarchos (n. **45**), c'est l'invocation à la maladie (αἰαῖ, νοῦσε βαρεῖα); puis, c'est le souvenir, devenu classique, des richesses du roi Crésus (n. **58**), l'allongement inaccoutumé d'une syllabe brève (n. **55**), l'emploi peu classique de certains mots (n. **69**), une antithèse qu'aurait rejetée Simonide (n. **56**), une interrogation qu'aimaient les Alexandrins (n. **75**), une recherche excessive de style (n. **84**) ou une abondance extrême de mots et d'images dans un sujet où Simonide se contentait de la plus exacte sobriété (n. **83**).

Le choix devenait plus difficile entre les épigrammes qui offraient un caractère incontestable d'antiquité, et nous ne prétendons pas avoir toujours réussi dans cette tâche délicate. Mais, pour quelques-unes du moins, des raisons de douter s'imposaient à notre esprit avec assez de force : était-il vraisemblable que Simonide eût commencé par le même mouvement et par le même mot (ὦ ξεῖνε) deux épitaphes destinées, l'une aux Spartiates tombés dans la bataille des Thermopyles (n. **1**), l'autre aux Corinthiens morts à Salamine (n. **25**)? Et, si la chose est impossible, l'inscription du cénotaphe des mêmes Corinthiens, à Corinthe, ne saurait être non plus l'œuvre de notre poète (n. **26**). L'épitaphe d'Adeimantos (n. **27**) eût pu à la rigueur, malgré la louange excessive accordée au rival de Thémistocle, provenir de Simonide, si nous n'avions lieu de croire que le général corinthien survécut assez longtemps, plus longtemps que le poète, à la victoire des Grecs. Les mêmes doutes, tirés de la

chronologie, s'opposent à ce qu'on admette sans preuve suffisante l'authenticité des épitaphes composées pour les vainqueurs de l'Eurymédon (n. **32**) ou de Byzance (n. **39**); quant à celle d'Oponte, elle est sûrement postérieure à Hérodote (n. **38**). Reste l'épigramme gravée sur le tombeau des Mégariens (n. **34**) : à défaut d'autre indice, la nature du développement et du style nous a décidé à la condamner. Mais notre embarras devenait plus grand encore en face de pièces qui, destinées à des particuliers, n'avaient d'autre tort à nos yeux que d'être trop brèves, trop sèches, trop archaïques : un seul vers pour une épitaphe (n. **57**), pour une dédicace (n. **77**), c'était assez, nous le savons, pour beaucoup de poètes dont les œuvres anonymes se lisent encore sur les marbres; c'était peu pour Simonide : nous avons pensé qu'il avait toujours préféré un cadre un peu plus large, et qu'il n'avait pas poussé le respect de la tradition jusqu'à s'accommoder simplement d'une formule impersonnelle.

S'il ajoute, en effet, peu de chose à la forme officielle d'une dédicace dans deux des pièces de ce genre que nous lui avons attribuées (n. **73** et **74**), du moins son habileté se joue-t-elle en quelque sorte avec la difficulté qui consiste à faire entrer dans un vers des notions techniques et précises. C'est une qualité du même ordre qui se marque dans l'épitaphe de l'Argien Dandès (n. **51**) et dans celle du Corinthien Nicoladas (n. **76**) : toutes deux rappellent la belle et sobre épigramme que Simonide avait composée pour lui-même après sa victoire dithyrambique (n. **10**). Deux épitaphes aussi, que nous tenons pour authentiques, appartiennent au genre simple (n. **50** et **48**); mais l'une se relève par une opposition, devenue banale dans la suite, entre la couche nuptiale et le sombre lit de Perséphone; l'autre, par une idée générale qui fait bien ressortir l'intention qu'a le poète de peindre le deuil public causé par la mort de Nicodicos. Il y a quelque ironie malicieuse dans l'épigramme de Théodoros (n. **49**); mais aucune pièce peut-être, j'entends de celles qui se tiennent encore très près de la forme la plus archaïque et la plus succincte, ne vaut l'épitaphe de Mégaclès, discret témoignage de sympathie adressé au père de la victime (n. **41**). Puis viennent des épigrammes d'un caractère plus personnel : tantôt c'est une plaisanterie sur les noms de Σῶστος et de Σωστώ (n. **88**), ou bien un portrait comique de Timocréon de Rhodes, à la fois glouton et mauvaise langue (n. **89** et **90**); tantôt c'est une dédicace, simple et digne, destinée à la statue d'un vainqueur à Olympie, « beau à voir, aussi brave que beau » (n. **71**), ou bien l'épitaphe, plus pompeuse,

d'une femme de haute naissance, recommandable sans doute plus par sa noblesse que par son mérite (n. **40**).

Les pièces enfin qui se rapportent à des souvenirs de guerres et de victoires présentent, ici encore, la variété de mouvement et de style que nous avons déjà signalée comme un des traits propres au talent de Simonide : une dédicace inscrite sur des arcs suspendus dans le temple d'Athéna (n. **67**) exprime moins l'enthousiasme de la bataille, que le bonheur de la paix et du repos ; en revanche, la mort des envoyés qui portaient à Apollon les prémices du butin fait sur les Tyrrhéniens est célébrée, comme une victoire, dans une phrase brève, énergique et claire (n. **36**). Les Tégéates obtiennent une louange méritée (n. **30**) ; mais c'est aux Athéniens surtout, les promoteurs de la confédération hellénique, que Simonide se plaît à rendre hommage. La bataille de Marathon lui inspire deux distiques d'un sentiment assez différent : l'un décrit le soulagement que la fuite du barbare fait éprouver à une ville menacée de la servitude (n. **62**), l'autre représente Athènes comme le boulevard de la Grèce (n. **22**) ; tous deux se recommandent par cette forme aisée et harmonieuse, qui met tout d'abord en relief les mots essentiels (παῖδες Ἀθηναίων...., Ἑλλήνων προμαχοῦντες ...), et qui produit un grand effet par le seul exposé d'un fait simple et saisissant. C'est par le même procédé, avec le même succès, que le poète glorifie l'union des Grecs autour de l'autel de Zeus Éleuthérios à Platées (n. **64**) : l'assistance des dieux, le courage des hommes, la fuite des Perses, la liberté et la concorde de la Grèce, il n'oublie rien, et il aboutit à cette chute très simple et très belle dans son caractère religieux : ἱδρύσαντο Διὸς βωμὸν Ἐλευθερίου. Mais rien ne surpasse, rien n'égale peut-être, parmi les plus remarquables épigrammes de Simonide, les deux épitaphes qui célèbrent, sans les nommer, les défenseurs de la Grèce, tombés au champ d'honneur et couverts à jamais d'une gloire impérissable (n. **28** et **29**).

Rappelons-nous, pour terminer, la fierté héroïque de l'apostrophe spartiate : « Étranger, va dire à Lacédémone..... » (n. **1**), et la noble délicatesse de l'éloge accordé à la fille d'Hippias, Archédicé (n. **4**). N'avons-nous pas le droit de dire après cela, en toute connaissance de cause et en toute confiance, que nous lisons et admirons les épigrammes de Simonide ? Qu'importe le petit nombre des spécimens qu'une critique rigoureuse nous a permis de considérer comme authentiques ? Les sacrifices mêmes que cette critique nous a imposés n'ont fait que rendre plus pure et plus vraie l'image, enfin retrouvée, de son art et de son génie.

INDEX ALPHABÉTIQUE

des épigrammes attribuées à Simonide.

ÉPIGRAMMES authentiques.	ÉPIGRAMMES non authentiques.	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME.	VOIR ci-dessus n.
	—	Αἰαῖ, νοῦσε βαρεῖα	45
+		Αἷδ' ὑπὲρ Ἑλλάνων	8
	—	Αἰδὼς καὶ Κλεόδημον	47
	—	Ἀκμᾶς ἐστακυῖαν	26
	—	Ἀμφί τε Βυζάντειον	39
+		Ἀνδρὸς ἀριστεύσαντος	4
+		Ἄνθηκεν τόδ' ἄγαλμα	76
	—	Ἄνθρωπ', οὐ Κροίσου	58
+		Ἀργεῖος Δάνδης	51
+		Ἀρτέμιδος τόδ' ἄγαλμα	11
+		Ἄσβεστον κλέος οἷδε	29
	—	Βοίδιον ηὐλητρίς	tabl. B
	—	Βωμοὺς τούσδε θεοῖς	ibid.
+		Γνῶθι Θεόγνητον	71
	—	Γράψε Πολύγνωτος	78
	—	Δεσμῷ ἐν ἀχλυόεντι	68
+		Δημόκριτος τρίτος	7
	—	Δῆμος Ἀθηναίων	tabl. B
	—	Δίρφυος ἐδμήθημεν	21
+		Εἰ τὸ καλῶς θνήσκειν	28
	—	Εἰπὸν τίς, τίνος ἐσσί	75
	—	Ἑλλάδι καὶ Μεγαρεῦσι	34
	—	Ἑλλάδος εὐρυχόρου	70
+		Ἑλλήνων ἀρχηγός	9
+		Ἑλλήνων προμαχοῦντες	22
	—	Ἐνθάδε Πυθώνακτα	56
	—	Ἓξ ἐπὶ πεντήκοντα	81
	—	Ἐξ οὗ τ' Εὐρώπην	66
	—	Ἐσβέσθης, γηραιέ	tabl. B
+		Εὐθυμάχων ἀνδρῶν	30
	—	Εὐκλέας αἶα κέκευθε	24
	—	Εὔχεο σοῖς δώροισι	80

ÉPIGRAMMES authentiques.	ÉPIGRAMMES non authentiques	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME.	VOIR ci-dessus n.
+		Ἦ μέγ' Ἀθηναίοισι	6
+		Ἦ σεῦ καὶ φθιμένας	5
	—	Ἠερίη Γεράνεια	42
	—	Ἡμερὶ πανθέλκτειρα	59
+		Ἦν ἑκατὸν φιάλαι	13
+		Ἦρχεν Ἀδείμαντος	10
	—	Θηρῶν μὲν κάρτιστος	23
	—	Ἴσθμια δίς, Νεμέᾳ	tabl. B
+		Ἴσθμια καὶ Πυθοῖ	74
	—	Ἰφίων τοδ' ἔγραψε	79
	—	Κίμων ἔγραψε	87
	—	Κρὴς Ἄλκων Διδύμου	77
	—	Κρὴς γενεὰν Βρόταχος	52
	—	Μηδὲν ἁμαρτεῖν	tabl. B
	—	Μιλωνος τόδ' ἄγαλμα	86
+		Μιξονόμου τε πατήρ	15
+		Μνῆμα τόδε κλεινοῖο	2
	—	Μνήμην δ' οὔτινά φημι	82
+		Μνήσομαι, οὐ γὰρ ἔοικεν	40
+		Μοῦσά μοι Ἀλκμήνης	90
+		Μυριάσιν ποτὲ τῆδε	3
+		... ὅ τοι χρόνος	18
	—	Οἱ μὲν ἐμὲ κτείναντες	53
	—	Οἴδε παρ' Εὐρυμέδοντα	32
	—	Οἴδε τριακόσιοι	37
+		Οὐδὲ γὰρ οὐδ' εὐρύς περ	17
+		Οὐκ ἐπιδὼν νύμφεια	50
+		Οὐκ ἔστιν μείζων	19
	—	Οὗτος Ἀδειμάντου	27
	—	Οὗτος Ἀνακρείοντα	60
	—	Οὗτος ὁ τοῦ Κείου	54
	—	Οὕτω τοι, μελία	85
+		Παῖδες Ἀθηναίων	62
	—	Παντοδαπῶν ἀνδρῶν	69
	—	Πατρίδα κυδαίνων	84
+		Πατρὶς μὲν Κόρκυρα	73
+		Πολλὰ φαγὼν καὶ πολλά	89
	—	Πολλάκι δὴ φυλῆς	83

ÉPIGRAMMES authentiques.	ÉPIGRAMMES non authentiques.	PREMIERS MOTS DE L'ÉPIGRAMME.	VOIR ci-dessus.
	—	Πρόξθε μὲν ἀμφ' ὤμοισιν	tabl. B
	—	Σῆμα Θεόγνιδος	**46**
+		Σῆμα καταφθιμένοιο	**41**
	—	Σῆμα τόδε Σπίνθηρι	**57**
	—	Στροίβου παῖ, τόδ' ἄγαλμα	**72**
	—	Σῶμα μὲν ἀλλοδαπή	**55**
+		Σῶσος καὶ Σωσώ	**88**
	—	Ταῦτ' ἀπὸ δυςμενέων	**63**
+		Τήν ῥά ποτ' Οὐλύμποιο	**16**
	—	Τίς ἅδε; Βάκχα	tabl. B
	—	Τίς εἰκόνα τάνδε	tabl. B
	—	Τὸν ἐν Ῥόδῳ κολοσσόν	tabl. B
	—	Τὸν τραγόπουν ἐμὲ Πᾶνα	**61**
+		Τόνδ' ἀνέθηχ' Ἑρμῆν	**12**
+		Τόνδε ποθ' Ἕλληνες	**64**
+		Τόξα τάδε πτολέμοιο	**67**
+		Τούςδ' ἀπὸ Τυρρηνῶν	**36**
	—	Τούςδε ποθεῖ φθιμένους	**38**
+		Τῶν αὐτοῦ τις ἕκαστος	**48**
	—	Τῶνδε δι' ἀνθρώπων	**31**
	—	Τῶνδέ ποτ' ἐν στέρνοισι	**33**
	—	Ὕστατα δὴ τάδ' ἔειπε	**44**
	—	Φῆ τότε Πρωτόμαχος	**43**
	—	Φημὶ Γέλων', Ἱέρωνα	**65**
+		Φημὶ τὸν οὐκ ἐθέλοντα	**14**
+		Φοῖβος ἐςαγεῖται	**20**
+		Χαίρει τις, Θεόδωρος	**49**
	—	Χαίρετ', ἀριστῆες	**35**
	—	Χειμερίην νιφετοῖο	tabl. B
+		Ὦ ξεῖν', ἀγγέλλειν	**1**
	—	Ὦ ξένε, εὔυδρον	**25**

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Avant-propos..... 1
Introduction..... 1

I. Examen critique des sources

§ 1. Les inscriptions..... 5
§ 2. Hérodote..... 9
§ 3. Thucydide..... 15
§ 4. Aristote..... 16
§ 5. Chaméléon d'Héraclée..... 17
§ 6. Callistratos..... 21
§ 7. Méléagre et l'Anthologie Palatine..... 21
§ 8. Grammairiens et polygraphes : Apion, Hérodien, Héphestion, Stobée, Ps.-Tryphon, Pollux et Diogène Laërce..... 29
§ 9. Plutarque et Ps.-Dion Chrysostome..... 32
§ 10. Pausanias..... 35
§ 11. Aristide le Rhéteur et son scoliaste..... 36
Tableau A : Épigrammes authentiques..... 39
Tableau B : Épigrammes apocryphes..... 40

II. Étude des épigrammes que des témoignages dignes de foi nous font considérer comme authentiques

§ 1. Étude des épigrammes funéraires..... 41
§ 2. Étude des épigrammes votives..... 50
§ 3. Épigrammes diverses..... 63
Conclusion..... 65

III. Critique des épigrammes dont l'attribution a Simonide ne repose pas sur des témoignages suffisamment autorisés

I. Épigrammes funéraires..... 69
§ 1. Épigrammes relatives à des événements historiques..... 69
§ 2. Épigrammes destinées à des particuliers..... 99

PAGES

II. Épigrammes votives.....

§ 1. Épigrammes relatives à des événements historiques..... 118

§ 2. Épigrammes destinées à des particuliers..... 132

III. Épigrammes diverses..... 143

Tableau C : Épigrammes vraisemblablement authentiques..... 145

Tableau D : Épigrammes vraisemblablement apocryphes..... 146

Conclusion..... 149

Index alphabétique des épigrammes attribuées à Simonide 155

Table des matières..... 159

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

II

ANTINOMIES LINGUISTIQUES

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE PARIS

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES

DU MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

II

ANTINOMIES LINGUISTIQUES

PAR

VICTOR HENRY

Professeur de Sanscrit et Grammaire comparée des langues indo-européennes
à la Faculté des Lettres de Paris.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

—

1896

Tous droits réservés.

ANTINOMIES LINGUISTIQUES

> Diviser chacune des difficultés que j'examinerais en autant de parcelles qu'il se pourrait et qu'il serait requis pour les mieux résoudre.
>
> DESCARTES.

Aucune science n'est encore plus contestée que la linguistique, — aucune plus injustement, à la juger sur ses résultats, — aucune à meilleur droit si l'on s'en prend à ses prémisses.

Antinomie d'origine qui contient toutes les autres : cette science du langage parlé à l'air libre n'a pas encore oublié qu'elle a pris naissance dans le confinement poudreux des bibliothèques ; cette science du vivant toujours jeune traîne à sa suite un inquiétant bagage d'entités surannées.

Ce sont ces antinomies que j'essaie ici d'exposer et de résoudre, une à une, en rappelant au passage quelques vérités depuis longtemps reconnues et trop souvent méconnues. Je dédie ces pages à nos étudiants, historiens ou philosophes, surtout grammairiens ou futurs linguistes : ceux qui s'intéressent aux problèmes du langage devraient être les derniers à se payer de mots.

CHAPITRE PREMIER

NATURE DU LANGAGE

Thèse et antithèse. — I. Généralités. — II. Qu'est-ce qu'un langage? — III. La vie du langage. — IV. La vie des mots. — Synthèse.

THÈSE

La catégorie du langage, celle de la langue et du dialecte, celle même du simple mot, pour peu qu'on y regarde de près, ne sont que des abstractions sans réalité extérieure.

ANTITHÈSE

Il existe une science du langage, qui se propose pour objet l'étude des phénomènes de la vie du langage, c'est-à-dire de la vie des langues et de la vie des mots.

I. — GÉNÉRALITÉS

Il n'y a pas de langage : il n'y a que des mots.

Il n'y a pas même de mots : il n'y a que des émissions vocales, qui frappent l'air et éveillent en notre esprit un sens plus ou moins clair au moment précis où elles se produisent, mais qui, l'instant d'après, indépendamment de la trace qu'elles ont pu laisser dans notre oreille ou notre mémoire, ont cessé d'être en éteignant les vibrations qui leur servaient de véhicule. Ainsi l'éclair luit et disparaît : la rétine en pourra conserver l'image, la conscience en garder le souvenir, la photographie instantanée essayer d'en fixer l'impression; mais il n'a fait que passer.

La feuille est une catégorie botanique bien connue et universellement acceptée ; mais il n'y a point de feuille dans la nature, il n'y a que « des feuilles » en nombre indéfini, et chaque feuille d'un même chêne, morte, née ou à naître, a son individualité distincte. De même, le mot « feuille » n'existe en tant que tel que dans un dictionnaire, ou comme signe d'une idée dans notre esprit; en réalité, il y a autant de mots « feuille » que ce monosyllabe a été et sera prononcé de fois, par tous les sujets parlants, dans le cours tout entier des générations de langue française. Car, à chaque fois, il faudra, pour l'émettre, un nouvel effort musculaire, commandé par un effort conscient de la volonté, et jamais, en dépit de cette conscience, en dépit même des apparences les plus frappantes, la résultante de l'effort ne sera absolument identique. Non plus que deux feuilles du même chêne ne sont exactement pareilles, je ne saurais prononcer le même mot deux fois de suite sans une inconsciente et inappréciable différence.

Le mot, au point de vue du langage articulé, n'est donc autre chose que l'entité abstraite de toutes les émissions vocales, actuelles ou possibles, de tous les sujets parlants, passés, présents et futurs, qui auront éprouvé ou éprouveront le besoin de communiquer à autrui la notion qu'il exprime. Et le langage, à son tour, n'est que la somme imaginaire de ces entités multiples, y compris les relations, également abstraites, qui sont susceptibles de les relier entre elles. Bref, il n'y a pas plus de langue française, qu'il n'y a quelque part une personne physique incarnant la République Française, la sélection sexuelle ou l'horreur du vide dans la nature.

Ces considérations, pour banales qu'elles puissent paraître à la moindre réflexion, ne laisseront pas de surprendre les esprits que la spéculation met en défiance. Une science ne débute point, à l'ordinaire, par se déclarer sans objet : la physique avoue-t-elle que ses « forces naturelles » ne sont que des abstractions dont elle enveloppe son ignorance ? la chimie, qu'elle ne sait s'il y a ou non des atomes ? la mécanique, qu'elle n'a pas la prétention de résoudre l'éternelle énigme du mouvement, ni même d'affirmer que le mouvement existe ? Il n'est pas une de ces hautes disciplines qui ne repose sur une entité primordiale, pas une pourtant qui admette à sa base une entité plus familière à tous, moins contestée et, par cela même, plus décevante que celle du langage. Faute par les adeptes d'avoir suffisamment pénétré l'inanité des termes dont ils sont contraints de se servir, ils substi-

tuent les mots aux idées, et, chacun d'eux, jouant sur les mots, conduit innocemment ses conséquences le long du rail d'une inflexible logique : ils roulent côte à côte et ne sauraient se joindre, et chacun raisonne juste, et tous sont dans le faux. De là naissent, entre savants de premier ordre, — je ne parle pas des fantaisistes, qui foisonnent encore dans cette bienheureuse anarchie, — ces controverses aussi acharnées que vaines, dont le moindre défaut est de ravir à leurs découvertes un temps précieux, et ces irréductibles malentendus qui séparent, durant une vie entière de communs efforts, les Bopp et les Schlegel, les Max Müller et les Whitney. Eh bien, le seul recours contre la tyrannie des mots, c'est l'analyse minutieuse des idées : s'il n'y a pas de langage, encore une fois, s'il n'y a pas même de mots, de quel droit parlerons-nous de mots et de langage dans les pages qui vont suivre ? et quel sens le lecteur attachera-t-il à ces symboles ?

II. — QU'EST-CE QU'UN LANGAGE ?

Prenons au hasard un Persan ou un Hindou, un moujik de la Petite-Russie, un bouvier d'Unterwald, un lazzarone napolitain, une paysanne du Finistère sachant à peine un mot de français, — il y en a encore quelques-unes, — un ouvrier de Chicago, un planteur péruvien ; et mettons tous ces gens-là en présence. Un fait certain d'avance, c'est que non seulement ils ne sauraient s'entendre que par gestes, mais qu'un polyglotte même ne comprendra point celui de leurs langages qui d'aventure manquerait à son répertoire. Et cependant, s'il est un autre fait certain, indéniable, admis sans ombre de doute par quiconque a seulement effleuré les premiers éléments de la linguistique indo-européenne, c'est que, — à l'apport près de quelques emprunts isolés que les ancêtres du Persan ont pu faire à l'arabe, aux idiomes tartares ceux du Russe, au quichua ceux du Péruvien, — *ils parlent tous la même langue.*

Ils ne s'en doutent point, et, vécussent-ils dix ans sous le même toit, ils ne s'en apercevront jamais ; tout au plus saisiront-ils entre leurs façons de s'exprimer telle ressemblance superficielle et, la plupart du temps, spécieuse. La seule manière pour eux d'entrer en communication serait d'apprendre les langages les uns des autres, et le plus déterminé linguiste serait fort empêché de leur en conseiller une meilleure ; mais, quand le Persan saura parler bas-breton, il n'aura acquis qu'un moyen d'expres-

sion, et non un langage de plus, puisque bas-breton et persan ne font qu'un en substance. Oui, dans toutes ces langues, venues des quatre coins de l'horizon, sans lien apparent qui les rattache, parlées par des hommes dont le patrimoine intellectuel semble ne rien contenir de commun, tout, au fond, est identique : le vocabulaire, le système grammatical, et jusqu'à l'ordre qui préside à la succession des mots et commande par contre-coup l'enchaînement des idées.

Prenons maintenant, pour forcer le contraste, ces deux Parisiens de naissance, de même âge, de même rang social, de même éducation, qui causent, arrêtés sur le trottoir. Ils se comprennent à demi-mot : pas une nuance, pas un sous-entendu qui leur échappe, et la phrase, à peine lancée, appelle la réponse qu'elle attend. Eh bien, ces frères jumeaux — qu'on ne se hâte pas de crier au paradoxe, ce n'est ici qu'un point de vue qui change, tant la nomenclature est fuyante et impropre à reproduire la réalité des faits, — *ils ne parlent pas la même langue.*

Écoutez-les : les dissonances, si elles ne se révèlent pas à l'oreille même la mieux exercée, ne manqueraient pas de laisser leurs traces sur un appareil plus délicat ; l'un fait légèrement sonner un *e* muet que l'autre efface entièrement, et celui-ci prononce avec un faible roulement de la langue ou de la gorge un *r* dont le premier étouffe la vibration naissante. Observez-les : les malentendus, impossibles sur les idées épaisses de la conversation courante, sauteraient aux yeux dès qu'il leur arriverait d'aborder quelque sujet plus ténu et moins banal ; tel mot n'a pas rigoureusement la même valeur de signification pour tous deux ; la notion qu'il exprime est ici plus large, là plus étroite, avec une nuance d'admiration, de pitié, de dédain, chez l'un, que l'autre ne connaît pas. Différences imperceptibles pour le présent, mais grosses de conséquences dans l'avenir : ce n'est qu'une question d'*e* muet plus ou moins appuyé, d'*r* plus ou moins vibrant, de lèvres plus ou moins closes, qui fait qu'aujourd'hui le Berlinois prononce *fiã* le nom de nombre qui en français est *kat* (quatre) ; et c'est par une succession de nuances infinitésimales, que la même syllabe a pu aboutir, respectivement en français et en anglais, aux deux sens opposés de « *sat*isfait » et de « mécontent » (*sad*).

En d'autres termes, séparons par la pensée nos deux Parisiens ; arrachons-les à leur milieu, et qu'ils aillent fonder une famille sous des cieux éloignés, en un temps où il n'existerait ni chemins de fer ni lignes de navigation ni journaux : qui ne voit

que les traits vagues qui esquissaient l'individualité de leurs langages, transmis à leurs descendants, iront s'accentuant d'âge en âge aux dépens de l'unité apparente ? L'*r* de plus en plus vibré, prononcé enfin de l'extrême pointe de la langue, se perdra dans un blèsement indistinct, et l'*r* de moins en moins vibré, prononcé enfin du fond de la gorge, se réduira à une sorte de gargouillement laryngal, en sorte que le mot « rare », par exemple, sera devenu quelque chose comme *lèl* en un point, *hâ* en un autre. Une locution qu'affectionnait l'un des sujets, que l'autre n'employait presque jamais, aura disparu ici, tandis que là-bas elle est si courante qu'elle s'est multipliée par l'imitation, donnant naissance à des centaines de tours de phrases analogues. Un simple mot, soit « sincère », — indépendamment des changements de forme qui l'auront rendu méconnaissable, — pourra signifier « pieux » ou « enthousiaste » chez les descendants de l'homme grave, et « imbécile » dans la postérité de l'ironiste. Que ces deux peuplades séparées viennent à se rencontrer après cinq générations d'isolement absolu, elles s'apercevront encore que leur langue est au fond la même et auront tôt fait de se remettre au point ; à dix, quinze, vingt générations de distance, selon la lenteur de l'évolution, elles pourront encore entrevoir une obscure parenté, mais ne se comprendront plus sans effort ; au delà, ce sera la nuit, et les deux sujets mis en présence, — s'ils n'ont gardé, comme c'est le cas de toutes les populations préhistoriques et même de tous les sauvages contemporains, aucun document du passé de leur race, — se sentiront aussi étrangers l'un à l'autre que tout à l'heure notre Persan et notre Péruvien.

Et alors, s'il est absolument certain que le parler *censé différent* de ceux-ci est déjà tout entier, en puissance et en germe, dans le parler *censé identique* de ceux-là, on pourra être tenté de se demander à quel moment précis les deux tribus séparées auront cessé de parler la même langue ; mais ce serait une question aussi insoluble, dans sa naïve subtilité, que celle de savoir à quel moment un homme qui perd ses cheveux devient chauve. — A l'instant, dira-t-on, où, remises en présence, elles auraient cessé de se comprendre. — La limite n'est qu'imaginaire et oscille le long d'une période de plusieurs siècles. D'ailleurs, des gens qui ne se sont pas entendus de prime abord y peuvent parvenir par réflexion et à la faveur d'une certaine éducation de l'esprit : deux hommes instruits, l'un Gallois, l'autre Breton, à force de bien scander leurs mots et de bien s'écouter, converseront

ensemble sur des sujets aisés ; mais je doute qu'on en puisse dire autant d'un matelot de Paimpol et d'un herbager du Glamorgan. Ces gens-là, donc, parlent-ils ou ne parlent-ils pas la même langue ? Il n'y a qu'un point indiscutable : c'est que leurs ancêtres respectifs eurent le même parler, si nous remontons au delà de dix siècles ; quant à fixer l'époque où ils en changèrent, parler de la mort du brittonique commun ou de la naissance du gallois et du breton, encore une fois, c'est jouer avec les mots et animer des nuées. Les mots sont fort dociles, et les nuées prennent toutes les formes que le vent leur donne : le malheur est qu'elles n'en ont point de constante, et que toutes les contradictoires sont vraies dans les inductions scientifiques construites avec des mots.

La confusion serait moindre, évidemment, si l'on convenait de réserver le terme de « langue » aux grandes unités linguistiques qui sont ou demeurent du moins jusqu'à présent irréductibles, — au grec, par exemple, par rapport à l'hébreu, ou au persan en regard du turc, — et s'il était possible de rompre avec les habitudes reçues jusqu'à ne dénommer que simples « dialectes » toutes les différences, petites ou grandes, qui se sont produites et se produisent encore sous nos yeux au sein d'une unité linguistique déterminée. Alors, — s'il était bien entendu, d'une part, qu'il existe autant de dialectes parisiens qu'il y a de Parisiens doués de la parole, — la restriction n'excluant que les sourds-muets, les aphasiques absolus et les enfants à la mamelle, — et, d'autre part, que le persan, l'allemand, l'italien, le breton et cent autres variétés ne sont, eux aussi, que les dialectes indéfiniment différenciés d'une seule et même langue primitive, non moins une en son temps que ne le semble le parisien de nos jours, — alors, dis-je, la notion objective de l'infinité des sujets parlants se substituant, du bas en haut de l'échelle, à l'entité creuse du « langage », les phénomènes dont celle-ci n'est que le symbole et la grossière enveloppe apparaîtraient sous leur véritable jour, et l'on commencerait à comprendre que la linguistique, encore qu'elle opère la plupart du temps, faute de mieux, sur les documents momifiés du passé, se propose l'étude d'un ensemble complexe de réalités vivantes, que son objet, toujours changeant, reste néanmoins toujours identique à lui-même, et qu'elle n'a le droit de supposer dans le passé que les phénomènes par elle observés et constatés dans le présent.

Mais, après tout, ce qui importe, ce ne sont pas les mots, ce sont les idées claires ; et, si les mots peuvent éclaircir les idées, c'est à la condition de ne point trop choquer les traditions établies.

Continuons donc — il le faut bien — à parler de langage, bien que nous sachions qu'il n'y a pas de langage, mais seulement des gens qui parlent. Continuons à parler de familles de langages, de langues particulières, de dialectes, de sous-dialectes, de patois, de prononciation correcte ou incorrecte, pourvu que nous entendions toujours, sous chacun de ces mots, un seul sens latent, le même pour tous : à savoir, dans chacune des unités de langage irréductibles que la science a provisoirement constituées, une série indéfinie de variations qui vont s'atténuant insensiblement à mesure que l'on descend de la race à la nation, à la province, au canton, à la famille et enfin aux individus, — ou plutôt, qui, parties de l'individu, nuances tout d'abord imperceptibles de prononciation et d'expression, se sont aggravées à la faveur des circonstances jusqu'à aboutir à la scission dialectale ou même à l'isolement linguistique. Sans cette vue synthétique, la mémoire la plus riche et le polyglottisme le plus varié ne sauraient faire un linguiste; et le linguiste qui la perd un seul instant des yeux — cela n'est malheureusement que trop aisé — se surprend à poursuivre la *chimæra bombinans in vacuo*. Que de gros livres dont ce monstre rabelaisien a dévoré les meilleures intentions !

III. — LA VIE DU LANGAGE

J'ai parlé de « langage » et je viens de parler de « vie », mais en telle manière, on le voit, que les deux termes s'excluent absolument; car, si le langage n'est pas, à plus forte raison n'est-il pas vivant : il n'y a de vivant que les gens qui parlent. Cependant la métaphore de la « vie du langage » est encore reçue dans bien des milieux, et le temps n'est pas loin où l'on y voyait plus et mieux qu'une métaphore. Rien ne serait plus puéril que de partir en guerre contre une figure de rhétorique, et, en vérité, « la vie du langage » est une association de mots aussi légitime et non moins élégante que « l'oreille de la Chambre » ou « le char de l'État ». Tout ce qu'il faut lui demander, c'est de demeurer inoffensive, en ne se faisant pas davantage prendre à la lettre. C'est affaire à une bonne définition[1].

1. La radicale impuissance de la métaphore et le perpétuel danger qu'elle apprête aux idées claires n'ont peut-être jamais été mieux exprimés que par cette boutade de G. Eliot (*The Mill on the Floss*, I, p. 190 Tauchn.) : « It was doubtless an ingenious idea to call the camel the ship of the desert, but it would hardly lead one far in training that useful beast. » Voir tout le passage.

Dire que le langage évolue, c'est dire que les générations diverses d'individus parlant un langage donné sont sujettes, par les raisons déduites plus haut, à parler en réalité chacune un idiome particulier, plus ou moins différent suivant la distance à laquelle on les envisage ; c'est dire, par exemple, que Rabelais se serait difficilement fait comprendre de Robert le Pieux, et que la Sorbonne d'aujourd'hui ne l'entendrait guère mieux. Dire que le langage vit, c'est exprimer exactement la même idée, avec une nuance de concision précieuse, séduisante peut-être, en tout cas équivoque. Ce qui évolue n'est pas nécessairement doué de vie, tant s'en faut, puisque la vie n'est qu'un accident de l'évolution totale : la terre a bien changé, depuis qu'elle s'est échappée d'un crachement de la nébuleuse primitive, et nul n'a jamais pu parler que poétiquement de la « vie de la terre », au moins jusqu'au jour où quelque parasite vivant a commencé d'entamer sa vieille écorce refroidie. Encore la terre a-t-elle sur le langage l'incontestable avantage d'exister, d'être une planète constatée dans l'espace et un nécessaire support à nos pieds, tandis que le langage n'est rien sans nous, rien en dehors de nous, rien en soi qu'une idée abstraite, et un terme commode pour désigner une synthèse de phénomènes. Douer de vie cette entité, c'est déjà énorme ; mais, sous prétexte qu'on l'a douée de vie, vouloir y retrouver les caractères essentiels et distinctifs de la vie, la naissance, la croissance, l'assimilation, la mort, ce qui enfin constitue un organisme vivant, c'est simplement parer des grâces du style la sécheresse de la constatation scientifique ; sinon, c'est ne rien comprendre à cette constatation même.

Une langue ne naît pas, ou du moins n'en avons-nous jamais vu naître. Si nous ignorons par quel lent travail l'anthropopithèque est parvenu à dégager la faculté de la parole, nous en entrevoyons assez, cependant, pour gager à coup sûr que cette gestation ne relève pas des lois de l'embryogénie. Quant aux langues qui tombent sous le coup de notre observation, il n'en est pas une qui soit née : l'enfant est un être distinct de ses parents, tandis qu'une langue dite fille n'est autre que la langue dite mère parvenue à quelques degrés plus bas dans l'échelle du temps. Le créole de la Réunion est du français du grand siècle, le français du latin rustique, le latin de l'indo-européen émigré en Italie, chacun avec les transformations et les déformations que leur ont imposées des séries plus ou moins longues de sujets parlants, eux-mêmes plus ou moins fidèles à la tradition de leurs

pères. Le latin nous paraît mort, tout uniment parce que nous ne serions plus compris de Cicéron si nous lui parlions français ; mais il eût compris Quintilien, et Quintilien Lactance, et Lactance Grégoire de Tours, et Grégoire le scribe inconnu qui transcrivit à notre usage le texte du serment de Strasbourg. Où donc finit le latin? où commence le français ? et qui peut parler, autrement que par figure, de « la naissance du français » ?

Une langue ne croît pas. Les mots nouveaux dont s'enrichit incessamment son vocabulaire ne doivent le jour qu'à l'initiative individuelle d'un ou plusieurs sujets parlants, à un procédé intellectuel infiniment moins conscient, sans doute, qu'on n'est dans l'usage de le représenter[1], mais qui en tout cas n'a rien de commun avec les lois organiques et fatales de la germination et de la croissance. Personne, que je sache, n'a encore dit « un chemin bicyclable » ; pourtant, si le besoin s'en faisait sentir, il se pourrait qu'on en vînt à le dire ; il se pourrait même qu'un jour l'Académie enregistrât dans son dictionnaire cette précieuse acquisition. Or, le mot une fois prononcé ou écrit, il ne faudrait pas être grand clerc pour y reconnaître aussitôt la création peu laborieuse d'un professionnel ou d'un amateur, qui, pensant au rapport de *carrosse* et *carrossable*, et voulant le transporter à son engin, aurait modelé de même **bicyclable* sur *bicycle*. Personne, je pense, ne s'aviserait, à l'instar de Schlegel, de rêver que **bicyclable* fût l'épanouissement de *bicycle* comme la fleur l'est de la plante[2]. C'est pourtant de ces conceptions de visionnaire que la science du langage est sortie. Oui, grâce à Dieu, elle en est sortie, dans tous les sens.

Le propre de l'être vivant, c'est de s'assimiler certaines matières étrangères à sa substance et d'éliminer les rebuts du travail d'assimilation. Il est superflu de faire observer que cette dernière fonction n'a point d'équivalent dans le langage. Quant à la première, on constatera sans inconvénient que le français, par exemple, s'est assimilé un certain nombre de mots anglais.

1. Ce point sera repris au chapitre III, § v.

2. Schlegel s'était suggéré cette belle image au sujet des langues anciennes et soi-disant primitives. Il est probable que lui-même l'eût trouvée grotesque, appliquée aux langages contemporains. Comme si les procédés de l'esprit humain étaient affaire de chronologie ! ou comme si une langue n'était pas toujours contemporaine du cerveau qui la pense ! Voir plus bas : *une langue n'a point d'âge*.

Qu'est-ce à dire? Dans la réalité des faits, il s'est passé de deux choses l'une : ou bien un objet inventé en Angleterre (*self-acting*) a été importé et imité en France, et son nom a tout naturellement voyagé avec lui; ou un Français qui savait l'anglais, parlant à un autre qui en avait au moins quelques notions, a employé un mot anglais (*spleen*, *humour*, *snob*) pour rendre une nuance d'idée que leur propre langue n'exprimait pas avec la même précision, après quoi le mot a été répété, colporté, vulgarisé par la littérature, jusqu'à être à peu près compris de tout homme d'éducation moyenne. Rien de plus concevable dans l'un et l'autre cas, mais rien qui ressemble moins à l'exercice d'une fonction organique d'assimilation.

Une langue ne meurt pas. Il se peut qu'elle sorte de la mémoire des hommes : le perroquet des Atures, seul survivant de sa tribu, a emporté avec lui le secret des dernières syllabes de son idiome, et les descendants des Gaulois parlent français; cela revient à dire qu'ils ont appris le latin, puis désappris le gaulois. Il se peut qu'elle se transforme : alors elle subsiste, puisqu'elle n'a fait que changer insensiblement de siècle en siècle; le latin n'est pas mort, puisqu'il y a encore des sujets qui parlent portugais, espagnol, français, italien, rhète ou roumain. Plus exactement, si on le préfère, pour rester conséquent avec le point de vue objectif où nous nous sommes placés dès le début, il meurt une langue chaque fois qu'il meurt un sujet parlant, il en naît une à chaque fois qu'un enfant commence à parler; mais cette constatation, — à savoir, que nous sommes tous mortels, — ne jette aucun jour sur ce qu'il faut entendre par le lieu commun de la vie du langage.

Une langue n'a donc point d'âge, et de fait elle est éternellement jeune, étant repensée et créée à nouveau par chaque nouveau sujet qui la parle. S'il est absurde de supposer et impossible de concevoir un moment où le latin soit mort et le français soit né, il ne l'est pas moins de se représenter, par exemple, le latin du IVe siècle comme une langue épuisée, vidée de sève, ou simplement « vieillie », par rapport au latin de Cicéron ou d'Ennius. A pousser à bout la double métaphore, il s'ensuivrait cette conséquence paradoxale, qu'une langue commencerait à engendrer le jour où elle tomberait en décrépitude. Tout ce qu'on peut dire, c'est que le français de l'*Eulalie* est postérieur de cinq siècles au latin de Commodien, et celui-ci

d'autant au latin de Virgile ; cela, et rien de plus ; car, de supposer que l'un ou l'autre soit plus jeune ou plus vieux, autant vaudrait comparer l'âge de Jean sans Peur et celui d'Henri IV. Il est certain que Jean sans Peur eût été très vieux sous Henri IV ; mais l'intérêt d'une semblable constatation se réduit à un rapport de chronologie. Une langue peut varier d'un siècle à l'autre, s'enrichir, s'appauvrir, se préciser, s'alourdir ; mais on ne peut distinguer une période d'enfance où elle se forme, de maturité où elle reste stationnaire, de vieillesse où elle se déforme, puisque chaque génération — j'entends chaque sujet parlant — la forme et la déforme tout à la fois, et toujours par des procédés qui demeurent identiques à eux-mêmes d'un bout à l'autre de son histoire. Imaginer autre chose, et notamment, — sous prétexte qu'il faut au linguiste des « racines », catégories abstraites qui lui servent à classer ses mots, — reconstituer par la pensée une « période des racines pures », à laquelle aurait succédé celle des « déterminants de racines », puis celle des « suffixes », venant comme des atomes crochus s'attacher à la racine, ou en sortant comme une tige d'une racine végétale, — et ainsi de suite, que sais-je ? — rêver enfin dans les couches sous-jacentes du langage un phénomène quelconque qui ne soit pas directement observable dans ses affleurements actuels, c'est supposer un temps fabuleux où l'homme parlait autrement qu'avec sa glotte et pensait autrement qu'avec son cerveau.

Ainsi, pas une des fonctions qui constituent la vie ne s'applique en réalité au langage, et la meilleure des raisons pour cela, celle qui les résume toutes, est celle qu'on a formulée au début : le langage ne vit pas, puisqu'il n'est pas. Est-ce à dire toutefois qu'on doive proscrire chez autrui ou s'interdire à soi-même l'alliance de mots « vie du langage » ? Non, encore une fois, si l'on estime les mots ce qu'ils valent. On parle bien aussi de la vie d'une société, d'une institution politique ou sociale, d'une religion, et nul ne s'illusionne sur la valeur de ces métaphores : une religion ne naît pas, puisqu'elle ne fait que fixer en dogmes les éléments de religiosité confuse qui lui sont préexistants, et elle ne meurt pas, car rien n'est tenace comme une croyance censée disparue ; et enfin, et surtout, il n'y a pas de religion, il n'y a que des gens qui croient ou pratiquent. Rien pourtant n'empêche de se figurer la fixation et la désagrégation des divers éléments d'un organisme religieux comme une naissance et une mort dont elles revêtent allégoriquement tous les caractères. Et

de même il est bien certain, pour demeurer dans l'ordre de faits qui nous a servi d'exemple, que la désagrégation de la déclinaison latine et la fixation de la périphrase prépositionnelle qui s'y substitue, — à condition de faire abstraction des longs siècles sur lesquels se répartit et s'échelonne le mouvement infiniment lent qui a abouti à cette transformation radicale, — fournit une ligne de démarcation assez nette et tranchée pour qu'il soit permis de parler, par voie de figure et en négligeant le détail complexe des faits, de la mort du latin et de la naissance du français.

C'est dans cette vue de simplification et d'abstraction, — c'est particulièrement en songeant au passage fatal, ou tout au moins vraisemblable, de toute langue exempte d'influences étrangères et non entravée dans son développement, par les trois états successifs de monosyllabisme, d'agglutination, de flexion, avec retour final au monosyllabisme et reprise indéfinie du même cycle, — qu'Abel Hovelacque a pu fort légitimement intituler « la vie des langues » un des paragraphes de sa *Linguistique*[1]. Le chinois, par exemple, est monosyllabique : pas un mot n'y varie jamais, et les relations de genre, de nombre, de temps, de mode, de personne, quelles qu'elles soient, en tant qu'il est indispensable de les indiquer, s'y expriment chacune, non par une modification du mot lui-même ou par une désinence y adaptée, mais par un mot distinct marqué d'un signe indépendant ; mais, par cela même qu'il y a un mot principal exprimant l'idée et des mots accessoires qui la modifient, — ce que les grammairiens indigènes appellent ingénieusement le « mot plein » et les « mots vides », — il y a déjà en chinois, virtuellement au moins, les mêmes éléments que nous nommons « racine » et « suffixes » dans les langues agglutinantes ou flexives, et il n'est pas douteux que le chinois n'eût passé depuis longtemps dans la phase dite de l'agglutination, si précisément son écriture, qui exige un caractère spécial pour tout mot principal ou

1. Quand ces lignes furent écrites, Hovelacque vivait, et mon amitié s'est interdit un hommage qui eût déplu à sa modestie ; mais, aujourd'hui que la science déplore sa perte récente, il doit m'être permis de rappeler qu'il fut un des esprits les plus clairs, les plus loyaux, les plus épris de vérité qu'il ait été à sa génération de connaître, et son livre la plus complète initiation, et la plus propre à faire embrasser dans son ensemble, comprendre et aimer la linguistique. En fait de généralités sur la science du langage, on a fait autre chose depuis, l'on n'a pas fait mieux.

accessoire, ne le retenait, beaucoup plus en apparence qu'en réalité, dans la phase du monosyllabisme. Inversement, l'anglais, qui descend d'une langue riche en flexions, n'en a presque plus : un génitif fort entamé, un pluriel, deux désinences de personnes, c'est à peu près tout ; le reste s'exprime au moyen de mots accessoires, et il en faut trois, *in the house*, pour équivaloir à l'unique sanscrit *damê* ou latin *domi* ; le vocabulaire, au surplus, sauf pour les longs mots d'origine savante, empruntés artificiellement au français, au latin ou au grec, est à peu près aussi monosyllabique que celui du chinois. Nous dirons donc, à ne considérer de chaque langue que sa structure et sa tendance morphologiques actuelles, que le chinois est dans la phase progressive, l'anglais dans la phase régressive, et ce sont encore là des métaphores empruntées à la vie.

Observons, en passant, que cette classification toute naturaliste ne préjuge rien quant à l'élégance, ni même quant à la clarté des moyens d'expression : l'anglais et le français, qui n'ont presque plus de flexion, sont aussi beaux sans doute, et sûrement plus clairs que l'allemand, qui possède encore une déclinaison et une conjugaison assez complètes, ou que le sanscrit, dont l'opulence grammaticale décourage tant de débutants[1]. On ne se tromperait pas moins en plaçant *a priori*, soit la simplicité, soit la complexité, au début ou au déclin d'une langue, puisqu'une langue n'a ni commencement ni fin : les idiomes bantous de l'Afrique australe et centrale, qui nous représentent un état de culture intellectuelle notablement inférieur à celui des populations européennes les moins civilisées, foisonnent d'une telle multitude de préfixes nominaux et verbaux, corrélatifs entre eux et indispensables à la clarté du discours, qu'il semble que la tête éclate à essayer de retenir la moindre partie du mécanisme dont ces excellents sauvages se servent avec aisance pour exprimer leurs idées rudimentaires ; et l'on sait le mot d'un grand philologue sur les Basques : « Ils disent qu'ils se comprennent entre eux ; mais, pour moi, je n'en crois rien. »

1. Je ne change rien à ces lignes ni aux suivantes, écrites bien antérieurement à la publication du beau livre de M. O. Jespersen (*Progress in Language*, London 1894) ; mais je renvoie à cet ouvrage pour la fine analyse du détail où la généralité de cette étude m'interdit de m'engager, et, pour les divergences de vue qui subsistent entre l'auteur et moi, à mon article de la *Revue critique*, XXXVIII, p. 501.

L'analytisme non plus, quoi qu'on en pense d'ordinaire, n'est pas nécessairement une garantie de la précision d'un langage : les idées, déjà fort abstruses, de la philosophie hindoue nous le paraissent bien davantage, voire tout à fait inintelligibles, lorsqu'elles sont travesties dans l'impossible jargon monosyllabique du Céleste Empire, seul déguisement sous lequel un cerveau chinois se les puisse assimiler. Non moins que naissance et mort d'un langage, vulgarité et élégance, lourdeur et beauté, clarté et chaos, progrès et déclin, sont des termes tout subjectifs : la commune mesure à laquelle nous rapportons involontairement toutes nos acquisitions linguistiques, c'est toujours le légitime idéal des philologues, cette admirable langue grecque dont notre enfance fut nourrie et que la génération qui vient ne connaîtra plus ; ce qui est en deçà, nous le nommons imperfection, et décadence ce qui passe au-delà ; et si fortes sont nos habitudes d'esprit, qu'il nous faut en quelque façon nous déprendre de nous-mêmes pour nous persuader que l'attique ou l'hébreu n'est après tout qu'un stade du langage universel, aussi intéressant en lui-même à coup sûr, mais non davantage, que le chiapanèque ou le beauceron.

Mais cette digression nous entraînerait trop loin : revenons à l'esquisse de l'évolution du langage. Voici une langue en sa période de monosyllabisme : chaque mot, plein ou vide, est une syllabe invariable, et c'est en enfilant ces syllabes les unes au bout des autres, comme les grains d'un chapelet, qu'on arrive à exprimer la relation des idées. La syllabe de relation fut sans doute, autrefois, un élément indépendant et significatif par lui-même ; aujourd'hui elle n'est plus rien à l'état isolé ; mais, accolée à une syllabe significative, elle prend et lui attribue une nouvelle valeur, comme dans notre numération le zéro à la droite d'un chiffre. Puis, peu à peu, les syllabes de relation, moins accentuées ou plus rapidement prononcées, en viennent à faire corps avec la syllabe significative, à ne former avec elle qu'un seul groupe articulé, désormais perçu par le sujet parlant comme l'unité première et irréductible du langage, un mot enfin, un long mot où chaque syllabe néanmoins garde son individualité propre, comme le magyar *halhatatlanságomat* = meam immortalitatem, où, *hal* signifiant « mourir », les autres suffixes viennent un à un ajouter leur valeur à l'idée fondamentale [1] : c'est la phase agglutinative.

1. Savoir : *hal* causatif, *at* potentiel, *lan* négatif, *ság* suffixe nominal, *om* indice de première personne du singulier, *at* accusatif : total « ayant-pour-objet + mien + fait de + ne pas + pouvoir + faire + mourir » = « la propriété que j'ai de ne pouvoir être fait mourir ».

Toujours sous l'influence de l'accent, les suffixes ainsi groupés se fondent de plus en plus entre eux et avec la syllabe fondamentale, et, les changements éventuels de prononciation brochant sur le tout, ces diverses parties du groupe articulé se mêlent et réagissent les unes sur les autres jusqu'à devenir à peu près méconnaissables, comme dans le mot latin *sodālitātibus*, où il n'est possible qu'à l'analyse la plus minutieuse — et encore ! — de déterminer le rôle précis de chacune des syllabes en détruisant par la pensée leur intime cohésion : c'est la phase dite de flexion ; mais ce n'est pas, en dépit de la triade sacrée dont nos traités de linguistique donnent au débutant la tenace illusion, ce n'est pas, dis-je, le terme ultime du langage, puisque le langage n'a point de fin.

Toujours sous les mêmes influences, les finales des mots s'assourdissent et tombent, les longs mots se raccourcissent par la désinence et par le milieu, se réduisent à deux syllabes, à une seule, — le bas-latin *paraveredus* aboutit à l'allemand *pferd*, — et il devient dès lors de plus en plus utile, puis nécessaire, d'introduire dans la proposition quelque nouvel auxiliaire qui, à défaut de la désinence de genre, nombre ou cas, devenue indistincte, indique la relation du mot avec ses voisins, — bref, ce qui se disait en latin *paraveredō* se dit en allemand *dem pferd(e)* : — en d'autres termes, la langue est devenue mûre pour une nouvelle phase de monosyllabisme, laquelle aboutira à un nouveau stade agglutinatif ; et ainsi de suite à l'infini. Loin donc que le monosyllabisme théorique du chinois actuel nous représente l'état primitif du langage, il recouvre peut-être vingt couches sous-jacentes et à jamais inaccessibles d'évolution linguistique à trois étages chacune, et il est aussi téméraire de penser, avec Schleicher, que le langage humain a commencé par le monosyllabe, que d'enseigner, avec M. Sayce, qu'il a débuté par la phrase. La vérité est que nous n'en savons et n'en saurons jamais rien : où commence, où finit une circonférence ? Si donc c'est ce cycle toujours recommencé, ce mouvement de serpent ramenant indéfiniment ses orbes, qu'on veut nommer « la vie du langage », j'y souscris : le tout est de s'entendre ; réduit ainsi à sa vraie valeur, le terme, somme toute, est court, commode, pittoresque même, et complètement inoffensif.

IV. — LA VIE DES MOTS

D'aucuns aussi ont parlé de « la vie des mots », et cette nouvelle formule, équivalente en apparence à la précédente, mais bien différente au fond, se réclame tout au moins d'une puissante autorité : A. Darmesteter l'a choisie pour titre d'un petit chef-d'œuvre de précision, de méthode et d'élégance, où il a esquissé les lois qui président au changement de sens des mots, à leur naissance, à leur mort, aux accidents multiples enfin qui font du dictionnaire de chaque langue l'image mouvante et vivante de l'instabilité de l'esprit humain. Tous les lecteurs de ce livre l'ont admiré, mais maint admirateur en a condamné l'intitulé comme empreint du préjugé biologique ; pour moi, soit survivance de ce préjugé qui plane sur mes premières études, soit plutôt conviction intime que la critique de ces censeurs ne reposait que sur un malentendu, je me suis toujours défendu d'adhérer à ce jugement trop sommaire. Il faut donc que je fasse voir ici comment le mot peut « vivre », après avoir constaté qu'il n'est pas ; et cette contradiction ne me coûte pas plus, je l'avoue, que l'apparente antimonie de la vie du langage. Autant il est vrai, en effet, que le mot, en tant que partie du discours et phénomène du langage, n'est qu'une sonorité fugitive, qui meurt en naissant, et n'a d'existence qu'au moment précis où on le profère, autant il est certain que le mot, en tant que signe d'un concept et phénomène psychique, est une réalité permanente, qui vit de la vie même du sujet pensant dont il fait partie intégrante.

Le langage, en tout état de cause, et, dans une très large mesure, la pensée muette elle-même, — au moins dans les conditions où elle se produit aujourd'hui et que lui ont faites, chez le sujet humain, des centaines de siècles de pensée parlée, — supposent l'association intime et indissoluble d'un concept et d'un signe affecté à sa représentation. Il n'importe, pour l'instant, lequel a précédé l'autre [1] : ils existent tous deux, se répondent l'un à l'autre, et s'unissent si étroitement dans le cerveau qui les pense, qu'ils paraissent ne faire qu'un. A chaque fois qu'un sujet sain d'esprit voudra communiquer le concept à son semblable, le signe se présentera de lui-même à ses ordres ; même silencieuse-

1. La question de la préexistence du signe ou de la chose signifiée se rattache à celle de l'origine du langage, qui sera discutée plus bas, et au surplus on n'en saurait plus guère rien dire après Renan.

ment évoqué, l'un n'ira pas sans l'autre, puisque la pensée est une parole intérieure. Nous parlons notre méditation, nous parlons nos désirs les moins avouables, nous parlons les rêves de nos nuits, et, derrière nos lèvres closes, c'est un monologue ininterrompu, — un dialogue si le moi est multiple, — qui, de la naissance à la mort, se déroule sans trêve dans le cerveau de chacun de nous [1]. Comment donc échapper à cette conclusion, que le mot, en tant que signe d'une représentation consciente, et représentation consciente lui-même, participe à la vie des cellules cérébrales, — cellules dont la vie consiste précisément et exclusivement dans les modifications moléculaires et chimiques qui rendent possible cette série indéfinie de représentations?

Mieux vaut ici prévenir qu'encourir le reproche de paralogisme. — La cellule vit, dira-t-on, et le concept est le phénomène par où sa vie se manifeste; mais le concept lui-même ne vit pas. — Pure querelle de mots : si, par suite des modifications inconnues qui se produisent nécessairement au sein de la substance vivante de la cellule, le concept dont elle est empreinte vient à se modifier à son tour, l'affection qui atteint le concept et, avec lui, le mot qui le représente, est nécessairement aussi une affection de nature biologique; et, s'il est exact de parler de la mort d'une cellule, par exemple, dans le cerveau d'un amnésique ou d'un aphasique, il ne l'est pas moins d'admettre la mort du concept ou du mot dont elle gardait l'empreinte, d'autant que nous n'avons du premier phénomène d'autre garant que le second, le seul directement observable. Au fond, comme me l'écrivait Darmesteter en réponse à l'article que j'avais consacré à son livre [2], « il y a identité dans la façon dont la force qui anime la matière la met en œuvre et dans la façon dont la force de l'esprit anime les signes sonores de nos pensées »; ou, comme il l'a dit dans son livre même (p. 176), « l'esprit et la matière ne sont que les deux faces d'une même force, à jamais inconnaissable, l'Être. »

Si j'ai réussi à faire comprendre ma pensée, peut-être à cette heure entrevoit-on l'abîme qui m'apparaît entre les deux formules d'aspect identique, « vie du langage » et « vie des mots » : la première n'est qu'une métaphore, commode si elle n'est décevante,

1. Je ne puis que renvoyer le lecteur à l'étude si pénétrante de M. V. Egger sur *la Parole intérieure* (Paris 1883) et m'applaudir de rencontrer un tel appui sur un terrain où ma propre faiblesse m'interdirait de rien édifier.

2. *Revue critique*, XXIII (1887), p. 282.

impliquant la synthèse de mille menus faits qui sont du ressort de la linguistique proprement dite; la seconde est une vérité d'ordre général, un postulat métaphysique, dont les applications particulières relèvent essentiellement de la psycho-physiologie.

Quelques exemples, choisis parmi les plus simples et les mieux appropriés, mettront en relief cette distinction fondamentale.

Que les mots qui étaient, il y a vingt siècles, *cabállum* et *cabállos* soient aujourd'hui *cheval* et *chevaux*, c'est là un problème de linguistique pure, en tout cas étranger à la vie des mots, par la seule et péremptoire raison — ne nous lassons pas de le répéter — que *cabállum* et *chevál*, *cabállos* et *cheváux*, c'est en réalité le même mot. Sûrement, c'est une cause physiologique qui a dû, au cours des âges, amener la différence de prononciation; mais cette cause, nous pouvons en faire abstraction, nous pouvons même l'ignorer, — comme en fait nous l'ignorons, — peu importe : la mutation de *ca* en *che*, de *b* en *v*, du groupe *als* en *aus*, n'en demeurera pas moins un fait constant, se suffisant à lui-même, susceptible d'être généralisé, traduit en une loi scientifique et de prendre place, comme tel, dans un corps de doctrine. Le corps de doctrine dont il relève, la phonétique, pour l'appeler par son nom, n'a donc rien à voir à la vie des mots.

Que le sujet parlant qui, il y a vingt siècles, disait indifféremment *caballum* pour « le cheval » et pour « un cheval », en soit venu peu à peu à la nécessité absolue de dire *illum caballum* dans le premier cas et *unum caballum* dans le second, c'est le résultat d'une opération mentale et d'un processus logique, évidemment, mais si simples qu'à peine faut-il les faire remarquer. Ici, le phénomène psychique, quoique inconscient, semble à fleur de peau : ce n'est même plus un problème, c'est une pure constatation. Allons plus loin : quand de nos jours l'homme du peuple dit « vous faisez » pour « vous faites », quand nous voyons au moyen âge la langue courante adopter « vous courez » pour « vous *keurtes* » = *cúrritis*, le tout par imitation des formes usuelles et régulières « vous mangez, vous marchez », etc., la vie des mots est encore entièrement hors de cause. Sans doute, *courez* n'est pas tout à fait le même mot que *cúrritis*, mais il est le même que * *currátis*, et * *currátis* [1], — déduit comme quatrième pro-

1. L'astérisque désigne les formes qui n'ont pas d'existence historiquement prouvée : il va sans dire qu'il n'est pas question ici de *currátis* subjonctif, mais d'un indicatif **currátis* de 1re conjugaison dont le latin classique n'offre point trace.

portionnelle rigoureuse de la formule mentale *sálto* : *saltátis* = *cúrro* : *x*, — bien qu'il n'ait pas été créé par les Latins, n'aurait eu rien d'impossible dans leur langue. Que dis-je ? Ils l'ont créé, car il répugne au bon sens qu'une forme d'invention aussi aisée n'ait pas été, au moins une fois dans le cours de la longue vie du latin, risquée par un enfant ou un illettré qu'on s'est empressé de reprendre [1]. C'est donc ici tout uniment une question de grammaire : elle pourra être beaucoup plus complexe que dans les cas très simples choisis à dessein comme exemples ; mais, quels que soient les faits constatés ou supposés, l'opération dont ils relèveront rentrera dans la logique courante ; l'explication du phénomène, plus ou moins aisée, claire ou vraisemblable, ne mettra du moins jamais en jeu les arcanes encore inexplorés de la conscience psychologique. Bref, la morphologie, elle aussi, se suffit à elle-même et s'abstient de toucher au mystère de la vie des mots.

Voici où le problème change de face.

Il y a vingt siècles, tout sujet parlant latin disait *equos* « le cheval » et *equa* « la jument » : les deux termes se correspondaient comme *bonus bona*, et toute la force d'inertie de la structure analogique du langage, comme toute la force de logique du sujet parlant, devait tendre à maintenir cette corrélation. Point du tout : dix siècles plus tard, *equos* a disparu, le français y a substitué dans l'usage un autre mot également latin, *caballus* devenu *chevals*, et néanmoins il ne laisse pas de garder la forme féminine *equa* devenue *ive*. Comme encore aujourd'hui en espagnol *caballo* et *yegua*, on a donc chez nous au XIe siècle *chevals* et *ive*, qui ne montrent plus trace de l'ancien rapport ni même d'aucun rapport. Poursuivons : ce dernier mot disparaît à son tour : un mot latin du genre neutre, par conséquent masculin en français, *jumentum* prononcé « jument » et signifiant « bête de somme » en général, se spécialise vers le XIIe siècle (Joinville) au sens très restreint de « femelle du cheval », et passe en conséquence au genre féminin, qui ne répugne pas moins à son étymologie ancienne qu'à sa forme actuelle, puisqu'il n'y a pas un seul mot français féminin terminé en *-ment* : deux monstruosités entées l'une sur l'autre ! Au XVIe siècle, enfin, la langue savante essaie, par

1. Le premier qui a dit « vous courez », on l'a repris aussi, mais *ils étaient trop*, et la barbarie l'a emporté. Combien faut-il de barbarismes pour former une langue polie et littéraire ?

un emprunt à l'italien, de reconstituer la corrélation si malencontreusement effacée : elle oppose au masculin « cheval » un féminin « cavale », qui pénètre bien dans la littérature (La Boétie), mais demeure étranger à l'usage courant. En résumé, à deux termes dont la relation est manifeste et primitive, aujourd'hui entièrement perdus, le français répond par deux termes dont la relation n'est qu'adventice et artificielle ; dans l'intervalle du Ier au XIIe siècle de notre ère, il est vrai de dire que *equos* et *equa* sont morts, que *cheval* et *jument* sont nés ; car les deux premiers ne représentent plus aucun concept, et les deux autres, qui représentaient jadis un concept différent, représentent aujourd'hui, à titre de substituts, un concept qui sans eux ne trouverait pas d'expression dans la langue.

Comment pareils changements sont-ils possibles et concevables ? La logique devait tendre à conserver le rapport *equos* : *equa*, tendre à répandre le rapport *cheval* : *cavale*, et c'est le rapport anormal *cheval* : *jument* qui en définitive l'a emporté. Il ne s'agit donc plus ici de faits simples, abordables de plain-pied, susceptibles d'être traduits en syllogismes ou en formules de proportion mathématique, mais de faits obscurs, ardus, cachés dans les plus intimes profondeurs de la vie de l'esprit : il faut absolument qu'une amnésie partielle ait atteint la majorité des sujets parlants, qu'ils aient momentanément oublié le mot *equos* tandis qu'ils se souvenaient du mot *equa*, que plus tard ils aient oublié celui-ci sous la forme *ive*, oublié qu'une « bête de somme » n'est pas nécessairement un cheval ni à plus forte raison sa femelle, oublié qu'on leur avait appris à dire « un bon jument », et inventé de toutes pièces le nouvel accord « une bonne jument » ! Objectera-t-on qu'ils n'ont oublié ni ces mots ni cet accord, mais qu'on ne les leur avait pas enseignés ? On ne fera que déplacer la question ; car, si la génération précédente ne les leur avait point appris, c'est donc qu'elle les avait elle-même oubliés. A un moment quelconque du temps, il faut supposer une inexplicable solution de continuité dans la transmission continue du langage parlé, pour qu'à l'encontre de toute tradition et de toute logique de semblables substitutions aient pu se produire ; et cette solution de continuité implique la transformation biologique ou la mort de la portion de substance cérébrale sur laquelle était empreinte l'association de concepts qui constitue ce que nous appelons la valeur significative d'un mot ; et, puis enfin que cette substance est vivante, il n'est pas douteux un instant que cette association et cette dissociation de concepts ne soient des modes particuliers de la vie

De la vie, dis-je, de la vie organique, mais non pas de la vie consciente ; car il est aujourd'hui reconnu que la conscience est un phénomène accessoire qui se superpose à la vie sans l'accompagner nécessairement ; et, dans l'espèce, à peine serait-il nécessaire de faire observer qu'elle n'a joué aucun rôle dans les divers processus que nous avons analysés, si l'occasion ne se présentait d'insister dès à présent sur une vérité qui apparaîtra plus bas avec plus d'évidence, à savoir que le langage est la consciente mise en œuvre d'un système complexe de forces inconscientes.

En somme, dans l'espace de dix à vingt siècles que l'histoire connue du français nous a permis d'embrasser, voici donc ce qui s'est passé :

Les mots *equos* et *ive* (= *equa*) sont morts ; l'association qui s'était établie entre la représentation de ces mots et la représentation des objets « cheval » et « jument » s'est rompue sans restauration possible dans l'esprit du sujet parlant qui l'avait auparavant contenue, et c'est bien là une mort véritable d'une partie, infinitésimale à vrai dire, de la substance cérébrale de ce sujet ;

Le mot *jument* est né, — non en tant que son de voix encore une fois, puisque comme tel il existait déjà dans le latin *jumentum* et le français (masculin) *jument*, — mais, ce qui est tout autrement important, en tant qu'association de concepts, puisque, d'une part, il s'est associé à des concepts de sexualité, d'accouplement, de parturition, qui lui étaient absolument étrangers, et que, d'autre part, il a perdu la signification générale de « bête de somme » qui y était précédemment attachée, — double évolution qui suppose à la fois la mort des parties de l'organisme qui servaient de siège à certaines corrélations, et le développement de nouveaux éléments biologiques susceptibles d'en enregistrer de nouvelles ;

Et ce qui est vrai du mot *jument* au XIIe siècle, l'est aussi, bien qu'à un moindre degré, du mot *caballus* vers le IVe, puisque ce mot, quoique signifiant déjà « cheval », le signifiait moins généralement que *equos*, et qu'on peut se le figurer s'animant, de génération en génération, de toute la vie que perdait lentement celui-ci ;

Car il va sans dire que cette naissance ou cette mort des mots s'accompagne de tous les phénomènes d'incubation, de croissance et de déclin qui précèdent la naissance et la mort organiques, puisque les particules atomiques d'organisme qu'elles mettent en jeu ne peuvent naître par génération spontanée, ni mourir sans dépérissement graduel.

Ainsi se trouve surabondamment justifiée, et à la lettre, si je ne m'abuse, l'expression « vie des mots », par laquelle on désignera les phénomènes de désuétude et de changement de signification qui les atteignent.

SYNTHÈSE

1. Le langage, soit désignant la faculté générale de parler, ou l'exercice de cette faculté, — respectivement ce que les Grecs nommaient l'ἐνέργεια et l'ἔργον, — est, dans l'un et l'autre cas, une pure abstraction sans réalité extérieure :

2. Par suite, la vie du langage est une simple fiction de l'esprit, mais — sainement comprise — une fiction licite et un terme commode pour représenter l'ensemble des variations phonétiques et grammaticales observées ou supposées dans chaque langue au cours de son existence.

3. Le mot, en tant qu'émission vocale, est, ou bien un souffle expiratoire aussitôt évanoui que produit, ou bien, lui aussi, une ombre vaine, une pure abstraction, synthèse fictive de toutes les émissions vocales, passées ou futures, réelles ou possibles, qu'il nous représente;

4. Mais le mot, en tant que signe sonore de notre pensée, est une réalité psychologique, intermittente seulement à l'état conscient, mais permanente et vivante dans le tréfonds du moi inconscient :

5. Par suite, la vie des mots, en tant que signes de concepts et concepts eux-mêmes, n'est point du tout une fiction, mais un fait, un fait psychologique ou même psycho-physiologique, et l'un des aspects, non le moindre, de la vie universelle.

CHAPITRE II

ORIGINE DU LANGAGE

Thèse et antithèse. — I. Généralités. — II. Le langage-réflexe. — III. Le langage-signal. — IV. Le langage interprète de la pensée. — V. Φύσει ou θέσει? — Synthèse.

THÈSE

Le bon sens à lui seul, à défaut d'aucun document, indique que le langage, comme toute chose au monde, a dû avoir un commencement, et l'intérêt qui s'attache à cette haute caractéristique de l'humanité fut de tout temps un puissant stimulant à en rechercher l'origine.

ANTITHÈSE

L'origine du langage est un problème, non seulement inabordable à la science du langage, mais dont tous les documents qu'elle étale ou accumulera dans l'avenir ne sauraient jamais lui faire entrevoir même la plus lointaine solution.

I. — GÉNÉRALITÉS

Que le linguiste doive s'interdire toute recherche sur l'origine du langage, c'est un point qui semble définitivement acquis, tout au moins parmi les linguistes, si paradoxale qu'en soit la première apparence : l'origine du langage n'est pas, *a priori*, un problème linguistique, puisque la linguistique ne se propose pour objets que des langues toutes formées, dans leur état actuel, historique ou préhistorique, et qu'il ne lui est donné que de

constater l'évolution, jamais la naissance d'un langage. Et pourtant, la question a été parfois posée sur le terrain linguistique — que dis-je ? — parfois résolue, non seulement par des philosophes, mais même par des linguistes, qui ont cru hardiment pouvoir déduire le point de départ du langage, de la considération de la courbe fermée où nous le voyons tourner [1]; et récemment encore (1888), l'Académie des sciences morales, témoignant à nos disciplines une estime dont l'exagération même appelle notre gratitude, se demandait ce que les œuvres les plus importantes de la philologie contemporaine avaient apporté de nouveau à la formation d'une philosophie du langage humain, — à peu près comme on pourrait rechercher dans quelle mesure l'hypothèse de Laplace est ébranlée ou confirmée par les fouilles les plus récentes des nécropoles de la Haute-Égypte. — Il n'est donc pas superflu de montrer ici encore une fois à la faveur de quels malentendus bizarres une pareille confusion de termes et d'idées est devenue possible, non seulement en un temps où, n'assignant à l'homme que sept mille ans d'antiquité, on pouvait avec vraisemblance se flatter de remonter par la préhistoire jusqu'à son berceau, mais même aujourd'hui que l'on tient les langues indo-européennes et sémitiques pour une minuscule partie, fortuitement conservée, du patrimoine intellectuel de l'humanité, et la plus ancienne forme qu'on puisse assigner à leurs deux ancêtres respectifs, pour la restitution hypothétique d'un passé récent qui suppose derrière lui des milliers de siècles d'un passé à jamais évanoui.

Et, d'abord, définissons les termes :

Si l'on entend par « langage » la simple faculté de la parole articulée, cette faculté suppose l'existence d'un larynx, — c'est-à-dire, d'un appareil respiratoire muni de membranes vibratiles, — et, bien entendu, la plus ou moins grande perfection de cet appareil, ainsi que du système de résonnateurs, — bouche, arrière-bouche, fosses nasales, langue et luette, — qui diversifient et renforcent le son résultant de ces vibrations ;

Si l'on entend par « langage » l'exercice de cette même faculté, on voit que le langage n'est qu'une fonction particulière ou un accident de l'expiration, en d'autres termes, que le réflexe de certaines émotions s'est traduit, chez tel ou tel sujet, dans l'acte expiratoire, par certaines contractions du larynx, — exactement, des cordes vocales, — lesquelles à leur tour ont causé des vibra-

1. Voir plus haut, chap Ier, § III *in fine*.

tions extérieurement manifestées par une émission sonore plus ou moins complexe et variée selon le degré de perfection de l'appareil ;

Et, dans l'un ni l'autre cas, la question n'est nullement linguistique, mais anatomique dans le premier, physiologique dans le second ; et, dans l'un et l'autre, elle remonte, quant aux origines, bien par delà l'homme primitif et l'anthropopithèque, jusqu'au premier animal dans lequel s'est développé un larynx rudimentaire ou tout autre appareil susceptible d'engendrer quelque émission sonore au passage d'un courant d'air [1].

Ce que les naturalistes nous pourront enseigner à ce sujet, je l'ignore ; mais il est clair que la linguistique n'a rien à y apporter, ni même, quant à ses données positives, rien d'immédiatement utile à en tirer,

Poursuivons. Pour l'anatomiste et le physiologiste, il n'y a évidemment entre le langage des animaux et la parole humaine qu'une simple différence quantitative, celle-ci possédant un registre beaucoup plus étendu, un timbre et des articulations infiniment plus variés. Mais le problème du langage, réduit à ces termes, serait trop aisé, puisque, l'existence d'un animal à larynx étant une fois supposée, il suffirait de constater que la sélection a dû peu à peu perfectionner l'appareil jusqu'à en faire l'instrument de musique et de précision dont l'homme est doué. Il n'échappera à personne que, prise à un autre point de vue, la différence entre les deux facultés comparées est également et surtout qualitative, en ce que le cri animal n'est que l'expression momentanée d'une émotion aussi passagère que lui, la parole humaine, au contraire, un signe d'idées, bien mieux encore, un ensemble complet de signes permanents [2], et l'unique moyen par lequel l'homme a pu s'élever à la conception d'idées abstraites et générales. Ici, le problème du langage revêt un nouvel aspect : il ne s'agit plus de la faculté de parler, ni de l'exercice de cette faculté, mais de sa fonction mentale et sociale, et l'on se demande : comment cette fonction a-t-elle pris naissance ? comment s'est établie, entre les idées et leurs signes sonores, cette mystérieuse

1. C'est à dessein qu'on a négligé ici les strideurs des élytres du grillon et similaires, ou le langage de gestes et d'attouchements des fourmis, qui ne ressemblent aux autres langages animaux et à celui de l'homme que par le résultat, mais en diffèrent profondément quant au mécanisme.

2. Voir chap. Ier, § IV, et Synthèse, prop. 4 et 5.

relation que nous avons dénommée « la vie des mots »? C'est là vraiment ce que l'on peut et doit entendre par le problème, aussi légitime qu'intéressant, de l'origine du langage.

Or, des prémisses posées au chapitre précédent, de celles même par lesquelles on vient d'introduire la question, il ressort immédiatement qu'elle n'est pas linguistique, mais purement, absolument, exclusivement psychologique. Pour s'en convaincre avec pleine évidence, il ne faut que fixer, autant que possible, les stades de transition qui s'échelonnent entre le réflexe primitif du cri animal et l'acte réfléchi de la parole humaine.

II. — LE LANGAGE-RÉFLEXE

Tandis que j'écris, j'ai sous les yeux une cage où vivent en passable intelligence un chardonneret et une serine : le mâle chante parfois, mais sans cause à moi visible, et son chant est déjà trop complexe pour ne pas impliquer une assez riche variété d'émotions impénétrables à notre analyse ; la serine, d'un mécanisme psychique plus simple, est muette, sauf, en des cas déterminés, un petit cri, toujours le même, évidemment cri de joie, qu'elle pousse surtout lorsqu'on lui apporte une friandise, ou que, quelqu'un ayant touché à la cage, puis s'étant éloigné, elle se félicite, selon toute apparence, d'avoir échappé à un vague danger. Voici qu'on lui donne une feuille de salade : elle l'aime beaucoup ; mais, fort craintive, elle se gardera d'en approcher tant que la main travaille à la suspendre. Elle la considère de loin, en répétant par intervalles le monosyllabe qui lui sert à toutes fins et qu'elle a articulé dès qu'elle a aperçu à distance l'objet de sa convoitise. Que si l'on tarde à se retirer, elle ne se lasse point, mais ne bouge pas davantage : elle continue son monologue, peut-être avec une nuance d'impatience, en inclinant la tête de façon à regarder la feuille alternativement de chacun des deux yeux, et sans jamais la perdre de vue. Dès qu'on l'aura lâchée, elle se précipitera d'un bond et se mettra à la becqueter sans relâche et en silence.

Il n'y a pas à se tromper sur le sens de cette mimique. Autant qu'un cerveau d'homme peut penser un concept d'oiseau, nous la traduisons sans peine : « Voici tout à la fois un objet familier et un objet insolite ; je ne puis aborder l'un sans affronter l'autre : attendons ; et pourtant il ferait bon manger. » C'est un cri de récognition, de joie, de désir impatient, tout ce qu'on voudra ;

mais, encore une fois, avant tout, c'est un monologue. La serine, quel que soit le résultat final de ses démonstrations, ne crie pas pour avertir le chardonneret : si elle songeait à lui, elle se souviendrait aussi que tout à l'heure, quand, mis en éveil par son agitation, il accourra à son tour au festin, elle pourra avoir affaire à son bec. Elle a le même cri, encore plus inutile s'il se peut, lorsqu'au matin on sort la cage et qu'elle respire sa première bouffée d'air pur. Elle crierait de même si elle était seule, de même en toute autre occurrence agréablement imprévue. Bref, elle ne crie pour aucun motif appréciable, sinon qu'elle ne saurait s'empêcher de crier.

Cette dernière formule elle-même laisse à désirer, parce que, tout en excluant la volition de pousser le cri, elle semble implicitement admettre la possibilité d'une volition de le retenir. Rien ne serait plus faux : ce n'est pas ici le lieu d'examiner si la volition humaine est autre chose qu'un réflexe à long terme ; mais, à coup sûr, il n'y a pas, dans l'acte qui nous occupe, l'ombre d'une volition, même instantanée ; il n'y a que la réaction immédiate d'un mécanisme infiniment délicat, commandé comme par un ressort qui se détend. La vue de ce que nous nommons la couleur verte a produit sur la rétine de l'oiseau une impression qui, se transmettant au cerveau, y a éveillé à son tour d'autres impressions auxquelles elle est héréditairement associée ; et celles-ci enfin ont instantanément provoqué dans l'organisme une série de mouvements coordonnés, au nombre desquels la contraction du larynx, en sorte que le souffle expiratoire qui s'exhale en ce moment, trouvant un obstacle dans les cordes vocales tendues, les fait vibrer au passage. Descartes avait vu juste, avec l'intuition du génie : l'animal est une machine. Là où il se trompait, c'est si vraiment il en concluait que l'animal ne dût pas souffrir, car sensation et volition sont deux ; c'est aussi que, timide en un sens autant qu'il était hardi contre l'évidence en un autre, il n'osait étendre sa proposition à l'homme, et semblait méconnaître, dans l'organisme humain, l'admirable jeu de pièces ajustées, de corrélations mécaniques et fatales, qu'il avait deviné et que la physiologie contemporaine a constaté dans l'être vivant.

Car, du petit au grand, et de bas en haut de l'échelle, c'est par milliers qu'on pourrait nombrer les manifestations du langage élémentaire qui relèvent exactement du même principe que le pépiement de ma serine : — non seulement le gloussement inquiet de la poule qui a vu planer l'épervier, ou l'aboi féroce du limier qui vient de retrouver la piste ; — mais le rire convulsif de

l'enfant qu'on chatouille, — le cri de la personne surprise dans les ténèbres, et qui n'a sûrement pas eu le temps de concevoir la pensée d'appeler au secours, d'un péril dont au surplus un instant de réflexion lui eût fait voir l'inanité, — la plainte du martyr, qui n'a ni le désir ni l'espoir de fléchir ses bourreaux, et qui, bien plutôt, s'efforcerait à les braver, — le juron solitaire de l'écrivain qui vient de laisser tomber une goutte d'encre sur son manuscrit, — le monologue interminable de l'ivrogne qui bat les murs ; — ce sont autant de manifestations de la vie individuelle parfaitement indifférentes à la vie sociale, de simples modes de l'expiration, plus compliqués mais aussi involontaires et aussi peu expressifs d'une idée que l'éternuement, — bien que — ceci va de soi — ils remplissent, en vue du rétablissement de l'équilibre dans l'organisme troublé par une émotion quelconque, une fonction spécifique qu'il n'appartient qu'à la physiologie de définir.

III. — LE LANGAGE-SIGNAL

Voilà donc le langage à l'état brut, tel qu'il se produit et tel qu'il demeurerait chez un sujet vivant, pourvu d'un larynx, mais supposé isolé de toute communication, soit avec ses semblables, soit avec des individus d'une autre espèce. Pareille condition ne se réalisant jamais, puisqu'il est permis de douter que l'appareil respiratoire eût jamais acquis la faculté de se contracter à la façon d'un tuyau sonore s'il n'eût existé une oreille capable de percevoir ses vibrations, le langage n'en saurait rester à ce stade : par cela seul que les sujets dont nous nous occupons sont également munis d'un appareil auditif, le réflexe vocal provoqué chez l'un d'eux retentira sur l'oreille, sur le cerveau, sur l'organisme entier de tel autre sujet qui se trouve à portée d'ouïe ; et réciproquement, il se pourra que l'impression produite par le cri devenu signal réagisse sur l'emploi ultérieur qui en sera fait. C'est une nouvelle face de la question que nous avons à examiner [1].

Pour mieux faire comprendre ma pensée, j'use à tout hasard

1. Cf. *Revue critique*, XXV (1888), p. 182. Quand j'eus écrit ces lignes, je les soumis à un de mes collègues, professeur de philosophie, qui me reprocha d'avoir escamoté le problème. Je le reprends donc en détail, au risque même d'y insister trop pesamment : *incidit in Scyllam*...

d'une comparaison grossière. La pression est devenue trop forte dans le générateur : il éclaterait, si la soupape ne s'ouvrait. Voici qu'elle s'ouvre à point nommé : la pression revient à la normale, comme l'équilibre se rétablit dans l'organisme troublé; c'est le cri-réflexe. Mais la soupape, en s'ouvrant, a émis un sifflement qui avertit le mécanicien : voilà le cri-signal.

Si ma serine a crié, ce n'est pas — nous l'avons vu — pour avertir le chardonneret; mais lui, il connaît les habitudes de sa compagne, son attention est éveillée, il regarde, il voit la feuille suspendue, il viendra en prendre sa part, un peu après elle, car il est plus craintif; et tout se passe, en définitive, comme si elle avait jeté son cri dans l'intention précise et généreuse de l'inviter au régal qu'on leur prépare.

Notons toutefois que, si la serine n'a pas « voulu » son cri, il n'en a pas moins été voulu, voulu par une puissance plus forte qu'elle, abstraite sans doute, mais non pas imaginaire : la nécessité de la conservation de l'espèce. Depuis qu'il y a des passereaux vivant en liberté, le maximum de subsistance a été naturellement assuré à ceux de leurs essaims dans lesquels se trouvaient des sujets prompts tout ensemble à pépier à la vue d'une pâture offerte et à se ruer à tire d'aile au pépiement émis par l'un d'eux. De là donc des habitudes invétérées et héréditaires, qui ont renforcé d'âge en âge le réflexe et le perpétueront à jamais dans les cages où il n'a que faire.

Le chien courant qui a éventé la piste donne de la voix, non pas pour avertir ses compagnons, mais tout uniment parce qu'il l'a trouvée. Mais ses compagnons l'ont entendu, les voilà sur leurs gardes, ils accourent sur ses traces, l'éventent à leur tour, donnent de la voix, eux aussi, en masse, encore qu'il n'y en ait plus un seul à rallier, et partent à l'envi sur la voie de la bête. Depuis des générations et des générations que les chiens sauvages ou domestiqués ont chassé en troupe, l'avantage est demeuré à ceux qui savaient le mieux, ou donner de la voix à propos, ou se rallier à la voix d'un des leurs ; ceux qui le savaient mal ont succombé dans la lutte pour l'existence; les autres ont survécu et multiplié, et la sélection ultérieurement opérée par l'homme n'a plus laissé subsister qu'eux. Joignez à cela l'excitation nerveuse, réciproque et répercussive, que leur communiquent leurs abois dans leur poursuite acharnée et souvent déçue. Bref, le réflexe primitif est devenu un signal, un vrai langage, à une seule fin sans doute, mais aussi clair, aussi adéquat que pourraient l'être entre hommes ces éphipho-

nèmes entrecoupés : « Par là, mes amis... par ici... la bête est par là... elle est sur ses fins... courage... encore un effort... nous la tenons. »

Le gloussement éperdu de la poule a été entendu de ses poussins qui picoraient de ci de là : à peine sortent-ils de l'œuf, ils n'ont jamais entendu le signal d'alarme « épervier ! » Ils ne s'y trompent pas pourtant, ils accourent de toute leur vitesse et se blottissent sous les ailes de leur mère, qui gonfle son plumage, dresse le bec et s'apprête à faire tête au danger. C'est l'affaire d'un clin d'œil : ils ne savent ce que c'est que l'oiseau de proie, ni s'ils sont en danger, ni ce que c'est qu'un danger ; mais, depuis des milliards de générations de gallinacées, le salut a été pour les familles où la poule lançait à temps son signal et où les poussins se hâtaient d'y obéir ; celles-là seules se sont gardées de la destruction et peuplent nos poulaillers ; les autres, il y a longtemps que l'épervier les a fait disparaître. Nous étonnerons-nous de la merveilleuse perfection du cri-signal et de l'effet qu'il produit parmi la gent emplumée [1] ?

Or, pour que tout cela se produisît, il n'était point du tout nécessaire — insistons-y — que le langage fût, à l'origine, un acte intelligent. Tout au contraire ; car, ainsi que l'observe fort justement M. Ch. Richet [2], « la sélection naturelle se préoccupe de la perfection, et non pas de l'intelligence des mécanismes qu'elle protège ».

Voilà donc le langage, simple réflexe individuel à ses débuts, passé au rang de procédé instinctif et inconscient de communication sociale. L'animal qui entend le cri de son semblable

1. Toutes ces idées sont banales pour quiconque a tant soit peu médité sur Darwin ; mais elles n'ont pas encore pénétré assez avant dans les esprits pour qu'il soit superflu de les mettre en relief. C'est pourquoi mon incompétence en pareille matière me rend précieux l'appui que m'apporte la récente autorité d'un philosophe : « Les cerveaux sont des concentrations de pensées, comme les soleils des concentrations de lumière, et il y a des soleils de grandeurs diverses... Quand on voit, en Afrique, un énorme chameau s'agenouiller à la voix d'un petit enfant, ce n'est pas en vertu d'un dressage immédiat, portant sur un animal sauvage : cet acte exprime *la somme de tous les efforts* faits de temps immémorial pour domestiquer l'espèce... » (Fouillée, *Tempérament et Caractère*, p. 334).

2. En une langue entachée d'abstraction, mais quelle science peut se passer d'abstraction ? Le tout, encore une fois, est d'entendre ce qu'il y a dessous. — *Essai de Psychologie générale*, p. 111.

le comprend, en ce sens du moins que ce cri provoque en lui une excitation qui le porte à agir machinalement en conséquence ; et d'ailleurs, peut-être, au moins chez les animaux supérieurs, le sujet qui pousse le cri a-t-il une vague conscience de l'effet qu'il doit produire sur ses semblables ou ses ennemis. Cette dernière supposition n'est nullement nécessaire, bien que fort plausible et parfaitement appropriée à la transition du langage animal à la parole humaine. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce langage, une fois établi par un concours fortuit et fatal de circonstances, sans possibilité aucune de concert préalable, entre individus de même espèce, avait toute raison de se conserver, de se développer, de se perfectionner même indéfiniment, beaucoup mieux qu'il n'eût pu le faire sous l'empire de la convention la plus minutieusement réglée ; car, indépendamment de ce que la conservation de l'espèce y trouvait un indispensable adjuvant, on voit que l'intensité de chaque sensation en recevait un accroissement indéfini, qui retentissait sur tout l'organisme et, par voie de conséquence, sur l'appareil vocal lui-même et l'énergie de son fonctionnement [1]. Appelons A une excitation déterminée, s'exerçant sur un sujet supposé à l'état de parfait équilibre organique, soit donc au degré zéro de sensation : la sensation, qui en résultera et pourra se traduire par log. A, provoquera chez cet individu un cri réflexe susceptible, je suppose, de causer à l'organisme d'un individu semblable une excitation égale à *a*. Que si celui-ci a déjà reçu l'excitation A au moment où il reçoit la seconde, on voit que sa sensation interne et psychique s'accroîtra de log. *a*, d'où résultera proba-

1. Ceci pourrait bien être une des causes, et non la moins importante, du fait constaté en ces termes par M. Ch. Richet (*ib.*, p. 111) : « L'appareil nerveux périphérique récepteur peut être très compliqué (chez les animaux inférieurs), alors que l'appareil nerveux central sensitif, qui perçoit et qui juge la sensation, sera très rudimentaire. Tel semble être en effet le cas pour beaucoup d'êtres qui ont des organes sensoriels admirables à la périphérie, alors que leur système nerveux psychique est réduit à quelques ganglions. » C'est que, ne se communiquant pas leurs émotions, ils en sont réduits à la sensation individuelle, qui dès lors a atteint chez eux un degré d'acuité locale et périphérique dont nous ne saurions nous faire la moindre idée. Au contraire, chez les animaux supérieurs, tous plus ou moins doués de langage, c'est la sensibilité générale et psychique qui s'est exaltée par l'effet du processus indéfini de répercussion qu'on a essayé d'esquisser au texte.

blement une réaction plus intense que chez le premier sujet, retentissant à son tour sur celui-ci ou sur un troisième. Il n'est donc pas un instant douteux que, par un effet tout mécanique, le langage-signal ne contribue puissamment au progrès de l'appareil nerveux central, du bas en haut de l'échelle des êtres [1], et ne doive, par contre-coup, s'adapter de mieux en mieux à sa fonction, *tout comme si une volonté consciente s'appliquait d'âge en âge à le perfectionner.*

Ces explications, évidemment, ne tendent pas à démontrer que le fait du langage primitif soit clair en lui-même : il ne l'est pas plus que l'une quelconque des multiples réactions par lesquelles le moi sensible répond à une excitation extérieure ; mais enfin il ne l'est pas moins, et c'est tout ce qu'il fallait prouver ici, abandonnant la solution du problème aux recherches et aux progrès futurs de la psycho-physiologie. Tout au moins, le fait admis, nous gravissons sans effort tous les degrés intermédiaires qui séparent la contraction réflexe d'un larynx de la parole consciente de l'homme.

IV. — LE LANGAGE INTERPRÈTE DE LA PENSÉE

Ici, toutefois, semble s'ouvrir un fossé béant : du réflexe primitif à la langue rudimentaire des animaux même supérieurs, nous avons passé sans difficulté ; de celle-ci à la parole consciente et significative de pensée, nous n'apercevons plus la transition ; non pas, répétons-le, parce que la parole humaine est infiniment plus souple, plus variée dans ses éléments, — il n'y aurait là qu'une simple question de degré qu'à elle seule résoudrait l'évolution normale d'un appareil vocal, — mais parce qu'un nouveau facteur, inconnu au langage animal, y fait brusquement apparition.

Une poule, disons-nous, pousse un certain cri, toujours le même, lorsqu'elle aperçoit l'épervier. Est-il jamais arrivé à une poule de pousser ce même gloussement pour raconter à sa commère ou à ses petits qu'elle a vu l'épervier hier, ce matin, tout à l'heure ? Nous n'en savons rien et ne pourrions que le conjecturer. Mais, le fait n'ayant jamais été observé, la conjecture

1. La conclusion s'impose : le signe préexiste à la conception claire de la chose signifiée ; ou, en d'autres termes, c'est *le langage* qui *crée l'intelligence*, bien loin d'en procéder.

serait illégitime. Bien plus, elle serait absurde, de par tout ce que nous savons de l'adaptation graduelle du cri-signal à la conservation de l'espèce; car, pour qu'il garde toute sa valeur significative, il faut qu'il n'en ait qu'une, et il est trop évident qu'une poule ne chercherait plus l'abri à première audition du « signal de l'épervier », si elle était accoutumée à l'entendre à d'autres fins que pour avertir de la présence immédiate de l'oiseau de proie. Nous pouvons donc hardiment affirmer que la poule ne détaille pas son moi, ne raconte point ses sensations passées, et nous savons aussi pourquoi elle ne le pourrait pas, quand bien même — supposition également absurde puisque tout se tient dans cette série fatale de processus mécaniques — son langage lui en fournirait les moyens matériels : c'est qu'elle n'a point de moi, ne vivant que dans le moment présent. Sans doute, de ce qu'elle vit, et par analogie de ce qui se passe en nous sujets vivants, nous devons supposer en elle une obscure cœnesthésie, composée à doses inégales de toutes ses sensations présentes, de toutes les sensations qui l'ont affectée depuis et avant sa naissance, de toutes celles enfin qui ont affecté sa lignée d'ancêtres, non seulement depuis qu'il y a au monde un coq et une poule, mais depuis qu'il existe sur terre un être vivant : oui, mais tout cela aussi vague et informulé que peut l'être en mon moi, à l'heure où je trace ces lignes, l'état particulier d'une des cellules nerveuses de mon pouce droit. La sensation de la poule qui vient de voir l'épervier maintenant disparu n'est point demeurée en elle à l'état de fait de conscience, et elle ne peut plus se traduire en langage, c'est-à-dire en réflexe conscient ou non, puisqu'en fait elle est comme si elle n'était pas.

Nous entrevoyons dès lors, sinon ce qui constitue le langage humain, du moins ce qui en est la condition essentielle et le caractère distinctif : la permanence des sensations à l'état de fait de conscience; ce que nous nommons d'un mot la personnalité.

Le chien courant, beaucoup plus élevé que la poule dans la hiérarchie animale, pourrait-il, au moins sommairement, raconter une chasse à un compagnon resté au chenil? Nous l'ignorons. La supposition serait bien gratuite; mais elle ne répugne pas absolument au sens commun. Il arrive parfois au chien d'aboyer dans ses rêves : il peut donc rêver qu'il chasse; pour cela, il lui faut un souvenir assez précis de ses sensations antérieures, et l'on conçoit que de semblables sensations puissent à la rigueur provoquer un réflexe dans la veille aussi bien que dans le sommeil. De là à proférer sciemment un cri dans le dessein de

communiquer cette sensation à son semblable, la distance, certes, est encore très grande; mais il ne semble pas qu'un animal supérieur, un chien, un éléphant, un singe, soit tout à fait incapable de la franchir.

L'homme, en tout cas, l'a franchie : à la faveur d'une mémoire mieux douée et mieux ordonnée, il lui est arrivé quelque jour de rappeler une sensation de la veille, avec une netteté et une vivacité, non pas égales, mais comparables, sauf le degré d'intensité, à cette sensation elle-même, et suffisantes pour provoquer l'émission d'un réflexe vocal [1] : c'est ainsi que nous pouvons nous représenter l'origine du langage significatif. L'auditeur a pu tout d'abord s'y tromper, croire à la manifestation extérieure d'une sensation actuelle; mais sa propre conscience, qui lui fournissait, elle aussi, des types variés de sensations actuelles et de sensations passées, lui a appris à faire le départ des faits de conscience accusés par son semblable; et, comme lui-même rappelait à l'occasion ses sensations évanouies, l'éducation sémantique des deux sujets a été continue et mutuelle. Ainsi de proche en proche : il va sans dire que ce n'est point là l'œuvre de quelques générations. En même temps que la mémoire créait le langage, le langage, d'autre part, fixait la mémoire, agrandissant ainsi dans l'homme le domaine de la conscience, et développant le sentiment ou — comme on voudra — l'illusion de l'identité et de la continuité du moi, fournissant successivement à l'esprit les repères de la notion du monde

1. Sur l'âge auquel cette faculté de rappel s'accuse dans le langage enfantin, consulter les intéressantes observations de M. G. Deville, *Revue de Linguist.*, XXIV, p. 40 : « Elle a l'air parfois de faire la conversation avec sa mère. Le 585e jour, » donc à 19 mois, « par exemple, elle a dit : *toutou*, *ouo-ouo*, *ouo-ouo*, — *néné*, *bou-ou-ou-oum*, — *bim gnol* ; les deux traits indiquent deux légers temps d'arrêt; *toutou* et *ouo-ouo* signifient « chien », *né* « tonnerre », le *boum* prolongé avait été par elle fait la veille pendant un orage, et en disant *bim* (onomatopée) *gnol* (Guignol) elle ajoutait le geste de frapper. Ainsi, d'elle-même, elle a parlé de chien, et sauté du chien au tonnerre, du tonnerre aux coups donnés à » (par?) « Guignol, *tout cela en ayant l'air de raconter* quelque chose à sa mère. » *Ib.*, p. 129 : « Très souvent, au moment de s'endormir, elle éprouve le besoin de *parler d'un fait qui l'a frappée* dans la journée. Ainsi, le 627e jour, une fois au lit, elle a répété à plusieurs reprises : *bébé ba-iin badon* (bébé vilain, ballon). Elle s'était, au Luxembourg, disputée avec une petite fille à propos d'un ballon qu'elles voulaient toutes les deux. »

extérieur, les repères des idées générales et de leur classification, les repères enfin de la spéculation métaphysique; et, de répercussion en répercussion, le langage et la pensée, s'étayant et s'exaltant l'un l'autre, sont devenus ce que nous les voyons aujourd'hui, pour progresser encore dans la suite des siècles, si les barbares du dedans n'ont raison quelque jour de tout ce qui fait notre noblesse.

Arrêtons-nous. Aussi bien avons-nous montré, peut-être à l'excès, que nous ne foulions plus notre terrain : non plus que le problème de la faculté du langage, ou de l'exercice de cette faculté, ou du cri-réflexe, ou du cri-signal, le problème du langage significatif n'appartient à la linguistique; ceux-là relèvent de la science de la vie en général, et celui-ci de la science du moi; plus physiologiques sont les premiers, plus psychologique le second, linguistique non plus l'un que les autres. Insolubles? c'est à une autre autorité à prononcer. Pour ma part, je n'en crois rien : la science de la vie et celle de l'homme sont encore dans l'enfance et réservent à nos descendants mainte surprise. Mais insolubles par la science du langage, oui, sans l'ombre d'un doute; car ils la dominent de toute la hauteur dont la première apparition de l'homme sur la terre dépasse les plus anciens souvenirs historiques qu'il nous soit donné d'en exhumer.

V. — Φύσει ou θέσει?

L'antiquité, en dépit de ses erreurs grossières sur la nature du langage, avait eu le pressentiment de cette vérité : c'est aux philosophes qu'elle réservait l'examen de la grande question d'école, si le langage était φύσει ou θέσει, s'il procédait de la nature ou de la convention humaine. Les grammairiens se bornaient modestement à se demander s'il reposait sur l' « analogie », la proportion réfléchie et régulière des termes, ou sur l' « anomalie », sur la base mouvante des caprices de l'usage. Il est vrai qu'au fond φύσει et analogie, θέσει et anomalie étaient respectivement, dans leur pensée, des termes synonymes, en ce sens que, si le langage procédait de la nature, il devait, selon eux, présenter le caractère de régularité fatale dont la nature a le secret, et qu'au contraire, si la langue ne relevait que de l'usage, elle était une convention éphémère, bizarre et désordonnée comme

la mode des vêtements ou celle des coiffures [1]. Mais, s'il appartenait aux grammairiens de prononcer sur l'analogie et l'anomalie, le fonds du litige ressortissait toujours à la philosophie ; et, quand Varron se flattait d'avoir travaillé à la double lueur des lampes d'Aristophane et de Cléanthe [2], il entendait bien qu'Aristophane ou tout autre peseur de mots et de syllabes n'avait fourni que les matériaux et les documents sur lesquels l'esprit de Cléanthe était appelé à spéculer et à conclure.

Aujourd'hui, Aristophane se déclare impuissant même à fournir de simples matériaux : il sait que la question de l'origine du langage est infiniment antérieure et supérieure à celle de la structure de telle ou telle langue en particulier, ou même, — à supposer qu'il eût jamais existé et qu'on fût en mesure de le restituer, — de l'ancêtre commun de tous les langages actuellement parlés à la surface du globe ; il sait et il proclame que la psychologie animale et humaine a seule qualité pour pousser les fouilles et en colliger les résultats. Mais, puisqu'il a rencontré au passage l'inévitable controverse de jadis, ravivée même en ces temps derniers par la querelle d'adversaires aussi illustres que Max Müller et Whitney, il n'encourra pas du moins l'accusation de l'esquiver, et s'efforcera d'encadrer la conciliation de ce malentendu accessoire dans le cycle des grandes antinomies linguistiques qu'il s'applique à résoudre.

Assurément, le langage, tel que nous le connaissons et l'observons partout autour de nous, est de pure convention : l'enfant ne parle que si on lui a appris à parler et comme on le lui a appris ; si on ne le lui enseignait pas, il l'apprendrait, moins vite et moins bien, assez toutefois pour se faire entendre, non point par un don instinctif, mais en écoutant parler les

1. Étrange paralogisme, pour le dire en passant : car le Parthénon, à coup sûr, est plus régulier dans ses proportions qu'une grotte naturelle, et les volapüks de tout poil mis en circulation tous les dix ans par d'ingénieux inventeurs n'ont jamais passé pour des chefs-d'œuvre d'exubérante fantaisie. Mais tout peut se soutenir, une fois qu'on a méconnu la nature même de l'objet sur lequel porte la controverse : le πρῶτον ψεῦδος, ici, consistait à prendre une langue en particulier, bien plus, une langue littéraire, pour spécimen du langage humain, et à fonder une théorie sur les règles de cette langue, comme on fonderait un édifice sur un amas de décombres, puisqu'aucune langue n'est autre chose que l'ensemble ressoudé des débris d'une langue plus ancienne.

2. *De lingua latina*, V, 9.

autres et en les imitant. Quant à l'isoler avec une chèvre dans une caverne jusqu'à l'âge de sept ans, c'est une expérience aussi inutile qu'impossible, puisque nous en savons l'issue d'avance : l'enfant pousserait quelques cris plus ou moins articulés et, probablement, reproduirait avec une rare perfection le bêlement de sa nourrice, en sorte qu'au prix même de ce confinement barbare nous n'obtiendrions pas encore la pure parole humaine instinctive dégagée de toute intrusion étrangère. Que si nous interrogeons les diverses langues prises à part sur l'énigme du langage, chacune nous répondra, pour l'expression d'un concept déterminé, par un ensemble d'articulations à elle propre, et nous n'apercevrons pas une ombre de raison pour que l'idée d' « homme », par exemple, soit préférablement rendue par *vīras*, *homō*, ἄνθρωπος, *mann*, *ember* ou *tchélovék*. Peut-être, s'il nous est donné de remonter assez avant dans le passé de quelqu'un de ces mots, découvrirons-nous dans la décomposition de ses éléments la raison d'être de sa signification actuelle ; mais la difficulté ne sera que reculée ; car il faudra ensuite se demander pourquoi chacun des éléments du mot correspond au concept qu'il est censé représenter, et ainsi d'analyse en analyse on atteindra tôt ou tard un élément absolument irréductible, l'atome linguistique qu'on nomme « racine » parce qu'il faut bien lui donner un nom, mais dont on ne sait rien que ce nom conventionnel, rien, sinon que telle racine, dans une langue donnée, a tel sens très vague, très abstrait et très général, et non du tout pourquoi ni comment elle l'a. Si loin donc que nous remontions dans l'histoire et la préhistoire du langage, il nous apparaît comme une convention aussi arbitraire qu'un répertoire de signaux internationaux, encore qu'il nous soit impossible de fixer l'origine de cette convention, ou même de concevoir par quelle voie elle aurait pu s'établir [1].

Mais faut-il répéter que le langage n'a pas débuté par être ce que nous le voyons aujourd'hui? Qu'il soit beaucoup plus perfectionné que le premier cri de l'animal humain, c'est ce que tout le monde, je pense, sauf les orthodoxes de l'école de Bonald, — y en a-t-il encore? — accordera sans difficulté ; qu'il soit de nature toute différente, on semble trop disposé à l'oublier, et c'est là tout le malentendu. Rien pourtant n'est plus sûr : le

1. C'est ce qu'avait déjà dit Lucrèce en beaux vers (*de rer. nat.*, V, 1040), et d'autres sans doute avant lui : Renan, *Origine du Langage*, p. 74.

langage significatif est un heureux et sublime accident, la magnifique efflorescence d'un humble réflexe vocal ; et qu'est-ce qu'un réflexe, sinon la transposition organique de la sensation qui l'a provoqué ? C'est assez dire que le langage est un phénomène naturel, en corrélation intime et innée avec l'état d'âme qu'il traduit : la locution « j'étouffe » est aussi artificielle qu'on voudra ; le râlement caractéristique de l'homme qui suffoque ne l'est pas, et sauvage ou civilisé personne jamais ne s'y trompera.

Que si une donnée aussi élémentaire avait besoin de confirmation, elle n'en manquerait point, si réduit qu'apparaisse le rôle des interjections dans nos langues cultivées et même dans les idiomes rudimentaires des sauvages inférieurs. Sous l'empire d'une violente émotion, surtout d'une grande douleur physique, le langage factice est aboli, et le réflexe sous-jacent qui l'a constitué, avec ses modulations primitives et spécifiques, émerge soudain comme au travers d'un voile qui se déchire. « Le cri déterminé par l'action d'un instrument tranchant [1] donne des intervalles de dizièmes, et quelquefois les sons chromatiques compris dans un intervalle de quarte augmentée. Le cri des douleurs pulsatives forme une sixte majeure descendant chromatiquement sur la dominante. Le cri des douleurs lancinantes donne l'octave sur laquelle le patient fait entendre une sorte d'horrible trémolo... Les cris des douleurs de parturition se notent par l'intervalle considérable d'une dix-septième majeure... Le cri de joie forme l'octave ; le cri d'appel, la neuvième majeure ; le cri d'effroi, la quinzième majeure ; le cri de dégoût s'exprime par la quarte juste... » Ainsi, sous la réserve des corrections probablement légères que ces constatations pourraient comporter, si on les transportait à d'autres races, à chaque excitation répond une tonalité différente, et sans doute à chaque degré d'une même excitation une intensité différente de la même tonalité, en sorte qu'une oreille qui aurait conservé le sentiment instinctif de cette corrélation naturelle percevrait la nature et le degré de la sensation d'autrui dans le cri même qui l'exprimerait.

Depuis longtemps, habitués à d'autres moyens d'expression, nous sommes devenus inhabiles à pénétrer le sens de ceux-là. De

1. Il va sans dire que je ne garantis pas ces observations, qui d'ailleurs n'ont que faire de ma garantie : O. Comettant, *Congrès des Américanistes de Nancy* (1875), II, p. 277.

même un homme perdu dans les rues de Paris et supposé dans l'impossibilité de demander son chemin, ne songerait pas un instant à s'en rapporter à ce sens général de la direction que la science commence à entrevoir, à un degré plus ou moins élevé de développement, chez la plupart des êtres organisés : il se guiderait sur les plaques indicatrices, ou sur le cours de la Seine, ou sur la position du soleil ou de l'étoile polaire ; bref, il substituerait les notions acquises et conscientes à la spontanéité de l'instinct. Pourtant il est bien certain que nous avons en nous à notre insu un sens latent de la direction, encore que la plupart des civilisés l'aient oblitéré : chez moi, il l'est à ce point, qu'en gravissant l'escalier d'une maison inconnue, je ne saurais dire à l'improviste ou même sans une assez longue réflexion à quel moment je fais face ou tourne le dos à la rue. Cet aveu fera sourire nombre de mes contemporains moins dégénérés que moi, mais fort inférieurs encore aux Peaux-Rouges dont on nous raconte tant de longues odyssées entreprises et conduites avec une merveilleuse sûreté d'orientation, — sans parler de la volte quasi-instantanée du pigeon voyageur sitôt lâché, ou des surprenantes histoires de jeunes chats transportés au fond d'un panier clos et par un circuit à dérouter tout autre qu'une boussole vivante. Il y a ainsi, dans les replis les plus obscurs et les moins explorés de notre organisme, des sens désormais sans usage, de l'existence desquels nous nous doutons aussi peu que de la possibilité de mouvoir l'oreille externe, faculté qui chez certains sujets reparaît par atavisme.

Tel est le sens du langage [1] : parce qu'on nous a appris cent façons de nous orienter, nous sommes devenus incapables de le faire dès que ces procédés artificiels nous font défaut ; parce qu'on nous a enseigné une infinie variété de manières d'exprimer toutes les nuances de nos sensations et de nos idées, la manifestation unique et rudimentaire qui correspond naturellement à un

1. Peut-être n'est-il pas téméraire de fonder à cet égard quelques espérances sur l'avenir des récentes recherches qui ont si fortement modifié et ébranlé l'antique notion de l'unité du moi. Qui sait si le sens élémentaire du langage ne se dégagera pas brusquement ou pièce à pièce de quelque moi sous-jacent, mis à découvert dans un de ces « états seconds » que provoquent les expériences d'hypnotisme ? Si étonnants que paraissent certains de leurs résultats, il est clair que les expérimentateurs n'en sont encore qu'aux premiers rudiments de la psychologie qu'ils nous préparent et n'ont pas encore ébauchée.

état d'âme simple et rudimentaire a cessé d'éveiller en notre esprit les corrélations qu'elle évoquait jadis, et c'est à la réflexion qu'il nous faut désormais recourir pour concevoir la possibilité, la nécessité même d'une pareille concordance chez l'homme primitif. Cette concordance devenue mystérieuse, qui nous la révèlera jamais? Les progrès incessants de la psychologie physiologique parviendront-ils à saisir, à travers les dédoublements de la personnalité humaine, la filière qui plonge sous toutes les couches successives de civilisation et de barbarie et qui relie la période de l'orateur au cri instinctif de l'habitant des cavernes? Il ne faut pas désespérer de la science : elle a déjà résolu d'autres énigmes; elle viendra à bout de celle-ci; mais bien des générations de chercheurs auront passé auparavant. C'est quelque chose pourtant que d'avoir entrevu à sa lueur, malgré la distance et la brume des horizons, le profil de la cime ardue où nous ne poserons jamais le pied.

Du moins sommes-nous dès à présent en mesure de concilier dans une vue supérieure toutes les controverses d'autrefois sur la part respective de la nature et de la convention dans l'œuvre du langage, et de comprendre que la raison d'être de la valeur significative *en soi* d'une soi-disant racine ou d'un soi-disant suffixe ne mérite point d'arrêter un instant la pensée du linguiste ni du philosophe. Car il n'y a de racines et de suffixes, — et encore au prix d'un travail d'abstraction aussi décevant pour l'historien du langage qu'il est commode pour le simple grammairien, — que dans la langue formelle et organisée, telle que nous la constatons dans le présent et le passé le plus lointain : le langage spontané, le seul adéquat à son objet puisqu'il est le seul qui ait jailli spontanément de la sensation et l'ait communiquée sans ambiguïté possible, est aussi amorphe que d'ailleurs il nous est inconnu. Nous pouvons sans doute, — autant qu'il nous est donné de traduire en nos idées relativement claires le chaos psychique des premiers hommes qui parlèrent, — concevoir un individu ainsi fait que la sensation de chaleur corresponde chez lui à une émission vocale telle que *a*, celle de sa propre existence à un phonème *i*, la vision du soleil enfin à un phonème *o*, en sorte que la sensation complexe « le soleil me brûle » fût rendue pour lui et ses semblables par l'addition des trois éléments $a + i + o$, soit donc par une phrase de trois mots *a i o*. Mais nous pouvons également concevoir, et sans plus de difficulté, un sujet primitif chez qui la totalité de cette même sensation correspondrait à une émission totale et indécomposable telle que *aïo*, en sorte que, beau-

coup plus tard seulement, lorsqu'un rudiment de faculté analytique se serait développé, un travail postérieur d'abstraction vînt à tirer de ce trisyllabe les valeurs artificielles *a* = brûler, *i* = moi, *o* = soleil. L'un est aussi soutenable que l'autre, pour ce que nous en savons. Et ainsi, à côté de la question « φύσει ou θέσει? », à côté de la question « analogie ou anomalie? », vient se placer, — non moins oiseuse en tant qu'elle s'appliquerait au langage en général, et non à telle ou telle famille de langues historiquement connue, — la question si résolument posée au sujet des langues indo-européennes par M. Sayce [1] et M. Ludwig [2] « agglutination ou adaptation ? » L'une et l'autre, dirons-nous, ou ni l'une ni l'autre : si les faits connus de l'histoire d'un langage nous permettent d'y constater le procédé soit d'agglutination initiale soit d'adaptation postérieure, ou tout au moins de l'induire avec une suffisante vraisemblance [3], nous n'avons qu'à le mettre en lumière ; là où l'histoire et l'induction nous laissent en défaut, toutes les conjectures se valent et nous n'avons pas le droit de conclure, encore bien moins celui d'assigner l'un quelconque des deux procédés théoriques à la formation de cette langue primitive sur laquelle les nomenclatures actuelles ne peuvent nous fournir absolument aucun document.

Résumons-nous : tout langage est conventionnel, et pourtant le langage est un fait naturel : est-ce assez nettement dire qu'aucune langue actuelle ou passée ne saurait nous éclairer sur le fait primordial de l'origine du langage ? Si tenaces cependant sont les vieilles idoles qu'on les a vues reparaître d'âge en âge, et qu'en dépit des protestations de la linguistique, désormais en possession de sa méthode et assez consciente d'elle-même pour se tracer des limites, beaucoup en ont encore l'esprit aussi obsédé que le grammairien Nigidius d'analogique mémoire. Cet ingénieux contemporain de Varron trouvait une admirable concordance naturelle entre le mot *nos* et la première personne, le mot *vos* et la deuxième ; car, disait-il, en proférant *nos*, nous renfermons le souffle expiratoire en nous, et, en disant *vos*, nous le dirigeons vers l'interlocuteur [4]. L'observation est juste et l'accord spécieux. Si d'aven-

1. *Principes de Philologie comparée* (trad. Ernest Jovy), préface et passim.

2. Dans l'opuscule même ainsi intitulé.

3. Au surplus, dans les langues une fois organisées, il sera bien rare que les deux procédés ne marchent point de pair.

4. Gell., *Noct. Att.*, X, 4.

ture on lui eût appris qu'à ce moment même, et non loin des frontières de la République, vivaient des gens qui disaient *wîs* pour « nous [1] », je ne pense pas que sa foi en eût reçu la moindre atteinte : « Ce sont, aurait-il répondu, des barbares qui ne savent ce qu'ils disent. » Car il est superflu de remarquer que chaque peuple, chaque tribu, chaque canton se croit en possession du verbe en soi, et considère l'idiome du voisin comme un méprisable jargon. Au siècle dernier, quand le spirituel président de Brosses, en disciple trop confiant de Leibniz, voyait les deux lettres fluides *fl* irrésistiblement associées à l'idée de « couler », prenait-il la peine de songer que la même langue qui en effet possède *fleuve* et *flux* ne laisse pas d'introduire le même groupe de consonnes dans *fleur*, *flèche*, *flamme*, *fléau*, et tant d'autres mots qui n'éveillent aucune idée de liquide ? Le bon sens ne lui suggérait-il pas qu'une rivière et un ruisseau coulent, sans *f* ni *l*, au même titre qu'un fleuve ? On doit à ces extravagances un sourire indulgent : c'est d'elles que la science du langage est née ; mais, maintenant qu'elle les a laissées derrière elle, il est urgent qu'elles ne reviennent plus encombrer sa route. Personne ne s'avise plus aujourd'hui d'écrire un traité de physique fondé sur le principe que « la nature a horreur du vide », ou d'édifier une théorie de chimie sur l'affinité de l'argent avec la lune ; on renoncera peut-être aussi quelque jour à l'espoir de construire une philosophie du langage universel sur les affinités conventionnelles de mots et de concepts observées fortuitement çà et là dans quelques vocabulaires isolés ou comparés. Si, contrairement aux espérances d'un optimisme dont on ne saurait du moins méconnaître la bienveillance, les découvertes les plus importantes de la philologie contemporaine ne fournissent ni faits ni principes qui puissent jamais conduire directement à la formation d'une philosophie du langage, elles auront montré — et ce n'est point un mince profit ni un mérite médiocre — les voies que celle-ci devra désormais s'interdire si elle veut réserver à ses adeptes cette minute suprême de synthèse qui est la récompense et le couronnement d'une vie entière d'analyse.

SYNTHÈSE

1. Le problème de l'origine du langage, pour légitime, intéressant et séduisant qu'il puisse paraître et qu'il soit en réalité, n'est à aucun égard un problème linguistique.

1. Les Gots. Comme aujourd'hui en allemand *wir*.

2. L'origine du langage en tant que faculté de la parole articulée est un chapitre d'anatomie comparée.

3. L'origine du langage en tant qu'exercice rudimentaire de ladite faculté est un chapitre de physiologie pure.

4. L'origine du langage envisagé comme le simple réflexe d'une excitation intérieure est exclusivement du ressort de la psycho-physiologie.

5. L'origine du langage en tant que réflexe externe perçu par l'oreille d'un autre sujet, et provoquant chez lui une excitation de même nature que celle qui l'a provoqué lui-même, relève également de la psycho-physiologie.

6. L'origine du langage, en tant qu'exprimant, non plus une émotion actuelle, mais un état d'âme antérieur perçu par la conscience et revivifié par la mémoire, est tout uniment l'histoire du développement, dans l'animal humain, de la conscience et de la personnalité; en d'autres termes, c'est l'histoire d'un processus psychologique.

7. Et, comme tous ces procédés rentrent l'un dans l'autre, il est parfaitement exact, — encore que toutes les langues soumises à notre observation actuelle soient des nomenclatures apprises, — de dire que le langage humain est l'œuvre, non de l'homme, mais de la nature.

CHAPITRE III

LANGAGE ET PENSÉE

Thèse et antithèse. — I. Généralités — II. Moins de mots que d'idées ? — III. Plus de mots que d'idées ? — IV. Langage transmis et langage appris. — V. Conscience de l'acte, inconscience du procédé. — Synthèse.

THÈSE

Des considérations qui précèdent [1] sur le développement du langage humain en général, et de celles qui vont suivre sur le développement du langage chez l'enfant civilisé en particulier, il résulte à l'évidence que le langage courant a depuis longtemps cessé d'être la traduction instinctive d'un état d'âme, et qu'il ne pourra jamais non plus devenir la reproduction réfléchie de notre vie intellectuelle intérieure : — ce qui revient à dire que le langage n'est jamais adéquat à son objet.

ANTITHÈSE

Le langage passe en tout lieu pour l'expression de la pensée ; en fait, il est pour l'homme l'unique façon possible de communiquer la sienne, et, si l'on interrogeait la conscience des sujets parlants ordinaires [2], on n'en trouverait pas un qui ne crût parler exactement ce qu'il pense ou penser ce qu'il dit.

1. Il a été démontré, en effet, que le langage, dès l'instant où il est quelque chose de plus qu'un simple réflexe-signal, est devenu factice et conventionnel : il n'est donc plus assez naturel pour éveiller une sensation, et l'on va voir qu'il l'est encore trop pour rendre une pensée.

2. Car il va sans dire qu'il n'est point question ici des philosophes qui analysent la langue, mais du peuple qui la fait.

Si les deux propositions sont vraies, il s'ensuit que nous faisons comprendre tant bien que mal nos idées au moyen de signes grossièrement approximatifs, à peu près comme un pianiste joue un morceau juste quoique son instrument confonde un ré bémol avec un ut dièse. La différence, c'est que le pianiste se rend théoriquement compte de l'approximation, tandis que le sujet parlant n'a pas la moindre conscience d'un désaccord fondamental qui pourtant excède de beaucoup la valeur d'un comma; et ce n'est pas le moindre paradoxe de cette matière féconde en contradictions, que la constatation d'une semblable inconscience dans les conditions d'exercice de la faculté par laquelle l'homme affirme et crée sa conscience, s'il nous est donné d'en dégager nettement ici les éléments et les causes. Là est l'écueil, malheureusement; car nous ne disposons que de mots pour faire comprendre l'insuffisance des mots.

I. — GÉNÉRALITÉS

Nous avons quitté, pour n'y plus revenir, le langage instinctif et spontané, qui à coup sûr est le seul langage universel, mais qui, non moins sûrement, reste étranger au champ d'investigation de la linguistique, et nous nous confinons désormais à l'unique objet de cette science, au langage conventionnel, celui que nul ne parle ni ne comprend sans qu'on le lui ait enseigné. Toutes les langues du monde rentrent dans cette catégorie par rapport à tous les sujets du monde : je veux dire que, pour nous Français, le français n'est pas moins une langue apprise que le latin ou l'allemand; toutefois elle a été apprise autrement. La différence est grande, au point de vue psychique, entre la langue que nous avons seulement appris à parler et celle où nous avons appris à penser. Celle-ci, en général, est unique, et l'on compte les cas exceptionnels de bilinguisme initial : sans doute, un enfant élevé chez ses parents français par une nourrice bretonne pourra parler à la fois et avec la même aisance le breton et le français; sans doute, les deux nomenclatures se superposeront dans sa mémoire, — sans d'ailleurs se confondre, car il ne parlera jamais français à sa nourrice ni breton à ses parents [1], — et, à égalité

1. Observation personnelle faite sur un enfant confié à une vieille bonne alsacienne : il parlait parfois aussi alsacien à sa mère, à qui il était arrivé de le lui parler; jamais à son père, qui pourtant le comprenait fort bien.

intellectuelle, on imagine sans peine la supériorité relative du sujet qui aura commencé dès l'âge de dix-huit mois à faire des thèmes et des versions ; mais il viendra bientôt et presque nécessairement un temps où, tout en conservant la faculté de parler les deux langues, il prendra l'habitude de ne plus penser qu'en une seule. Celle-ci, dès lors, sera vraiment sa langue, et non pas seulement pour lui l'expression absolument adéquate, mais le véritable instrument de sa pensée, et toutes les autres, de si bonne heure qu'il ait eu l'occasion de les acquérir, un simple placage appliqué sur elle. Ainsi, quoique toutes les langues soient pour tous les sujets des créations également artificielles, il est exact de dire qu'il n'y a pour chaque sujet qu'une seule langue vraiment vivante, celle dans laquelle il pense, et dont il traduit quand il en parle une autre. C'est de celle-là seule aussi que le sujet parlant est un agent de conservation tout à la fois et de transformation ; car c'est *la seule qu'il pense* et sur laquelle s'exercent directement ses facultés psychiques. Mais, malheureusement, c'est celle aussi qu'il acquiert sans s'en apercevoir et sans savoir comment, en un âge d'inconscience [1] sur lequel la mémoire de l'homme fait ne lui fournit plus la moindre donnée, et par une série de tâtonnements, de gauches essais, d'adaptations infinitésimales, qui échappent à l'observation même la plus attentive de l'entourage. Il faudra le cumul de bien des expériences telles que l'enquête instituée par M. G. Deville [2] sur le langage enfantin, pour fixer la science sur ce procédé d'acquisition et l'autoriser ainsi à faire définitivement le départ de ce qu'il peut y avoir de conscient et d'inconscient dans l'acte de la parole une fois formée. Mais, si les détails se dérobent encore pour la plupart à notre analyse, nous en savons assez pour tracer dès à présent les grandes lignes du sujet. Essayer de dire par quelles voies obscures et détournées l'homme parvient graduellement à penser sa parole et à parler sa pensée, n'est-ce pas la première tâche de celui qui cherche à com-

1. J'appelle immédiatement l'attention du lecteur sur cette inconscience initiale : on verra qu'elle subsiste chez l'adulte à son insu — ces derniers mots sont un *truisme* voulu — et qu'elle est somme toute la clef du problème.

2. J'ai déjà eu et j'aurai encore l'occasion de la citer : *Revue de Linguistique*, XXIII, p. 330, et XXIV, p. 10, 128, 242 et 300. On ne saurait assez louer la sagacité et l'ingénieuse patience de cet observateur et le propose en modèle.

prendre comment dans le cours de sa vie et au cours des âges, l'homme modifie fatalement et sans jamais s'en apercevoir le langage même qui lui sert d'expression?

II. — MOINS DE MOTS QUE D'IDÉES ?

C'est un lieu commun que de constater que l'enfant très jeune a beaucoup moins de mots que d'idées ; mais, pour évidente qu'elle paraisse, j'ai grand'peur que la proposition, comme tant d'autres qui n'ont pas tenu devant l'examen, ne repose sur un nouveau malentendu, sur une extension abusive du sens que comporte le mot « idées ». Oui certes, l'enfant à peine né voit se succéder une foule de représentations diverses et fugaces, aussitôt évanouies que formées; mais ces images, par cela même qu'il ne les saurait nommer, ne sont point des idées, et ne le deviendront que du jour précisément où un signe permanent de récognition isolera, distinguera chacune d'elles du monde de représentations ambiant. Les premières années de l'enfant ne sont guère qu'un long rêve, moins conscient même et moins consistant que les rêves de nos nuits ; car au moins nommons-nous les objets qui s'y présentent et que nous reconnaissons à mesure que notre activité mentale les évoque, tandis que les visions de l'enfant, aussi incohérentes dans leur enchaînement que d'ailleurs ininterrompues dans leur succession, ne demeurent dans son esprit qu'à l'état de masse confuse, jamais à titre d'unités distinctes. A peine si çà et là une sensation émerge, assez vive pour constituer un souvenir ; de là vient que cette période de vie végétative ne laisse presque aucune trace en nous, et que les rares souvenirs que nous en avons gardés se traduisent à nous-mêmes — fait exceptionnel et précieux à noter — sans le secours d'aucune parole intérieure. Que le lecteur s'interroge pour discuter la justesse de cette observation; qu'il évoque un incident de sa première enfance resté dans sa mémoire sans qu'on le lui ait raconté depuis : brusquement, d'un seul coup, *il revivra la scène sans se la raconter*, car c'est la mémoire de ses organes, si je puis ainsi dire, immédiatement et sans truchement adventice, qui la lui représentera [1]. Autant le langage sup-

1. Il va sans dire, d'autre part, que le souvenir sous cette forme spontanée sera incommunicable. Bien plus, il s'émoussera et finira par s'évanouir, s'il nous arrive de raconter le fait à autrui, ou même simplement d'y penser trop souvent nous-mêmes, parce que dès lors il se formulera en langage externe ou interne.

pose la mémoire mentale, autant celle-ci est inconcevable sans lui, et l'idée, à son tour, n'existe que conservée et classée par la mémoire : la réminiscence d'une sensation n'est pas plus une idée, que le cri réflexe qui l'a accompagnée n'est un mot.

Ceci est strictement vrai, remarquons-le, même des sensations internes, qui probablement sont d'autant plus intenses chez l'enfant qu'il en est distrait par un moindre nombre de sensations externes. L'enfant qui crie la faim en ce moment ne se souvient pas d'avoir eu faim hier; encore bien moins s'en souvient-il lorsqu'il n'a plus faim. Pour qu'il s'en souvînt vraiment, il faudrait qu'à défaut de la sensation actuelle, le mot « faim » existât dans son esprit, associé à la sensation et l'évoquant par là même. Tant que cet élément lui manque, il n'a point d'idée : son état normal doit être une cœnesthésie permanente, plus ou moins fréquemment interrompue par tels ou tels accidents de sensation sans lien entre eux. Quand l'excitation est particulièrement insolite ou violente, elle provoque un cri, et dans ce cri de l'enfant, tout comme dans le balbutiement du vieillard retombé à l'enfance, tient, ainsi qu'on l'a dit, tout un monde de sensations ; un monde, oui, mais un chaos; pour tout dire en un mot, je ne sais même si la distinction du moi et du non-moi serait possible à un être totalement dépourvu de langage [1].

Cette distinction, en effet, s'esquisse dans l'esprit à mesure que les idées s'y substituent aux simples images, ou en d'autres termes, à mesure que l'enfant, en entendant nommer, puis nommant lui-même les objets extérieurs, apprend à distinguer son moi normal des impressions accidentelles qui interviennent incessamment pour le modifier. Alors il pourra arriver que, instruit par l'expérience et par une induction rudimentaire, il objective une représentation dont on ne lui ait pas encore appris le nom : il aura donc l'idée sans le mot et, momentanément, moins de mots que d'idées. Mais ce cas même est d'une extrême rareté : il n'est guère d'objets qu'on n'ait nommés à l'enfant bien avant qu'il ne

1. Qu'on n'objecte pas Laura Bridgman, sourde, muette et aveugle, qui pourtant poussa l'idéation jusqu'à comprendre une discussion théologique : d'abord, elle était la descendante d'une longue série d'ancêtres qui tous avaient possédé le langage et lui avaient transmis tous les dons intellectuels qu'il suppose et qui en dérivent; ensuite, il est bien clair qu'on n'eût rien pu lui enseigner du tout, si l'on n'avait imaginé à son usage une certaine sorte de langage. Mais qui nous dira jamais comment un animal inférieur pense le monde extérieur et se pense lui-même ?

les ait remarqués de lui-même et en appelant expressément son attention sur eux, et l'ingénu bavardage des mères et des nourrices a pourvu par anticipation à ses besoins d'expression. D'ailleurs, si on ne lui a pas dit ou s'il n'a pas entendu le mot qui doit répondre à son idée, il n'en est pas plus embarrassé, il l'invente tout uniment, tant le langage et l'idée vont de pair : jusqu'à l'âge de 19 mois, la petite fille observée par M. Deville a obstinément appelé le savon *mené*, sans qu'on pût ni l'en corriger ni savoir d'où elle avait tiré cette bizarre désignation [1].

Car, de ce que l'enfant, même capable désormais de construire une phrase, emploie pour exprimer son idée un terme pour nous insolite, ce n'est pas à dire que le mot corrélatif à l'idée lui manque : il lui manque le mot que nous employons, voilà tout, et c'est affaire bien moins de langage en général que d'usage d'une certaine langue particulière. Une enfant de deux ans et demi remarque sur ma table à écrire une minuscule tache d'encre rouge, la montre du doigt et me dit : « un bobo » : c'est évidemment le terme le plus parfait qu'elle puisse employer pour exprimer une représentation visuelle qu'elle est encore dans l'impossibilité de rapporter à sa véritable cause. La même enfant, un peu plus âgée, voyant à son petit doigt une microscopique cicatrice, s'écrie en pleurant : « Maman, un petit *fossé* qui ne veut pas se *rebondir* ! » Rien de plus impropre, à coup sûr ; mais elle a fait effort pour trouver quelque chose de plus précis et de plus adéquat que le simple « un bobo », et somme toute elle a réussi : les termes qu'elle a employés vaudraient à peu de chose près les nôtres, si l'usage les avait consacrés. Là donc, comme partout, le langage se superpose à l'idée : rudimentaire seulement dans le premier cas, parce que l'idée l'est aussi, mais il en est de même du langage de l'adulte mis en présence d'un phénomène inconnu ; métaphorique dans le second, parce que le terme propre manque, mais la métaphore n'est-elle pas le pain quotidien de tous les langages [2] ?

1. Probablement de ce qu'en la lavant on lui avait dit plusieurs fois de suite que c'était pour l'em*mener* pro*mener*. Mais cette explication conjecturale ne fait rien à l'affaire. L'enfant nomme tout ce qu'il objective : voilà le fait constant.

2. Le remarquable travail de l'extension de sens par métaphore commence de très bonne heure, avant un an et demi. *R. de L.*, XXIV, p. 23 : « Voyant des dragées pour la première fois, elle a dit *aussitôt* « toto », mot qui dans sa bouche signifie « œuf » (529e jour). » Est-ce par un autre procédé que nous disons « un *pain* de savon » ou les Anglais « a *hogshead* of sugar » ?

Ce qui toutefois nous amène à nous exagérer la pauvreté de la nomenclature enfantine, ce n'est pas seulement que nous la comparons à celle de l'adulte ; car, dans ce cas, il nous suffirait d'un peu de réflexion pour nous apercevoir que le vocabulaire de l'enfant, sans être parfait, — puisque le nôtre ne l'est point, — suffit à ses besoins comme le nôtre aux nôtres : c'est aussi que nous interprétons à faux certains faits d'ailleurs bien observés, et que du peu de variété des articulations nous concluons à l'insuffisance du langage qu'elles constituent. Double paralogisme : nous pensons avec notre cerveau d'adultes la parole de l'enfant. Efforçons-nous pour la penser de nous refaire un cerveau d'enfant.

Et d'abord, un enfant, tout comme un homme fait, peut n'avoir qu'un mot pour deux idées différentes ; ce n'est point du tout à dire qu'il manque quelque chose à son lexique. Le Chinois qui dit *ma* pour « vendre » et *ma* aussi pour « acheter » ne confond nullement les deux verbes non plus que les deux idées : il les différencie par l'accent [1], et, si l'accent ne les différenciait, il les distinguerait par le geste ; sinon, le sens général de la phrase serait encore un critérium parfaitement suffisant. De même, l'enfant de 17 mois qui dit indifféremment *bi* pour qu'on habille et déshabille sa poupée [2], possède réellement, et en dépit des apparences, les deux verbes « habiller » et « déshabiller » ; car il lui est impossible, à elle, et il n'est pas moins impossible à son entourage de se tromper sur le sens respectif des deux monosyllabes, l'un n'étant proféré que quand la poupée sera dévêtue, l'autre que lorsqu'elle aura ses habits sur elle. En faut-il davantage [3] ?

1. On sait déjà et l'on verra plus bas que les enfants surtout sont grands observateurs de l'accent, qu'ils reproduisent avec une rare perfection. *R. de L.*, XXIV, p. 22 : « Lorsque, assise sur sa chaise haute, elle veut descendre, elle dit « pa tè » pour « par terre », et la prononciation de chacune de ces syllabes est *tout à fait différente* de celle des syllabes correspondantes de « *pà té* » dit pour « pâté ». Ici la nuance a été assez forte pour frapper l'observateur ; dans d'autres cas, il se peut qu'elle soit assez faible pour lui avoir échappé ; mais jamais elle ne fait défaut, et l'enfant la perçoit, à défaut de nous.

2. *Rev. de Ling.*, XXIV, p. 19.

3. Naturellement il n'en ira plus de même du jour où l'enfant éprouvera, par exemple, le besoin de *constater* que sa poupée est dévêtue ; mais ce jour-là il aura tôt fait de créer un mot ou une formule à cet effet. Nous ne la comprendrons pas d'abord, et ce ne sera pas notre faute ; mais ce ne sera pas non plus la sienne.

D'autre part, l'insuffisance de l'articulation enfantine n'affecte que notre oreille habituée à la parole des adultes ; mais l'enfant ne s'y trompe pas et saisit dans sa propre parole une infinité d'inflexions qui sont perdues pour notre audition [1]. « Certaines syllabes ou combinaisons de syllabes, écrit M. Deville [2], ont pour elle des significations très différentes : par exemple, *moni* correspond à la fois à « musique » et à « fini ». Le 606e jour, elle cesse à un moment de jouer, en disant *moni*. Pensant qu'elle en avait assez, je dis : « fini ? » Au lieu de me répondre oui, comme elle fait d'habitude en pareil cas, elle me répète deux fois *moni* avec un air qui m'a tout de suite fait voir que je ne l'avais pas comprise, et presque aussitôt je m'aperçois qu'on entend une musique à laquelle je n'avais pas encore fait attention. Ayant dit alors à l'enfant « musique ? » elle a répondu *vi* (oui). Semblable fait s'était produit plusieurs fois déjà pour d'autres mots. Ainsi seule l'idée qu'elle a en tête est éveillée par une forme employée cependant par elle dans plusieurs sens. Les mêmes syllabes constituent pour elle des mots aussi éloignés que le sont les idées qu'ils représentent sous une apparence identique. C'est, d'ailleurs, ce qui arrive dans les langues avec les homonymes [3]. » Et ce qui est vrai du 20e mois, où la prononciation est déjà relativement distincte, l'est à plus forte raison de la période antérieure : on peut donc conjecturer avec vraisemblance que l'enfant tout petit entend sous le seul monosyllabe *ta* une infinité de mots différents qu'il a entendu prononcer et qu'il croit répéter ; ce qui revient à dire qu'il possède virtuellement tous ces mots, encore que par rapport à nous il soit comme ne les possédant pas parce qu'il est incapable de nous les faire entendre.

La preuve, c'est qu'à son tour il ne nous comprend plus quand nous croyons reproduire fidèlement sa parole. — « Elle dit *ia-ia* pour « Suzanne » (19e mois) et *ia-io* correspondant à « Suzon » ; mais, tandis qu'elle répond quand on l'appelle Suzanne ou

1. On ne s'en étonnera pas si l'on vient à songer que les appareils enregistreurs de M. l'abbé Rousselot lui ont fait découvrir, *dans l'articulation d'un adulte*, des consonnes que son interlocuteur ne saurait entendre et que lui-même n'a pas conscience d'avoir jamais entendues ni prononcées : *Modifications phonétiques du Langage*, p. 143.

2. *Rev. de Ling.*, XXIV, p. 41.

3. Cette dernière et fort juste réflexion montre que, dans la pensée de M. Deville aussi, le langage de l'enfant ne diffère de celui de l'adulte que par la forme extérieure, et non par l'adaptation à la pensée.

Suzon, elle ne répond pas et n'a pas l'air de comprendre si on l'appelle *iaia* ou *iaio* [1]. » — « J'ai connu une petite fille qui disait *tosson* indistinctement pour « garçon » et pour « cochon » ; du moins personne n'y entendait de différence ; ce qui ne l'empêchait pas de protester, si l'on disait d'un petit garçon « c'est un petit cochon », ou réciproquement [2]. »

De l'ensemble de cette discussion il me semble résulter à l'évidence que la formule « moins de mots que d'idées » est, pour la généralité des cas observables dans le parler enfantin, ou erronée, ou du moins singulièrement exagérée. Il faut, ou l'atténuer à tel point qu'elle se volatilise, ou bien la traduire en langage correct par la formule « moins de mots que de représentations », laquelle sans doute est irréprochable, mais — faut-il le démontrer [3] ? — ne place pas l'enfant dans une situation différente de celle de l'homme fait par rapport à l'équation psychique de la parole et de la pensée. Et la question est de savoir, au contraire, s'il ne conviendrait pas d'y substituer ou d'y superposer, si paradoxale qu'elle puisse paraître, la formule précisément inverse « plus de mots que d'idées ». C'est ce que nous allons examiner.

III. — PLUS DE MOTS QUE D'IDÉES ?

Il n'est pas besoin de longtemps observer l'enfant dans ses premières années pour être frappé et obsédé de son « bavardage » : c'est une des manifestations caractéristiques de son individualité. Le phénomène de l'émission à tort et à travers, qui débute avec la vie en tant que gymnastique salutaire de l'appareil respiratoire et nécessaire au développement de la cage thoracique, s'accuse surtout à partir du moment où le sujet articule : on l'entend alors répéter sans fin une ou plusieurs syllabes de prédilection, auxquelles il est difficile de croire qu'il attache aucun sens, sinon le plaisir d'exercer son gosier, de charmer son oreille et de satisfaire son naissant instinct d'imitation. Mais, quand l'enfant est devenu capable de retenir et de répéter des mots,

1. *Rev. de Ling.*, XXIV, p. 26.

2. P. Passy, *Changements phonétiques*, p. 22, n° 28.

3. « Si je pouvais être ce monsieur qui passe !... » et tout le couplet qui suit (Musset, *Fantasio*) où se trouve dépeint le monde de sensations informulées et incommunicables que chacun de nous porte dans sa tête.

c'est alors qu'il « bavarde » à outrance et dans la propre acception du terme : tous les mots qu'on prononce devant lui avec quelque fréquence, ou même une seule fois dans une circonstance de nature à le frapper, s'emmagasinent dans sa mémoire et en sortent pêle-mêle, à tout propos, hors de propos. Sous la plupart de ces mots il ne met aucune idée : il se plaît à les ressasser parce qu'il les entend dire, il ânonne, il jacasse, il est insupportable. C'est à ces moments que nous lui crions : « tais-toi, tu me romps la tête » ; tandis que, si nous avions la patience de l'écouter, il nous livrerait dans son inconsciente pléthore de paroles le secret tant cherché de l'acquisition du langage.

La même enfant qui n'a pas encore de mot pour désigner une tache d'encre [1] est revenue des bains de mer depuis quelques heures et n'a pas encore eu le temps de déballer les jouets qu'elle a laissés à la maison. Une personne qui aborde sa mère dans la rue lui dit : « Ah! voilà Hélène : elle a grandi. » Aussitôt rentrée, elle court à son placard, en tire un petit panier et s'écrie : « Ah! voilà le panier : il a grandi. » Elle a changé le sexe, ce qui montre qu'elle a grammaticalement compris la phrase ; mais logiquement? pas un mot. N'allez pas croire que l'imagination lui fasse voir son panier plus grand, ni qu'elle se fasse un jeu d'y rapporter sciemment ce qu'on a dit d'elle, comme on le remarque d'habitude dans les relations d'enfant à poupée. Interrogée avec discrétion, il se trouve qu'elle ne sait ce qu'elle dit : elle a entendu, elle répète, rien de plus : « il » ou « elle a grandi », c'est apparemment quatre syllabes qu'on dit aux gens ou aux objets qu'on n'a pas vus de quelque temps, ou une nouvelle formule de salutation qu'elle ne connaissait pas, tout ce qu'on voudra enfin, excepté l'énonciation d'une idée précise. Plus tard, dans huit jours ou dans six mois, elle apprendra le sens réel de l'expression complexe qu'elle aura redite cent fois sans la comprendre, que peut-être elle aura eu le temps d'oublier et de ressaisir deux ou trois fois dans l'intervalle ; car la faculté d'oubli — tous les pédagogues le savent — ne joue pas dans l'instruction infantile un moindre rôle ni moins précieux que la mémoire elle-même.

Ceci n'est qu'un exemple, mais je crois qu'il résume des milliers de faits. L'enfant ne serait pas ce qu'il est, s'il n'imitait des

1. Voir plus haut, p. 32. Observation personnelle ; le sujet a deux ans et demi ; intelligence au-dessus de la moyenne.

gestes et des sons bien avant d'acquérir des concepts, et il n'apprendrait à parler que bien plus lentement, s'il attendait, pour proférer tant bien que mal un certain mot, qu'il éprouvât le besoin de communiquer une idée. Loin de là, entre deux et huit ans en moyenne, son cerveau est un chaos de mots et de locutions, dont la pensée et la réflexion peu à peu opèrent le triage et le classement, et jusqu'à un âge assez avancé vous le prendrez aisément en flagrant délit de ne rien entendre à une phrase favorite dont l'accent l'a frappé ou dont la sonorité lui a plu. Le trait qu'on raconte de Pascal, qui reconstitua tous les premiers éléments d'Euclide sans en connaître un seul terme, est à ce point exceptionnel — et d'ailleurs restreint à une matière spéciale — qu'on le cite avec admiration et qu'il serait incroyable de tout autre ; encore Pascal s'était-il de son mieux créé une nomenclature. Le commun des hommes, non seulement ne reçoit une notion nouvelle que par la transmission du mot qui l'exprime, mais même a entendu, retenu et prononcé ce mot, en général, bien avant d'avoir conçu la notion précise à laquelle il répond, en sorte que l'acquisition du langage consiste bien moins dans un enrichissement simultané du vocabulaire et des idées, que dans la définition de termes déjà connus et leur adaptation progressive aux concepts dont ils ont précédé l'éveil.

De là vient, pour peu que l'on prenne la peine d'y réfléchir, l'énorme différence établie par tout esprit, si cultivé soit-il, entre le langage *transmis* à l'enfant par ses parents ou son entourage, et les langages ultérieurement *appris* par lui. Tous, avons-nous dit, sont également conventionnels. Oui, mais il faut quelque application d'esprit pour s'en apercevoir, et la majorité des sujets parlants ne se haussera jamais à cette vue. Rappelons-nous ce personnage de Dickens qui trouve piteux que les Français disent « lo » pour « water » ; il serait si simple, en effet, et si naturel de dire « water » : où ces gens-là sont-ils allés chercher leurs façons de s'exprimer ? Nous ressemblons tous, plus ou moins, à ce grotesque : si l'illettré est incapable de concevoir une autre façon de parler que la sienne, il arrive souvent à l'homme instruit de juger tout au moins bizarre tel mot d'une langue étrangère, ou, — ce qui n'est qu'une autre forme de la même illusion, — de s'en étonner, de l'admirer, d'y découvrir une onomatopée pittoresque, une dissonance piquante ou un accord harmonique du son et de l'idée, qui la plupart du temps n'est que l'effet d'un pur hasard. C'est que, dans la transmission du langage, non seulement le mot accompagne, comme on le croit d'ordinaire, mais

même il a précédé, parfois de longtemps, l'idée dont il est censé le véhicule : lors donc que cette idée vient se placer dessous, le mot en semble l'expression adéquate, absolue, nécessaire, unique ; ayant appris le mot avant l'idée, c'est désormais le mot plus encore que l'idée qui fait partie intégrante de notre vie psychique. Bref, le mot devient l'idole qui représente à la fois et déguise notre pensée ; illusion profonde et tenace dont l'enfant même habitué à parler deux langues ne sera point exempt : il aura deux idoles au lieu d'une, voilà toute la différence. Plus tard, et à force d'éducation mentale [1], on s'en déprend peu à peu, mais en théorie seulement : un Français aura beau savoir parler à merveille l'anglais ou l'allemand ; il lui faudrait un effort soutenu, une attention de tous les instants, pour penser autrement qu'en français ; et penser exclusivement en une langue, n'est-ce pas implicitement affirmer que celle-là seule est adéquate à notre pensée ? En fait, quand nous apprenons une langue étrangère, nous possédons déjà au grand complet toutes les notions enfermées dans les mots qui frappent nos yeux ou nos oreilles : le mot, ici, nous apparaît réduit à sa vraie valeur, celle d'un revêtement extérieur qui protège l'idée, la rend visible et parfois la déforme, en tout cas lui est artificiellement associé ; le mot de notre langue, c'est l'idée même. Il n'en faut pas davantage pour confondre les naïfs pédagogues qui annoncent l'intention de nous enseigner tel idiome étranger comme on apprend sa langue maternelle : on n'apprend aucune langue comme sa langue maternelle, par la bonne raison qu'elle est la seule qu'on ait parlée avant seulement de savoir que dire [2].

1. Car, plus un langage est inculte, plus il semble à celui qui le parle l'idéal de l'expression, le seul langage possible : on compte par dizaines les appellations de « barbares », c'est-à-dire « bègues, muets, sots », prodiguées à leurs voisins par des groupes ethniques fort barbares eux-mêmes ; et une paysanne du pays de Goello me disait de son beau-frère, Breton de Vannes : «Oh ! lui, on ne le comprend pas, i parle drôle, vous savez ! »

2. Il y en a sans doute encore une autre : c'est que, notre langue maternelle, nous la savions tous virtuellement avant que de naître ; je veux dire que les tours de phrase, l'ordre des mots et conséquemment l'agencement des idées constituent un fonds linguistique et logique qui par un vague atavisme doit se transmettre du cerveau de l'ancêtre à celui des descendants. Il est difficile, en effet, de croire que chaque race ne se transmette pas, en même temps que telles ou telles aptitudes physiques ou mentales, au moins le moule général de sa pensée ; et nombre de faits d'hybridation du langage,

Ce contraste entre les deux sortes de langages qui desservent nos communications mentales, vaut qu'on s'y arrête un moment.

IV. — LANGAGE TRANSMIS ET LANGAGE APPRIS

Tout langage transmis semble naturel ; tout langage appris apparaît comme artificiel : telle est donc la distinction fondamentale dont le linguiste comme le psychologue ne saurait tenir trop grand compte. Le premier est une forme où se sont forcément coulées nos idées à mesure qu'elles naissaient, un ensemble de signes dont la connaissance a presque toujours précédé, d'au moins un instant de raison, et même provoqué l'éveil de la notion signifiée. Le second est une forme qui s'est postérieurement et subsidiairement superposée à des notions déjà acquises, et la résultante finale, dans le cerveau du sujet parlant, d'une série indéfiniment prolongée de « thèmes oraux » infiniment petits. Or, cette constatation n'est pas vraie seulement de l'ensemble d'une langue étrangère : elle s'applique également — et c'est ici qu'elle sort du domaine de la banalité et acquiert une portée

— ces curieux patois créoles, par exemple, qui tous, corrompus soit du français, ou du hollandais, ou du portugais, etc., ont identiquement la même syntaxe, la syntaxe des langues nègres de l'Afrique, — viennent à l'appui d'une suggestion sur laquelle il convient de ne pas insister davantage ici. — Mon sympathique collègue, M. V. Egger, me dit qu'il ne croit point à une influence semblable de l'hérédité, et qu'en général il lui semble qu'on attribue gratuitement à l'hérédité un grand nombre de traits qui relèvent de l'éducation de la première enfance. Pourtant c'est longtemps après avoir eu l'idée de cette application de l'hérédité à la structure du langage, que j'ai trouvé chez un psychologue de profession une idée qui me paraît bien autrement hardie : « La science moderne pourrait assigner une autre origine à ces spectres de la mémoire. Ne peut-il pas arriver que, en vertu de la loi de transmission héréditaire, que l'on applique maintenant aux phénomènes de l'esprit comme à ceux du corps, les expériences de nos ancêtres se reflètent de temps en temps dans notre vie mentale et donnent ainsi naissance à des apparences de souvenirs personnels ?..... Quand le tout petit enfant fixe pour la première fois les yeux sur une figure humaine, il pourrait bien (qu'en savons-nous ?) éprouver un sentiment analogue à celui que nous avons décrit plus haut », c'est-à-dire opérer une sorte de récognition. J. Sully, *les Illusions des sens et de l'esprit* (G. Baillière), p. 202. — Oui, qu'en savons-nous ? Et tout cela revient au mot de M. A. France : « Nous étions déjà si vieux quand nous sommes nés ! »

jusqu'à présent méconnue — à tous les éléments de notre langue maternelle qui pourtant ne font pas à proprement parler partie du langage transmis, c'est-à-dire à tous les mots empruntés à une langue étrangère, à tous les mots savants créés de toutes pièces dans quelque langage littéraire ou quelque nomenclature scientifique. Le premier qui a introduit dans la langue française le mot *innocent* en le calquant sur le latin, ou le mot *humour* en le tirant de l'anglais, savait par l'usage général ce que comportait le concept de l'innocence, ou par la connaissance de la littérature anglaise ce qu'on y entendait par un humoriste; et c'est consciemment, de propos délibéré, parce que sa propre langue ne lui fournissait aucun moyen d'expression soit commode soit adéquat, qu'il s'est résigné à le chercher ailleurs, à parler anglais ou latin en français. Aussi le mot reste-t-il, pour lui et ceux qui l'entendent, un étranger, tout au moins jusqu'à la génération suivante, qui, s'il est fréquemment employé et a passé en usage, le recevra à l'état de langage transmis et l'envisagera comme tel : le mot *innocent* est depuis longtemps intellectuellement naturalisé; *gaz*, ce terme factice venu on ne sait d'où, se rencontre aujourd'hui dans la bouche des plus illettrés, mais seulement depuis qu'on s'éclaire au gaz; *humour*, qui suppose pour être compris une intelligence assez profonde d'une littérature étrangère, ne saurait encore de nos jours passer pour un mot français.

J'insiste sur ce point, parce qu'il est extrêmement rare que les livres même les meilleurs et les plus imprégnés de sens historique donnent aux jeunes esprits une notion exacte et précise de ce parasitisme du langage appris qui à chaque génération se greffe sur le langage transmis et l'enserre sans cesse de nouveaux replis. Lorsqu'une langue s'ouvre à des idées nouvelles que le parler populaire est impuissant à traduire [1], elle va demander de nouveaux moyens d'expression, soit à une langue vivante plus avancée en civilisation ou simplement plus riche en nuances dans un certain ordre d'idées, soit à une langue morte, jadis organe d'une civilisation disparue qui tend à renaître. Dans l'un et l'autre cas le procédé est rigoureusement le même : le français

1. Je me sers à dessein de cette formule courante, de laquelle il ressort à l'évidence que dans ce cas l'idée a précédé le signe et que le signe a été inventé ou importé pour les besoins de l'idée, à la différence de ce qui se passe dans le langage transmis où la connaissance du signe a précédé celle de la chose signifiée.

du XIIe siècle procède du latin ; l'anglo-saxon, d'autre part, n'a rien de commun avec le latin ni avec le français du XIIe siècle, qu'une lointaine origine indo-européenne dont on ne s'avisera que sept siècles plus tard; et pourtant, quand le français du XIIe siècle tire, au fur et à mesure de ses besoins, du fonds latin depuis longtemps oublié par la langue populaire, ces termes d'emprunt que la philologie actuelle appelle des « mots savants », il ne fait autre chose que ce que fait l'anglo-saxon de la même époque empruntant au franco-normand parlé au-dessus et à côté de lui les termes dont il ne possède point l'équivalent ou ceux dont il ne saurait se passer pour se faire comprendre des nouveaux maîtres de l'Angleterre. Des deux parts, il y a emprunt : ici, à une langue étrangère et vivante ; là, à une langue morte et encore perçue comme apparentée ; mais emprunt enfin, et par conséquent langage appris. Obscurcir ce rapport manifeste entre l'emprunt et le mot savant, et établir une sorte de relation imaginaire entre celui-ci et le mot indigène sous le fallacieux prétexte que tous deux sont latins, c'est proprement séparer les semblables et unir les contraires, c'est asseoir l'étude historique du langage sur une antinomie qui en doit à jamais fausser l'intelligence.

C'est donc par un véritable abus de mots — disons-le en passant — qu'on réunit sous le terme commun « dérivation » les éléments si distincts du langage transmis et du langage appris, en parlant, comme on le fait à propos des origines de la langue française, de « dérivation populaire » et de « dérivation savante ». Ainsi, le type de l'une serait *joug*, et *subjuguer* le type de l'autre! Se peut-il rien imaginer de plus faux qu'une pareille conception, de plus vide que l'entité sur laquelle elle repose ? Et qu'est-ce donc que « dérivation » ? Un mot, rien de plus, comme tant d'autres dont nous avons percé à jour l'inanité ; un humble terme d'école, commode en tant que tel, mais que le plus bref examen des faits déduits jusqu'à présent réduira à sa juste valeur : *joug* n'est pas « dérivé » de *jugum*, puisqu'il est *jugum* lui-même, transmis de père en fils, à travers soixante générations, du colon des bords de la Loire au paysan tourangeau, et n'ayant jamais un seul instant cessé de vivre durant cette longue période ; *subjuguer* n'est pas « dérivé » de *subjugare*, puisqu'il est *subjugare* lui-même, mais mort et embaumé celui-ci, qui, ayant cessé de vivre depuis des siècles, a été un beau jour retrouvé dans le charnier des bibliothèques par quelque nécrophore diligent, rhabillé tant bien que mal à la française, et qui maintenant encore attend

sous sa vitrine qu'il plaise au peuple de le faire vivre en l'adoptant et le faisant passer par sa grâce du langage appris au langage transmis. Y a-t-il rien de plus antithétique que ces deux procédés? et le mot « dérivation », qui est inexact à la fois de l'un et de l'autre, ne semble-t-il pas inventé ici pour ouvrir l'esprit du débutant à la perfide notion de l'identité des contraires?

Nous arrivons enfin à la conclusion pratique de cette déduction théorique trop longue; — mais un mot suffit pour dresser une idole, et il faut plus d'un sermon pour la renverser : — le langage transmis est le seul qui vive, c'est-à-dire le seul qui, faisant corps avec le moi humain, participe de son évolution, le seul aussi, par conséquent, auquel se puissent appliquer les propositions générales habituellement désignées sous le nom de « lois du langage ». Le langage appris, quel qu'il soit, — emprunts étrangers, mots savants, et à plus forte raison termes de la nomenclature scientifique, — garde toujours dans notre esprit la raideur et l'inflexibilité de cette nomenclature elle-même : nous n'avons point de prise sur lui, nous le percevons comme extérieur à nous; nous pensons ce qu'il signifie, mais lui-même nous ne le pensons pas [1]. Il en résulte qu'il demeure étranger à notre vie mentale, et que, jusqu'au jour proche ou lointain où il sera devenu langage

1. La langue du lyrisme spontané et celle des mathématiques supérieures peuvent bien passer, dans notre état actuel de civilisation, pour les types respectifs du langage transmis et du langage appris. Cela posé, le contraste est puissamment saisi dans cette page de M. P. Tannery (*Revue de Paris*, 2e ann., t. IV, p. 191) : « Plus un raisonnement est un raisonnement scientifique, plus c'est un raisonnement de mots, un raisonnement de signes, et c'est par là qu'il exprime *des relations qui ne dépendent pas de celui qui le fait ou le comprend.* » (C'est bien cela : des idées, et non des représentations.) « Par contraste, ouvrez un poète : des mots vont jaillir des images et des sensations; c'est vous, c'est une âme pareille à la sienne que le poète veut émouvoir; s'il se sert des choses, ce n'est que pour arriver à vous; et les mots, pour lui, sont-ils des signes? Oui encore, » (oui, mais des signes qui dans sa conscience et dans la vôtre ont préexisté aux choses signifiées et qui par suite en évoquent la sensation en même temps que le concept) « mais vous l'oubliez pendant que leur harmonie vous enchante et que les sensations qu'ils évoquent vous envahissent. Pour le poète, la puissance d'évocation qu'il y a dans les mots est trop faible; pour le savant, les mots sont encore trop imprégnés de sensation, ils ne sont pas assez décolorés... » et il faut que l'algèbre intervienne pour corriger ce que la géométrie pure, en tant que sa nomenclature est empruntée au langage courant, garde encore de trop « sensationnel ».

transmis, les agents physiques et psychiques qui travaillent sans trêve à la transformation des sons, des mots et des sens du vocabulaire transmis, laisseront la nomenclature apprise parfaitement à l'abri de leur atteinte. Lors donc que, parmi ces courants d'eau vive, sans cesse en mouvement, qui composent le parler populaire, il nous arrive de constater çà et là des flaques immobiles et stagnantes, il ne faut point nous hâter de crier à l'inconstance des lois, à l'insuffisante observation des faits, au caprice de l'usage, à l'arbitraire des grammaires [1], mais simplement songer à la masse énorme de mots et de tournures du langage appris qui encombrent et recouvrent le patrimoine commun du langage transmis, se dire que des lois psychologiques toutes différentes, souvent même inverses, président nécessairement au processus mental, inverse ou au moins différent, duquel relève l'acquisition de l'un et de l'autre langage, cesser enfin d'envisager « comme un bloc » le langage en général, pure abstraction sans réalité extérieure, et y distinguer au minimum, — ce sont encore des abstractions, mais elles ont le mérite de répondre aux faits, — le langage qui a préexisté aux idées de celui qui ne leur a servi que de véhicule, celui qui vit en nous, avec nous et de notre vie, de celui que nous traînons comme un poids mort.

Or celui-ci, dans les langues civilisées qui nous entourent et dans les langues littéraires que nous étudions, constitue un fonds considérable et toujours grossissant, et le départ, encore une fois,

1. Je relègue en note une antinomie souvent débattue, à laquelle je projetais de consacrer un chapitre, mais qui me paraît suffisamment résolue par les considérations développées au texte. — Thèse : Si la science du langage est vraiment une science, elle doit aboutir à la constatation de lois fixes, constantes et invariables dans leurs effets. — Antithèse : *Usus, quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.* — Synthèse : Les deux propositions sont vraies, respectivement, du langage transmis et du langage appris. — C'est là une doctrine sur laquelle, depuis mes premiers débuts, je n'ai point connu de variation, encore qu'il ait pu m'arriver, précisément pour la mieux faire entendre, de l'exposer sous des formes diverses : *Analogie*, p. 63 sq., où je tenais le même langage que sept ans plus tard M. Herbert Spencer (*Nineteenth Century*, janvier 1890, trad. dans *Problèmes de Morale et de Sociologie*, p. 8) ; *Revue critique*, XXI, p. 221 sq., XXV, p. 184, XXVI, p. 336 ; *Grammaire comparée de l'Anglais et de l'Allemand*, p. 17-19, etc. ; et j'ai peine dès lors à comprendre comment, à propos de ce dernier passage, un critique qui n'est point coutumier de légèreté (*Revue de Linguistique*, XXVII, p. 261 sq.) a pu parler de contradiction ou de semi-conversion.

n'en est possible que par voie d'abstraction, d'autant que, s'il pouvait être effectué, il devrait l'être pour chaque esprit en particulier; car il est superflu de dire que nous ne pensons pas tous de même les mêmes mots. C'en est assez, je pense, pour reléguer dans un juste oubli les théories simplistes du langage dont se satisfaisait encore notre jeunesse, et pour faire entrevoir la longueur et la complexité de la tâche à laquelle il ne suffira pas que philosophes et linguistes travaillent isolément, si quelques-uns d'entre eux, comme Arsène Darmesteter, ne savent y appliquer tout à la fois la science du linguiste et la méditation du philosophe.

V. — CONSCIENCE DE L'ACTE, INCONSCIENCE DU PROCÉDÉ

Il est entendu désormais que le langage appris est le seul absolument conventionnel, que le langage transmis, encore qu'il se compose, en fait, de signes conventionnels, n'apparaît point comme conventionnel à la conscience du sujet parlant, — soit parce qu'il préexiste déjà, par une hérédité vague mais indéniable, à l'état de moule général des idées, dans le cerveau du nouveau-né, — soit parce que l'enfant le reçoit, en même temps que les idées ou même souvent bien avant elles, et que dès lors ce langage lui semble ne faire qu'un avec les idées, en être l'expression nécessaire et la seule possible, bref, être la pensée même.

Il est entendu, d'autre part, que ce langage, tel que nous l'acquérons, bien loin d'être adéquat à la pensée, comporte, dans une phase déterminée de l'acquisition, moins de mots que de représentations, et, dans une autre phase, plus de mots que d'idées; que ces deux phases, au surplus, s'entrelacent, se confondent et durent toute la vie, car la période d'acquisition du langage ne se limite pas à l'enfance et chaque jour nous entendons ou nous créons quelque forme nouvelle; qu'ainsi, de la vie à la mort, il y a en nous équilibre instable du langage et de la pensée, équilibre qui tend à s'établir et qui, l'instant d'après, est rompu par l'afflux nouveau soit d'un mot soit d'une idée. Sous un mot en excès, l'esprit travaille à placer une idée; à une idée qui manque d'expression, il s'efforce à superposer un mot : le chaos intellectuel que nous avons essayé de démêler dans la cervelle de l'enfant subsiste, à un bien moindre degré, mais subsiste dans celle de l'homme fait. Seulement — et c'est là le nœud de la question — l'homme fait ne s'en doute non plus que l'enfant lui-même.

Pour tout être qui pense et qui parle, de tout âge, de toute condition et de tout degré d'intelligence, en tant qu'il s'exprime en langage transmis, le langage se confond absolument avec la pensée.

Et cette illusion immanente, qui constitue l'antinomie essentielle du langage, celle qu'on pourrait nommer l'antinomie psychologique, se formulera brièvement en ces termes : Le langage est le produit de l'activité inconsciente d'un sujet conscient.

Rien n'est plus aisé à méconnaître que cette vérité pourtant si simple : comme le langage est l'acte conscient par excellence, celui par lequel l'homme pose et affirme sa conscience, on est naturellement tenté de transporter au procédé les conditions de l'acte lui-même, et l'on raisonne sur les faits du langage comme s'ils étaient, eux aussi, l'œuvre d'une intelligence réfléchie s'appliquant à une finalité déterminée ; et, — pour ne point parler des ouvrages de grammaire élémentaire ou supérieure écrits à l'usage de nos élèves et tous plus ou moins rédigés de manière à impliquer et leur inculquer cette fausse notion, — il n'est pas rare de rencontrer çà et là, dans tel livre d'ailleurs excellent, telle phrase malheureuse qui, par insinuation, négligence de style ou prétérition, imprimera à un jeune esprit la trace peut-être indélébile d'une erreur destinée à retentir sur toute sa conception du langage et à la fausser pour toujours [1].

C'est cette erreur qu'il faut donc pourchasser, en poursuivant les conséquences de notre proposition fondamentale, à travers tous les domaines de la linguistique, depuis celui où l'on est le moins tenté de commettre l'une et de contester l'autre, jusqu'à l'ordre de phénomènes qui au premier abord semble ne pouvoir relever que d'un effort conscient du sujet parlant. Peut-être cette gradation dans le choix des exemples rendra-t-elle sensibles la cohésion de toutes les parties du langage et l'identité radicale du procédé du verbe humain dans l'infinie variété de ses applications.

1. Je n'en veux donner qu'un exemple, moins pour critiquer les grammairiens que pour éclaircir ma pensée. Quoi de plus fréquent qu'une formule de ce genre : cette forme *a été changée* parce qu'*elle se serait confondue* avec telle autre forme de sens différent »? Et quoi de plus faux? Comment le sujet parlant, qui n'a pas la moindre conscience des confusions réellement existantes dans son langage, — voir plus haut, p. 54 et note, la judicieuse remarque de M. Deville sur les homonymes, — pourrait-il prévoir une confusion possible qui appartient à la catégorie des futurs conditionnels ?

A. Faits de phonétique.

1. Lorsqu'un enfant qui n'articule pas encore les *r* vous dit *i ma môdu* (*o* long, mais ouvert) pour « il m'a mordu », personne à coup sûr n'imaginera pas qu'il ait eu l'intention délibérée d'allonger l'*o* en compensation de la perte de l'*r* qu'il fait disparaître, ce qui, ainsi énoncé, est un pur non-sens. Il est clair, au surplus, que le sujet n'a aucune notion distincte de cet *r* et n'a jamais perçu le mot *mordu* que comme un ensemble. Or, dans cet ensemble, son oreille a discerné en gros deux temps et demi, ainsi décomposés : *mor* = 1 1/2; *du* = 1 ; et c'est cela qu'il imite [1], comme il imiterait le jappement du petit chien qui s'est jeté sur lui. Il faut donc que, dans sa reproduction, *mor* fasse un temps et demi, soit que l'*r* sonne ou non, et, comme en fait l'*r* ne peut sonner, au moins de façon perceptible à notre oreille, c'est l'*o* qui se prolonge ou semble se prolonger d'un demi-temps : en quoi faisant, l'enfant croit parler exactement de même que l'adulte de qui il a appris le mot *mordu*. — Les phénomènes dits d' « allongement compensatoire » sont d'ordre absolument inconscient et mécanique.

2. Lorsque le Latin, qui dit *nāvālis* par un *l*, dit au contraire *mīlitāris* par un *r*, parce que ce mot contient déjà un *l* dans une syllabe précédente, ce n'est point du tout que le sujet parlant ait jamais eu l'intention d'éviter l'effort soi-disant pénible ou encore moins l'effet soi-disant désagréable de la répétition d'une même consonne à deux syllabes de distance, fait qui se produit fréquemment dans toutes les langues du monde et ne choque en aucune façon l'oreille. C'est tout uniment que le premier des Latins, — disons même « des enfants latins », car c'est à l'enfance que ces accidents le plus souvent arrivent, — à qui « la langue a fourché » dans ce mot ou tout autre pareil, ayant prononcé un premier *l*, se trouvait avoir momentanément fatigué le faisceau nerveux dont le concours était nécessaire à la production de cette consonne : comme au surplus il ne pouvait songer un instant à la possibilité d'en émettre une autre, il a bien cru émettre un *l*, autrement il se serait repris, mais en fait il est venu un *r*, et, comme il ne s'est pas trouvé seul dans ce cas, l'altération a tendu à se répandre [2];

1. Sur la précision avec laquelle l'enfant saisit et reproduit la mesure et la mélodie du discours, voir plus bas la note sous le n° 3.

2. Voir : Rousselot, *Modifications phonétiques*, conclusion; Grammont, *Étude sur la Dissimilation*, conclusion. — Ce cas est précisément un de

puis ceux qui étaient ou auraient été exempts de cette paralysie momentanée, ayant entendu un *r* dans ce mot et similaires, ont répété un *r* par imitation inconsciente, et ainsi s'est fixé le suffixe *-āris*. — Bref, les phénomènes dits « de dissimilation » sont d'ordre absolument inconscient et mécanique.

3. Si, suivant les théories nouvelles et si ingénieuses sur l'accentuation primitive indo-européenne [1], une finale qui était tout d'abord *-oísò* avec accent aigu sur la pénultième et grave sur la dernière, soit donc ton descendant, est devenue, après chute de l'*o* final, *-oîs* avec ton allongé et descendant sur la syllabe qui demeurait, ce n'est point que le sujet parlant, non plus que l'enfant dans notre premier exemple, ait éprouvé le besoin de compenser la perte de la syllabe finale, ou d'en reporter l'accent sur la précédente. C'est précisément, au contraire, que le sujet parlant n'avait aucune conscience du fait qu'il était sur le point de cesser de prononcer l'*o* final, et que, croyant conserver fidèlement les paroles de sa cantilène, il en conservait du moins fidèlement la mélopée, qu'il appliquait sur les paroles modifiées à son insu [2]. — Ainsi les faits d'accentuation, pour lesquels, malgré leur carac-

ceux où M. Grammont se refuse à reconnaître une action dissimilative ; mais ce n'est point ici tel cas particulier qu'on met en cause : il s'agit de la dissimilation en elle-même et du caractère évidemment inconscient de ce *lapsus linguae*.

1. Voir surtout Streitberg, *zur Entstehung der Dehnstufe*, passim.

2. On sait que le ton et la cadence du langage sont reproduits avec une fidélité merveilleuse, même par l'enfant encore incapable d'articuler les syllabes qui en sont affectées. « Quand elle est en train de faire quelque chose qu'on ne veut pas qu'elle fasse, il lui a été dit parfois : « attends, attends ». Elle répète *atata* (389e jour), en reproduisant bien l'intonation usitée, et emploie elle-même cette expression pour se faire, par exemple, courir après. » (G. Deville, *Revue de Ling.*, XXIV, p. 11.) « Elle a entendu les petites filles sautant à la corde tournée par d'autres, dire avant de se lancer « à la une, à la deux, à la trois » ; depuis, il lui arrive de dire, en tournant ou non un bout de fil, *a la um*, *a da deu*, et aussitôt après elle saute (629e jour). Elle reproduit parfaitement l'intonation avec laquelle ces mots ont été prononcés devant elle ; pour *a la um*, notamment, elle a ce mouvement qui forme un double menton et que l'on fait en cherchant à imiter la voix de basse » (l'énergique descente du larynx coïncidant avec l'avancée des lèvres). « Du reste, d'une manière générale, elle n'a pas le parler monotone, et l'intonation interrogative en particulier, est très marquée dans les expressions qui la comportent, telles que *atatú* « entends-tu ? » (621e jour). ». (Ib., p. 129.)

tère strictement phonétique, on est si porté à admettre une explication psychologique, l'intention d'insister sur une syllabe déterminée et considérée comme importante, sont, à les bien prendre, d'ordre absolument inconscient et mécanique.

4. Elevons-nous encore d'un degré de plus dans l'échelle des phénomènes : le suivant a toutes les apparences d'un changement conscient et voulu ; il n'en est rien pourtant, et c'est le délicat observateur lui-même qui nous enseignera à le réduire à sa juste valeur. Quand M. P. Passy [1] distingue dans sa prononciation une *meule* de moulin (*eu* ouvert) et une *meûle* de foin (*eu* fermé), ce n'est point du tout parce qu'il a visé intentionnellement ni même à son insu trouvé quelque avantage à établir dans sa prononciation une distinction tout artificielle, perdue d'ailleurs pour toute autre oreille que la sienne : c'est que son père prononce *meule*, et sa mère *meûle* [2], et qu'apparemment il a pour la première fois appris de son père le nom d'une meule à moudre et de sa mère celui d'un tas de blé. Imitation automatique dans l'un et l'autre cas, mais aboutissant en dernière analyse à enrichir le vocabulaire et à rendre dès lors plus étroite l'adaptation de la langue à l'idée : en sorte que, si le hasard voulait que cette prononciation individuelle fît souche et que la distinction fût un jour consacrée par notre Dictionnaire, on ne manquerait pas de faire honneur à la réflexion, au besoin de clarté, à l'intelligence consciente en un mot, d'une variation phonétique et d'une différenciation sémantique qui, à l'instar de tous les phénomènes de cet ordre, ne relèvent que de mécanisme et n'ont d'autre théâtre que le moi inconscient.

B. Ce dernier cas nous fournit une transition toute simple aux faits de sémantique proprement dits, à tout ce qui rentre dans la catégorie déjà définie de la « vie des mots [3] », où il est parfois si malaisé de se défendre de chercher la manifestation d'une activité consciente. Rien pourtant ne serait plus éloigné de la vérité : on l'a vu, on va le voir encore ; je procède, comme plus haut, par gradation.

5. Le premier Français qui a dit « une courtepointe », au lieu de *coulte pointe* = *cúlcita púncta*, n'y a sûrement pas vu un

1. *Changements phonétiques*, p. 10, n° 9.
2. *Ibid.*, p. 23, n° 32.
3. Voir plus haut, chap. Ier, § IV, p. 21.

avantage de clarté ou d'élégance, puisque au contraire il s'exposait à n'être pas compris ou à ce qu'on se gaussât de lui : pour qu'il ait commis ce qui alors était une faute grossière, il faut de nécessité, ou qu'il ait mal entendu le mot lorsqu'on le lui a enseigné, ou que la langue lui ait fourché en le répétant [1] ; les gens qui ne connaissaient pas encore le mot et le lui ont entendu dire l'ont appris de lui sous cette nouvelle forme ; et, comme le mot *courte* existait par ailleurs dans la langue, une association d'idées, d'autant plus vague et inconsciente au surplus que, pour si peu qu'on la serre de près, elle aboutit à un simple non-sens, a de proche en proche propagé le barbarisme, aujourd'hui légitimé par l'usage. — Les faits dits d' « étymologie populaire » sont d'ordre inconscient et mécanique.

6. Le premier Français qui a dit « l'Ascension » tout court pour *l'Ascension de N. S. J. C.*, n'a point visé à une brièveté dont il n'a pu même concevoir l'idée qu'après qu'elle a été réalisée ; mais apparemment on venait de parler de *la Passion de N. S. J. C.*, ou même de *la Passion* tout court, — car ici le doute est bien moins possible, — ou de tout autre fait enfin qui évoquait irrésistiblement l'idée de N. S. J. C. : en sorte que, ni le sujet parlant n'a même songé à la nécessité de répéter ce nom, ni les auditeurs n'ont hésité à le suppléer, sans seulement s'apercevoir qu'il ne l'eût pas prononcé ; et le fait s'est reproduit assez fréquemment pour que le déterminant tombât de lui-même, alors que l'on croyait encore, de part ou d'autre, soit l'exprimer, soit le percevoir. — Les faits de restriction de sens sont d'ordre inconscient et mécanique.

7. Le premier Français qui abusivement a nommé « cahier » (*cayérn* = *quatérnio*) un assemblage de feuilles de papier pliées en deux ou en huit ou en seize, n'a nullement pensé à la nécessité de doter le langage d'une expression générale pour désigner un

1. Le dilemme a trois branches, et la troisième, il est vrai, s'épanouit dans le moi conscient : il se pourrait que le sujet parlant connût très bien le mot et l'altérât volontairement par facétie ou calembour ; le cas n'est pas rare dans les milieux « spirituels », où l'on prononce à dessein *sesque* pour *sexe* ou *démacrotie* pour *démocratie*. Mais combien y a-t-il de ces corruptions intentionnelles qui entrent et s'implantent dans la langue réelle ? Presque pas, et la raison en est manifeste : le sel de la plaisanterie exige que la vraie forme reste constamment présente à l'esprit du sujet parlant et de l'auditeur, et dans ces conditions la fausse forme ne peut la supplanter.

assemblage quelconque de feuilles de papier, ni même à la nécessité momentanée où il se trouvait de désigner un tel assemblage par un mot qui risquait de n'être pas compris ou de provoquer la surprise ; mais, étant habitué à nommer « cahier » un assemblage plié en quatre, il a oublié que celui qu'il désignait ne l'était point ou que le terme qu'il employait signifiait « plié en quatre », et de cet oubli — quoi de moins conscient qu'un oubli ? — est sortie par imitation une signification nouvelle qui a complètement effacé l'ancienne aux yeux de tout Français non étymologiste. — Les faits d'extension de sens sont d'ordre inconscient et mécanique.

8. Le premier Français qui a dit constamment *mais* au lieu de *ains* [1], ainsi qu'aujourd'hui nous faisons tous, ce n'est pas qu'il ait pu découvrir une supériorité quelconque du premier monosyllabe sur le second ; car on s'ingénierait vainement à la trouver, et encore n'aurait-elle été trouvée qu'après coup. Non : bien avant cet initiateur, on avait dit *mais* dans le sens adversatif, depuis Virgile qui avait écrit *non equidem invideo, miror magis*. Or, comme *mais* et *ains*, répondant à la même idée, ne faisaient mentalement qu'un seul et même mot, comme d'autre part le sujet parlant en question avait sans doute, par hasard et depuis son enfance, entendu *mais* plus souvent que *ains*, sa mémoire, à son insu, s'est déchargée d'un poids mort [2], et l'équilibre entre les mots et les idées s'est rétabli au détriment de *ains* qui a disparu. — Les faits de désuétude sont d'ordre inconscient et mécanique.

C. Passons à des relations d'un autre ordre, et voyons par quelques exemples comment s'élabore et se constitue la grammaire d'une langue.

9. La petite fille (six à sept ans) qui me disait un jour « Nous étions arrivées à l'école *en retôt* » n'avait pas la moindre intention de créer un mot, ni le moindre soupçon qu'elle en créât un en effet, qui eût pu vivre si le hasard lui avait prêté vie : elle me

1. Pour plus de simplicité, je substitue ici cet exemple à celui de *ire* et *jument* cité plus haut : mais il va sans dire que tous les faits similaires rentrent sous le même chef d'explication.

2. Il faut que le lecteur excuse la naïveté de ces pléonasmes : comment oublierait-on quelque chose, sinon à son insu ? Mais l'erreur est si tenace qu'on ne saurait lui ménager les coups.

disait cela tout naturellement, comme une chose qui allait de soi, et je l'aurais fort étonnée en la reprenant, ce dont je me gardai comme bien on pense. Soit qu'elle n'eût jamais entendu les expressions « trop tôt » ou « de trop bonne heure », soit plutôt qu'elle les eût entendues sans y faire attention, ou qu'enfin elle les eût retenues et momentanément oubliées, — peu importe, — il est très sûr qu'en l'instant où elle parlait elle croyait posséder une expression parfaitement adéquate à sa pensée; bien mieux, elle la possédait, puisqu'elle s'était fait comprendre. Elle connaissait *tard*, *en retard* et *tôt*, en sorte que **en retôt* a spontanément jailli de ses lèvres. Ne dites pas que son opération a été consciente du moins en ce sens qu'elle a dû construire mentalement la formule d'analogie proportionnelle « **retôt : tôt = retard : tard.* » Sans doute, elle l'a construite; mais elle ne s'en doute pas et ne s'en est pas doutée : tout cela s'est passé au fond de son inconscient, et elle a dit « retôt » comme elle aurait répété un mot qu'on lui aurait réellement appris. Une autre enfant qui m'avait dit « quand je *suirai* grande », interrogée sur le champ « pourquoi as-tu dit *suirai*, mignonne? », ne put jamais répondre « parce qu'on dit *mangerai*, *chanterai* », etc. [1] : en d'autres termes, elle n'avait pas *pensé à ces mots* dans le moment; mais, comme elle *pensait ces mêmes mots* d'une façon constante, comme ils étaient un des modes de son esprit, il ne se pouvait pas que son esprit n'en pensât point d'autres jetés dans le même moule. Maintenant il va de soi que ces deux créations individuelles sont de simples monstres, parce que la langue ne les a point légitimées, ce qui ne veut pas dire qu'elle ne puisse les adopter quelque jour; mais, entre ces monstres mort-nés et ceux qu'elle a fait siens, il n'y a d'autre différence que le hasard d'une propagation par voie d'imitation; et, puisque l'imitation, elle aussi, est purement instinctive, — les faits d'analogie dérivative sont d'ordre inconscient et mécanique.

10. L'homme de demi-instruction et de grand sens qui me parle et vient de me dire « J'*ajète* un bœuf », c'est qu'il l'a entendu dire à d'autres : voilà la part faite à l'imitation irréfléchie. Mais le premier qui a dit « j'ajète » sans imiter personne

1. Malgré la limpidité du rapport « *suirai : suis* = *mangerai : mange* ». Ces sortes de formules sont excellentes à titre de schème général du travail de la pensée, mais tout à fait erronées si l'on y voit une reproduction littérale de ce travail lui-même. La grammaire, en chacun de nous, est latente.

n'a pas pu davantage trouver profit ni beauté réfléchie à prononcer *j* pour *ch* et à rompre ainsi la corrélation qu'il devait vaguement percevoir entre *j'achète* et *nous achetons*. Au contraire, c'est à cette corrélation même qu'il a obéi, mais croisée et troublée dans son esprit par quelque autre de même nature, et sans d'ailleurs qu'il eût le moindre soupçon du travail qui s'opérait en lui : il venait, je suppose, de dire ou d'entendre « je jette », ou « nous jetons », ou tous deux, ou enfin ces mots, sans avoir été proférés ou entendus récemment, figuraient en permanence parmi les modes de sa pensée ; or, toujours sans que nous nous en doutions, dans *nous jetons* et *nous achetons* la prononciation des consonnes est exactement la même, c'est-à-dire que le *j* du premier vaut un *ch* [1], et il n'en fallait pas plus pour que la consonne de *je jette* s'introduisît par similitude dans *j'achète* [2]. La formule de cette analogie ou de toute autre serait aisée à construire. Celle-ci n'a donné qu'une forme encore inconnue à la langue officielle et polie, bien que largement répandue dans les milieux illettrés ; mais tout le monde dit « vous courez », et le premier qui a dit « vous courez » au lieu de « vous keurtes » n'a pas fait une moindre ni une autre erreur que le premier qui a dit « j'ajète ». Faut-il répéter qu'il ne l'a pas faite exprès ? Ce n'est pas exprès qu'on fait un barbarisme, sinon par plaisanterie, et une plaisanterie isolée ne va jamais loin, c'est une fusée qu'on tire et qui s'éteint. Aucun avantage non plus ne recommandait la forme nouvelle, et, y en eût-il un, encore une fois, cet avantage ne pouvait être perçu qu'après qu'elle aurait été créée. D'où sort-elle donc ? Toujours du même fond d'inconscience. Le sujet parlant avait dans l'esprit une phrase à corrélation telle que « vous couriez, vous sautiez », et, comme « vous sautiez » appelait irrésistiblement au présent « vous sautez », la quatrième proportionnelle « vous courez » est venue toute seule se ranger sous la

1. Sans que nous nous en doutions ; car on étonne toujours les personnes qui ne sont pas linguistes en leur faisant cette révélation si simple qu'elles ne parlent pas comme elles croient parler, qu'elles prononcent, par exemple, un *z* dans *passe-debout* ou un *p* dans *obsèques*. Tant il est vrai que tout est inconscience, non dans l'acte, mais dans le procédé de la parole !

2. Je ne donne pas l'explication pour assurée : elle est de M. Meillet (*Bull. Soc. Ling.*, VIII, p. LXXXVI), et je la crois juste ; mais ce qui importe ici, c'est bien moins le détail d'une explication quelconque que le principe de l'explication en général.

catégorie du présent de l'idée « courir ». — Les faits d'analogie grammaticale, l'étonnant foisonnement de formes qui en procède et constitue à lui seul les neuf dixièmes au moins de la grammaire de toutes les langues, sont d'ordre inconscient et mécanique.

11. Le premier qui, alors qu'on disait, je suppose, **wert-ti* (il tourne), a imaginé de dire quelque chose comme **were-wert-ti* ou **wer-wert-ti* ou **we-wert-ti* dans le sens de « il tourne souvent » ou « il tourne en tous sens » ou « il tourne avec vigueur », etc. [1], n'a rien inventé de propos délibéré, ni conçu nécessairement de corrélation mentale entre la répétition d'une syllabe et la répétition ou l'intensité de l'action, car ce concept ne pouvait préexister à la création du mot lui-même. Non : c'était un enfant qui bégayait encore et qu'on a imité, comme nous le faisons aussi quand nous admettons dans la langue *dada* et *toutou* ; ou bien un adulte qui ne bégayait plus, mais qui est retourné momentanément à l'enfance, sous le coup de la violente émotion que lui avait causée la vue de l'acte qu'il dénonçait ; bref, c'est la survivance de cette mimique instinctive et réflexe de la stupéfaction impuissante à se contenir, qui fait encore aujourd'hui percevoir dans un redoublement de syllabes d'ailleurs par elles-mêmes insignifiantes le désir d'étonner ou d'émouvoir l'auditeur [2]. Ici donc, comme en tout autre domaine du langage [3], ce qui fut spontané est devenu un procédé ; mais à la base il n'est rien que de spontané. — Les faits dits de « redoublement total ou partiel de la racine », d'où dérive une part notable du vocabulaire et qu'on est toujours si volontiers tenté d'attribuer à la volonté réfléchie d'insister sur le sens de cette prétendue « racine » [4], sont d'ordre inconscient et mécanique.

1. C'est le principe des formations verbales dites intensives, itératives, désidératives, etc., si communes en sanscrit (*varīvartti*, *varvartti*, *vavartti*, *vivrtsati*), mais plus ou moins développées dans toutes les langues indo-européennes.

2. Fragment d'une conversation tout à fait étrangère à la linguistique (le narrateur est le même qui dit « j'ajète », ce qui ne l'empêche pas d'analyser très nettement le fait qu'il relate) : « ... Et cette brave dame, Monsieur, elle était bien drôle. Elle venait de voir, je suppose, quelque chose qui lui avait beaucoup plu. Eh bien, elle ne pouvait pas vous dire simplement : « C'est magnifique. » *Le mot ne voulait pas sortir.* Il fallait qu'elle s'y reprenne, et elle disait à ma femme : « Oh ! Madame, voyez-vous, c'est magni-magni-magnifique ! »...

3. Voir plus haut, chap. II, § v.

4. Sur l'inanité du concept de la racine, voir supra p. 13 et 42.

12. Une fois la langue ainsi entrée en possession de formes non redoublées et de formes redoublées de la même racine, avec sens plus ou moins fortement nuancé, soit par exemple * *wert-ti* et * *we-wort-e* (il tourne en cet instant, il tourne habituellement, il a tourné), le premier qui employa exclusivement **weworte* dans le sens du passé en réservant exclusivement **wertti* pour le présent [1], n'a nullement fait acte de sélection réfléchie ou simplement consciente, ni surtout songé à construire l'équation rêvée par les glottogonistes d'antan entre le fait de « redoubler la racine » et l'intention de « signifier le passé ». Voit-on ce pâtre indo-européen raisonnant et subtilisant sa langue comme le pourrait faire un grammairien de profession, peseur juré de syllabes ? Il n'y regardait pas de si près : il avait à sa disposition **wertti* et **weworte*, l'un représentant plutôt le présent momentané (anglais *he is turning*), l'autre, à raison même de ce qu'on vient de voir de ses origines, plus usité au sens de présent duratif ou d'habitude (*he turns*) ; de la constatation de l'habitude d'un acte à la constatation du fait que cet acte a été accompli, il n'y a qu'une nuance, et il a suffi mais fallu qu'à un moment donné cette légère nuance échappât à un sujet parlant [2], pour qu'il commît la faute d'employer * *weworte* au sens du passé. Cette faute se propagea par imitation, et l'incontestable avantage de posséder deux formes spéciales et distinctes pour « il tourne » et « il a tourné » ne la fixa qu'après coup. — Les faits si délicats dits d'« adaptation ou ou de différenciation grammaticale » sont d'ordre inconscient et mécanique.

D. Élevons-nous enfin jusqu'aux hauteurs de la syntaxe, la seule partie de la grammaire que les lettrés ne fassent pas profession de dédaigner, parce qu'en effet elle confine au style et que leur goût raffiné de logique ou d'esthétique trouve à s'y satisfaire. On va voir pourtant qu'esthétique et logique sont également hors de cause à l'origine des combinaisons de mots et de phrases, soit que l'usage les ait consacrées, soit à plus forte raison qu'il tarde à les adopter.

1. Comme en grec λείπει et λέλοιπε, δέρκεται et δέδορκε.

2. Rien n'est plus aisé : il y a des cas où les deux temps s'équivalent ; que l'on compare, par exemple, « je travaille tous les jours » et « j'ai travaillé tous les jours [jusqu'à présent et il n'est pas dit que je ne continue] ». Ainsi, toujours, une confusion, une négligence, un menu oubli, un fait d'inconscience enfin, à la source du phénomène linguistique.

13. Le premier Latin — et c'était peut-être un contemporain de Tertullien ou même de Pline — qui a dit : « *ille liber de Petro* » (aujourd'hui *il libro di Pietro*, *el libro de Pedro*, *le livre de Pierre*, etc.), au lieu de *liber Petri*, n'a pas pu viser à l'élégance, ni non plus à la clarté, puisque *liber Petri* était aussi clair que possible. Qu'a-t-il donc prétendu? Mais rien autre chose et rien de plus que de dire en fait « *liber Petri* », à quoi il a fort gauchement réussi. Il avait entendu dire « *ille liber* » pour désigner un certain livre bien déterminé et quelque peu éloigné du sujet parlant ; et, comme le livre n'était pas sous sa main, il a dit tout naturellement « *ille liber* ». Il avait entendu dire « *de Petro* » de quelque chose qui concernait Pierre ; et, comme le livre, en tant qu'appartenant à Pierre, le concernait sans difficulté, il a dit tout naturellement « *de Petro* ». Et, pour n'avoir pas songé à ce moment qu'il était beaucoup plus simple, plus court et plus clair de dire « *liber Petri* », il faut que cette locution ne se soit pas présentée à son esprit, qu'il l'ait alors passagèrement oubliée [1]. L'auditeur, sûrement, n'aura pas manqué de la lui rappeler avec un sourire ou un gros rire ; mais sa lourde phrase n'en était pas moins appelée à faire fortune, comme *liber Petri* à s'ensevelir dans les limbes d'un éternel oubli. — La substitution de l'analytisme au synthétisme, dont les procédés et les effets sont identiques dans tous les domaines où elle s'observe, en anglais comme en persan, en afghan comme en français, repose sur une série de phénomènes d'ordre inconscient et mécanique.

14. Le premier Latin — et celui-là est bien antérieur à Ennius — qui, au lieu de dire en deux phrases distinctes, séparées par un repos, « *timeo*, *ut pluat* », exactement « j'ai peur, [je souhaite] qu'il pleuve », a dit d'affilée « *timeo ut pluat* » et ainsi doté sa langue d'une locution brève, claire et élégante, correspondant à notre phrase de deux propositions « je crains qu'il ne pleuve pas », a mérité, lui, d'avoir des imitateurs, et aussi sa jolie phrase

1. Le cas est le même pour *aujourd'hui* qui a supplanté *huy*. Qu'on n'aille pas dire que *huy* était trop court : c'est une naïveté ; l'espagnol se contente parfaitement de *hoy*. La locution *au jour de huy* répondait à une nuance légèrement différente de *huy*, et le premier qui a dit l'un pour l'autre a négligé cette nuance ; puis sa faute a eu des imitateurs. La locution populaire *ojordojordui*, qui équivaut à la monstrueuse phrase latine *ad illum diurnum de illo diurno de hodie*, n'est autre chose que la continuation moderne du même procédé tournant au grotesque à force d'inconscience.

a-t-elle volé de bouche en bouche; mais encore n'avait-il eu ni la prétention ni le désir de rien dire de hardi, et n'avait-il rien dit de neuf, sinon à son insu. Il était de tempérament vif, apparemment, ou plus ému que de raison de la crainte qu'il exprimait, et il a bredouillé, tout au moins parlé plus vite qu'il n'aurait dû. Le hasard seul a été créateur : ce n'est pas la modification de l'idée qui a supprimé l'arrêt entre les deux propositions; car la modification de l'idée ne pouvait, tout au contraire, être suggérée que par la suppression de l'arrêt une fois réalisée [1]; mais, l'arrêt s'étant trouvé fortuitement et à tort supprimé, il s'en est suivi, sous l'influence latente de la locution parallèle et de sens inverse « *timeo ne pluat* », un très léger changement dans la façon de percevoir l'idée, et un nouvel organisme syntactique a été appelé à la vie. — Les faits de subordination syntactique sont d'ordre inconscient et mécanique.

15. Le premier Français qui a dit « il fallait que je m'en *aille* » n'a pas du tout songé à débarrasser la langue d'une finale incommode ou peu harmonieuse, ni même à économiser à ses propres organes l'émission d'une syllabe. Il a commis une étourderie, voilà tout. Un récit est, pour le sujet parlant, la reproduction d'un fait, c'est-à-dire d'un ensemble de sensations et de perceptions antérieurement éprouvées; la sensation qu'éprouvait celui-ci dans l'instant auquel le récit reporte sa pensée se formulait alors dans sa parole intérieure en ces termes « il faut que je m'en aille », et ces termes par lui pensés, il les a purement et simplement reproduits, sans y rien changer que la forme du verbe qui ne cadrait point avec son intention narrative [2]. — Les faits de simplification ou de rupture de la syntaxe de coordination sont d'ordre inconscient et mécanique.

16. Le premier Français qui a dit « il est plus grand que je *ne* croyais », au lieu de « que je croyais » (*major quam existimabam*), n'a pas un instant réfléchi à ce qu'il disait; car, s'il l'avait fait,

1. Que l'on pèse cette idée fondamentale, et l'on cessera de juger puérile l'explication telle quelle, donnée plus haut, de la suppression accidentelle d'une ponctuation nécessaire.

2. Ou bien, si on le préfère, le sujet parlant a pensé à la fois deux phrases : « il fallait que je m'en allasse », et « je me disais : il faut que je m'en aille », et ces deux phrases se sont confondues dans sa parole : le cas alors rentre dans la catégorie de la contamination décrite ci-dessous. — Comparer le type de phrase si commun dans la bouche de l'enfant ou de l'homme du peuple : « Alors je me suis pensé : Allons voir Roumestan. »

il n'eût pu manquer de s'apercevoir qu'il prononçait une phrase littéralement dénuée de sens. Mais les deux phrases qu'il aurait pu prononcer indifféremment pour exprimer cette seule et même idée, « il est plus grand que je croyais », et « je ne le croyais pas aussi grand qu'il est », se sont présentées en même temps et de front à sa mémoire, il les a confondues, il a cru n'en dire qu'une et en réalité a dit bout à bout la moitié de l'une et la moitié de l'autre. L'auditeur, qu'il se soit aperçu ou non de l'erreur, a compris : c'était tout ce qu'il fallait pour qu'à la faveur de l'imitation la phrase fît son chemin. — Ainsi la contamination syntactique, c'est-à-dire le procédé par lequel se construit et se renouvelle incessamment l'édifice si compliqué de la syntaxe de toutes les langues, le stade le plus élevé de l'évolution linguistique arrivée à son dernier période et s'essayant à suivre la pensée jusqu'en ses replis les plus ténus et les plus sinueux, oui, la contamination syntactique elle-même [1] est dans ses origines un phénomène d'ordre inconscient et mécanique.

Ces seize rubriques résument, si je ne me trompe, tous les faits observés jusqu'à présent dans l'évolution historique de toutes les langues connues, et traduisent par conséquent sous une forme schématique toutes les relations possibles du langage et de la pensée.

SYNTHÈSE

1. A certains égards, l'enfant, et par conséquent aussi l'homme fait, qui ne diffère de l'enfant que par le degré, non par l'essence, a moins de mots que d'idées, moins de modes d'expressions que de concepts à exprimer.

2. A certains autres égards, au contraire, l'enfant et l'homme fait ont plus de modes d'expression que de concepts à exprimer, plus de mots que d'idées.

3. Mais ni l'un ni l'autre ne se doutent de cette indigence ni de cette profusion : tous deux, la masse des hommes

1. Outre ce qu'il y a de manifestement inconscient à mélanger deux modes d'expression, on observera combien le fait de penser à la fois deux phrases s'accorde avec le principe posé plus haut (§ III), et formulé en ces termes « plus de mots (ou de modes d'expression) que d'idées ».

croient penser exactement ce qu'ils parlent et parler ce qu'ils pensent; langage et pensée, pour eux, sont adéquats, ne font qu'un.

4. Et la conséquence de cette antinomie fondamentale, c'est : — d'une part, que, toute notre vie, notre langage flotte autour de notre pensée, s'y adaptant et s'y moulant de son mieux et de mieux en mieux; — et, d'autre part, qu'aucun changement introduit par nous dans notre langage n'y est introduit consciemment, avec l'intention réfléchie de mieux accommoder à la pensée un moyen d'expression qui dans notre esprit n'en est pas distinct et ne fait qu'un avec elle.

5. Bref, à ne considérer que le langage transmis [1], — le seul vrai, le seul qui vive en nous, le seul qui mérite l'attention du linguiste en tant que tel, — si le langage est un fait conscient, les procédés du langage sont inconscients.

6. Dès lors, toute explication d'un phénomène linguistique qui présuppose à un degré quelconque l'exercice de l'activité consciente d'un sujet parlant, doit *a priori* être écartée et tenue pour non avenue par le linguiste soucieux de clarté et de vérité.

Après avoir parcouru tout un circuit d'antinomies successivement posées et résolues, nous voici donc revenus à notre point de départ [2] : volition identique et consciente, résultats inconsciemment différents, c'est tout le secret du langage, le secret de sa permanence cent fois séculaire et de sa mobilité de tous les instants; et qui s'en sera une fois pénétré à fond ne courra plus le risque de méconnaître l'esprit dans lequel il convient d'interpréter les manifestations de l'une et de l'autre.

1. Voir plus haut le § IV, p. 59.
2. Voir plus haut, chap. Ier, § I.

TABLE DES MATIÈRES

PAGES

Introduction 1

Chapitre premier. — Nature du Langage 3
I — Généralités 3
II — Qu'est-ce qu'un langage? 5
III — La vie du langage 9
IV — La vie des mots 18

Chapitre II. — Origine du Langage 25
I — Généralités 25
II — Le langage-réflexe 28
III — Le langage-signal 30
IV — Le langage interprète de la pensée 34
V — Φύσει ou θέσει? 37

Chapitre III. — Langage et Pensée 47
I — Généralités 48
II — Moins de mots que d'idées? 50
III — Plus de mots que d'idées? 55
IV — Langage transmis et langage appris 59
V — Conscience de l'acte, inconscience du procédé. 64

Table des Matières 79

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

III

MÉLANGES D'HISTOIRE DU MOYEN AGE

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — **De l'authenticité des Épigrammes de Simonide**, par Amédée Hauvette, professeur adjoint de langue et de littérature grecques à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8 ..... **5** fr.

II. — **Antinomies Linguistiques**, par Victor Henry, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté des Lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8 ..... **2** fr.

III. — **Mélanges d'histoire du moyen âge**, publiés sous la direction de M. le Prof. Luchaire, par MM. Luchaire, Dupont-Ferrier et Poupardin, 1 vol. in-8. **3** fr. **50**

IV. — **Études linguistiques sur la Basse-Auvergne. Phonétique. Histoire du patois de Vinzelles**, par A. Dauzat, licencié ès lettres. Préface de A. Thomas, chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de l'Université de Paris (*sous presse*).

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

III

MÉLANGES D'HISTOIRE DU MOYEN AGE

PUBLIÉS SOUS LA DIRECTION

DE M. LE PROFESSEUR LUCHAIRE

I. — M. LUCHAIRE : **Hugue de Clers et le « De Senescalcia Franciæ ».**

II. — M. DUPONT-FERRIER : **Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque (1467).**

III. — M. POUPARDIN : **Note sur Ebles, abbé de Saint-Denis, au temps du roi Eudes.**

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1897

I

HUGUE DE CLERS

ET LE *DE SENESCALCIA FRANCIE*

La question de l'authenticité de ce document bien connu de tous les savants qui ont étudié l'histoire et les institutions de la France au XIIe siècle, vient d'être agitée de nouveau par M. Bémont[1]. Sa conclusion est que, si le traité d'Hugue de Clers contient des obscurités et des invraisemblances, son auteur « a réellement fait et vu les choses qu'il rapporte », qu'on l'a condamné à la légère et qu'il mérite « de retenir l'attention des historiens ». M. Bémont ne parle ici que de la seconde partie du traité, celle où Hugue de Clers rapporte les faits dont il a été le témoin oculaire et auriculaire, notamment les négociations poursuivies entre le comte d'Anjou, Foulque V le Jeune, et le roi Louis le Gros, pour obtenir la reconnaissance des droits des comtes d'Anjou sur la grande sénéchaussée de France. Quant à la première partie, l'écrit attribué au comte Foulque Nerra, où celui-ci raconte comment son ancêtre Geoffroi Grisegonelle avait obtenu du roi de France, Robert, la charge héréditaire de maire et sénéchal du roi de France, M. Bémont l'abandonne, comme étant au-dessous de toute critique. Il pense que, si Hugue de Clers a été assez simple pour croire à l'authenticité de ce faux grossier, il n'en résulte pas qu'il se soit trompé et qu'il ait voulu nous tromper dans la partie du mémoire consacrée à ses souvenirs personnels. Il reprend donc, pour son propre compte, le plaidoyer que dom Brial avait déjà fait, dans l'*Histoire littéraire de la France*[2], en faveur de la véracité d'Hugue de Clers, et

1. Extrait des *Études d'histoire du moyen âge dédiées à Gabriel Monod* (14 nov. 1896), pp. 253-260.

2. T. XIII, pp. 337-347 (1814).

aboutit, quoique avec un peu plus de réserve dans l'expression de sa pensée, à la même conclusion.

M. Bémont nous citant, en première ligne, parmi ceux qui ont eu le tort de se fier au jugement prononcé par Mabille[1] contre la valeur historique du témoignage d'Hugue de Clers, nous avons saisi cette occasion, toute naturelle, de reviser à notre tour, le même procès. Il y avait longtemps d'ailleurs que cette question, si importante pour les érudits, tentait notre curiosité. Nous avons essayé de la résoudre, en pénétrant au fond des choses, et en faisant connaître au lecteur, dans le détail, tous les éléments du litige. On avouera que personne, et M. Bémont pas plus que ses devanciers, n'avait étudié le problème avec la minutie nécessaire dans ces matières si délicates. Nous sommes arrivé à des conclusions absolument contraires aux siennes. S'il persiste dans son opinion, il ne pourra pas du moins nous reprocher, comme à Mabille, d'avoir jugé sans donner de preuves et condamné avec légèreté.

I. — LE TRAITÉ *DE SENESCALCIA* ET SON AUTEUR

Le texte du traité.

Il a été publié, pour la première fois, par Sirmond, à la suite de son édition des lettres de Geoffroi de Vendôme[2] datée de 1610, et d'après un manuscrit de Saint-Aubin d'Angers[3]. On le retrouve, dans les *Œuvres complètes* du même savant, avec ce titre « Anno Domini MCXXX Hugonis de Cleeriis, militis Andegavensis Fulconis V comitis, ad Ludovicum regem legati commentarius, de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus hereditaria[4] ». Depuis, la Bibliotheca Patrum[5], Duchesne[6] et Migne[7] l'ont reproduit d'après Sirmond. Baluze l'a publié de

1. *Introd.* aux *Chroniques des comtes d'Anjou* (1871), pp. XLIX et suiv.
2. P. 98-103.
3. « In antiquis S. Albini codicibus hoc exstat exemplum ».
4. *Opp. Sismondi*, III, 579.
5. XXI, 116.
6. *Hist. Franc. script.* IV, 328-331.
7. *Patrol. lat.*, t. 163, 1033-1038.

nouveau[1], d'après un manuscrit de Saint-Aubin, avec quelques leçons meilleures. Les auteurs du recueil des *Historiens de France*[2] l'ont imprimé à leur tour, d'après Sirmond, en indiquant, en marge, les leçons de Baluze. Enfin le volume consacré aux *Chroniques d'Anjou* par Marchegay et Salmon[3] contient un texte amélioré, qui est la reproduction à peu près exacte[4] d'un ms. unique, le latin 3839ᵃ de la Bibliothèque Nationale. Dans ce manuscrit, qui a appartenu à Baluze, le traité d'Hugue de Clers se trouve, au fol. 143, sur une feuille double de parchemin, écrite en deux colonnes, en caractères du XIIᵉ siècle. Il ne contient d'autre titre que celui-ci : « Hoc scriptum fecit Fulco comes, Jerosolimitanus, in ecclesia Sepulchri de Lochis cum magna sepultus honorificentia, de donis factis suis antecessoribus a rege Francie ».

La date du traité.

Il résulte d'une phrase de l'écrit d'Hugue de Clers où il est question du comte d'Anjou, Geoffroi le Bel, « enseveli à St Julien du Mans », qu'il a été composé après le 7 septembre 1151, date de la mort de Geoffroi. C'est tout ce que permettent de savoir les données tirées du texte lui-même. On verra, à la fin de notre étude, quelle raison particulière rend probable l'attribution à l'année 1158. Il n'y a pas à tenir compte de l'opinion de Brial[5] qui en fixe la composition « vers 1156 », parce que, à l'entendre, ce serait à cette date qu'il faudrait rapporter la charte de Saint-Julien de Tours où le dapiférat héréditaire des comtes d'Anjou est mentionné. Mais nous établirons, plus bas, que cette charte, fort suspecte d'ailleurs, ne peut être antérieure à 1157.

1. *Miscellanea*, IV, 479 (et dans l'édition nouvelle, I, 148-149), avec ce titre : « Hugonis de Cleeriis, militis Andegavensis, commentarius de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus hereditaria ».

2. XII, 492-495.

3. Édition de la *Société de l'Histoire de France* (1856), pp. 387-394.

4. Il y a cependant quelques légères différences. Les éditeurs ont partout remplacé l'*e* du ms. par la graphie *æ* ; p. 392, ils écrivent *dedita* pour *debita*, *scannum* pour *scamnum* ; p. 394, *istum* [pour *istud*, *multoties* pour *multociens*, etc.

5. *Hist. littér. de la Fr.*, XIII, 337, 341, 344.

L'auteur du traité : la famille de Clers et Hugue de Clers.

Si l'auteur n'est pas Hugue de Clers lui-même, sénéchal de la Flèche sous les comtes Geoffroi le Bel et Henri Plantagenet, c'est à coup sûr une personne qui touchait de très près ce fonctionnaire et tenait à lui être agréable, car l'intention de faire jouer à Hugue, dans les relations de la cour d'Anjou avec la royauté capétienne, un rôle important, même aux dépens de toute vraisemblance, est manifeste. Il est donc utile, au préalable, de savoir ce que les textes historiques et diplomatiques du XIIe siècle nous font connaître de ce personnage, et si ces données peuvent s'accorder avec celles que contient le traité écrit sous son nom.

Hugue appartenait à la famille de Clers ou de Clefs[1] près de Baugé, qui apparaît, depuis la fin du XIe siècle, comme occupant à la Flèche une situation considérable, et qui posséda la sénéchaussée de cette ville depuis le second tiers du XIIe siècle. Jusqu'ici le seul érudit qui ait rassemblé quelques renseignements sur Hugue de Clers et sa famille est M. Beautemps-Beaupré, dans ses *Coutumes et Institutions de l'Anjou et du Maine*[2]. Mais en réunissant les indications éparses dans les tomes II, III, IV, V, XII et XIII de la collection Housseau, avec celles que contiennent les mss. latins 5480 (*Cartul. de Fontevrault*) et 17126 (*Titres de Saint-Aubin d'Angers*), les séries G et H des archives départementales de la Sarthe (notamment les titres des prieurés de Saint-Thomas et de Sainte-Colombe de la Flèche et ceux de l'abbaye de Mélinais) et certains textes historiques, tels que les *Cartæ et chronica de obedientiæ Mairomno*[3], l'*Historia Gaufredi ducis Normannorum* de

1. M. Bémont (p. 253, note 1) a raison de garder la forme *Clers*, bien que le nom de la localité soit aujourd'hui *Clefs* (Maine-et-Loire, canton de Baugé), forme moderne qui date au moins de 1580 (Port, *Dict. de Maine-et-Loire*). On trouve dans les textes les formes suivantes : *de Cleeriis*, *de Cleiers*, *de Cleers*, *de Clahers*, *de Clearüis*, *de Claris*, *de Cleriis*, *de Cleis*, *de Cleer*, *de Cleia*, *de Cleiis*. *De Cleeriis* est de beaucoup la plus fréquente.

2. Deuxième partie, t. I (1890), pass. et surtout p. 438 et suiv. où il traite des sénéchaux de la Flèche. L'*Inventaire des Archives départementales de Maine-et-Loire* (E. 2034) signale les notes d'un feudiste « sur la famille de Clefs ou de Cleers, seigneur de Cellières, de Champeaux et de Clefs près La Flèche », mais elles ne portent pas sur des documents antérieurs au XVe siècle.

3. *Chroniques des Églises d'Anjou*, p. 88.

Jean de Marmoutier[1], la collection des lettres relatives à Louis VII[2] et celle des lettres relatives à Thomas Becket[3], on pourrait constituer un ensemble d'informations beaucoup plus complet. Nous répartissons, par époques, les mentions principales que nos propres recherches nous ont permis de recueillir.

I. — *Époque de Foulque IV le Réchin, comte d'Anjou (1060-1109)*. Un certain nombre d'actes de la fin du XIe siècle et des premières années du XIIe, généralement non datés, et provenant des établissements religieux de la Flèche ou de l'abbaye de Mélinais, sont relatifs à la famille de Clers. On y voit que Hugue de Clers était le deuxième fils de Girard de Clers[4] et qu'il était né avant 1112[5]. Il a souscrit, avec son frère aîné, Geoffroi, une charte de son père Girard[6], mais il était alors vraisemblablement tout jeune enfant.

II. — *Époque de Foulque V le Jeune, comte d'Anjou (1109-1129)*. Pendant cette période, les documents diplomatiques de l'Anjou ne mentionnent, et encore à la fin et très rarement[7], que le frère aîné de Hugue de Clers, Geoffroi. Hugue n'y apparaît pas. Il n'est désigné qu'une fois, dans une charte de l'abbaye de la Boissière, qui en apparence serait un peu antérieure à 1125.

1. *Chroniques d'Anjou*, p. 269.
2. HF. XVI, p. 96.
3. Robertson, *Materials for the history of Thomas Becket*, IV, 40.
4. Sainte-Colombe de la Flèche (Housseau, XIII, 2, nobiliaire n° 14) « Joffredus et Hugo filii Girardi de Cleeriis ». Cf. un acte de 1142 (latin 17126, f° 66) « De militibus : Gaufredo de Cleeriis, Hugone et Fulcone, fratribus ejus », etc.
5. Arch. départ. de la Sarthe. H. 291 (Sainte-Colombe). La charte n'est datée que par la mention de l'incendie du château de la Flèche, le lundi de la semaine de Pâques, 17 des calendes de mai, ce qui ne convient qu'aux années 1090, 1101 et 1112, ou Pâques tombait le 21 avril. Parmi les témoins apparaissent « Joffredus de Cleers, Hugo, frater ejus ».
6. Voir la note précédente. Girard de Clers est mentionné 1° dans certains actes du prieuré de Saint-Thomas de la Flèche : Arch. dép. de la Sarthe, H. 279 (acte de 1087) — H. 279 (acte de 1095) — *Ibid.* acte de 1110); 2° dans les titres de Sainte-Colombe de la Flèche (latin 17126, f° 287); 3° dans ceux de l'abbaye de Mélinais (Arch. de la Sarthe, H. 442).
7. Dans un acte de Foulque V pour Marmoutier, daté de 1120 (Housseau, IV, n° 1398 : *Gaufridо de Cleia*); et dans un cyrographe non daté (entre 1119 et 1125) du prieuré de Saint-Thomas (Archiv. dép. de la Sarthe, H. 279 « Gaufridus de Clahers ».

Mais cette charte — nous le montrerons ailleurs [1] — présente de telles difficultés qu'on ne peut guère en tenir compte. Elle est datée du Mans, et du reste ne prouve, en aucun cas, que Hugue de Clers fit dès lors partie du conseil des comtes d'Anjou. On verra plus bas quelle conclusion toute naturelle il faut tirer de ce fait que Hugue de Clers n'est pas mentionné parmi les conseillers de Foulque V, ni même d'aucune façon dans les chartes du temps.

III. — *Époque de Geoffroi le Bel, comte d'Anjou (1129-1151).* Au début de cette période, Hugue de Clers n'apparaît pas davantage parmi les témoins ou les signataires des chartes du comte d'Anjou. Le premier acte qui le mentionne est une notice de 1133, une donation à Saint Aubin d'Angers, où il est nommé simplement, parmi les notables de la Flèche, à côté de son frère aîné, sénéchal de la Flèche[2]. A partir de 1142 les mentions du sénéchal Geoffroi se multiplient dans les chartes comtales. Mais les textes historiques ne signalent Hugue de Clers parmi les conseillers de Geoffroi le Bel que dans les dernières années de son règne (de 1145 à 1151). C'est alors que le biographe de ce comte, Jean de Marmoutier, dit de lui, à propos des événements de 1145 [3], « Amiciores et consulares suos convocat. Quorum maximi et principales erant Hugo de Cleriis et duo fratres ejus Gaufridus et Fulco, Paganus de Claravalle, Goslenus de Bloio, Harduinus de Sancto-Medardo et multi alii » [4]. Un acte du 8 avril 1146 [5] montre Hugue de Clers faisant partie de la cour du comte, comme sénéchal de la Flèche et de Baugé « dapifer Fissæ et Balgiaci ». En 1150 il est mentionné aussi comme sénéchal et conseiller

1. P. 12.

2. Housseau, IV, n° 1568 « Gaufridus senescallus et Hugo de Cleeriis ». M. Beautemps-Beaupré a donc tort de dire (*Coutumes et Institutions de l'Anjou*, 2e partie, I, 439) que l'acte le plus ancien qui nous fait connaître Geoffroi de Clers comme sénéchal de la Flèche est un acte de 1142. Nous reviendrons plus bas sur ce document. Une pièce extraite par Baluze (t. 77, f° 101) du cartulaire de Saint-Julien de Tours et datée de 1128 tendrait même à établir que Geoffroi de Clers était déjà sénéchal dès cette année, car il y est question d'un jugement qui aurait été rendu à la Flèche par le sénéchal du lieu « coram *Gaufredo de Deers*, qui dapifer consulis erat ». Tout semble prouver qu'ici Baluze aura mal lu et écrit *Deers* pour *Cleers*.

3. Voir l'Index du t. XII des *Histor. de Fr.* au mot *Gaufridus Bellus*.

4. *Chroniques d'Anjou*, p. 269.

5. Housseau, V, n° 1722. Voir sur cet acte, Beautemps-Beaupré, 2e partie, I, 206, note 1, et 439.

intime de Geoffroi le Bel par la chronique d'un prieuré de Saint-Aubin[1].

IV. — *Époque de Henri Plantagenet, comte d'Anjou, puis roi d'Angleterre (1151-1189).* C'est l'époque de la grande activité d'Hugue de Clers. Son nom est dès lors trop souvent mentionné dans les actes de la cour d'Anjou pour qu'il soit utile de citer nos sources. On voit même par la correspondance de Louis VII et celle de Thomas Becket, qu'il était au nombre des agents les plus dévoués et les plus souvent employés du roi Plantagenet[2]. On ne sait en quelle année il est mort. M. Beautemps-Beaupré[3] affirme qu'il servit Henri II jusqu'aux environs de 1177.

Il ressort déjà de ces indications chronologiques, relatives à la carrière d'Hugue de Clers, qu'elles sont peu conciliables avec le récit où il est présenté comme un des principaux conseillers de Foulque le Jeune, chargé, entre 1117 et 1119, d'une mission de confiance auprès du roi Louis le Gros. Mais il faut étudier le traité *de Senescalcia* en lui-même et juger de la valeur historique des données qu'il renferme. A en croire ce document, Hugue de Clers aurait été l'acteur principal des négociations qui s'engagèrent entre le comte d'Anjou Foulque V et la cour capétienne, au sujet de la sénéchaussée de France. Il aurait conféré d'abord avec Louis VI et ménagé entre les deux princes l'entrevue de Marchenoir à laquelle il assista.

II. — EXAMEN CRITIQUE DU TRAITÉ *DE SENESCALCIA*

Époque de la négociation.

Les partisans de l'authenticité ne s'accordent guère sur la date de la négociation. M. Port donne 1117. Brial écrit à la p. 337 :

1. *Chroniques des églises d'Anjou*, p. 88. « Quam utique visionem cum comes expergefactus siniscallis suis, Gaufrido scilicet de Cleeriis et Hugoni fratri suo et Gosleno Turonensi per ordinem retulisset ».

2. Lettre de Frummaud à Louis VII (HF. XVI, 96). « Suggestum esse nunciis regis Anglorum, sicut et ego ipse et Gaucherius ab Hugone de Cleriis audivimus... quod clerici beati Martini qui ad vos venerant et maxime ego, de rege Anglorum vobis male locuti fueramus » (a. 1164). — Lettre de l'évêque Jean, de Poitiers, à Thomas Becket (HF. XVI, 217 et Robertson, *Materials*, IV, 40). Voir à la fin de notre étude ce que nous avons dit de cette lettre et des renseignements qu'elle apporte sur Hugue de Clers.

3. I, 439.

« *En 1118 ou 1119*, Hugue de Clers fut envoyé à la cour de France par Foulque V, comte d'Anjou » et à la p. 338 « relation et espèce de procès-verbal d'une négociation dont il avait été chargé *en 1119* auprès de Louis VI ». M. Bémont dit de la mission d'Hugue de Clers « qu'elle est exactement de 1119 » et plus bas (p. 256) que « l'affaire de la sénéchaussée date de juillet-août 1119 ». La raison qui a fait adopter à ce dernier critique une date aussi précise est sans doute qu'en 1119, la prise de Dangu, le siège de Châteauneuf-sur-Epte, la bataille de Brémule et la levée en masse des contingents de la féodalité française par Louis le Gros appartiennent aux mois de juillet et d'août[1]. La seule indication chronologique que fournisse le traité même attribué à Hugue de Clers est tirée de ce fait que Guillaume de Garlande était sénéchal au moment de l'entrevue de Marchenoir. Or le dapiférat de Guillaume a commencé antérieurement au 3 août 1118 et fini avant le 3 août 1120 : c'est tout ce qu'on peut en dire avec certitude[2]. Il s'est donc étendu sur une partie des années 1118 et 1120, comme sur toute l'année 1119, et l'on peut choisir entre ces trois dates. L'attribution adoptée par M. Bémont, juillet-août 1119, est précisément celle qui ne peut convenir, car c'est en mai 1119 que Henri I, l'ennemi contre lequel Louis VI invoquait l'appui de Foulque V, offrit la paix au comte d'Anjou[3] et c'est en juin de la même année que la fille de Foulque, Mathilde, épousa le fils aîné du roi d'Angleterre[4]. On ne peut guère prendre non plus l'année 1120, car le 26 avril de cette année Foulque partait pour l'Orient d'où il ne revint que le 24 septembre de l'année suivante[5]. Au contraire, il est certain qu'en 1118, l'Angevin était en guerre avec Henri I. Dès le début de cette année[6] il paraît

1. Luchaire, *Annales de la Vie de Louis VI*, n° 257 à 260. La détermination de Brial (*Hist. litt.*, XIII, 338) est due aussi à la même raison : « A cette époque le roi de France avait été battu à Brenneville. *Pour réparer cet échec*, il appela le secours de tous ses vassaux. Le comte d'Anjou refusa de faire le service, etc. »

2. *Ibid.*, p. 303.

3. Orderic Vital, éd. de la *Soc. de l'Histoire de France*, IV, 347.

4. *Ibid.*, IV, 347, 423.

5 *Ibid.*, IV, 423.

6. A l'époque où Henri I occupa Saint-Clair-sur-Epte, et où Louis VI, envahissant le Vexin, surprit Gasni et attaqua le château de Malassis (Suger, éd. Molinier, 86-89; Orderic Vital, IV, 311). Nous avons attribué ces deux derniers faits à février-mars 1118, et donné nos raisons, dans la note du n° 233 des *Annales de Louis VI*.

déjà faire partie de la coalition dirigée contre les Anglo-Normands, avec Louis VI, le comte de Flandre et Guillaume Cliton[1]. Plus tard, il assiège La Motte-Gautier et Alençon (juillet-décembre), sous les murs de laquelle il défit complètement l'armée anglaise[2]. La négociation d'Hugue de Clers aurait donc précédé ces événements, c'est-à-dire qu'il faudrait la placer en 1117, comme l'a fait M. Port. Mais alors ceci se concilie mal avec la date initiale du dapiférat de Guillaume de Garlande, qui est postérieure au 1er mai 1118, époque où était déjà mort son frère Anseau[3]. Et d'après l'auteur du traité, la raison qui détermina Foulque V à refuser le service féodal au roi de France contre les Anglais, fut que Guillaume de Garlande n'avait pas voulu, pas plus que son frère, le reconnaître comme son suzerain pour le dapiférat.

La négociation avec la cour d'Anjou.

L'auteur du traité nous fait connaître avec détail les pourparlers qui précédèrent l'accord conclu entre Louis VI et Foulque V. Le roi de France aurait envoyé au comte d'Anjou Amauri de Montfort, l'abbé Geoffroi de Vendôme et Raoul de Beaugenci. Foulque aurait délibéré sur les propositions du roi de France avec ses conseillers, parmi lesquels sont nommés Robert de Blou, Arquilosius, sénéchal, Salmacius, échanson, Hugue de Clers, et Gaudin *de Vegia*. La comtesse d'Anjou, Aremburge, aurait insisté pour qu'entre tous les conseillers de son mari, Hugue de Clers fût choisi comme ambassadeur auprès de Louis VI.

I. — Tous ces noms[4] sont ceux de personnages historiques, qui ont vécu dans la première moitié du XIIe siècle. On remar-

1. Suger, éd. Molinier, p. 87 « Adventare festinant comes Flandrie Balduinus, adprime militaris, elegans juvenis et facetus, comes Andegavensis Fulco, multique regni optimates ».

2. Orderic Vital, IV, 332, 333.

3. *Louis VI*, n° 236.

4. Dans la note 5 de la p. 255 et dans la note 1 de la p. 256, M. Bémont a facilement identifié les noms des envoyés de Louis VI et ceux des conseillers de Foulque V, sauf celui de *Salmacius*, et celui de *Gaudinus de Vegia*. Nos recherches personnelles ne nous ont rien fourni en ce qui concerne Salmacius. Mais il y a un *Paganus de Vegia* qui souscrit les chartes angevines de cette époque (Bibl. Nat., coll. Housseau, t. 12, 2, n° 7662). Cf. une sentence d'un sénéchal de Henri II où il est fait mention d'un personnage du même nom (Arch. départ. de la Sarthe, II, 371).

quera qu'ils se rencontrent tous[1] dans les chartes émanées de la chancellerie de Foulque V, documents dont les officiers angevins de Henri II ont pu avoir facilement connaissance. C'est ainsi, par exemple (voir la note 4), que l'abbé Geoffroi de Vendôme et Raoul de Beaugenci apparaissent à la cour d'Anjou, à Tours, le 25 novembre 1124, cités, tous deux, comme témoins d'une donation faite par le comte, la comtesse et leur fils à l'abbaye de la Trinité de Vendôme. Une connaissance, même superficielle, des archives comtales a pu donner à l'auteur du traité l'idée de faire intervenir ces mêmes personnages dans un récit d'apparence historique.

II. — Quoi qu'en pense M. Bémont, il est surprenant que ni les chroniques du temps, ni les écrits de Geoffroi de Vendôme[2], ni la diplomatique de Foulque V, comte d'Anjou[3], n'offrent pas la moindre allusion aux faits de la négociation et de l'entrevue supposées entre le Capétien et son vassal.

III. — On s'étonne encore bien davantage que Hugue de Clers soit présenté par l'auteur du traité comme un des conseillers

1. La plupart des chartes de Foulque V mentionnent l'assentiment de la comtesse Aremburge et de leur fils Geoffroi — *Archaloius* ou *Archoloius* et Robert de Blou souscrivent fréquemment les mêmes chartes. Voir, pour le premier, outre la page que lui a consacrée M. Beautemps-Beaupré dans ses *Coutumes et Institutions de l'Anjou*, 2e partie, I (1890), p. 249, les actes de la collection Housseau, nº 1347, 1381 (dans cette dernière charte, il souscrit immédiatement après le comte et la comtesse) et 1425. Voir, pour le second, outre les chartes de Fontevraud citées par M. Bémont (p. 256, note 1), les nos suivants de Housseau 1401, 1429, 1494 (acte qui nous montre en 1127, Robert de Blou tenant la cour du comte à Saumur et à Chinon) et 1506 (acte qui prouve qu'en 1128, sur le point de mourir, il se fit moine à Marmoutier) — Geoffroi, abbé de Vendôme, et Raoul de Beaugenci ont été témoins ensemble d'une donation faite à la Trinité de Vendôme par Foulque, Aremburge et Geoffroi, leurs fils, en 1124, 25 nov. (Housseau, IV, nº 1434). Cf. le nº 1489, où Geoffroi de Vendôme assiste à une autre libéralité des mêmes donateurs. — Quant à Amauri de Montfort, il était l'oncle de Foulque V et son nom apparaît souvent dans les chartes de la première partie du règne du prince angevin.

2. Compain, *Geoffroi de Vendôme*, 135.

3. Du moins ce que nous avons pu en connaître, d'après la collection Housseau et certains cartulaires ou extraits de titres angevins conservés à la Bibliothèque Nationale. Il n'existe malheureusement aucune monographie scientifique qui soit relative à l'histoire de Foulque V (considéré comme comte d'Anjou) ou à la diplomatique des comtes d'Anjou du XIIe siècle.

habituels du comte d'Anjou, influent et considéré au point d'avoir été exclusivement choisi par la comtesse Aremburge pour diriger les négociations. Car un examen un peu attentif des chartes émanées de Foulque V prouve, sans doute possible, que Hugue de Clers ne faisait pas partie des conseillers qui formaient l'élément permanent de sa cour. Les noms d'Archaloius, de Robert de Blou, de Geoffroi de Ramefort, d'Aimeri de Loudun, de Peloquin de l'Ile-Bouchard, de Payen de Clairvaux, reviennent très souvent dans les actes de Foulque. Celui de Hugue de Clers (sauf une fois et nous verrons plus bas dans quelles conditions) ne se rencontre *jamais*, même dans les chartes qui contiennent une longue liste de témoins[1]. Un acte de 1127 nous fait connaître la composition de la cour du comte, fonctionnant comme tribunal, à Saumur, puis à Chinon[2]. Parmi les juges apparaissent les conseillers ordinaires, Peloquin de l'Ile, Geoffroi de Ramefort, Robert de Blou. Hugue de Clers n'est pas nommé. La même année, lorsque Foulque V envoya son fils à Rouen, à la cour de Henri II, pour y recevoir la chevalerie et s'y fiancer avec Mathilde, fille du roi d'Angleterre, il le fit accompagner d'un certain nombre de seigneurs angevins et de ses principaux conseillers, parmi lesquels sont encore mentionnés Robert de Blou et Payen de Clairvaux. Le nom d'Hugue de Clers ne s'y trouve pas[3]. Il n'apparaît même pas encore dans les chartes expédiées par la chancellerie comtale pendant les premières années du principat de Geoffroi le Bel[4], actes où le nom de son frère aîné, Geoffroi de Clers, commence à être mentionné. Ce n'est qu'à partir de 1145, comme nous l'avons établi plus haut, que Hugue de Clers est signalé, dans les textes historiques et dans les textes diplomatiques, comme un des personnages influents de l'entourage de Geoffroi le Bel.

IV. — L'unique texte qui nous révèlerait le nom de Hugue de Clers, comme témoin d'un acte comtal, avant la date de 1133[5]

1. Par exemple les nos 1294, 1365, 1378, de la collection Housseau.

2. Housseau, no 1494.

3. Jean de Marmoutier, *Historia Gaufredi ducis Normanniæ*, HF. XII, 520, et *Chroniques d'Anjou*, 234.

4. Housseau, nos 1523, 1527, 1535.

5. Cette date est, comme nous l'avons déjà dit, celle d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Aubin (Housseau, no 1568). L'acte est ainsi terminé : « Hoc iterum viderunt et audierunt homines de Fixa (la Flèche), Robertus Carraet, Herveus Gaudobertus, Johannes Gomer, *Gaufridus senescallus* et

est une charte qui semblerait devoir être antérieure à l'année 1125[1], et où Foulque V confirme certaines possessions de l'abbaye de la Boissière, monastère cistercien. Elle est datée du Mans, et souscrite par l'évêque du Mans, Hildèbert de Lavardin, par le comte, la comtesse et leur fils Geoffroi, par Fulcoius, sénéchal, Foulque Ribol, Hugue de Clers, la comtesse de Bretagne, sœur de Foulque V, Rotrou de Montfort, Engebaud *Boterius*, et Boterius son fils. Quand même cette charte serait, dans la forme où elle se présente, d'une régularité parfaite[2], elle ne

Hugo de Cleeriis, Aquinus de Dalmeriaco, Bevin de Essartis. » Geoffroi et Hugue de Clers apparaissent ici parmi les personnages importants de la localité, et non à titre de membres de la cour d'Angers.

1. Housseau, n° 760 (tome II). Nous supposons que cet acte est celui qui est visé par M. Célestin Port quand il parle (au mot *Foulque V* du *Dict. de Maine-et-Loire*) « d'une charte d'environ 1098, antérieure bien certainement à 1125 et où figure Hugue de Clers ». En 1125, en effet, un des signataires de l'acte, Hildebert de Lavardin, cesse d'être évêque du Mans, pour devenir archevêque de Tours.

2. Elle nous inspire des doutes assez motivés, à cause du caractère insolite des formules (l'invocation et le préambule diffèrent de ceux que nous rencontrons dans les autres chartes de Foulque V). Mais elle présente une difficulté bien plus grave pour la conciliation des dates. Nous avons dit que la charte de la Boissière était forcément antérieure à 1125 à cause de la souscription « Hildebert, évêque ». D'autre part, le fils de Foulque V étant mentionné comme associé au comté (Gaufridus *comes* filius noster), elle ne peut qu'être postérieure à cette même date. En effet, c'est seulement à partir de 1127 que Geoffroi apparaît dans les chartes de son père comme participant au pouvoir comtal (Housseau, n° 1456 : « Crux Gaufridi *comitis* », acte de 1127 pour Saint-Florent de Saumur). Et cette donnée de la diplomatique se concilie on ne peut mieux avec le texte historique (Jean de Marmoutier, *Histoire de Geoffroi le Bel*, HF. XII, 521) qui établit que le jeune prince reçut la chevalerie à la Pentecôte de 1127, au moment où furent décidées ses fiançailles avec la fille de Henri I d'Angleterre, l'ex-impératrice Mathilde. Geoffroi, en effet, né à la fin d'août 1113, touchait alors à sa quinzième année, âge où souvent les fils des rois et des hauts barons du XIIe siècle, étaient faits chevaliers, c'est-à-dire atteignaient la majorité féodale. Et l'on sait qu'habituellement, dans beaucoup de seigneuries, la prise d'armes de l'héritier du fief coïncidait avec l'association au pouvoir seigneurial. Il y a donc là, indépendamment des raisons de suspicion qui tiennent au style même de la charte, une contradiction presque insoluble. Notons d'ailleurs que cette charte ne nous est connue que par la copie de dom Housseau, et qu'elle nous est parvenue dans un vidimus épiscopal de la fin du XIIIe siècle. D'après le *Gallia Christiana* (t. XIV), les archives de l'abbaye de la Boissière auraient été complètement détruites à l'époque des guerres de religion.

prouverait pas que Hugue de Clers fît partie, dès cette époque, de l'entourage habituel du comte d'Anjou, car l'abbaye de la Boissière était voisine de celle de Mélinais, située à Clefs, et peu éloignée de la Flèche. Il n'est pas étonnant qu'une notabilité de la Flèche assistât à la confirmation solennelle des biens d'un des établissements monastiques de la région.

V. — D'après l'auteur du traité, Hugue de Clers serait allé à Paris, puis à « Guénort », lieu situé entre Pontoise, Beaumont et Chaumont, où il rencontra Louis VI qui s'y trouvait avec le comte de Beaumont (Mathieu Ier). Rendez-vous fut pris pour l'entrevue du roi de France et de Foulque V : elle eut lieu entre « Marchesneium » et « Bireium » en Beauce. Le comte d'Anjou y amena son fils Geoffroi, sur la demande du roi qui voulait le voir. Dans l'entrevue, le sénéchal de France, Guillaume de Garlande, aurait fait hommage au comte d'Anjou, pour sa fonction de sénéchal : ce que firent après lui ses successeurs, Étienne de Garlande et Raoul de Péronne (comte de Vermandois). Dans ces mêmes circonstances, ou ailleurs, Hugue de Clers entendit l'échanson, Gautier de Senlis, reconnaître qu'il tenait en fief du comte d'Anjou, tout ce qu'il possédait à Senlis, en dehors des murs de la ville. Il affirme que Raoul du Martroi, qui exerçait la charge de maréchal, et son frère Thomas, avaient l'habitude de servir leur fief en Anjou. A l'entendre, Louis VI aurait, devant lui, adressé ces mots à son maréchal, Raoul du Martroi : « Voici Hugue de Clers, chevalier du comte d'Anjou, ton seigneur : va lui faire le service qui incombe à ta charge, et prépare son logis, car tu tiens ton fief du comte ». Et il ajouta : « Grâce à Dieu, me voici bien avec le comte d'Anjou. »

Cette partie du traité attribué à Hugue de Clers donne lieu aux observations suivantes :

1° Pas plus que M. Bémont, nous n'avons pu découvrir à quel endroit de la France actuelle correspond le nom de *Guenort*. Mais *Marchesneium* et *Bireium* pourraient être identifiés à Marchenoir (Loir-et-Cher, arr. de Blois) et à Briou[1] (canton de Marchenoir), deux localités voisines, situées, croyons-nous, dans le comté de Blois et contiguës à la frontière des possessions capétiennes de l'Orléanais. Il ne faut pas oublier cependant que le

1. Nous n'affirmons pas que, selon les lois de la phonétique, Briou corresponde régulièrement à *Bireium* : mais le copiste aura peut-être mal écrit le mot latin.

roi de France était alors en guerre avec le comte de Blois, Thibaud IV; le choix de ce lieu d'entrevue étonne un peu.

2° Il est difficile de savoir pourquoi Louis VI demanda à voir le petit prince angevin, Geoffroi, un enfant de quatre ou de cinq ans au plus, à l'époque où aurait eu lieu la conférence.

3° L'auteur du traité est au courant de la succession du dapiférat dans la famille de Garlande, puis dans celle de Vermandois. Ces renseignements exacts ont dû être communiqués aux officiers de Henri II par ceux de la cour capétienne pendant le séjour du roi d'Angleterre et de Thomas Becket à Paris, à moins de supposer que les premiers aient pu eux-mêmes prendre connaissance des archives royales ou lire une chronique comme celle de l'abbaye de Morigni qui donne beaucoup de détails précis sur l'histoire de la cour de Louis le Gros et en particulier sur la famille de Garlande. Aucun document contemporain, d'ailleurs, ne mentionne d'hommage féodal rendu par les sénéchaux du roi de France au comte d'Anjou. Il n'en est pas question dans les chroniques, ce qui est peu surprenant, mais il n'y en a pas trace non plus dans les chartes angevines et capétiennes du XIIe siècle.

4° Le comte de Beaumont, Mathieu I, faisait partie de l'entourage habituel de Louis VI. Il en était de même de Raoul du Martroi, fréquemment cité comme témoin dans les actes de ce roi. Nul autre texte ne nous apprend qu'il exerçât auprès de lui la fonction de maréchal : mais nous n'avons aucune donnée sur les maréchaux du temps de Louis VI. Un frère de Raoul du Martroi est nommé aussi dans une charte de ce roi[1], mais il s'appelle Roger et non Thomas.

5° Il est difficile de ne pas trouver invraisemblables les paroles de Louis VI sommant son maréchal de servir l'homme du comte d'Anjou et lui apprenant qu'il tenait son fief de ce même souverain.

6° A entendre Hugue de Clers, ou du moins celui qui le fait parler, le bouteiller de France, *pincerna* (car il ne peut être question ici que du chef du service de la bouteillerie, et non pas des échansons proprement dits, *scantiones*, officiers inférieurs) aurait été, comme le sénéchal, tenu de faire hommage de son office au grand sénéchal, le comte d'Anjou. Aucun texte de ce temps ne montre le bouteiller placé dans la dépendance féodale du *dapifer* : on pourrait l'admettre cependant, à la rigueur, le sénéchal,

1. *Annales de Louis VI*, n° 352.

héritier des pouvoirs de l'ancien comte du palais, ayant, à ce titre, la haute surveillance de tout le service de la bouche. — A coup sûr, les chartes de la famille des bouteillers de la Tour et celles de la région de Senlis, en général, ne font, à notre connaissance, aucune mention des droits de suzeraineté exercés par les comtes d'Anjou sur les terres contiguës à cette cité. — Notons qu'en 1117-1119, le bouteiller de Louis VI était Gilbert de Garlande[1], et non un membre de la famille de Senlis. Nous ne connaissons pas d'ailleurs, dans cette famille et pour la première moitié du XIIe siècle, un *Gautier*. Gui II de la Tour ou de Senlis avait été bouteiller jusqu'en 1112. Louis de Senlis le fut de 1112 à 1132, époque où il fut remplacé par Guillaume de Senlis. Mais peut-être l'auteur du traité parle-t-il d'une autre époque que celle de l'entrevue de Marchenoir ; et d'ailleurs un copiste peut avoir mal interprété la lettre *G.*, abrévation de *Guido* ou de *Guillelmus*, détail sur lequel nous n'insistons pas.

Les prérogatives du grand sénéchal

C'est peut-être la partie la plus curieuse du traité attribué à Hugue de Clers. Lorsque le comte d'Anjou vient à la cour du roi, le sénéchal (ordinaire) ordonne aux maréchaux de lui préparer et de lui livrer son logement. A son arrivée, le sénéchal va au devant de lui et le conduit au logis qu'il doit occuper, puis il annonce au roi la venue du haut dignitaire. Si le comte veut aller trouver le roi, le sénéchal le conduit à la cour et le reconduit de la cour à son logis. S'agit-il d'un couronnement royal ? le jour de la solennité, au banquet d'apparat auquel assiste le roi, le sénéchal fait préparer pour le comte un siège couvert d'une belle étoffe et le comte s'y asseoit jusqu'au moment où commence le service de bouche. Au premier service, le comte se désagrafe, se lève de son siège et prenant le plat des mains du sénéchal, le place devant le roi et la reine, puis, au fur et à mesure, donne ses ordres au sénéchal. Il s'asseoit un peu en arrière pour attendre la présentation des autres services, et agit de même jusqu'à la fin.

Après le banquet, il monte à cheval, escorté du sénéchal, et revient à son logis. Le destrier qui l'a amené à la cour devient la propriété du *maître queux* du roi ; son manteau de cour est donné au *dépensier*, mais une fois le repas terminé. Le panetier

1. *Annales de Louis VI*, p. 304.

envoie au comte deux pains et un setier de vin; le queux, une pièce de viande et un rôti. Le sénéchal du comte reçoit cette livraison et en fait don aux lépreux.

Lorsque le comte se rend à l'ost du roi, le sénéchal de France doit lui préparer une tente pouvant contenir cent chevaliers, et un attelage pour la porter avec les cordes et les pieux, un homme à cheval et deux hommes à pied pour les conduire. La campagne terminée, le comte peut rendre la visite au sénéchal s'il le veut, mais s'il ne la rend pas, il n'en aura pas moins sa tente préparée pour une autre expédition. Dans l'ost du roi, c'est le comte d'Anjou qui commande l'avant-garde à l'aller, et l'arrière-garde au retour. Hugue de Clers affirme, à titre de témoin oculaire, que ces honneurs ont été rendus au comte Foulque V, dans les deux expéditions d'Auvergne, et au couronnement de Bourges, et que le comte Geoffroi le Bel, celui qui est enseveli au Mans, en a joui dans les deux couronnements de Bourges et d'Orléans.

Après les prérogatives honorifiques et militaires, vient le privilège judiciaire. Quand le comte d'Anjou est en France, tout ce que sa cour aura jugé est tenu pour bon et légal. Si un jugement rendu par la cour de France provoque des contestations, le roi invite le comte à venir reviser le procès; si le comte refuse de venir ou de se faire représenter, on lui envoie les pièces écrites qu'ont produites les deux parties, et le jugement rendu par sa cour est valable en dernier ressort. Hugue de Clers affirme avoir vu *beaucoup* de sentences rendues en France être réformées en Anjou : il cite même un exemple, une affaire de combat judiciaire ou de guerre privée qui aurait eu lieu à Saint-Omer. « Voilà ce que j'ai vu, ajoute-t-il, et beaucoup d'autres avec moi ».

1° Cet exposé des prérogatives attribuées au comte d'Anjou dans la cour de France n'est pas dénué d'importance historique, en ce qu'il nous renseigne, tout au moins, sur l'idée qu'on se faisait, au milieu du XIIe siècle, du rôle joué par les grands sénéchaux ou sénéchaux « d'honneur » dans les cérémonies d'apparat. Ajoutons qu'aucun texte ne confirme le témoignage d'Hugue de Clers, en ce qui touche l'application de ce cérémonial à des circonstances déterminées du règne de Louis VI ou de Louis VII. Il est certain d'ailleurs que Foulque V a pris part, en 1122 et en 1126, aux deux expéditions de Louis le Gros en Auvergne. Quant aux couronnements royaux de Bourges et d'Orléans, sous Louis VI et Louis VII, il n'y a rien d'impossible à ce qu'ils aient eu lieu, puisque les Capétiens de ce temps avaient l'habi-

tude de se faire couronner fréquemment, aux époques des grandes solennités religieuses. Des trois couronnements mentionnés dans le traité, l'histoire n'en signale qu'un : celui de Louis VII à Bourges [1].

2° Rien n'empêche de croire que les maréchaux, le panetier et le queux de France aient été, à l'époque où fut rédigé le traité, les subordonnés du sénéchal. Nous n'avons, sur ce point, aucun témoignage historique du XIIe siècle. Au XIIIe, les maréchaux dépendent du connétable ; mais le dapiférat alors n'existait plus.

3° Les affirmations d'Hugue de Clers relatives à la prérogative judiciaire des comtes d'Anjou, nous laissent absolument incrédule. M. Bémont reconnaît « qu'à première vue ces faits paraissent peu croyables », mais il ajoute : « Connaissons-nous donc si bien la manière dont se rendait la justice en France, dans la première moitié du XIIe siècle, pour oser affirmer qu'ici encore Hugue se trompe et nous trompe ? » Nous répondrons simplement que cette subordination de la justice royale à la justice angevine, n'est attestée, en fait, par aucun autre document, et qu'elle serait non seulement invraisemblable, mais contradictoire avec tout ce que nous savons des efforts faits par les Capétiens du XIIe siècle pour mettre leur tribunal hors de pair, et même au-dessus de celui de l'Eglise.

4° Nous ne sommes pas touchés davantage par le dernier argument que présente M. Bémont sur cette question des prérogatives du grand sénéchal. « Comment Hugue de Clers, dit-il, aurait-il osé entasser tant d'inventions mensongères sur des faits qu'on pouvait contrôler, car il n'en était certainement pas demeuré l'unique témoin au moment où il écrivait. S'il était vrai qu'il eût fabriqué son traité pour appuyer les prétentions angevines à la sénéchaussée de France, n'aurait-il pas trouvé des contradicteurs à la cour de France ? » — C'est là une difficulté qui n'a jamais embarrassé les clercs et les juristes du moyen âge quand un intérêt, politique ou autre, les poussait à falsifier les faits historiques ou à en inventer de toutes pièces. M. Bémont le sait mieux que per-

1. Ce n'est pas forcément, comme le pense M. Bémont (p. 257, note 5), celui de 1145. Louis VII fut couronné aussi à Bourges, à la Noël de 1137 (Orderic Vital, éd. Leprévost, V, 102 : « Anno ab incarnatione Domini 1138, indictione I, Ludovicus juvenis rex Francorum apud Bituricam in Natale Domini, coronatus est ». Les Bénédictins (HF. Index du t. XII, au mot Geoffroi le Bel), ont appliqué la mention d'Hugue de Clers à ce dernier couronnement.

sonne. N'est-ce pas lui qui a révélé au monde savant[1] l'impudente supercherie commise en 1216 par Louis de France, l'héritier de Philippe-Auguste, ou par les hommes de loi à ses gages? Pour justifier ses prétentions au trône d'Angleterre, le fils du roi de France adresse alors au pape et aux Anglais un mémoire où la vérité historique est effrontément travestie, où abondent les arguments mensongers et mêmes contradictoires et cela sur des faits (comme celui du fameux procès intenté à Jean-Sans-Terre par devant les pairs de France au sujet du meurtre d'Artur) qui s'étaient passés, *il y avait quinze ans à peine!* Et le pape à qui on voulait faire croire tant de faussetés[2] et qui les accepta en partie, Innocent III, était celui-là même qui était en fonctions et en rapports journaliers avec la France et l'Angleterre, au moment où s'étaient produits les événements qu'on dénaturait ou qu'on inventait avec tant d'audace! Un pareil exemple suffit à faire comprendre comment, en 1158, des officiers du comté d'Anjou, fonctionnaires du roi Plantagenet, ont pu oser, sur un événement soi-disant arrivé quarante ans plus tôt et sur d'obscurs détails d'institutions, produire un document rempli d'allégations fausses, et même s'en servir à la cour de France pour appuyer les prétentions de leur maître. Comme l'a très bien dit l'historien de Louis VIII[3] : « la crédulité des gens de cette époque s'explique aisément si l'on songe aux conditions de la vie au moyen âge, aux difficultés des communications et à la pauvreté des informations ». On connaissait mal le passé, même récent, et l'on avait la mémoire courte, autant que le sens critique peu développé.

Telles sont les observations que nous a suggérées l'analyse

1. Bémont, *De la condamnation de Jean-Sans-Terre par la cour des pairs en 1202*, dans *Revue historique*, XXXII.

2. Les assertions inexactes des envoyés de Louis de France, en 1216, ne portent pas seulement sur les faits historiques de premier ordre, mais sur de menus détails dont la vérification était pourtant facile. Par exemple, ils affirment au pape que, depuis le procès de 1202, Jean-Sans-Terre n'a jamais été qualifié *roi* par la cour de France, mais seulement *roi déposé* ou *ex-roi*. Or, comme l'a remarqué M. Petit-Dutaillis (*Louis VIII*, p. 82), cette allégation est absolument fausse. Dans tous les actes et dans toutes les lettres émanées de Philippe-Auguste, de 1203 à 1216, Jean-Sans-Terre est qualifié « *rex Anglie* » et le roi de France n'a jamais cessé de traiter avec lui d'égal à égal. Ceci prouve que les affirmations précises et détaillées des faussaires ne doivent pas nous faire illusion.

3. Petit-Dutaillis, *Louis VIII*, p. 79.

même des détails contenus dans le traité attribué à Hugue de Clers, mélange de menus faits exactement rapportés, d'invraisemblances énormes et d'évidentes faussetés. Elles sont, en somme, très défavorables à la véracité du narrateur. Il faut savoir maintenant si des documents autres que le fameux traité permettent d'établir, comme l'ont cru dom Brial et M. Bémont, que les rois de France ont reconnu les droits et les prérogatives des comtes d'Anjou au titre du grand dapiférat.

III. — LE DAPIFÉRAT DES COMTES D'ANJOU D'APRÈS LES AUTRES TÉMOIGNAGES HISTORIQUES

Nous avons vu, que, pour le règne de Louis VI, il n'existait pas, en dehors du mémoire écrit sous le nom d'Hugue de Clers, de texte historique ou diplomatique prouvant que les comtes d'Anjou avaient réclamé et exercé les droits de grand sénéchal de France. Il n'en est pas de même pour le règne de Louis VII. A partir de l'année 1158, certains chroniqueurs anglo-normands attestent que Henri II, roi d'Angleterre et comte d'Anjou, revendiqua le dapiférat, que le roi de France le lui concéda, et que le fils aîné de Henri II, Henri le Jeune, en remplit effectivement les obligations. De plus, une charte de Henri II relative à l'abbaye de Saint-Julien de Tours, non datée, mais comprise certainement entre 1157 et 1159, semble corroborer les allégations de ces historiens. Nous allons examiner ces divers témoignages et tâcher d'en déterminer la valeur.

La chronique de Gervais de Canterbury [1].

Gervais est le seul historien qui ait raconté qu'au moment où les rois de France et d'Angleterre, dans l'été de 1158, mirent fin à la guerre intermittente qui avait suivi le mariage de Henri II et d'Alienor d'Aquitaine, et négocièrent le traité dont la clause principale fut le mariage de la troisième fille de Louis VII avec le fils aîné du roi d'Angleterre, le chancelier Thomas Becket

1. Stubbs, *The histor. works of Gervase of Canterbury*, I (1879), Chronica major de tempore regum Angliæ Stephani, Henrici II et Ricardi I (1107-1199), p. 166.

obtint de Louis VII que son maître, le roi Plantagenet, entrerait en Bretagne *à titre de sénéchal du roi de France* « quasi senescallus regis Francorum ». C'est ainsi, ajoute-t-il, qu'il essaya, pour la première fois, de dompter les Bretons et mit la main sur la ville de Nantes. — Gervais de Canterbury est véridique, et, en général, très exactement informé. Nous n'avons aucun motif de mettre ici en doute son assertion[1]. On remarquera seulement qu'il n'est pas question, dans Gervais, d'une concession du dapiférat à titre perpétuel et héréditaire, ni de la reconnaissance d'un droit ancien. Louis VII donne simplement à son allié les pouvoirs militaires attachés au titre de sénéchal de France en vue d'une expédition particulière, celle de Bretagne. Il faut croire, nous insisterons ailleurs sur ce point) que Henri II avait intérêt à apparaître dans ce pays, comme représentant de la royauté française. Quant à la question de savoir pourquoi le Capétien fut amené à faire cette concession, elle ne peut se résoudre que par une étude attentive des événements qui aboutirent au traité du 31 août 1158. Il est certain qu'à cette époque, Louis VII, vaincu, humilié, menacé de perdre toute autorité générale sur la France de l'Ouest, du Centre et même du Midi, commit un acte de faiblesse en traitant avec son ennemi, en lui accordant, avec la sénéchaussée royale en Bretagne, le droit de prendre le Vexin quand le mariage de leurs enfants pourrait s'effectuer réellement; mais quelques mois à peine s'étaient écoulés qu'il comprenait la nécessité de se ressaisir et de rompre l'alliance, pour empêcher le Plantagenet de s'emparer de Toulouse et de renverser la maison de Saint-Gilles (1159). Il eût mieux fait de s'abstenir de toute tentative de rapprochement.

M. Bémont n'a pas saisi, nous le montrerons, l'importance spéciale de ce passage de Gervais en ce qui touche la question du *De Senescalcia*. Il le rappelle seulement en deux lignes, et porte surtout son attention sur ce fait qu'en 1158 et 1159 le sénéchal de France en exercice, Thibaud V, comte de Blois, abandon-

1. « Rex Henricus transfretavit et Parisius profectus, a rege Franciæ Lodovico in magna gloria et honore susceptus est; filiam ejus filio suo Henrico petiit et accepit. Eo tempore, per industriam Thomæ cancellarii a Londonia, rex Angliæ a rege Francorum christianissimo, viro tamen nimis simplici, optinuit, ut quasi senescallus regis Francorum intraret Britanniam, et quosdam ibidem inter se inquietos et funebre bellum exercentes coram se convocaret et pacificaret, et quem inveniret rebellem violenter coherceret. Hic fuit primus ingressus ejus super Britones edomandos, et sic civitatem de Nantes ad jus suæ dominationis inflexit. »

nait son suzerain, le roi de France, pour s'allier au roi d'Angleterre, à qui il fit hommage. Il est certain qu'à cette défection, attestée par l'histoire, correspondit une vacance du dapiférat[1], dont témoignent les chartes de Louis VII, et qui dura, pour le moins, de mai à octobre 1159. S'ensuit-il, comme paraît le penser M. Bémont, que pendant ce temps le comte de Blois ait abdiqué le dapiférat entre les mains du roi d'Angleterre, ou du moins ait reconnu le tenir de lui en fief? Rien ne le prouve. A coup sûr, Thibaud était réintégré dans sa fonction avant le 26 mars 1160, et ne cessa de la posséder jusqu'à sa mort. M. Bémont demande (p. 259) s'il est permis de voir une allusion à la suzeraineté du comte d'Anjou dans le passage où la chronique attribuée à Benoit de Peterborough dit qu'en 1173, le jeune roi d'Angleterre, fils de Henri II « recepit fidelitatem et homagium comitis Theobaldi ». Mais cette citation ne prouve rien, car elle se réfère à l'histoire de ce congrès de Paris, où le roi Louis VII et ses barons jurèrent d'être les alliés du prince anglais en révolte contre Henri II. Tous s'engagèrent plus ou moins envers Henri le Jeune. Thibaud ne fut pas le seul à lui faire hommage; Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et son frère Mathieu, comte de Boulogne, agirent de même. M. Bémont oublie que le chroniqueur a pris lui-même le soin de spécifier le fief pour lequel le comte de Blois a fait hommage. Il s'agit du château d'Amboise, d'une rente de 500 livres sur les revenus de l'Anjou, et des droits revendiqués par les comtes de Blois sur la Touraine. Pas un mot ne permet de croire que, dans cette inféodation, il ait été question du dapiférat[2].

1. Luchaire, *Études sur les actes de Louis VII*, p. 47.

2. *Gesta Henrici II*, Rolls series, I, 44 : « In eodem concilio juvenis Rex recepit homagium et fidelitatem a Philippo, comite Flandriæ, et dedit ei pro homagio et fidelitate sua mille libratas redditiuum in Anglia per annum, et totam Kantiam cum castello de Dovere et castello Rofensi. — Similiter recepit ipse homagium et fidelitatem a Matthæo, fratre comitis Flandriæ, comite Boloniæ : et concessit ei, pro homagio et fidelitate suâ, totam socam de Kirketonia in Lindescia, et comitatum Moretaniæ. *Similiter recepit fidelitatem et homagium comitis Theobaldi et concessit ei quingentas libratas redditiuum Andegavensium, et castellum de Ambasio, cum toto jure quod ipse calumniatus fuit in Turonica.* »

La chronique de l'abbé du Mont-Saint-Michel, Robert de Torigni[1].

En trois endroits de sa chronique, Robert de Torigni a parlé du dapférat des comtes d'Anjou. Sous l'année 1164, il rapporte que le comte de Blois, Thibaud V, épousa une fille de Louis VII et reçut à cette occasion la sénéchaussée de France. Il ajoute que cette charge appartenait de toute antiquité au comte d'Anjou ; que de son temps Raoul de Péronne rendait, à ce titre, le service féodal au comte, qu'il lui faisait hommage et l'honorait comme son suzerain[2]. — Il atteste que le 6 janvier 1169 (lors de la conférence de Louis VII et de Henri II à Montmirail) Henri le Jeune, fils du roi d'Angleterre, fit hommage au roi de France, son beau-père, du comte d'Anjou et du duché de Bretagne, et que le roi de France lui accorda d'être sénéchal de France, « fonction qui appartient au fief d'Anjou » ,ajoute-t-il encore[3]. — Il affirme que le 2 février 1169, Henri le Jeune se trouvant à Paris, servit le roi de France à table, en qualité de sénéchal, et il fait suivre cette allégation d'un développement où il résume simplement la première partie du mémoire d'Hugue de Clers, celle qui a trait au roi Robert et au comte d'Anjou, Geoffroi Grisegonelle[4].

1. L. Delisle. *Chronique de Robert de Torigni*, 1872.

2. *Ibid.*, I, p. 351. « Comes Carnotensis Tedbaudus despondit filiam Ludovici regis Franciæ, et ideo rex ei concessit dapiferatum Franciæ quem comes Andegavensis antiquitus habebat, unde etiam nostris temporibus Radulfus de Parrona pro eo serviebat, et inde ei homagium faciens, ut dominum honorabat. »

3. *Ibid.*, II, p. 10. « In Epiphania Domini, concordati sunt rex Francorum et rex Anglorum. Henricus, filius Henrici regis Anglorum, fecit homagium regi Francorum, socero suo, de Andegavensi comitatu et de ducatu Brittanniæ, quem rex concessit eidem generi suo. Nam de Normannia fecerat ei ante homagium, et concessit ei rex Francorum ut esset senescallus Franciæ, quod pertinet ad feudum Andegavense. Richardus, filius Henrici regis Anglorum, fecit homagium regi Francorum de ducatu Aquitaniæ. »

4. *Ibid.*, II, p. 11. « In purificatione Beate Marie, fuit Henricus filius regis Anglorum, Parisius, et servivit regi Francorum ad mensam, ut senescallus Franciæ. Hanc senescalliam, vel, ut antiquitus dicebatur, majoratum domus regiæ, Robertus rex Francorum dedit Gaufrido Grisagonella comiti Andegavorum, propter adjutorium quod ei impendit contra Othonem imperatorem Alemanniæ. Dedit etiam ei quicquid habebat in episcopatu Andegavensi. Postea vero, cum Gaufridus, comes Perticensis et David, comes Ceno-

Nous devons conclure de ces trois passages : 1° que Robert de Torigni a mis une insistance particulière à persuader à ses lecteurs que la sénéchaussée de France était une charge attachée au comté d'Anjou, et qu'en somme, avec la brièveté relative que lui imposait sa tâche d'auteur d'une histoire universelle continuant celle de Sigebert de Gembloux, l'abbé du Mont-Saint-Michel *soutient une thèse* qui est exactement celle d'Hugue de Clers ; 2° qu'il a non seulement connu, mais utilisé pour sa propre démonstration, le traité *de Senescalcia*, car il n'a fait qu'en abréger la partie préliminaire dont il endosse tous les anachronismes, et il y a certaines raisons de penser qu'il lui emprunte aussi le passage relatif à Raoul de Péronne. Sur ce dernier point, les expressions qu'il emploie « nostris temporibus » sont de nature, il est vrai, à donner le change en faisant croire à un souvenir personnel ; mais en admettant même qu'il en soit ainsi, on est fondé à révoquer en doute l'exactitude du souvenir, puisque, dans le même passage, Robert commet l'erreur très grosse d'affirmer qu'en 1164 Louis VII donna le dapiférat au comte de Blois, Thibaut V, alors que celui-ci avait été nommé sénéchal dix ans auparavant[1].

L'abbé du Mont-Saint-Michel est d'ailleurs le seul chroniqueur qui nous informe qu'à l'entrevue de Montmirail, Louis VII accorda la charge de sénéchal à Henri le Jeune. Il n'est question de cette concession ni dans les autres historiens anglais, ni dans les lettres de Jean de Salisbury qui nous font connaître pourtant les négociations et les actes de la conférence dans le plus grand détail. On se demande comment Louis VII aurait pu le faire sans blesser profondément son allié et beau-frère, Thibaud, le comte de Blois, le sénéchal de France en exercice, qui, étant le pair du comte d'Anjou, n'aurait eu aucune raison de lui faire hommage et de se résigner à une situation subordonnée. Robert de Torigni est également la source unique pour ce détail que, le 2 février 1169, Henri le Jeune, pendant un séjour à Paris, aurait servi le roi de France à table, en qualité de sénéchal. En supposant que le fait soit exact, il ne faudrait pas en conclure que le

mannensis, essent rebelles eidem Roberto regi Francorum, predictus rex Francorum, Gaufrido Grisagonella ferente sibi auxilium, obsedit municionem Moritoniæ et cepit. Et quia David, comes Cenomannorum, evocatus a rege ad eum venire contempsit, dedit rex Gaufrido Grisagonella homagium illius et ipsam civitatem, et quicquid habebat in episcopatu Cenomannensi. »

1. Cette erreur a été très justement relevée par M. Bémont (p. 259, note 3).

roi de France reconnaissait, par là même, le droit de son vassal d'Anjou à la sénéchaussée héréditaire. Au moyen âge, quand un roi recevait dans un festin d'apparat des princes étrangers ou de hauts barons, servir à la table royale et faire l'office de *dapifer* était un honneur que l'on réservait d'habitude à l'hôte le plus élevé en dignité. Cette prérogative purement honorique et temporaire n'engageait en aucune façon le souverain qui la conférait.

Il résulte des observations précédentes que le témoignage de Robert de Torigni, inspiré visiblement de l'écrit de Hugue de Clers, ne peut être accepté qu'avec défiance. Fidèle serviteur de Henri II, ce chroniqueur voulait que les prétendus droits de son maître au grand dapiférat de France fussent mis hors de contestation. Rappelons-nous qu'il est l'historiographe sinon officiel, du moins très officieux du Plantagenet, officieux au point d'avoir gardé un silence presque absolu sur le conflit de Henri II et de Thomas Becket, c'est-à-dire sur l'événement le plus considérable de l'histoire de l'Angleterre et de la France pendant une période de six années[1].

La preuve que la thèse sur le dapiférat héréditaire des comtes d'Anjou était à l'ordre du jour parmi les fonctionnaires et les sujets dévoués de Henri II, se trouve encore dans ce fait que l'auteur de l'*Historia comitum Andegavensium*[2] a reproduit littéralement à la fin de sa chronique les deux derniers passages de Robert de Torigni. De même l'auteur de la *Chronica de Gestis consulum Andegavensium* avait inséré dans la sienne la première partie de l'écrit de Hugue de Clers[3], ces légendes relatives à Geoffroi-Grisegonelle et au roi Robert dont l'abbé du Mont-Saint-Michel nous a donné seulement le résumé.

La charte de Saint-Julien de Tours.

Le seul document diplomatique où il soit fait mention expresse

1. La remarque est de M. L. Delisle lui-même (*Robert de Torigni*, II, p. XII).

2. Marchegay et Salmon, *Chroniques d'Anjou*, p. 346-347.

3. Ibid., p. 75 et suiv. Comme nous ne nous occupons pas, dans cette étude, de la première partie du traité *de Senescalcia*, nous laissons absolument de côté la question du rapprochement à établir entre l'écrit de Hugue de Clers et le *De Gestis consulum Andegavensium*, pour le texte qui leur est commun. Il n'y a pas identité absolue, et à certains égards, celui du *De Gestis*

du dapiférat des comtes d'Anjou est une charte non datée[1] où Henri II déclare qu'à Orléans le roi de France a reconnu que la garde de l'abbaye de Saint-Julien de Tours appartenait au comte d'Anjou en vertu de sa dignité de sénéchal « ex dignitate dapiferatus mei » et que l'archevêque de Tours n'avait à exercer sur cette abbaye d'autre pouvoir que l'autorité spirituelle appartenant au chef du diocèse. Les témoins de cet acte ont été Josce, archevêque de Tours, l'abbé de Saint-Euverte (d'Orléans), l'abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, deux chapelains, Geoffroi et Étienne, Richard, trésorier, Jean, chambrier de Vendôme, B. frère du roi de France[2], Guillaume, fils d'Haimon[3], Robert de Neubourg et Hugue de Clers.

M. Bémont reproche à Mabille d'avoir affirmé que cette charte était fausse et d'avoir dit : « Ce serait le seul acte qui pourrait être allégué en faveur des prétentions angevines, mais il est facile de voir que cette charte n'est pas authentique », sans avoir démontré la non-authenticité du document. Mabille aurait dû, en effet, donner ses raisons. Il a pensé probablement (ce que nous ne pouvons pas nous-même ne pas penser) que la mention d'Hugue de Clers au bas d'un acte unique dans son genre, et destiné évidemment à faire considérer comme hors de doute le droit du comte d'Anjou à exercer le dapiférat, suffisait à éveiller les soupçons. Après le *De Senescalcia*, voici un second document qui nous représente encore Hugue de Clers comme chargé d'une mission de confiance par son maître (puisqu'il se trouve à la cour de Louis VII avec deux des principaux conseillers de Henri II). Sa présence à la cour de France se trouve liée de nouveau à une reconnaissance officielle du gouvernement capétien en ce qui concerne la légitimité des revendications de l'Anjou! A priori, le doute est permis, et dans les observations qui vont suivre, on ne trouvera rien, si nous ne nous trompons, qui soit de nature à

pourrait être considéré comme plus complet. Mais ceci importe peu au but que nous poursuivons.

1. Les Bénédictins (HF. XVI, 17 et 636) l'ont attribuée, avec toute raison, à l'année 1158, Josce n'ayant été élu archevêque de Tours qu'en 1157 (voir Dumas, *De Joscii Turon. archiep. vita*, 1894) et un autre témoin, Robert de Neubourg, étant mort en 1159, au témoignage de Robert de Torigni.

2. Il n'y a pas de frère de Louis VII dont le nom commence par B. Les Bénédictins ont corrigé B. en P. (Philippe).

3. Le texte porte « Willelmo sil. Ham. ». Les Bénédictins ont corrigé en « filio Hamonis ». Guillaume, fils de Haimon, sénéchal de Bretagne, était un des fonctionnaires les plus influents de Henri II, dans la France angevine.

diminuer l'impression de méfiance qu'un tel document fait naître à première vue.

1° La charte de Saint-Julien ne se retrouve pas dans les collections des titres relatifs à cette abbaye que nous avons pu consulter, celle du t. 77 de Baluze et celle du ms. latin 5443, de la Bibliothèque Nationale. Gaignières, auteur de ce dernier recueil, ne dit pas un mot (soit en faisant l'histoire des abbés de Saint-Julien, soit en citant ses extraits), qui soit une allusion à cette pièce ou à son contenu.

2° Tous ceux qui l'ont citée l'ont empruntée aux *Miscellanées* de Baluze (IV, 486)[1] : Baluze lui-même ne l'a pas prise dans un cartulaire de Saint-Julien ou dans les archives de cette abbaye, mais dans le ms. 2669 de la Bibliothèque de Colbert, c'est-à-dire dans un registre de Philippe-Auguste. La pièce n'est d'ailleurs pas un original, mais un vidimus du bailli de Tours, R. Barbou, daté de 1288, et un vidimus qui n'est guère en forme. Pris en lui-même, ce document ne présente rien qui soit étranger aux usages de la chancellerie de Henri II, si ce n'est pourtant que la formule *Testes* et la mention du lieu, qui terminent d'ordinaire les chartes de ce roi, sont absentes. Les témoins mentionnés après les mots *his audientibus* sont évidemment ceux qui assistaient à l'*audientia* d'Orléans et qui constituaient, dans cette circonstance, l'entourage du roi Louis VII.

3° Il est tout à fait étrange que l'archevêque de Tours, Josce, ait été témoin d'un acte dirigé précisément contre son autorité et contre les droits traditionnels de son église, car nous possédons une lettre de lui adressée à Louis VII[2] où il supplie le roi de France de faire exactement le contraire, c'est-à-dire d'empêcher les moines de Saint-Julien d'élire un abbé du parti angevin et de leur rappeler que, de toute antiquité, leur monastère relève temporellement de la royauté française et de l'archevêché de Tours. Cette lettre, très authentique, prouve, sans aucun doute,

1. Mabillon, *De re diplomatica*, 605, l'a reproduite aussi, d'après le t. III de dom Estiennot. Mais son texte n'est pas aussi complet que celui de Baluze, car il s'arrête aux mots « Gaufrido et Stephano capellanis » et il se termine par la mention chronologique suivante : *Actum anno MCCLXXXIII die mercurii ante festum beati Georgii*. Il ne s'est pas aperçu qu'une telle mention ne pouvait convenir à Henri II et que cette date n'était que celle d'un vidimus ; de sorte que plusieurs de nos anciens historiens (notamment Du Tillet, *Recueil des rois de France*, in-4°, 1618), l'ont attribuée à un roi anglais de la fin du XIIIe siècle.

2. HF, XVI, 17.

que Henri II et ses agents faisaient à Saint-Julien, comme dans bien d'autres établissements religieux de la Touraine, une propagande active pour substituer le patronage des Plantagenets à celui des Capétiens ; mais elle prouve aussi que les archevêques n'étaient pas disposés à laisser ce changement s'accomplir et à rompre les liens qui les rattachaient à la France. Par faiblesse de caractère et surtout par l'impuissance où il était d'agir en Touraine, c'est-à-dire en pays ennemi, Louis VII a pu cesser d'exercer ses droits sur les églises de cette région, mais nous considérons comme tout à fait invraisemblable qu'il ait consenti par déclaration solennelle à les transférer à son rival. La charte où apparaît le nom d'Hugue de Clers était destinée à faciliter la tâche des fonctionnaires d'Henri II : elle faisait de leur prétention et de leur désir une réalité.

Les textes relatifs à l'histoire du dapiférat sous Philippe-Auguste.

M. Bémont n'a cité, à l'appui de sa thèse ou plutôt de celle d'Hugue de Clers, qu'une partie de ces textes ; non seulement ils ne sont pas de nature à la corroborer, mais, à les examiner de près, on jugera qu'ils lui sont plutôt défavorables.

I. — S'il était une circonstance où les comtes d'Anjou fussent autorisés à faire valoir les droits attachés à la charge de grand sénéchal de France, c'était assurément l'époque du sacre, la solennité religieuse du couronnement et le repas d'apparat qui suivait la cérémonie d'église. Nous savons par les formulaires[1] que le haut vassal chargé, dans cette occurrence, des fonctions de sénéchal, portait l'épée devant le roi et servait ensuite, comme *porte-mets*, à la table royale. Or, le 1er novembre 1179, eut lieu, à Reims, du vivant même de Louis VII qui ne mourut que l'année suivante, le couronnement de Philippe-Auguste, l'héritier présomptif du trône. Le sénéchal en exercice, Thibaud V, comte de Blois, n'est pas nommé parmi les barons qui assistèrent au sacre, soit que la maladie l'ait empêché de venir, soit que la place prépondérante occupée à la cour de France par Philippe d'Alsace, comte de Flandre, portât déjà ombrage à la maison de Champagne. On remarquera que la sœur de Thibaud, la mère même de Philippe-Auguste, la reine Adèle, ne fut pas non plus

1. Godefroy, *Le Cérémonial français*, I, 18, 28.

présente au sacre de son fils, ce qui peut s'expliquer aussi par la nécessité de rester auprès de Louis VII, paralysé et malade. Quoi qu'il en soit, le sénéchal de France n'étant pas là pour remplir son office, il fallait en charger un des grands vassaux présents, et une occasion toute naturelle s'offrait d'en investir le comte d'Anjou, Henri le Jeune, envoyé par son père, Henri II, pour le représenter dans cette cérémonie. L'Angleterre et la France étaient alors en paix et les deux maisons royales en bonne intelligence. Non seulement le souverain Plantagenet déléguait son fils pour assister le prince royal de France pendant son couronnement, mais il témoignait encore son amitié aux Capétiens par des cadeaux, objets d'or et d'argent, venaison provenant des chasses d'Angleterre. S'il était vrai que les Angevins eussent déjà fait reconnaître officiellement par le roi de France leur droit héréditaire sur le grand dapiférat, il serait incompréhensible que, dans les circonstances où se trouvaient alors les deux monarchies, le jeune roi d'Angleterre, comte d'Anjou, eût négligé de le revendiquer et que Louis VII lui en eût refusé l'exercice.

Or, dans la solennité de 1179, les textes historiques proprement dits établissent qu'en fait, ce fut le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, et non pas Henri le Jeune[1], qui porta l'épée au sacre et remplit l'office de porte-mets au festin solennel. La fonction dévolue au prince anglais consista simplement à tenir la couronne royale, soit dans la procession, du palais à l'église, soit dans l'église même, au moment du couronnement. On ne trouve pas, dans les chroniques, un seul mot qui laisse croire que le jeune roi d'Angleterre ait élevé une récrimination quelconque au sujet de son droit. Bien plus les chroniqueurs anglais eux-mêmes ne semblent pas se douter que leur souverain eût des prétentions à la charge de grand sénéchal.

Raoul de Dicet[2], qui est le plus explicite, rapporte, sans le

1. Un seul texte est en opposition sur ce point avec les chroniqueurs flamands et anglais dont l'affirmation catégorique ne laisse aucune place au doute, mais ce texte est celui d'un anecdotier, auteur d'une sorte d'histoire de France populaire, où abondent les légendes, les anachronismes et les faits controuvés : le Ménestrel de Reims (éd. de Wailly, p. 8) « Et à son disneir, le servi li rois Henris d'Angleterre à genoux et tailla devant lui ». Et encore ce « roi Henri » est ici Henri II lui-même, le souverain de l'empire des Plantagenets.

2. Rad. de Diceto, ed. Stubbs I, 438 « Philippus itaque rex Francorum, in coronatione sua, tam in gladio præferendo, quam in regiis dapibus apponendis, Philippum Flandriæ comitem, privilegiatum habuit ministerialem,

moindre étonnement, que le comte de Flandre obtint le privilège de porter l'épée et de servir à table. Il ajoute que Philippe d'Alsace tenait ce *droit* d'une double source, par son père, et du chef de sa femme, Elisabeth de Vermandois, fille du sénéchal de France, Raoul de Vermandois. *Par son père*, que peut-il entendre par là, sinon que le dapiférat était attaché au fief de Flandre? Quant au jeune roi Henri, à en croire l'historien anglais, il daigna paraître au sacre uniquement pour en relever l'éclat, à titre de beau-frère et d'allié de Philippe-Auguste, nullement comme vassal; et s'il soutint la couronne au-dessus de la tête de Philippe, c'était pour épargner une fatigue au royal adolescent. « Il voulait indiquer, par là, ajoute Raoul, que la France trouverait en lui, en cas de besoin, un protecteur toujours prêt à lui venir en aide. »

Roger de Hoveden[1] ne parle pas davantage des droits de la maison d'Anjou sur le dapiférat. Il énonce, sans commentaire, le fait que le comte de Flandre précédait le roi, portant l'épée royale. Et quant au port de la couronne, il ajoute que le jeune roi Henri exerça ce privilège en vertu d'un droit attaché au duché de Normandie.

L'auteur de la *Généalogie des comtes de Flandre*[2] trouve tout naturel que Philippe de Flandre ait porté l'épée, « droit qui appartient au plus noble baron du royaume ».

Enfin le chroniqueur français, Rigord[3], ne s'étonne pas non

utentem duplici jure, paterno videlicet et uxorio... Henricus rex, Henrici regis Angliæ filius et Philippi regis Francorum sororius, regiæ consecrationi Remis interfuit, solius affinitatis incitatus et invitatus intuitu..... Prædictis ergo sollempniis rex Henricus interesse decernens, illam nobilium adunationem singulari suæ præsentiæ prærogativa plurimum illustravit, et in ore populorum per Gallias futuris temporibus reddidit prædicabilem. In qua nimirum illud inventum est memoriæ commendabilius, quod diadema capiti novi regis impositum, ne rex infra minorem constitutus ætatem gravaretur sub onere, manibus propriis sustentaverit rex Anglorum, rejecta clamide, paratior ad obsequium.

1. Ed. Stubbs, II, 194. « Henricus autem rex Angliæ filius, in progressione a thalamo usque in ecclesiam ipso die coronationis ibat ante illum, gestans coronam auream de jure ducatus Normanniæ qua predictus Philippus coronandus erat. Et Philippus comes Flandriæ præibat ferens ante illum gladium regni. ».

2. *Genealogia comitum Flandriæ* ou *Flandria generosa*, dans de Smedt, *Corpus chron. Flandriæ* I.

3. Ed. Delaborde, n° 4 « Adstante Henrico, rege Angliæ et ex una parte

plus que Henri le Jeune n'ait pas rempli la fonction de sénéchal; mais soutenant la thèse contraire à celle de Raoul de Dicet, il prétend que l'office de porte-couronne dévolu au jeune roi d'Angleterre fut réellement un acte de sujétion, le signe matériel de sa vassalité.

Toutes ces explications, remarquons-le, sont plus ou moins inexactes. En réalité, nous le savons par les formulaires des sacres du XIIIe siècle, ce n'était pas seulement le duc de Normandie, mais tous les pairs du royaume qui aidaient à soutenir la couronne au-dessus de la tête du roi. Tous avaient le droit et le devoir d'y mettre la main. Quoi qu'il en soit, et c'est le seul point qui nous importe ici, il ressort des témoignages relatifs aux fêtes du sacre de Philippe-Auguste, qu'en 1179 il ne fut pas plus question des prétentions ou des droits de la maison d'Anjou sur le dapiférat que si ces prétentions ou ces droits n'avaient jamais existé. Il n'en fut pas question davantage au second couronnement de Philippe-Auguste, en 1180, lorsque la jeune reine Isabelle ou Elisabeth de Hainaut fut sacrée à Saint-Denis, cérémonie où le rôle de sénéchal d'honneur fut encore tenu par le comte de Flandre[1]. C'est là un fait remarquable qui s'ajoute à l'ensemble des arguments défavorables à la véracité de l'auteur du *De Senescalcia*, et n'est pas l'un des moins probants. M. Bémont n'en a rien dit.

II. — En revanche, il s'appuie sur le passage où un chroniqueur anglais, Giraud de Barri ou le Cambrien[2], a parlé des vicissitudes du dapiférat de France, au commencement du règne de Philippe-Auguste lorsque, dans les années 1180 et suivantes, le

coronam super caput regis Francie ex debita subjectione humiliter portante. »

1. *Ibid.*, n° 10 « Philippi magni comitis Flandrensium, qui, ea die, *prout moris est*, ensem ante dominum regem honorifice portavit ». Le même fait est attesté par Gilbert de Mons.

2. *De principum instructione* (éd. Warner, *Rolls series*, VIII, 229) « Comiti Theobaldo Franciæ totius senescalciam, aliisque munitiones et terras amplas auferendo. Cum autem comes Philippus, senescalliâ Franciæ, quam, ab uxoris parte de Viromanniâ oriundæ adeptam, comiti Theobaldo sub se quasi vicario jure concesserat, ad manum revocatâ, jam senescallus per se, immo plus quam rex, ad cujus quippe nutum a rege cuncta fiebant, aliquandiu fuerit... Anglorum regem tanquam pro patre suscepit (Philippe-Auguste), ejusque in hoc articulo se consiliis ex toto submisit : unde et ad ejus nutum in primis senescalliam iterum comiti Theobaldo et matri suæ reginæ dotalitium suum integre restituit. »

jeune roi, dominé par le comte de Flandre dont il venait d'épouser la nièce, traita sa mère et ses oncles, les princes de la maison de Champagne, en ennemis. Giraud affirme : 1° Que le comte de Flandre, Philippe d'Alsace, tenait la grande sénéchaussée de France du chef de sa femme, Élisabeth de Vermandois ; 2° Qu'il l'avait concédée au comte de Blois, Thibaud V, lequel exerçait le dapiférat sous les ordres du Flamand ; 3° Que du jour où Philippe-Auguste se brouilla avec sa mère et ses oncles, le dapiférat fut repris à Thibaud et rendu entièrement au comte de Flandre, plus roi dans le royaume que Philippe-Auguste lui-même ; 4° Qu'enfin, après la mort de la comtesse de Flandre[1], le jeune roi de France, devenu, comme prétendant au Vermandois, l'ennemi de Philippe d'Alsace, se livra complètement à l'influence du roi d'Angleterre, Henri II, et que, sur son conseil, il se réconcilia avec la maison de Champagne, restituant à sa mère Adèle les revenus de son douaire et à son oncle Thibaud, le dapiférat.

A première vue, on s'aperçoit que ce récit de Giraud de Barri n'est pas plus favorable à la thèse des prétentions angevines que les passages, cités précédemment, de Raoul de Dicet et de Roger de Hoveden. Il n'y est question que des droits de la maison de Flandre. Pour tirer de ce texte un argument qui puisse servir à sa démonstration, M. Bémont est obligé de recourir à une série d'hypothèses que rien ne nous paraît justifier : « Si Philippe-Auguste », voulant restituer le dapiférat au comte de Blois, « tient à demander l'avis du Plantagenet, n'est-ce pas justement parce que le Plantagenet avait un intérêt direct dans l'affaire ? Et si celui-ci se prononce en faveur du comte de Champagne, c'est sans doute parce qu'il voyait en Thibaud un ami ; ne serait-ce pas aussi parce qu'il renonçait désormais à des prétentions dont il n'avait pu tirer aucun profit ? » Nous ne suivrons pas M. Bémont sur ce terrain conjectural : il est plus utile de se demander si tout ce passage de Giraud de Barri est historiquement digne de foi ; or, notre conviction est que la valeur historique est ici ce qui manque le plus, et que, par suite, il serait tout à fait oiseux de se mettre, à propos de ces lignes, en frais d'imagination.

En effet, quiconque a examiné de près les détails très précis et assez abondants que donnent les sources historiques (surtout la chronique dite de Peterborough et celle de Gilbert de Mons)

1. Et non pas après la mort du comte de Flandre, comme l'a dit par inadvertance M. Bémont (p. 259, note 3).

sur l'histoire des premières années du règne de Philippe-Auguste, s'aperçoit aisément que ce récit du pamphlétaire et anecdotier Gallois est rempli d'inexactitudes ou d'assertions gratuites : 1° Il est faux que ce soit après la mort de la comtesse de Flandre que Philippe-Auguste ait pris conseil de Henri II et consenti à une réconciliation avec sa famille, car cette mort est du 26 mars 1182[1], et le traité de Gisors, par lequel le roi d'Angleterre obtint de Philippe-Auguste qu'il restituerait à sa mère les revenus de son douaire, est du 28 juin 1180. 2° Le texte de Giraud implique que le comte de Flandre gouverna Philippe-Auguste et la cour capétienne jusqu'au moment de la disparition d'Elisabeth de Vermandois; or la rupture entre le jeune roi de France et Philippe d'Alsace était consommée avant le mois de mai 1181 et leur hostilité dura, sauf quelques intervalles de trêves, jusqu'en 1185. 3° Les sources anglaises et flamandes qui nous renseignent sur le détail des négociations de Henri II avec Philippe-Auguste au sujet de la maison de Champagne ne disent pas un mot du dapiférat. 4° On ne peut tirer de la diplomatique de Philippe-Auguste aucune indication qui permette de croire que le comte de Blois ait été, à aucun moment, privé de sa charge de sénéchal. Son nom apparaît régulièrement au bas de toutes les chartes expédiées par la chancellerie capétienne, depuis 1179 jusqu'en 1191 : il n'y a pas d'interruption, même pendant les années 1181 et 1182 où Philippe-Auguste fut en lutte ouverte avec les maisons de Flandre et de Champagne coalisées. Du reste, on remarquera que, pendant cette guerre civile, Thibaud V se contenta de prêter son appui moral à ses frères de Champagne et de Sancerre; aucun texte ne le montre prenant une part effective aux hostilités; il paraît, au contraire, avec son autre frère, l'archevêque de Reims, Guillaume, avoir travaillé de bonne heure à réconcilier le jeune roi de France avec sa famille maternelle. 5° Il n'y a aucune trace historique d'une intervention de Philippe d'Alsace dans le service du dapiférat, ni d'une subordination quelconque de Thibaud de Blois à l'égard du Flamand. 6° Il ne faut tenir aucun compte de cette dernière assertion de Giraud que « les oncles du roi, de la maison de Blois[2] » aussitôt

1. D'après les Annales d'Anchin (HF. XVIII, 535). Cf. la chronique de Peterborough, qui donne une date un peu moins précise. Gilbert de Mons donne à tort la date de 1183.

2. « Quod la mort de la comtesse de Flandre audientes avunculi regis et stirpis Blesensis, idoneâ tum talionis et vindictæ occasione captatâ, ad

après la mort de la comtesse de Flandre, le poussèrent à s'approprier le Vermandois; car, d'une part, Philippe-Auguste qui s'empressa de faire saisir Saint-Quentin et Chauni, n'avait besoin d'être excité par personne; et d'autre part, la maison de Champagne était encore à ce moment l'alliée du comte de Flandre. Elle ne fit sa paix définitive avec le roi de France que le 11 avril 1182, à l'entrevue de la Grange Saint-Arnoul. Nous connaissons, par les chroniques de Peterborough, de Raoul de Dicet, du moine d'Anchin et de Gilbert de Mons, comme par la correspondance même de Henri II avec ses fonctionnaires anglais, les clauses du traité important qui fut conclu dans cette circonstance il n'y est pas question d'une restitution de la fonction de sénéchal au comte de Blois.

Ainsi, d'une part, Giraud de Barri, résumant l'histoire des premières années du règne de Philippe-Auguste, ne semble pas connaître les prétentions des comtes d'Anjou à la charge de sénéchal de France; d'autre part, dans ce même passage, il altère la vérité historique de telle façon, qu'il est difficile d'attacher la moindre importance à son témoignage en ce qui touche l'institution du dapiférat[1]. Cet écrivain original et mordant, plein de verve dans la satire, habile conteur d'anecdotes et de légendes, ne nous inspire qu'une confiance médiocre quand il traite de l'histoire des institutions de la France. Et si, dans ce même ouvrage de l'*Instruction du prince*, rapportant une fable inadmissible sur les rapports criminels du comte d'Anjou, Geoffroi le Bel avec Aliénor d'Aquitaine[2], il ajoute en passant ces mots : « à l'époque où il fut sénéchal de France », quelle valeur la critique peut-elle attribuer à une semblable indication ?

regem accesserunt jus, suum in Viromannia eidem, extinctis hæredibus, aperientes, et ut tantum honorem ad manum ejus de jure devolutum, Anglorum regis fultus auxilio, ab injusto detentare revocaret, suoque dominio et mensæ regali potenter adjiceret, persuadentes. »

1. M. Cartellieri (*Revue historique*, LIII, p. 270) ne croit pas non plus que le comte Thibaud ait été destitué et remplacé dans sa fonction par le comte de Flandre.

2. « Item comes Andegaviæ Gaufredus, regina Alienora, *quando senescallus Franciæ fuit*, abusus fuerat : super quo et filium suum Henricum pluries, ut dicitur, premunivit, monens et prohibens modis omnibus ne tangeret illam, tum quia domini sui sponsa, tum etiam quoniam a patre suo fuit ante cognita ».

Les traditions antérieures au règne de Louis VI.

Nous n'insisterons pas sur le caractère purement hypothétique de cette observation, présentée par les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*[1], « que les comtes d'Anjou furent dépouillés de leur droit non par Louis VI mais plus probablement par Philippe I, à l'occasion de la brouillerie qui s'éleva entre ce prince et Foulque le Réchin, à l'époque de l'enlèvement de Bertrade. Le roi de France dispensa sans doute les sénéchaux ordinaires de lui rendre hommage. » Ces faits ne sont confirmés par aucun témoignage historique. Nous ne croyons pas qu'on puisse y suppléer par la tradition, que rappelle M. Bémont, sur les comtes d'Anjou, gonfaloniers du roi de France[2], reproduite dans plusieurs poèmes du moyen âge d'après la Chanson de Roland[3]. Quant au fait allégué par le même savant « que les comtes d'Anjou étaient, en partie du moins, les héritiers de la maison de Vendôme, dont un membre paraît avoir exercé les fonctions de sénéchal au temps de Hugue Capet, » il n'apporterait qu'un appui bien insuffisant à la thèse de l'auteur du *De Senescalcia*. M. Bourel de la Roncière a prouvé[4] que le comte de Vendôme, Bouchard II, exerça en fait sous Hugue Capet une grande partie des fonctions attribuées plus tard au sénéchal de France; mais il ne porte ce titre que dans un acte manifestement faux, de 989, fabriqué exprès pour établir entre la maison de Vendôme et la maison d'Anjou, dès le IXe siècle, des liens de parenté qui en réalité n'existèrent pas[5]. A coup sûr, les textes historiques et

1. XIII, p. 344.

2. M. Lot, *Les Derniers Carolingiens*, p. 101 et note 2, appelle Geoffroi-Grisegonelle gonfalonier du roi de France, et ajoute : « c'est son titre traditionnel (*Chanson de Roland*, *Gesta consulum Andegavensium*). Les Gesta ep. Camerac. nous montrent que Geoffroi avait une grande autorité dans l'armée, puisqu'il se permet de répondre aux messagers d'Otton II avant le roi lui-même. Je pense que Geoffroi *a pu* réellement porter la bannière royale ». Simples suppositions! nous sommes ici d'ailleurs dans la légende, non dans l'histoire.

3. *Chanson de Roland*, éd. Gautier, vers 106.

4. *Vie de Bouchard le Vénérable*, p. 25, 29, 98 et *Introd.*, p. XIII.

5. Housseau, t. I, p. 243. « Ego Buchardus comes Parisiensis, Mileduni et Corbolii et senescallus Franciæ, dedi et concessi Fulconi, comiti Andecavorum, nepoti meo et Adelæ uxori suæ. » Et plus loin il parle de « Fulco (Foulque le Bon), pater meus ». Voir sur ce point la démonstration très pro-

diplomatiques relatifs aux prédécesseurs de Louis le Gros ne font aucune mention d'une intervention des comtes d'Anjou dans le service du dapiférat de France. On aurait même tort de croire que, parce qu'un baron ou un fonctionnaire de la cour capétienne apparaît, à cette époque, chargé du commandement de l'armée royale, il est de toute nécessité que ce commandant ait été investi des fonctions de sénéchal. Sous le règne de Henri I, le Raoul que les chroniques appellent « *princeps exercitus Francorum* » et « *summus dux Francorum* » était non pas le sénéchal, mais le chambrier du roi [1].

IV. — CIRCONSTANCES DANS LESQUELLES AURAIT ÉTÉ RÉDIGÉ LE TRAITÉ ATTRIBUÉ A HUGUE DE CLERS.

Quand la critique révoque en doute l'authenticité d'un document ou la véracité d'un narrateur, il ne lui suffit pas de donner les raisons, tirées du texte même ou des sources historiques de la même époque qui justifient son opinion; elle doit chercher encore les motifs qui ont agi sur le faussaire et les circonstances qui l'ont amené à dénaturer la vérité. Il est souvent malaisé de découvrir le mobile et l'occasion déterminante; et quand la recherche n'aboutit pas, ce n'est pas à dire que les arguments défavorables risquent, pour ce fait, de perdre leur valeur. C'est de l'examen du document lui-même que la confiance ou le doute doivent tout d'abord sortir. Mais lorsque aux indices de fausseté, s'ajoute la connaissance, certaine ou probable, du but poursuivi par le faussaire et de l'époque où il a écrit, la démonstration n'en a que plus de poids. Or il y a une circonstance historique qui peut expliquer la production du traité *De Senescalcia*; nous l'avons rappelée plus haut : c'est la concession faite par Louis VII à Henri II, en 1158, du titre de sénéchal de France en vue de l'expédition de Bretagne [2]. Cette affaire fut

bante de M. Bourel de la Roncière (*Introd.*, p. VI-VII). Cf. un autre titre, tout aussi faux, de l'an 956 (Housseau, I, n° 178), rédigé dans le même dessein. Ces documents, extraits de la Tour de Londres au XVIIe siècle, nous paraissent avoir été fabriqués, comme l'écrit de Hugue de Clers, au temps de Henri II.

1. Luchaire, *Hist. des instit. monarch.*, I, 173.

2. Voir le texte cité plus haut.

traitée directement par le chancelier d'Angleterre, Thomas Becket. Il était très important pour le Plantagenet, qui n'avait sur la Bretagne que des droits fort problématiques, de pouvoir, au nom de l'autorité royale, citer devant lui les nobles bretons, juger leurs différends, et imposer ses volontés par les armes[1]. Les expressions employées par Gervais de Canterbury indiquent assez clairement que le chancelier de Henri II réussit, à force d'adresse « *per industriam* », à persuader au crédule Louis VII « *viro nimis simplici* » que le Plantagenet avait certains droits à exercer le dapiférat. Que, pour la circonstance et afin d'aider au succès de la négociation, les hauts fonctionnaires de la cour d'Angers et les clercs de la chancellerie angevine aient mis au jour le document signé du sénéchal Hugue de Clers , il y a là quelque chose de très vraisemblable. Ce n'est pas, assurément, une conjecture en l'air : l'allusion du chroniqueur à la crédulité du Capétien « *par trop simple* » semblerait même indiquer que les moyens employés par la diplomatie anglaise ne furent pas toujours, en cette occurrence, d'une honnêteté parfaite. M. Hirsch, dans ses recherches très approfondies sur la première partie du règne de Louis VII[2] a rattaché, avec raison, croyons-nous, l'apparition du *De Senescalcia* à la négociation de 1158 ; il n'est pas douteux, pour lui, que Thomas Becket ait, sur ce point, trompé le roi de France avec préméditation[3].

Ce n'est pas d'ailleurs l'unique circonstance où le nom de Thomas Becket se trouve rapproché de celui de Hugue de Clers. En 1163, un des amis dévoués du chancelier, l'évêque de Poitiers, Jean, lui écrivait[4] pour lui rendre compte des négociations dont

1. « Ut quasi senescallus regis Francorum intraret Britanniam et quosdam ibidem inter se inquietos et funebre bellum exercentes coram se convocaret et pacificaret, et quem inveniret rebellem, violenter coherceret ».

2. Hirsch, *Studien zur Geschichte König Ludwigs VII von Frankreich* (1119-1160), p. 96, et note 4.

3. Hirsch, ibid., note 4 « Scheint Thomas mit Erfolg den König getaüscht zu haben, als er ihm auf Grund eines nach 1150 fabrizierten Pamphletes vorspiegelte, dass schon vor längerer Zeit die französische Seneschalkswürde an Mitglieder des Hauses Anjou verliehen worden sei. »

4. Robertson, *Materials for the history of Thomas Becket*, IV, p. 37-41. Nous citons in extenso le passage relatif à Hugue de Clers, p. 40 : « Sed hujus consultationis obtenta cum Turonis pervenissem, inveni supra nominatos regis officiales, jam firmato consilio quod in Arverniam proficiscerentur, ipso die ad castrum quod Luchiae nominatur, profectos esse. Quod ego continuo duplomate usque ad idem castrum prosecutus, ibidem Willelmum

il l'avait chargé auprès des agents de Henri II en France, parmi lesquels on comptait les deux sénéchaux Guillaume, fils d'Haimon et Hugue de Clers. Il ressort de cette longue lettre que Thomas Becket était en correspondance particulière avec le sénéchal de la Flèche, ou plutôt avec son clerc ou secrétaire, dont le nom ne nous est connu que par l'initiale G. L'évêque devait remettre à ce clerc une lettre de Becket certainement très importante et tout à fait confidentielle, puisque Hugue de Clers, en l'absence de son secrétaire, demanda qu'on la laissât entre ses mains, et promit *sur sa foi* de ne la montrer à personne autre qu'au destinataire. La lettre de l'évêque de Poitiers prouve aussi que Hugue de Clers, bien que fonctionnaire de Henri II, était très sympathique à la cause pour laquelle combattait alors le chancelier d'Angleterre, et que son dévouement même au Plantagenet lui faisait craindre que son maître, « offensant Dieu », n'attirât sur lui la colère céleste. Les rapports intimes de Hugue de Clers avec Becket sont donc hors de doute ; et nous ne ferions pas, après tout, une hypothèse par trop invraisemblable si nous supposions que ce clerc G., confident et intermédiaire du sénéchal et du tout-puissant chancelier, n'a pas été étranger à l'élaboration du traité *De senescalcia*.

filium Hamonis et Hugonem de Cleers reperi. Cæteri jam ab ante auroram ad Castrum Radulfi iter arripuerant. Apud quos cum nihil consilii fere quod ad negotium ecclesiæ meæ attinebat, invenissem, gaudio tamen gavisus sum quod opportunitatem accepi conveniendi ipsum Hugonem de Cleers super litteris quas ei mittebatis. Cumque præsensissem quod *G. clericus ejus* ibidem præsens non esset, adjeci me in mandatis accepisse a vobis, quod ego, si ille abesset, in litteris legendis, et in eisdem, postquam lectæ essent, communicandis et etiam in rescribendo vobis, si quid rescribere vellet, absentis locum supplerem. Et quoniam spatium illi ad ea quæ rescribere volebat non suppetebat, impetravit a me ut litteras quas G. suo mittebatis, ipse in manu sua fideliter reciperet, et illas, quas ipsi prælegeram, sub fidei suæ pollicitatione, donec ad eas rescripsisset conservaret, nullius oculo nisi sæpedicti G. illas inspecturo. Et is, quantum mihi videtur, compatitur injuriis que ecclesiæ Dei irrogantur, etsi non usquequaque forsitan contemplatione divina, respectu tamen, ut existimo, affectionis domini sui, cui, quantum animadvertere possum, timet ne forte, in his quæ agit, a Deo, quem offendere videtur, percutiatur. »

CONCLUSIONS

1° Si la première partie de ce document, attribuée à Foulque Nerra, est un tissu d'erreurs et d'anachronismes, la seconde qui contient le témoignage personnel de Hugue de Clers, sénéchal de la Flèche, ne mérite pas non plus la confiance des historiens.

2° L'auteur, peut-être un clerc de l'entourage de Hugue de Clers, a certainement travesti les faits historiques, dans le double dessein de mettre en vue la personnalité de ce fonctionnaire et de justifier les prétentions du roi d'Angleterre à la sénéchaussée de France.

3° Il était d'ailleurs au courant des détails de l'histoire de la cour capétienne sous les règnes de Louis VI et de Louis VII; mais l'exactitude de certains faits qu'il rapporte ne rend pas plus acceptables les invraisemblances et les faussetés que présente son récit.

4° Les documents qu'on a invoqués à l'appui de son dire, pour établir sa véracité, ou bien n'ont pas de valeur historique, ou bien sont inspirés du traité *De Senescalcia* lui-même, ou bien ne sont en rien favorables à la thèse des prétentions angevines.

5° Tout porte à croire que l'écrit composé au nom de Hugue de Clers a été produit en 1158, au moment où la chancellerie de Henri II négociait avec la cour de France pour faire attribuer au roi d'Angleterre la fonction de sénéchal, en vue de son expédition de Bretagne.

ACHILLE LUCHAIRE.

JEAN D'ORLÉANS

COMTE D'ANGOULÊME

D'APRÈS SA BIBLIOTHÈQUE

(1467)

Il ne nous paraît pas inutile de faire connaître les manuscrits qu'avait rassemblés un Valois, peu après l'invention de l'imprimerie. Cette collection formait la Bibliothèque du comte d'Angoulême. Le catalogue nous en est conservé aux Archives Nationales[1] et nous avons eu, malgré la rédaction trop souvent vague et énigmatique de quelques-uns de ses articles, le bonheur de retrouver quarante-cinq des manuscrits qu'il désigne[2].

S'il nous était possible d'établir vraiment que cette Bibliothèque n'était point, pour le comte, un meuble d'apparat, de prouver qu'il demandait à ses livres la nourriture de sa pensée, nous aurions le moyen, à travers ses lectures et ses travaux, de pénétrer jusqu'à lui. Et cette étude d'histoire littéraire aboutirait peut-être à un essai d'étude psychologique.

*
* *

Les Valois-Angoulême, dans la seconde moitié du XVe siècle, avaient, parmi les résidences de leurs domaines, choisi le château de Cognac, pour y fixer leur cour. C'est là que Louise de Savoie donna naissance à François I.

L'aïeul paternel de ce prince, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, y séjournait plus volontiers que partout ailleurs[3].

A l'intérieur de ce château, à proximité de sa chambre, dans

1. Nous le publions ci-après.

2. Ce sont les mss. correspondant aux numéros : 2, 3, 4, 5, 6, 11, 12, 13, 17, 20, 23, 24, 27, 30, 33, 34, 35, 36, 37, 43, 48, 50, 51, 53, 61, 62, 66, 69, 70, 84, 85, 88, 89, 92, 93, 96, 97, 100, 107, 113, 114, 134, 139, 150, 158.

3. Cf. l'Itinéraire de Jean d'Angoulême (inédit encore).

une pièce tendue de serge rouge[1] et que ses gens appelaient « la salle de retrait de Monseigneur »[2], il gardait, enfermés en une grande armoire à quatre portes et à quatre serrures ouvragées[3], cent soixante manuscrits environ, volumes ou rouleaux de papier, de parchemin et de vélin, de toutes dimensions[4].

Si l'on donnait d'abord un regard à leurs couvertures, on jugeait vite que le comte n'avait point voulu, par elles, relever leur valeur : deux tablettes de bois, deux feuilles de carton revêtues de basane on de peau chamoisée, ou même une feuille de parchemin[5], voilà, autant qu'il nous est donné de le constater à présent[6], de quelles reliures modestes s'accommodait la simplicité du prince.

Ce n'est donc pas le goût du luxe qui avait écarté de cette bibliothèque tout livre imprimé[7]. Le comte, bien plutôt, ne

1. Arch. Nat., P. 1403, 1, passim. — Notamment 38, 39 ; Bibl. Nat., *Pièces Orig.* 2160, 10, p. 674, § 9. — Cf. Sénemaud, *Bibl. Charles d'Angoul. au château de Cognac*. Angoul. 1862, in-8, 33 p. — B. Bullet, *Soc. Archéol. et hist. Charente*, 1862, p. 130-218, — Le lit et les couvertures de la chambre étaient aussi de serge rouge (P. 1403, 1 *cité* n° xxxviij).

2. *Ibid.* et titre de l'Inventaire ci-après.

3. B. Nat., *Pièces Orig.* 2160, 10, p. 674, § 9 *cité* et 10 : « Pour la fasson d'une grans aulmoires a quatre huissetz pour mettre les livres... de Mondit sgr... »

4. V. *infrà* les notes de l'Inventaire. Les plus grands manuscrits semblent être ceux catalogués dans les premiers numéros. — V. pour les rouleaux les n°s 135-138, 141, etc. — Ces mss. n'étaient pas dressés sur les rayons de l'armoire, mais couchés sur l'un des plats ; aussi leur titre était-il écrit sur les tranches du haut ou sur celles du bas et non pas sur le dos du volume. (Cf. notes de l'inventaire, *infrà*). Sur la tranche latérale du ms. fr. 250 (notre n° 2) est écrit : Orose [et] L[ucain] ; sur le ms. fr. 157 (notre n° 4), on lit sur la tranche du bas : « la Bible historiaux. » Enfin sur le ms. fr. 587 (notre n° 13), on lit sur la tranche dorée inférieure : « le Songe du Vergier » écrit à l'encre noire.

5. V. *infrà* notes de l'Inventaire, en particulier celles du n° 23, 27,85, 92, 100.

6. En effet les reliures de beaucoup de ces mss. sont postérieures au xve siècle. Cf. *infrà*, Inv. n°s 93, 97 sources citées.

7. Point de livres imprimés non plus, trente ans plus tard, mentionnés expressément dans la bibliothèque de Charles d'Angoulême, fils de Jean. Cf. Sénemaud, *Bibl. Charles d'Angoul. citée* ; Léop. Delisle, *Mélange sur Paléogr.*, Paris 1880, in-8°, montre (pp. 319 et 322 notamment) que l'imprimerie était établie à Angoulême en 1491-92, et même en 1488. Il suppose, avec vraisemblance, que les n°s 52 et 58 de la Bibl. de Charles d'Angoul. comprenaient quelques livres imprimés. Cf. les n°s 165, 166 de notre Inventaire.

soupçonnait point la portée de la découverte qui allait donner à la pensée un essor inattendu et aux bibliothèques un extraordinaire accroissement. Collectionneur, il ne fut pas novateur; ami du passé, il ne pressentit point l'avenir.

Et pourtant son dessein était de multiplier autour de lui les ouvrages de tous genres. Il était ingénieux à se les procurer. La pauvreté, qui affligea les trente-trois années de sa captivité en Angleterre[1], ne l'avait pas empêché de racheter un manuscrit superbe, jadis la propriété de son aïeul, Charles V[2]. Il lui avait été plus facile d'en réunir d'autres : ainsi, celui que lui donnait, en 1460, l'évêque de Nevers, Jean d'Etampes[3], ou ceux qu'il hérita du duc-poète, Charles d'Orléans, son frère[4]. Tantôt un auteur lui envoyait et lui dédiait son œuvre[5], tantôt le comte faisait exécuter le livre par un scribe à ses gages[6], tantôt il le copiait lui-même[7].

Mais nous ne saurions nous contenter de juger les choses par le dehors : connaître l'emplacement et l'origine des livres de Jean d'Angoulême ne satisfait point notre curiosité. Nous demandons davantage et nous voudrions savoir si le comte laissait ou non reposer ses manuscrits dans le recueillement de l'armoire...

Deux mois au plus après la mort du prince, dix de ses volumes n'étaient plus à leur place[8]. Nous ignorons si, de son vivant, il exerçait sur eux une surveillance plus jalouse et si c'était par prudence qu'il faisait écrire son nom sur leurs pages[9], qu'il traçait lui-même sa signature[10], ou faisait peindre ses armes[11]. Du reste, des prédictions funestes étaient destinées à décourager par avance les larcins :

1. V. p. 12 et s. du tirage à part de notre article (Extr. de la *Rev. Histor.*, t. LXII, 1896) : *la Captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoul.*

2. Cf. *infrà* n° 5 de l'Inventaire, notes.

3. *Ibid.*, n° 51.

4. *Ibid.*, n°s 4, 11, 20, 24, 30, 62, 107, etc.

5. Cf. notamment *ibid.*, n° 89.

6. Ainsi John Duxworth, Georges le Maalot, Guillaume Arbalestrier à la Rochelle, un copiste à Tours. Inv. *infrà*, notes du n° 37, 134, 50, 13, 105.

7. Inv. n°s 44, 69, 78, 85, 93, 97, 98, 134; et les notes des n°s 69, 100, 158.

8. Ce sont les n^os^ de l'Inventaire : 1, 2, 10, 22, 32, 33, 36, 38, 40, 77.

9. Cf. n^os^ de l'Inv. 79, 97.

10. Cf. 84, etc.

11. *Ibid.*, n° 37, 113. On s'est souvent mépris sur les armes du comte, et on les a parfois confondues avec celles de son frère, Charles d'Orléans.

Qui che livre emblera
A gibet de Paris pendu sera,
Et, si n'est pendu, il noiera,
Et, si ne noie, il ardera,
Et, si n'aert pitte fin fera.[1]

Nous aurions, assurément, des raisons plus décisives de nous assurer que le comte pratiquait ses manuscrits si nous découvrions, sur leurs feuillets, des notes de sa main. A la vérité, nous relevons bien certaines annotations, mais comment reconnaître si elles émanent de sa plume? — Par une comparaison minutieuse.

Nous avons, depuis sa dixième année jusqu'à sa mort, un très grand nombre de ses signatures[2]. Nous savons, d'autre part, grâce à l'Inventaire que nous publions, que onze de ses manuscrits ont été copiés par lui[3]. Comme nous avons retrouvé ces volumes, nous avons pu, à l'aise, étudier son écriture et voir ce qui la caractérise[4]. C'est la forme de certaines lettres : parmi les majuscules, les *H* notamment, les *L*, les *D*; parmi les minuscules les *a*, les *g*[5]. Elle a de la fermeté et de la netteté, elle est généralement régulière, un peu droite et par là se rapprocherait de celle de l'âge précédent. D'un autre côté, agréable aux yeux, vive, rapide, elle n'a rien de monotone; elle a, au contraire, des fantaisies, de l'imprévu, bien plus, de la personnalité[6]. A cet égard, elle fait presque songer aux diverses écritures des époques suivantes. En dépit de ces apparentes contradictions, elle a une

Charles portait : de France, au lambel d'argent (sans croissant de gueules). Cf. Douët d'Arcq, *Inv. des Sceaux, Archiv. Nat.*, I. 938 et s. Bibl. Nat., fr. 730 f° 6 et f° 200 v°; lat. 3593 f° 1; 6069 f° 1; 10286 f° 185. Jean, de son côté, portait : de France au lambel d'argent, le pendant du milieu chargé d'un croissant de gueules. Cf. Archiv. Nat., J. 647, n°s 8, 9, 10, 12; K 72, n° 56. Les mss. nous donnent la couleur du croissant et du lambel. B. Nat., fr. 2824; lat. 1449 f° 1 r° et le n° 13 de notre inventaire. Michon (*Statist. mon. de la Charente*, pl. VI, n° 26), le P. Anselme, etc., se trompent donc quand ils parlent ou de trois croissants ou d'un croissant d'azur.

1. Cf. *infrà*, Inv., notes du n° 30.

2. La première que nous connaissions est du 30 nov. 1409, Bibl. Nat., *Cab. Tit.* 2156, 6 (321), 43. Le comte, que nous croyons être né en 1399 entre le 1er mai et le 7 août (Cf. notre article dans la *Bibl. de l'École des Chartes*, t. LVI, 1895; tirage à part, 10 p.), était alors dans sa onzième année.

3. Cf. *suprà* note 17.

4. Cf. notes 69, 134, 158 de l'Inventaire.

5. *Ibid.*

6. *Ibid.*

physionomie bien à elle et si reconnaissable qu'on ne saurait s'y méprendre. Ainsi nous avons pu, là même où l'Inventaire n'en disait rien, la signaler dans trois manuscrits avec une entière certitude [1].

L'écriture du comte une fois bien déterminée, il restait seulement, dans les quarante-cinq volumes que nous avons identifiés avec ceux que nous rapporte l'Inventaire [2], à rechercher avec un soin patient toutes les traces de sa main

Elles se retrouvent à chaque pas. Ici, ce sont les mille menus artifices qui rendent la lecture plus facile : les lettres ornées, les rubriques, les manchettes, les titres courants, les numéros aux feuillets, les tables [3] : on sent partout le souci d'accélérer les recherches, de rendre plus maniable le volume, de permettre au travailleur de s'en assimiler mieux la matière. Là, ce sont des corrections, des commentaires, des gloses [4] : un mot obscur est expliqué, un synonyme est indiqué [5]. Les efforts d'esprit du comte demeurent partout visibles. Ailleurs, on surprend encore à quels passages il arrêtait son attention : il les marquait pour y revenir ; il écrivait en marge : *Nota*, *exemplum* [6]. Si bien que nous pourrions peut-être aujourd'hui revivre les émotions ou les réflexions de ses heures de labeur.

Bien mieux : il n'est pas jusqu'aux élans de son âme que nous ne retrouvions, quand il s'écrie : « *Mater, ora Filium ut, post hoc exilium, nobis donet gaudium sine fine* [7]. » Nous avons les prières qu'il aimait [8], celles qu'il composait, et la « précieuse oraison [9] » qui valait vingt et une prières, s'il la chantait une fois, qui en valait trois cents s'il la disait dix fois [10].

Nous devinons, où et à quoi se déridait son esprit, à quels jeux il se délassait [11].

Nous savons enfin que le comte considérait les pages blanches de ses manuscrits comme autant de mementos : il y traçait les « bonnes recettes » dont il savait le secret : « Pour avoir couleur « quand on est trop pâle, prenes une qarte de vin roge et ung

1. Cf. *infrà*. Notes nos 100 et 158.
2. Nous les avons énumérés plus haut, note 2.
3. Cf. notes des nos 44, 69, 78, 85, 93, 97, 98, 100, 134, 158, etc.
4-6. *Ibid.* et spécialement notes du no 85.
7. Cf. notes du no 113.
8. Cf., en particulier, notes des nos 158 et 97.
9. Cf. notes du no 97.
10. Cf. notes du no 24.
11. Cf. Inv. no 85 notes, *ad finem*.

« pain chault, aincy qu'il vendra du four et le metes dedens le « vin froissie et le lessez juques a ce que il ait tout beu, tant « qu'il pourra; et prendre tout et mettre dedens la chapelle et « faire distiller et puis prendre ladicte eaue et laver le visage « *jusques a ce que la couleur soit retournée*[1]. » Et encore : « Pour « ung home qui seroit grevé, fault prendre d'une herbe qui croist « au bois... et en braié avecques vin blanc au matin et puis ce « coucher à l'envers et demorer une pièce *sans soy mouvoir par* « *IX jours*[2]. » C'était aussi sur quelques-uns de ses livres qu'il marquait ce que son honnêteté voulait éviter d'oublier (ce qu'un autre moins scrupuleux eût noté pour n'y plus songer) : ses dettes[3].

Devant sa table de travail, placée dans la salle de retraict et couverte de tapis de Venise[4], il lui arrivait, comme jadis en Angleterre, de demeurer de longues heures, car il avait copié de sa main onze manuscrits entiers. De fréquents changements dans son écriture témoignent cependant qu'il évitait de courir d'un bout à l'autre d'une page tout d'une haleine : il s'interrompait pour prendre ou bien quelque repos, ou bien le loisir de la réflexion[5].

On voit, du moins que, sans cesse, il ouvrait, feuilletait et annotait ses manuscrits. Ils étaient bien véritablement ses familiers. Il les prenait pour confidents de ses intimes pensées.

Dès lors, en dehors de leur valeur propre, ils se trouvent en avoir une autre : ils deviennent des documents qui nous renseignent sur le comte. Et opérer leur classement, peser leur importance, c'est, jusqu'à un certain point, reconnaître les tendances intellectuelles et morales de Jean d'Angoulême.

Or, les livres dont il goûtait le plus volontiers le commerce étaient certainement les livres de liturgie et de prière[6]. Il avait transcrit lui-même tout un psautier et pourtant il en avait quantité d'autres. Le prince était, en effet, avant tout, un croyant et c'est là le premier trait de sa nature.

Le second c'est que sa piété ne l'entraînait pas à l'extase; il

1. Cf. ms. lat. 2809, f° 152 r°, B. Nat.

2. *Id. Ibid.*

3. Cf. Inv., notes du n° 69, fin.

4. *Item*, plus six fins tappiz veluz et ung petit à mettre sur la table où mgr escript. Arch. Nat., P. 1403, I, xxxviij. *Ibid.* à l'œuvre de Venise.

5. Cf. Inv., notes du n° 85; cf. n° 158, notes.

6. Inv., n°s 5, 14, 24, 44, 64, 90, 113, 122, 135-6, 142-4. — Le psautier écrit par le comte est au n° 44.

était le fervent des œuvres qui, par la réflexion, l'élevaient jusqu'à Dieu. Les livres saints et les ouvrages de théologie étaient les délices de l'instruction de son esprit[1]; les *Méditations* sur les psaumes[2], sur l'*Ave Maria*[3], sur la fin de l'homme[4], lui apprenaient la vanité des disgrâces de la vie. Et il ne se rebutait guère à transcrire les volumes qui se rencontraient si bien avec les besoins de son cœur. Les sermons de S. Augustin le charmaient par leur grâce naturelle, leur parole brève et d'une simplicité exquise[5]. Avec S. Anselme de Canterbury, il tentait de mettre la science humaine au service de la science de Dieu[6]. Infatigable à suivre dans leurs œuvres S. Bernard[7], S. Bonaventure[8], Pierre d'Ailly[9], Jean Gerson[10], il cherchait, lui aussi, à reposer sa tête sur la poitrine du Christ.

Ce n'est pas que le comte ne fût dévot aux livres de philosophie pure. Il possédait cinq Aristote[11], il avait jusqu'à six Boèce[12]; le *de Consolatione* était son livre de chevet. Il ne savait point se lasser de le relire, de le copier, de l'analyser, de le commenter[13]; il sentait, chez l'illustre persécuté, une âme sœur de la sienne.

A dire le vrai, ce qui l'attirait surtout à la philosophie c'était la philosophie morale[14]. Il lui demandait de l'éclairer sur ses devoirs d'homme et ses devoirs de prince. Ainsi, il étudiait la *Somme des vices et des vertus* du Dominicain, frère Lorens[15], et il était versé dans la *Doctrine de Maître Jacques le Grand*, Augustin, qui est le *Livre des bonnes mœurs*[16]. Dès l'enfance, il avait fait effort pour

1. Inv., n° 4, 7, 26, 41, 43, 49, 53, 54,60, 68-70, 77, 80, 86, 87, 94, 102, 107-109, 111, 114, 121, 126, 127 à 129, 161.
2. Cf. Inv., 114.
3. Cf. Inv., 108.
4. Cf. Inv., 127, etc.
5. Inv., 54, 86, 87, 160.
6. Inv., 43, 107, 134.
7. Inv., 95, 107, 108; cf. notes du n° 69.
8. Inv., 69.
9. Inv., 129.
10. Inv., 7, 112, 159.
11. Inv., 3, 11, 20, 99, 148.
12. Inv., 21, 29, 63, 67, 73, 85; cf. 132.
13. Cf. notes des n°s précédents de ce que nous disons à ce sujet et p. 12 du tirage à part de notre article : *la Captivité de Jean d'Orl., comte d'Angoul., cité*.
14. V. Notes auxquelles nous renvoyons *infrà* n. 59-73.
15. Inv., 84.
16. Inv., 33.

s'approcher des perfections de l'*Anti-Claudien* [1] et maître Alain de Lille resta toujours pour lui un ami qu'il chérissait tendrement [2]. Il s'armait contre la luxure, il se mettait en garde contre la flatterie; il célébrait la toute-puissance de la raison « qui discipline les affections et gouverne les emportements [3] ». Il tentait, à force de considérations, de parer aux faveurs ou aux coups de la Fortune [4]. D'autre part, il était appliqué à profiter des préceptes que Christine de Pisan donne aux princes dans le *Corps de Pollicie* [5]. Il relisait les devoirs du jeune Chevalier, codifiés dans le *Bréviaire des Nobles* [6]. Le *Jouvencel* de Jean du Beuil lui offrait d'utiles conseils pour son éducation militaire [7]. Dans le *Curial* d'Alain Chartier, il avait appris la Cour [8]. Il examinait les graves questions qu'un prince de son sang avait à résoudre : les Seigneurs et le Clergé doivent-ils être entièrement soumis aux Rois [9], les Rois doivent-ils être soumis au Pape [10], le Pape doit-il être soumis au Concile [11]. Il marquait au passage, en dépit des préjugés de sa caste et de son rang, cette belle pensée de Juvénal : « La seule noblesse de l'homme c'est la vertu » ; et il soulignait cette autre : « Les peuples seront heureux quand les rois seront philosophes et quand les philosophes seront rois [12] ». Antonin ou Marc-Aurèle ne se réglaient pas sur d'autres maximes.

Ainsi, Jean d'Angoulême, qui cherchait à commander à ses instincts avant de commander à ses sujets, n'était en rien un rêveur ni un spéculatif; il avait le sens de l'utile, le goût des idées pratiques. Il aimait le bien autant que le vrai, et ses livres étaient mieux que l'agréable délassement de son esprit; il y voulait trouver le premier apprentissage de la vie [13].

1. Inv., 34, 98.
2. B. Nat., lat. 9684; dans le *Poème contre tout péché* (cf. *infrà*) que Jean d'Angoul. composa à l'âge de dix ans (*vers* 127), Alain est cité v. 72, 100, 110.
3. Cf. Inv., n° 85, notes.
4. *Contra casum Fortunae*, cf. Inv. notes du n° 100.
5. Inv., 12.
6. Inv., 154.
7. Inv., 149.
8. Inv., 119.
9. Inv., 8, 13 : *Le songe du Vergier*.
10. Inv., 56 : *Polycraticon* de Jean de Salisbury.
11. Inv., 35 : *De potestate clavium, liber*.
12. Inv., 12; fr. 1177, B. Nat. Jean d'Angoulême a noté cette pensée chez Christine de Pisan.
13. *Ibid.*

Les leçons un peu sèches de la morale, l'histoire les illustrait par des exemples vivants. Il retrouvait, dans la *Légende Dorée*[1] et dans la *Vie des Anciens Pères*[2], les miracles et les faits glorieux des Annales de l'Église, transformés par la poésie et la naïve inconscience des siècles de Foi.

Du reste, ce n'était pas à l'histoire qu'il attachait le plus volontiers ou le plus intelligemment sa pensée. Sans doute, Valère Maxime[3] lui donnait, sur les mœurs de Rome et du monde ancien, une foule d'anecdoctes curieuses et quelquefois puériles ; sans doute, il avait honoré d'une copie de sa main les *Chroniques de Martin le Polonais*[4], dans lesquelles il trouvait les principaux événements depuis Auguste et depuis saint Pierre jusqu'en 1277[5] ; sans doute encore, Guillaume de Tyr l'instruisait de cette « *Terre d'au-delà les mers* » que les Croisés ne réussirent pas à coloniser[6] et il pouvait lui arriver de parcourir tous ces auteurs non sans plaisir. Mais, assurément, il les lisait sans critique. Ses remarques prouvent qu'il ne songeait guère à séparer chez eux la vérité de l'erreur et qu'il ne valait pas mieux, sur ce point, que ses contemporains. Il se bornait, dans la recherche des sources, à souligner le nom des auteurs qu'il rencontrait[7], alors que, comme toute son époque, il était friand des fables les plus invraisemblables de *Dictis et de Darès*[8], des récits les plus suspects d'Orose[9]. Il faisait donc remonter au Troyen Priam les origines de la maison de France[10]. Il étudiait, sans autre étonnement, l'architecture de « la loige que fist Adam pour soy logier », de la ville qu'édifia Caïn[11], les mâchicoulis de la Tour de Babel[12], le dessin de l'Arche de Noé[13]. Certainement il habillait les soldats romains en chevaliers et, pour un peu, il eût, comme

1. Inv., 19, 59.
2. Inv., 10.
3. Inv., 25, 26.
4. Inv., 78.
5. *Ibid.*, notes.
6. Inv., 6.
7. Cf. notes des nos de l'Inv., 44, 69, 78, 85, 93, 97, 98, 100, 134, 158.
8. Inv., 2; cf. 151.
9. Inv., 2.
10. Inv., 139.
11. Notes du no 139 de l'Inv.
12. *Ibid.*
13. *Ibid.*

on le fit alors, décoré Jules César du titre d'évêque de Rome parce qu'il fut *pontifex maximus*.

Gardons-nous donc, devant tout cela, d'exagérer notre surprise. Il est plus sage de constater très simplement les notions historiques que s'efforçait de retenir Jean d'Angoulême et les erreurs dont il les accommodait. Nous sommes renseignés à cet égard par deux compilations qu'il rédigea : l'une sur les empereurs romains[1], l'autre sur les événements de l'histoire universelle[2]. Cette sorte de chronique abrégée fut tenue par lui à jour jusqu'en 1450[3]. Il y plaçait, sans hésitation, Hector en 1180 avant J.-C., et Arthus en 452 après notre ère; il croyait qu'Alexandre était mort en 300, César en 40, et que la Normandie avait été réunie à la couronne en 1181. Deux faits surtout l'intéressaient au XIe siècle : la conquête de l'Angleterre par Guillaume et la première croisade. Un autre au XIIe, mais il le connaît mal; un au XIIIe, l'avènement de saint Louis; six au XIVe, la destruction des Templiers et quelques batailles[4]. C'est sur l'époque où il vivait, le XVe siècle, qu'il concentrait son attention. Cousinot lui avait adressé le récit des luttes civiles entre Armagnacs et Bourguignons[5], Guillaume Astesan lui avait envoyé les chroniques de Milan[6], Robert Blondel — celui-là aussi un « domestique » de la famille d'Orléans — lui avait donné la *Désolation de Paris* ou la *Complainte des bons Français*[7]. La sanglante querelle franco-anglaise dont il fut une des victimes ne pouvait, dans ses détails, lui être indifférente, non plus que le grand schisme. Là encore cependant, en dehors de ce qu'il ne connaissait que trop, tout ce qu'il voulait confier à sa mémoire se réduisait à une aride chronologie : soixante dates environ, prises de villes, batailles, naissance ou mort de princes[8].

Ce n'était donc pas l'histoire, le temps qu'il y consacrait et surtout la manière dont il l'entendait, qui aurait interdit à Jean d'Angoulême les belles chevauchées d'imagination. Et, de fait, les romans d'aventures ne manquaient pas dans la Bibliothèque[9].

1. B. Nat., lat. 9684.
2. B. Nat., lat. 6784; Inv., notes du n° 51.
3. *Ibid.*
4. *Ibid.*
5. Inv., 150. Cf. *Captivité Jean d'Orl., citée* p. 12.
6. Inv., 88 et notes.
7. Inv., 92.
8. B. Nat., lat. 6784 *cité* f° c r° et v°, f° d r°; cf. n° 51 et notes (Inv.).
9. Inv., n°s 42, 57, 58, 71, 76, 125; Cf. 9 et 151.

Chose édifiante, l'un d'eux commençait gravement par une citation de saint Mathieu[1] et un autre avait pris pour sujet la Sainte-Écriture[2].

Les occasions s'offraient à lui de se détourner sur la poésie, la fantaisie, le conte. Il comparait les deux auteurs du *Roman de la Rose* : la douceur tendre et voluptueuse de Guillaume de Lorris avec la véhémente satire de Jean de Meung, sa liberté cynique et souvent méchante[3]. Il ne nous a pas marqué ses préférences. Tout au moins savons-nous qu'il sacrifiait, comme ses contemporains, à l'Allégorie[4]. De Pétrarque[5] ou de Boccace[6], lequel avait pour lui plus de charme, nous voudrions aussi le savoir. Il avait de chacun trois manuscrits, mais il ne pouvait goûter qu'à travers une traduction la grâce légère et attristée du chantre de Laure, la prose animée de l'auteur du *Décaméron*. Qui pourrait dire s'il se scandalisait ou non de ce livre et de l'*Art d'aimer* d'Ovide que Christine de Pisan censurait durement[7].

Selon toute apparence, le comte croyait rêver encore en lisant les merveilleux voyages de Marco-Polo[8] de Rubruquis[9] et de Jean de Mandeville[10]; la vision de la Tartarie, de l'immense étendue du royaume du grand Khan, de ses formidables armées, tout cela devait, dans son cerveau, éveiller les fantastiques images d'un Orient supposé. Les temps n'étaient pas encore venus où il aurait appris que le monde occidental était plus vaste que l'univers borné figuré sur sa *Mappe marine*[11]. A bien plus forte raison, ne pouvait-il soupçonner encore que des planètes restaient à décrire dont ne lui parlaient point ses livres d'astronomie[12].

1. Inv., 57 ; cette citation peut être également tirée de saint Marc.
2. Inv., 76.
3. Inv., 18, 42.
4. V. notes du n° 100 de l'Inv.; Cf. 17 *bis*.
5. Inv., 46, 93, 97.
6. Inv., 1, 17, 61.
7. Inv., 89. — Christine, *Enseignements moraux à son fils* :

> Si tu veux chastement vivre,
> De La Rose ne lis le livre,
> Ne d'Ovide « *De l'Art d'aimer* ».

8. Inv., 38, notes.
9. *Ibid.*
10. Inv., 115, notes.
11. Inv., 141.
12. Inv., 145, 146; cf. 167.

Théologie, Morale et, à un degré moindre, Histoire, Roman, Poésie, Voyages, on voit où allaient les prédilections de Jean d'Angoulême. — En grande majorité, les auteurs dont il cherchait l'intimité étaient chrétiens. Au milieu d'eux, l'antiquité païenne n'était représentée que par deux versions latines d'Aristote, par Térence, Cicéron, Ovide et Valère Maxime[1].

Ce choix, parce qu'il est capricieux, n'est pas sans intérêt. Si les préférences qu'il révèle ne sont pas pour surprendre, on pourra s'étonner pourtant de ne point rencontrer là un Virgile. Mais les poésies mêmes de Charles d'Orléans, frère du comte, comment ne figurent-elles pas au Catalogue?

Quant au grec, Jean d'Angoulême vivait à la veille de la Renaissance et il ne savait pas le grec. Il ne possédait aucun ouvrage écrit en grec. Le seul mot grec qu'il ait cité, il l'a complètement défiguré[2]. A part le français et le latin, il n'entendait donc que l'anglais[3] : n'avait-il pas eu, pour l'apprendre, les loisirs de la captivité[4]?

La lecture de ses manuscrits, l'étude des traités de grammaire et de poésie qu'il possédait semblent, du reste, avoir inspiré au comte quelques œuvres personnelles. L'une d'elles n'est déjà plus inédite[5]. Les deux autres[6] ne nous paraissent pas mériter les honneurs de la publication. Elles sont, malgré tout, intéressantes à plus d'un titre.

Par exemple, dans toutes les trois, nous retrouvons ces préoccupations religieuses et morales qui tenaient, dans l'âme du prince, la place éminente que l'on a vue[7]. Le titre donné à

1. Aristote, Inv., 11, 148. Térence, Inv., 23. Cicéron, Inv., 110. Ovide, Inv., 82 et 89. Valère Max., Inv., 25, 26. — Quant à Boèce (cf. suprà p. 45 n. 12, on discute s'il était chrétien ou non; cf. *Boetius, der letzte Römer* par J. S. Suttner; Fr. Nitzch, *Das System des B. und ihrer Jugeschriebenen theologischen Schrifften*, Berlin 1860; et plus récemment, Gaston Boissier, *De l'origine des traditions relatives au christianisme de Boëce* (Extr. du *Journal des Savants*, Paris, sept. 1889).

2. B. Nat., lat. 7909 (cf. Inv., 23); le comte a dressé la table des comédies de Térence et il appelle l'Héautontimorumenos « *Heauto tumenon* ».

3. Cf. inv. n° 37, notes et *Captivité J. d'Angoul.*, *citée* p. 11.

4. *Ibid.*

5. *Oratio ad Crucifixum*, publ. par M. Charavay, *Rev. Doc. Hist.*, 1877, in-8, 22 p.

6. 1° *Poëme contre les sept péchés*: B. Nat., lat. 9684; *Suprà* p. 46 n. 3 (149 vers). — 2° *De Jeunesse* (63 vers). B. Nat., fr. 1798, cf. Inv., *infrà* n° 33.

7. V. *suprà* p. 44-45.

quelques-uns de ses vers parle assez de lui-même : « *Le poème contre tout péché* » ; l'Orgueil, l'Avarice, la Luxure, l'Envie, « la Gloutonnie, l'Ire et la Peresse » forment le sujet d'autant de chants... de quelques vingt rimes chacun [1]. L'amour de Dieu doit être la première assise de nos actions, sinon elles sont vaines : voilà quelles idées développe Jean d'Angoulême [2]. Ailleurs, dans la poésie appelée « *Jeunesse* [3] », il expose que cet âge est charmant mais qu'il faut guider ses ignorances, dresser ses habitudes, si l'on veut l'incliner au bien :

O très doulce enfance !
Age de plaisance,
Estat d'ignorance,
Fole soufisa[n]ce !
Tu ne cognois pas
Come celui t'avance
Qui, de sa puissance,
Te fait démonstrance
Et rigle tes pas !
Tu es un cerceau sans compas
Se tu n'as doctrine et savance [4]...

Puis, il compare le jeune homme, voyageur au début de la route, à la barque qui n'a pas encore vogué loin du port :

Quant pélerin, en la saison novelle,
Part de son huis et s'esbat et réveille,
Il ne scet pas des dangiers qu'il aura ;
Barge sur port sault en la mer cruelle,
Plaist auz voians et apert gente et belle
Qui tant de hurs force rencontrera [5]...

Une tournure d'esprit frappe aussi très vivement qui examine les vers que nous ne reproduisons pas : c'est la complaisante citation des auteurs qu'avait lus le comte : Aristote [6], les *Distiques de Caton* [7], saint Bernard [8] et surtout Alain de Lille [9]. Et cela confirme bien ce que nous savions déjà par ailleurs [10].

Un troisième fait mérite qu'on s'y arrête : le *Poème contre les péchés* fut composé par le comte quand il venait d'avoir dix

1-5. Sources citées, note 6, p. 50.
6. *De Jeunesse*, v. 3.
7. 7 *Péchés*, v. 63.
8. *Ibid.*, vers 48.
9. *Ibid.*, vers 72, 100, 110.
10. V. *suprà*, et Inventaire *infrà*, passim.

ans[1]. Cela témoigne d'une évidente précocité; car le poème a cent cinquante vers et, pour une œuvre d'enfant, il est fort passable. Il nous apprend que, dès ce moment de sa vie, le prince lisait déjà les auteurs qu'il affectionnera plus tard[2].

1. Le ms. lat. 9684, d'où nous extrayons le Poème contre tout péché, contient des vers latins adressés aux enfants d'Orléans, Charles, Philippe, Jean; quelques-uns sont du précepteur de Jean d'Angoulême, Oudart de Fouillloy.

On lit à l'épilogue (v. 124-127) :

Cy désine maintenant
Ce livret lequel, Dieu donnant,
Je nommé d'Orléans
Fiz *quant je eus accompli dix ans.*

Le copiste avait écrit d'abord : *Charles* d'Orléans, puis il a effacé Charles (et sans un réactif nous n'aurions pu lire ce mot). S'il n'a pas voulu écrire Charles, c'est donc qu'il devait écrire Philippe ou Jehan nom de l'un des deux autres enfants d'Orléans; et, le vers réclamant ici un mot de deux syllabes, ce ne peut être Philippe; c'est *Jehan* (d'Orléans, comte d'Angoulême).

Serait-ce pour épargner la modestie de Charles que le nom a été gratté ? Non, l'auteur ne redoutait pas d'être nommé, puisqu'il a fait un vers pour l'être et son nom forme une rime; et puis, quelles indulgences littéraires pourrait-on refuser à un enfant de dix ans; enfin, jamais que nous sachions, Charles d'Orléans n'a évité de se nommer dans ses poésies; il n'en est guère à son époque qui soient plus personnelles.

Ajoutons que Jean d'Angoulême a eu ce ms. entre les mains car c'est lui qui a tracé de son écriture, au début du volume, quatre grandes pages présentant un tableau complet de l'histoire des empereurs romains. Il est vraisemblable qu'il ait fait écrire plus tard quelques vers qui lui rappelaient ses travaux d'écoliers sur un livre où son précepteur, Oudart du Fouilloy, avait écrit, lui aussi, des vers de sa façon.

L'épilogue du petit poème est en effet postérieur au reste; l'auteur y réclame l'indulgence du lecteur, car alors, dit-il,

Car je n'estoie pas si saige
Pour ce qu'*estoie* jeune d'aage
Que je peeuse faire traitté
Qui fust de grant moralité. »

En dehors des raisons qu'on pourrait appeler extrinsèques, d'attribuer à Jean d'Orléans cette poésie, il en est une tirée des idées mêmes exprimées du début à la fin de ces 149 vers : ce poème est une prière à la Vierge, « au Dieu de Paradis », une suite de réflexions érudites ou très édifiantes, un acte de foi. Tout cela est bien dans l'esprit du comte; pour s'en convaincre il suffirait de lire les remarques qu'il a faites en étudiant le *Corps* de *Pollicie* (cf. Inv., n° 12). Ce même esprit se retrouve dans l'*Oratio ad Crucifixum* et dans la pièce « *De Jeunesse* ».

2. Cf. *suprà* passim.

Trois pièces de vers, — dont l'une est sûrement un travail d'écolier, dont les deux autres, qui ne peuvent être datées, ne sont peut-être pas autre chose, — ne sauraient évidemment autoriser un jugement sérieux sur la veine poétique du prince. Recommander l'éloignement du vice et le culte de la vertu, c'est là, bien assurément, donner des conseils excellents ; on sent que la piété, l'honnêteté de l'auteur percent à chaque ligne ; on cherche où perce son talent. Mais, de tout cela, puisque les documents significatifs font défaut, nul n'aurait le droit de conclure que le cœur du comte valût mieux que son intelligence et que son âme fût vraiment plus parfaite que son œuvre.

Prose ou Poésie, en réalité, Jean d'Angoulême paraît bien n'avoir jamais composé un livre original. Autrement, comment supposer qu'un pareil manuscrit eût échappé à notre Inventaire, lequel relate ceux-là même des volumes qui sont sortis de la Bibliothèque du comte[1]. Et puis, dans leurs dédicaces, les auteurs n'auraient pas manqué de joindre aux louanges qu'ils adressent au prince l'éloge de ses productions littéraires. Or, ou bien ils célèbrent son érudition :

Doctus es et doctas excolis usque Deas[2] ;

ou bien ils vantent son caractère conciliant et lui consacrent, comme un symbole vivant de sa nature, cette Salamandre, que François Ier reprendra plus tard à son aïeul, et immortalisera :

Seigneur humain doulx et prudent,
Père de paix et d'union,
Qui estaignez tout feu ardent
De noise et de division,
Je vous foys cy oblacion
D'ung *salmendre*, qui estaint
Le feu, par operation
Naturelle, quand il luy[3].

Ainsi, lire, résumer, compiler infatigablement, ne jamais secouer la tyrannie de sa propre mémoire, éternellement vivre

1. Cf. nos 1, 2, 10, 22, 32, 33, 36, 38, 40, 77 de l'Inventaire.

2. Cf. notes du no 88 de l'Inventaire.

3. B. Nat., fr. 5738, fo 36 ro. Il est fort curieux de trouver expliquée par le caractère même de Jean d'Angoulême l'origine de la Salamandre dont François Ier sema plus tard le dessin sur les constructions qu'il éleva en tant de lieux. Cette salamandre serait un symbole. Elle serait, en outre, une preuve de plus de cette vénération que François Ier gardait à la mémoire de son aïeul.

sous le joug de la pensée d'autrui, et faire servir l'accumulation des connaissances ainsi acquises à l'harmonieux développement de sa nature religieuse et de sa nature morale, — telle nous paraît avoir été la tâche double que s'imposa Jean d'Angoulême.

*
* *

On aperçoit maintenant jusqu'à quel point il nous a été permis, en faisant le tour de la Bibliothèque du comte, de faire le tour de son caractère et de son esprit.

Derrière le chevet de la cathédrale d'Angoulême, on a placé, de nos jours, dans le jardin solitaire de l'Évêché, la statue agenouillée du prince et c'est bien une des attitudes sous lesquelles il convient de nous le représenter[1]. Mais il faut désormais nous habituer aussi à le voir sous un autre aspect : assis à sa table, dans la salle de retrait aux tentures rouges, absorbé dans la lecture, le commentaire, la transcription de ses manuscrits. On pourrait dire qu'il a donné à l'art du copiste ses lettres de noblesse.

Comme son grand-père Charles V, comme son frère Charles d'Orléans, comme ses deux petits-fils François Ier et Marguerite de Navarre, Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, qui ne put être, en vérité, ni un Mécène, ni un artiste, qui ne fut point, sans doute, un auteur, eut cependant le goût passionné des livres ; il fut un lettré studieux et instruit.

Ainsi, par l'esprit comme par le sang, il est bien de la famille des Valois ; mais, prince ou penseur, il y demeure en un rang modeste. Qui peut dire que ses pensées eussent été plus hautes si sa fortune eût été moins humble, et que le pouvoir lui eût donné le talent?

Gustave Dupont-Ferrier.

1. Cette statue était jadis dans la cathédrale de Saint-Pierre d'Angoulême.

INVENTOIRE

DES LIVRES TROUVEZ EN L'ARMOIRE DU RETRAIT

de feuz Mgr, que Dieu absoille ;

Fait le 1er jour de juing l'an 1467[1].

---

1. Et premièrement ung livre nommé *Boccace*, en françois et parchemin, en lettre brisée, commançant ou second fueillet « *Pour la punicion*, » et, ou penultime « *Pellée nullecques* » ; et finissant en lettre rouge, « *Après Pasques* ».

Cf. Bibl. Nat. 226, f° 275, col. 1. Bibl. Arsenal 5191-3, 5281. Bibl. Mazar. 3878. — Ce Boccace est sans doute *Le livre des cas des nobles hommes et femmes*, traduit par Laurent de Premierfait, lequel acheva son œuvre le 15 avril 1409, le lundi *apres Pasques* Sur Laurent, voy. Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, 1867 ; Bibl. franc. de La Croix du Maine et du Verdier (1772-3), II, 32, 33 et IV, 576.

Cf. *infrà* nos 17 et 61. — En marge : « O Monsgr du Fou l'a. »

Yves du Fou fut un des tuteurs de Charles, fils de Jean comte d'Angoulême (cf. *Bullet. Soc. Arch. et hist. Charente*, 1863, p. 331-2, 359 et s.).

Les différents articles du présent inventaire mentionnent les formes suivantes d'écriture :

1° *Lettre brisée*, nos 1, 2, 66, 105, 149, 150.

2° *Lettre commune*, nos 3, 8, 13, 19, 23, 32, 38, 40, 46, 50, 51, 65, 67, 68, 73, 81, 86, 91, 95.

3° *Lettre de forme*, 4, 5, 6, 42, 43, 47, 48, 53, 59, 62, 74.

4° *Lettre antique*, 83, 96, 100.

5° *Lettre anglaise*, 56, 102.

6° *Lettre italique*, 88, 147.

Lettre brisée semble synonyme de *lettre bâtarde* au n° 149.

Sur ces diverses « lettres », cf. Natalis de Wailly, *Éléments de Paléogr.*, 2 vol. in-f°, 1838, t. I, 375 ; Léop. Delisle, *Cabin. mss.*, I, 32, 80 ; Tory, *l'Art et science de la vraie proportion des lettres*, cité par N. de Wailly, *Ibid.*

1. Nous conservons deux rédactions de cet inventaire : Arch. Nat. P 1403, 1., 38 et 39 ; ils peuvent bien être de 1467. Le premier (38) est moins abrévié et détaillé que l'autre. Ils ne sont qu'un extrait de l'inventaire original qui était accompagné de pièces justificatives (cf. infrà note du n° 54). — Jean comte d'Angoulême était mort le 30 avril 1467.

2. *Orose*, en françois et parchemin, en lettre brisée, commançant ou second fueillet « *Comment le roi de Sodomme*, » et, ou derrier fueillet: « *mesmes autres* »; et finissant, en lettre rouge : « Le livre de Lucain ».

En marge, 2e cahier : « O Mgr l'a. » — Mgr est Charles fils et successeur de Jean d'Angoulême. Il fut le père de François I.

Le ms. ici désigné est à la Bibl. Nat., fr. 250. — Il ne contient pas seulement un Orose mais « La seconde destruction de Troyes, selon Ditis et Darres, poetes », f° 83 v° col. 2 et s. — Cf. *infrà* n° 151.

3. *Les probleumes d'Aristote*, en francois, en lettre commune, commançant, ou tiers fueillet « *Ymaginez* », au derrier « *Qui fut mise* » et finissant, en lettre noire, « *Charles le Quint* » et « *Deo gracias* ».

Ce ms. est aujourd'hui à la Bibl. Nat., fr. 210. — On lit f° 406 v°, col. 2 : « Explicit le Livre des Probleumes d'Aristote, translaté ou exposé de latin en français par maistre Evrart de Conty, jadis physicien du roi Charles V. » — Cette version française d'Arist. est de la fin du XIVe siècle. Cf. ce qu'en dit Sénemaud (*Bibl. Charles d'Angoul.*, n° 3. *Bull. Soc... Charente*, 1862. Paulin Pâris (*Mss. fr. de la Bibl. du Roi*, Paris, 1836, in-8°, t. II, p. 205-8) l'a crue inédite. — Cf. Leroux de Lincy, *la Bibl. de Charles d'Orléans...* Paris, 1843, in-8° n° 31. — Barrois, *Bibl. protypographique ou Librairie des fils du roi Jean*, Paris, 1830, in-4°, 519.

4. Le second volume de *La Bible*, en françois, en grant volume et lettre de forme, commançant ou quart fueillet « *Cil qui attrempe* » et, ou penultieme « *De terre* »; et finissant, en lettre noire « *L'Apocalipse S. Jehan* ».

Ce ms. est aujourd'hui, à la B. Nat. fr. 157. — C'est « la Bible historiaus ou les hystoires escolastres » de « Pierre » [le Mangeur], traduction de « Guiart des Moulins ». Ce ms. a appartenu à Charles d'Orléans (Delisle, Cab. mss, I. 110); le 1er vol. de cette Bible est aussi à la Bibl. Nat. (fr. 156). — Ce « grant volume » mesure 426 millim. sur 295.

5. Le *Racional de divinis officiis*, en parchemin et lettre de forme auttentique, historié partout, commançant, ou second fueillet, « *Appert-il de Ptholomée* » et, ou penultième, « *Commant qu'il soit* » et finissant « *Des livres* ». Signé « *Charles* ».

Ce ms. est à la B. Nat., fr. 437. C'est le Rational de Guill. Durand (? 1230-1296) traduit par Jean Golein (? 1320-1403). Sur G. Durand voy. *Hist. litt. France*, 1842, XX, 311-97 et 794-5; sur Jean Golein voy. P. Pâris, *Op. cit.*, II, p. 57 et s; IV, 101 et s.; VII, 278.

P. Pâris a décrit cet ouvrage dans ses *Mss. fr.*

Sur la feuille de garde du plat supérieur, on lit ces mots, écrits de la main de Jean d'Angoulême : « Cest livre est à Jehan, comte d'Engolesme, lequel l'acheta à Londres, en Engleterre, l'an de grace 1441 ».

On a parfois réservé le nom d' « *Histoires* » à des *miniatures* formant tableau, et on les a opposées aux *enluminures*. Cette distinction, cependant, n'est pas toujours possible (cf. Léop. Delisle, *Cab. mss.*, cité, I, 32, note 24; Lecoy de la Marche, *Les Mss. et la Miniature*, collection Quantin, in-8°, p. 119.

6. Les *Hystoires de Godefroy*, en françois et parchemin et lettre de forme, commançant ou quart fueillet « *Naige d'aussi mauvaise* » et finissans « *Et luy roy à tant s'en tint* ».

Ce ms. est à la B. Nat., fr. 2824 (XIIIe s.) c'est un Guillaume de Tyr, *Histoire de la guerre sainte*; la traduction est suivie d'une continuation jusqu'en 1229. (Cf. Recueil des Histor. des Croisades en Occid., 1859, II, XIII-XXIV, 641-731.) Jean d'Angoulême a dû faire exécuter la miniature qui, dans ce ms. du XIIIe siècle, représente des armures du XVe, de l'artillerie, etc. — Légères erreurs dans notre inventaire; un cahier donne et « *luy roy* », l'autre « et *l'ung roy* »; le ms. porte « *et li rois* ».

7. Le *Livre de maistre Jehan Jarchon*, avecques plusieurs traictiés commançans, ou second fueillet « *Que nous feussions* » et finissans en lettre noire « *Rouses et Fleurs* ».

Il s'agit ici de Jean Charlier de Gerson (14 déc. 1363-12 juil. 1429), chancelier de l'Université de Paris. Cf. Raym. Thomassy. *Jean Gerson*, Paris, 1843, in-18. — P. Pâris, *Mss. fr.*, II, 115-6; VIII, 224-5, 263-7, 288-290, 371, 477-8.

Cf. Bibl. Arsenal, 2113, 2121; Bibl. Châlons-s-M., 180.

Cf. *infrà* 112 et 159.

8. Le *Songe du Vergier*, en françois, en papier et parchemin et lettre commune, commençans, ou qnart fueillet, « *Prieres et faiz* » et finissans ou penultieme « *Que pour celle* ».

Cf. *infrà* n° 13.

9. L'*Istoire de Troye*, en papier caducque, en latin, commançant, ou tiers fueillet « *Ad regem* » et finissant, ou derrier fueillet, en lettre noire, « *Paciencia affirmat* ».

Cf. *suprà* n° 2 et *infrà* 137 et 151. —Bibl. Rouen, 1049. — Est-ce « *li Roman de Troie* » de Benoît de Sainte More, ou le « *Recueil des Troiennes Histoires* » de Raoul le Fevre, ou plutôt Gui Colona « *Historia Trojana secundum translacionem Dictis Greci et Daretis Frygii* »?

10. La *Vie des Anciens Pères*, en rime, françois et parchemin, commançant, ou second fueillet, en lettre rouge « *Ci endroit commance* » et finissant, ou penultième, « *le langaige Dieu* ». Signé « *Estampes* ».

En marge, cahier 2 : « Madamoiselle l'a. » Il s'agit de Jeanne d'Angoulême, fille de Jean d'Angoul. — Cet ouvr. est anonyme; cf. *Hist. litt. F^ce*, 1838. XIX, 843-857; XXIII, 119-20. P. Pâris, *Mss. fr.*,

VI, 311-322. — Léop. Delisle, *Comptes rendus Acad. Inscr.*, 1867, B. III, 262-6.

Cf. B. Nat., 6784. — S. Genev., 587. — et *infrà* n° 74.

11. Les livres d'*Ethiques*, *Polithiques*, *Moraulx*, *Rhétorique*, *Probleumes*, d'Aristote, tous en latin et parchemin, commançant ou second fueillet « *Esse pecudum* » et finissant, ou derrier, *Trinitas Sancta* ». Signé « *Karolus* ».

Ce ms. est à la B. Nat., lat. 6307. — *Karolus* est la signature de Charles d'Orléans à qui ce ms. a appartenu. — Cf. Jourdain : *Recherch. critiq. sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote*, 1819, in-8°, Paris.

Quelques-unes des notes qui sont en marge (f° 8 r°, 95 v°, 96 v°, 97 v°, 98 v°, 101 v°, 103 r°, 107 r°, etc.) sont vraisemblablement de la main de Jean d'Angoul.

Cf. *suprà* n° 3 et infrà n°s 20, 99, 148.

12. Le *Livre du Corps de Pollicie*, en françois et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *Jambes et pies* » et finissant, ou penultième, « *La souffisance* » et, au derrier, en lettre rouge « *De la Policie. Amen* ».

Ce ms. est à la B. Nat., fr. 1197. Le Corps de Pollicie est de Christine de Pisan. (Cf. Raim. Thomassy *Essai sur... Christine de P.* Paris, 1838. — Brunet, *Manuel*, 1860, I, 1855-8; P. Paris, *Mss. fr.*, 1842, V, 72-3, 94-100, 133-81, 399-403.

Le mot « paine » f° 53 r° col. 2, est de la main du comte. Cf. les nombreux notas : f° 9 r° col. 2, f° 11 v° col. 1 et 2, f° 13 v° col. 2, f° 15 v° col. 1 et 2 etc.

13. Le *Songe du Vergier*, en françoys et parchemin et lettre commune, commançant, ou quart fueillet, « *Audite Somnium meum* » et finissant, au penultieme « *Que plusieurs* » et, en la fin du derrenier, en lettre rouge, « *Baillie* ».

Ce ms. est à la B. Nat. fr. 587. — M. P. Pâris (*Mss. fr.* IV, 316 et 299-328) le décrit : c'est, dit-il (IV, 310) le texte le plus beau, le plus exact, le plus complet que nous ayons de cet ouvrage. Le copiste nous renseigne sur l'origine du livre. « Mon très redoubté et puissant Seigneur, Mgr le conte d'Angoulesme, germain du roy, me fist escripre cestui présent Songe du Vergier en la ville de la Rochelle en l'an de grâce 1452. » — Nous avons trouvé, au British Museum, la quittance du copiste, signalée déjà par M. de Laborde (Preuves ducs Bourg., III) :

« En la présence de moy, Pierre des Caves, secretaire de Mgr le conte d'Angoulesme, Guill. Arbalestrier, escripvain, demeurant à la Rochelle, confessa avoir eu et receu de Guillemin de Vesville, commis par monditsgr à la recepte generale de toutes ses finances, la somme de 15 escuz d'or neufs, qui deux lui estoient pour avoir escript et baillé parchemin à ce faire ung livre nommé *le Songe du Vergier*, pour monditsgr, par marchié à lui fait par icelui sgr..... tesmoing mon seing manuel cy mis le 22e jour de may l'an 1453. » (Brit. Mus. add. chart. 8121, Purch^d^ of Mess. Boorse, 10 janv. 1852.)

14. Un psaultier postillé, commançant, à la postille du tiers fueillet, « *Cum tremore* » et finissant, au penultime, « *Reddam ulcionem* ».

Cum tremore : Psalm., II, 11 ; *reddam ulc* : Deut., XXXII, 41. — Cf. B. Mazarine, 374-9 et Bibl. Vendôme 56. — Cf. nos 44, 64, 113, 142-4, etc., *infrà*.

Cf. 17, 89 et 90. Postille est synonyme de glose, note. (Godefroy, *Dict. de l'anc. lang. française*, 1881 et s., t. VI, vo).

15. Les *Moraulx des Philosophes*, en françois, commançans, au second fueillet, « *De tes biens* » et finissans, en l'antepenultime « *Et en grans barbes* ».

Cf. *Les dits moraux des philosophes*, trad. en franç. par Guill. de Tignonvile ; et le *Moralium dogma philosophorum* de Guill. de Conches et non de Gautier de Lille ; voy. Arsenal, 2311-2 ; Bibl. Ste.-Genev., *Invent. Mss.*, II, 685.

16. Unes Croniques, en françois et parchemin, bien caducques, en lettre commune, commançans, au second fueillet, « *Crueux* » et finissans au derrier « *et finablement* ».

Cf. *infrà* nos 78, 123, 131, 150, etc.

17. Le *Livre de Boccace*, en papier, lettre commune et françois, commançant, ou tiers fueillet, « *A ceulz qui en ont besoing* » et finissant « *Ci fine le livre* », avecques « *Explicit* », en lettre noire.

Ce ms. est à la B. Nat., fr. 1122. C'est le Decameron, « translaté premièrement en latin et secundement en francoyz à Paris, en l'ostel de... Bureau de Dampmartin... par moy Laurens de Premier faict,... le xve.. juing... 1414. »

Sur le vo de la feuille de garde, Jean d'Angoulême a écrit de sa main la table des dix nouvelles. Il a mis les titres courants pour neuf nouvelles. Il a écrit la 18e.

18. Le *Livre du Roumant de la Rouse*, en françois, commançant, ou second fueillet, « *Au milieu du mur* » et finissant, ou derrenier, « *Et je m'esveille* ».

Cf. Bibl. Mazar., 3872-3 ; Ste-Genev., 1126 ; Arsenal, 3338, 5226, 5210.

19. Une *Legende dorée*, en papier, bien caducque, en lettre commune, commançant, ou second feuillet, « *Cousté* » et, ou penultime, « *Lors disoit-elle* ».

Le cahier 38 porte en marge : « O. Madamoiselle l'a. » — Cette mention a été effacée sur le cahier 39. — Cf. *infrà* no 59.

20. Les *Dix livres d'Ethiques*, en françois et parchemin, commançans, ou second fueillet « *ceste science* » et, ou derrier, « *subget* » et finissant, en lettre noire, « *chappitre du Xe* ». Signé « *Charles* ».

Ce ms. est à la B. Nat., fr. 542. — M. P. Pâris (*Mss. fr.*, IV, 333 et s.) l'a décrit et a observé qu'il provenait de la collection du malheureux Jean de Montaigu, surintendant de Charles VI; mais il se trompe en donnant les armes peintes sur la gouttière du ms. comme étant celles de Charles d'Orléans; jamais Charles n'eut de croissant de gueules sur le pendant du milieu, dans son lambel. Ces armes sont celles de Jean d'Angoulême.

Cette traduction d'Aristote est due à Nicolas Oresme mort en 1382 (cf. Sènemaud, *Bibl. Charles d'Orl.*, p. 151 : il pense que ce ms. fut racheté en Angleterre. — Barrois, *Bibl. Protyp.*, 620, 921, 1613, 2067-8 — Hiver de Beauvoir, *La librairie de Jean... de Berry.....* (Paris 1860, in-8°), 61, 62.

Cf. *suprà* n°s 3, 11, 99, 148.

21. Le *Livre de Boece* « *De consolacion* », en latin et parchemin, avecques l'Apparat du Travet, commançant, ou tiers fueillet, « *Intempestivi* » et, ou derrier « *Quamvis proponam ire* » et finissant, en lettre rouge « *Deo Gracias* ».

Cf. *infrà* n°s 29, 63, 67,85, 132.

Il s'agit ici d'un ouvrage de Nicolas Trivet, appelé aussi Travet et Trevet, dominicain anglais, mort en 1328. Il était grammairien, poète, rhéteur, historien, mathématicien, philosophe et théologien (Cf. Fabricius, *Biblioth. lat. cit.*, t. V, p. 132-3, édit. Patav., 1754).

Apparat signifie, dans la langue du temps, *Commentaire*. (Cf. Cang. *Glossar.* v° *Apparatus*, 1.

22. Une *Bible* incomplette, commancant, ou second fueillet « *bat memorans* » et, ou derrier, « *Scriptum rex regum* » et finissant, en lettre noire « *Vox visio Isaye* ».

En marge du cahier 39 « Donné à Mgr de... le 12e jour de... r, l'an lxvij. Cf. *suprà* n° 11, *infrà* 111, etc.

Scriptum rex regum : Apoc., XIX, 16.

23. *Therance*, en papier et lettre commune et postille, commançant, ou premier fueillet, « *Sororem* » et, ou penultime, en lettre rouge, « *Parane* » et finissant, en lettre rouge « *Laux Deo* ».

Ce ms. est à la B. Nat., lat. 7909. — Il fut vendu après le 12 nov. 1437 à Jean d'Angoul. par un certain Jean de Vaulx qui avait été étudiant à Paris en 1416. — Le ms. contient 6 comédies de Térence, dont Jean d'Angoul. a lui-même dressé la table (f° II v°); le comte a numéroté les f^os^ (cf. surtout les f°s 23, 47, 112).

La reliure du ms. est ancienne : bois recouvert de basane. Primitivement, il y avait des fermoirs.

24. *L'Inquisicion et Oraison de S. Brandin*, en latin et parchemin et partie en françois, commençant, ou premier fueillet, en lettre rouge « *Incipit Inquisicio* » et finissant, en lettre noire « *Benedictus. Amen.* » Signé « *Charles* » et « *Jehan* ».

C'est le ms. fr. 1802 B. Nat. (décrit dans le *Catal. des mss. fr. de l'Ancien fonds* 1868, Paris, in-4°, p. 315, col. 2, t. I.) — Le calen-

drier qui se trouve du f° 5 r° au f° 12 r° est suivi de conseils pratiques sur les mois propices à la saignée, sur ceux où il faut « menger chaude viande et chaut boire et seignier de la vene del foie qui est plainz adonc de venin. » — Au f° 13 : « Incipit Inquisicio vel Oratio Sancti Brandani, abbatis, quam, quicumque cantaverit decem vicibus valet centum psalteria et centum commendationes et centum oblationes. Et qui cantaverit una vice valet 7 commendationes et 7 oblationes et 7 psalteria. » (S. Brendan, 480-16 mai 578).

La table de ms. a été dressée par le comte. La numérotation ancienne paraît de lui. — Le ms. est signé : Charles [d'Orléans] et Jean [d'Angoulême.]

25. Comment fut Valère, en latin et parchemin, commançant ou second fueillet « *Quod fiebat* » et finissant, ou penultime « *Ad viros* ». Signé « *Karolus* ».

26. Valère le Grant, en latin et parchemin et lettre de forme, commançant, ou second fueillet « *Nostra Civitas* » et finissant, ou penultime « *Acrisn vach* » finissant ou derrier « *Ach valle* ».

Cf. Mazar., 1592-4. — LerouxLincy, *Bibl. Charles d'Orl.*, n° 76. — Barrois, *Bibl. protyp.*, 872, 876, 1637, 1682. — P. Pâris, *Mss.* I. 434-6.

Il s'agit vraisemblablement de 2 exemplaires de Valère Maxime : « *De dictis et factis memorabilibus.* »

27. L'*Oracionnaire Pierre Pocquet*, en latin, papier et parchemin, commançant ou tiers fueillet « *In nomine* » et finissant, ou penultime, « *Vulneratum est* » et, ou derrier, en lettre rouge, « *Jhesus Maria* ».

C'est le ms. lat. 3314 de la B. Nat. — Couverture ancienne : peau blanche couvrant des feuillets de papier. Ce Pierre Poquet est un jurisconsulte français né vers le milieu du XIVe s. et mort en 1408, à Paris ; il était célestin et cinq fois fut élu provincial de son ordre. Notre ouvrage est son « *Rationarium de vita Christi* ». — En outre de ce Racionarium, ce ms. contient des opuscules de S. Augustin, de Gerson etc. dont la table (f° 2 non numeroté) donne la suite.

On lit sur la feuille de garde du plat supérieur : « Copie de plusieurs lettres de cures baillées en commande par feu l'arcevesque de Reims ». — Or, le comte d'Angoul. étant sgr d'Epernay, dans le voisinage de Reims, il a peut-être acquis ce ms. dans ses domaines champenois.

28. Le *Livre de la Chasse*, en françois et parchemin, commançant, ou quint fueillet, « *Du roy d'Orgueil* », finissant, ou penultime, « *Au monde* » et, ou derrier « *Et des biens* ».

C'est peut-être l'ouvrage de Gaston Phébus (cf. *Cabinet de la Vènerie*, 1881, Paris, Paul Lacroix et Ern. Jullien); à moins que ce ne soit « *Le livre du roi Modus et de la Royne Racio* (sur l'attribution du livre du roi Modus à Jean, comte de Tancarville, et au poète Jean de Meung, voy. M. V. Bouton, « *Quel est l'auteur du livre du*

Roy Modus... », 1888, broch. 16 feuilles). — Cf. *Bibl. protypogr.*, 1583. — Arsenal, *Mss.* 3080, 3252, 3332.

29. Le *Livre de Boèce* « *De Consolacion* », en texte et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *Ad Superius elementum* » et finissant, ou derrier, « *Philosophie. Deo gracias.* »

Cf. *suprà* n° 21, *infrà* n°s 63, 67, 85, 132.

30. La *Genealogie des roys de France*, en parchemin, francois et lettre de forme, commançans, ou quart fueillet, « *L'Eglise S. Pierre* » et finissant, ou derrier, « *Icy finist moralité* ». Signé « *Charles* ».

C'est le ms. fr. 4961 de la Bib. Nat. — Il contient au f° 1 r° et v° et 2 r° col. 1, la liste des rois de France, de Pharamond à Louis IX. — La 1re partie du ms. s'arrête au f° 80 v°, à Philippe-le-Bel, en 1293. — La 2e (f° 81 r°-f° 116 r°) contient un « Traité de Moralité ». — F° 116 v° on lit:

Qui che livre emblera
A gibet de Paris pendu sera, etc.

Ces menaces que nos écoliers mettent encore aujourd'hui sur quelques-uns de leurs livres, n'étaient pas rares au moyen âge : cf. ms. 1126, Ste-Geneviève, feuille de garde (1470) :

Qui le trouvera esgaré le luy rende,
Aultrement la corde le pende.

F° 1116 r° col. 2 « Ce livre est à Charles duc d'Orléans etc... *Charles.* »

31. Le *Mirouer des Dames*, en françois et parchemin, commançant, ou premier fueillet, « *Et prince doit estre* », et finissant, ou penultime, « *Amour qu'ilz ont* » et finissant, ou derrier, « *de Dieu . Amen* ».

Cet ouvrage est d'un moine franciscain, qui l'écrivit à la demande de Jeanne de Navarre (cf. *infrà* n° 51). — Cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, V, 185. Hiver de B., *Bibl. de Jean d. d. Berry*, n° 74. Graesse, *Trésor des livres rares et précieux...*, Genève, Londres et Paris, 1859, 7 vol. in-4°, t. IV, p. 539. — Brunet, *Manuel*, 1843, III, 406.

Cf. B. Nat. fr., 610; Arsenal, 2687 f° 102.

32. Le *Livre de la Cité des Dames*, en papier, françois et lettre commune, commançant, ou quart fueillet, « *les vices ses* (?) *choses* », finissant, ou penultime, « Pierres Simple » et, ou derrier, « des Dames ».

Le cahier 38 porte « pures simples ». Les deux cahiers portent, en marge : « O, Mgr [Charles d'Angoul.] l'a. » Le cahier 38 porte cette mention, raturée : « Ma damoiselle l'a. »

Cf. *infrà* n° 52.

33. La *Doctrine de maistre Jacques le Grant*, Augustin, commançant, ou tiers fueillet, « *Vous, Orgueilleux* » et finissant, ou derrier, « *moult longuement* ».

Les cahiers 38 et 39 portent en marge : « Baillé à Jean Guys, pour le porter à Mgr. » Ce ms. est auj. à la B. Nat., fr. 1798. C'est *Le livre des Bonnes mœurs* de Jacques le Grand, dédié au duc Jean de Berry, mort en 1416. Cf. Delisle, *Cab. mss.*, I, 149, n. 2. Il commence au 3e des fos écrits par « *T*ous orgueilleux » et non par *V*ous : notre inventaire a fait erreur.

Sur ce ms. le comte d'Angoul. a écrit plusieurs notes; spécialement, fo 1 : « Orguel, Ire, Lux[ure]; fo 5 ro et vo, 6 ro, 8 ro, 9 ro, etc. : N[ota], Ex[emplum]. Certains noms propres : Aristote, Ambroise, Valère, Anceaume, sont soulignés d'une encre qui est celle avec laquelle le comte a écrit, de sa main, la pièce de poésie du fo 91, que nous lui attribuons. Elle est intitulée : *Jeunesse*.

Qui prent enfans, pour leurs mers informer,
Pour les régir et pour leur vie former,
Aristote, ens Ethiques, declaire
Qu'il n'est pas pou de les clore et fermer
A bien vivre ou mal acoustumer,
Vertus chierir ou auz vices complaire, etc.

34. Alain, « *De complantu Nature* », avecques autres traitties, en latin et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *In prefate partis* » et finissant, ou penultime « *Nec turba servorum* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat.3245. — Cf. infrà no 98 et 101; Alain de Lille, mort v. 1202, Alanus Magnus, écrivit son traité *de Planctu Nature*, intitulé aussi *Libellus contra Vitium Sodomiae*, ou encore : *De la Nature des choses*. Cf. Alb. Dupuys, *Alain de L.*. 1859, in-8o, p. 1-3, 12, 29, 122. Notre ms. contient, en outre du traité d'Alain, plusieurs opuscules de Galterius de Insula (fo 21 ro à 44 vo). Cf. sur Gautier de Lille ou de Chatillon, Oudin, « *Veterum aliquot Galliae et Belgii Scriptorum opuscula sacra munquam edita* », Leyde, 1692, in-8o. Il convient d'attribuer ces opuscules à Gautier de Mapes, mort vers 1210 — Enfin, notre ms., fo 21 ro et s., contient le *Liber Bernardi Silvestris de Universitate mundi ad magistrum Therricum*. Ce Bernard Sylvestre est Bernard de Chartres, philosophe qui vivait avant 1156.

35. Un livre » *De potestate clavium* », en latin et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *Et quidquid ligamus* » et finissant, ou penultime, « *Ecclesie dehent* » et, ou derrier « *Te deum laudamus* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 1449. — Il contient : 1o du fo 1 au fo 30 vo, un traité sur le pouvoir des Papes, qui est de Guillaume Sprever; 2o à partir du fo 31 ro le discours au Concile de Bâle de Jean, patriarche d'Antioche. Cf. Fabricus, *Biblioth. latina*... Florence, 1848, 6 vol. in-4o, III-IV, p. 339 (dern. édit.).

36. L'*Istoire de Méluzine*, en parchemin et françois, commançant, ou second fueillet, « *Nostre histoire* » et finissant, ou penultime, « *Exemplarius* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., fr. 1482. — En marge : « O. Madamoiselle de Lynières l'a. »Le cahier 39 porte,en plus : « Depuis rendu à

Madamoiselle. » Cf. Delisle, *Cab. mss.*, III, p. 190, n. 5, 195 ; I, 93. — Fr. Michel, *Melusine.*, Niort, 1854, in-8°. — Jeremie Babinet, *Geoffroy à la grand dent...* Poitiers, 1850. — Brunet, *Manuel*, ed. 1862, t. III, p. 521, etc. — Graesse, *Trésor, cité*, 1862, III, 455-6.

Une remarque, entre autres, nous prouve que les rédacteurs des deux cahiers de notre inventaire écrivaient sous la dictée, soit de l'inventaire original, soit de la description des mss. du comte faite oralement par un notaire ou quelque autre : au pénultième feuillet il y a, non pas *exemplarius*, mais *exemples ès lieux*. Une telle erreur s'explique phonétiquement, non paléographiquement. (Cf. *infrà* note du n° 53).

37. Ung romant, en Anglois, rimé, en papier, commançant, ou premier fueillet, « *want taht aprilh* » et finissant, ou penultime « *Aliberons apetite* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., *mss. angl.* n° 39. Il a été décrit par M. G. Raynaud, Paris, 1884, p. 14-15. Il contient les contes de Canterbury du célèbre Chaucer. (Cf. Sandras, *Étude sur... Chaucer...* Paris, 1859, in-8°.

Le comte d'Angoulême a écrit, de sa main, la table de ce ms. : f° A, garde du plat supérieur en 22 articles : Prologus. — Knicht. — Millener. — Reve. — Men of Lau. — Clerc of Oxouford. — Wif of Bathe. — Frere. — Somneur. — Marchant. — Scuier. — Franquelin. — Fisicien. — Pardoner. — Chip man. — Prioresse. — Chaucer. — Monk. — Nones priste. — Y^e Nonne. — Chanoines man. — Y^e Manciple. — Cette table nous prouve que le comte avait appris l'anglais.

Le copiste du comte a signé, au v° du dernier feuillet ; c'est Duxwurth, le même que celui de la 1re partie du n° 134, *infrà*. Ce ms. a dû être exécuté en Angleterre pour notre comte : il est d'apparence modeste, comme il convenait aux maigres ressources financières du comte. — Par erreur, le croissant du lambel a été placé sur le premier des trois pendants, au lieu de l'être sur celui du milieu.

38. Le *Roman du grant Caan*, en parchemin et lettre commune, commançant, ou tiers feuillet, « *Ci nous devise* » et finissant, ou derrier, en lettre rouge « *Scripsit Hoc* ».

En marge, cahier 39 : « Baillé pareillement à Jehan Guys. » Ce doit être là l'œuvre d'un des auteurs suivants : 1° Marco Polo, *Le livre des merveilles du Monde*. Voyages auprès de Khoubilaï Khan ; cf. P. Pâris. *N. Annal. Voyages*, 1850 ; Notice sur... Marco Polo, *Bullet. Soc. Géogr.*, août 1876 ; Brunet, *Manuel* (1862), III, 1404-7 ; G. Panthier, Livre de *M. Polo*, 1865, et surtout : Vidal-Lablache, *Marco Polo...* Paris, 1880, 1 vol. in-8°. 2° Jean de Mandeville, cf. *infrà* n° 115. 3° Guill. de Ruysbroeck dit Rubruquis ; cf. *Hist. litt.*, XIX, 114-126. 3° Jean du Plan de Carpin. Cf. Franc. Liverani, *Fra Giovanni da Pian di Carpine...* Perugia, 1876, in-8°.

39. *Mapheus Vegius*, en sa « *Poëtrie* », commançant, ou tiers feuillet, en lettre rouge, « *Venit* » et finissant, ou penultime, « *clarissimum*, et, ou derrier « *Emitit* ».

C'est le livre de Maffeo Vegio (1406-1458). Antoine Astesan, en relations littéraires avec le comte d'Angoulême (cf. *infrà* n° 88) nous apprend que Maffeo V. enseigna l'Art poétique à l'Université de Pavie. Cf. Bayle, *Dict. Critiq.*, 1741, IV, 427. Brunet, *Manuel* (1864), V, 112-4; Graesse, *Trésor* (1867), VI, II, 272.

40. *L'Instruction du jeune prince* », en papier et lettre commune, commançant ou premier fueillet « *Pour acquérir honneur*, » et finissant ou penultime « *Mortel adversaire* ».

Il s'agit de l'ouvrage attribué longtemps à Georges Chastellain (cf. Barroys, *Bibl. Protypogr.*, p. 22; Kervyn de Lettenhove, *Œuvres de G. Chastellain*, Bruxelles, 1863-1866, t. I, p. liv-lv). — M. Kervyn de L., dans son 6e vol. (p. xi), reconnaît que cette attribution ne peut être prouvée. — Cf. Bibl. Arsenal, 3521, B. Ste-Genev., 2218.

41. « *Belial* », en latin et papier, commançant ou second fueillet « *Septrum de Juda* » et finissant ou derrier « *Consolacio appellatus* ».

C'est la *Consolacio peccatorum, sive liber Belial, processus Luciferi contra Jesum, judice Salomone* de Jacq. Palladini, de Teramo, ou Trani, mort en 1410. — Cf. Fabricius, *Bibl. lat.*, 1858, t. 3-4, p. 295 et 309-10; Brunet, *Man.*, 1844, t. IV, p. 160. Cf. Bibl. Mazar., 585 et Ste-Genev., 252.

Bélial, c'est le démon (Juges, xix, 22; Rois, I, 2, 12). Les mots *Sceptrum de Juda* sont une citation de la Genèse, x, 5.

42. Le « *Livre maistre Jehan de Meung, au roy Phelippes* », en françois parchemin et lettre de forme, commançant ou second fueillet « *Me doivent adressier* » et finissant, ou penultime « Ce qu'ilz se commandent ».

Jean de Meung, dit Clopinel, qui continua le Roman de la Rose, commencé par Guill. de Lorris, composa, en outre, son Testament, sa traduction de la Consolation de Boèce et sa traduction de la chevalerie de Végèce.

Cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, VII, 240-6 et 423; *Hist. litt. Fr.*, XXIII, 15-46; Brunet, *Manuel* (1862), III, 1679-81; Graesse, *Trésor* (1863), IV, 508; Gaston Pâris, *Littér. franç. au moyen âge*. Cf. Bibl. Nat., fr. 810, 811 (jadis à Valentine de Milan) et 2192.

43. Les « *Meditacions d'Ancelme* », en latin et parchemin et lettre de forme, commançant ou second fueillet « *Miser in tormento* », finissant ou penultime « *Pauper est* » et ou final « *Ad eam implorandam* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 2886. Cf. sur S. Anselme, archevêque de Canterbury, Hist. littér. franc., IX, p. 416 et s.; Hauréau, *Philos. scolast.*, 1850, I, 177; Rémusat (Ch. de), *S. Anselme*, Paris, 1859-69, in-8° Cf. *infrà* n° 107 et 134.

Sur le f° 1 r°, le comte a écrit, de sa main, une table des Méditacions et prières contenues dans ce volume. Il a numéroté les pages du volume.

44. Un psautier, en parchemin, escript de la main de feu monditsgr, commançant ou tiers feuillet « *Cum invocarem* » et finissant ou penultime « *Resurrectio* ».

Ces mots du Psautier sont ps. IVI, et 65 *in titulo*. — Cf. Mazar., 374-9.

45. La *Preposicion de l'Arcevesque de Rins, pour le fait de l'Eglise*, faicte au Roy, commançant ou second fueillet « *Tu recoures à luy* », et finissant, ou penultieme, « *Faire regarder* ».

46. *Francois Petrarche*, en parchemin, et lettre commune, commançant ou tiers feuillet « *In perniciem propriam* » et finissant ou derrier « *Non ostrepat* ».

Cf. *infrà* 93, 97. Est-ce un Pétrarque traduit de l'italien en latin, ou bien un des ouvr. lat. du poète, le *de remediis utriusq. fortunae*, les *Psalmi*, les *Orationes*, les *Litterae*, etc. — Cf. Arsenal, 700; Mazar., 3881-2.

47. *Vegece*, « *des batailles* », en parchemin et lettre de forme, en françois commançant, ou second fueille « *le treziesme* » et finissant, ou penultime « *gloire et redempcion* ».

C'est la traduction du *De Re militari*, de Flavius Vegetius Renatus. — Cf. Brunet, *Manuel* (1864), V, 1110-2; Graesse, *Trésor*, VI, 2, 270-2.

48. « *De natura rerum* », en parchemin, latin et lettre de forme, commançant ou second fueillet « *Nunc autem* » et finissant, ou derrier, « *Assequi voluntatem* ». Signé « *Karolus* ».

C'est le ms. lat. 347 C. de la Bibl. Nat. (Communication de M. Léop. Delisle.)

49. « *Pharetra Bonneaventure* », en parchemin et latin, commançant ou second fueillet « *Enormitate* », ou penultime « *Securitas* » et, ou final, « *Presentis libri* ».

Le *Pharetra* semble bien n'être pas de S. Bonaventure. L'auteur appelle, nous dit-il, son livre Pharetra parce qu'il y a réuni, comme en un carquois tous les témoignages des docteurs par lesquels il accablera Satan sous une pluie de traits acérés.

Imprimé cependant dans les Œuvres de S. Bonaventure (édit. de Mayence, 1609), VI, 99-200. — Cf. Brunet, *Manuel*, 1860, I, 1089-94. A. Margerie, *Essai sur la Philosophie de S. Bonav.*, Paris 1855, in-8°, 260 p. — Cf. B. Nat. lat. 2925, 3583, 3683, 3730; B., Mazar. 859 et 2015. — Bibl. Rouen, 672, f° 114.

50. « *De Animâ Vaurillon* », en parchemin et lettre commune, commançant, ou second fueillet « *Que multum* » et finissant, ou derrier, « *Studentem. Deo gracias* ».

Ce ms. est le lat. 6684 Bibl. Nat. (cf. Delisle, *Cab. Mss.* I 147 et n. 4.) On lit f° 73 r° et v°. « Explicit apparatus trium librorum de Anima, editus per me eximium Sacre Theologie professorem, magis-

trum Guillelmum de Valle-Rovillonis, fratrum minorum, provincie Turonie ministrum, provincialem meritissimum, atque dignissimum, scriptus per manum Georgii le Maalot, sui discipuli, in decretis et sacra Theologia licentiati, illustrissimique ac potentissimi principis domini Johannis, Dei gracia comitis Engolismensis, Cappellani immeriti, Pictavis studentis...»

Il y a en outre, du f° 74 r° à la fin, le traité de la Médecine de l'Ame, après lequel, au f° 87, Georges le Maalot a écrit encore : « Explicit tractatus de Medicina anime, multum salubris et devotus scriptus per me Georgium le Maalot. »

Maître Georges le Maalot fut l'aumônier favori du comte d'Angoul., son confident et son confesseur. Le comte mourut entre ses bras.

La reliure semble contemporaine du ms. Elle est de bois, recouverte d'une peau chamoisée, jadis teinte en rouge, comme en témoigne, par traces, le plat inférieur et la partie intérieure pourtourant la feuille de garde.

51. « *Le Mirouer des Dames* », en latin et parchemin et lettre commune, commançant, ou tiers fueillet « *Non discernit* » et finissant, ou VIe, « *laqueos ubique* » et, en la fin du tout, « Domini 1439 ».

C'est le ms. lat. 6784 Bibl. Nat. (Communication de M. Delisle). Cf. *suprà* n° 31.

On lit f° 208 r° : « Hic liber, Speculum Dominarum, qui pertinet patri reverendo ac metuendissimo domino Johanni d'Estampis, episcopo Nivernensi, divina miseracione bene merito, anno Domini 1459, die vero 18 octobris... »

Jean d'Angoulême a ajouté, de sa main : « Quem librum dedit comiti Engolismensi, A° Domini 1460, in civitate Turonensi. »

Sur le f° B il mentionne ainsi la naissance de son fils, Charles d'Angoulême : « Nativitas Karoli Engolismensis; Solis in occasu, hora quasi quinta, surexit Karolus Engolis... »

Enfin, f° B v°, C et D r° il a tracé les notes chronolog. suivantes :

Devant l'Incarnacion : 1180, Hector de Troie. — 300, Alexandre. — 40, Julius Cesar. — 1400, Josué. — 1000, David. — 140, Judas Macabeus.

Après l'Incarnacion : 452, Artus. — 769, Charles Maigne. — 1100, Godefroy. — 487, le roy Clovis. — 988, Hue Capet. — 1227, Saint Loïs. — 1606 (sic, pour 1066) Guillaume le Conquereur. — 1181, Quant Normandie fut mise à la coronne. — 1308, quant les Templiers furent destruis. — 1346, la bataille de Crécy. — 1356, la bataille de Poitiers. — 1356 (sic), la bataille de Cocherel et la bataille d'Auvray (sic). — 1383, la bataille de Flandres. — La bataille de Hongrie, 1394. — Quant le roy Charles 7 fut né, 1401. — La mort du duc d'Orlians 1407, etc...

52. *Christine*, en françois et papier, rime et prose, commançant, ou tiers fueillet, « *Afin que ton bon cueur* » et finissant, en celui-mesmes « les *Romains* » et, en la fin du tout « *A tousjours mais. Amen* ».

Cf. *suprà* n° 12 et 32. — Cf. Arsen., 3172, 3356.

53. *Le chemin du Paradis*, avecques ung autre traittié, en prose, rime, lettre de forme et parchemin, commançant, ou second fueillet « *Vostre saulvement* », finissant, ou penultieme, « *Qui tous perilz passoit* » et, en la fin du tout « *Explicit de qualitate* ».

C'est le ms. fr. 1838, B. Nat. En outre de *la Voie du Paradis*, de Raoul de Houdenc, ce ms. contient le *Miserere* du Reclus de Moliens et le *Roman de charité* du même. Ces deux dernières œuvres ont été publiées par M. Van Hamel (*Bibl. H^tes Études*, fascicule 61e, 1885) qui a, de plus, p. xii, décrit notre ms.

Le scribe a écrit « *de qualitate*, » au lieu de « *de Caritate*, » nouvelle preuve qu'il écrivait sous la dictée et qu'il y a là une confusion, non pas paléographique, mais phonétique. (Cf. *suprà* note du n° 36).

54. *Les ung et deuxieme livres de la « Cité de Dieu »*, commançant, au 8e fueillet, « *Incipit liber* », en lettre rouge, et, ou X^e, « *Manet enim* », finissant, ou penultieme, « *Sed potuit* » et, en la fin du tout, « *Monstrate Sunt* ». — Et est de l'Eglise de N. D. de la Mille.

En marge, cahier 39 : « O. — Rendu à messire Jehan du Floc, de S. Jehan d'Angeli, qui l'avoit presté à feu Mgr... » — Le cahier 38 ajoute « ainsi qu'il appert par sa cédule attachée à *ung aultre inventoire, duquel ce présent a été extraict.* »

Cf. Ferraz, *De la psychologie de S. Augustin*, Paris, 1862-9, in-8°.

55. Quartulaire, en parchemin et lettre commune, de plusieurs chartres et proposicions et responces de ce royaume, commançant ou second fueillet « *Tant que dit est* » et finissant, en l'antepenultime, « *par ordonnance* ».

56. *Polikr[at icon*, en latin parchemin et lettre angleshe, commançant, ou tiers fueillet « *Item de Domiciano Cesare* » et finissant, ou penultime « *Jam vergebat* » et, ou derrier, « *Galacia venire* ».

Ce ms. est le *Polycraticus, sive de Curialium nugis et vestigiis philosophorum*, de Jean Parvus Severianus, dit Jean de Salisbury. Le succès de ce livre fut immense au moyen âge. — Cf. B. Hauréau, art. dans la *N. Biogr. Gén.* — Pastoret, *Hist. litt. France* (1817), XIV, 89-151. — Brunet, *Manuel* (1862), III, 546-7. — Demimuid, *Jean de Salisbury*, Paris, 1873, in-8°. — Cf. Bibl. Arsenal, 701 ; Mazarine, 3474.

57. Ung romant, en rime et parchemin, commançant « *Tristis est anima mea* » et finissant, ou derrier « *Mer Mondaine* ».

Tristis est anima mea, Math. xxvi, 28 ; Marc, xiv, 34.

58. *Le romant d'Aigremoire*, en parchemin et lettre commune, com-

mançant, ou second fueillet, « *Empereur* » et finissant, ou derrier, « *plenus amoris* ».

Cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, IV, 133.

59. Une *Légende dorée*, en parchemin, latin et lettre de forme, commançant, ou second fueillet, « *de Sanctis Gordiano* » et finissant, ou penultime, « *habet qui* » et, ou derrier, « *millesimo CCCC* ».

La *légende dorée* de Giacomo da Varaggio, dit Jacobus de Voragine, eut de nombreux copistes et dès le XIVe s., trouva des traducteurs, entre autres Jean de Vigny ou de Vignay. Cf. l'édit. de Gust. Brunet, Paris, 1843, 2 vol. in-8°. — Cf. Sènemaud, *Bibl. de Charl. d'Angoul. cit.*, nos 14, 15. — P. Pâris, *Mss. fr.* (1838-48), II, 87-92, VII, 175. — Leroux Lincy, *Bibl. Charl. d'Orl. cit.*, p. 10-11. — Barrois, *Bibl. Protyp.*, 724-5, 737, 1509-10, 1693, 1712, 1967.

Dans la *Légende dorée*, la 71e rubrique est, en effet : de Sanctis Gordiano et Epimacho. Cela nous prouve que ce ms. commençait par la table. — Cf. Bibl. Arsenal, 936, 997, 1091. Mazar., 1718. Ste-Genev., 551.

60. Le *Traitié du Cordellier*, en parchemin, nommé « *Compendium Aurelii* ». Sur la Bible, commançant, ou premier fueillet « *Venite ostendamus* » et finissant, ou penultime « *Omnia predixit* ».

Ce cordelier est peut-être Antoine d'Arezzo ou de Aresche, franciscain, mort en 1450. Cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, I, 244; Wadding, *Script. Minor.*, 36, 25.

61. *Bocace* « *Des femmes* », en papiers et françois, commançant, ou second fueillet, « *De Sophonisbe* » el finissant ou penultime « *facunde a* » et, ou derrier, « *Explicit* ».

C'est le ms. fr. 1120, Bibl. Nat. — Le comte paraît en face des divers articles de la table avoir écrit les numéros renvoyant aux différents chapitres du livre.

Sur Jean Boccace de Certaldo (1313-1375), cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, 1848, VII, 170-4. *Hist. litt. France* (1862), XXIV, 581-8. — Brunet, *Manuel*, 1860, I, 985-1019. — Bayle, *Dict. Crit.*, 1751, I, 581-4.

Cf. *suprà* nos 1, 17.

62. *Du Régime des princes* », en françois, parchemin et lettre de forme, commançant, ou premier fueillet « *Regnabit rex* » et, ou second, « *ne souffist mie* », et [finissant] ou final « *siecle. Amen.* » Signé « *Charles* ».

C'est le ms. fr. 1213 B. Nat. Au bas de la page, armes d'Orléans, f° 173 r° : « Ce livre est [à] Charles, duc d'Orléans. Charles. »

Couverture qui semble contemporaine du ms. : de bois revêtu de velours usé, jadis orné de fermoirs et de pierreries.

Ce ms. contient l'*Information des princes*, par Egidio Colonna, traduite par Jean Golein.

63. *Boece*, en françois et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *expérience* », et finissant, ou final, « *en sa uoye ne il* ».

Cf. *suprà* nos 21, 29, et *infrà* 67, 85, 132. — Voy. sur les traduct. de Boèce, Delisle, *Cab. mss.*, II, 334 et s. Jean de Meung fut un des traducteurs de Boèce.

64. Un *psaultier*, en parchemin, hystorié par les dices, commançant, ou tiers fueillet « *Circumdantes me* » et finissant, ou penultieme « *Exultationes Dei in* ».

Circumdantes me : *Ps.* CXVIII. — Cf. Mazar., 374-9.

65. Le « *Débat du fait de France et d'Angleterre* », en parchemin, françois et lettre commune, commançant, ou premier fueillet, « *Audite celi* » et finissant, au penultime, « à S. Valeri » et finissant sur le tout « par devant proférée ».

Audite celi : Isaïe, I, 2. — Cf. *le Débat des héros de France et d'Angleterre*, publ. par MM. Léopold Panier — Meyer, 1877, in-8°.

66. Le *Chevalier des dames*, en papier, rime et lettre brisée, commançant, ou second fueillet « *Lieve toy sus* » et finissant, ou penultime « *Ceste communauté* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., fr. 2229. Il a été décrit en détail dans le Catal. imprimé du fonds latin.

67. *Boece*, « *De Consolacion* », en françois, rime et papier et lettre commune, commançant, ou tiers fueillet, « *pour le pleurer* » et finissant, ou penultime « *vision présente* ».

C'est la version anonyme, faussement attribuée à Charles d'Orléans ; elle fut en réalité rédigée en 1364 ou en 1380. Cf. Delisle, *Invent. méthod. des mss. fr.*, t. II, p. 334-346. — Cf. Arsenal, 2670 ; Ste-Genev., ms. 1132. Les mots « *pour le plourer* » s'y trouvent fo 3 ro, 326e vers ; *id. Vision presente.*

Cf. *suprà* 21, 29, 63, 85.

68. Les « *Meditacions maistre Jehan de Cracosme, sur le Sacrement de l'Autel* », en papier et lettre commune, commançant, au second fueillet, « *Deus noster* », finissant, ou penultime « *et vere* » et, en la fin du tout, « *Maria Johannes* », en lettre rouge.

Peut-être est-ce le théologien Jean de Crémone que veut désigner ici notre inventaire. Cf. Fabricius, *Bibl. lat.*, III-IV, 399, col. 1.

69. Les « *Quatre Méditacions de Bonne aventure* », escriptes de la main de feu monditsgr, en parchemin et latin, avecques un autre traittié, commançant ou premier fueillet « *Flecto genua mea* » et finissant, en celuy mesme, « *Austeritatem* » et finissant, ou penultieme, « pro nobis » et ou tout, en lettre noire, « *Explicit* ».

C'est le ms. lat. 3756, Bib. Nat., tout petit ms., de 150 millim. sur 102, vélin, 94 fos, entièrement écrit de la main du comte. Il a tracé les rubriques. Les noms propres des auteurs sont soulignés

de rouge. Il a fait en marge quelques corrections et additions ; il a marqué également des *Nota* (f° 17 v°, 28 v°, 29 v°, etc.).

L'écriture est surtout caractérisée par la forme des g : , ; des p : ; des r : ; des a : ; des h : , , ; des H majuscules surtout : ; de certaines L majuscules : ; des D majuscules : . (Cf. *infrà* note n° 134).

Cette écriture est ferme, nette, assez droite ; elle rappelle par suite quelque peu celle du XIVe s. Les rédacteurs du Catal. des mss. latins de la Bibl. royale s'y sont trompés, par ex. p. 454 : *Catalogus Codicum manuscriptorum Bibliothecae regiae*, t. III, p. 454, n° 3756.

Cependant quelques lettres sont si personnelles au comte qu'elles font presque songer aux écritures modernes.

Pour voir combien l'écriture du comte pouvait être fine et déliée v. le fac-simile de la lettre du 11 juin [1444], datée de Cherbourg, publiée par M. Delisle, *Bibl. Éc. Chartes*, t. XLV, p. 304; tirage à part, Paris, Champion, 1884.

Volontiers, ce semble, le comte écrivait plus gros : cf. *infrà* n° 100. La seconde partie du ms. 3756, est de caractères plus forts que la 1re. Elle est d'ailleurs inachevée ; elle va du f° 57 r° au f° 87 v° et contient des « *Contemplationes Sancti Bonaventurae* » et deux paraboles attribuées à S. Bernard.

Sur ce qui servait jadis de feuille de garde, au commencement du ms., Jean d'Angoulême a écrit sur trois colonnes :

CONCUPICIBILI	RACIONI	IRASCIBILI
Spes	*Fides*	*Caritas*
Sobrietas	*Prudencia*	*Pietas*
Discrecio	*Obediencia*	*Mundicia*
Continencia	*Paciencia*	*Exercitatio*
Humilitas	*Dispensacio*	*Benedicio*
Constancia	*Ordo*	*Pax.*
Silencium	*Disciplina*	

Au-dessous : Quinque pedes passum faciunt; passus quoque centum viginti quinque stadium, etc... — Enfin, sur la feuille de garde finale : « Nota quod debetur 80 salucia. »

70. Le « *Dyalogue de Grégoire* » lettre ancienne, en latin et parchemin, avecques trois autres traittiés, commancans ou premier fueillet du dyalogue « *Quadam die* » et finissant, en celui mesmes « *quo tenebat* di » et, en la fin du penultime « *dicens me* » et du tout, « *par IX jours* ».

C'est le ms. lat. 2809, Bibl. Nat. com^t. du XIIIe s. — Il contient f° 7 r°-51 r° « Dialogus beati Gregorii ad Petrum diaconum fratrem. » On a attribué ces dialogues au pape S. Grégoire le Grand mort en 604. (Cf. Edit. Bened., Venise, 1768-1776, 17 vol. in-4°. — Cf. Brunet, *Manuel*, 1861, II, 1723-7. — Pagnon, *S. Greg. le Grand...*, Rouen, 1869.)

Le ms. contient ensuite, f° 53 r° un « *Pius tractatus de profectu Patrum.* » Enfin f° 122 v° le « *Prologus Palladii juris doctissimi de vitis Egyptiorum Patrum* ».

71. Ung romant antique, en rime et parchemin, commançant ou tiers fueillet, « *Si subtillement* » et, en la fin du penultime, « *Il advint peu* ».

72. « *Compendium guerrarum modernarum* », en latin et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *Incipit summaria* », en rouge, et, en noir « *ad gloriam* », en la fin d'icellui « *vincere* » et, en la fin du penultime « *quod suum est* », et du tout, « *suus. Amen* ».

73. Le *Livre des Ebdomades*, en latin et en françois, en parchemin et lettre commune, commançant, ou tiers fueillet, « *Quoniam loqui* », finissant en icellui, « *pronom primitif* » et, en la fin du penultime « *Exempla Petri* » et, du derrier, « *Altissimo* ».

Le livre des Hebdomades est attribué à Boèce. Cf. Bibl. nat. lat. 2178, 2375-6. Ste-Genev., 238. Arsenal, 387. — Cf. *suprà* 21, 29, 63, 67, 85, 132.

74. Le « *Livre des dix commandemans de la Loy* », en parchemin, lettre de forme et françois, commançant, ou quart fueillet, « *quinziesme livre* » et finissant en celui « *ledit en* [*Eu*]*zechiel* » et finissant en [la fin du tout] « *Omnia. Amen* ». Signé « *Neelle* ».

C'est peut-être la *Somme le Roy* (cf. *infrà* n° 84), ou le *Traité des dix commandements de la Loi*, par Jean Gerson. Cf. Arsenal, 3386, f° 35. — Cf. un ouvr. de piété en latin sur *les 10 commandemens.* Mazarine, 1742 f° 93.

75. *Tholomeus* en l' « *Image du Monde* », en rime, françois et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *en tenebrous* » et finissant, ou penultime « *qui sa mère occist* » et fin du tou « *Image du monde* », en lettre rouge.

Peut être *l'Image du Monde*, ou *le livre de Clergie*, en vers, de Gautier de Metz. Au milieu du f° 2 du ms. 3522, Bibl. Arsenal, on trouve en effet : « en leu tenebreus et orrible. » Cf. ib. 3167. — Mazar. 3870. — Voy. *Ponit. thèses Elèves École des Chartes* 1884-6, M. Grand.

76. *Romant* en parchemin, en prose et françois, exposant la Sainte Escripture, commançant, ou premier fueillet, « *Sur toutes choses* » et finissant ou penultime « *Requiescat in pace. Amen* » et, à la fin du tout « *Domine.* »

O. Madamoiselle l'a. — Cf. *Bibl. Protyp.*, 1778. — Cf. Mazarine, 521 (velin xve s.) Livre de prières ; f° 88 « *de eversione Jhesuralem* ; » prières pour la passion. — Cf. « l'*Historia Jerosolimitana* » de Baudry, abbé de Bourgueil, archev. de Dol. trad. — Cf. aussi Josèphe, *Œuvres*, av. trad. lat. de J. Hudson, Amst., 1726, 2 vol. in-f°.

77. La *Passion N-Seigneur*, avecques la « *Destruction de Jherusalem*, » en papier, françois et lettre brisée, commançant ou second fueillet « *maladies* » et, ou tiers, « *tout laisse* » finissant ou penultime « *Redempteur Jhesus Christ* ».

78. *Les Croniques Martin*, en latin, parchemin et escriptes de la main de feu monditsgr, commançant, ou tiers fueillet, « *populo et peream* », et, en la fin d'icellui « *trans Tiberim* » finissant ou penultime « *in Viterbio morem* et, en la fin, « *hoc tempore* ».

C'est le « *Chronicon de Summis pontificibus* » de Martinus dit Polonus ou Bohemus, allant jusqu'à 1277 ; une continuation mena l'ouvrage jusqu'en 1320. Cette chronique fut entièrement refondue par Bernardus Guidonis ou de la Guionie qui la conduisit jusqu'en 1328. — Cf. Mazar., 1635.

79. *De regimine principum*, en françois, en parchemin et lettre commune, commançant, ou second fueillet de la table, « *les subgets* », ou premier de l'œuvre « *la saincte coronne* » et finissant en celui « *soit informée* » et, en fin du tout « *d'Angoulesme, Jehan* ».

Cf. *infrà* n° 104, *suprà* 62. — Cf. Ste-Genev., 1015, version française de Henri de Gauchi; *Hist. litt. France*, t. XXXI, p. 532.

80. *Manipulationes fidei*, en françois et parchemin, commançant, ou premier fueillet « *Ou nom de Jhesus Christ* » et finissant en icellui « *de la foy* »; [ou] vingt et ung [et] penultime « *Clarté* » et ou tout « *Explicit* ».

81. La « *Division du Monde* », en papier, françois et lettre commune, commançant, ou second fueillet, « *Appellée la divise* » et finissant, en fin du traittié « *Deo gracias* », avecques autres balades, chansons et oraisons.

Est-ce l'Image du Monde (cf. *suprà* n° 75)? Est-ce le *livre de la Propriété des choses* où il est question, en effet, de la *division du monde*? Cf. *infrà* n° 101.

82. « *Fable d'Ovide* » en latin, papier et parchemin, commançant, ou premier fueillet, « *Vita viri veteres* » finissant, en icellui, « *a corpore tamen homo* » (sic) finissant, en tout, « *Georgia mente* ».

Si ce ms. est bien un Ovide, les mots cités dans notre Inventaire ne sont pas du poète latin (v. index Lemaire, Ovide), cf. *infrà* 89.

83. « *Meditacions devostes sur le fait de l'âme* », en françois et latin, et en parchemin, lettre antique, commançans en lettre rouge, ou premier fueillet, « *Da nobis, Domine,* » finissant ou derrier « *il demourra* » et en fin du tout, « *la vie des justes* ».

84. La « *Somme le Roy* » en françois et parchemin, commançant, ou premier fueillet de la table « *ci commencent les ditz* », finissant

ou penultime « *Ceste vertuz met* » et, en fin du tout, *iic* [*lx*]*xix*. Signé « *Jehan* ».

C'est le ms. D. f. 39² de la Bibl. Ste-Genev. (Communicat. de M. Delisle). Le comte d'Angoul. a écrit, de sa main, au commencement du f° 1 r° « La Somme le Roy. » Le copiste avait intitulé son livre, f° 3 r° : « Ce sont les X commandemenz de la Loi » et l'avait appelé en finissant f° 172 v°, col. 2 « le Livre des Vices et des Vertus. » On sait que ces différents noms désignent le même ouvrage, si célèbre au moyen âge (cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, III, 388). — C'est le comte, croyons-nous, qui a numéroté les chapitres de la table à l'encre noire et ceux du livre en rouge.

85. *Boece*, « *de Consolacion* », en latin et parchemin, escript de la main de feu monditsgr, avecques ung romant subséquent icellui, commançant ou second fueillet, « *vero sceptrum* », finissant ou penultime « *Dictum est Deum* » et finissant « *Explicit exposicio Boecii* ».

C'est le ms. lat. 6773 de la Bibl. Nat. — Reliure ancienne de bois recouvert de basane ; autrefois avait un fermoir.

Ce ms. a deux parties, en effet : la 1re seule écrite par le comte est la *Consolation de Boèce* ; elle va du f° 1 r° au f° 84 r°. — La seconde qui va du f° 92 à la fin est un commentaire sur Boèce de « Guillermus de Cortumelia, » religieux de l'Ordre des Frères Prêcheurs.

Entre ces deux traités, on trouve : 1° des distiques (f° 84 v°-f° 85 r°) ; 2° Une analyse de Boèce (f° 85 v°-91 v°), écrite par Jean d'Angoulême et, selon toute apparence, composée par lui : voici en effet, f° 89, une phrase qu'il avait d'abord écrite : « In tertia parte, probat quod magis sunt miseri qui non puniuntur. » Il l'a biffée pour la remplacer par cette autre, tracée de sa main : « In tertia parte, ostendit quod facientes mala sunt magis miseri quam pacientes. » Le latin perd à ce changement, la pensée y gagne en vivacité et en relief.

Enfin nous supposons que les dernières pages furent écrites à diverses reprises par le comte, peut-être en même temps qu'il avançait son livre, dont elles sont le sommaire ; il s'est servi, pour cela, d'encres assez diverses, ici très pâle, là très noire. La forme des lettres varie. Il a donc écrit à diverses reprises, peu à la fois, en des lieux différents sans doute. Il se relisait, car il ajoute le mot qu'il a omis, trace l'abréviation oubliée, achève la lettre commencée. (v. f° 89 r°, ligne 4, en marge ; ligne 13, L terminé et ° ajouté à 4° etc.) Quelques pages, aussi abréviées que possible, montrent le comte familier avec le métier de copiste : ex. f° 85 v° : met° p° p li¹ qu'il faut lire , metro primo primi libri ; f° 89 v° o^t = ostendit.

Dans le deuxième traité, les notes des marges latérales et supérieures émanent, nous semble-t-il, du comte. On lit, notamment sur la feuille de garde du commencement, « *Impediunt*[*ur*] *ratione* : Caligo perturbacionis, Motus persecutionis, Oles affectionis. »

Sur le v° du f° 197, il observe : « Nota, quod duo tempora in Christo distincta fuerunt ; unum humilitatis et aliud potestatis ;

humilitatis usque ad suam passionem; potestatis, post suam resurexionem... »

Il note, sur la feuille de garde, en face, ce jeu que nos écoliers pratiquent encore : « Porro, ymaginetur quedam quantitas, et mutuet tamen; postea, detur ei quedam summa. Postea, det dimidiam totius ; postea reddat quod mutuavit et tunc remanet dimidia pars dati. »

86. Les « *Méditacions S. Augustin* », en latin, parchemin et lettre commune, commançant, ou premier fueillet « *Incipit liber* », ou penultime « *ubi apostoli* » et en fin « *Deo gracias* ».

Le ms. 252 Bibl. Arsenal commence bien : « Incipit liber » et finit aussi « Deo gracias », mais les lettres sont ornées et l'incipit du pénult. feuillet n'est pas « ubi apostoli ». C'est le Soliloque de saint Augustin accompagné des Méditations de saint Bernard.

Cf. Migne (*Patrol. lat.*, t. XL, pp. 901-2). — Cf. *suprà* n° 54, 87, 160.

87. Divers « *Sermons de S. Augustin* », en latin et parchemin, commançant, ou second fueillet, « *Necesse fuerit* » et finissant, ou derrier, « *Mundum contempnere* ».

Cf. le n° précédent et Migne, *Patrol. lat.*, Sermon XXXIX, § 2, col. 242 ; Sermon XCVI, chap. 4, col. 586 ; Sermon CCCXI, chap. 3, col. 1415 ; cf. Arsenal, ms. 586 ; Mazarine, 614 à 616.

88. Les « *Cronicques de Millan* », en papier et lettre ytalique, commançant, en rouge, ou premier fueillet, « *Serenissimo* », ou second fueillet « *Anthonii* » et, ou final, « *Commemorato gregem* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 6166. Certains numéros de paginations, par ex. f° 28, 29, 30, sont certainement de la main de Jean d'Angoul. L'encre en varie beaucoup, on pourrait peut-être en conclure que le comte ne numérotait pas ses mss. en une seule fois, mais en les lisant, peu à peu, à mesure qu'il achevait leurs pages.

L'auteur du livre, Antoine Astesan, a envoyé au comte le présent exemplaire. Voici en quels termes :

Illustrissimo et excelso principi, domino Johanni, comiti Angolismensi, Antonius Astesanus, civis Astensis, se commendat et dedicat.

Qui virtute tua, princeps excelse, libelli
Exemplum nostri posse videre cupis,
Quo Mediolani breviter narratur origo
Et varium regimen damnaque passa sibi,
Accipe quem propria, comes illustrissime, dextra,
Excripsi, magno motus amore tibi.
Si mihi venturo Deus otia tempore prestet,
Virtutes cupio dicere posse tuas,
Et mandare tuas, eterna in secula, laudes,
A Flacco dignas Virgilioque cani.
Interea felix, princeps humane, valeto,
Meque tuorum inter commemorato gregem.

Astesan (voy. sur lui Leroux de Lincy et Tisserand, *Paris et ses historiens*, 1867, 513-86) a dédié l'ouvrage (f° 4 r°, 68 r°), au roi Charles VII, afin de lui demander de soutenir les droits de Charles d'Orléans à la succession milanaise; l'auteur prouve la légitimité de ces droits (cf. f° 62 r°, 65, 66, 67, 68); le livre est de 1448 (f° 66 v° et 68 r°).

C'est dans ce ms. que se trouve la date de naissance de Charles d'Orléans, au sujet de laquelle on s'est si souvent mépris : « Peperit... domna Valentina filium quem Karolum nominavit, nunc dominum meum, anno Christi 1394, die 24 Novembris, hora quarta noctis, felicis, ut puto, sidere. »

89. *Ovide* « *de Arte Amandi et Pullice* », en texte et latin et postille, commançant ou second fueillet du texte « *addit externo* » (sic) et finissant ou penultime « *In pullicen* »; et, en la fin du tout « *Marte Jugnii* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 7998. Il est « postillé », en effet, de notes et de commentaires, en latin, sauf au f° 31 r° où certaines additions sont en hollandais (vers sur les rêves et sur les phases de la lune).

Notre inventaire donne à tort *addit* ; il faut lire *addidit* :

Addidit externo marmore dives opus.

Ovid. *Ars amator.*, v. 70, t. II, éd. Lemaire.

90. Les *Hympnes glosées*, en partie, caduques et vieilles, commançant ou premier fueillet [du] texte « *Primo dierum* » et, en fin, « *mentis serveat* » (sic).

91. Les « *Conjugacions d'Amours* », en latin et papier, en lettre commune, commançant, ou premier fueillet, en lettre noire « *Sapiens Sanctus* » et finissant, en fin, « *secula seculorum. Amen* ».

Faut-il voir là le *Pamphili carmen, de arte amandi*; (*de amore inter Pamphilum et Galateam*) ? Cf. Brunet, *Manuel*, 1843, t. III, p. 150, col. 2 et p. 621, col. 1. — Nous ne pensons pas qu'il s'agisse du livre d'Amours de Guillaume Machaut. Cf. *Hist. litt. Fr.*, XVI, 272-275. — Mas-Latrie, *Bibl. Éc. Chart.*, 1876, XXXVII, 445-70 et 1877, XXXVIII, 188-90.

92. La « *Désolacion de Paris et du Royaume* », faicte par maistre Robert Blondeau, en parchemin, mettre et latin, commançant ou texte « *Gallum musa* », et finissant, en tout, « *corruit ense* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 6195. — La reliure est ancienne : elle avait jadis deux cordons qui lui servaient de fermoirs.

Quelques gloses interlinéaires ; un mot est sûrement de la main du comte : il est entre les vers [165 et 170] : « *la tuerie* ». Les pages semblent bien numérotées par Jean d'Angoulême.

Sur Blondel, V. Vallet de Viréville : *Notice sur R. Blondel...* dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Normandie*, 1851, B, IX,

161-226 (Caen, 1851, in-4°) et *Nouvelles Recherches sur... R. Blondel* dans *Notes et extr. des mss.* (185), XVII, II, 406-411.

Ce que notre inventaire appelle « *La désolation de P.*, etc. » est habituellement appelé : *la Complainte des bons François.*

Blondel était un « domestique » de la famille de Jean d'Angoul., car, en 1449, il était précepteur de François, comte d'Étampes (1435-1488) qui fut François II, duc de Bretagne et qui était fils de Marguerite d'Orléans, propre sœur de notre comte.

93. *François Petrarche* avecques la « *Division et prouffit d'Oraison* » et le « *Donat contemplatif* », escript de la main de feu Mgr. commançant, ou second fueillet, « *Sicut carnalibus estis* » et finissant, en icellui « *purificandum* » et, en fin de livre « *qui vivis et regnas* ».

Ce ms. est à la Bibl. de l'Arsenal, n° 410 (Communication de M. Delisle). M. Martin l'a décrit (*Catalog. des mss. de... l'Arsenal*, I, 276-7) ; il reproduit une note postérieure à 1515 où il est dit que ce ms. aurait été donné à Jean, comte d'Angoulême. La chose est peu vraisemblable au moins pour la partie du ms. écrite de la main du comte ; or, seule, la prière à la Vierge, qui tient les trois quarts du dernier f°, n'est pas du comte. Les titres courants sont tous de lui.

L'E initial du f° 1 r° contient les armes de Jean : d'azur aux fleurs de lis d'or ; au chef, un lambel d'argent et non pas à trois pendants de gueule, comme le dit M. Martin ; seul le pendant d'argent, du milieu, a été chargé d'un croissant de gueule.

Sur Pétrarque, cf. V. le Clerc, *Hist. litt. France* (1862), XXIV, 562-76. — Delisle, *Cab. Mss.* (1868), I, 138-140. — A. Mézières, *Pétrarque...* Paris, 2e édit. 1868, in-8.

Cf. *infrà* n° 97.

94. « *Vigilles moralisées* », sur les leçons, avecques ung autre traittié, en prose, en latin et parchemin, commançant, ou premier fueillet « *Parce mihi, Domine* », finissant en icellui « *percusseris me de* » et en fin du tout « *est esse in temperancia* ».

Parce mihi D., Joël, II, 17.

95. *La Imitacion de S. Bernard*, avecques plusieurs oraisons et dévocions, en papier et lettre commune, bien caduque, commançant ou premier fueillet « *Deus omnipotens* » et en la fin totalle « *honorabilisque* ».

En marge : O. — Sur l'attribution de l'Imitation à saint Bernard, cf. Sènemaud, *Bibl. Ch. d'Angoulême, citée*, n° 24 ; cf. Bibl. Nat., fr. 929 f° 4 r° ; Delisle, *Cab. Mss.*, I, 149 ; R. Thomassy, *Gerson cit.*, dern. chap. — Cf. Mazarine, ms. 930.

96. *Le Jeu des Eschez*, en françois, papier et lettre antique, commancant ou premier fueillet « *Au noble home* », ou second « *translacion* », et, en fin du tout « *Explicit le jeu des Eschetz* ».

C'est le ms. fr. 2146 de la Bibl. Nat. Les *incipit* et les *explicit*

concordent avec les indications de notre inventaire; l'inventaire se trompe seulement en disant qu'il est en « lettre antique ». L'écriture est du xve siècle. C'est une erreur analogue qui a fait appeler au n° 100 (cf. *infrà*) « lettre antique » l'écriture propre du comte (cf. pour d'autres erreurs ou lacunes de notre inventaire, *suprà* n° 33, 36, 53, 100, 134, 139, 158, notes).

L'auteur de cet ouvrage célèbre est Jacques de Cessoles, dominicain de Reims, qui le composa, v. 1290; de la fin du xiiie au xvie siècle, le succès du livre fut immense.

Deux traductions, notamment, en furent faites, l'une par Jehan Ferron (V. La Croix du Maine, *Bibl. Franc.* (1772), I, 493-4; Quetif-Echard, *Scriptores Praedicator.* [1719], I, 625). L'autre par Jean de Vignay (v. P. Meyer, *Archiv. Missions*, 1866, B, III, 262 et suiv. — Rapports (1871), I. — P. Pâris, *Mss. fr.*, 1836-41, I, 53-8, II, 88-91, 323, 331; IV, 31-4).

97. *Méditacions de François Pétrarche*, avecques plusieurs contemplacions et oraisons, escriptes de la main de feu monditsgr, en papier et en latin, commançant ou premier fueillet « *Heu mihi misero* », ou second « *ad feliciora* », et, en la fin du tout « *Amen dicant omnia* ».

C'est « à n'en pas douter », écrivait avec raison, en 1868, M. Léop. Delisle (*Cab. Mss.*, I, 149) le ms. *lat.* 3638, Bibl. Nat. — Dans l'extrait de l'Inventaire de la collect. Leber, que nous avons consulté à Rouen (t. IX, f° 89), on lisait seulement : « Méditations de François Pétrarque avec plusieurs Contemplations et Oraisons ». Ecrit de la main de Mgr. en latin. Cette indication pouvait à la rigueur suffire, puisqu'au v° du feuillet qui protège le 1er f°, on lisait ces mots : « Iste liber constat domino Johanni, comiti Engolismensi. *Jehan.* »

L'*incipit* et l'*explicit*, que notre inventaire donne en plus de l'extrait de la collec. Leber, lève les derniers doutes.

Nous sommes même en mesure de préciser ce que nous dit notre Inventaire : c'est seulement la 1re partie du ms. (f° 1 r°-47 v°), et la 5e (f° 100 r° — à la fin) qui sont de la main du comte.

Au f° 46 v°-40 v° se trouve l'*Oratio ad Crucifixum*, publiée par M. Charavay en 1877, *Rev. Doc. Hist.*, et attribuée en toute vraisemblance au comte.

Parmi ces « Contemplacions et Oraisons » relatées dans le présent Inventaire, citons, f° 13 r°-23 r° : *Meditatio Beati Augustini, episcopi*; f° 100 r°-102 v°, *Oratio ad Sanctum Johannem Bapt*; puis des *prières* à saint André, à saint Paul, à saint Etienne, à la Vierge (f° 102 v°-131 r°).

98. Une v^ieille réthorique, en papier, avecques le traictié d'Alain, en latin et papier, escript de la main de feu monsgr, commençant, ou second fueillet, « *Sillere sedicio* » et à la fin d'icellui « *Imperantem in regem* » et, en fin du tout « *de planctu Nature* ».

En marge : O. — Cf. *suprà* n° 34.

99. L' *Abrègié d'Aristote au Régime des Princes*, en françois et papier, commançant ou premier fueillet « *Dieu, le tout puissant* » et finissant, ou derrier, « *proufitable partie. Amen* ».

Ce livre, plus connu sous le nom de *Secret des Secrets* est attribué à Aristote, sans preuves décisives. Cf. Pàris, *Mss. fr.*, I, 221 ; Hiver de Beauvoir, *Bibl. Jean de Berry*, 63-4 ; Bibl. Arsenal, 2690, 2872, f° 310, 3190.

100. *Jeuffroy* ou *Neufve poetrie*, en papier, latin et lettre antique, avecques autres traitties, commançant ou premier « *Papa, stupor Mundi* », ou second « *Crinibus* », ou tiers « *hoc genus* » et ou fin « *conservatum. Amen* ».

C'est le ms. lat. 8174, Bibl. Nat. Il est tout entier de la main de Jean d'Angoul., bien que notre inventaire n'en dise rien et affirme qu'il est en lettre antique (cf. *suprà* note du n° 69 et 96). — Le dernier feuillet en parchemin a servi de couverture au papier du ms.

Notre inventaire semble dire que le ms. contient seulement la Poétique de Geoffroy. En réalité, à la suite, se trouvent : f° 38 r°-f° 40 v°, un traité anonyme « *de coloribus verborum et sententiarum* » ; f° 41 v°-44 v°, trois lettres de Laetitia, Sobrietas, Discretio, personnages allégoriques ; f° 45 r°, à la fin, l'Anticlaudien d'Alain de Lille.

Du moins est-ce bien sur la *Neufve Poétrie* que le comte a concentré son attention. Elle a 2000 vers et son auteur, un poète anglais du XIIIe siècle, s'appelait Gaudefridus de Vino-Salvo, ou Vinesauf. Il appuie les règles de l'éloquence et du style par des exemples qu'il tire des événements proches de lui : pour peindre les grandes douleurs publiques, il donne un récit de la mort du roi Richard, percé par la flèche d'un archer ; le comte a écrit en face (f° 6 r°) : *contra casum Fortune*.

Non seulement Jean d'Angoul. a copié cette *Poétrie*, mais il en a fait les rubriques, les titres courants, les gloses, les manchettes ; il a noté les exemples qui le frappaient, des remarques, des corrections ; c'est lui, sans doute, qui, au début de chaque vers, a mis des pieds de mouche et a souligné de rouge certains noms propres.

Nous avons dit ailleurs qu'il étudiait ce volume en Angleterre (cf. notre article sur *La Captivité de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême*, 1412-1445, Extr. de la *Rev. histor.*, t. LXII, 1896 ; tirage à part, Paris, 1896, p. 10-11).

101. Un livre en papier et françois « *De la Nature et Propriété des choses* », commançant, ou premier fueillet, « *S'ensuit la table* », ou second, « *le chappitre des potaiges* », ou tiers « *pris s'ensuit* » et, en la fin du penultime « *selon les Vengeiens* » et finissant du tout « *Boullart* ».

Peut-être s'agit-il ici d'un livre très populaire dès le XIVe siècle : le *De proprietatibus rerum* de Barthélemy de Glanville, ou Barthélemy l'Anglais (cf. Brunet, *Manuel*, 1861, II, 1619-1623 ; Fabricius, *Bibl. med. aev.* (1734), I, 479-80 ; Graesse, *Trésor*, 1862, III,

91-2; Wadding, *Script Minor.* (1650), 49-50, etc.). La traduction qu'en donna un chapelain de Charles V, Jean Corbichon, participa à la vogue de l'ouvrage (cf. Brunet, 1861, II, 1622; *Bibl. Protyp.*, 606, 1527-8, 1724-5).

Cf. Bibl. Rouen, 989; Arsenal, 2886; Mazarine, 3580; Sainte-Geneviève, 1027. Si c'est le livre de Glanville, Jean d'Angoul. y trouvait ce qu'au XIVe siècle on savait sur la géographie, les montagnes, les plaines, les pays, les régions, les végétaux, les animaux, les métaux. Cependant dans le 4e livre, chap. 5 (f° 56, Mazar., 3580), qui traite de la « conversion de la viande et du buvrage », nous n'avons rien trouvé mentionnant « le chapitre des potaiges ».

Serait-ce le *Liber de naturis rerum* de Thomas de Cantimpré? Cf. *Hist. litt. France*, t. XXX et Bibl. de Sainte-Geneviève, ms. 254, f° 53. — Cf. aussi Pierre Bercheure ou Pierre Bersuire (v. *P. Bersuire*, par Léop. Pannier, *Bibl. Éc. Chartes*, 1872, XXIII, 325-64 et tirage à part Paul Meyer; *Arch. Missions*, 1866, B, III, 278, etc.).

102. « *Dieta Salutis* », en parchemin, latin et lettre angleshe, commançant ou premier fueillet « *Hec est via* », ou second « *qui tantum audit* » et en fin du tout « *complevit. Amen* ».

Cet ouvrage est parfois attribué à saint Bonaventure (cf. *Hist. Litt. France*, t. XIX, 281-2), parfois à Guillaume de Lancea ou Lavicea (cf. Arsenal, 531; Mazar., 888).

Par ces mots *Dieta Salutis*, l'auteur veut exprimer le chemin à suivre pour arriver au salut.

103. *Curiale* seu *dyalogus Pinarii* (?) *et Charinii* (?), en latin, prose et papier, commançant, ou premier fueillet, en or « *mundi amatores* », ou second « *Superare non potes* » et, en fin « *Dyalogus explicit* », en rouge.

Cf. Maffei Vegei, *Dyalogus inter Charonem et Palinurum, de contemptu rerum mundanarum et dignitatum* (v. Arsenal, 3893).

104. *Egide*, *Du Régime des Princes*, en latin et parchemin, commançant ou second fueillet « *Rene reget* », ou tiers, *Boecius de Consolacione*, en fin du penultime « *potuit pervenire* » et, en fin du tout, « *per totum* ».

Cf. *suprà*, n° 79. C'est là un des ouvrages qui eut le plus de lecteurs au moyen âge; il est de Gilles de Rome, Ægidius Romanus ou Egidio Colonna et s'appelle habituellement : *De regimine principum*. — Dès 1473, il fut imprimé (à Augsbourg). Cf. Courdaveaux : *Egidii Romani, de regimine principum, doctrina*, Paris, 1857; Delisle, *Cab. Mss.*, II. 247 (1874); Brunet, *Manuel*, 1860, I, 57-9; B. Hauréau, *N. Biog. gén.*

105. « *Sérère à maistre Didier*; *De la vie en miracle de S. Martin*, en latin, lettre brisée et parchemin, commançant ou premier

fueillet « *Severus Desiderio* », ou tiers, « *dominus dictorum* » et en la fin « *superhabundans abscondet* ».

« Sulpicii Severi, de vita Beati Martini, liber unus; auctoris ad Desiderium epistola, de libro vitae B. Martini. » (Cf. Migne, *Patrol. lat.*, t. XX, f° 159. Cf. *Hist. litt. France*, II, 95-116; IV, 38; Brunet, *Manuel*, 1864, V, 321-3).

Nous avons trouvé dans un compte de mai 1458, payé le 21 juillet 1458, sur ordre de Jean d'Angoulême, ce qui suit : « à maistre André de Beuf, à qui Mgr [Jean d'Angoulême] a prié de lui faire escripre à ung escrivain de Tours un livre de la vie de saint Martin et autres choses, baillé, pour faire commancer le dernier livre audit maistre André, la somme de cinq escus. » Bibl. Nat., fr. 26085, n° 7194.

106. « *Compendium morale philosophie* », en latin et parchemin, commançant ou premier fueillet « *Quomodo aliquod regnum* » ou second « *de proprietatibus magnifici* » et, ou final, « *piste sulfure* » et fin « *predicta sufficiant* ».

Cf. Liber moralium dogmatis philosophorum, attribué à Gautier de Lille (v. *Bullet. de la Soc. des Anciens textes français*, 1879, p. 73); Alart de Cambrai, *Moralités des philosophes* (v. Leroux de Lincy, *Proverbes français*, 2e édit., t. II, p. 563; *Hist. Litt.*, XXIII, 243-5); cf. Arsenal, 3142, f° 141, 394; 1199, f° 108, *Breviloquium de virtutibus antiquor. philosophor.*

107. « Meditacion d'Anselme et de S. Bernard », en latin et parchemin, commencant, ou premier fueillet, « *Quacumque impugnacione* » et ou second « *vixi* », ou tiers « *vivere* » et, en fin du tout « *Beati Bernardi* ». Signé « *Karolus* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 3352, cf. *suprà* n° 95, *infrà* n° 108. La signature dont nous parle notre inventaire est de Charles d'Orléans, à qui le ms. a appartenu (cf. Daunou, *Hist. litt. France*, XIII, p. 178 et suiv.; Migne, *Patrol. lat.*, t. 184, col. 1 et 2, n° 691).

108. « *Meditacions de S. Bernard sur l'Ave Maria* », en latin, en papier, commançant, ou premier fueillet, « *Ave Maria* », ou tiers « *Hic descendit* »et, en fin du tout « *Augmentacio. Amen* ».

Cf. le n° 107 *suprà* et ouvrages cités. Cf. Mazar., 975.

109. Une « *Passion de N. Seigneur* », en papier et françois, commençant, ou second fueillet, « *Nous sommes* » et finissant « *paour de mourir* ».

Beaucoup de mss. attribuent une *Passion* de J.-C. à Gerson, cf. Delisle, *Cabin. Mss.*, I, 50, et Bibl. Mazar., ms. 949.

110. *Tulle*, « *de Senectute* », en parchemin, prose et latin, avecques l'*Asnier*, en mettre et latin, commançant, ou premier fueillet « *Marcus Tullius* » en rouge, en noir « *ô Tite* »; ou second

fueillet « *Sed Marcho* », en fin du penultime « *Venerique* » et, en la fin du tout, « *Explicit Asinarius* ».

Nous n'avons pu retrouver jusqu'ici le manuscrit de cet ouvrage de Cicéron.

111. *Bible de Basteleur*, par personnages, commançant, ou premier fueillet, « *Legitur in Genesi* » et finissant au derrier « *tunc gaudent anime* ».

Cf. la *Bible Historiale* ou les *Histoires escolastres* de Guyart des Moulins; v. Samuel Berger, la *Bible française*, p. 366-7, 206 et 216; cf. Arsenal, ms. 5057-9 et 5212; Mazar., ms. 311-2. — Il se peut cependant qu'il ne s'agisse pas ici de la Bible. Ce mot, on le sait, a été souvent pris au M. A. comme synonyme de *livre*.

112. « *Proposicion de l'Ambassade de France, faicte à Rome, avec l'epistre de maistre Jehan Jarson, contre l'Evesque d'Arras* », commancant, ou premier fueillet, « *Reverendissimi patres* », ou second « *naturalibus in juris* » et, en fin du tout « *Regi Francie* ».

Cet évêque d'Arras est Martin Poré, dominicain, élu au siège d'Arras en 1408 avant Pâques et mort le 6 sept. 1426. Il fut un fougueux Bourguignon et écrivit que Jean-Sans-Peur avait eu raison de tuer Louis d'Orléans.

On comprend que Jean d'Angoul., fils de Louis, possédât dans sa bibliothèque la réfutation du prélat d'Arras; Gerson et d'Ailly se chargèrent de l'écrire.

Cf. *Gallia Chr.*, III, col. 341-2; Lelong, *Bibl. française* (1769), II, 17111; Touron, *Hom. illust. Dominic.* (1746), III, 144-153.

113. « *L'office de S. Hylaire, de Saincte Radegunde, et de S. Martial* », en parchemin, commançant, ou premier fueillet « *Incipit officium* », ou second « *justum deduxit* » et en fin du tout « *mea Dominum* », armoyé des armes d'Angolesme.

Ce ms. est à la Bibl. Nat., 1146. Ainsi que le porte notre inventaire, ce ms. contient les offices : 1° de saint Hilaire [f° 1 r°-f° 12 r°]; 2° de sainte Radegonde [f° 13 r°-f° 20 r°]; 3° de saint Martial [f° 21 r°-f° 29 v°].

En haut du f° 34 r°, le comte a écrit : « Mater ora filium ut, post hoc exilium, nobis donet gaudium sine fine. » Et, au bas, dans le sens inverse : « Ave, Maria, gracia... »

114. *Ricius d'Empole*, sur l'« *Exposicion de tout le psaultier* », commançant ou premier fueillet « *Magna spiritualis* », ou second » *fremuerunt* », ou penultime « *suis* » et, en la fin, « *gloria Christo. Amen* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 431. Ce sont les commentaires sur les psaumes de Richard Rolle, Augustin à Hampole, théologien et poète anglais, mort en 1349, le 29 sept. — Au f° 116 v°, ces mots écrits par le comte : « Iste liber constat Johanni comiti

Engolismi. » M. Delisle (*Cab. Mss.*, I, 148) avait donc pu déjà signaler ce ms. comme ayant appartenu au comte.

Les chiffres, placés en manière de titres courants, semblent de la main du comte.

115. *Mandeville*, en françois et parchemin, avecques ung *traittié de médecine*, en lettre de forme, commançant, en noir, ou premier fueillet « *Comme il soit ainsi* », ou second, « *Saincte Terre* », au commancement du final « *Moins de ce qu'il en vit* », et fin d'icellui « *mil CCC LXV* ».

C'est le « Voyage d'Outre-mer » de Jean de Mandeville, qui commence, en effet, par ces mots : « Comme il soit ainsi que la Terre d'Outre-mer, c. a. d. la Terre Sainte. » — Mandeville mourut à Liège, le 17 nov. 1372. Il fut traduit dans un très grand nombre de langues.

En marge : « Mademoiselle l'a. »

116. Un traittié « *contra Judeos* », en papier et latin, commançant ou second fueillet, « *Cuncta sunt venalia* » et finissant, ou derrier « *et fide christi* ».

Les traités *contra Judeos* sont trop nombreux au M. A. pour que nous puissions identifier celui-ci : saint Augustin et Jean de Crémone, notamment, en ont écrit.

117. *Narracions* en françois et papier de divers roys et princes, commançans ou premier fueillet « *Une dame naguères* » et finissant ou derrier « *Bona dies sibi* ».

Cf. Quétif et Echard, *SS. Ordin. Praedic.*, I, 430 ; Hauréau, *Notices et extraits de quelques mss. latins*, II, 69 et s. ; Ms. Bibl. Sainte-Geneviève, 546.

118. Une vieille *Ratifficacion du duc de Millan*, faicte sur le traittié de mariage de la mère de feu monditsgr, commançant, ou premier fueillet, « *Nos Johannes Galeas* » et finissant, ou derrier fueillet du tout « 1394 ».

Cf. Arch. Nat., K 534, K 553-4-5. Rappelons que la mère de Mgr. était Valentine Visconti. Elle épousa en 1387 Louis de France, plus tard duc d'Orléans.

119. *Le Curial maistre Alain*, en papier, commançant, ou premier fueillet, « *A toute la chevalerie* » et finissant « *Dame Onézeuse* ».

Le *Curial* d'Alain Chartier, composé vers 1430, où il censure très curieusement les vices de la cour et du temps, n'est autre chose qu'une traduction française, due à l'auteur, de sa deuxième lettre latine à Guillaume Chartier, son frère, avant que Guillaume n'entrât à la cour.

L'admiration passionnée qu'A. Ch. obtint de ses contemporains a été immortalisée par Marguerite d'Écosse.

120. Le « *Jugement de maistre Simon de Covine, sur le fait du soleil estant convive de Saturne* », en latin et papier, commançant,

ou second fueillet « *Deppendent a Sole* », et finissant ou derrier « *secula cladem. Amen* ».

C'est un poème sur la peste de 1348 (cf. Delisle, *Cab. Mss.*, I, 117), que son auteur, Simon de Couvin ou de Covino, écolâtre de Saint-Lambert de Liège, a décoré de ce nom bizarre pour la raison qu'il indique dans son prologue ; cf. Bibl. Nat., fr. 8369, f° 1 r° et v° ; cf. E. Littré, *Bibl. Éc. Chartes*, 1842, A, II, 201-43; Paquot, *Hist. littér. des P. Bas* (1764), IV, 322-4.

121. Ung traittié de S. Jehan Chrisostome sur ce que « *Nul ne blecie que de soy mesmes* », en latin et papier, commancant, ou premier fueillet « *Incipit tractatus* » et finissant, ou derrier, « *ab hoste triumphum* ».

Ce traité « *De eo quod nemo leditur nisi a semetipso* » était très répandu au moyen âge : cf. Arsenal, ms. 321, 345, 413 ; Mazarine, 747, f° 57 ; cf. abbé Martin, *Saint Jean Chrysost.*, 1861, 3 vol. in-8, Montpellier.

122. Certaines *Oraisons* desvotes, commançant, en la premiere office, « *Nos Domine* », en la seconde « *Disrumpe, Domine* » et finissant « *Filium tuum* ».

123. La *Cronicque d'Appolin*, en françois et papier, commançant, ou premier fueillet, en noir « *Il estoit ung roy* », finissant ou derrier « *roy de Tyr. Amen* », en roge.

En marge : « Mademoiselle l'a. » — Cf. Bibl. Arsenal, ms. 2991, xve siècle, parchemin, « *L'ystoire d'Appolonius roy d'Antioche, de Thir et de Cirène.* »

124. Le *Traittié de Ubi et Ibi*, en latin, prose et parchemin, commançant, en noir, « *Preparate corda* », ou second [fueillet] « *paratur* » et, en fin, « *Nos perducat etc.* ».

125. Partie d'un vieil romant, sans fin et sans commancement, commançant, ou second fueillet « *les nouvelles* » et finissant, ou tiers « *autrement vous octroyt* ».

En marge : « Mademoiselle l'a. »

126. Certaines auttorités des *Livres de Salomon*, en papier, commançant, ou premier fueillet « *Aliqua notanda* » et finissant, ou derrier « *ejus est.* »

Sans doute l'Ecclésiaste ou les Proverbes.

127. *Manuel de Salut*, en latin et parchemin commançant, ou premier fueillet, « *Illustrissimo* » et finissant, ou derrier « *de Fouilliaco* ».

Les livres de ce genre sont nombreux au M. A. Ici, cependant, il s'agit très vraisemblablement de celui que composa Oudart de Fouilloy pour Jean d'Angoulême, son élève. Jean du Port, p. 63

(*Vie de... Jean, comte d'Angoul.*, nouv. édit. par J. F. Eus. Castaigne, aux frais de la Soc. archéol. et hist. de la Charente, tirage à part), nous dit que Fouilloy écrivit pour son élève un Manuel de salut ; d'autre part, l'incipit *Illustrissimo* dont nous parle ici notre inventaire fait naturellement songer à la dédicace que le maître dut faire au prince et de Fouilliaco, l'explicit, peut bien être la signature de l'auteur. (Cf. notre article cité, *la Captivité de Jean d'Angoul.*, p. 12 du tirage à part, Paris, 1896).

128. La *Vie et Testament de S. François*, en latin et parchemin, commançant, ou premier fueillet, « *Onorius episcopus* » et finissant, ou derrier, « *Beati Franscici* ».

Thomas de Ceprano, franciscain, avait écrit la Vie de saint François, mais en la chargeant d'un amas de ridicules légendes (cf. Wadding, *Script. Minor.* (1650), 323 ; Fabricius, *Bibl. m. aevi* (1734), I, 1026-7 ; VI, 699; Vossius, *Hist. lat.* (1651), 461, 784. Saint Bonaventure fut chargé par le chapitre général de son ordre, en 1260, de la reviser ; cela était fait trois ans plus tard. (Cf. *Bibl. protypogr.*, 1970 ; *Hist. litt. France*, 1852, XXII, 125-6 ; Bibl. Évreux, n° 111, f° 93.)

129. « *Pierre, evesque de Cambray* », en latin et parchemin, commançant ou premier fueillet, en rouge « *Prefatio super septem psalmos* » ; en noir, « *Vera penitencia* » ; ou second, « *unde tandem* » ; en fin de l'œuvre « *reportasset* » et, en fin du tout, « *Sine fine. Amen* ».

Ce sont les *Meditaciones in septem psalmos penitenciales* de Pierre d'Ailly (1350-1420) : « Vera penitencia, velut scala, dit l'auteur; ... hujus vero scalae septem sunt gradus, quibus correspondent psalmi septem, qui penitenciales dicuntur. » Cf. Arsenal, ms. 411 ; Mazar., 951, f° 213 ; Bibl. Nat., lat. 458 (ayant les armes d'Orléans), 3463, 3480, 3501, 3613, 3622.

130. Plusieurs miracles, en rime, en françois et parchemin, commançant ou premier fueillet, en noir « *Un arcevesque* » ; ou second fueillet, « *ung aulbe* » et, ou final « *a garde* ».

131. Unes *Croniques et histoires*, en papier et français, commançant ou premier fueillet « *C'est chose profitable* », ou second « *Cest exclamacion* », ou final « *Lieutenant du roy* » et, en fin du tout, « *des temps etc. Explicit* ».

132. *Commentaires sur Boece*, en papier et latin, de frère Guillaume de Cortume, commançant, ou premier fueillet « *Reverendo in Christo* », ou second « *hujus libri* » et, ou final « *Explicit exposicio Boecii* ».

En marge, O. Cf. *suprà*, notes du n° 85 ; commentaires sur le *de Consolacione...* Arsenal, ms. 910.

133. Les *Fleurs des poètes et acteurs*, en mettre et parchemin, com-

mancant, ou premier fueillet « *Ars solita* », ou second « *Sicut trajecit* ».

C'est une sorte d'Anthologie, ou bien l'Archiloge Sophie de Jacques le Grand : trad. du « *Sophologium ex antiquorum poetarum, oratorum atque philosophorum gravibus sententiis collectum.* »

134. Le *Dyalogue de Ancelme*, de la main de feu Mgr, avec petiz naturelz sur les festes annuelles, commancant, ou premier (sic) fueillet « *Ecce prima substancia* », ou tiers « *Idem generans* », finissant ou penultime « *omnibus hominum* » et, ou derrier, « *Amen. Explicit* ».

Ce ms. est à la Bibl. Nat., lat. 3436. — L'Inventaire dit à tort « Ecce prima substancia », au lieu de « Esset » ; et donne comme l'incipit du 1er feuillet, ce qui est l'incipit du second. (Cf. *suprà* notes du n° 96).

Le « Dyalogue de Ancelme », est, en effet de la main du comte d'Angoul. (f° 233 r° au f° 266 r°) ; les pieds de mouche soulignent le changement des interlocuteurs. Cependant toute la première partie de l'ouvrage, où il est parlé de Dieu, des sacrements, des vices et des vertus, n'est pas de la main du comte ; elle est d'un scribe du nom de John Duxwurth ou Duxworth (v. f° 227 r° et f° 230 r° ; nous l'avons déjà rencontré au n° 37, *suprà*). Le comte, en cet endroit du ms., n'a écrit que les titres courants du f° 1 v° au f° 142 v°, et des f°s 219 v°, 220 r°, 224 v°, 226 r° ; enfin il a écrit les rubriques avant la page 145 (v. f°s 20 r°, 41 r°, 59 r°, 89 r° ; observer surtout les g, les p, les a, les d, et v. *suprà*, notes du n° 69). — Duxworth et le comte étaient donc collaborateurs. (Cf. notre article cité, la *Captiv. de Jean d'Orl.*, p. 12.)

135. *Oraisons de N. Dame*, en diverses façons, tant en françois que en latin, en ung roellet de parchemin, commancant, en asur, « *S'ensuit oraison* », en noir « *Triumphante* », finissant en tout « *evidente exaltacione. Amen* ».

136. Autre roollet, de mesmes, commançant, en teste « *Oraison à Nostre Dame* », retrograde en tous sens, et finissant en noir « *Ces deux vers sont retrogradés.* »

137. *L'Arbre de la Lignée de France*, en ung roollet de parchemin, commançant en la premiere racine, « *Ceulx qui vindrent de Troye fundèrent la cité de Venise* », en escript, à destre « *A tous nobles* » ; à senestre, « *Vous devez savoir* » ; et finissant à « *Charles VIe et ses plus prouchains deppendens* ».

138. *Table de grammaire*, en ung roellet de parchemin, en latin, commançant « *Amor ab amo[re]* », à senestre « *habentibus vocalem* », finissant « *que longantur* », et, de l'autre part, commançant « *Vocalis est littera* » et finissant « *ut per regula dictionum* ».

139. La « *Génealogie de la Bible, de la Lignée de France, le pontificat des Papes et règne des Empereurs* », procédant par tiges, branches et racines, commançant, ou premier fueillet, en rouge « *Ci commence la généalogie de la Bible* », en noir « *In principio creavit* », ou second fueillet « *et monta ou poumier* », finissant le penultime « *et apres* », et le final et derrier, en rouge « *Katherine, royne d'Angleterre* » et, en noir « *Explicit* ».

C'est le ms. fr. 161, Bibl. Nat. Le ms. porte *Cy s'ensuit la geneal.* et non, comme le prétend l'inventaire, *cy commence* (Cf., sur les autres fautes de notre inventaire, la note du n° 96, *suprà*). La rubrique initiale est suggestive : « Cy s'ensuit la généalogie de la Bible, qui dit combien chaque âge a duré jusques à notre Sauveur Crist... Et puis se demonstre, par figures, comment, après la destruction de Troye, quatre manières de gens se partirent; ... et comment ils fondèrent les Romains, les Français, les Anglais et plusieurs autres royaumes... »

Les papes sont notés jusqu'en 1380 ; les empereurs de Rome et d'Allemagne jusqu'en 1328; les souverains du « royaume des Gaules » jusqu'en 1400; les rois d'Angleterre jusqu'à Richard II.

Ce ms. doit avoir été rédigé entre 1420 et 1430 (cf. f° 31 r° et 32).

Il a certainement été composé pour Jean d'Angoulême; de tous les fils de Louis d'Orléans, on l'a mis le premier; le scribe avait d'abord mis un autre nom à sa place, mais, réflexion faite, il a écrit le nom de Jean.

Cf. f° 4 r° la « Loige d'Adam »; f° 4 r° la « Ville de Caïn » ; f° 5 r° la « Tour de Babel »; f° 4 v° l' « Arche ».

140. Une *Table à trouver tant le nombre d'Or, comme Pasques, lettre dominicalle, Septuagesime et autres festes mobiles* ».

141. Une mappe marine, en parchemin, enrollée en ung baston, divisée par toutes terres et païs de mer, escript en teste : « *La grand nef de Anthon avoit 32 brasses de long et le mast 31 et portoit 1500 tonneaux poisant* ».

Il eût été intéressant de retrouver cette carte, d'autant plus qu'elle eût été la plus ancienne carte française connue. Elle n'est pas à la Bibl. Nat.

Cf. Mazar., 374-9; Bibl. Rouen, 1395, etc.

142. Un *Psaultier, noté et férié, à l'usage de Paris*, commançant, ou second fueillet du psaultier « *furore oculus* », ou tiers « *in Domino* », et, à la fin du penultime « *Sequi vestigia* », et fin du tout « *secula. Amen* ».

Furore oculus : Psalm., VI, 7.

143. Ung *Demi-Temps, en notte* et parchemin, *à l'usage de Paris*, commançant en l'Advent et finissant à la Trinité, tant en férie propre que commune, commançant, ou second fueillet en lettre

(sic) « *Tu in nobis* », ou tiers « *Decoris ejus* » et, en fin du tout « *Christum exora* ».

Decoris ejus : Psalm., IXL, 2.

144. Ung autre *Demi-Temps*, de mesme lettre et notte, en parchemin, commançant à la Trinité et finissant à l'Advent, commançant en lettre, ou second fueillet, « *Beata nobis gaudia* », ou tiers « *Jam Christus* », ou penultime « *Alleluia* » et, en fin du tout « *Ora pro nobis, beate Ludovice* ».

Cf. Mazar., 374-9.

145. Ung autre *Livre de Nygromence*, commançant, ou second fueillet, « *d'armes au chevalier* » et finissant, ou derrier « *Explicit liber geomancie* ».

Est-ce le « *Geomanciae Astronomicae libellus* » de Gérard de Crémone ou de Sabbionetta ?

146. Ung autre *Livre d'Astrologie*, en latin avec *La Praticque d'Astalabre*, en françoys, escripte à la fin; commançant le dit livre au commencement du traittié, en lettre noire, « *Quoniam quidem* » et, ou second foillet, « *Iste libellus* », et, au tiers « *sunt signa* » et, à la fin de nombre d'or et la pratique des douze Signes, etc..

Cf. Hermann : *Tractatus de Astrolabio*, du ms. 3642 (XIIIe s.) Bibl. Mazar.; Arsenal, 841 (XIIe s.); 1129 (XVe s.); Sainte-Geneviève, 2521 ; B. Nat., 7409 ; *Bibl. protypogr. cit.*, 256. — *Notice sur un livre d'astrologie de Jean, duc de Berri*, par M. Léopold Delisle (Extr. du *Bulletin du Bibliophile*; tirage à part, Paris, Techener, 1896, 16 pages). C'est une compilation d'un nommé Georgius Zothorus.

147. *Les « Utilitez de l'Espece »*, en latin et papier, en lettre ytalique, commençant, ou premier fueillet, « *Sciencie dignificantur* »; ou quart, « *fuerit pro directione* » et, à la fin du tout, « *Deo laudes* ».

148. Les *Problèmes d'Aristote*, en papier, en lettre anciennes (sic), commançant ou premier fueillet « Propter quid magni » et, au tiers, « *planie sit magis temperatus* » et, en la fin du tout, en table, « *circa faciem* ».

Cf. *suprà*, nos 3, 11, 20, 99 ; Arsenal, 723, traduct. latine de Pierre d'Albano, copiée primitivement par Jean de Jeandun.

NOTE

SUR

EBLES, ABBÉ DE SAINT-DENIS

AU TEMPS DU ROI EUDES

I

Ebles, archichancelier du roi Eudes, neveu de l'évêque Gozlin, abbé de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Denis et de Jumièges est-il le même personnage que Ebles, abbé de Saint-Hilaire de Poitiers, frère de Ramnulfe II, révolté contre Eudes et tué en 892 lors de l'expédition du roi en Aquitaine?

Ces deux Ebles sont confondus par Réginon, *Chron.* an 893 : « Ebulo, abba de sancto Dionysio, cum quoddam castrum in Aquitania situm ardentius expugnaret, ictu lapidis periit; monasterium Sancti Dionysii Odo ad suum servitium revocat. »

D'après Réginon, un certain nombre d'historiens modernes (M. de Kalckstein et avant lui les Bénédictins, auteurs du *Gallia Christiana*) ont fait la même confusion. M. Favre, au contraire [1], considère qu'il y a eu là deux personnages distincts. Il appuie son opinion sur deux arguments principaux : 1° La parenté d'Ebles, le chancelier, avec Gozlin, serait incompréhensible si l'on admet sa parenté avec Ramnulfe de Poitou; 2° La date de la mort d'Ebles de Poitiers ne pourrait coïncider avec la date de la mort d'Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés. Reprenons successivement ces deux points.

I. Ebles, le chancelier, était le neveu de Gozlin, évêque de Paris :

> Pontificisque nepos Ebolus fortissimus abba [2].....
> Antistes Gozlinus erat primus super omnes,
> Huic erat Ebolusque nepos Mavortius abba [3].

1. Ed. Favre, *Eudes, comte de Paris et roi de France*, p. 33, 34.
2. Abbo, *Bell. Par.*, I, v. 65.
3. Abbo, *Bell. Par.*, I, v. 242.

Cette parenté peut donc être considérée comme bien établie. Mais selon M. Favre on ne peut admettre que le même personnage ait été à la fois neveu de Gozlin et frère de Ramnulfe II, comte de Poitou. « Gozlin appartient à la famille de Roricon, comte du Maine : pour motiver l'apparition dans cette famille des deux noms tout à fait nouveaux de Ramnulfe et d'Ebles, il a fallu recourir à une alliance supposée d'une femme inconnue de la famille des Roricon avec Ramnulfe I de Poitou. Nous préférons substituer à tout ce déploiement d'ingéniosité le dédoublement du personnage d'Ebles[1]. »

Le « déploiement d'ingéniosité » n'est peut-être pas aussi considérable que le dit M. Favre. La parenté avec Gozlin est « d'origine inconnue » affirme M. Favre. Or, d'après les Bénédictins, la mère d'Ebles aurait été la sœur de l'évêque de Paris : « Gozlini ex sorore nepos » (Bouq.)[2].

Cette sœur aurait épousé Ramnulfe I, comte de Poitou. « Ebulo, qui et Ebolus, Goslini superioris ex sorore nepos,... Ramnulfi comitis, primi hujus nominis filius, ut habetur tom. II Hist. Geneal. magnatum Franciæ p. 512[3] ». Il n'y aurait donc pas besoin, pour admettre l'identité des deux Ebles, et pour expliquer la double parenté, de recourir à un système particulièrement ingénieux. Le premier argument de M. Favre pourrait donc, nous semble-t-il, être écarté; passons maintenant au second.

II. Nous connaissons, par le Nécrologe de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés le jour de la mort de l'abbé Ebles, chancelier : c'est le 2 octobre.

« VI. Non. Oct. Depositio domni Eboli abbatis nostræ congregationis[4] ».

Mais le Nécrologe n'indique pas l'année où cet événement a eu lieu. Ce semblerait devoir être l'année 891. En effet le dernier diplôme signé d'Ebles est du 15 juillet 891[5] et le 30 septembre 892 c'est un autre chancelier, Askeric, évêque de Paris, qui est en fonctions[6].

Mais on a admis, comme le dit M. Favre, en croyant à l'identité des deux Ebles, que le chancelier était mort en 892, le

1. Favre, *Études*, p. 33, 12, 10.
2. *Mon. Germ. Script.*, III, p. 787 not.
3. *Gall. Chr.*, VII, c. 360.
4. Bouillart, *Hist. de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés*, p. CXIX.
5. *H. Fr.*, IX, p. 458.
6. *H. Fr.*, IX, p. 459.

2 octobre, car il faut faire coïncider cette mort avec l'expédition d'Eudes en Aquitaine. Dans cette hypothèse, le fait que le 30 septembre 892, Ebles n'était plus chancelier devrait évidemment être expliqué en admettant qu'Eudes retira à l'abbé ses fonctions au moment de sa rébellion, c'est-à-dire à une date inconnue comprise entre le 15 juillet 891 et le 30 septembre 892.

Il résulterait de ces données et du récit de Réginon, qu'Ebles, archichancelier destitué du roi Eudes, aurait, le 2 octobre 892, été tué d'un coup de pierre à l'attaque du château de Brillac [1]. C'est ce que n'admet point M. Favre. Il nie qu'on puisse faire coïncider la date donnée par le Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés avec celle qui résulterait du récit de la guerre d'Aquitaine. « Les événements d'Aquitaine fournissent un argument propre à mettre fin à la confusion des deux Ebles. En effet, en 892, Eudes s'achemine vers l'Aquitaine pour soumettre Ebles et Gozbert. Le 13 juin il était à Tours, c'est-à-dire sur les confins de l'Aquitaine. Or les Annales de Saint-Vaast nous assurent qu'Ebles prit la fuite et qu'il périt dès qu'il connut l'approche d'Eudes : « ubi fines (Odo) attigit Aquitaniæ, Ebulus, ejus adventum præsciens in fugam versus interfectus est. » D'après ce témoignage l'approche du roi et la mort du sujet rebelle sont pour ainsi dire simultanées, et on ne peut admettre que, puisque Eudes était déjà à Tours le 13 juin, Ebles n'ait péri que le 2 octobre. Cette date, qui est celle de la mort de l'abbé de Saint-Germain-des-Prés n'est pas celle de la mort de l'abbé de Saint-Hilaire de Poitiers. »

Mais l'on peut adresser une critique à cette argumentation de M. Favre. D'après le passage même des *Annales Vedastini* sur lequel il s'appuie, l'expédition d'Eudes en Aquitaine, au cours de laquelle fut tué Ebles, n'aurait pas eu lieu en *été*, mais dans la dernière partie de l'année : d'une part, en effet, elle semble indiquée comme postérieure à un événement de l'automne 892, et d'autre part elle est entreprise d'après les Annales, *hiemandi gratia*.

« Nortmanni vero a Luvanio regressi videntes omne regnum fame atteri, relicta Francia, tempore autumni mare transierunt. Franci vero qui dudum Odoni regi infesti fuerant, sociatis sibi aliis, ut possent complere quæ volebant, suaserunt regi ut, relicta Francia, hiemandi gratia Aquitaniam peteret, ut Francia, qui tot annis afflicta erat, recuperari posset; et quia Ramnulfus obierat, et quia Ebulus et Gozbertus ab illo desciverant, eos aut

1. *Gall. Chr.*, VII, p. 430.

sibi resociaret, aut de regno suo pelleret, aut vita privaret. Ille credulus factus, consilio adquievit eorum, nescius quæ sibi parabant. At ubi fines attigit Aquitaniæ, Ebulus, ejus adventum, præsciens in fugam versus, interfectus est juxta quoddam castellum lapide ; frater quoque ejus Gozbertus, posthæc obsessus, atque in brevi vitam finivit [1]. »

Si donc, et c'est bien ce que semble prouver le texte cité, la mort d'Ebles, tué en Aquitaine, a eu lieu en automne, on peut en faire coïncider la date avec celle que fournit le Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés.

On peut, au premier abord, trouver extraordinaire, même invraisemblable, qu'un homme qui le 15 juillet 891 occupait une situation des plus enviables, ait pu y renoncer volontairement, et le 2 octobre 892 se faire tuer en combattant contre celui auquel il avait dû sa situation et sa fortune. On pourrait trouver là encore une objection contre le système qui confond les deux Ebles. Mais il faut remarquer que ces soulèvements d'un chancelier contre le roi, pour soutenir un rebelle, ne sont pas chose rare à cette époque. En 880, Gozlin, qui se trouve alors être à la fois abbé de Saint-Denis, de Saint-Germain et chancelier, comme son neveu le sera en 891, se soulève de concert avec Louis III de Germanie. Le chancelier qui succède à Ebles, Askeric, complote aussi contre Eudes, en faveur de Charles le Simple. La conduite d'Ebles, si nous admettons qu'il faille faire un seul et même personnage du chancelier et du rebelle, n'a donc rien d'absolument étrange.

Si donc la parenté d'Ebles, neveu de Gozlin, avec Ramnulfe, s'explique d'une manière très simple, si les Annales de Saint-Vaast indiquent pour la mort d'Ebles de Poitiers une date qui peut coïncider sans difficulté avec celle de la mort d'Ebles, abbé de Saint-Germain-des-Prés ; si en outre la révolte d'un chancelier n'est pas un fait extraordinaire et anormal, il ne semble pas qu'il y ait de raison suffisante pour distinguer deux personnages là où Réginon, et après lui les Bénédictins, n'en voient qu'un seul, Ebles, abbé de Saint-Hilaire, Saint-Denis et Saint-Germain-des-Prés, neveu de Gozlin, frère de Ramnulfe II et chancelier du roi Eudes.

1. *Mon. Germ. Script.*, t. I, p. 328

II

DATES PRINCIPALES DE LA CARRIÈRE D'EBLES, ABBÉ DE SAINT-DENIS ET DE SAINT-GERMAIN-DES-PRÉS

Ebles devint abbé de Saint-Germain-des-Prés, en 881, c'est-à-dire au moment où son oncle, Gozlin, titulaire de cette abbaye, rentrait en grâce après sa révolte, et il est probable que ce fut avec le consentement de celui-ci que cette dignité fut conférée à Ebles [1]. Cette date de 881 nous est indiquée par les *Annales S. Germani Parisiensis* : a. 881 « Ebolus abba [2]. »

Les Bénédictins cependant signalent une autre opinion d'après laquelle Ebles ne serait devenu abbé de Saint-Germain-des-Prés qu'à la mort de Gozlin, c'est-à-dire en 886 et citent à l'appui un passage du continuateur d'Aimoin :

« Ea tempestate, Gozlino episcopo et abbate defuncto, Ebolus nepos ejus abbatiæ suscepit regimen [3]. »

Mais ce texte peut tout aussi bien se rapporter à l'abbaye de Saint-Denis, à la tête de laquelle se trouvait également placé Gozlin. Ce serait donc après la mort de son oncle (17 avril 886) [4] qu'Ebles aurait reçu l'abbaye de Saint-Denis, sans doute comme récompense de sa conduite durant le siège de Paris. L'évêché de Paris fut donné alors à Askeric, qui peut-être avait déjà été, en 884, le compétiteur de Gozlin pour obtenir cette dignité, et qui succéda à Ebles comme chancelier [5].

Dans aucun des textes précédemment cités, il n'est d'ailleurs fait expressément mention d'Ebles en tant qu'abbé de Saint-Denis. Le seul texte où il soit mentionné en cette qualité est le passage de Reginon [6] relatant l'expédition du roi Eudes en Aquitaine.

C'est à tort, semble-t-il, que les Bénédictins paraissent admettre qu'Ebles devint à la même époque abbé de Saint-Denis et chancelier : « Tunc etiam Eblo ab Odone creatus est abbas Sandyoni-« sianus et regni archicancellarius [7]. »

1. Favre, *Eudes*.
2. *Mon. Germ. Script*, III, p. 167.
3. *Gal. Chr.*, VII, c. 430.
4. *Gal. Chr.*, VII, c. 37. Cite le Nécrologe de Saint-Germain-des-Prés.
5. Favre, *Eudes*, p. 32-33.
6. *Chronicon.*, a. 893.
7. *Gal. Chr.*, VII, c. 430.

En effet, il n'est fait mention d'aucun abbé de Saint-Denis dont l'abbatiat se serait placé entre ceux de Gozlin et d'Ebles. D'autre part celui-ci ne devint pas chancelier en 886, mais en 888 seulement après l'avènement de son protecteur, Eudes. Le premier diplôme signé d'Ebles est de juin 888 [1]. Mais un autre diplôme du même prince, du mois de janvier 888 est souscrit « ad vicem Rollonis [2] » et les Bénédictins corrigent eux-mêmes en « ad vicem Eblonis ». Il faut donc admettre qu'Ebles, abbé de Saint-Denis depuis 886, devint chancelier dès le début du règne d'Eudes.

1. *H. Fr.*, IX., p. 441.
2. *H. Fr.*, IX, p. 440 et 12. a.

POUPARDIN.

TABLE DES MATIÈRES

I. — M. Luchaire : Hugue de Clers et le *De Senescalcia Franciæ*. 1

II. — M. Dupont-Ferrier : Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, d'après sa bibliothèque 39

III. — M. Poupardin : Note sur Ebles, abbé de Saint-Denis, au temps du roi Eudes 93

Mâcon, Protat frères, imprimeurs

AUTRES LIVRES TROUVEZ EZ ARMOYRES DE CONGNAC

qui ne sont point en l'Inventoire ci-dessus escript.

149. Premièrement, ung livre escript en parchemin, couvert de tables, bouclées de gros boutons, couvert d'une peau blanche, escript en lettre bâtarde brisée, appellé *le Juvencel*, commençant ou premier fueillet « *Ci commence la table* », ou quart « *il submerga* » et, en la fin est escript « *Il n'en y a point.* »

Il s'agit du *Jouvencel* de Jean du Bueil, publié par MM. Camille Favre et Léon Lecestre (Soc. Hist. France, 1887 et s.). Aucun des mss. de la Bibl. Nat. indiqués par ces éditeurs (fr. 192, 1611, 24380 [2], 24381) n'est le nôtre; non plus celui de l'Arsenal 3059; enfin nous n'avons pas été plus heureux pour le ms. 187 de la Bibl. de Genève que M. Dufour, alors directeur de cette bibliothèque, et M. H.-V. Aubert, ancien élève de l'Éc. des Chartes, ont bien voulu consulter pour nous jadis.

150. *Item*, ung autre livre, en parchemin, de petite marge, couvert d'une peau rouge, relié en tables, escript de lettre brisée, ou quel sont contenus les « *Gestes des rois de France, de la lignée de Priam, jusques au roi Charles VI*e », commençant « *Comme Troye-la-Grant fut destruicte* », et, au devant, est escript, en deux petites fueilles, « *La Cornerie du Jugement* » et finissant ou derrier fueillet dudit livre « *bombardes getter* ».

C'est le fr. 5699 de la Bibl. Nat., décrit en détail par Vallet de Viriville qui en a tiré sa *Chronique de Cousinot*; f° 3 v°, 4 v°, de la main du comte, *la Cornerie du Jugement.*

151. *Item*, un livre, en papier, cousu en une peau de parchemin, faisant mencion des *Histoires de Troye*, escript en latin, commençant on second fueillet « *habitatores* » et, au penultime « *Regem* » et finissant, en icellui, « *summus poetarum.* »

Cf. *suprà*, n° 2, 9, 137. Peut-être, l'ouvrage de Dictys de Crète et Darès de Phrygie.

152. *Item*, un gros livre en papier, couvert de vert, relié en tables collées de papier, intitullées en lettre roge « *Ce livre présent fut faict et ordonné principallement à l'instance d'un...* », commençant ou tiers fueillet, « *Contraire comme dit est* », et finissant, au derrier fueillet « *Tout vient à ung million* ».

L'*explicit* signalé par notre inventaire pourrait faire supposer

*

qu'il s'agit ici d'un de ces relevés statistiques de la France, par villes, clochers, etc., assez fréquents au xve siècle ; cf. Bibl. Nat., fr. 5738.

Nous croyons, cependant, qu'il s'agirait plutôt des *Échecs amoureux* et de l'*Archiloge Sophie* de Jacques le Grand (cf. *suprà* n° 33). En effet, dans le beau ms. fr. 143, vélin, de la Bibl. Nat. qui renferme ces deux ouvrages, nous trouvons exactement le même début et la même fin que dans le ms. papier, dont nous parle notre inventaire. Incipit : « Ce livre présent fut fait et ordonné principalement à l'instance d'ung aultre... » Explicit (f° 415 v°) « Tout vient à ung million. » — Il y a plus : l'*Archiloge Sophie* a été traduit par son auteur du *Sophologium*, sur les instances de Charles d'Orléans, frère de Jean d'Angoul. Il serait ainsi fort naturel que le comte en eût un exemplaire. Cf. P. Pâris, *Mss. fr.*, II, 214.

153. *Item*, ung cayer de papier, auquel est escript ung livre, commençant « *Ci commence le Contrepassé temps Michault* » et finissant « *prens en gré. Michault Taillevent.* »

Cf. *Le Passé Temps* de Michault Taillevent. — *Le Temps perdu* de Pierre Chastellain finit par ce vers : « Prens en gré Michault Taillevent. » — Le cahier dont parle ici notre inventaire pouvait donc contenir les deux poèmes, à tout le moins le poème du Contrepassé temps ou temps perdu, de Chastelain. Cf. p. 123-140, du ms. 3523, et f° 236 du ms. 3145 de l'Arsenal). Sur Michault Taillevent, cf. Brunet, *Manuel* (1864), v. 646-8 ; la Croix du Maine et du Verdier, *Bibl. franç.* (1772), II, p. 423 ; Graesse, *Trésor* (1867), VI, II, 21.

154. *Item*, le *Breviayre des Nobles*, escript en papier, commençant, ou second fueillet « *Loiaulté* » et finissant ledit livre « *Nobles hommes en ce livre. Explicit.* »

Il s'agit du célèbre ouvrage d'Alain Chartier (cf. *suprà* n° 119). Cf. Arsenal, ms. 3521, papier : « S'ensuyt le bréviaire des nobles que fist maistre Allain Charretier ; Noblesse, *Léaulté*, Honneur, Droiture, Proesse, Amour, Courtoisie, Dilligence, Largesse, Sobriété, Persévérance sont successivement chantés. L'œuvre se termine bien, en effet, par « *Nobles hommes, en ce livre.* »

A en croire Jean le Masle, qui a commenté ce poème, les pages et les jeunes gentilshommes étaient astreints à « apprendre et à réciter chaque jour quelques fragments de ce poème, aussi exactement que les prêtres font de leur bréviaire. »

155. *Item*, ung petit livre, contenant ung cayer de papier, appelé le *Psaultier des Vaillans*, commençant ou premier fueillet « *des nobles* » et, en la fin du dernier fueillet, est escript « *vraye espèrance* ».

156. *Item*, ung cayer de papier, commençant « *roy très excellent* », au second fueillet « *a longuement* ».

157. *Item*, ung petit cayer des « *Proverbes moraulx de Sapience* ».

contenant trois fueilletz escripts, commençant le premier « *Ci commencent* » et finissant le derrier « *Proverbia moralia* ».

A quels proverbes moraux est-il fait allusion? Aux *Proverbes moraux* de Christine de Pisan, dédiés à Jean Castel, son fils (v. Thomassy, *Christine*, *op. cit.*, p. 110 et *suprà* n° 12)? Ou bien au Livre de l'Ecclésiaste (cf. *suprà* n° 126)? Ou aux *Proverbia philosophorum* (cf. f° 135 v°, ms. 1115, Arsenal, XIIIe s.; cf. *ibid.*, 2995, f° 33 v° et ms. 6431)? Ou bien aux Proverbes attribués à Salomon, à Caton, etc. (cf. Mazarine, 966)? Ou bien enfin aux *Flores Senece* et *Flores proverbiorum* extraites de divers auteurs, saint Augustin, Boèce, etc. (cf. Mazarine, ms. 1030, XIIIe s.)?

158. *Item*, ung petit livret de petite marge, couvert d'une peau noyre, commençant, ou premier fueillet, « *Domine, Deus omnipotens* » et commençant, d'une autre part, au contraire du dit premier fueillet « *Jhesu, rex omnipotens* ».

Ce petit livret est à la Bibl. Nat., lat. 1203. En dépit de l'énoncé déplorablement vague de l'inventaire, il était fort utile de le rechercher, car, du f° 24 r° au f° 39 v°, il contient un cahier entier écrit de la main du comte : l'inventaire n'en dit rien (Cf. *suprà* note du n° 96); c'est un petit traité d'*Hippiatrie*. — Du f° 40 v° au f° 47 v°, suivent, écrites encore de la main du comte, des prières à N.-D. ou en l'honneur de certains anniversaires.

Que l'on compare ces dernières pages aux premières surtout du traité d'*Hippiatrie*, et l'on sera surpris des changements dont était susceptible l'écriture du comte. Les premières se rapprochent beaucoup de l'écriture du n° 97 (v. *suprà*) et même celle de « la Cornerie du jugement ». Mais autant la « Cornerie du jugement », pièce assez courte, est tracée d'une écriture personnelle et originale, autant celle des f°s 42 r° et 47 r° ressemble à une écriture de copiste. L'une est vive, rapide; l'autre est lente, appliquée.

Ce ms. nous permet donc d'ajouter deux nouvelles œuvres écrites par le comte à celles dont nous parle le présent inventaire. Nous en avons plus haut ajouté une troisième. (Cf. *suprà* n° 100.)

159. *Item*, le *Testament du Pellerin*, en latin, escript en papier, commençant « *sicut homo pereger* » [et finissant « *in secula seculorum. Amen* ».

L'auteur de cet ouvrage est Jean Gerson (cf. Bibl. Nat., lat. 458, 2049, 3314). — Sur Gerson, cf. *suprà* n° 7 et 112.

160. *Item*, deux cayers de parchemin, escripts de la main de feu Mgr, contenant chascun cayer huit petis fueilletz, où sont contenues certaines « *Oraisons de S. Augustin* », commençant le premier cayer « *Has orationes* », et finissant le second «... *juriose* ».

Cf. *suprà* n° 54, 86, 87.

161. *Item*, ung autre cayer de parchemin, intitulé « *Genesy primo* », et finissant « *virtute Suzannam* ».

Ces mots ne sont pas dans la Bible textuelle.

162. *Item*, ung Kalendrier, en papier, commençant « *In ista prima tabula* » et finissant « *K* ».

Cf. Bibl. Nat., lat. 7479 et 2484.

163. *Item* ung petit cayer de papier de la plus petite marge, escript en papier, commençant « *Hec sunt monita* » et finissant « *par IX* jours ».

164. *Item*, ung petit coffreet ou leette de boys, ouquel sont les comptes, acquitz et mandemens des executeurs du testament de feu Mgr.

165. *Item*, un autre petit coffreet, ouquel sont plusieurs lettres et histoires.

166. Item, ung autre petit coffrect, ouquel a plusieurs petiz papiers.

167. Item, ung astralabe ou Cadran.

Au M. A. on se servait de l'astrolabe pour mesurer la hauteur des astres au-dessus de l'horizon.

G. Dupont-Ferrier.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

IV

ÉTUDES LINGUISTIQUES SUR LA BASSE AUVERGNE

PHONÉTIQUE HISTORIQUE

DU PATOIS DE VINZELLES (Puy-de-Dôme)

Librairie FÉLIX ALCAN, 108, Boulevard Saint-Germain, Paris

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

I. — **De l'authenticité des Épigrammes de Simonide**, par Amédée Hauvette, professeur adjoint de langue et de littérature grecques à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8 ..... 5 fr.

II. — **Antinomies linguistiques**, par Victor Henry, professeur de sanscrit et de grammaire comparée des langues indo-européennes à la Faculté des lettres de l'Université de Paris, 1 vol. in-8 ..... 2 fr.

III. — **Mélanges d'histoire du moyen âge**, publiés sous la direction de M. le Prof. Luchaire, par MM. Luchaire, Dupont-Ferrier et Poupardin. 1 vol. in-8... 3 fr. 50

IV. — **Études linguistiques sur la Basse Auvergne.** Phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme), par A. Dauzat, licencié ès lettres. Précédé d'une préface de A. Thomas, chargé du cours de philologie romane à la Faculté des lettres de l'Université de Paris. 1 vol. in-8 ..... 6 fr.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS.

UNIVERSITÉ DE PARIS

BIBLIOTHÈQUE

DE LA

FACULTÉ DES LETTRES

IV

ÉTUDES LINGUISTIQUES SUR LA BASSE AUVERGNE

PHONÉTIQUE HISTORIQUE DU PATOIS DE VINZELLES (Puy-de-Dôme)

PAR

ALBERT DAUZAT

Licencié ès Lettres.

PRÉCÉDÉ D'UNE PRÉFACE DE ANTOINE THOMAS

Chargé du Cours de Philologie romane à l'Université de Paris.

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1897

Tous droits réservés.

PRÉFACE

L'étude des patois a fait chez nous des progrès considérables dans ces vingt dernières années. Il faut en grande partie en reporter l'honneur à l'enseignement de la philologie romane tel que l'inaugura en 1869, à l'École pratique des Hautes Études, M. Gaston Paris, bientôt secondé par le regretté Arsène Darmesteter [1]. C'est de là qu'est sorti le premier travail qui ait fait faire à cette étude un pas décisif dans la bonne voie scientifique, le *Patois de la commune de Vionnaz* (*Bas-Valais*), de M. Jules Gilliéron [2], publié en 1880. Je ne saurais faire un plus bel éloge du mémoire de M. Albert Dauzat, que je suis chargé de présenter au public, que de dire qu'il ne me paraît pas indigne d'être rapproché de cet excellent modèle.

M. Albert Dauzat n'a pas suivi les cours de l'École des Hautes Études, et lorsqu'il a commencé à rédiger son mémoire, il n'avait pour guide que la *Grammaire historique* et le *Dictionnaire étymologique* de M. Brachet. J'ai plaisir à rappeler les circonstances par suite desquelles ce travail paraît aujourd'hui dans la *Bibliothèque de la faculté des lettres de l'Université de Paris*, car elles mettent en lumière

---

1. Dès 1866, M. Paul Meyer donnait d'excellents conseils aux auteurs qui s'occupaient d'étudier les patois (*Revue critique*, n°s 22, 24 et 25), et deux ans plus tard il insistait sur l'importance de ces études dans un discours prononcé à la réunion annuelle des Sociétés savantes à la Sorbonne. Mais rien n'est fécond comme l'enseignement du maître à l'élève.

2. M. Gilliéron fait depuis 1883 des cours sur le patois à l'École des Hautes Études; cet enseignement porte depuis 1892 le titre officiel de *Dialectologie de la Gaule romane*.

l'esprit nouveau et bienfaisant qui a élargi le cadre de nos examens et rendu singulièrement plus féconds les résultats de notre enseignement universitaire. Les facultés des lettres exigeaient jusqu'à ces derniers temps des candidats à la licence quatre compositions écrites, d'un caractère purement scolaire. Un récent décret a autorisé le remplacement d'une de ces compositions par un travail personnel, sous la seule réserve que le sujet rentre dans l'enseignement de la faculté où doit se passer l'examen et qu'il soit approuvé d'avance par le professeur compétent. C'est comme travail en vue de la licence ès lettres que le mémoire de M. Albert Dauzat a été composé et présenté à la Sorbonne. Je n'ai pas besoin de dire que j'ai vivement encouragé l'auteur aussitôt que j'ai connu son intention ; je dois déclarer qu'une fois l'examen subi, lorsque la faculté a eu approuvé le projet de publication dans notre *Bibliothèque*, je l'ai constamment soutenu de mes conseils dans le remaniement et la rédaction définitive de son travail.

Ce travail consiste essentiellement en une phonétique historique du patois de Vinzelles, reposant autant que possible sur l'étude des mots dont l'étymologie ne soulève aucune difficulté. Mais l'auteur n'a pas l'intention de s'en tenir là. Il nous donnera un jour ou l'autre la morphologie, la syntaxe, puis un glossaire complet. Alors le patois de Vinzelles n'aura plus de secrets pour nous : nous connaîtrons dans le dernier détail comment parle un groupe homogène d'environ cinq cents habitants perdu au fond de la Limagne. Et ce sera une très bonne chose.

Il y a longtemps qu'on a reconnu l'utilité de l'étude approfondie des patois. Je ne parle pas des écrivains du XVIe siècle qui, comme Pasquier, rêvaient d'une langue française artificielle où l'on exprimerait le suc de « toutes les autres langues de France » en prenant modèle sur l'abeille qui « volette sur une et autres fleurs dont elle forme son miel[1] ». Je parle des philologues de profession. Dès 1650, Ménage écrivait dans la dédicace de ses *Origines de la langue française*, première ébauche de son *Dictionnaire étymologique*, que « pour réussir en les recherches des origines de nostre langue », il faudrait, entre autres choses, « sçavoir tous les divers idiomes de

1. Cité dans Arsène Darmesteter, *Création des mots nouveaux*, p. 9.

nos provinces et le langage des paysans, parmy lesquels les langues se conservent plus longuement. » Depuis lors, bien des livres ont été écrits sur les patois français. Un savant Allemand, M. Dietrich Behrens, professeur à l'université de Giessen, en a dressé la bibliographie complète [1]. On ne saurait trop méditer les réflexions que lui inspire l'examen critique impitoyable auquel il s'est livré à cette occasion :

« Les remarques que faisait M. Ph. Wegener en 1880, dit-il, au sujet des études dialectologiques allemandes s'appliquent, ou s'appliquaient il y a peu de temps, aux études dialectologiques françaises. Malgré l'activité qui s'est développée sur ce point, nous n'avons encore des dialectes qu'une connaissance tout à fait insuffisante, attendu que les matériaux dont nous disposons sont très incomplets, qu'ils ont été recueillis en grande partie sans critique, qu'on a fait œuvre d'amateur au lieu de suivre une méthode rigoureuse conduisant à un but bien déterminé. »

Il est grand temps de se mettre ou de se remettre à la besogne, en ayant nettement conscience, non seulement du but à atteindre, que chacun peut aisément apercevoir, mais encore et surtout de la méthode à employer pour progresser lentement et sûrement vers ce but. Dresser l'atlas phonétique de la France, non pas d'après des divisions arbitraires et factices, mais dans toute la richesse et la liberté de cet immense épanouissement linguistique, telle est la tâche à laquelle M. Gaston Paris conviait naguère les membres du Congrès des Sociétés savantes. Il ne dissimulait pas que « pour arriver à réaliser cette belle œuvre, il faudrait que chaque commune d'un côté, chaque son, chaque forme, chaque mot de l'autre, eût sa monographie, purement descriptive, faite de première main, et tracée avec toute la rigueur d'observation qu'exigent les sciences naturelles [2]. » Le travail de M. Dauzat est une monographie commu-

---

1. *Bibliographie des patois gallo-romans*, 2e édition, revue et augmentée par l'auteur, traduite en français par E. Rabiet. Berlin, 1893. Forme le t. I (nouvelle série) des *Französische Studien*, publiées par MM. Körting et Koschwitz.

2. Discours prononcé à la Sorbonne le 26 mai 1888. Ce discours a été réimprimé en tête du *Bulletin de la Société des parlers de France*, dont il est comme la charte de fondation.

nale qui répond tout à fait au vœu de M. Gaston Paris. Souhaitons que nous en ayons le plus tôt possible des centaines, des milliers de semblables. Il en faudra, comme on sait, 36.144 pour que toutes les communes de France nous livrent leurs trésors linguistiques. Ce n'est pas l'œuvre d'un jour; mais, comme dit un vieux proverbe, maille à maille on fait les haubergeons. Il n'est pas déraisonnable d'espérer que bientôt nous posséderons au moins une monographie communale pour chacun de nos départements. Dès lors, les études dialectologiques auront des assises solides : le reste viendra par surcroît, et sans qu'il y ait péril en la demeure[1].

---

1. Peut-être sera-t-on bien aise de trouver ici la liste des monographies de quelque importance consacrées au patois d'un lieu déterminé. Je me renferme dans les limites politiques de la France, et je laisse de côté le basque, le breton et le flamand. Je ne dis rien, bien entendu, des travaux consacrés à une région entière (province ou département), comme ceux de MM. Chabaneau sur le Limousin, Joret et Delboulle sur la Normandie, Luchaire sur la Gascogne, Nizier du Puitspelu sur le Lyonnais, Devaux sur le Dauphiné septentrional, etc. Voici cette liste par ordre alphabétique de départements :

Ain. — L. Clédat, *Le patois de Coligny (Ain) et de Saint-Amour (Jura)*, dans *Revue des patois*, I, 161-200. — Philipon, *Le patois de Jujurieux*, dans *Annales de la Société d'émulation de l'Ain*, 1884 et 1885.

Allier. — P. Encise, *Le patois de Ferrières*, Moulins, 1895, in-8°.

Alpes (Basses-). — G. Sommer, *Essai sur la phonétique Forcalquérienne*, dissertation de Greifswald, 1895, in-8°.

Alpes-Maritimes. — Andrews, *Essai de grammaire du dialecte mentonais*, Nice, 1875, in-12. — Le même, *Phonétique mentonaise*, dans *Romania*, XII et XVI. — Le même, *Vocabulaire français-mentonais*, Nice, 1877, in-12. — L. Sutterlin, *Die heutige Mundart von Nizza*, Erlangen, Junge, 1896, in-8°. Forme le fasc. IX, 2, des *Romanische Forschungen*.

Ardèche. — L. Clugnet, *Glossaire du patois de Gilhoc, suivi d'un essai grammatical*, Paris, Leroux, 1883, in-18.

Ariège. — L. Garaud, *Le latin populaire... dans le dialecte languedocien de Pamiers*, Paris, Belin, 1885, in-12.

Aube. — A. Baudoin, *Glossaire du patois de la forêt de Clairvaux*, Troyes, Lacroix, 1877, in-8°.

Aude. — J. Anglade, *Le patois de Lézignan. Phonétique*, Montpellier, Coulet, 1897, in-8°.

Tout en félicitant M. Dauzat de s'être borné, pour ses débuts, à l'étude d'une seule commune, il faut nous féliciter nous-mêmes, de ce que cette commune soit située en Auvergne. Il y a des régions pour lesquelles, comme on peut s'en convaincre par la bibliographie, nous sommes abondamment renseignés sur le patois ; l'Auvergne n'est pas, tant s'en faut, une de ces régions privilégiées. M. le docteur Behrens a consacré environ cinq pages et trente articles à la bibliographie patoise de cette province, y compris le Velay : le profit scientifique que l'on peut tirer de tout ce qu'il énumère est bien mince. Le livre de M. Doniol, membre de l'Académie des sciences morales, intitulé *Les patois de la Basse-Auvergne* (2e édition remaniée, 1877), témoigne d'une ignorance complète de la méthode linguistique. Le travail le plus utile est peut-être encore l'un des plus anciens, le *Vocabulaire du patois usité sur la rive gauche de l'Alagnon, de Murat à Molompise*, de l'abbé Labouderie, car il repose sur la connaissance directe d'une région relativement peu étendue.

CHARENTE. — Abbé ROUSSELOT, *Les modifications phonétiques du langage étudiées dans le patois d'une famille de Cellefrouin*, thèse présentée à la faculté des lettres de Paris, Paris, Welter, 1892, gr. in-8o. — LE MÊME, *De vocabulorum congruentia in rustico Cellæ Fruini sermone*, Parisiis, Welter, 1892, in-8o. — Abbé FOURGEAUD, *Patois de Puybarraud, commune de Genouillac*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, II, 54, 187, 270; III, 186, 278.

COTE-D'OR. — Abbé RABIET, *Le patois de Bourberain*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, I, 241 ; II, 257 ; III, 27, 161, 243.

DOUBS. — Ch. CONTEJEAN, *Glossaire du patois de Montbéliard*, Montbéliard, Barbier, 1876, in-8o. — M. GRAMMONT, *Le patois de la Franche-Montagne et en particulier de Damprichard*, dans les *Mémoires de la Société de linguistique de* Paris, VII, 461 ; VIII, 53, 316 (inachevé). — O. MARTIN, *Das Patois in der Gegend von Baume-les-Dames*, Halle, 1888, in-8o. — O. NÉDEY, *Remarques grammaticales sur le patois de Sancey*, dans *Revue de philologie française*, XI, 123. — Ch. ROUSSEY, *Glossaire du patois de Bournois*, Paris, Welter, 1894, in-8o.

DRÔME. — RIVIÈRE, *Note sur le langage de Saint-Maurice-de-l'Exil*, dans *Revue des patois*, II, 274.

EURE. — E. PASSY, *Notes sur le parler d'Ezy-sur-Eure*, dans *Revue de philologie française et provençale*, VIII, 1, 80.

JURA. — F. RICHENET, *Le patois de Petit-Noir, canton de Chemin*, Dôle, Bernin, 1897, in-8o. — Voyez en outre AIN.

Il y a assez loin de Murat (Cantal) à Vinzelles (Puy-de-Dôme) : le premier est dans la Haute Auvergne, le second dans la Basse Auvergne. Il ne faut pas que l'emploi en linguistique du vocabulaire de la géographie administrative puisse donner le change sur l'état de choses réel. Comme il est à peu près impossible de se passer de termes géographiques d'une compréhension plus ou moins étendue, autant vaut faire appel à l'ancienne nomenclature, qui a pour elle la consécration d'un usage plusieurs fois séculaire, qu'à celle que nous devons à la Révolution. Mais il n'y a aucun lien nécessaire entre les variétés du patois et les anciennes divisions territoriales, civiles ou religieuses, à quelque époque qu'elles puissent remonter. La Basse Auvergne ne forme pas plus une unité linguistique vis-à-vis de la Haute Auvergne que l'Auvergne tout entière, considérée en bloc, n'en forme une vis-à-vis des provinces limitrophes, Bourbonnais, Marche, Limousin, Quercy, Rouergue, Gévaudan, Velay et Forez. On a prétendu retrouver les limites exactes des anciennes peuplades gauloises par l'étude de l'état actuel

---

MANCHE. — J. FLEURY, *Essai sur le patois normand de la Hague*, Paris, Maisonneuve, 1886, in-8°. (L'auteur se limite à la commune de Gréville.)

PAS-DE-CALAIS. — E. EDMOND, *Lexique Saint-Polois*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, I, 49, 209; II, 113; III, 221, 304; IV, 40; V, 13 (inachevé). — E. DESEILLE, *Glossaire du patois des matelots boulonnais*, Paris, Picard, 1884, in-8°.

PYRÉNÉES (Hautes-). — Abbé CAMELAT, *Le patois d'Arrens*, dans *Revue des patois gallo-romans*, IV, 229.

RHÔNE. — E. PHILIPON, *Le patois de Saint-Genis-les-Ollières*, dans *Revue des patois*, I, 258; II, 26, 195; et *Revue de philologie française et provençale*, III, 37, 161.

SAÔNE (Haute-) — F. POULET, *Essai d'un vocabulaire étymologique du patois de Plancher-les-Mines*, Paris, Lahure, 1878, in-18.

SAVOIE. — F. BRACHET, *Dictionnaire du patois savoyard tel qu'il est parlé dans le canton d'Alberville*, Abbeville, Hodoyer, 1883, in-8°.

SEINE. — Ch. NISARD, *Étude sur le langage populaire ou patois de Paris et de sa banlieue*, Paris, Franck, 1872, in-8°.

SEINE-ET-OISE. — P. PASSY, *Le patois de Sainte-Jamme*, dans la *Revue des patois gallo-romans*, IV, 7.

SOMME. — A. LEDIM, *Petit glossaire du patois de Démuin*, Paris, Bouillon, 1893.

VENDÉE. — SIMONNEAU, *Glossaire du patois de l'Ile d'Elle*, dans *Revue des patois*, II, 89, et *Revue de philologie française et provençale*.

des patois[1]. C'est une pure illusion. Il est encore moins permis en Auvergne qu'ailleurs de s'y abandonner, tant les faits qui vont à l'encontre sont précis et indéniables. Nous connaissons très bien les anciennes limites du diocèse de Clermont[2], et nous sommes à peu près certains que ces limites remontent à l'établissement même du christianisme en Gaule. Dès cette époque, tout le territoire du département actuel du Cantal dépendait de la *civitas Arvernorum*, et Aurillac (*Aureliacus*) y figurait au même titre que Saint-Flour (*Indiciacus*). Or, l'arrondissement d'Aurillac se sépare du reste du département du Cantal au point de vue linguistique, si l'on tient compte d'un phénomène phonétique très saillant, le traitement des sons primitif *c* et *g* devant la voyelle *a* : le *c* et le *g* sont demeurés intacts, conservant leur son explosif comme dans les provinces plus méridionales (Quercy et Rouergue), tandis que, dans le reste du département, comme dans la Basse Auvergne et toutes les provinces limitrophes (sauf le Quercy et le Rouergue), le *c* et le *g* ont cédé la place, à un moment donné, aux sons fricatifs *ch* et *j*, qui ont continué leur évolution et qui la continuent encore pour ainsi dire sous nos yeux[3]. A quoi attribuer ce schisme linguistique qui contraste si singulièrement avec l'unité religieuse et administrative qui n'a jamais été rompue entre Aurillac et Saint-Flour?

M. Dauzat a inscrit en tête de son travail un titre plus large que le sujet qu'il traite actuellement : *Études linguistiques sur la Basse Auvergne*. C'est un engagement pour l'avenir. J'espère qu'il le tiendra, et même — pour les raisons que je viens d'indiquer — qu'il fera de l'Auvergne tout entière le champ de ses recherches. La

---

1. Dr Vincent, *Étude sur le patois de la Creuse : limites des Lémovices, des Bituriges et des Arvernes retrouvées dans les limites de ses dialectes*, dans les *Mémoires de la Société des sciences de la Creuse*, V, 226.

2. Voyez la carte qui accompagne les *Pouillés des diocèses de Clermont et de Saint-Flour*, publiés par M. Bruel, dans la *Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France*, Mélanges, t. IV (1882).

3. Voyez le travail de M. P. Meyer sur ce sujet, *Romania*, XXIV, 565, travail dont les résultats ont été confirmés en gros par une enquête faite sur le terrain et qui paraîtra dans le prochain *Bulletin de la Société des parlers de France*.

pleine possession du patois de Vinzelles lui rendra facile et rapide l'étude comparative des autres parlers, et quelques années d'activité scientifique lui permettront de conquérir de proche en proche toute la province. Je voudrais le voir alors faire l'essai de la monographie phénoménale (si je puis m'exprimer ainsi), après celui de la monographie locale : chaque son, chaque forme, chaque mot peuvent être étudiés au point de vue de leur répartition dans la masse linguistique tout entière. On nous a clairement démontré que les dialectes et sous-dialectes n'ont pas d'existence réelle, que c'est par une sorte de phénomène de sémantique que nous appelons « dialecte auvergnat » le parler des habitants de l'Auvergne, et que nous risquons de fausser l'expression à la prendre au pied de la lettre et à vouloir tracer sur une carte le contour du dialecte et ses subdivisions intérieures aussi rigoureusement que nous pouvons le faire pour un arrondissement et les cantons qui le composent. Je ne crois pas cependant que M. Dauzat fasse œuvre vaine en cherchant à répartir en un petit nombre de groupes naturels les centaines d'alvéoles linguistiques agrégées qu'il lui aura été donné au préalable d'étudier une à une. La dialectologie risquerait de demeurer longtemps dans l'état chaotique si elle n'arrivait pas à se donner une classification analogue à celle qui a tant aidé au progrès des sciences naturelles, classification qui sans faire violence aux faits permette à l'infirmité de notre esprit de les saisir plus clairement. Il semble bien que la seule qui ait chance de répondre à cette double condition doive être une combinaison harmonieuse des résultats de la monographie locale avec ceux de la monographie phénoménale. Qu'on opère sur une province ou sur tout un pays, le problème à résoudre est le même, mais peut-être les éléments en sont-ils plus faciles à embrasser et la solution plus facile à entrevoir. Le jour où l'on aura réussi à classifier définitivement les parlers de l'Auvergne, la classification de l'ensemble des parlers de France, qui nous apparaît aujourd'hui presque comme impossible, en découlera naturellement.

ANTOINE THOMAS.

INTRODUCTION

Nous nous proposons d'étudier la phonétique du patois de Vinzelles, dans la Basse Auvergne (Puy-de-Dôme). On sait que cette région rentre, d'une façon générale, dans le domaine de la langue d'oc : il sera facile de se rendre compte, dans le courant de ce travail, que le patois de Vinzelles, en particulier, se rattache très nettement aux patois du Midi de la France.

Le hameau de Vinzelles fait partie de la commune de Bansat (canton de Sauxillanges, arrondissement d'Issoire). Cette commune ne compte que quatre groupes d'habitations : Bansat, Vinzelles, Féroussat et Badarel. Si l'on excepte cette dernière localité, relativement très éloignée des précédentes, le patois parlé dans les trois autres villages est à peu près homogène. A Bansat, cependant, deux ou trois mots sont différents : on dit *tréflaê* au lieu de *trœflaê* (pomme de terre), *pwé* au lieu de *pwò* (pot)[1]. A part ces légères restrictions, notre étude portera donc sur le patois de ces trois localités (Vinzelles, Féroussat, Bansat), bien qu'elle s'applique plus spécialement à celui de Vinzelles. La commune, dans son ensemble, possède à peine cinq cents habitants : encore avons-nous dû exclure une agglomération assez importante. Le champ de nos investigations est donc très restreint; il a été indispensable, en effet, de circonscrire nos recherches, car les patois environnants se diversifient à l'infini.

Une étude un peu approfondie des parlers de la Basse Auvergne conduit à cette conclusion, que le patois de Vinzelles est à peu près intermédiaire entre les dialectes du nord et ceux du midi, bien qu'il

1. Voir plus bas la correspondance de notre graphie avec l'orthographe française.

se rapproche davantage de ces derniers. Le village est situé au pied des premiers contreforts de la chaîne qui sépare l'Allier de la Dore : cependant son patois ne rappelle que de très loin celui de la région montagneuse, et doit être rangé parmi les parlers de la Limagne.

Situé entre deux rangées de collines, dans l'étroite vallée d'un petit ruisseau qui va grossir l'Allier à six kilomètres au delà, Vinzelles a jusqu'ici pris très peu de part au mouvement général de la civilisation contemporaine. Les voies ferrées en sont éloignées ; la route départementale d'Issoire à Arlanc, au lieu de suivre la vallée du ruisseau de Bansat qui la mènerait en pente douce sur les hauts plateaux, traverse les centres plus populeux de la vallée de l'Eau-Mère. Il y a une dizaine d'années à peine que nous avons à Vinzelles une route et un pont sur le ruisseau : encore a-t-il été difficile de vaincre la routine et les vieux préjugés pour obtenir ce résultat[1]. Malgré cet état d'isolement, le français a depuis longtemps altéré sensiblement le vieux fonds indigène : avec les jeunes générations le mouvement s'accélère, et beaucoup de mots anciens tombent en désuétude. Cependant le patois est toujours la seule langue employée par les paysans dans leurs rapports journaliers, et il possède assez de vitalité pour opposer encore au français une résistance qui semble devoir être de longue durée.

Dans les pages qui suivent, nous avons essayé d'établir les lois qui ont présidé à la transformation des sons latins (consonnes et voyelles), et les ont fait aboutir, par une évolution lente et continue, aux sons qui existent actuellement dans le patois de Vinzelles. Nous nous en sommes tenu à l'*élément latin*, au sens large, c'est-à-dire en y comprenant non seulement les mots grecs passés dans le latin populaire, mais aussi les mots celtiques et germaniques latinisés de bonne heure ; nous laisserons ainsi de côté la majeure partie des éléments germaniques, et tous les mots qui ne se sont introduits dans le patois que par l'intermédiaire du français : les uns et les

1. Depuis quelques années un service d'omnibus fonctionne régulièrement entre Issoire et Lamontgie, en passant par Vinzelles. Nous ne sommes plus au temps où le paysan faisait allègrement à pied les quarante kilomètres qui séparent Vinzelles de Clermont, et revenait le même jour assez tôt pour voir le soleil se coucher derrière ses montagnes !

autres réclameraient une étude spéciale. Chaque fois que nous l'avons pu, nous avons marqué les étapes de l'évolution phonétique des sons, et indiqué les formes qu'ont prises les mots au moyen âge; malheureusement, on le sait, de très bonne heure, les différents documents de notre région ont cessé d'être écrits dans la langue indigène : aussi, pour beaucoup de phénomènes intéressants, est-on réduit à des conjectures. Les principaux *documents écrits* dont nous nous sommes servi sont : les chartes de Besse, de Montferrand, etc.; — une pièce très curieuse, de 1477, intercalée dans une Passion en français, et signalée en dernier lieu par M. Petit de Julleville[1]; mais l'orthographe en est fantaisiste et souvent contradictoire, et le dialecte incertain; — un « Menu des dames des Chases » (fin du xve siècle)[2]. Pour tous ces textes, il nous a fallu faire la part des différences dialectales. Les *documents oraux* (chansons, prières, etc., transmises verbalement), assez peu nombreux, sont cependant fort intéressants, quoiqu'ils soient sujets à de graves altérations. Joignons-y enfin la tradition, parfois précieuse, mais dont il faut se défier, parce qu'elle manque de contrôle[3].

Pour donner plus de précision à notre étude, nous avons suivi la graphie spéciale inaugurée par la *Revue des patois gallo-romans*, de MM. Gilliéron et Rousselot, et continuée par le *Bulletin de la Société des parlers de France*. Dans ce système, *chaque son est représenté par une lettre, et par une seule*. Voici, rapidement indiquée, la correspondance de cette graphie avec le système orthographique du français courant :

---

1. *Les Mystères*, tome II, p. 40, n. 4, et appendice, p. 644. Cette pièce est dans un ms. de la Bibliothèque Nationale (n° 462 des nouvelles acquisitions françaises); elle a été publiée dans *l'Ancienne Auvergne*, tome III (Moulins, 1847), d'après une copie de Dulaure.

2. On en trouvera des extraits dans l'*Ancienne Auvergne*, id., ibid. Cette abbaye de bénédictines se trouvait dans la commune de Saint-Julien-des-Chazes (Haute-Loire).

3. La littérature patoise contemporaine présente très peu d'utilité au point de vue linguistique. — Chaque année, à Clermont-Ferrand, on imprime des pièces patoises dans l'*Almanach chantant*, mais sans indication de dialecte.

Voyelles orales.

a ne change pas

ə obscur se rend par *ə̀*

e (ouvert ou fermé) ne change pas

o, *u*, *i* ne changent pas

ou se rend par *u*

eu — *œ*

Le signe ´ placé sur une voyelle indique que cette voyelle est fermée; le signe ˋ, qu'elle est ouverte; le signe ¯, qu'elle est longue; le signe ˘, qu'elle est brève[1].

Consonnes.

b, *d*, *f*, *h*, *l*, *m*, *n*, *p*, *r*, *t*, *v*, *x* ne changent pas

c dur	se rend par	*k*
c doux, *s* dure	—	*s*
g dur	—	*g*
g doux, *j*	—	*j*
s douce, *z̡*	—	*z̡*
th dur anglais	—	*ṣ*
th doux	—	*z̡*

Le signe ˏ placé sous une consonne indique que cette consonne est mouillée (nous en avons quatre : *l̩*, *n̩*, *t̩*, *d̩*).

Voyelles nasales.

an, *en* se rend par		*ã*
in	—	*ẽ*
on	—	*õ*
un	—	*œ̃*

Semi-consonnes.

w semi-consonne de la voyelle		*u*
ẅ	—	*u*
y	—	*i*

Lorsqu'un son est articulé faiblement, la lettre qui le représente s'écrit en petits caractères. Ainsi pour l'*u* dans notre diphtongue *ə̀ᵘ*.

Lorsqu'un son est intermédiaire entre deux quelconques des sons dont nous pouvons donner la rep ésentation graphique exacte, on transcrit celui des deux dont il se rapproche le plus, et on met en petits caractères le second au-dessus du premier. Ainsi pour les trois sons suivants de notre patois : *aᵉ* est un *a* qui se rapproche de l'*ə̀* (*e* muet) — *uᵘ* est un *u* qui se rapproche de l'*u* (*ou*) — *z̡ʰ* est un *z̡* (*th* doux anglais) qui se rapproche de l'*h*.

Le signe ˌ placé sous une voyelle indique que cette voyelle est frappée de l'accent tonique. — Il ne s'écrit que dans les mots qui ne sont pas accentués sur la dernière voyelle.

---

1. Pour plus de simplicité nous ne marquerons que les voyelles longues, les voyelles brèves formant l'immense majorité dans notre patois. — La remarque s'applique aux voyelles nasales aussi bien qu'aux voyelles orales.

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSONNES

Les consonnes, dans notre dialecte, diffèrent quelque peu de celles du français. Pour plus de clarté, nous croyons utile d'en donner dès à présent un tableau synoptique.

		LABIALES	PALATALES	LINGUALES	INTER-DENTALES
EXPLOSIVES...	Sourdes.	*p*	*k*	*t*	
	Sonores.	*b*	*g*	*d*	
FRICATIVES...	Sourdes.	*f*	*ɛ*	*s*	
	Sonores.	*v*	*j*	*z̃*	*ḫ* / *z̃*
SONNANTES...	Liquides			*l*, *r*	
	Nasales.	*m*		*n*	
SEMI-CONSONNES.....		*w*, *ẅ*	*y*		

Consonnes mouillées (linguo-palatales) :

EXPLOSIVES...	Sourde..	*t̰*
	Sonore..	*d̰*
SONNANTES...	Liquide.	*l̰*
	Nasale..	*n̰*

Signalons enfin les divers groupes de consonnes composées :

Avec *r*...	*pr, br*	*fr, vr*[1]	*kr, gr*	*tr, dr*
Avec *l*...	*pl, bl*	*fl*		
Avec *ḷ*...			*kḷ*	
Avec *s*...				*ts*
Avec *z*...				*dz*
Avec *ɕ*...				*tɕ*
Avec *j*...				*dj*

Il faut y joindre les nombreuses combinaisons dans lesquelles entrent les semi-consonnes.

Toute consonne doit être considérée à un triple point de vue, selon qu'elle est *initiale*, *médiale* (intervocalique), ou *finale*. Les consonnes *appuyées* (immédiatement ou médiatement) se comportent en général[2] comme les initiales : dans ce cas, la consonne *subsiste*, ou *s'altère en déplaçant son point d'articulation*, mais *sans changer de degré*. Les consonnes *intervocaliques* obéissent à la *loi du moindre effort* : de *sourdes*, elles deviennent *sonores*, et d'*explosives*, *fricatives*; parfois elles *tombent*. Quant aux *finales*, auxquelles il faut joindre les consonnes placées *devant une consonne subséquente*[3], elles se *vocalisent*, *tombent*, ou *s'assimilent*. Enfin les lois normales de la phonétique sont souvent troublées par des phénomènes de *dissimilation* et de *métathèse*.

Nous étudierons successivement les différentes consonnes latines, suivant qu'elles précèdent une voyelle ou une deuxième consonne.

---

1. Ce dernier groupe est extrêmement rare.

2. Appuyées *médiatement*, les consonnes s'affaiblissent souvent comme les médiales.

3. Sauf quelquefois devant *l* et *r*, auquel cas la consonne suit le traitement des médiales.

Généralement, il sera nécessaire de subdiviser, car la nature de la lettre subséquente peut être d'une importance capitale. Dans chaque subdivision, nous grouperons les différents phénomènes sous les trois chefs indiqués plus haut, c'est-à-dire que nous envisagerons la consonne dans la position initiale (et appuyée), puis intervocalique, et enfin finale.

CHAPITRE PREMIER

PALATALES

Parmi toutes les consonnes latines, les palatales sont celles qui ont subi le plus d'altérations dans les langues romanes. Donnons une idée générale de ces transformations, en ne considérant que la voyelle avec laquelle la palatale est *directement* en contact : 1° Devant *e* et *i* en hiatus, et plus tard devant *e* et *i* libres (VIIe s.), la palatale (*c*) s'assibile pour aboutir au son *ts* (*dz*), qui lui-même se réduit à *s* (*z*), vers le XIIIe siècle. — 2° Devant l'*a*, vers le IXe siècle, la palatale s'altère de nouveau pour donner cette fois le son *tɛ* (*dj*), qui se change en *ts* (*dz*), probablement à l'époque où *ts* (*dz*) devenait lui-même *s* (*z*). — 3° Vers le XVe siècle, toute sifflante (et en particulier celle qui provient de la palatale assibilée) se change en chuintante devant l'*i* (qui s'assourdit en *ė*). — 4° et 5° Un peu plus tard, à une époque qu'il est assez difficile de déterminer exactement, la palatale (*k*, *g*) s'altère encore, devant *i* d'abord, devant *u* ensuite, pour s'arrêter cette fois dans les deux cas au son *ṭ* (*ḍ*). — La zone géographique de ces différents phénomènes est de plus en plus restreinte, à mesure que l'on descend la série que nous venons de parcourir.

C

I. — Devant une voyelle.

1° Devant ŏ, ō, ŭ.

α) Initial ou appuyé, C se conserve : CŎRPUS *kór*, *CŌFEA *kwifa*^ė, CUBITUM *kùdė*, etc. ; *REEXCONDERE *rikōdrė*, *EXCULTARE (AUSCULTARE) *ikŭ̄ta*, etc.

Le suffixe -ATICUM donne *-adzė* : *FORMATICUM *furmạdzė*, *VILLATICUM *vya*^ė*ladzė*, auxquels il faut joindre : *FĬTĂCUM (pour *FĬCĂTUM = FICATUM) *fẹdzė*, *FORESTICUM *fuz*^h*édzė*.

La finale -ĭCUM se réduit quelquefois à *-yè* (*y* peut être absorbé) : *ARVERNICUM (au moyen âge, *Alvernhe*) *ǖvạrŋaᵉ*.

β) Intervocalique, C s'affaiblit en *g*. Comme les exemples sont très rares, nous donnerons tous ceux qui existent dans notre patois : CUCURBITA *kaᵉrgụlaᵉ* [1], *PERDICONA *paᵉrḍigụnaᵉ*, SECUNDUM *sègõ*.

γ) Final. Il faut distinguer :

C final en latin se vocalise en *i* après *a* dans deux mots : *ECCE-HAC (au moyen âge, *sai*) *sè*, ILLAC (au moyen âge, *lai*) *lè*. Ailleurs, il tombe : *ALIUD-SIC *ǖɛè*, HOC *ó* (forme tonique), et *vu* (forme proclitique).

C final en roman tombe toujours, appuyé ou non : AMICUM *aᵉmyi*, FOCUM *fyó*, IOCUM *dzó*, LACUM *la*, LOCUM *ḷó*, PAUCUM *pò*.

Les noms de lieu en -ACUM ont changé anciennement *-ac* en *-at*; puis, postérieurement, la consonne est tombée; il est probable que la même évolution a été suivie par tout *c* roman final [2] : *AULIACUM *v ǖḷa*, *CAMPANIACUM *tsãpaᵉŋa*, *MALLIACUM *mãḷa*, etc.

Nous avons des restes curieux du *c* roman final dans les dérivés *pụ̈kè* et *bụskè*, tirés directement de *pauc* et *bosc* par l'addition du suffixe *-ét*, réduit plus tard à *-è*.

Comme exemples de la disparition du C final appuyé, nous citerons : BECCUM *bya* et *bé*, SACCUM *sa* [3].

2° Devant E, I.

Comme nous l'avons indiqué plus haut, il y a ici deux séries de phénomènes d'époques très différentes :

A. Assibilation de la palatale. Il faut distinguer deux cas :

a. Devant E, I latins en hiatus, CI, CE, appuyé ou intervocalique, devient toujours *s* : *CALCEA *tsọ̀saᵉ*, *PISCIONEM *pì̀su*; *GLACIA *ḷạsaᵉ*, *PALĪCIA *paᵉḷịsaᵉ*, *SALSĪCIA *ɛǖsẹ̀saᵉ*.

---

1. *kaᵉrgụlaᵉ* est sorti par métathèse de **kègụrlaᵉ*, pour *kugụrlaᵉ*; l'ancien provençal dit *cogorla* et *cogorda*, et les patois actuels offrent tantôt une forme, tantôt l'autre. (Voy. Mistral, *Tresor*, v° *coucourdo*.)

2. Cf. le nom propre *Bost*, qui semble bien être l'équivalent du roman *bosc*.

3. On s'étonnera de ne pas trouver SICCUM : c'est que la forme masculine *sẹtsè* a été refaite sur le féminin *sẹtsaᵉ*.

b. Devant E, I latins non en hiatus. Quoique l'assibilation ait été générale, nous ne parlerons ici que de *c* devant *ĕ*, *ē*, *ĭ*, réservant pour plus tard l'étude du *c* devant *ī* (et *i* roman en hiatus), où un second phénomène est venu se greffer sur le premier.

α) Initial, ou appuyé immédiatement, C se change en *s*[1] : *CAEPULLATUM *saᵉbula*[2], *CEMENTERIUM *sèmētẹ̄ẓ̂ᵇè*, CENTUM *sẽ*, *CERESIA *saᵉrdẓ̂ᵇiẓ̂ᵇaᵉ*, CINEREM *sẹ̀drè*, CIPPUM *sè*; *AUCELLUM *ũsé*[3], *CULCERA *kũsẹ̀ẓ̂ᵇaᵉ*, *ECCEHAC *sè*, *FASCELLA *fwisẹ̀laᵉ*, MERCEDEM *maᵉsè*, *VASCELLA *vwisẹ̀laᵉ*.

β) Intervocalique, ou appuyé médiatement, C devient *ẓ* : PLACERE *plaᵉẓè*; *AIACES (ADIACENS) *èẓè*, RUMICEM *rõẓè*, SALICEM *sõẓè*, *VĪMICELLA *vyẽẓẹ̀laᵉ*. Appuyé médiatement par un D, il devient *dẓ* dans : DUODECIM *duᵘdẓè*, TREDECIM *taᵉrdẓè*, *QUATTORDECIM *kaᵉtõrdẓè*, SEDECIM *sẹ̀dẓè*. Mais après une nasale, le groupe *dẓ* s'affaiblit en *ẓ* : UNDECIM *võẓè*, QUINDECIM *tẽẓè*.

γ) Final (en roman), C tombe : *BRACIUM *bra*, CALCEM *tsò*, CRUCEM *kur*, DECEM *dé*, NUCEM *nu*.

B. Transformation en chuintante de la palatale assibilée.

Le fait s'est produit devant *i* roman. Il faut distinguer deux cas :

a. Devant *i* en hiatus (la voyelle est absorbée).

α) Initial, C se change en *ɛ* : CAELUM *ɛò* (par les intermédiaires *cel*, *ceal*, *cial*, *ciau*), *CĪNQUE *ɛẽ* (par les intermédiaires *cinq*, *cienq*).

β) Intervocalique, C devient *j* : DICEBAM *ḍijaᵉ* (au moyen âge, *dizia*) et tous les imparfaits analogues, *RACĪMUM *raᵉjè* (au moyen âge, *razim*).

b. Devant *i* non en hiatus (*i* se réduit à *è*).

α) Initial ou appuyé médiatement, C devient *ɛ* : *CĪBATA, *ɛèvạdaᵉ*; *INCALCĪNARE *ètsùɛèna*, *LUSCĪNIOLUM *ruɛèyó*, *NASCĪTUM *nìɛè*.

β) Intervocalique, ou appuyé médiatement, C devient *j* : *COCĪNA *ṭujèna*ᵉ, *MUCĪRE *mèjè*, *SACĪRE *sèjè*, VICĪNUM *vèjè*; *PULLICĪNUM *pùjè*.

---

1. Il devient *ts* dans *tsaᵉrtsa* (CIRCARE) par assimilation, et dans *itsaᵉrfó* (CEREFOLIUM), sous l'influence des mots nombreux commençant par *itsaᵉ-*.

2. On retrouvera le même suffixe dans *IUNIPERATUM *dzaᵉnèbra*.

3. Comme en provençal, *au* fait appui dans notre patois.

3° Devant A.

α) Initial, appuyé immédiatement, et quelquefois appuyé médiatement, C se change en *ts* : Initial : CABALLUM *tsaᵉvò*, *CAMBA *tsãbaᵉ*, *CAUSIRE *tsŭjè*, etc. C est resté dur (*k*) dans le dérivé *ikãba* (*CAMBA), venu probablement du Midi[1]. Il devient *dz* dans CAVEA *dzabyaᵉ*. Appuyé immédiatement : *AUCA *ọ̀tsaᵉ*, RAUCA *rọ̀tsaᵉ*, SCALAᵉ *itsalaᵉ*, etc. En particulier, le groupe CC devant *a* se réduit à *ts* : *ACCAPARE *tsaᵉba*, BUCCA *bụtsaᵉ*, VACCA *vạtsaᵉ*, etc. Appuyé médiatement : COLLOCARE *kŭtsa*, ERADICARE *rãtsa*, *EX-CORTICARE *ikurtsa*, MANICA *mãtsaᵉ*, *MASTICARE *maᵉtsa*, *PENDICARE *pẽtsa*.

Lorsque le son *ts* se trouve en présence d'un *i* roman, *ts* se change en *tɛ* : CANEM *tɛè* (*chi* dans Peire d'Auvergne, puis *tsi*), *CANNAPIM *tɛẹ̀brè* (autrefois *tsibre*) à côté de *tɛạᵉrbè*. De même pour le suffixe *-iḻu* (au moyen âge, *-ilho*), quand les dérivés ont été formés en roman d'après des mots dont le radical finissait par *ts* : *bŭ̀tɛèḻu* (autrefois **bostsilho*), *brãtɛèḻu* (autrefois *brantsilho*).

β) Appuyé médiatement (en général), ou intervocalique, C devient *dz*.

Appuyé médiatement : *BULLICARE *bŭ̀dza*, *BURRICARE *burdza*, *CARRICARE *tsaᵉrdza*, FABRICARE *faᵉrdza*, *FILICARIA *fŭ̀dzi̯ʰzaᵉ*, IUDICARE *dzudza*, MANDUCARE *mãdza*, *MURICA *mụrdzè* (avec changement de terminaison), PERTICA *pạrdzaᵉ*, *PLUMBICARE *plõdza*, etc.

Le suffixe -ATICA a donné *-ạdzaᵉ* (se reporter au suffixe -ATICUM). Le suffixe -ĬCARE peut se changer en *-ya* : *DISVIR(I)DICARE *divaᵉrḏa*, *EXCONDICARE *ikõḏa*. Le premier mot a réagi sur *vergeir* (*VIRIDIARIUM), qui est devenu *vaᵉrḏẹ̀i*.

Intervocalique : *BUCATA *budzadaᵉ*, MĪCA *mụ̀dzaᵉ*, PRECARE *paᵉrdza*, etc. Le C s'est résolu en *y* entre deux *a* dans : BRACAS *brạᵉyã*, PACARE *paᵉya*.

Ce dernier mot, d'ailleurs, pourrait bien être venu du français. L'emprunt est évident pour *mịyaᵉ* (AMĪCA).

4° Devant U, provenant ou non de Ū latin.

α) Initial ou appuyé, C devient *ṯ* : *COCHLEARIA *ṯuḻi̯ʰzaᵉ*, *COCINA

---

1. Sont aussi d'origine française ou méridionale des mots tels que : *kaᵉdabrè*, *kaᵉdènẹ̀taᵉ*, *kaᵉvalaᵉ* (CADAVER, *CATEN-ĬTTA, *CABALLA).

*ṯujẹ̀na*ᵉ, COLLIGERE *ṯuḷi*, *COSINUM *ṯujè*, CUPA *ṯụba*ᵉ, CURARE *ṯuẓ̣ʰa*, *CURATUM *ṯuẓ̣ʰa*; SCUTELLA *iṯudẹ́la*ᵉ, SCUTUM *iṯu*.

β) Intervocalique, C devient *ḍ* : ACUCULA *ḍụḷa*ᵉ, *ACUTIARE *ḍuza*, *NEC-UNUM *dẽḍẅẽ* (au moyen âge, *dengun*), SECUTUM *sèḍu*.

Dans les cas très rares où C dur s'est trouvé en contact avec un *i* roman en hiatus, il devient *ṯ* en absorbant l'*i* : CŪLUM *ṯạ̀u* (par les intermédiaires *kul*, *kuu*, *kiu*, *kieu*).

II. — Devant une consonne.

Le latin n'admettait que les groupe *cl*, *cr* et *ct* (ce dernier seulement dans l'intérieur des mots). Nous allons les passer successivement en revue.

1° Groupe CL.

Ce groupe, ainsi que le suivant, sera successivement étudié dans les différentes positions que peut occuper une consonne simple (initial et appuyé, intervocalique, final).

α) Initial et appuyé, le groupe se mouille en *kḷ* : CLARUM *kḷar*, CLAUDERE *klọ̀ẓ̣ʰè*, CLAVEM *kḷò*, CLAVUM *kḷạ̀u*, *CLĪTA *kḷịda*ᵉ, *CLOCCA *klạ́tsa*ᵉ, *CLOCIA (pour *GLOCIA, de GLOCIRE) *kḷụsa*ᵉ ; *MISCULARE *mìkḷa*. — CLAVĪCULA, réduit de bonne heure à *CAVICULA, a donné les deux formes *tsa*ᵉ*vyịḷa*ᵉ et *dza*ᵉ*vyịḷa*ᵉ.

β) Intervocalique, le groupe se réduit à *ḷ* : APICULA *bạ́ḷa*ᵉ, *ECLESIA *ḷiza*ᵉ, *SĒCĂLA *sẹ̀ḷa*ᵉ, etc. *COLUCULA a abouti à *kulẹ̀ṇa*ᵉ : la forme primitive a dû être **kẹ̀ṇụḷa*ᵉ, d'où, par deux métathèses, **kunẹ̀ḷa*ᵉ, *kulẹ̀ṇa*ᵉ.

γ) Final, CL se réduit à *i*, susceptible de tomber (après Ĕ, Ĭ, Ŏ). Nous renvoyons une fois pour toutes au vocalisme pour l'étude des contractions.

On sait qu'au moyen âge CL, dans les suffixes -ĬCULUS, -ŬCULUS, etc., était déjà devenu *ḷ* (*lh*); ce *ḷ* s'est conservé dans le corps des mots, et s'est décomposé à la finale : ARTĬCULUM *ạ*ᵉ*rtè*, *FENUCULUM *fènẅèi*, GRACULUM *grè*, OCULUM *ạ́*.

2° Groupe CR [1].

α) Initial ou appuyé, CR se conserve (sans préjudice toutefois des métathèses qui peuvent se produire, et que nous étudierons à propos de la lettre *r*) : CRUDUM *kru*, CRUSTA *krụ̀ta*^{ê}, CREDERE *krịẓ̣ʰè*; DIEM-*MERCORIS *ḍimẹ́krè*, SCRIBERE *ikrụ̀ẓ̣ʰè*.

β) Intervocalique, CR s'affaiblit en *gr* en dégageant un *i* : ACREM *ẹ̀grè* (autrefois, *aigre*), *ACRIFŎLUM *grifu*, LACRIMA *ḷigrịma*^{ê}, MACRUM *mẹ̀grè* (autrefois, *maigre*).

3° Groupe CT.

Le C se vocalise en *i* en général; après Ī et Ū, il disparaît. Nous donnerons un exemple pour chaque voyelle : CŎCTUM (au moyen âge, *coit*) *kạ̀ʷu*, DĪCTUM (au moyen âge, *dit*) *ḍi*, FACTUM (au moyen âge, *fait*) *fè*, FRŪCTUM *fru*, LĔCTUM (au moyen âge, *leit*) *lẹ̀i*, PUNCTUM *pwẽ*, RŬCTARE *brụ̀ta*, SANCTUM *sẽ*, STRĬCTUM (au moyen âge, *estreit*) *itrẹ̀i*.

X

A ces différents groupes, il faut joindre la lettre X qui équivaut à C+S. Lorsque X est intervocalique, le C se vocalise en *i* comme dans le cas précédent, et l's reste dur : COXA *kụ̀sa*^{ê}, *EXAGIARE *isa*^{ê}*dza*, FRAXINUM *frẹ̀sè*, LAXARE *lìsa*, *PAXELLUM *pwisé*.

Le groupe SC devant E, I se comporte de même : *NASCERE (au moyen âge, *naisser*) *nẹ̀sè*, *VASCELLA *vwisẹ́la*^{ê}.

Devant une consonne, X se réduit à *s*, qui tombe ou se vocalise suivant les cas (voir à la lettre *s*, et au vocalisme) : *EXCLAUDERE *iklọ̀ẓ̣ʰè*, EXCUTERE *ikụdrè*, EXTERA *ẹ́tra*^{ê}, *PAXELLARIA *pwilìẓ̣ʰa*^{ê}, SEXTARIUM *sìtẹ̀i*.

s reste exceptionnellement dans *ADIUXTARE *a*^{ê}*dzu*^{u}*sta*.

---

1. CR initial devient exceptionnellement *gr* dans CRASSUM *gra*. Ce changement est au contraire normal pour les mots germaniques les plus récents, et de même pour les mots demi-savants introduits dans la langue vers la même époque, tels que *gra*^{ê}*pajè* (SANCTUS CAPRASIUS).

QU

Ce groupe, qui équivalait probablement en latin à *kw* (comme en italien), s'est réduit à *k* dans la plupart des dialectes de France; mais cette transformation a été postérieure à l'altération de la palatale devant *e* et *i*, et devant *a* : aussi la consonne dont nous nous occupons n'a pas été en contact direct avec ces voyelles et ne s'est pas altérée devant elles. Mais elle a subi la dernière évolution que nous avons signalée, devant *i* et *u*.

1° Devant A, E, Ĭ, O, Ŭ latins.

α) Initial ou appuyé, QU devient *k* : QUALEM *kò*, *QUART-ARIUM *kaᵉrtẹ̀i*, QUID *kè*, etc.; *CASQUE (QUISQUE) *tsạkè*, *DEUSQUE *dzụkè*.

On sait que, dans certain cas, devant *e* et *i*, *qu*, en latin vulgaire, s'était de bonne heure changé en *c* : *CINQUE, *COCERE, *COCINA. Ces mots ont été étudiés au chapitre du C.

β) Intervocalique, QU devient *g* : ADAEQUARE *zẹ̀ga*, AQUA *ẹ̀gaᵉ*, *SEQUUNT *sẹ́gõ*, auxquels il faut joindre : *LEQUA (LEUCA) *lẹ́gaᵉ*.

2° Devant Ī et Ū latins.

α) Initial ou appuyé, QU devient *ṭ* : *ECCU-HĪC (au moyen âge, *aqui*) *ṭi*; *ALIQUEM-ŪNUM *ǜṭẅẽ*, *CASQUE-ŪNUM *tsaᵉṭẅẽ*, *QUALEMQUE-UNUM *kòṭẅẽ*.

β) Intervocalique, QU devient *ḍ* : *SEQUĪBAM (au moyen âge, *seguia*) *sẹ̀ḍaᵉ*. On voit que lorsque l'*i* était en hiatus roman, il a été absorbé par le *ḍ*.

C'est devant *i*, comme on devait s'y attendre, que l'évolution a commencé. Au XVᵉ siècle, nous trouvons déjà *quienz* (*Menu des dames des Chases*), puis, au XVIIᵉ, *aty* (=*aṭi*), *sediot* (=*sẹ̀ḍaᵉ*). — Nous n'avons trouvé aucune trace de l'altération des palatales devant *u* avant ce siècle (Brochures de Roy, Clermont, 1841 [1]). Mais elle doit être bien antérieure.

---

1. Dans les poésies de Faucon de Riom († 1808), nous trouvons encore *begut*, *cura*, *cugino*. — Mais : 1° L'orthographe met souvent très longtemps pour s'accorder avec la prononciation (surtout en

3° QU devant une consonne.

Ce cas est très rare. QU'R s'affaiblit en *gr* entre deux voyelles dans : *SEQUERE-HABEO *sègré*.

QU'L intervocalique a produit *l̥* en même temps que la voyelle précédente s'est nasalisée, dans *QUAQUILA *ką̃l̥aᵉ*.

G

I. — Devant une voyelle.

1° Devant Ŏ, Ŭ latins.

α) Initial ou appuyé, G se conserve : GOMPHUM *gõ*, *GURGUM (GURGITEM) *gur*, etc.; *DIS-GUSTARE *dìgũta*, LINGUA *l̥ẽgaᵉ*, *MANGONARE[1] *màguna*, *MERGULIARE *maᵉrgul̥a*. Devenu final en roman, le G a disparu de la prononciation : LONGUM (au moyen âge, *lonc*) *lõ*, *SANGUEM (au moyen âge, *sanc*) *sà*. Il en est de même dans SANGUINARE (au moyen âge, *sancnar*) *sãna*.

β) Intervocalique, G tombe : *AGUSTUM (au moyen âge, *aost*) *ǫ̀ᵉu*, *AUGURIOSUM *iẓ̣ʰu*, EGO (au moyen âge, *eu*) *yǫ̀ᵉu*, FAGUM (au moyen âge, *fau*) *fò*, TEGULA (au moyen âge, *teula*) *trụ̀laᵉ*.

2° Devant E, I.

A. Devant E, I latins en hiatus : un seul exemple. Médial, le groupe GI (GE) devient *dz* : *EXAGIARE *isaᵉdza*.

B. Devant E, I non en hiatus. Le phénomène est assez complexe. Si nous mettons à part les cas où G médial tombe, nous pourrons dire, d'une manière générale, que G devient *dz* devant E, I, et *dj* devant Ī (qui se change en *ē*); final, G se vocalise en *i*.

Auvergne). — 2° L'altération de la palatale devant *u* n'est pas générale dans la Basse Auvergne, et je ne sais pas si elle existe à Riom.

1. MANGO (marchand d'esclaves, brocanteur, charlatan) aurait passé insensiblement au sens de *radoteur*, qui se trouve dans le verbe *màguna*.

α) Initial, G devient *dz* devant E, Ĭ[1] (pas d'exemple pour Ī) : GELARE *dzaᵉla*, GENITA *dzẹ̄taᵉ*, GERULA *dzạrlaᵉ*, etc.

β) Appuyé, G devient *z* après *l* dans MULGERE *mụ̀zè*; on sait qu'au moyen âge on a *molzer*, et de même SURGERE *sorzer*, *ERGERE *erzer*, etc. Après une nasale, G devient *dz* devant Ĕ, Ĭ, *dj* devant Ī : PLANGERE *plạ̃dzè*; GINGĪVA *djẽdjẹ̀vaᵉ*, *UNGĪRE *õdjè*. Dans LONGE (au moyen âge, *lonh*) *lẅẽ*, le G s'est résolu en *y*, qui après avoir mouillé l'*n* a été ensuite absorbé par l'*o* (cf. le vocalisme).

γ) Intervocalique, G tombe dans les mots suivants : *FAG-ĪNA *fwịnaᵉ*, *FAG-ĬTTUM[2] *fạᵉyè*, MAGISTRUM *mwịtrè*, QUADRAGINTA *krạ̃taᵉ*, QUADRAGESIMA *kaᵉʰʒ̀ịmaᵉ*, QUINQUAGINTA *ɛẽkạ̃taᵉ*, SEXAGINTA *sìsạ̃taᵉ*, TRIGINTA *trẹ̃taᵉ*, VIGINTI *vyẽ*[3]. Partout ailleurs, il devient *dz* devant Ĕ, Ĭ; *dj* devant Ī : FLAGELLUM *iflaᵉdzé*, FUGERE *fụdzè*, *GIGERIUM *dzaᵉrdzè*[4]; *FUGITUM *fudjè*. Ce *dj* peut d'ailleurs se réduire à *j* : *LEGĪRE *lèjè*. Mais lorsque la voyelle suivante est caduque, G se vocalise en *i* : MAGIS (au moyen âge, *mais*) *mè*, REGEM *rẹ̀i*.

3° Devant *a*.

α) Initial, ou appuyé, G devient *dz* : *GALBINUM *dzọ̀nè*, *GALLIUM *dzè*, *GAUDĪRE *dzù̀jè*[5]; LARGA *lạrdzaᵉ*, LONGA *lọ̃dzaᵉ*.

β) Intervocalique, G tombe dans : LIGAMEN *ḷa*, LIGARE *ḷà*, RUGA *ryẅaᵉ*[6]. Il devient *dz* dans : *RĬGA *rẹ̀dzaᵉ*.

4° Devant Ū.

Les exemples manquent[7].

---

1. Dans GĬNGĪVA, *djẽdjẹ̀vaᵉ*, le premier *dj* (au lieu de *dz*) est formé par assimilation avec le second.

2. L'*y* de ce mot est très probablement épenthétique. (Voir chapitre V.)

3. SEPTUAGINTA, OCTOGINTA, NONAGINTA ont disparu depuis longtemps.

4. Il faut remarquer l'intercalation irrégulière de *r*. Nous aurons l'occasion de reparler de la désinence.

5. *dzọ́yaᵉ* (joie) est d'origine française.

6. Pour PLAGA *playaᵉ*, même observation qu'au sujet de PACARE (lettre *c*).

7. Voir pour les participes *romans* en *-gut* devenu *-ḏu*, la lettre *b* et l'*u* en hiatus.

II. — Devant une consonne.

1° Groupe GL (G'L).

Il se réduit à *l̥*, qu'il soit initial, appuyé, ou intervocalique : *GLACIA *l̥ạsaᵉ*, GLANDEM *aᵉl̥ã*; SINGULAREM *sẽl̥ar*, STRANGULARE *itrãl̥a*, UNGULA *õl̥aᵉ*; COAGULARE *kaᵉl̥a*, REGULA [1] *rẹl̥aᵉ*, VIGILARE *vul̥a*.

2° Groupe GR.

α) Initial, ou appuyé, GR se conserve (sauf les phénomènes de métathèse, que nous réservons) : GRANDEM *grã*, GRANUM *gró*, *GROSSUM *grœ̀u*; *AD-GRAT-ARE *aᵉgraᵉda*, etc.

β) Si le groupe est intervocalique, G se vocalise en *i* : INTEGRUM, INTEGRA (au moyen âge, *enteir*, *enteira*) *ẽtẹ̀i*, *ẽtị̀ʰ̥aᵉ*; NIGRUM, NIGRA *nẹ̀i*, *nị̀ʰ̥aᵉ*.

3° Groupe GN.

Intervocalique, le groupe devient *n̥* : LIGNARIUM *lẹn̥ẹ̀i* *PUGNATA *pun̥ạdaᵉ*.

Faut-il rattacher *kun̥ịtrẹ̀* à la forme classique *conoisser*, en admettant, bien entendu, que la terminaison a été refaite d'après le futur? Mais la production du son *n̥* est difficile à expliquer. Nous y reviendrons au vocalisme. — La pièce de 1477 donne *cogneistre*, probablement sous l'influence du français.

Dans PUGNUM (au moyen âge, *ponh*) *pwẽ*, le yod a été absorbé par la voyelle accentuée.

4° Groupes divers.

α) Dans une première série, il y a chute pure et simple du G : AMYGDALA *ǖmẹ̃laᵉ*, AUGMENTARE *ụ̈mẽta*, RIGIDA *rẹ̀daᵉ*. On sait que DIGITUM, *DIGITALEM se sont réduits de bonne heure en *DITUM, *DÍTALEM, d'où, au moyen âge, *det*, *dedal*, et aujourd'hui, *dẹ̀*, *dẹ̀dò*.

---

1. Remarquer la différence du traitement que subissent RĒG(U)LA et TĒ(G)ULA. Les deux mots n'ont pas dû pénétrer dans la langue à la même époque. Cf. vx. français *reille*, et *tuile*.

β) Dans une deuxième série, G se vocalise en *i* : FRĬGIDUM, FRĬGIDAM, *frẹ̀i*, *frịda*ᵉ; MAGIDEM (au moyen âge, *mait*) *mè*.

I CONSONNE (J)

Nous ne parlons ici que de *i* consonne existant déjà en latin classique, laissant de côté *e*, *i* consonnifiables du latin vulgaire et du roman.

α) Initial, ou intervocalique, I consonne se change en *dz*. Initial : IAM *dza*, IOCUM *dzó*, IŬVENEM *dzẅịnè*, etc.; mais devant *i*, *dz* se mouille en *dj* : IACTARE (au moyen âge, *jitar*) *djèta*. Intervocalique : *TROIA *trǽdza*ᵉ. On peut y joindre *PLOIA *plǽ̨dza*ᵉ, qui a remplacé de bonne heure PLUVIA.

β) Final (en roman), ou précédant une consonne, I consonne se vocalise et forme diphtongue avec la voyelle précédente : MAIUM (au moyen âge, *mai*) *mè*; BAIULARE (au moyen âge, *bailar*) *bìla*, *BAIULĬSSA (au moyen âge, *bailessa*) *bwilẹ̀sa*ᵉ.

CHAPITRE II

LINGUALES

Les linguales ont été moins altérées que les palatales. Il faut cependant signaler, outre l'affaiblissement normal des médiales et la chute des finales : 1° L'altération de *t* et *d* devant *e*, *i* en hiatus dans le bas latin. — 2° Le phénomène du mouillement, de beaucoup postérieur (devant *i* et *u*). Devant *i*, *d* médial, changé en *z* dès le moyen âge, subit, comme *c* assibilé, le traitement des sifflantes.

T

I. — Devant une voyelle.

1° Devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, ou appuyé immédiatement, T se conserve[1] : TABULA *tọ̀la*ᵉ, TEMPUS *tẽ*, TĬNEA *tẹ̀ṇa*ᵉ, *TOSTUM *tạ̀ṇu*, *TŌTTUM *tu*, *TÙSSĪNA *tuᵘɛ̀ẹ̀na*ᵉ, etc.; *ACCAPTARE *tsa*ᵉ*ta*, *MONTANEA *mõtạṇa*ᵉ, SALTARE *sùta*, etc. En particulier TT se réduit à *t* : *CATTA *tsạta*ᵉ, GUTTA *gụta*ᵉ; suff. -ÌTTA : *COD-ĬTTA *kwẹ́ta*ᵉ, etc. Appuyé médiatement, T se conserve aussi dans : DEBITUM *ḍụtè*, MALE-HABITUM *ma*ᵉ*lọ̀tè*, VOLUTA *vụ̀ta*ᵉ, etc. Mais dans les exemples suivants il s'affaiblit en *d* : CUBITUM *kụ̀dè*, *LIMITARE *ḷẅẽdar*, SANITATEM *sãda*, *VOCITA *vwịda*ᵉ. Si *t* se trouve en roman devant un *i* en hiatus, par suite d'une épenthèse de voyelle, il se mouille en *ṭ* : TELA (au moyen âge, *tela*), puis, par épenthèse, **teala*, **tiala*, d'où la forme actuelle, avec *t* mouillé, *ṭạla*ᵉ.

β) Intervocalique, T s'affaiblit en *d* : CATENA *tsa*ᵉ*dẹ̀na*ᵉ, COTONEUM *kudẅẽ*, FĒTA *fẹ̀da*ᵉ, NATALEM *na*ᵉ*dò*, ROTUNDUM *rèdõ*, VITA *vyịda*ᵉ, etc., auxquels il faut joindre les participes passés féminins en -ATA

---

1. *t* et *d* déterminent devant *u* et *uᵘ* une vibration des lèvres, qu'il est impossible de traduire graphiquement.

-ạdaᵉ (AMATA *aᵉmạdaᵉ*), -ĪTA *-ịdaᵉ*, *-ẹdaᵉ* (DORMĪTA *durmẹịdaᵉ*, AUDĪTA *ũjẹdaᵉ*), -ŪTA *-ụdaᵉ* (*BATTUTA *baᵉṭụdaᵉ*), les suffixes correspondants (*COR-ATA *kuʰẓạdaᵉ*, etc.), le suffixe -ATORIUM *-aᵉdu* (*MUCCATORIUM *mutsaᵉdu*), et le suffixe très rare -ĒTA *-ẹdaᵉ* (*VERNĒTA *vaᵉrnẹdaᵉ*).

γ) Final en roman, *t* tombe[1] (on sait qu'il se conservait en ancien provençal). Intervocalique : *BLATUM *bla*, PARIETEM *pạᵉʰẓẹ*, SĬTIM *sẹ*, etc., auxquels il faut joindre les participes passés en -ATUM *-a* (*aᵉma*), -ĪTUM *-i*, *-ẹ* (*durmẹi*, *ũjẹ*) -ŪTUM *-u* (*baᵉṭu*), et les suffixes correspondants. Appuyé immédiatement : CURTUM *kur*, DENTEM *dẽ*, VIGINTI *vyẽ*, etc. ; *CATTUM *tsa*; suff. -ĬTTUM : *COLL-ĬTTUM *kụlẹ*, etc. Appuyé médiatement : PEDITUM *pẹ*.

2° Devant E, I latins en hiatus.

α) Appuyé, le groupe TE, TI devient *s* : *CANTIONEM *tsãsu*, *FORTIA *fọ́rsaᵉ*, *NEPTIA *nẹ́saᵉ*, etc. ; *COMINITIARE *kumẽsa*[2]. Donc BESTIA *bẹ́ṭaᵉ* est un mot savant.

β) Intervocalique, TI devient *z* : *ACUTIARE *ḍuza*, PUTEARE *puza*, RATIONEM *raᵉzu*, etc.

γ) Final en roman, le groupe TI, TE, devenu *tz* au moyen âge, tombe : PŬTEUM (*potz*) *pu*.

3° Devant I et U romans (Ī, Ū latins).

T se comporte comme dans le premier cas, avec cette différence qu'il *se mouille* devant la voyelle :

α) Initial, ou appuyé, T devient *ṭ* : TITIONEM *ṭizu*, etc., TU *ṭu*, etc. ; *MATTĪNUM *maᵉṭi*, etc., PERTUSUM *paᵉrṭu*, etc. Appuyé médiatement, T peut aboutir à *ḍ* : *COSETURA (au moyen âge, *cosdura*, *cordura*) *kurḍụʰẓaᵉ*, *MOLITURA *mũḍụʰẓaᵉ*.

β) Intervocalique, T devient *ḍ* : MATURUM *maᵉḍur*, *PUT-ĪTUM *puḍi*, etc. Ajoutons le suffixe -ATĪCIUM *-aᵉḍi* : *CAPULATĪCIUM *tsaᵉpyaᵉḍi*, et le suffixe -ATURA *-aᵉḍụʰẓaᵉ* (*IN-GEL-ATURA *ẽdzaᵉlaᵉḍụʰẓaᵉ*).

---

1. Nous ne parlons pas du *t latin* final qui a disparu, comme on sait, très anciennement en provençal : AMAT *ama*.

2. On dit aussi *kumẽka* : faut-il y voir *COMINCHOARE? On sait qu'on trouve le simple *enquar* en ancien provençal.

II. — Devant une consonne.

1° Groupe TR.

α) Initial, ou appuyé, le groupe TR se conserve[1] : TRABEM *trò*, TRIGINTA *trẹ̄ta*^{ĕ}, *TROIA *trǽdza*^{ĕ}, etc. (sans préjudice des métathèses que nous étudierons à la lettre *r*); LĬTTERA *lẹ̄tra*^{ĕ}, MAGISTRUM *mwịtrè*. Pour NOSTRUM, *VOSTRUM, l'*r* est resté dans le pronom : *lè nụ*^{u}*trè*, *lè vụtrè*, mais il est tombé dans l'adjectif : *nụ*^{u}*tè*, *vụtè*.

β) Quand le groupe est intervocalique, T se vocalise en *i*, et R devient régulièrement *ẓ*^{ḥ}. (Voir le chapitre de R) : ARATRUM (au moyen âge, *araire*) *a*^{ĕ}*ẓ*^{ḥ}*ẹ̄*^{ḥ}*ẓè*, MATRENA (au moyen âge, *mairena*) *mwi*^{ḥ}*ẓẹ̄na*^{ĕ}, PETRA (au moyen âge, *peira*) *pị̄*^{ḥ}*ẓa*^{ĕ}, etc. Dans les verbes, sans doute par suite d'un phénomène morphologique, T'R est généralement représenté par *dr* : *EXCUTERE-HABEO *ịkudré*, *METERE-HABEO *mèdré*, *SUCCUTERE-HABEO *sèkudré*; *POTERE-HABEO *pudré* (à côté de la forme phonétique *pwi*^{ḥ}*ẓé*, qui représente la forme du moyen âge *poirai*).

2° Groupe T'L.

Il y a deux couches de mots bien distinctes :

A. Quand les deux consonnes ont été de bonne heure au contact l'une de l'autre, le groupe T'L s'est confondu avec le groupe CL (même traitement).

α) Intervocalique, il devient *ḷ* : SITULA *sẹ̄ḷa*^{ĕ}, VETULA *vǽḷa*^{ĕ}, etc.

β) Final en roman, il se réduit à *i*, qui disparaît dans certains cas : VETULUM *vǽ*.

B. Dans une deuxième catégorie de mots, le phénomène est différent. Si le groupe est appuyé, T tombe (*BRUSTULARE *burla*), ou devient *k* (*RASTULARE *ra*^{ĕ}*kḷa*); s'il est intervocalique, T'L devient *n'l* (la voyelle précédente est nasalisée) : *SCUTELLATA (**escunlạda*) *iṭōlạda*^{ĕ}, SPATULA (**espanla*) *ipạ̄la*^{ĕ}.

---

1. Sauf dans *kra*^{ĕ}*ṇa*, qui correspond au franç. *craindre*, et se rattache aussi, par une série de réformations analogiques difficiles à élucider, au lat. TREMERE.

3° Groupe T'D.

Dans ce groupe formé de deux consonnes de la même famille, c'est le T qui l'emporte, et absorbe le D : NITIDA *nẹta*^{ê}, PUTIDAM FĪNEM *puta*^{ê}*fyi*.

Devant toute autre consonne, T tombe : SEPTIMANA *sèmạna*^{ê}. (Voir à la lettre C pour le suffixe -ATICUM et le groupe T'C).

D

I. — Devant une voyelle.

1° Devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ, initial ou appuyé, D se conserve : DĔCEM *dé*, *DĬTUM (DIGITUM) *dè*, DONARE *du*^{u}*na*, etc. ; CHORDA *kọ́rda*^{ê}, ROTUNDA *rèdọ̄da*^{ê}, VINDEMIA *vẽdẹ̄ṇa*^{ê}, etc. ; CALIDA *tsọ̀da*^{ê}, FRIGIDA *frịda*^{ê}, etc. — Si, par suite d'une diphtongaison ou d'une épenthèse de voyelle, *d* se trouve en roman devant un *i* en hiatus (se reporter au vocalisme), il se mouille en *ḏ* : CANDELA *tsãḏạla*^{ê}, DEBITUM (au moyen âge, *deute*) *ḏụtè*, DEUM *ḏœ̀*$_{u}$,.

Intervocalique, D se change en *z*. Comme nous aurons des exceptions à enregistrer, nous donnerons la liste complète des mots réguliers :

ADAEQUARE *zèga*[1]	MEDULLA *mèzụ*^{u}*la*^{ê}	RIDEMUS[2] *rịzẽ*
*ALAUDĬTTA *lũzẹ̀ta*^{ê}	*NĪDARE *ṇiza*	SUDARE *suza*
*BEDALEM *bèzò*	NODARE *nu*^{u}*za*	*VAD-ARE *ga*^{ê}*za*
CLAUDIMUS[2] *kḷụzẽ*	NUDA *ṇụza*^{ê}	TĒDA *tẹ̀za*^{ê}
CREDIMUS[2] *ka*^{ê}*rzẽ*	*PEDUCULUM *pèzẅé*	VIDEMUS[2] *vẹ̀zẽ*
CRUDA *krụza*^{ê}		

Mais il y a des exceptions. Écartons d'abord des mots où D est tombé de très bonne heure au contact des voyelles sourdes : AD-

---

1. On dit aussi *jèga*, ce qui semblerait supposer une forme romane **azigar*.

2. Les infinitifs de ces verbes, comme beaucoup d'autres, ont été refaits postérieurement sur les futurs : *vị̀*^{h}*zẹ* (fut. *vì*^{h}*zé*), etc. (vx. prov. *vezer*, etc.).

HORAM (au moyen âge, *aora*) *aᵉvṛ̥ʒ̍ᵃᵉ*[1], *CODA (au moyen âge, *coa*) *kwaᵉ*, VADO (au moyen âge, *vauc*) *vò*; et enfin DI(ES)-DOMINICA *ḍimẽtsè*, qui a éprouvé une très forte contraction.

Il y a eu hésitation pour MEDULLA qui, à côté de *mèʒṵᵘlaᵉ* cité plus haut (*mezola*), donne la forme coexistante *ṵṵlaᵉ*[2] (*meola*), — et pour le dérivé *PEDUCULOSUM d'où sont sortis *pũḷu* et *pèʒèḷu*.

Enfin D est tombé entre la pénultième et la finale d'un proparoxyton dans CUPĬDUM *kṵbyè*, et peut-être aussi MARCĬDUM *mạrfyè*[3].

γ) Devenu final en roman, D tombe : CRUDUM *kru*, PEDEM *pé*, VIDET *vè*, etc.; GRANDEM *grã*, SURDUM *sur*, etc.; CALIDUM *tsò*, FRIGIDUM *frèi*, VIRIDEM *var*, etc.

On sait que D latin placé entre deux voyelles et devenu final en roman, est tombé très anciennement en provençal (PEDEM *pᵉ*), tandis qu'appuyé il se change en *t*. Il reste une épave de ce dernier phénomène dans *ōtè* (UNDE), au moyen âge *ont*, qui a pris assez tard un *è* d'appui insolite.

2° Devant E, I latins en hiatus.

Le groupe DI se comporte comme I consonne.

α) Initial, appuyé, ou intervocalique, il se change en *dʒ* : *DEUSQUE *dʒṵkè*, DIURNUM *dʒur*; *RETARDIARE *rètaᵉrdʒa*; ADIUTAT *dʒṵdaᵉ*, *INODIARE *ṽṵidʒa*, INVIDIA *ivèdʒaᵉ*, MEDIAM-NOCTEM *mẹ̀dʒaᵉnṵi*. Ajoutons le suffixe -IDIARE (-ίζειν), *-ejar*, *-èdʒa* : *PARIDIARE *paᵉʲʳèdʒa*.

Il faut mettre à part des mots d'origine française, parfois très anciens : ainsi *dʒóyaᵉ* (joie), *ṛayaᵉ* (raie), empruntés à une époque où les mots français se prononçaient *djoïe*, *raïe*.

β) Final en roman, ou précédant une syllabe médiale caduque, DI se réduit à *i*, qui tombe, ou se combine avec la voyelle précédente : DIMĔDIUM *ḍimé*, PODIUM *pòu*; MEDIETATEM *mìta*.

3° Devant Ī, Ū.

α) Initial, ou appuyé, D devient *ḍ* : l'*i* formant hiatus en roman par suite d'une intercalation de voyelle, est absorbé : DĪCERE *ḍiʲʳè*,

---

1. Le *v* a été intercalé postérieurement pour éviter l'hiatus. (Voir *infra*, *a* en hiatus.)

2. Nous expliquerons, à propos de M, le changement de *m* + *y* en *ṵ*.

3. Le changement insolite de C en *f* rend cette étymologie bien douteuse.

DĪ(ES)-LUNAE *ḏiḻu*, *DĪMEDIUM *ḏimé*, etc.; DŪRARE *ḏuẓ̣ʰa*, DURUM *ḏur*; *TARDĪVUM (au moyen âge, *tardiu*, *tardieu*) *taᵉrḏàʷu*; *MORBO-FUNDUTUM *maᵉrfōḏu*.

β) Intervocalique, le D, après s'être changé en *z*, s'est mouillé en *j* devant *i*. Nous n'avons pas d'exemple de D intervocalique devant *u*; d'ailleurs, dans ce cas, la consonne serait restée au degré *z* : AUDIRE (au moyen âge, *auzir*) *ǖjè*, BENEDICERE (au moyen âge, *benezir*) *bènèjè*, etc.; *CREDIBAM (au moyen âge, *crezia*) *kaᵉrjaᵉ*, *VIDIBAM (au moyen âge, *vezia*) *vẹjaᵉ*, etc.

II. — Devant une consonne.

1° Groupe DR.

Initial, ou appuyé, DR se conserve[1] : *DRECTIARE *drisa*, etc.; PERDERE *pạdrè*, *REEXCONDERE *rikọ̄drè*, etc. Si le groupe est intervocalique, D se vocalise en *i*, et R se change régulièrement en *ẓ̣ʰ*. (Voy. le chapitre de R) : CATHEDRA (au moyen âge, *chadeira*) *tsaᵉdịẓ̣ʰaᵉ*, QUADRUM (au moyen âge, *caire*) *kẹ̀ẓ̣ʰè*, *VIDERE-HABEO (au moyen âge, *veirai*) *vìẓ̣ʰé*. Cependant, après I, D tombe sans laisser de trace : CONSĪDERARE (au moyen âge, *consirar*) *kuɛèẓ̣ʰa*.

3° Groupes divers.

Le D tombe dans PEDITARE *pèta* et VIDUA *vẹ́vaᵉ*.

S[2]

Cette lettre a subi trois modifications principales : 1° Dès le bas latin, S médial s'adoucit en Z. — 2° A une époque qu'il est difficile de déterminer, S final, puis, probablement un peu plus tard, S placé

---

1. Rappelons que REDDERE est devenu *RENDERE, probablement sous l'influence de *PRENDERE, d'où *rạ̄drè*, d'après le français.

2. Devant *u* — *uᵘ*, *u*, S (et Z) intercale *w* ou *ẅ* : ainsi *sụbrè*, *sụᵘlè*... seraient plus exactement représentés par *sɯụbrè*, *sɯụᵘlè*, *sɯuza*. — Mais le son du *w* et du *ẅ* nous a paru trop faible pour mériter une

devant une consonne, tombe ou se vocalise en I. — 3° Vers le XVe siècle, la sifflante se mouille devant I.

I. — Devant une voyelle.

1° Devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, ou appuyé, S se conserve[1] : SACCUM *sa*, SĔLLA *sẹ́la*ᵉ, SĬMULARE *sẽbla*, *SŎLĬCULUM *sụ*ᵘ*lè*, SUDARE *suza*, SŬPER *sụbrè*, etc. ; *SPARSONEM *ipa*ᵉ*rsu*, *TRASVERSA *tra*ᵉ*vạrsa*ᵉ. En particulier, SS se réduit à *s* : *ESSERE *l ẹ́sè*, *PASSARE *pa*ᵉ*sa*, SPĬSSA *ipẹ̀sa*ᵉ, etc.

β) Intervocalique, S s'affaiblit en *z* : ASINUM *ạzè*, *PAUSARE *pū̀za*, ROSA *rọ́za*ᵉ, etc., et le suffixe -ŌSA, *-ụza*ᵉ (*-ụ*ᵘ*za*ᵉ) : INVIDIŌSA (au moyen âge, *envejosa*) *ivèdzụ*ᵘ*za*ᵉ, etc. — Au contact de Ī, S est tombé dans *BĪS-ACULUM *byè*.

γ) Final, S se vocalise en *i* après les voyelles *é*, *ò*; dans les autres cas, il tombe. Le groupe roman *tz* se comporte comme S[2].

A. S final en latin. Nous rangeons sous ce titre :

1) Tous les pluriels des substantifs et adjectifs : Noms romans en ┬*a* : FEMINAS (au moyen âge, *fennas*) *fẹ̄nā*, etc. — Noms romans en ┬*e* : *NOS-ALTEROS (au moyen âge, *nos ạutres*) *nèzọ̀trèi*. Mais la plupart des pluriels de cette dernière forme ont disparu. — Noms romans accentués sur la dernière syllabe : *s* est précédé d'une voyelle : PEDES (au moyen âge, *pès*) *pé*, etc. ; *s* est précédé d'une consonne : CLAROS (au moyen âge, *clars*) *kḷar*, etc. Ajoutez DUOS (*dós*) *du*.

2) Les 2e personnes du présent de l'indicatif de la 1re conjugaison : AMAS *ạ*ᵉ*mā*, etc. Celles des autres conjugaisons ont été refaites postérieurement.

3) Le groupe roman *tz*, que l'on retrouve à toutes les 2e personnes du pluriel : AMATIS (au moyen âge, *amatz*) *a*ᵉ*ma*, HABETIS (*avètz*) *ạ*ᵉ*vé*, *HABERE-HABETIS (*aurétz*) *ū̀ẓ̣ʰèi*. — Et dans des mots

---

représentation graphique. Qu'il nous suffise de l'indiquer ici une fois pour toutes.

1. Il y a hésitation pour SE qui a donné les deux formes *sè* et *zè*.

2. L'*s* final adverbial de l'ancienne langue a disparu de très bonne heure sans laisser aucune trace : AD-HORAM (au moyen âge, *aoras*) *a*ᵉ*vụẓ*ʰ*a*ᵉ. (Cf. DEFORAS *dèfóẓ*ʰ*a*ᵉ, etc.)

isolés : sans appui : LATUS (au moyen âge, *latz*) *la*; avec appui : *DE-INTUS (*dintz*) *ḍẽ*, etc.

B. S devenu final en roman. S simple : *MĒSEM (au moyen âge, *més*) *mẹ̀i*, NASUM (*nas*) *na*, etc.; suff.-ŌSUM : INVIDIŌSUM (*envejós*) *ivèdzu*. — S double : *GROSSUM (*gros*, **groi*) *grạ̀u*, PASSUM (*pas*) *pa*, PRĔSSUM (*près*) *pré*, SPĬSSUM (*espés*, **espéi*) *ipẹ̀i*.

Les derniers restes de S final se retrouvent dans certaines liaisons où S s'est adouci en *z*. Le fait se produit après l'article devant les mots *ọ́mè*, *ọ̀trè* : ILLOS-HOMINES *lǜ z ọ́mè*, ILLOS-ALTEROS *lǜ z ọ̀trè*, ILLAS-ALTERAS *lā z ụ̀trā*, ainsi que dans *NOS-ALTEROS *nèzọ̀trèi*, *VOS-ALTEROS *vuzọ̀trèi*[1]. Partout ailleurs S est tombé : ILLOS ARBORES *lǜ ạbrè*; ILLAS HERBAS *lā ạ́rbā*, etc., etc. Nous retrouverons quelques autres traces de cet S quand nous étudierons l'épenthèse des consonnes.

2° Devant E, I latins en hiatus.

Il y a métathèse de I, qui se combine avec la voyelle précédente; S final tombe; S intervocalique devient *z* : *PUTTINASIUM (au moyen âge, *punais*) *pẅaᵉnè*; BASIARE (*baisar*) *bwiza*, *MASIONEM *mwịzu*, *PUTTINASIA *pẅaᵉnẹ̀zaᵉ*. Mais si S est précédé lui-même d'un Ī, I en hiatus disparaît : *CAMĪSIA (au moyen âge, *chamisa*) *tsaᵉmyịzaᵉ*. Le mot suivant offre plusieurs particularités remarquables : *CERĔSIA (au moyen âge, *cerieisa*, puis *cerieira*, **cerjeira*) *saᵉrdzịẓ̀ᵇaᵉ*. Il y a eu à la fois métathèse de I en hiatus, diphtongaison de Ĕ, rotacisme insolite de S, et consonnification du premier I, qui subit le traitement de I consonne latin.

3° Devant I roman (Ī).

La sifflante se change en chuintante : I devient *è*, I en hiatus disparaît.

α) Initial, ou appuyé, S devient *ɕ*. I libre : SERVIENTEM (au moyen âge, *sirven*[2]) *ɕaᵉrvẽ*, SI *ɕè*, SĪC *ɕè*; I en hiatus : SEBUM (*siu*) *ɕạ̀u*, *SIAM + suff. *tsè* : *ɕạtsè* (La forme primitive du subjonctif s'est conservée dans certains composés : AD-DEUM-*SIATIS *aᵉdǜɕa*, *QUALEM-QUOD-SIAT *kòkèɕaᵉ*), SĪMPLEX *ɕẹ̀plè* (par les intermédiaires *simple*, *siemple*), *SULPUREM *ɕụ̀prè* (par les intermédiaires *siupre*, *sieupre*);

1. Cf. pour le C doux final DECEM *dé* et DECEM NOVEM *dèznó*.

2. E est devenu I sous l'influence de l'I subséquent.

*SALSĪCIA *ɛu̇̀sẹ̀sa*ᵉ (pour *su̇̀ɛẹ̀sa*ᵉ), *TUSSĪNA *tuᵘɛẹ̀na*ᵉ, etc., auxquels il faut joindre les formes *ESSERE-HABEO *ɛẹ̀ʒ̣ʰé*, *ESSERE-HABEBAM *ɛẹ̀ya*ᵉ. Les mots patois doivent être rattachés à des formes romanes *sirai*, *siria* (au lieu de *serai*, *seria*). Il y a là un phénomène morphologique.

β) Intervocalique, s devient *j*. I libre : *CAUSĪRE *tsu̇̀jẹ̀*, PISUM + suffixe roman atone *i*[1], *pẹ̀jẹ̀*; I en hiatus : *COSĪBAM (au moyen âge, *cosia*) *kụja*ᵉ, DECEM-OCTO *dẹ̀jạ̀u* (par les intermédiaires *detzoit*, *dezuoit*, *dezioit*).

HISTORIQUE. — Nous avons dit que le mouillement de s remontait au XVᵉ siècle. En effet, dans la pièce de 1477 déjà citée, on trouve à côté de formes comme *vèze*, *se* (si), *citas*, *vezias* — les formes *crège*[2], *yeyche* (ici). La transformation est donc prise sur le vif. — Quant à notre seconde pièce du XVᵉ siècle, elle ne renferme à ce sujet que le mot *salcisse* : encore revêt-il une forme française.

II. — Devant une consonne.

Même phénomène que pour s final : s tombe après *a*, *è*; — se vocalise en *i* après *é*, *ò*, *ó*. Comme Ĕ *protonique* s'est fermé de bonne heure, il en résulte que s s'est aussi vocalisé après cette voyelle. — Pour *u*, il y a hésitation. Pas d'exemple pour *i*. — Chute de s. A : *BASTUM (au moyen âge, *bast*) *ba*, CASTELLUM (*chastel*) *tsāté*[3]; Ĕ tonique : BĔSTIA (au moyen âge, *bestia*) *bẹ̀ṭa*ᵉ, TĔSTUM (*test*) *tá*. — Traitement incertain. Ū : *FUSTARELLUM *futaᵉʰʒ̣é*, FUSTUM *fu*, *RUSCA (*ruscha*) *rü̇ịtsa*ᵉ. — Vocalisation de s en *i*. Ĕ protonique : *BESTIALEM (*bestial*, **beitiau*) *bìṭò*, *TEST-ĬTTA *tìtẹ̀ta*ᵉ; Ĕ, Ĭ : CRISTA (*crésta*, **créita*) *krịta*ᵉ, QUADRAGĒSIMA (*carésma*, **caréima*) *kaᵉʰʒ̣ị̀ma*ᵉ; Ĭ épenthétique : STRICTUM (*estreit*, **éitréit*) *itrẹ̀i*; Ŏ : COSTA (*costa*, **coita*) *kụ̀ta*ᵉ, *TOSTUM (*tost*, **toit*) *tạ̀u*; Ō, Ŭ : *AGŬSTUM (*aost*, **oit*) *ạ̀u*, MŬSTELA (*mostela*, **moitiala*) *mü̇̀ṭạla*ᵉ.

---

1. Se reporter à l'*i* posttonique.

2. *crège* (je crois) semble être la forme mouillée de *crèzi* : l'addition de l'*i* est un phénomène morphologique bien connu de l'ancien provençal.

3. Nous verrons, aux voyelles, dans quels cas *a* s'allonge.

Il y a des restrictions à faire et des exceptions à signaler :

1° Devant les sonores (D, G, N), S se change en *r* après E, O[1]. D : *COSETURA (au moyen âge, *cosdura*, *cordura*) *kurḍụ̯ʰ̯aᵉ*; G : *MESGUM (*mesgue*) *mèrgè*; N : *ELEMOSYNA (**elmosna*) *imǫ́rnaᵉ*.

2° S se vocalise en *i* après A, devant les sonores (L, N) : *CASSANUM (**chasne*, **chaine*) *tsènè*, *CASTELLUCIUM (*Chaslutz*, **Chailus*) *tsìlụ*. Cf. pour X : *PAXELLARIA (**pasleira*, **paileira*) *pwilìʰ̯ʰ̯aᵉ*.

EXCEPTIONS. — S précédant une consonne s'est conservé dans quelques mots; cela tient à l'influence de la région voisine où S ne s'est pas amuï dans cette position : *bụskè* (au moyen âge, **bosquet*, dérivé roman de *bosc*), *PASTINATA *paᵉstaᵉnạdaᵉ*. (Cf. *ADIUXTARE *aᵉdzuᵘsta*).

HISTORIQUE. — Il est difficile de déterminer à quelle époque s'est produit l'amuïssement de l's. S devant une consonne est encore noté dans la pièce de 1477 (*aquestas*, *nostres*, *bestias*), mais ceci ne prouve rien, car on sait, par exemple, que l'orthographe française a conservé cet S six siècles après sa chute. D'ailleurs, d'après certaines particularités[2], l'auteur pourrait bien appartenir à la région où S ne s'est pas amuï devant les consonnes sourdes. — Pour l's final, nos deux textes du XVᵉ siècle l'écrivent généralement; cependant nous trouvons deux ou trois fois *la* (article féminin *pluriel*), et une vocalisation de S en I (pièce de 1477) dans *lois* (article masculin pluriel) : l'*s* ne signifie rien; c'est l'*i* qui représente l'*s* primitif. — S final s'écrit encore, à l'exemple du français, dans les textes patois qui s'impriment de nos jours. — Cette question est très complexe, et soulèverait beaucoup de difficultés dialectologiques dans le détail desquelles nous ne pouvons entrer ici.

---

1. Rapprocher la dissimulation de SS en RS dans DECEM SEPTEM (**desset*) *dèrsèt*.

2. Ainsi, on trouve *vouvant* = VOLANTEM : or, en général, les pays qui changent L médial en *v* ont conservé S devant les consonnes sourdes. Par contre, nous avons *ravas* = RAPAS, phénomène qui rattacherait la pièce à une région toute différente. Et on ne peut pas alléguer ici l'influence française, puisque le mot se trouve pour la première fois chez Rabelais, et encore sous la forme provençale *rabe*. Il est donc impossible de tirer une conclusion.

CHAPITRE III

LABIALES

Ces consonnes ont été en général peu altérées. Notons seulement, outre l'affaiblissement régulier de P et B intervocaliques : 1° L'altération de P, B, V devant E, I latins en hiatus. — 2° La chute de B, V, F intervocaliques au contact des voyelles sourdes. — 3° La vocalisation en U de B et V. — 4° L'intercalation d'un Y devant I après toute labiale.

P [1]

I. — Devant une voyelle.

1° Cas général : devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, ou appuyé, P se conserve : PALA *pạla*^{ĕ}, PĬRA *pę̣ʰ̯a*^{ĕ}, PUTEUM *pu*, etc.; *CAMPANIOLUM *tsãpa*^{ĕ}*ŋó*, SPATULA *ipą̃la*^{ĕ}, etc. En particulier, PP se réduit à *p* : *CAPPELLA *tsa*^{ĕ}*pę̣la*^{ĕ}, *CUPPĬTUM *kụpẹ̀*, *PAPPA *pạpa*^{ĕ}, etc.

β) Intervocalique, P devient *b* : *ACCAPARE *tsa*^{ĕ}*ba*, *CANNAPONEM *tsa*^{ĕ}*na*^{ĕ}*bu*, CREPARE *ka*^{ĕ}*rba*, CUPIDUM *kụbyẹ̀*, *POPULA *pyibụla*^{ĕ}, RAPA *rạba*^{ĕ}, etc.

---

1. *p* et *b* intercalent après eux, devant *u* et *u*, une semi-consonne qui est *f*^{b} pour *p*, — *w*^{b} (devant *u*), *ẅ*^{b} (devant *u*) pour *b*. Ainsi, il serait plus exact d'écrire *pf*^{b}*u* (PUTEUM), *pf*^{b}*u*^{ʰ}*̯a* (PLORARE), *bw*^{b}*u* (BONUM), *tsa*^{ĕ}*bẅ*^{b}*u* (*CAPUTUM). Mais cette semi-consonne est, somme toute, assez faible; de plus elle varie beaucoup suivant les mots, et d'après la place de l'accent tonique. Nous ne la représentons donc pas, pour éviter une complication inutile.

γ) Final, P tombe : CAMPUM (au moyen âge, *champ*) *tsã*, LUPUM *lu*, *SERPEM *sǽr*.

2° Devant E, I latins en hiatus.

PI devient *ts*. Nous n'avons d'exemples de ce groupe que lorsqu'il est intervocalique : *APPROPIARE *a*ᵉ*purtsa*, PIPIONEM *pyitsu*, SAPIAT *sạtsa*ᵉ.

3° Devant I roman (Ī).

Même traitement que dans le premier cas, seulement il s'intercale un *y* entre la consonne et l'*i*.

α) Initial, ou appuyé, P se conserve : PĪNUM *pyi*, PĪPIONEM *pyitsu* ; *EX-CARPĪRE *itsa*ᵉ*rpyi*, SPĪNA *ipyịna*ᵉ. Joignons-y les deux mots irréguliers : PITUITA *pupyịda*ᵉ, *POPULA (au moyen âge, *pibola*) *pyibụla*ᵉ.

β) Intervocalique, P devient *b*[1] : *RAPICIA *ra*ᵉ*byịsa*ᵉ, *RAPĪNARE *ra*ᵉ*byina*, *RAPĪNUM *rạ*ᵉ*byi*.

II. — Devant une consonne.

1° Groupe PR.

α) Initial, ou appuyé, le groupe PR se conserve. — Nous réservons encore l'étude des métathèses : PRATUM *pra*, PRESSUM *pré*, PRETIUM *prẹ̀i* ; *VESPERAS *vị̀prā*.

β) Si le groupe PR est intervocalique, il devient *br* : CAPRA *tsạbra*ᵉ, LEPOREM *lẹ́brè*, *RECIPERE-HABEO *rèsèbré*, etc. Le groupe P'R s'est affaibli en *r*, devenu *ẓ*, dans PAUPEREM (au moyen âge, *paubre*) *pọ̀ẓ̀ẹ*. Nous trouvons encore *paubre* dans la pièce de 1477.

2° Groupe PL.

Règle générale, ce groupe reste intact, ou s'affaiblit en *bl*. Mais quelquefois il s'est mouillé, et alors le patois s'est débarrassé du groupe *pl̥* de deux façons : 1° En expulsant un des éléments du groupe. — 2° En assimilant *pl̥* à *kl̥*. Une subdivision s'impose donc :

---

1. Pas plus que les autres labiales, P n'est altéré par I roman en hiatus, qu'il provienne ou non de I latin : PĬLUM (*pel*, **peal*, **pial*) *pyò* — PĬLA (*pila*, **piala*) *pyạla*ᵉ.

A. Cas général : PL ne s'est pas mouillé.

α) Initial, ou appuyé, PL se conserve : PLANCA *plãtsa*ᵉ, PLICARE, *plaᵉdza*, PLUMA *plụmaᵉ*, etc. : SIMPLEX *eẽplè*, SUPPLEX *sụᵘplè*.

β) Intervocalique, PL devient *bl* : COPULARE *kubla*, DUPLEX *dụᵘblè*.

B. PL s'est mouillé :

α) On expulse un des éléments du groupe *pl* : 1° Devant A, c'est *l* qui disparaît : CAPPULARE[1] *tsaᵉpya* (par l'intermédiaire *chaplar*). — 2° Devant I, réduit à *ẻ* au contact de la consonne mouillée, c'est l'élément *y* qui est chassé : *REIMPLIRE *rãplè* (par les intermédiaires *remplir*, *remplẻ*)[2]. Nous reverrons ce mot quand nous étudierons Ī tonique. — 3° Devant les voyelles sourdes, *l* est complètement expulsé : PLORARE *puᶻʰa* (par les intermédiaires *plurar*, *plurar*), PLUS *pu* (forme intermédiaire, *plus*).

β) On confond *pl* avec *kl*. Si le groupe est appuyé (pas d'exemple à l'initiale), nous avons le son *kl* : MESPILA *mìklaᵉ* (forme intermédiaire, *mespla*). — S'il est intervocalique, nous avons le son *l* : *STUPILA *itụᵘlaᵉ* (forme intermédiaire, *estụbla*). (Se reporter au groupe CL.)

3° Groupe PT.

P tombe toujours : *ACCAPTARE *tsaᵉta*, *NEPTIA *nẹsaᵉ*, SEPTEM *sèt*.

B

I. — Devant une voyelle.

1° Cas général : devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, ou appuyé, B se conserve : BAIULARE *bìla*, BIBERE *bụᶻʰè*, BULLIRE *buli*, etc. ; BARBA *barbaᵉ*, *CAMBA *tsãbaᵉ*, HERBA *ẹ́rbaᵉ*. Appuyé médiatement, B devient *v* dans *MERIBILIA[3] *maᵉrvẹ́laᵉ*.

---

1. Il est probable que ce mot a eu deux P. Cf. les mots français de la même famille : *chapon*, *chapuis*, etc.

2. On peut relever le même phénomène pour le groupe *bl* dans *OBLITARE *ublèda* (par les intermédiaires *oblidar* *oblèdar*).

3. M. Thomas suppose *MERIBILIA, altération de MIRABILIA due à l'influence de MERERI, mériter, pour expliquer le franç. *merveille*. Notre patois se rattache au français : le provençal *meravelha* suppose au contraire *MERABILIA.

β) Intervocalique, B devient *v* : BIBIMUS *bụvẽ*, CABALLUM *tsa^{e}vò*, HABERE, *vér*, etc. Joignons-y les imparfaits en -ABAM *-ạva^{e}* (AMABAM *a^{e}mạva^{e}*). Quant aux imparfaits en -ĔBAM, -ĪBAM, on sait que le B y est tombé très anciennement, et que dès le moyen âge ils sont en *ia*.

B intervocalique est tombé très régulièrement au contact des voyelles sourdes : CUBARE (au moyen âge, *coar*) *kwa*, *RUBIGULA *rwạlẹ̀*, *SABUCUM (au moyen âge, *saüc*) *isa^{e}yu*, *TABONEM *tạ̀u*. — Dans HABUIT (au moyen âge, *ag*, puis *ac*), le *b* intervocalique, devenu *v* de bonne heure, s'est combiné avec l'*u* suivant pour former un *w*, lequel a engendré un *g*. La forme actuelle *a^{e}ge* a été refaite d'après le subjonctif *agues*, devenu lui-même *a^{e}gésa^{e}*. Sur le modèle de ces formes et de quelques autres qui dérivent directement du latin (voyez l'*u* en hiatus), on a formé toute une série de prétérits en *-gé*, et de participes en *-gut*, qui sont aujourd'hui terminés en *-ḍu* (mouillement de la palatale) : *vengut*, *vẽḍu*; *begut*, *bèḍu*, etc.

α) Final. — A. Si le B est appuyé, il tombe : PLUMBUM *plõ*. — B. S'il est intervocalique, il se vocalise en *u* (*u*). Le phénomène étant le même que pour B précédant une consonne, nous réunirons ces deux cas.

2° Devant E, I en hiatus.

Intervocalique, ou appuyé, le groupe BE, BI devient *dz* : *RABIA *rạdza^{e}*, RUBEA *rụdza^{e}*; *CAMBIARE *tsăḍza*, *LUMBEA *lọ̀dza^{e}*, et le mot *itùdza* (au moyen âge, *estalbiar*). Quelquefois cependant B se conserve : *ALBIACUM *v ŭbya*.

Nous n'avons pas d'exemple de B devant Ī.

II. — Devant une consonne.

1° B est initial. Il se conserve : Groupe BR : BRACAS *brạ^{e}yā*, *BRACHUM *bra*, *BROCCA *brọ̀tsa^{e}*, sans préjudice des questions de métathèse. — Groupe BL : *BLATUM *bla*.

2° B est précédé d'une consonne. Devant R, B se conserve; il tombe dans tous les autres cas : Groupe BR : ARBOREM *ạbrò*, UMBRA *ōbra^{e}*. — Autres groupes : CUCURBITA *ka^{e}rgụla^{e}*, *PLUMBICARE *plõdza*. Joignons-y SUBTUS (au moyen âge, *sotz*) *sù*, où B est tombé de bonne heure, sans doute à cause du groupe *tz*.

3° B est précédé d'une voyelle.

Nous joignons à ce cas celui où B, intervocalique en latin, est devenu final en roman. — B se vocalise en *u* (représenté par *u* dans les textes du moyen âge). Notre patois se sépare ici nettement du français pour se rapprocher du provençal : il appartient à la région où B s'est vocalisé en *u* dans tous les cas. — Nous renvoyons au vocalisme pour les contractions des diphtongues qui en sont résultées. B final : BIBET (au moyen âge, *beu*) *bœ̨u*, SEBUM *cœ̨u*, TRABEM *trò*, etc. ; B devant une explosive : CUBITUM *kṵdè*[1], DEBITUM *ḍụtè*, *MALE-HABITUM *ma^ẻlòtè*; B devant R : BIBERE *bṵ̃ǯè*, FABRUM *fòǯè*, FEBR(U)ARIUM *fyṵ̃ǯèi*, etc. ; B devant L : NEBULA *ṇụla^ẻ*, TABULA *tòla^ẻ*[2].

V

I. — Devant une voyelle.

1° Cas général : devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial ou appuyé, V se conserve en général.

Initial : VACCA *vạtsa^ẻ*, VESPA *vĩpa^ẻ*, VISCUM *ivẹ̃kè*, VENENUM *vẹ̃ǯè*, VOLARE *vula*.

Il y a des exceptions :

1) V initial a été confondu quelquefois avec W germanique, et prononcé GW, aujourd'hui réduit à *g*. Ce phénomène est plus rare qu'en français : *RE-INVAGINARE *rãgwina*[3], *VADARE *ga^ẻza*, VASTARE *ga^ẻta*, *VERACTUM *ga^ẻǯè*.

2) V initial devient *b* : *VĬSS-ĪNA *bèẹ̃na^ẻ*, *VOMĪRE *bũmyi*. Ce dernier mot est également irrégulier au point de vue du vocalisme.

---

1. La forme que l'on trouve généralement au moyen âge est *cóbde* : le *b* a-t-il été remplacé par un *u* ou par un *i* (cf. prov. mod. *couide*)? Il est difficile de le dire, car les diphtongues *óu* et *ói* aboutissent souvent au même son dans notre patois. (Se reporter au vocalisme.)

2. B se conserve dans RUTABULUM *rudạblè*.

3. Le son *ã* est d'ailleurs dû à l'influence du mot français *rengainer*. — Une étymologie bien séduisante est *VAGINARE (dérivé de VAGIRE) *gwina* (pleurnicher) (par l'intermédiaire **gaïnar*).

3) Enfin V initial se change en *f* (sans doute sous l'influence de FERRUM) dans VERUCULUM *faᵉru*, dont la terminaison a d'ailleurs été refaite sur la terminaison française. Remarquer aussi l'*r* du mot patois, qui suppose toujours RR latin.

Appuyé : INVIDIA *ivẹ̀dzaᵉ*, *SALVATICUM *sṳ̀vạdzẹ̀*, SERVARE *saᵉrva*, etc.

β) Intervocalique, V se conserve généralement : CAVARE *tsaᵉva*, LEVARE *lẹ̀va*, NOVA *nọ́vaᵉ*, *STĒVA *itẹ̀vaᵉ*, VĪVA *vyịvaᵉ*. Mais il tombe régulièrement au contact des voyelles sourdes, soit avant la tonique, soit entre la pénultième et l'antépénultième des proparoxytons[1] : AVUNCULUM *ọ̃klẹ̀*, OVICULA *vwịlaᵉ*, PAVOREM *pọ̀u* ; IUVENEM *dzẅịnẹ̀*.

γ) Final. Même subdivision que pour B :

A. Appuyé en latin, V tombe : NERVUM (au moyen âge, *nerf*) *nér*.

B. Intervocalique en latin, V se vocalise en *u* (*u* dans les textes) : BOVEM (au moyen âge, *bou*) *bạ̀u*, CLAVEM *klọ̀*, VIVIT *vyạ̀u*.

2° Devant E, I latins en hiatus :

α) Initial, V se conserve : VIATICUM *vyạdzẹ̀*, *VIOLUM *vyó*.

β) Quand le groupe VI est dans le corps des mots, il subit plusieurs traitements :

1) V se change en *b* ; I en hiatus devient *y* : CAVEA *dzạbyaᵉ*.

2) V se vocalise (I étant considéré comme une consonne[2]), et I devient lui-même *dz* comme I consonne du latin classique : *LEVIARIUM (au moyen âge, *leugeir*) *ḷṳ̀dzẹ̀i*.

3) V tombe, I devient *y*. Cette chute de V est récente : *NOVIA *nóyaᵉ*[3].

3° Devant I roman.

Même traitement que dans le premier cas, mais *y* s'intercale entre *v* et *i*.

---

1. Il tombe irrégulièrement, comme en français, dans *VIVANDA *vyàdaᵉ*.

2. Nous ne parlons pas de *v* précédant une consonne, parce que dans ce cas il était devenu *u* en latin vulgaire (*AVICELLUM, *AUCELLUM). Dans les cas rares où le fait s'est produit en roman, anciennement *v* se vocalise (VIVERE ; *vyụ̀ẓẹ̀*) ; — si le contact s'est produit plus tard, *v* tombe : *pas verai*, **pavrai*, *paᵉrè*.

3. Rapprochons HABE(B)AM (*avia*) *aᵉyaᵉ*, etc.

α) Initial, ou appuyé, V se conserve : VĪNEA *vyịṉaᵉ*, *VĪRIARE *vyiẓ̣a*, VĪTA *vyịdaᵉ* ; *CONVĪTARE *kuvyida*, SERVĪRE *saᵉrvyi*.

β) Intervocalique, V se conserve quand il n'est pas au contact d'une voyelle sourde : *CAVĪCULA *tsaᵉvyịḻaᵉ* et *dzaᵉvyịḻaᵉ*.

F

I. — Devant une voyelle.

1° Cas général : devant A, Ĕ, Ĭ, O, U.

α) Initial, ou appuyé, F se conserve : FABA *fạvaᵉ*, FEMINA *fẹ̄naᵉ*, *FUMATA *fumạdaᵉ*, etc. ; *CALEFARE *tsŭ̀fa*, CEREFOLIUM *itsaᵉrfǽ*, *CONFESSARE *kufèsa*, etc.

β) Intervocalique. Nous n'avons d'exemples que de F au contact de voyelles sourdes; avant la tonique, il tombe, mais il se conserve entre l'antépénultième et la pénultième des proparoxytons : PROFUNDUM *plō*, *SCROFELLAS *ikuẓ̣ḗlā*, *TRIFOLĬTTA [1] *trŭ̀lẹ̀taᵉ* ; ACRIFŎLUM *grifu*.

2° Devant E, I latins en hiatus.

Dans le corps des mots, il y a métathèse de I ; F se conserve : *CŌFEA (au moyen âge, *coifa*) *kwịfaᵉ*.

3° Devant I roman.

Il s'intercale un *y* entre *f* et *i*. Nous n'avons d'exemples que pour F initial : FĪLIA *fyịḻaᵉ*, *FĪLIATUM *fyiḻa*, FĪNEM *fyi*, etc.

II. — Devant une consonne (R ou L).

F se conserve : FRATREM *frẹ̀ẓ̣ᵉ*, FRIGIDUM *frẹ̀i*, FRONTEM *frā*, etc. ; FLAGELLUM *iflaᵉdzé*, *FLECTĪRE *flìṭi*, FLOREM *flur*, etc ; CONFLARE *kufla*, *ịflè*, subst. verbal de INFLARE.

---

1. *TRIFOLUM n'a rien laissé : *trẹ̀flè* vient du français.

CHAPITRE IV

SONNANTES

En général, les sonnantes intervocaliques ne s'affaiblissent pas : nous avons dans notre dialecte une remarquable exception pour R. — Signalons encore le mouillement de L et N devant I et U, la vocalisation de L, les phénomènes de nasalisation, et la métathèse de R appuyé.

L

I. — Devant une voyelle.

1° — CAS GÉNÉRAL : DEVANT A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, appuyé, ou intervocalique, L se conserve : Initial : LAXARE *lìsa*, LENEM *lè*, LĬTTERA *lẹ̀tra*ᶜ, LONGUM *lō*, *LŬRIDUM *lur*, etc. L s'est changé en *r* dans *LUSCINIOLUM *ruɛèŋó*. — Appuyé : nous laissons de côté les groupes CL, GL, QU'L, T'L, D'L, PL, BL, FL, dont nous avons parlé plus haut. On se rappelle que les trois premiers, et quelquefois le sixième et le septième mouillent L. Ailleurs, L appuyé se conserve : *PARAULARE *paᶜrla*, etc. En particulier, LL se réduit à *l* :*AVELLANEA *ùlạŋaᶜ*, ILLA (procl.) *laᶜ*, *PAXELLARIA *pwilìẓ̣ʰaᶜ*, PULLA *pulaᶜ*, *VITELLA *vèdẹ̀laᶜ*, etc. La forme *ịḷaᶜ* (ILLA tonique) doit provenir d'une fusion entre les deux formes romanes *ilh* et *ela*. — Intervocalique : ALA *ạlaᶜ*, GELARE *dẓaᶜla*, *SOLICULUM *sụᵘlè*, etc. [1].

---

1. L médial tombe souvent à la 2ᵉ pers. sing. ind. prés. (refaite sur le pluriel) de *VOLERE : on dit *t ẽ vụlì ná*, et *t ẽ vwi na* (tu veux t'en aller).

Dissimilation. — Il y a dissimilation de *l* médial (issu de L ou LL latin) quand la syllabe suivante commence par *l* mouillé (*l̥*). L se change en *v*[1] : *EX-SOLICULARE *isu*^{u}*va*^{ê}*l̥a*, PELLICULA *pya*^{ê}*vạl̥a*^{ê} (forme intermédiaire : *pelelha*).

β) L final en roman.

A. L double[2]. Le traitement varie, suivant la voyelle qui précède L :

1° Après A, LL se vocalise en *u* (*u*) : CABALLUM (au moyen âge, *chaval*, puis *chavau*) *tsa*^{ê}*vò*.

2° Après Ĕ, LL tombe simplement : (suffixe -ĔLLUM, -*é*[3]), BOTELLUM *budé*, *CŪPELLUM *ṭubé*, PELLEM *pé*, etc.

3° Après Ŏ, le traitement est très irrégulier : COLLUM (au moyen âge, *còl*) *kwé*.

4° Après (Ō) Ŭ, LL tombe : SATULLUM (au moyen âge, *sadól*) *sa*^{ê}*du*.

B. L simple. Il se vocalise toujours en *u* (*u*). A : MALUM (*mau*) *mò*; Ĕ : FĔL (**feau*) *fyò*; Ē, Ĭ : PĬLUM (**peau*) *pyò*; Ī : FĪLUM (**fiau*) *fyò*; Ŏ : *VŎLIT (*vou*) *vó*; Ū : CŪLUM (**kieu*) *ṭạ̀u*, etc.

Pour *ó* (*ō*, *ŭ*) nous n'avons d'exemples que lorsque la voyelle est posttonique en latin et en très ancien provençal : L tombe comme dans le cas où *ó* est suivi de LL : *ACRĪFOLUM (**agrifól*, **griful*, **grifu*) *grifụ*, CONSULEM (*cọssól*, **kọsul*, **kọsu*) *kṓsu*.

---

1. Rappelons que Vinzelles est très proche de la région où L intervocalique se change toujours en *v*. — *COLUCULA a dû devenir *CONUCULA dès le latin vulgaire. (Cf. fr. *quenouille*, it. *conocchia*.) Voir pour l'historique de ce mot, p. 12.

2. L appuyé par une autre consonne que par L, n'est jamais final en roman, parce qu'il veut toujours après lui une voyelle d'appui.

3. Le mot *byò* (BELLUM) qui n'est employé que dans de très rares expressions (*byò tẽ*, *byò frẹ̀*^{h}*ẹ̀*, *byṓsẹ̀ṇẹ̀*) a été emprunté au français, au moment où *beau* se prononçait *beạu*. — A côté de *byòsẹ̀ṇẹ̀*, on dit aussi *bḗsẹ̀ṇẹ̀*, qui est régulier (BELLE SENIOR). — On trouve déjà *vede* (VITELLUM) dans le menu des dames des Chases. Notre seconde pièce du XVe siècle appartient à une autre région phonétique.

2° — PHÉNOMÈNE DU MOUILLEMENT.

Le cas s'est produit à deux époques fort éloignées l'une de l'autre : au début du moyen âge, devant E, I latins en hiatus, et, beaucoup plus tard, devant I roman, libre ou en hiatus, et devant U. — *i* en hiatus est toujours absorbé pour former la consonne mouillée.

A. Devant E, I latins en hiatus.

α) Initial, appuyé, ou intervocalique, LE, LI devient *ḷ* : LIGAMEN (devenu de bonne heure *LIAMEN) *ḷã*; *COCHLEARIA (au moyen âge, *culheira* [1]) *ṭuḷiǯᵃᵉ*, *MOLLIARE *muḷa*; MELIOREM *mèḷur*, *MERGULIARE *maᵉrgụḷa*, PALEA *paḷaᵉ*, etc.

β) Final, le groupe qui était resté *lh* au moyen âge, se décompose : l'élément *l* tombe; il reste un *i* qui se combine généralement avec la voyelle précédente (se reporter au vocalisme). ALLIUM (au moyen âge, *alh*, puis **ai*) *è*, CEREFŌLIUM *itsaᵉrfœ*, MĔLIUS *mèi*, etc.

B. Devant I roman, libre ou en hiatus, et devant U.

Il se forme toujours le son *ḷ* (car il ne peut être ici question de *l* mouillé final).

1° I en hiatus : LEVEM *ḷò* (par les intermédiaires *leu*, *leau*, *liau*), LINGUA (**lienga*) *ḷẹgaᵉ*, LOCUM (*luoc*, **lioc*) *ḷó*, etc.; VALEBAM (au moyen âge, *valia*, puis *valiạ*) *vạᵉḷaᵉ*, et tous les imparfaits analogues.

2° I libre : LĪMA *ḷimaᵉ*, LĪNUM *ḷi*; BULLIRE *buḷi*, *FALLĪRE *faᵉḷi*, *PALĪCIA *paᵉḷisaᵉ*, etc. — L ne se mouille jamais devant *i* de formation récente, résultant de la contraction des anciennes diphtongues. Le mot suivant offre une exception remarquable : L s'est mouillé, sans doute sous l'influence du second I : LACRIMA *ḷigrịmaᵉ* (formes intermédiaires : *laigrema*, *laigrima*, *ligrima* [2]). (Cf. LAXARE *lisa*, etc.)

3° U : *LĪMITARE (au moyen âge, *lundar*, puis **luendar*) *ḷẅẽdar*, LUNA *ḷụnaᵉ*; *ALLUMINARE *ḷụma*. On voit par le premier exemple que le phénomène ne se produit pas moins si l'U se trouve en hiatus. — L ne se mouille pas devant l'U de formation récente. (Voyez : *ALAUDĬTTA *lụzẹ̀taᵉ*; *EXPĬLONARE *ipèluᵘna*). Mais si cet U est en hiatus, il y a hésitation : LONGE *ḷẅẽ* et *ḷẅẽ*.

---

1. D'ailleurs, dans ce mot, même sans la présence de E *en hiatus*, L serait mouillé par le C précédent.

2. Nous reviendrons sur ce mot dans le vocalisme.

II. — Devant une consonne.

L se vocalise en *u̯*. Cette vocalisation semble postérieure à celle de L final. Dans cette dernière position, la vocalisation commence dès le XIIe siècle : au XVe, c'est un fait accompli. — L précédant une consonne est vocalisé dans la pièce de 1477 (*aultre* et *autre*, *eulx*, *reaulme*, *chaufar*. Remarquer l'influence de l'orthographe française). Mais, dans le menu des dames des Chases, nous trouvons encore *del* (*DE-ILLUM), *salcisse*. — Voici quelques exemples : ALTUM (au moyen âge, *aut*) *nò*, BŬLLICARE *bŭ̀dz̧a*, CŎLLOCARE *kùtsa*, *FĬLICARIA *fŭ̀dz̧ĭ̀ʰz̧a^ē*, SALVARE *sŭ̀va*, *SULPUREM *ɛŭ̀prè*, etc.

Il y a deux séries d'exceptions [1] :

1° Le groupe LV devient souvent *ul* par métathèse : MALVA (au moyen âge, *maula*) *mọ́la^ē*, MILVUM + suff. *ard* (**miulard*) *myŭ̀lar*.

2° L tombe devant les labiales dans les mots suivants : *COLPUM (au moyen âge, *colp*, puis *cop*) *kó*, *ELEMOSYNA (**elmosna*, **emosna*) *imọ́rna^ē*; PALMULA (**pạmola*) *pāmụla^ē*, RAMUM-PALMAE (*rampalm*, **rapam*) *ra^ēpā*.

R

I. — Devant une voyelle.

1° Cas général : devant toute voyelle autre que E, I en hiatus.

a) R initial, double, ou appuyé, reste R : *RACĪMUM *ra^ēję̄*, *RĬGA *rẹ́dz̧a^ē*, *RŬBĬGULA *rwạlẹ̄*, etc. — *PORRATA *purạda^ē*. *SERRARE (p. SERARE) *sa^ēra*, TERRA *tạra^ē*, etc. Il en est de même quand les deux R ne sont en contact qu'en roman : QUAERERE (au moyen âge, *querre*) *kar*. — Si *r* est appuyé, deux cas peuvent se présenter : 1° Ou bien R est précédé d'une consonne qui se vocalise (L, V, B, G, T, D médiaux) : il se comporte comme R intervocalique, avec lequel nous l'étudierons.

---

1. On sait que L était tombé en latin vulgaire dans BALNEUM, *BANEUM, *bē*.

— Restent les groupes BR, GR, TR, DR non médiaux, — et CR, PR, FR, QU'R, — que nous connaissons déjà. Mais nous avons réservé les questions de métathèse : c'est à ce point de vue que nous allons maintenant nous occuper de ces divers groupes.

MÉTATHÈSE. — La voyelle qui suit l'un des groupes BR, etc..., s'intercale entre les deux consonnes du groupe; mais ce phénomène est loin d'être général : nous mettrons dans une première colonne les mots qui n'ont pas subi la métathèse, et dans une seconde ceux qui l'ont subie. — Quand les différents temps, modes ou personnes d'un même verbe ne sont pas homogènes à ce point de vue, nous faisons le départ des deux traitements.

Mots sans métathèse.	*Mots avec métathèse.*
BR	
BRACAS *brạ^{e}yā*	*BRUCARIA *ba^{e}rdz̄$^{\frac{b}{z}}$ạ^{e}*
*BRACIUM *bra*	*BRUSTULARE *burla*
*BROCCA *brọ̄tsa^{e}*	
*IMBROCCARE. Ind. prés. Sing. 1re p. *ēbrọ̄tsè*; 3e p. *ēbrọ̄tsa^{e}*. Pl. 3e p. *ēbrọ̄tsō*. — Subj. Sing. 1re p. *ēbrọ̄tsè*; 3e p. *ēbrọ̄tsè*. Pl. 3e p. *ēbrọ̄tsō*	*IMBROCCARE *ēbúrtsa*, et à tous les autres temps, modes et personnes
CR	
CREDERE. Inf. *kri$^{\frac{b}{z}}$è*, et partout ailleurs.	CREDERE. Ind. pr. S. 2e *kạ^{e}rzèi*. P. 1re *kạ^{e}rzē*; 2e *kạ^{e}rzé*. — Subj. pr. S. 2e *kạ^{e}rdzā*. P. 1re *kạ^{e}rdzē*; 2e *kạ^{e}rdzā*. — Ind. imp. *kạ^{e}rja^{e}*, etc.
CREMARE *kra^{e}ma*	*CREMACULUM *kurmè*
CREPARE. Ind. et Subj. prés. S. 1re *krébè*; 3e *krẹba^{e}* (subj. *krébè*). P. 3e *krẹbō*.	CREPARE *ka^{e}rba*, et partout ailleurs.
CRESCERE *krisè*	CRUCEM *kur*
CRISTA *krita^{e}*	
CRUDUM *kru*	
CRUSTA *krụta^{e}*	SCROFELLAS *iku$^{\frac{b}{z}}$ẹlā*

Sans métathèse.	*Avec métathèse.*
DR	
D(I)RECTUM *drẹ̀i*	
*DRECTIARE *drisa*	
FR	
FRATREM *frẹ̀ẓ̣ʰè*	
FRAXINUM *frẹ̀sè*	
FRIGIDUM *frẹ̀i*	*EX-FRI(G)IDĪRE *ifaᵉrjè*
FRONTEM *frã*	*FRI(G)IDĪNARE *faᵉrjèna*
FRUCTUM *fru*	*FRICTARE (?) *faᵉrta*
GR	
GRACULUM *grè*	
*GRAMINEM *grạmè*	
GRANDEM *grã*	
GRANUM *gró*	
*GROSSUM *grœ̀u*	*GROSSĬTUM *gụrsè*
*GRUNDARE *grõda*	*RANUCULA (*granolha*) *gurnẹ̀ḷaᵉ*
*GRUNNIARE *gruṇa*	GRUNNIRE *gurṇi*
PR	
PRECARE. Ind. et Subj. pr. S. 1re *prẹ́dzè*; 3e *prẹ́dzaᵉ* (Subj. *prẹ́dzè*). P. 3e *prẹ́dzõ*	PRECARE *paᵉrdza*, et partout ailleurs.
*PRENDERE. Ind. pr. 3e p. Sing. *prẽ*, et partout ailleurs. De même *APPRENDERE, *COMPRENDERE	*PRENDERE *pạᵉrṇè*. Ind. pr. *pạᵉrnè*, etc. (sauf la 3e p. sing). — Subj. pr. *pạᵉrṇè*, etc. Imp. ind. *pạᵉrṇaᵉ*, etc.
*APPROPIARE. Ind. Subj. pr. S. 1re *aᵉprœ́tsè*; 3e *aᵉprœ́tsaᵉ* (sub. *aᵉprœ́tsè*). P. 3e *aᵉprœ́tsõ*	*APPROPIARE *aᵉpurtsa*, et partout ailleurs.
*PRAESTA *prịtaᵉ*	*EXPRAEMINARE *ipaᵉrmèna*
*PRATA *prạdaᵉ*	*PRIMARIUM *purmẹ̀i*
PRATUM *pra*	*PRODE *pur*
PRESSUM *pré*	PROTELUM *purḍò*
PRETIUM *prẹ̀i*	PRUNA *pụrnaᵉ* (et dérivés).

Sans métathèse.	*Avec métathèse.*
Q'R	
QUADRAGINTA *krą̃taᵉ*	
QUIRITARE *krida*	
TR	
TRABEM *trò*	
*TRAGERE *trę̀ẓ̣ʰè*	
*TRASCONDERE *traᵉkǫ̃drè*	
*TRASVERSA *traᵉvąrsaᵉ*	
*TREMEARE (p. TREMERE) *kraᵉŋa*	
TRES *trę̀i*	TREDECIM *tąᵉrdzè*
*TRIFOLĬTTA *trǖlę̀taᵉ*	TRICHILA *tąᵉrḷaᵉ*
TRIGINTA *trę̃taᵉ*	
*TRIPALIUM *traᵉbè*, et dérivés.	
*TROCULARE. Ind. Subj. pr. S. 1re *trǫ́ḷè*; 3e *trǫ́ḷaᵉ* (subj. *trǫ́ḷè*). P. 3e *trǫ́ḷõ*	*TROCULARE *turḷa*, et partout ailleurs, ainsi que dans les dérivés.
*TROCULUM *trǽ*	
*TROIA *trǽdzaᵉ*	

Le phénomène inverse est très rare (passage de R devant la voyelle qui le précède) :

Avec métathèse.	*Sans métathèse.*
CR	
*EXCORTICARE. Ind. et Subj. pr. S. 1re *ikrǫ́tsè*; 3e *ikrǫ́tsaᵉ* (Subj. *ikrǫ́tsè*). P. 3e *ikrǫ́tsõ*	*EXCORTICARE *ikurtsa*, et partout ailleurs.
TR	
TORNARE. Ind. et Subj. pr. S. 1re *trǫ́nè*; 3e *trǫ́naᵉ* (Subj. *trǫ́nè*). P. 3e *trónõ*	TORNARE *turna*, et partout ailleurs.

Mais il existe concurremment les formes *ikọ́rtsè*... et *tọ́rnè*... qui sont même plus usitées.

Il y a une troisième sorte de métathèse, plus rare, qui ne se présente que pour le groupe *br* roman : *r* passe devant *b* : COOPERIRE (au moyen âge, *cobrir*) *kurbyi*.

Signalons encore les deux formes *tɛẹ́brè* et *tɛạᵉrbè* (CANNAPEM).

On remarquera que la première sorte de métathèse se produit généralement sur la protonique et rarement sur la tonique[1]. C'est ce qui explique la différence de traitement pour les diverses personnes du même temps de certains verbes. En effet, dans CRẸPO, CRẸPAT, CREPANT, R précède immédiatement la tonique : il n'y a donc pas métathèse. Il en sera autrement pour CREPẠMUS, CREPẠTIS. Quant à la 2ᵉ pers. du sing. CRẸPAS, on l'a assimilée à celle du pluriel : d'ailleurs toutes les 2ᵉ pers. sing. des trois dernières conjugaisons latines ont été refaites sur les 2ᵉ pers. plur. (*VOLIS, au moyen âge *vòls*; auj. *vụlèi*, d'après *voletz*, etc.). Nous retrouverons ces deux mêmes groupes à chaque pas dans le vocalisme : pour abréger, nous appellerons les personnes qui composent le premier *personnes toniques*, et celles du second *personnes atones*.

HISTORIQUE. — La métathèse, postérieure au XVᵉ siècle (1477 : *prou*, etc.), n'est pas un phénomène qui se soit produit en une fois, comme tous ceux que nous avons étudiés jusqu'ici : il se continue encore de nos jours[2]. — La métathèse s'est introduite d'abord aux personnes atones des verbes, puis elle a envahi peu à peu la conjugaison : ainsi elle est plus ancienne dans les verbes *burla*, *faᵉrta*, que dans *ẽburtsa*, *kaᵉrba*, *paᵉrdza*, *aᵉpurtsa*, *turḷa*, où les personnes toniques n'ont pas subi la métathèse. Les verbes *krịẓᵇè* et *pạᵉrṇè* sont intermédiaires entre les deux séries.

---

1. Ajoutons : 1° La métathèse ne se produit jamais en présence d'une nasale; — 2° Les labiales (*pr*, *br*, *fr*) la favorisent, les linguales (*tr*, *dr*) l'entravent.

2. Ainsi on a conservé le souvenir de la forme *kru* (CRUCEM) qui n'a pas disparu depuis bien longtemps. On dit encore *prẹ́nè*, etc... et *prẹ́ṇè*... à côté de *paᵉrnè*... et *pạᵉrṇè*...: mais ces dernières formes sont plus usitées.

β) R intervocalique en roman se change en $\overset{h}{\underset{\sim}{}}$. Aucune diphtongue romane ne fait appui : on serait tenté d'en conclure que la transformation de *r* en $\overset{h}{\underset{\sim}{}}$ est postérieure à la réduction des diphtongues; mais, dans beaucoup de patois voisins, $\overset{h}{\underset{\sim}{}}$ existe après des diphtongues non réduites.

A. R intervocalique en latin. Éliminons d'abord les suffixes -URA -*u̯*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė} (*COSETURA *kurḏu̯*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė}, etc.), -ARELLUM -*a*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*é* (*FUSTARELLUM *futa*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*é*, etc.), les futurs de la 1re et de la 4e conjugaison (*AMARE-HABEO *a*^{ė}*ma*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*é* — *AUDIRE-HABEO *ŭ̀jėz̧é*, etc.). Voici maintenant des mots isolés : AR(I)ETEM (au moyen âge, *arét*) *ą*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ė*, *CURATUM *ṯu*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*, ERAM *z̧ ę́*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė}, MARITARE *ma*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ida*, MORA *a*^{ė}*mu̯*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė}, PARARIUM *pa*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ę̀i*, etc.

B. R est précédé d'une diphtongue en roman (provenant en général de la vocalisation d'une consonne).

1) Le second élément de la diphtongue est un I. Mettons à part le suffixe -ARIA (au moyen âge, *-eira*) -*ị̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė} : *PRIMARIA (*prumeira*) *purmị̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė}, etc., et le suffixe -ATORIA (*-adoira*) -*a*^{ė}*dẅị̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė}. *CREDERE-HABEO (*creirai*) *kri*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*é*, FRATREM (*fraire*) *frę̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ė*, PUTRIRE (*poirir*) *pu*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ę̀i*, etc.

2) Le second élément de la diphtongue est un U : AURA (au moyen âge, *aura*) *ǫ̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*a*^{ė}, FEBR(U)ARUM (*feureir*) *fyŭ̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ę̀i*, BIBERE (*beure*) *bụ̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ė*, VIVERE (*viure*) *vyụ̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ė*, etc. Le phénomène s'étant produit dans PAUPEREM (au moyen âge *paubre*, puis *paure*) *pǫ̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ė*, nous en conclurons qu'il est postérieur à la chute du *b* dans ce mot.

Deux exceptions, où R se conserve : *CALORARE (au moyen âge, *chaurar*) *tsŭ̀ra*[1], et MOLERE (*molre*) *mụ̀rė*.

γ) R final.

A. R tombe dans deux cas :

1) A l'infinitif de toutes les conjugaisons : AMARE (au moyen âge, *amar*) *a*^{ė}*ma*, PLACERE (*plaz̧er*) *plą*^{ė}*z̧ė*, PLANGERE (*planger*) *plą̃dz̧ė*, VENIRE (*venir*) *vę̀n̥i*, etc. Il y a une exception, c'est le verbe HABERE (*aver*) *vér*.

2) Après une diphtongue : CORIUM (au moyen âge, *coir*) *kǫ̀u*, INTEGRUM (*enteir*) *ẽtę̀i*, NIGRUM (*neir*) *nę̀i*, PAVOREM (*paor*, **paur*) *pǫ̀u*

---

1. D'ailleurs, il peut y avoir deux $\overset{h}{\underset{\sim}{}}$ dans le même mot, sans qu'il y ait lieu à dissimilation : ARATRUM (*araire*) *a*$^{ė}\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ę̀*$\overset{h}{\underset{\sim}{}}$*ė*.

Joignons-y le suffixe -ATORIUM (au moyen âge, *-ador*) *-aᵉdu*, où l'expulsion de l'*i* est inexplicable : *LAVATORIUM (*lavador*) *laᵉvaᵉdu*, etc., et le suffixe -ARIUM (*-eir*) *-ẹi* : *PRIMARIUM (*prumeir*) *purmẹi*.

Enfin R est tombé dans la préposition PER (au moyen âge, *per*) *paᵉ*; mais la forme *paᵉr* s'emploie encore devant les pronoms personnels *yàu* (EGO), *ṭu* (TU), *zẹ* (SE), *iḷaᵉ*, *iḷà* (ILLA, ILLAS), *iṣẹi* (*ECCĬSTOS). (Cf. les composés *pẹʰzaᵉkó*, *pẹʰzaᵉṭi* = *per aco*, *per aqui*.)

B. Dans tous les autres cas, R se conserve : ALTARE *ȕtar*, CARUM *tsar*; FLŌREM *flur*, MELIŌREM *mẹḷur*; DŪRUM *ḍur*, MATŪRUM *maᵉḍur*; etc.

2° Devant E, I latins en hiatus.

Dans quelques mots comme *AGURIOSUM, PARIETEM, *VIRIARE, etc., I en hiatus a disparu de bonne heure sans laisser de trace; partout ailleurs, il y a eu métathèse de I; nous sommes ramenés au cas où R est précédé d'une diphtongue (intervocalique, ou final en roman), cas que nous avons étudié plus haut.

3° Devant I roman en hiatus.

α) R initial. Il n'y a pas de changement : RĪVUM (au moyen âge, *riu*, puis *rieu*) *ryẹ̀u*.

β) R intervocalique. R tombe. Voici d'abord des conditionnels : *AMARE-HABEBAM (au moyen âge, *amaria*, *amaria*) *aᵉmaᵉyaᵉ*, *HABERE-HABEBAM (*auria*, *auria*) *ȕyaᵉ*, etc.; le suffixe roman *-aria*, devenu *-aᵉyaᵉ* : *moquaria*, *mukaᵉyaᵉ* — *bocharia*, *butsaᵉyaᵉ*, etc.; enfin des mots isolés : *CAT(TUM)-SCURI-ALD[1] *tsakuyò*, *MARI-ĬTTA *miyẹ̀taᵉ*[2].

γ) R appuyé. Dans ce cas, *i* en hiatus disparaît : BRIVATE (au moyen âge *Briude*, puis *Brieude*, *Breude*) *brȕḍẹ*, SCRIBERE (*escriure*, etc.) *ikrȕʰzẹ*, TEGULA (*trieula*[3]) *trȕḷaᵉ*.

Cependant, par une analogie facile à comprendre, les conditionnels romans où *r* est appuyé laissent tomber cet *r*, comme ceux où *r* est intervocalique : *RESPONDERE-HABEBAM (au moyen âge, *respondria*, *respondria*) *ripõḍaᵉ*, *SAPERE-HABEBAM (*sabria*, *saubria*, *saubria*) *sȕbyaᵉ*, etc.

---

1. Voir pour ce mot, p. 76, n. 1.
2. De même dans *miyõ* (*Marion*, **Mayon*).
3. Voir pour cette forme, p. 70.

II. — Devant une consonne.

En général, R se conserve. Nous étudierons d'abord le cas où R est devenu final dans notre patois, — puis celui où la consonne subséquente s'est conservée.

CARNEM (au moyen âge, *charn*) *tsar*, FERRUM *far*, MORTEM *mór*, CORPUS *kór*, *LURIDUM *lur*, VERMEM *var*, etc. ; — ARCA *ạrtsa*^{ə}, *CORNEOLA *kurụ́la*^{ə}, PERSICA *pa*^{ə}*rɛ̣ẹ̣dza*^{ə}, *CERESIA *sa*^{ə}*rdz*$^{\underset{\frown}{l}}$*a*^{ə}, GERULA *dzạrla*^{ə}, *SPARSONEM *ipa*^{ə}*rsu*, etc.

EXCEPTIONS. — A. R se change en *l* vocalisable dans les mots suivants : *ARVERNICUM (au moyen âge, *Alvernhe*) *ǖvạrụa*^{ə}, SARCULARE (**salclar*) *sǖkl̥a*.

B. R tombe dans plusieurs cas :

1° Rarement devant les sifflantes, ou les labiales : MERCEDEM (au moyen âge, *merce*) *ma*^{ə}*sè*, VERSUS (*ves*[1]) *vé*, SANCTUM-GERMANUM-ILLUM-*EREMUM *sẽdza*^{ə}*rma*^{ə}*lé*.

2° Toujours devant deux consonnes dont la seconde est un R : ARBOREM (au moyen âge, *arbre*) *ạbrè*, DIES-*MERCORIS (*dimercre*) *ḍimẹ́krè*, MORDERE (*mordre*) *mọ́drè*, PERDERE (*perdre*) *pạdrè*, PERDICEM (*perdis, perdris*) *pa*^{ə}*drèi*[2], MARTHA (*Marta, Martra*) *mạtra*^{ə}[2], *ILLAS-MARTYRES[3] *lā mạtrèi*, *SORTERE (?)[4] *sọ́trè*.

C. R (devenu final en patois) se vocalise en *i* après *é* dans CLERICUM (au moyen âge, *clerc*) *klẹ̀i*.

---

1. Ici la chute de R remonte au moyen âge.

2. Il ne faudrait pas voir dans ces mots une métathèse que rien ne justifierait. D'ailleurs, le français régional dit *Martre*, ce qui prouve l'existence antérieure d'une forme patoise **Martra*.

3. Cet article féminin est bizarre, surtout avec la finale -ES *-èi*. Même particularité pour le nom indigène des Martres de Veyre : *lè mwètri* équivaut aussi à une forme romane *las Martres*.

4. Il semble bien qu'il faille admettre la progression *SORTĔRE, **sortre*, *sótrè* : car cet infinitif ne peut avoir été refait sur le futur qui est *surtị$^{\underset{\frown}{l}}$è*. — Il va sans dire que, dans tous ces verbes, l'*r* reparaît aux autres temps : MORDEBAM *mạrda*^{ə}, PERDIMUS *pạ*^{ə}*rdè*, etc.

M

I. — Devant une voyelle.

1° Cas général : devant A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, appuyé, ou intervocalique, M se conserve : MALLEUM *mè*, *MERULUM *mạrlè*, MUTUM *mu*, etc. ; GERMANUM *dzaᵉrmó*, QUADRAGESIMA *kaᵉʰ̯ʒ̯ịmaᵉ*, SEPTIMANA *sèmạnaᵉ*, etc. En particulier, MM se réduit à *m* (sans nasaliser la voyelle précédente) : FLAMMA *flạmaᵉ*, SUMMA *sụmaᵉ* ; AMARE *aᵉma*, *INTAMINARE *ẽtaᵉmèna*, *PRIMARIUM *purmẹ̀i*, etc.

β) Final, M tombe, mais en nasalisant la voyelle précédente : FAMEM (au moyen âge, *fam*) *fwã*, FUMUM *fũẽ*, HOMO *nõ*, LIGAMEN *ḷã*, POMUM *pwõ*, *RACĪMUM *raᵉjẽ*, *VOLAMEN *vulã*.

Ajoutez DICIMUS (au moyen âge, *dizem*) *ḍịzẽ*, et toutes les 1ʳᵉˢ personnes du pluriel.

On sait que REM s'est changé anciennement en *REN, qui donne régulièrement *rẽ*. — Les proclitiques TAM, JAM ont perdu l'M de bonne heure, et sont ainsi devenus *taᵉ*, *dzaᵉ*.

Enfin il y a une véritable exception : M tombe dans NOMEN (au moyen âge, *nóm*) *nu*.

2° Devant E, I latins en hiatus.

Ce cas ne se présente que dans l'intérieur des mots : encore est-il rare. Aussi le patois a-t-il assimilé le groupe MI au groupe NI en le changeant en *ụ* : *TREMEARE *kraᵉụa*, VINDEMIA *vẽdẹ̀ụaᵉ*.

3° Devant I roman en hiatus.

En général, il ne se produit aucune altération : MEL *myò* (par les intermédiaires *meu*, *meau*, *miau*), DORMIBAM *durmyaᵉ*, etc. Cependant *my* s'est changé en *ụ* dans le mot suivant (peut-être sous l'influence du mot voisin NEBULA *ụụlaᵉ*) : MEDULLA (au moyen âge, *meola*, puis *miola*) *ụụlaᵉ*.

4° Devant I roman libre.

Il s'intercale un *y* entre *m* et *i* : MICA *myịdzaᵉ* ; DORMIRE *durmyi* ; AMICUM *aᵉmyi*, *CAMĪSIA *tsaᵉmyịzaᵉ*, etc.

Mais le son de cet *y* est très faible; aussi disparaît-il si l'*i* est suivi d'un second *y* ou d'une consonne mouillée : *EXMINUTIARE *imiyuza*, *MARĬĬTTA *miyẹ́ta*ᵉ, etc.

II. — Devant une consonne.

M tombe, en nasalisant la voyelle précédente : *CAMBIARE *tsãdza*, SĪMPLEX (*simple*) *eẹ̄plè*, SĬMULARE (*semblar*) *sèbla*, PLUMBUM (*plomb*) *plõ*, etc.

Nous étudierons le groupe MN en même temps que la lettre N.

N

I. — Devant une voyelle.

1° — CAS GÉNÉRAL : DEVANT A, Ĕ, Ĭ, Ŏ, Ŭ.

α) Initial, appuyé, ou intervocalique, N se conserve : *NASCERE *nèsè*, NĬGRUM *nèi*; *ELEMOSYNA *imọ́rna*ᵉ, *GALBINUM *dzọ̀nè*, etc. En particulier, NN se réduit à *n*; la voyelle précédente peut être nasalisée, si c'est un *a* : *ANNATA *ãnạdaᵉ*, *CANNAPONEM *tsaᵉnaᵉbu*, *PERPENNATA [*rạta*ᵉ] *paᵉrpaᵉnạdaᵉ*; *CŬTENA *kudẹ̀naᵉ*, *FENUCULUM *fènüẹ̀i*, LANA *lạnaᵉ*, etc.

DISSIMILATION. — Quand deux syllabes consécutives d'un mot commencent par N, il y a lieu à dissimilation. Le premier N peut se changer en R ou en L. D'ailleurs R intervocalique deviendra $\frac{b}{z}$: VENENUM (au moyen âge *veren*, puis *vere*) *vẹ̀$\frac{b}{z}$è*; NONETA *lènẹdè*[1].

β) Final, N tombe, sans nasaliser la voyelle précédente. De la différence de traitement entre M et N finals, nous conclurons que le phénomène de nasalisation est postérieur à la chute de *n*, qui dans

---

1. On a la série *Noneda*, **Nuneda*, **Nèneda*, **Lèneda*, *Lènedè*. A l'avant-dernier degré, la syllabe initiale ayant été prise pour l'article masculin singulier, on a masculinisé la syllabe finale.

notre région était un fait accompli au Xe siècle, tandis que *m* final se conserve encore pendant plusieurs siècles : *DEMANE *dèmó*; BĔNE *bè*; *PATRĒNUM *pwịʰẓè*; FINEM *fyi*; BŎNUM *bu*; SATIŌNEM *saᵉzu*; COMMUNEM *kumu*, DIES-LUNAE *ḍiḻu*, etc.

Il en est de même après la tonique : ASINUM (très anciennement *ạsen*) *ạzè*, FRAXINUM *frèsè*, HOMINEM *ọ́mè*, etc.

EXCEPTIONS. — N nasalise la voyelle précédente dans différents mots : SINE (*sens*) *sẽ*. Ici l'irrégularité remonte au moyen âge. Il n'en est pas de même pour les mots suivants : TENET, VENIT : *tẽ*, *vẽ* (au moyen âge, *te*, *ve*). C'est sans doute l'influence du futur *TENERE-HABEO (*tendrai*) *tẽdré*, etc. — UNUM *vẅẽ* (au moyen âge, *u*). L'*n* a dû se conserver dans les cas où le mot était employé comme proclitique[1], puis le phénomène se sera généralisé — NON *nõ* (au moyen âge, *no*). Ici c'est bien évidemment l'influence du français.

2° — PHÉNOMÈNE DU MOUILLEMENT

Le traitement de N est tout à fait identique à celui de L : N devient *ṉ* au contact de E, I latins en hiatus, et plus tard au contact de I roman (libre ou en hiatus) et de U; I en hiatus est toujours absorbé.

A. Devant E, I latins en hiatus.

α) Intervocalique, ou appuyé, NE, NI devient *ṉ* : SENIOR *sẹ̀ṉè*, VINEA *vyịṉaᵉ*; *CORNEOLA *kurṉọ́laᵉ*, *GRUNNIARE *gruṉa*, etc.

β) Final, le groupe qui était resté *nh* au moyen âge, se décompose : il y a métathèse de l'élément *i*, puis *n* tombe en nasalisant la voyelle précédente : COTONEUM (au moyen âge *codonh*, puis *codoin*, *kudoen*, *kudwen*), *kudẅẽ*, etc.

B. Devant I roman (libre ou en hiatus) et devant U. Il y a toujours production du son *ṉ*.

I en hiatus : NEBULA (au moyen âge, *neula*, puis *nieula*) *ṉụlaᵉ*; TENEBAM (*tenịa*, *teniạ*) *tẹ̀ṉaᵉ*, *VENIBAM *vẹ̀ṉaᵉ*.

I libre : NIDUM *ṉi*, et les dérivés; CANICULA *tsaᵉṉịḻaᵉ*, VENIRE *vẹ̀ṉi*, etc. *n* ne se mouille jamais devant *i* de formation récente résultant de la contraction des anciennes diphtongues : *NASCĪTUM *nìɛè*, etc.

---

1. La forme proclitique est *ẽ*, — *n'*, par aphérèse, quand le mot suivant commence par une voyelle.

Ū : NŪDUM *ŋu*; *EXMINŪTIARE *imiŋuza*. Il se mouille quelquefois devant *u* de formation récente provenant de l'affaiblissement de *u* : *NUCARIUM *ŋudzèi*, à côté de NODARE *nu^{u}za*; mais jamais devant *ù* de formation récente résultant de la contraction des anciennes diphtongues.

II. — Devant une consonne.

N tombe, en nasalisant la voyelle précédente[1] : CANTARE (au moyen âge, *chantar*) *tsãta*, SANCTUM *sẽ*, *CUMINITIARE *kumẽsa*, VIGINTI *vyè*, FONTEM *fwã*, *MONTANEA *mõtąŋa^{ė}*, LONGE *lẅẽ*, PUNCTUM *pwẽ*, etc. Ajoutez *SEQUUNT *sę́gõ*, et toutes les 3es personnes du pluriel.

Le groupe NN final nasalise toujours la voyelle précédente : ANNUM (au moyen âge, *an*), *ã*, IOANNEM *dzwã*.

CHUTES DE N. Si on met à part le groupe NS (comme dans MANSIONEM, MENSEM = *MASIONE, *MESE) dans les cas où N était tombé de très bonne heure en latin, nous constaterons la chute régulière de *n* devant *s*, *f* et *v* en roman : CONSIDERARE (au moyen âge, *consirar*, *cossirar*) *kuɛė^{h}za*, *INSIGNARE *isu^{u}ŋa*; *CONFESSARE *kufėsa*, CONFLARE *kufla*; *CONVITARE *kuvyida*, INVIDIA *ivę́dza^{ė}*. *n* tombe encore dans CLARUM-MONTEM *kl̥a^{ė}rmu* (au moyen âge, *Clarmon*).

Devant B et M, lorsque le contact direct ne s'établit qu'en roman, N se change en R : *CANNAPEM *tɛą^{ė}rbè*[2], ANIMA *ąrma^{ė}*.

Groupes MN, M'N[3].

Le traitement est compliqué :

1° MN ne fait pas appui; il tombe en nasalisant la voyelle précédente : SOMNUM (au moyen âge, *som*) *swã*.

2° Devant une finale féminine, M'N s'assimile en N : FEMINA *fę̃na^{ė}*.

3° Avant la tonique, MN, M'N deviennent *m* : *ALLUMINARE *l̥uṃa*, *DAMNATICUM *dãmądzè*, EXAMINARE *isa^{ė}ma*. Mais si MN est suivi de I, il se produit un *ŋ* : SOMNIARE *su^{u}ŋa*.

---

1. C'est sans doute un phénomène morphologique qui a changé *PRENDERE en *pą^{ė}rŋè*.

2. Le phénomène est moins simple qu'il ne le paraît au premier abord, car à côté de *tɛą^{ė}rbè* (remarquer l'*a^{ė}*) coexiste la forme *tɛę́brè*.

3. On verra à la chute des atones comment le groupe M'N ne s'est pas assimilé dans des mots du genre de HOMINEM ou de SEMINARE.

CHAPITRE V

CONSONNES ÉPENTHÉTIQUES ET PROSTHÉTIQUES

L'addition de consonnes a lieu dans différents cas : 1° Entre deux consonnes difficilement assimilables, pour en faciliter la prononciation. — 2° Entre deux voyelles, pour éviter l'hiatus. — 3° Au commencement des mots, généralement lorsque la première lettre est une semi-consonne ou une voyelle : dans ce dernier cas, la prosthèse provient en général d'une particule de liaison qui s'est soudée au mot. — 4° Plus rarement dans l'intérieur des mots, pour des motifs assez difficiles à saisir.

L'addition n'est jamais nécessaire, sauf dans le premier cas, et quelquefois dans le troisième.

I. — Entre deux consonnes [1].

B s'intercale : 1° Entre M et L : CUMULUM (au moyen âge, *comble*) *kõblè*, SIMULARE *sẽbla*, etc.

2° Entre M et R : CAMERA (au moyen âge, *chambra*) *tsãbra*[é].

D s'intercale : 1° Entre L et R : *CALERE-HABET (au moyen âge, *chaldra*) *tsũdra*[é], *VOLERE-HABEO *vudré*, etc. Il y a exception pour *CALORARE *tsũra*, et MOLERE *mũrè*. (Cf. *supra*, lettre *r*.)

2° Entre N et R : TENERE-HABEO (au moyen âge, *tendrai*) *tẽdré*, DIES-VENERIS *divẽdrè*, etc.

T s'intercale entre S et R. Ce cas est beaucoup plus rare qu'en français : *COGNOSCERE-HABEO (au moyen âge, *conoistrai*) *kuyitré*.

Beaucoup d'infinitifs ont été refaits sur ces futurs.

---

1. Il ne s'intercale aucune consonne entre *n* et *l* : SPATULA (au moyen âge, *espanla*) *ipãla*[é], etc.

II. — Entre deux voyelles.

Ce cas est très rare, car, ainsi que nous le verrons plus loin, les voyelles en hiatus se changent généralement en semi-consonnes. Cependant le phénomène peut se présenter pour A en hiatus :

v s'intercale entre *a* et *u* : AD-HORAM (au moyen âge, *aoras*) *a*^{ê}*vụ*$^{h}_{z}$*a*^{ê} [1].

Il y a eu intercalation de *w* dans le mot suivant; le *w* a ensuite engendré un *ǵ* : ÆONIUM [2] (**Ewọni*, **Egwọni*) *iǵọ́ṇê*. Ce mot est d'ailleurs savant, quoique ancien.

y s'intercale entre *a* et *ê*, *a* et *u* : *FAGĬTTUM (au moyen âge, **faet*) *fạ*^{ê}*yê*, *SABUCUM (*saüc*) *isa*^{ê}*yu* — plus rarement entre *u* (*ó*) et *e* : BOVARIUM (**boeir*) *buyẹ̀i*.

y s'intercale aussi entre *i* en hiatus et la voyelle subséquente dans les cas suivants :

1° Si cet I est précédé d'un des groupes BR, CR.... Il y a là une difficulté de prononciation qui nécessite une sorte de diérèse : APRILEM (au moyen âge, *abril*, *abriau*) *a*^{ê}*briyò*.

2° Dans les très rares mots romans en *ịa* où il n'y a pas eu déplacement d'accent : l'I engendre encore un *y* : *Marịa*, *ma*^{ê}$^{h}_{z}$*ịya*^{ê}, etc.

III. — Au commencement des mots.

La prosthèse est nécessaire quand le mot commence par une semi-consonne : c'est *v* qui s'ajoute devant *w*, *ẅ* initiaux, — *n* ou *z* (respectivement changés en *ṇ* et *j*) devant *y*. — Partout ailleurs elle est facultative.

---

1. C'est sans doute pour éviter un hiatus de ce genre qu'on dit *du v ã* (DUOS ANNOS), peut-être aussi d'après *nó v ã* (NOV(EM) ANNOS).

2. Ce saint est désigné par EVONIUS, dans un texte latin de Clermont, du Xe siècle. Ce fait suffit à faire rejeter l'étymologie ÆCONIUS (évêque de Maurienne), à laquelle on aurait pu songer. Reste ÆONIUS, évêque d'Arles, mentionné par Grégoire de Tours : c'est la seule hypothèse vraisemblable. Quant aux formes IGONIUS, YVONIUS, elles ont été refaites d'après la langue vulgaire. Nous savons

1° Le mot commence par une voyelle ou une semi-consonne.

α) Prosthèse de V.

V s'ajoute toujours devant *w*, *ẅ* : *OVICULA (au moyen âge, *oïlha*, puis **wilha*) *vwịḷaᵉ*, UNUM (*ũ*, **ẅẽ*) *vẅẽ*; — et souvent devant *u*, *ȧ*, plus rarement devant *õ*, *u* : HOC (au moyen âge, *ó*) *vu* (forme proclitique[1]), OCTO (*oit*) *vȧu*, UNA *vunaᵉ*, UNDECIM *vọ̃zẹ̀*.

Ce phénomène est purement phonétique. Il n'en est pas de même des suivants.

β) Prosthèse de N.

N s'est soudé à la première syllabe de plusieurs mots. Ce phénomène est dû probablement à la particule *en* (IN) : cet *n*, qui n'était d'abord qu'une liaison, a fini par faire partie intégrante du mot : ALTUM (au moyen âge, *alt*, *aut*) *nò*, EBRIUM *ṇụ̣ẓ̀ẹ̀*, HOMO *nõ*, INDE *nẽ*. Au subjonctif *nạnẹ̀*.... de *na* (*anar*), l'*n* épenthétique est dû à la présence du second *n*.

γ) Prosthèse de Z[2].

C'est un des derniers vestiges de l'amuïssement de S. (V. p. 22.) L'*s* de l'article pluriel, devenu *z* devant un mot commençant par une voyelle, s'est soudé aux mots suivants : OCULOS *zȧ́*. (Cf. OCULUM *ȧ́*). D'ailleurs, *z* absorbe *y* initial pour se changer en *j* : OVUM *jȧ̀u* (par la série *ou*, *uou*, *iou*, *yœu*, *zyœu*).

δ) Prosthèse de D.

Ici, c'est manifestement la préposition DE (*d'*) qui s'est accolée aux mots suivants. D'ailleurs, *d* + *y* devient *ḍ*; d'autre part, le *d* peut lui-même être précédé du préfixe *ẽ* prosthétique : *ALENUM (de ANHELARE) (au moyen âge, *ale*) *daᵉlẹ̀*; EBULUM (*ieule*) *ẽḍulẹ̀* (avec prosthèse de *in* et *de*).

---

d'ailleurs que l'origine de ce saint a été bientôt oubliée, et que de très bonne heure, à Clermont, on avait remplacé ses litanies par celles de Saint Yves.

1. La forme tonique est *ó* (*òc*).

2. *z* s'emploie à tous les temps et modes personnels (sauf l'impératif), devant les trois verbes AMARE *aᵉma*, *ESSERE *l ésẹ̀*, HABERE *vér* : AMAT *z amaᵉ*, ERATIS *z éẓ̀a*, HABEO *z é*, etc.

ε) Prosthèse de L.

L, provenant d'une confusion avec l'article *lo*, *lè*, s'est ajouté devant l'infinitif du verbe *ESSERE (au moyen âge, *esser*) *l ésè*.

2° Le mot commence par une consonne.

Le fait ne se produit que devant R initial :

B a été ajouté dans le mot RUCTARE *brŭta*; et G (*g*) dans le mot *RANUCULA (au moyen âge, *granolha*) *gurnęla*ᶜ.

IV. — Dans le corps des mots.

Seules les lettres L et R peuvent s'intercaler :

α) Épenthèse de L.

L s'intercale quelquefois entre une labiale et la voyelle subséquente : *FISSARE *flèsa*, SAPONEM *saᶜblu*.

β) Épenthèse de R.

1° Après une voyelle et devant une consonne. Le fait est rare : *GIGERIUM *dzaᶜrdzè*, PAPILIONEM *paᶜrpaᶜlu*. — 2° Devant une voyelle après T, D : MARTHA *matraᵉ*[1], PERDICEM *paᵉdrèi*[1], TEGULA *trŭlaᵉ*.

---

1. Voir pour ces mots, *supra*, p. 46, n. 2.

RÉSUMÉ

Nous pouvons maintenant jeter les yeux en arrière et embrasser d'un rapide coup d'œil l'ensemble des faits que nous avons relevés.

Envisageant les modifications qu'ont subies les consonnes, relativement au déplacement de leur point d'articulation, nous aurons à noter les phénomènes suivants :

1° Altération de la plupart des consonnes devant E, I latins en hiatus.

2° Assibilation de la palatale devant E, I latins libres.

3° Altération de la palatale devant A, pour aboutir aux sons *ts*, *dz*.

4° Phénomène du mouillement (avec absorption, le cas échéant, de *i* en hiatus) : α) Les linguales et palatales se mouillent devant *i* et *u* (*l* → *ḷ*; *n* → *ṇ*; *k*, *t* → *ṭ* — *g*, *d* → *ḍ*). — β) Les sifflantes se mouillent devant *i* (en réduisant *i* libre à *ê*) (*s* → *c* — *z* → *j*). — γ) Les labiales intercalent un *y* devant *i* libre.

Relativement à l'affaiblissement des consonnes intervocaliques, nous remarquerons principalement :

1° Le passage de la sourde à la sonore. Le fait s'est produit pour *s* devenu *z* dès le bas latin, et plus tard pour les explosives *k*, *t*, *p*, respectivement changées en *g*, *d*, *b* : ce dernier phénomène suffit pour rattacher le consonnantisme de notre patois au consonnantisme provençal.

2° Le passage de l'explosive à la fricative : *b* est devenu *v* très anciennement; *d* s'est changé en *z*. Ce dernier caractère relie encore le patois de Vinzelles aux dialectes du Midi, pour le séparer du groupe limousin.

3° La chute de *b*, *v*, *f* au contact des voyelles sourdes.

4° L'affaiblissement de *r* en *z*, phénomène local.

Signalons enfin, au point de vue de la chute et de la vocalisation des consonnes (finales, ou précédant une deuxième consonne) :

1° La chute de toutes les explosives finales, fait récent.

2° La chute des nasales entraînant (sauf pour *n* final) la nasalisation de la voyelle précédente.

3° La vocalisation en *u* (*u̯*) de *l*, *b*, *v*, dans tous les cas : encore une particularité de la phonétique provençale.

4° La vocalisation en *i* : α) très ancienne pour *c* et *g* latins, et pour *t* et *d* latins précédant un *r* (le second phénomène étant spécial aux langues d'oc); — β) plus récente pour *s* (qui tombe d'ailleurs après certaines voyelles). Ici, comme pour la palatalisation de *c* et *g* devant *a*, notre dialecte s'éloigne des parlers du Midi.

DEUXIÈME PARTIE

LES VOYELLES

Nous donnerons encore ici un tableau synoptique des voyelles de notre patois :

1° VOYELLES ORALES [1]

SONORES		MUETTES	SOURDES	
Longues	Brèves	(Brèves)	Brèves	Longues
ā	*a*	*a*^{ė}	*ȯ* — *ó*	
	ė — *é*	*ė*	*ǽ* — *u*	*ū̀*
ī̀	*i*	*u*^{u}	*u*	*ū̀*

2° VOYELLES NASALES (Brèves)

ã ẽ õ

3° DIPHTONGUES

(Toujours accentuées sur la première voyelle)

ẹ̀i ạ̀ẹu ọ̀u

En principe, si on néglige les accents secondaires, toute voyelle est *tonique*, ou *atone* : tonique, elle persiste toujours, avec ou sans altération ; atone, elle est sujette à tomber. Une division tripartite

1. On trouve exceptionnellement les voyelles *ė̀*, *ó*, *ȯ* (protoniques). (Voir 3e partie, IV, remarque.) Pour le son *i*^{ė}, se reporter à l'*i* posttonique. — Le français a introduit quelques sons nouveaux.

s'impose donc : nous étudierons d'abord les transformations des voyelles toniques; puis nous donnerons les lois de la chute des atones; enfin nous examinerons les transformations des atones, lorsqu'elles persistent. Outre les transformations spontanées, il faudra tenir compte pour chaque voyelle des divers éléments qui viennent l'altérer : il peut y avoir *nasalisation*, *contraction*, ou *intercalation* de voyelles; quelquefois la *métathèse* joue un rôle important. Les éléments perturbateurs sont en général les *consonnes subséquentes* (*nasales*, et consonnes *susceptibles de se vocaliser en i ou en u*). Pour la commodité de l'étude, nous les grouperons sous cinq chefs principaux : 1° Nasales. — 2° *i* formant diphtongue, en roman, avec la voyelle précédente. — 3° *l* mouillé. — 4° *s* final, ou précédant une deuxième consonne. — 5° *u* (*u*) formant diphtongue, en roman, avec la voyelle précédente. Chemin faisant, nous aurons quelques autres cas à examiner.

CHAPITRE PREMIER

TRANSFORMATION DES VOYELLES TONIQUES

On sait que le latin classique possédait cinq voyelles : A, E, I, O, U (*u*), auxquelles il faut joindre Y, voyelle d'origine grecque, qui avait sans doute le son *u*. Chaque voyelle pouvait en outre être *brève* ou *longue*. Le latin vulgaire a réduit ces douze voyelles à sept, qui diffèrent entre elles par le *timbre* seul, et non par la *quantité*. Ce sont : *a* (Ă, Ā), *ẻ* (Ĕ), *é* (Ē, Ĭ), *i* (Ī), *ȯ* (Ŏ), *ó* (Ō, Ŭ), *u* (c'est-à-dire *u*) (Ū). Quant à Y, on l'a ramené soit à U (Y̆ → *ȯ*; Ȳ → *u*), soit à I (Y̆ → *é*; Ȳ → *i*). Nous étudierons donc successivement les transformations qu'ont subies ces sept voyelles, lorsqu'elles sont *toniques*.

A

I. — Traitement normal.

A tonique latin reste *a*, dans une syllabe ouverte, comme dans une syllabe fermée.

1° Syllabe ouverte.

Nous avons d'abord des séries : α) Les infinitifs en -ARE (au moyen âge, *-ar*) *-a* (CANTARE *tsàta*, etc.). — β) Les participes passés en -ATUM, -ATA (*-at*, *-ada*) *-a*, *-ạda*ᵉ, et les suffixes correspondants (CANTATUM *tsãta* — CANTATA *tsãtạda*ᵉ, etc.). — γ) Les imparfaits en -ABAM (*-ava*) *-ạva*ᵉ (CANTABAM *tsàtạva*ᵉ, etc.). — δ) Les noms de lieu en -ACUM (*-ac*, *-at*) *-a* : *MALLIACUM *mãḷa*, etc. — Enfin, des mots isolés très nombreux : *ACCAPAT *tsạba*ᵉ, ALA *ạla*ᵉ, ALTARE *ȕtar*, CAPRA *tsạbra*ᵉ, LACUM *la*, SEPTIMANA *sèmạna*ᵉ, etc.

2° Syllabe fermée.

Mettons à part le suffixe -ATICUM, -ATICA, *-ạdzè*, *-ạdzaᵉ* (VIATICUM *vyạdzè*, etc.). — ANIMA *ạrmaᵉ*, ARBOREM *ạbrè*, ARCA *ạrtsaᵉ*, MARRA *mạraᵉ*, SAPIAT *sạtsè*[1], VACCA *vạtsaᵉ*, etc.

CAS PARTICULIER. — Devant *ā* final provenant de la finale -AS latine, *a* tonique se change en *aᵉ*. Le fait se produit au pluriel des féminins en *a*, et à la 2ᵉ pers. sing. ind. prés. des verbes de la 1ʳᵉ conjugaison; on a étendu le phénomène aux 2ᵉ pers. des autres conjugaisons, qui ont été refaites postérieurement sur les personnes correspondantes du pluriel : *ACCAPAS *tsạᵉbā*, ALAS *ạᵉlā*, CAPRAS *tsaᵉbrā*, CLARAS *klạᵉʲzā*, SAPIS *sạᵉbèi*, SEPTIMANAS *sèmaᵉnā*, etc.; ANIMAS *aᵉrmā*, ARCAS *ạᵉrtsā*, CRASSAS *ɡraᵉsā*, FLAMMAS *flạᵉmā*, SAPIAS *sạᵉtsā*, VACCAS *vạᵉtsā*, etc.

II. — Éléments perturbateurs.

1° A suivi d'une nasale. Il faut distinguer plusieurs cas :

α) Devant N final, A devient *ó*. Cette transformation doit dater du XVᵉ siècle : nous trouvons à cette époque *po* (PANEM) à côté de *ma* (MANUM) (pièce de 1477). *DEMANE *dèmó*, GERMANUM *dzaᵉrmó*, GRANUM *gró*, MANUM *mó*, PANEM *pó*. L'*o* étant issu de *a* a dû être ouvert à l'origine. Il s'est ensuite fermé, comme l'*o* issu de ŏ latin.

Lorsqu'il y a eu soit recul, soit avancement d'accent tonique, *a* a été protégé contre l'action troublante des nasales, et s'est affaibli en *aᵉ*. (Traitement normal de *a* atone) : *ANIANUM (*Agna(n)*) *ạyaᵉ*, CHRISTIANUM (*crestia(n)*) *krịtaᵉ*, IULIANUM *dzụʷryaᵉ*; SANCTUM-GERMANUM-ILLUM-*EREMUM *sèdzaᵉrmaᵉlè*[2]. Peut-être, dans le premier cas, le déplacement d'accent est-il postérieur au changement d'*a* en *ó* : notre patois, qui n'admet pas d'atones finales en *ó*, aurait ramené à *aᵉ* la voyelle *o* devenue finale.

Après une palatale, A devient quelquefois *i* : cet *i* se réduit à *ᵉ*, en mouillant *ts* en *tɕ*. Le phénomène peut être troublé par des

1. Le changement de A final en *ᵉ* est un phénomène morphologique.

2. Cf. *sè dzaᵉrmó* (Saint-Germain-Lembron).

métathèses : CANEM (*chi*, 1477) *tɛè*, *CANNAPIM (**chirbe*), *tɛẹ́brè* et *tɛạ^{ė}rbè*.

β) Devant M final, A se nasalise en *ã*, *wã* après les labiales[1] : FAMEM (au moyen âge, *fam*) *fwã*, LIGAMEN *l̥ã*, *VOLAMEN *vulã*.

γ) Devant M, N (ou MM, NN), A se conserve (SEPTIMANA *sèmạna^{ė}*, etc.), sauf dans deux mots où A devient *ó* devant N : *CAPANNA *tsa^{ė}bọ́na^{ė}*, GERMANA *dza^{ė}rmọ́na^{ė}*[2].

δ) Devant NN final, ou M, N précédant une consonne, A se nasalise en *ã* : ANNUM (au moyen âge, *an*) *ã*, CANTAT *tsạ̃ta^{ė}*, CAMPUM *tsã*, etc.

Dans les noms de nombre, -A-ĬNTA s'est contracté en *-ạ̃ta^{e}* : QUADRAGINTA *krạ̃ta^{ė}*, QUINQUAGINTA *ɛẽkạ̃ta^{ė}*, SEXAGINTA *sìsạ̃ta^{ė}*.

Si N est suivi de deux consonnes dont la première est une palatale, la nasalisation a lieu en *ẽ* : SANCTUM *sẽ*.

2° Diphtongue romane *ai*.

La diphtongue *ai* se réduit à *è* : AQUA (au moyen âge, *aiga*) *ẹ̀ga^{ė}*, BAIULAT (*baila*) *bẹ̀la^{ė}*, *ECCE-HAC (*sai*) *sè*, PATREM (*paire*) *pẹ̀ʒ̣^{h}è*, *PLAXUM (*plais*) *plè*, CANEM *TAXUM (*chi tais*) *tɛètè*, etc. Joignez-y le suffixe -ATOR (au moyen âge, *-aire*) *-ẹ̀ʒ̣^{h}è* (*SETATOR, *sedaire*, *sèdẹ̀ʒ̣^{h}è*, etc.). *è* s'est affaibli en *é* dans HABEO (au moyen âge, *ai*) *é*, sans doute parce que ce mot est employé fréquemment comme proclitique[3].

CAS PARTICULIER. — Devant *ā* final, *è* tonique devient *ì̄* (*i*)[4]. Comme *a* roman, *ai* subit dans ce cas le même traitement que s'il était protonique (sauf l'influence des labiales) : AQUAS (au moyen âge, *aigas*) *ịgā*, BAIULAS *bị̀lā*, FACTAS *fị̀tā*, etc.

3° A suivi de *l* mouillé.

Il se comporte comme *a* normal, si le groupe *lh* est intervocalique (*TOALIA *twạl̥a^{ė}* — *TOALIAS *twạ^{ė}l̥ā*, etc.).

---

1. Les voyelles nasales ne sont pas tout à fait aussi pures qu'en français : mais le son de *n* (ou *m*), qui se dégage encore après la voyelle, est insignifiant.

2. Dans le sens de : (*cousine*) *germaine* (influence du masculin). Mais l'équivalent du nom propre *Germaine* est *dza^{ė}rmana^{ė}*.

3. On verra au chapitre III que les proclitiques en *ai* deviennent *é*.

4. Règle générale, *ì̄* s'abrège en *i* à l'initiale et après *r*.

Si le groupe *lh* est final, on sait qu'il se réduit à *i*; cet *i* se contracte avec *a* pour donner *è*, comme la diphtongue classique *ai* : *GALLIUM (au moyen âge, *jalh*, puis *jai*) *dzè*, GRACULUM *grè*, *MASSACULUM *ma*^{e}*sè*, etc.

4° A suivi de S devenu final, ou de deux consonnes dont la première est S. Règle générale, *s* tombe; *a*, primitivement long, s'abrège : *BASTUM (au moyen âge, *bast*, puis *bā*) *ba*, *CASQUE *tsạkè*, NASUM *na*, PASCHAS *pạtsā* [1], VASTAT *gạta*^{e}, etc.

Lorsque *s* se vocalise en *i* (devant les sonores), le groupe se comporte comme toute diphtongue *ai*, c'est-à-dire se réduit à *è* : *CASSANUM *tsẹ̀nè* (par les intermédiaires *chasne*, *chaine*).

5° Diphtongue *au*.

La diphtongue *au* se réduit à *ò* : *AUCA (au moyen âge, *aucha*) *ọ̀tsa*^{e}, FAGUM (*fau*) *fò*, *GALBINUM *dzọ̀nè*, NATALEM *na*^{e}*dò*, TABULA *tọ̀la*^{e}, TRABEM *trò*, etc.

ò s'est fermé en *ó* dans les deux mots : CALET (au moyen âge, *chal*, puis *chau*) *tsó*, MALVA (*maula*) *mọ́la*^{e}.

Dans le mot suivant, *a* s'est allongé par suite de la chute de *l*, et du déplacement d'accent : PALMULA (au moyen âge, *pạlmola*) *pāmụla*^{e}.

Le mot CLAVUM est embarrassant. Il faut sans doute supposer qu'en latin vulgaire CLAVUM est devenu *CLAU-UM, et que la diphtongue *au* s'est réduite de bonne heure à *o* devant l'*u* subséquent. Cette forme hypothétique *CLOUM expliquerait très bien notre *kl̥ạ̀u*. (Voir phonétique de ŏ), et pourrait en même temps convenir au français *clou*.

CAS PARTICULIER. — Devant *ā* final, *ò* tonique devient *ṳ̀* : *AUCAS (au moyen âge, *auchas*) *ṳ̀tsā*, *GALBINAS *dzṳ̀nā*, TABULAS *tṳ̀lā*, etc.

Mais, à la différence de *ai*, *au* subit l'influence des labiales, comme s'il était protonique; après *b*, *p*, *f*, *v*, *m*, il devient *ṳ̀* : FALSAS (au moyen âge, *falsas*, puis *fausas*) *fṳ̀sa*, *PAUPERAS *pṳ̀z*^{h}*ā*, PAUSAS *pṳ̀zā*.

HISTORIQUE. — Les transformations subies par les diphtongues *ai* et *au* (au sens large) sont parallèles. D'après les comparaisons que fournissent les patois voisins, il est à peu près certain que les sons

---

1. On voit que dans ce cas *a* se conserve même devant *ā* final.

ai et *au* se sont respectivement changés en *ei* et *ou*[1]. A la tonique, la seconde voyelle, devenue de plus en plus faible, a fini par disparaître; au contraire, à la protonique — qu'on nous permette d'anticiper ici sur la phonétique des atones — les diphtongues *ei* et *ou* se sont fermées en *éi* et *óu*, et ces derniers sons se sont réduits respectivement à *ì* et *ù*. Mais, après toute consonne autre qu'une labiale, *ou* protonique devient *œu*, qui s'affaiblit en *ù*. Ici, l'action des labiales est donc conservatrice. Au contraire, en ce qui concerne *ai* protonique, ces consonnes changent la diphtongue en *oi* (au lieu de *ei*); puis *oi* devient *wi*. — Devant les finales en *ā*, les diphtongues *ai*, *au*, se comportent comme si elles étaient protoniques : il semble que cette finale longue produise une perturbation sur l'accent tonique, qui est perçu avec moins de netteté. Mais, dans ce cas, l'influence des labiales ne se fait sentir que sur la diphtongue *au* : ceci tient à ce que le changement de *ai* en *oi* doit avoir précédé la chute de *s* final, antérieure elle-même à l'affaiblissement de *ou* en *œu* après toute consonne autre que les labiales.

Il semble, d'après notre pièce de 1477, qu'à cette époque *ai* tonique s'était conservé (*ay*, *payre*, etc.), tandis que *au* avait déjà dépassé l'étape *ọu* (*quo* à côté de *paubre*, etc., *aultre*, etc.). Quant aux mêmes diphtongues placées avant la tonique, elles sont changées en *éi* et *óu* (*pleydar* — *ouseaux*, *mouvas*, — à côté de quelques formes en *ay* — et en *au*, *aul*).

Appendice. — Suffixe -arium.

Sans entrer dans les discussions théoriques que soulève l'étude de ce suffixe, nous dirons seulement que les formes de notre patois se rattachent aux formes anciennes *-eir*, *-eira*[2] : *prīmarium (au moyen âge, *prumeir*) *purmèi*, *prīmaria (*prumeira*) *purmi̯ᵇa*ᵉ.

---

1. Ce n'est donc pas le même procédé qu'en français, où *ai* et *au* — d'après l'opinion courante — ont passé par les sons *ae* et *ao* pour donner *e* et *o*.

2. Pour le féminin, il n'y a aucune difficulté. En ce qui concerne le masculin, au contraire, il semble que toute la région ait hésité entre les formes *-er* et *-eir*. Déjà la charte de Montferrand qui, au féminin, emploie toujours la forme *-eira*, se sert régulièrement au masculin de la forme *-er* aux cas en *s*, et ailleurs de la forme *-eir*. Les patois actuels hésitent. A Vinzelles même, on cite une femme,

Ĕ

I. — Traitement normal.

ĕ latin, qui était *è* en latin vulgaire et en provençal (*e larc*), se ferme en *é*. Il n'y a diphtongaison que devant *u*. (Voir II, 5.)

1° Syllabe ouverte : CREPAT (au moyen âge, *crèba*) *krębaᵉ*, ERAT *z ęᵇzaᵉ*, LEPOREM *lębrè*, MEDIAM-NOCTEM *mędzaᵉnèi*, PEDEM *pé*, *SEQUIT *sé*, etc. Il y a eu réaction de la protonique sur la tonique dans CREMAT *krąmaᵉ*, et GELAT *dzalaᵉ*.

2° Syllabe fermée : suffixe -ELLUM : *CANTELLUM *tsãté*, etc.; et PELLEM *pé*. — Suffixe -ELLA : PATELLA *paᵉdęlaᵉ*, etc.; et SELLA *sęlaᵉ* [1].

EXCEPTIONS. — 1° ĕ reste *è* dans SEPTEM *sèt*, et *MESGUM *mèrgè*.

3° BECCUM donne *bya*, à côté de la forme régulière *bé*. Il y a eu intercalation insolite de *a* devant la palatale (formes intermédiaires : *bec*, **beac*).

CAS PARTICULIER. — ĕ suivi de deux consonnes dont la première est R.

α) Si la deuxième consonne n'est pas une labiale, E devient *a* : FERRUM (au moyen âge, *fer*) *far*, GERULA *dzarlaᵉ*, HIBERNUM *ivar*, PERDERE *padrè*, TERRA *taraᵉ*, *VERNIUM *varyè*, etc. On voit (4ᵉ exemple) que le changement de *e* en *a* est antérieur à la chute de *r* devant les groupes *br*, *dr*, etc. — Nous trouvons déjà *farrar*, *pardut* dans la pièce de 1477.

Mais si E ne se trouve devant les deux consonnes qu'après métathèse de R, il se change, non en *a*, mais en *aᵉ* : PRENDERE *paᵉryè*, etc.

---

morte depuis longtemps, dont les parents étaient indigènes, et qui disait *parmér* (et *nér* = NIGRUM) Phonétiquement *parmèi* peut aussi bien venir de *prumer* que de *prumeir* : rien ne s'oppose à ce qu'on considère *i* comme produit par la chute de *r*, puisque nous n'avons pas de cas où *r* soit final en roman (intervocalique en latin) après *ĕ*.

1. E a été traité comme atone, et, par suite, changé en *è*, dans le composé : BELLUM-LOCUM (*Bel-luoc*) *bèlǫ́*.

β) Si la deuxième consonne est une labiale, le patois hésite entre *ǽ, é, a* :

E devient *ǽ* devant R + B, R + P : HERBA *ǽrbaᵉ*, *SERPEM *sǽr*.

E devient *é* (traitement normal) devant R + V : NERVUM *nér*, SERVAT *sérvaᵉ*, SERVIT *sér*.

Devant R + M, E devient *é*, si les deux consonnes restent ou tombent toutes les deux; si R persiste seul, E devient *a* : SANCTUM-GERMANUM-ILLUM-*EREMUM *sẽ dzaᵉrmaᵉlé*; *GERMINEM *dzérmè*, TERMINUM *térmè*; — *VERMEM *var*.

II. — Éléments perturbateurs.

1° Ĕ suivi d'une nasale.

α) Devant une nasale finale ou intervocalique en roman. On sait que, dans ce cas, Ĕ s'est fermé dès le début du moyen âge; aussi devient-il *è*, comme Ē latin : BĔNE (au moyen âge, *bén*, puis *bé*) *bè*, *RĔM *rè*, SĔNIOR *sènè*.

β) Devant deux consonnes, dont la première est une nasale, Ĕ se nasalise en *ẽ*. Dans ce cas aussi, Ĕ s'était anciennement assimilé à Ē : AUGMENTAT (au moyen âge, *auménta*) *ũmẽtaᵉ*, *PENDICAT *pẽtsaᵉ*, VENTUM *vẽ*, etc. — *e* reste nasalisé devant une nasale subséquente dans FEMINA *fẽnaᵉ*.

Après une palatale, devant *n* précédant un *s*, *e* est devenu *i* (assourdi en *è*) dans GENUS (au moyen âge, *gens*, puis **gis*) *djè*.

La forme *tsaᵉlādā* semble se rattacher à un type *CALANDAS pour CALENDAS.

2° Diphtongue romane *èi*.

Elle reste *èi* sur la finale, et se réduit à *ì* dans le corps des mots : INTEGRUM (au moyen âge, *enteir*) *ètèi*, LECTUM *lèi*, PECTUS *pèi*, SEX *sèi*; CATHEDRA (au moyen âge, *chadeira*) *tsaᵉdiʒᵇaᵉ*, *CONGERIA *kōdzìʒᵇaᵉ*, INTEGRA *ètìʒᵇaᵉ*, PETRA *pìʒᵇaᵉ*, *SECTAT *sìtaᵉ*.

EXCEPTIONS. — 1° La forme *dzaᵉrdzè* (*GIGERIUM **gegeir*) suppose un changement de suffixe, car *è* vient de *ai* et non de *èi*.

2° Nous trouvons encore *è* aux *personnes toniques* du verbe *pìta* (ADSPECTARE) *pètè*, *pètaᵉ*, *pètō* — par fausse analogie avec les verbes en *ai* (*baila* devient régulièrement *bèlaᵉ*, et *bailar*, *bìla*).

Historique. — Avant la tonique, *èi* s'est partout affaibli en *éi*. Dans notre patois, cette transformation a gagné les toniques non finales, peut-être à l'époque où la diphtongue *ai* se changeait elle-même en *èi*. Puis *éi* s'est réduit régulièrement à *ì*. Nous savons que *ì* s'abrège à l'initiale, et après *r*.

3° Ĕ suivi de L mouillé. Il y a deux traitements :

α) Ou bien *lh* devenu final se réduit à *i*, pour former la diphtongue *ẹ̀i* : MELIUS (au moyen âge, *melhz*) *mẹ̀i*.

β) Ou bien *e* devient *œ́*; le groupe *lh* tombe, s'il est final : VETULUM (au moyen âge, *velh*) *vœ́*, VETULA (*velha*) *vœ́lha*ᵉ.

4° Ĕ suivi de S final, ou de deux consonnes dont la première est S. Régulièrement S tombe, et Ĕ devient *é* (traitement normal) : BĔSTIA (au moyen âge, *bèstia*) *bẹ́ṭa*ᵉ, *BĔTTIUM[1] *bé*, DĔCEM *dé*, ĔSTIS *sé*, ÈXTERA *ẹ́tra*ᵉ, FENÈSTRA *fènẹ́tra*ᵉ, FĔSTA *fẹ́ta*ᵉ, *FORĔSTICUM *fuẓ̣ẹ́dzè*, PRĔSSUM *pré*, TĔSTA *tẹ́ta*ᵉ, VĔRSUS (*ves*) *vé*.

Ajoutons les 2ᵉˢ pers. pl. telles que *ạᵉvé* (HABETIS), qui avaient l'*e larc* au moyen âge (*avètz*), probablement par analogie avec *ètz* (ESTIS)[2].

Exceptions. — 1° TESTUM est devenu *tœ́*.

2° Il y a eu de nombreuses confusions avec Ē. Voici toute une série de mots, dont le traitement semblerait devoir faire admettre un *e estreit*[3] : MĔSPILA *mìḳḷa*ᵉ, *PRĔSTA *prịta*ᵉ, PRĔTIUM *prẹ̀i*, VĔSPA *vìpa*ᵉ, VĔSPERAS *vìprā*.

Écartons ĔST = *z èi*, qui avait *e estreit* en provençal classique (*és*). Mais ĔS = *sèi* est encore une exception (pr. *ès*).

5° Diphtongue romane *èu*. Ce cas est très compliqué.

α) *u* provient d'un L latin vocalisé. Il y a intercalation d'un *a* entre *e* et *u*; *e* en hiatus devient *y*; *au* se réduit à *ò* : CĔLUM (formes

---

1. Cf. A. Thomas, dans *Romania*, 1896, p. 382.

2. Cf. A. Thomas, *Rapport sur une mission philologique dans la Creuse*, p. 24 et s.

3. *imè* a été tiré, sous la forme *ésme*, de *ésmar* (AESTIMARE). On sait que *e* protonique est toujours fermé : d'où l'*é* dans le substantif verbal.

intermédiaires : *cel*, **ceau*, **syau*) *ɛò*, *EXPELLICAT (**espelja*, **espeauja*) *ipyọ̀dzaᵉ*, FEL *fyò*, MEL *myò*.

β) *u* provient d'un U ou d'un O latin : Ĕ se diphtongue en *ie* (devenu *ye*); puis *yeu* se change en *yœ̀u*; dans le corps des mots, le groupe *yœ̀u* lui-même se réduit à *yǜ* : DEUM (formes intermédiaires : *Deu*, *Dieu*, *dyœ̀u*) *ḍœ̀u*, EGO (*eu*, *ieu*) *yœ̀u*.

Un mot sur les pronoms possessifs. On sait que MEUM est devenu de bonne heure *MEUN. D'après ce masculin, on forgea un féminin **meuna*, sur le modèle duquel on refit plus tard un masculin **meune*. Par analogie, on forma **teune*, **teuna*; **seune*, **seuna*. Le pronom de la 1re pers. ne s'est pas diphtongué : *mụ̈̀nè*, *mụ̈̀naᵉ*; mais les deux autres ont donné régulièrement *ṭụ̈̀nè* (**tieune*), *ṭụnaᵉ*; *ɛụ̈̀nè* (*sieune*), *ɛụ̈̀naᵉ*.

γ) *u* provient de B ou V latin vocalisé : il y a hésitation entre les deux traitements précédents. 1° Intercalation de *a* : FEBREM (*feure*, *feaure*) *fyọ̀ʰẓè*, LEVEM (*leu*, *leau*) *ḷò*; — 2° Changement de *eu* en *yœ̀u* (*yǜ*) : [IN-DE]-EBULUM (**en-d-ieule*) *ẽḍụlè*[1], NEBULA (*neula*, *nieula*, *niœula*) *ṇụlaᵉ*.

δ) *u* provient de *l* roman vocalisé tardivement : *eu* se change en *œ̀u* sans se diphtonguer. Il en est ainsi pour la crase *mel* (= *me le*) qui devient *mœ̀u*. Par analogie on a *ḷœ̀u*, *nuᵘzœ̀u*. — Les autres formes sont proclitiques.

Ē, Ĭ

I. — Traitement normal.

Ces deux voyelles, que le latin vulgaire confondit en un même son *é* (*e estreit* provençal), sont assourdies en *ė* par notre patois :

A. Ē : *ARIĒTEM (au moyen âge, *arét*) *aᵉʰẓè*, MONĒTA *munẹdaᵉ*, PĒDITAT *pẹtaᵉ*, PLĒNUM *plè*, SĒRA *sẹʰẓaᵉ*, SĒTA *sẹdaᵉ*, etc.

---

1. Après une consonne mouillée, *ǜ* s'affaiblit souvent en *u*, et *ì* devient toujours *i*.

Ajoutez : 1° *pwịẓ̣ẹ̀*, *mwiẓ̣ẹ̀na*ᵉ, qui supposent *PATRĒNUM, *MATRĒNA. — 2° Le suffixe -ĒTUM, -ĒTA : *VERNĒTUM *vạᵉrnè*, VERNĒTA *vaᵉrnẹ̀da*ᵉ. — 3° Les rares infinitifs de la 2ᵉ conjugaison qui se sont conservés : MULGĒRE *mụ̀zè*, PLACĒRE *plạᵉzè*, VALĒRE, *vạᵉlè*.

Mentionnons tout de suite l'exception HABĒRE *vér*, où la persistance de *r* est aussi une anomalie. Faut-il y voir l'influence du français ?

B. Ĭ : *DĬTUM *dè*, *FĬCĂTUM *fẹ̀dzè*, *PĬCA *pẹ̀dza*ᵉ, QUĬD *kè*, SĬTIM *sè*, VĬDET *vè*, etc.; CIPPUM *sè*, MISSA *mẹ̀sa*ᵉ, SPISSA *ipẹ̀sa*ᵉ, etc.

Joignons-y : 1° le suffixe -ĬTTUM, -ĬTTA : *MOLLĬTTUM (au moyen âge, *molét*) *mụlè*, *MOLLĬTTA *mulẹ̀ta*ᵉ, etc. La voyelle reste *é* dans *CODĬTTA *kwẹ́ta*ᵉ (sans doute à cause de *w*), et dans tous les noms propres (*MARĬĬTTA *miyẹ́ta*ᵉ, etc.), sous l'influence du français. — 2° Le suffixe -ĬSSA : BAIULĬSSA *bwilẹ̀sa*ᵉ.

Les exceptions sont nombreuses. Nous en avons déjà vu quelques-unes chemin faisant. Signalons encore les suivantes :

1° *e* reste *é* dans un mot isolé VĬDUA *vẹ́va*ᵉ, et aux *personnes toniques* de la plupart des verbes, par suite d'une fausse analogie avec les verbes en Ĕ, où l'alternance entre *é* et *è* est régulière : CRĒDUNT *krẹ́zõ*, MINAT *mẹ́na*ᵉ, RECĬPIT *rèsé*, VĬDENT *vẹ́zõ*. — On a vu que la 3ᵉ pers. sing. de VIDERE était régulière. — Quant à CRĒDIT, il en est sorti très irrégulièrement la forme *krẹ̀i*.

2° *e* devient *a*, par réaction de la forme atone sur la forme tonique, dans *plạdza*ᵉ (PLĬCAT) (inf. *plaᵉdza*).

3° L'*è* passe au son *ǽ* devant un *v* subséquent : BĬBUNT, *bǽvõ* — DĒBENT, *dǽvõ*.

C'est sans doute un phénomène morphologique (ou l'influence du français) qui a ramené la forme romane *presa* (PRENSA) à *prịsa*ᵉ (au lieu de **prẹ̀za*ᵉ, qui serait seul régulier). — Nous avons expliqué la forme *ịḷa*ᵉ (ILLA) à propos de la lettre L.

CAS PARTICULIER. — Ē (Ĭ), suivi de deux consonnes dont la première est R, se change toujours en *a* : CĬRCAT (au moyen âge, *cercha*) *tsartsa*ᵉ, VIRGA *vardza*ᵉ, VĬRIDEM *var*.

Mais la voyelle devient *a*ᵉ, s'il y a eu métathèse : TRĬCHILA *tạᵉrḷa*ᵉ.

II. — Éléments perturbateurs[1].

1° Ē (Ĭ) suivi d'une nasale.

α) Suivie de N final, ou de M, N intervocaliques, la voyelle subit le traitement normal. (Voir *supra*.)

β) Devant deux consonnes dont la première est une nasale, la voyelle se nasalise en *ẽ* : *CUMINITIAT (au moyen âge, *comensa*) *kumẽsa*^{ė}, DUM-INTERIM *dũmẽtrė*, TINGERE *tẽdzė*, etc. — Ajoutez DICIMUS *ḍizẽ*, et toutes les 1res pers. du plur. par analogie.

2° Diphtongue romane *éi*. Elle se confond avec la diphtongue *èi*, c'est-à-dire qu'elle s'élargit en *èi* sur la finale, et se réduit à *ì* (*i*) dans le corps des mots : CRĒSCIT (au moyen âge, *créis*) *krẹ̀i*, DIRĒCTUM *drẹ̀i*, NĬGRUM *nẹ̀i*, RĒGEM *rẹ̀i*, STRICTUM *itrẹ̀i*; CRĒSCERE (au moyen âge, *creisser*) *krịsė*, DIRĒCTA *drịta*^{ė}, EXPLĬCITA *iplì̀ta*^{ė}, FĒRIA *fị̀ẓ̣ʰa*^{ė}, NĬGRA *nị̀ẓ̣ʰa*^{ė}, STRĬCTA *itrịta*^{ė}, VĬTRUM *vì̀ẓ̣ʰė*.

3° Ē (Ĭ) suivi de L mouillé.

α) Finales masculines : le groupe *lh* tombe, et la voyelle devient *ė* (traitement normal) : ARTICULUM (au moyen âge, *artélh*) *ạ*^{ė}*rtė*, *CALICULUM *tsạ*^{ė}*lė*, *SOLICULUM *sụ*^{u}*lė*, etc.

β) Finales féminines. Généralement aussi la voyelle devient *ė* : AURĬCULA (*aurélha*) *ũ̀ẓ̣ʰẹ̀ḷa*^{ė}, RĒGULA *rẹ̀ḷa*^{ė}, TĬLIA *tẹ̀ḷa*^{ė}, etc.

Mais, après une labiale, nous avons un *ǽ* : *APĬCULA (*abélha*) *bǽḷa*^{ė}, *DISVĬGILAT *dì̀vǽḷa*^{ė}, *MERIBĬLIA *ma*^{ė}*rvǽḷa*^{ė}.

Après *w*, l'*ė*, presque impossible à prononcer, devient *a* : RUBIGULA (formes intermédiaires : *roelha*, *rwẹ̀ḷa*^{ė}) *rwạḷė*[2].

4° Ē (Ĭ) suivi de S devenu final, ou de deux consonnes dont la première est S : S se vocalise en *i*, et la diphtongue ainsi formée se comporte comme la diphtongue *ei* de la langue classique : *ECCEĬSTOS *ịsèi*, *HABERE-HABĒTIS (au moyen âge, *aurétz*) *ũ̀ẓ̣ʰẹ̀i*, *PĒSUM *pẹ̀i*, *PRĒSUM *prẹ̀i*, SPÍSSUM *ipẹ̀i*, TRĒS *trẹ̀i*, etc.; CRĬSTA (au moyen âge,

---

1. Si le traitement normal de *ē* (*ĭ*) est différent de celui de *ĕ*, on verra par contre que, lorsqu'il y a des éléments perturbateurs, les deux voyelles ont été souvent confondues.

2. Ajoutez PELLICULA (*pelelha*) *pya*^{ė}*vaḷa*^{ė}.

crésta, puis *créita*) *kri̥ta*ᵉ, *ECCU-ISTA *kìta*ᵉ, *MAGĬSTRUM *mwi̥trè*, *MISCULAT *mìkl̥a*ᵉ, PĬSCAT *pìtsa*ᵉ, QUADRAGĒSIMA *ka*ᵉ*ǯìma*ᵉ.

Quelques mots se comportent comme s'ils venaient d'un *e larc* roman : *GENĬSTUM *dza*ᵉ*né*, VISCUM *ivę́kè*.

Le traitement est le même pour Ē suivi de R, quand, par exception, cette consonne se vocalise : CLĒRICUM (*clerc*) *kl̥ę̀i*.

5° Diphtongue romane *éu*.

α) *u* provient d'un L latin vocalisé[1] : il y a intercalation d'un *a* entre *e* et *u*; le groupe *eau* se réduit à *yò* : PĬLUM (formes intermédiaires : *pél*, *peau*, *piau*) *pyò*, PROTĒLUM[2] *purd̥ò*.

Cette intercalation a d'ailleurs lieu même devant *l* intervocalique en roman : BĒLAT (au moyen âge, *béla*, puis *beala*, *biala*) *byạla*ᵉ, CANDĒLA *tsàd̥ạla*ᵉ, MUSTĒLA *mùt̥ạla*ᵉ, STĒLLA *it̥ạla*ᵉ, TĒLA *t̥ạla*ᵉ.

β) *u* provient de B ou V latin vocalisé : la diphtongue *éu* devient *ą̀ᵘ*, qui s'affaiblit en *ù* (*u*) dans le corps des mots : BĬBET (au moyen âge, *béu*) *bą̀ᵘ*, DĒBET *dą̀ᵘ*; BĬBERE (au moyen âge, *béure*) *bù̥ǯᵉ*, ĒBRIUM (**ieure*[3]) *n̥u̥ǯᵉ*.

Très rarement, la diphtongue *éu* s'élargit en *ieu*, puis *yą̀ᵘ*, sans doute par une confusion avec la diphtongue *èu* : DĒBITUM *d̥u̥tè* (par les intermédiaires *deute*, *dieute*, *dyœute*). On sait que SĒBUM est devenu de bonne heure *siu*, d'où est issu *ɛą̀ᵘ* très régulièrement. (Voir diphtongue *iu*.)

Il doit en être de même pour TĒGULA *trù̥la*ᵉ (**treula*, **trieula*), à cause des patois voisins. L'expulsion de cet *i* est régulière. (Voir à la lettre R.)

---

1. L, devenu final en roman, est tombé tardivement dans *ECCU-ILLUM (au moyen âge, *aquel*) *kè*. Mais l'adjectif reste *kèl*, si la première lettre du mot suivant est une voyelle. (Cf. prov. mod. *aquéu*, *aquel*.)

2. Ou peut être *PROTĬLEM. Les deux formes peuvent convenir à notre patois.

3. C'est l'*i* final qui, par métathèse, s'est porté au commencement du mot, et a mouillé l'*n* épenthétique.

Ī

I. — Traitement normal.

Ī reste *i* : *ARRĪPAT *aᵉrịbaᵉ*, MOLĪNUM *mụli*, *PATĪRE *paᵉḍi*, PRĪMA *prịmaᵉ*, RĪDENT *rịẓõ*, SALĪRE *saᵉḷi*, etc.

CAS PARTICULIERS. — 1° I précédé d'une sifflante[1] se réduit à *è*, tandis que la sifflante se change en chuintante. Il est probable que *i*, au contact de *s*, s'est dédoublé en *yè* : nous verrons que ce phénomène se produit très souvent sur la posttonique. Nous ramenons ainsi ce cas au cas beaucoup plus général de l'absorption de *y* par les consonnes susceptibles de se mouiller. (Se reporter, pour l'historique, à la lettre *s*) : AUDĪRE (au moyen âge, *auzir*) *ùjè*, *CAUSĪRE (*chausir*) *tsùjè*, GINGĪVA (*gengiva*) *djèdjèvaᵉ*, VICĪNUM (*vezi*) *vèjè*, etc.

2° Il semble que le même phénomène se soit produit après les groupes PL, BL : *i* s'est dédoublé en *yè*, puis l'*y* lui-même a disparu; on sait, en effet, que notre patois n'admet pas le groupe *pl*. C'est ainsi qu'on peut expliquer les formes suivantes : *OBLĪTAT (formes intermédiaires, *obḷida*, *obḷèda*) *ublèdaᵉ*, *REIMPLIRE *ràplè*[2].

3° I final s'élargit en *èi* après *r*, *w* : CAPRĪTUM (au moyen âge, *chabrit*) *tsaᵉbrèi*, *MORĪRE *muẓèi*, RIDET *rèi*, etc. ; *EXMOV-ĪSCIT *imwèi*.

Par fausse analogie avec les verbes en *ai*, nous trouvons *i* changé en *è* aux *personnes toniques* du verbe QUIRITARE *krida* : *krèdè*, *krèdaᵉ*, *krèdõ*, etc., et du verbe *RE-INVAGINARE *rãgwina* : *rãgwènè*, etc., — sans doute aussi à cause de l'*r* et du *w*.

---

1. Cette sifflante peut provenir : de *c* devant *a*, de *g* devant *a*, *i* (*ts*, *dz*; — on sait que *a* peut quelquefois être changé en *i*); — de *c*, *s*, *d* médial, devant *ī* (*s*, *z*).

2. Cette explication, croyons-nous, vaut mieux que celle qui consisterait à supposer des formes provençales *obledar*, *remplir*. L'*à* de *ràplè* vient d'ailleurs du français. (Se reporter à la lettre P.)

II. — Éléments perturbateurs.

1° ī suivi d'une nasale.

α) Il n'y a aucune altération si *i* est suivi de *n* final, ou de *m*, *n* intervocaliques. (Voir des exemples *supra*.)

β) *i* suivi de *m* final, ou de deux consonnes dont la première est une nasale, se nasalise en *yẽ* : encore un exemple du dédoublement de *i* en *ye* : *CĪNQUE (formes intermédiaires, *cinc*, *cienc*) *ɛẽ*, *DEĪNTUS (*dintz*, *dien*) *d̥ẽ*, *RACĪMUM *raᶜjẽ*, SĪMPLEX *ɛẽplè*, VIGINTI *vyẽ*.

Quant au mot LINGUA *l̥ẽg̥aᵉ*, qui suppose une forme antérieure **linga*, nous ne pensons pas qu'il faille remonter au latin et admettre, pour notre région, une forme LĪNGUA. Il est plus probable que le groupe *ng* a dû ramener postérieurement *é* à *i*. (Cf. l'italien *lingua*, et voy. un cas analogue pour *e* posttonique).

2° et 4° Nous savons que *c* et *s* vocalisables tombent après ī sans laisser de trace.

3° I devant L mouillé. La voyelle se conserve. Nous n'avons pas d'exemple de finales masculines, car les mots CĪLIUM, FĪLIUM, etc., n'ont rien laissé. Voici quelques féminins : *CORBĪCULA *kurbyi̯l̥aᵉ*, FĪLIA *fyi̯l̥aᵉ*, *LENTĪCULA *dz̥ẽti̯l̥aᵉ*[1], etc.

5° Diphtongue romane *iu*.

α) *u* provient de L latin devenu final en roman : il s'intercale un *a*, comme pour É et Ē (ī), entre *i* et *u*; la diphtongue *iau* se réduit à *yò* : APRĪLEM (au moyen âge, *abril*, puis *abrial*, *abriau*) *aᶜbriyò*[2], *AXĪLEM *ieò*, *CURTĪLEM *kurt̥ò*, FĪLUM *fyò*.

Cette intercalation a même lieu devant *l* intervocalique en roman : FILAT (au moyen âge, *fila*, puis *fiala*) *fyal̥aᶜ*, PĪLA *pyalaᶜ*, VĪLLA *vyalaᶜ*.

Ce phénomène semble postérieur au XIIIᵉ siècle pour notre région : nous trouvons, en effet, *vila* dans la charte de Montferrand (vidimus

---

1. Le *d* initial provient sans doute d'une confusion assez bizarre avec CENTUM *dzẽ*.

2. Ici il y a diérèse. (Se reporter aux consonnes épenthétiques.)

de 1273), mais c'était un fait accompli au XVe siècle (*viallas*, *vialages*, dans la pièce de 1477).

β) *u* provient de L latin précédant une consonne, ou de B, V latins vocalisés : il s'intercale un *e* entre *i* et *u*; puis la diphtongue *ieu* se change en *yèu*, qui se réduit à *yü* dans le corps des mots : LIXĪVUM (au moyen âge, *leissiu*, puis *leissieu*) *lìeèu*, RIVUM (*riu*, *rieu*) *ryèu*, SCRĪBIT *ikrèu*[1], *TARDĪVUM *taᵉrḍèu*, VĪVUM *vyèu*; BRIVATE (formes intermédiaires, *Briude*, *Brieude*, *Briœude*, *Brœude*[1]) *brüdè*, LIBRA *lüᵇzaᵉ*, *SPĪLNA (pour SPĪNULA) *ipyünaᵉ*, SCRĪBERE *ikrüᵇzè*[1], VĪVERE *vyüᵇzè*.

Régulièrement, il n'y a pas d'altération dans les finales féminines (VĪVA *vyiva*ᵉ). Pour TARDĪVA, on a refait sur le masculin un féminin bizarre *taᵉrḍuzaᵉ*. — Quant aux *personnes toniques* de *ikrüᵇzè* (*ikruzè*, etc.), il y a là une réaction des *personnes atones* (*ikruvē*, etc. — Voir à l'I protonique.)

Ŏ

I. — Traitement normal.

Le traitement est analogue à celui de Ĕ : ŏ, qui était *ò* ouvert en latin vulgaire et dans la langue du moyen âge, devient toujours *ó* fermé dans notre patois; la diphtonguison est exceptionnelle : *CRŎSA *króza*ᵉ, *DEFŎRAS *dèfóᵇzaᵉ*, MŎLA *mola*ᵉ, ŎPERA *óbra*ᵉ, RŎTA *róda*ᵉ, SŎROR *sór*, etc.; CŎRPUS *kór*, *GRŎSSA *grósa*ᵉ, MŎRTEM *mór*, PŎRTA *pórta*ᵉ, etc.

ŏ s'est changé en *i* dès le moyen âge dans *POPULA (*pibola*) *pyibula*ᵉ.

Devant *c* roman final, ŏ se diphtongue quelquefois en *uo*; *u* en hiatus devient *y* : FŎCUM (au moyen âge, *fuoc*) *fyó*, LŎCUM (*luoc*) *ló*. Mais IŎCUM (*joc*) *dzó*, HŎC (*oc*) *ó*.

CAS PARTICULIER. — ŏ devient *œ* dans deux cas :

1° Lorsqu'il est suivi immédiatement d'un des groupes *ts*, *dz* :

---

1. Voir à la lettre *r* la chute régulière de *y* après les groupes *br*, *cr*, etc.

*APPRŎPIAT (au moyen âge, *aprocha*) *aprǫ́tsa*ᵉ, *CLOCCA *klǫ́tsa*ᵉ, *PLOIA *plǫ́dza*ᵉ, *TOCCAT *tǫ́tsa*ᵉ, TROIA *trǫ́dza*ᵉ.

Devant C latin libre, ŏ s'est encore diphtongué en *uo*; *u* devient *y*, et *o* se change toujours en *ǫ́* : LŎCAT (formes intermédiaires : *luoja*, *lyǫ́dza*) *lǫ́dza*ᵉ.

Cet exemple suffit à montrer que le son *ǫ́* vient directement de *ó*, et ne résulte pas de la contraction d'une ancienne diphtongue *ue*.

Il y a deux exceptions dans *BRŎCCA *brǫ́tsa*ᵉ et *PAROCHIA *paᵉrǫ́tsa*ᵉ (mot demi-savant).

2° Devant *r* suivi de *m*. Le fait se produit aux *personnes toniques* du verbe DORMIRE : *dǫ́rmê*, *dǫ́r*, *dǫ́rmõ*[1].

II. — Éléments perturbateurs.

1° ŏ suivi d'une nasale.

α) Devant N final ou intervocalique. Même phénomène que pour É; ŏ qui, dans cette position, s'était fermé très anciennement, suit ici le traitement de Ō, et devient *u* : BŎNUM (au moyen âge, *bó*) *bu*, BÓNA (*bóna*) *buna*ᵉ.

β) Devant M final, et devant deux consonnes dont la première est une nasale. Il y a ici deux séries :

A. Dans quelques mots, ŏ est resté ouvert : il se nasalise en *wã*; *w* disparaît après *r* appuyé : FŎNTEM (au moyen âge, *fònt*) *fwã*, FRŎNTEM *frà* (formes intermédiaires : *front*, *frwan*), PŎNTEM *pwã*, SŎMNUM *swà*.

B. Mais généralement ŏ s'est fermé; alors il se nasalise en *õ* : HŎMO (au moyen âge, *om*) *nõ*, LONGUM *lõ*, *REEXCONDERE *rikõdrè*, etc.

Quelquefois la nasale est tombée d'une façon insolite, et *o* est devenu *u* : CLARUM-MŎNTEM *klaᵉrmu* (autrefois *Clarmónt*).

γ) Devant N mouillé final : le groupe *-onh* devient *-wõ* (*ïõ* après les linguales) : LONGE (*lonh*) *lïõ*. Faut-il expliquer le passage de *lonh*

---

1. Le mot *kǫ́r* vient du français *cœur*. Cet emprunt n'a rien de surprenant, si l'on songe que CŎR et CŎRPUS auraient abouti au même son.

à *lẅẽ* par une forme intermédiaire et diphtonguée *luenh*? On serait tenté de l'admettre au premier abord ; mais il faut remarquer : 1° Que, lorsqu'il y a eu diphtongaison, *u* de la diphtongue devient *y* et non *ẅ*. (On a vu *fuoc* = *fyó*, *luoja* = *l̥ǽdzaᵉ*; on verra plus loin *uou* = **z yœu* = *jœ̨u*. Il est vrai que, dans tous ces exemples, c'est à la diphtongue *uo* et non à la diphtongue *ue* que nous avons affaire). — 2° Que la finale *-ónh* se comporte de la même façon. (Voir *infra codónh* = *kudẅẽ*.) Nous croyons donc qu'il y a eu pour ces deux groupes une évolution identique, analogue à celle du français (*-onh*, *-ọin*, *-ọen*, *-oẹn*, *-wẹ̃*).

2° Diphtongue romane *òi*.

Règle générale, *òi* se change directement en *œ̨u* (voir *infra* la diphtongue *òu*), qui se réduit à *ǜ* dans le corps des mots : CŎCTUM (au moyen âge, *coit*) *kœ̨u*, CŎRIUM *kœ̨u*, OCTO *vœ̨u*[1]; CŎCTA (formes intermédiaires : *coita*, *kœuta*) *kṳ̈taᵉ*, CŎXA *kṳ̈saᵉ*.

Après les labiales, il y a hésitation entre *ọ̀u* et *œ̨u* : *DE-IN-*POSTIUS (**dempois*) *dẽpœ̨u*; PODIUM (*poi*) *pọ̀u*[2].

EXCEPTIONS. — 1) Dans *VŎCITA (**voida*) *vwịdaᵉ*, l'accent a glissé sur la seconde voyelle : nous verrons que c'est le traitement normal de la diphtongue *ói*. Il y a donc eu confusion. Peut-être est-ce l'influence du verbe *vwida*.

2) NOCTEM donne *nẹ̀i*. Cette forme irrégulière vient probablement des patois voisins de la région montagneuse, où la diphtongue *òi* aboutit à *èi*, par l'intermédiaire d'une forme diphtonguée *uèi*, et par l'expulsion du premier élément de la triphtongue. — Phonétiquement, il n'y a aucune raison pour que NOCTEM ne soit pas traité comme COCTUM, OCTO, etc. D'ailleurs, tous les patois au nord-ouest de Vinzelles disent régulièrement *nœ̨u* à côté de *kœ̨u*, *vœ̨u*, etc.

3° ŏ suivi de L mouillé.

ŏ devient *ǽ* dans les finales féminines comme dans les finales mas-

---

1. Il y a eu diphtongaison dans le composé DECEM OCTO (**dez uoit*, **dez yœu*) *dẽjœ̀u*.

2. Cette dernière étymologie, toutefois, n'est pas sûre. Le village qui porte ce nom est désigné par *Paux* sur la carte de l'État Major. On dit aussi *Pou*.

culines; d'où nous concluons que, dans ces dernières, le groupe *lh* final a disparu sans laisser de trace : CEREFŎLIUM (au moyen âge, *cerfolh*) *itsaᵉrfǽ*, ŎCULUM (*olh*) *ǽ*, *TRŎCULUM *trǽ*; FŎLIA *fǽḷaᵉ* [1].

Ici encore, nous admettons le passage direct de *o* à *ǽ*, sans avoir recours aux formes *uelh*, etc. Rappelons, en effet, dans quels cas *ĕ* et *ŏ* se changent en *ǽ* :

ĕ devient *ǽ* :	1° devant *lh*		*ŏ* devient *ǽ* :	1° devant *lh*	
	2° —	*r*+labiale		2° —	*r*+labiale
				3° —	*ts*, *dz*

A part le troisième cas, il y a donc symétrie parfaite. Ce phénomène nous semble dû à l'influence qu'exercent certaines consonnes subséquentes sur les sons *e*, *o*, *quand ils se ferment*. (Cf. le traitement de *ē* devant *lh*, après les labiales; — *ō* doit être mis hors de cause, car il a passé de bonne heure à *u*). Nous avons donc la progression : *ólha*, *ǽlha* pour les finales féminines — *ólh*, *ǽlh*, *ǽi*, *ǽ* pour les finales masculines. — La chute de la seconde voyelle d'une diphtongue accentuée sur la première, n'est pas rare. (Se reporter aux diphtongues *ai*, *au*, *òu*.)

4° ŏ suivi de s final ou de deux consonnes dont la première est s : s se vocalise en *i*, et la diphtongue ainsi formée se change en *ạ̀u*, qui se réduit à *ṳ̀* dans le corps des mots : *CRŎSUM (formes intermédiaires : *cros*, *croi*) *krạ̀u*, *GROSSUM *grạ̀u*, [IL]LOS *lạ̀u* (pronom), TOSTUM *tạ̀u*; CŎSTA (au moyen âge, *costa*, puis *coita*, *kạ̀uta*) *kṳ̀taᵉ*.

Après une labiale, *oi* devient *òu* dans *bọ̀u* (au moyen âge *bosc*, puis *boi*).

Dans NOSTRUM, *VOSTRUM, *s* a dû tomber de bonne heure. D'où nos formes : *nụᵘtè*, *vụtè* (adj.) — *lè nụᵘtrè*, *lè vụtrè* (pron.).

5° Diphtongue romane *òu*.

Le traitement est très compliqué. Nous distinguerons trois séries :

α) o suivi du groupe LL latin final : il semble qu'un *e* s'intercale entre *o* et *l*; *l* tombe : CŎLLUM *kwé* (par les intermédiaires *còl*, **coel*).

β) Dans une deuxième série, la diphtongue *ou* aboutit à *ó* (traite-

1. Il y a quelques hésitations entre *ó* et *ǽ* dans les conjugaisons. Il en est de même pour *o* suivi de *ts*, *dz*.

ment normal de *ŏ* libre). Ici *ŏ* s'est fermé comme partout, et *u* est tombé après *ó*. Cette série comprend :

A. Tous les mots dans lesquels *u* provient de L latin devenu final en roman : suffixe -ŎLUM : FILIŎLUM (au moyen âge, *filhòl*, puis *filhọ̀u*, *filhọ́u*) *fyiḷó*, *PODIOLUM *pudzó*, etc.[1]; *VŎLIT *vó*.

B. Quelques mots dans lesquels *u* provient de V latin devenu final : NOVEM (formes intermédiaires, *nọ̀u*, *nọ́u*) *nó*, NOVUM *nó*.

γ) La troisième série comprend tous les autres mots.

A. Après toute consonne autre que les labiales, *òu* se change en *ạ̀u* (qui se réduit à *ṳ̀* dans le corps des mots) : BŎVEM (au moyen âge, *bòu*) *bạ̀u*, DIEM-JOVIS *ḍidzạ̀u*, SŎLIDUM *sạ̀u*.

Il y a eu diphtongaison dans ŎVUM (formes intermédiaires : *ou*, *uou*, *you*, *yœu*, *z yạ̀u*) *jạ̀u*.

B. Après les labiales, *ou* se conserve, et se réduit à *ṳ̀* dans le corps des mots. Nous n'avons d'exemples que de ce dernier cas : PŎLLICEM (au moyen âge, *pòlce*, puis *pọ̀usè*, *pọ́usè*) *pṳ̀sè*, VŎLUTA *vṳ̀ta*^{e}.

Un dernier mot sur la diphtongaison. Ici encore, nous rattachons *bạ̀u*, etc., à *bou*, etc., seules formes employées par la charte de Montferrand. L'exemple de *jạ̀u* suffit pour écarter dans les autres cas des formes telles que *bueu*... En résumé, dans notre patois, jamais le son *œ́* ne vient, comme en français, de la réduction d'une diphtongue *ue*. Les mots qui admettent la diphtongaison (*fyó*, *ḷạ́dza*^{e}, *dèjạ̀u*, *jạ̀u*), et qui ont changé *uo* en *yó* ou en *yœ́*, suffisent pour écarter une telle hypothèse. Nous observons d'ailleurs beaucoup de changements directs de *ou*, *oi* en *ạ̀u*, alors que la diphtongaison n'a sûrement pas eu lieu. (Cf. *oi* provenant de *o* + *s* vocalisable; analogie de traitement entre *òu* et *óu*; cf. *TABONEM et PAVOREM à l'*a* en hiatus.)

Par fausse analogie avec les verbes en *au*, nous trouvons *ò* aux *personnes toniques* du verbe COLLOCARE : *kọ̀tsè*, *kọ̀tsa*^{e}, *kọ̀tsõ*.

---

1. Pour le mot *SCURIOLUM (gr. σκίουρος), notre patois a remplacé le suffixe -ŎLUM par le suffixe germanique -ALD. *tsakuyò* équivaut à une forme *CAT[TUM]-SCURI-ALD.

Ō, Ŭ

I. — Traitement normal.

Ces voyelles, que le latin vulgaire confondit en un même son *ó*, se sont changées de bonne heure eu *u* dans nos régions :

Ō : NEPŌTEM (au moyen âge, *nebót*) *nèbu*, *PRŌDE *pur*, etc.; suff. -ŌREM : AMŌREM *aᵉmur*, FLŌREM *flur*, etc.; suff. -ŌNEM : CANTIŌNEM *tsãsu*, *PISCIŌNEM *pìsu*, etc. Signalons enfin un suffixe *-u*, *-ụnaᵉ* (-*ŌNUM, -*ŌNA), qui a pris une extension considérable dans notre patois aux dépens d'autres suffixes : *SALVATICUM + suff. -ŌNUM *sũvaᵉdẓu*[1], *PERDIC-ŌNA *paᵉrḍiçụnaᵉ*, etc. — *TŌTTUM *tu*[1], CŌNFLAT *kụflaᵉ*.

Ŭ : CRŬCEM (au moyen âge, *crótz*) *kur*, CŬPIDUM *kụbyè*, LŬPUM *lu*, etc.; BUCCA *bụtsaᵉ*, CURTUM *kur*, DIURNUM *dẓur*, etc.[2].

HISTORIQUE. — Il est très difficile de savoir à quelle époque *ó* s'est changé en *u*; la question est discutée : nous n'en dirons que quelques mots. Rappelons seulement que, pendant le moyen âge, le provençal note généralement ce son par *o* (quelquefois *u*, même dans de très anciens textes). Ce n'est que vers le XVᵉ siècle que l'orthographe *ou* commence à apparaître. La pièce de 1477 hésite entre *o* et *ou*, bien que cette dernière forme soit de beaucoup plus fréquente; le *Menu* écrit toujours *ou*. — Il est certain, toutefois, que le changement de *ó* en *u* est bien antérieur.

---

1. Nous ne citons pas, à dessein, les féminins de ces adjectifs : on va voir bientôt qu'ils ont subi un autre changement.

2. THŸRSUM, devenu *tros* par métathèse, a pris un *o* ouvert, ce qui explique notre forme *tró*. (Cf. prov. mod. *tròs*.) Il est certain que la substitution de *ò* à *ó* primitif est postérieure à la chute de *s*, car, dans cette position, le patois vocalise *s* en *i* après *ò*, et laisse tomber la consonne après *ó*.

Cas particulier. — Mais l'évolution de *ó* ne s'est pas arrêtée là : la voyelle *u* peut devenir u^u et même *u*, dans certains cas qu'il importe de bien préciser :

ō (ŭ) devient *u*, s'il est initial, ou bien précédé d'un *y* ou d'une consonne mouillée, — u^u, s'il est précédé d'une des consonnes *t*, *d*, *s*, *z*, *ǯ*, *l*, *n*. — Il faut en outre dans chacun de ces cas : 1° Que le mot roman renferme une finale atone. — 2° Que la voyelle susceptible de s'altérer ne soit suivie, en patois, que d'une seule consonne, ou d'un des groupes *ts*, *dz*, *pl*, *bl*.

1° Changement de *u* en *u*.

Initial : HŌRA (formes intermédiaires, *óra*, *ura*) *uǯᵃ*. La voyelle a été protégée dans les composés : AD-HORAM *aᵉvuǯᵃ*, *DIMEDIUM HŌRA *ḏimé uǯᵃ*, QU[A] HORA *kuǯᵃ*.

Précédé d'une consonne mouillée : AMICA + suff. -ŌNA *miyunaᵉ*, *CLŌCIA *kluṣaᵉ*, MEDULLA *yulaᵉ*, PLŌRAT (formes intermédiaires : *plora*, *plura*, *plura*) *puǯᵃ*.

Si *u* est précédé de *ts*, *dz*, et suivi d'une consonne mouillée, la réunion de ces deux éléments opère le changement de *u* en *u*, qu'ils n'auraient pu produire isolément : *IŬGULA *dzulaᵉ*. (Cf. d'une part des mots comme *sův̀aᵉdzuᵘnaᵉ* (v. plus bas) — et de l'autre *bulaᵉ* = boue, etc.). *dzulaᵉ* a réagi sur **dzu* (IŬGUM) pour le changer en *dzu*.

Une exception remarquable est UNIONEM *iyu*, où *u* est devenu *u*, peut-être sous l'influence de l'*i* initial qui, lui, est régulier. (Voir *infra*, ū protonique.) (Cf. tous les mots en *-lu* et *-yu* : PAPILIŌNEM *paᵉrpaᵉlu*; *RENIŌNEM *ruyu*, etc., etc.)

2° Changement de *u* en u^u. Ici, aucune exception :

1) Syllabe ouverte : *EXPILŌNAT *ipèluᵘnaᵉ*, NŌDAT (formes intermédiaires, *nóza*, *nuza*) *nuᵘzaᵉ*, SŌLA *suᵘlaᵉ*, *STŬPILA *ituᵘlaᵉ*, *SŬTA *suᵘdaᵉ*; suff. -*ŌNA : *BERBICARI-ONA *baᵉrdzìǯuᵘnaᵉ*, *BĪSSONA *bèsuᵘnaᵉ*, *SALVATIC-ŌNA *sův̀adzuᵘnaᵉ*, etc. (Cf. les masculins *bèsu*, *pèlu*, *sův̀aᵉdzu*, etc.) ; suff. -ŌSA : INVIDIŌSA *ivèdzuᵘzaᵉ*, *SUSPECTŌSA *sův̀pìtuᵘzaᵉ*, etc. (Cf. les masculins *ivèdzu*, *sův̀pìtu*, etc.)

Mais la labiale intervocalique subséquente conserve l'*u* : LUPA *lubaᵉ*, STUPPA *itupaᵉ*, SUMMA *suma*ᵉ.

2) Syllabe fermée : DUODECIM *duᵘdzè*, MEDULLA *mèzuᵘlaᵉ*, NUPTIAS *nuᵘsā*, SUPPLEX *suᵘplè*, *TŌTTA *tuᵘtaᵉ*, etc.

II. — Éléments perturbateurs.

1° ō (ŭ) suivi d'une nasale.

On a pu voir par les exemples précédents que N final, N (NN), M (MM) finals ou intervocaliques, ne produisent aucune altération sur l'ō (ŭ) précédent. Restent deux autres cas :

α) ō (ŭ) suivi de M final, ou de deux consonnes dont la première est une nasale, se nasalise en *ō* : CŬMULUM (au moyen âge, *cómble*) *kọ̄blè*, RŬMICEM *rọ̄zè*, etc.

Deux mots ont un traitement différent. Ce sont : PŌMUM *pwō*, et NŌMEN *nu* (au moyen âge, *pom*, *nom*). On sait que, dans le dernier de ces deux mots, la chute de *m* est anormale.

β) ō (ŭ) suivi de N mouillé final : la finale romane *-ónh* se change en *-wẽ*. Il y a eu métathèse de l'élément *y*, et glissement d'accent, par la progression : *-ónh*, *-*ọ́in*, *-*oẹn*, *-*wẹn*, *-wẽ*. Le son *wẽ* devient lui-même *ẅẽ* après les linguales : CŌTONEUM *kudẅẽ*, CŬNEUM *kwẽ*, PŬGNUM *pwẽ*, etc.

2° Diphtongue romane *ói*.

Voici le traitement général : l'accent glisse sur *i*, et *ói* devient *wi*, qui se change en *ẅi* après les linguales : *CŌFEA (au moyen âge, *cóifa*) *kwifa*ᵉ, ICIŌDURUM *sẅiǯᵇè*, IUVENEM (formes intermédiaires : *jọ́ene*, *jọ́ine*[1]), *dzẅịnè*; suffixe -ATŌRIA : *TĒLATORIA *taᵉlaᵉdẅiǯᵇaᵉ*. — Final, *wi* devient *wẹ̀i*, sous l'influence du *w* (voir ī tonique) : BUXOS *bwẹ̀i*, par la progression *bóis*, *bói*, *bwi*.

EXCEPTIONS. — 1) On sait que le suffixe -ATORIUM a perdu l'*i* de très bonne heure : *LAVATORIUM (au moyen âge, *lavadór*) *laᵉvaᵉdu*, etc.

2) La 1re personne du verbe *ESSERE, *sé*, doit peut-être se rattacher à la forme romane *sói* (*SŬI). *soi* se serait changé exceptionnellement en **sẹ̀i* (cf. *nẹ̀i* de *noit*), puis, comme le mot est très usité, sans doute aussi parce qu'il est employé fréquemment comme proclitique, — l'*i* final est tombé, et l'*e* s'est fermé. (Nous allons voir dans un instant *pẹzẅé* pour **pẹzẅẹ̀i*.)

---

1. Notre mot ne se rattache donc pas à la forme classique *jove*. (Cf. prov. mod. *jouine*.)

3° ō, ŭ suivi de ḷ mouillé.

Pas d'altération devant *lh* intervocalique[1]. (Voyez *supra*.) Quant à la finale masculine *-ólh*, elle se change en *-wẹ̀i*. Voici l'évolution : 1° Le groupe *lh* se décompose, l'élément *l* tombe; *ó* devient *u*; et nous obtenons ainsi la diphtongue *ụi*. — 2° Puis *ụi* se change en *wẹ̀i*, par intercalation d'un *e*; *wẹ̀i* devient *ẅẹ̀i* après les linguales : *FENUCULUM (au moyen âge, *fenolh*) *fènẅẹ̀i*, *GENUCULUM *dzẅaᵉnẹ̀i* (pour **dzaᵉnẅẹ̀i*). — *ẹ̀i* s'est affaibli en *é* dans : *PEDUCULUM *pèzẅé*.

4° ō (ŭ) suivi de s final, ou de deux consonnes dont la première est s.

α) *s* (ou *tz*) final tombe sans altérer la voyelle : DŬOS (au moyen âge, *dós*) *du*, NŬCEM (*nótz*) *nu*, PŬTEUM *pu*, etc.; suff. -ŌSUM : INVIDIŌSUM *ivèdzu*, etc.

β) *s* précédant une consonne se vocalise en *i*. La diphtongue *oi* ainsi formée se change :

A. Après les labiales, en *ọu*, qui se réduit à *ṳ̀* dans le corps des mots : MUSCA (formes intermédiaires : *mọ́scha*, *mọ́itsa*, *mọ́utsa*) *mṳ̀tsaᵉ*.

B. Après toute autre consonne, en *ọ̀u*, qui se réduit à *ṳ̀* dans le corps des mots : *AGŬSTUM (au moyen âge, *aóst*, puis *ost*, *oit*) *ọ̀u*; *CŌSTAS (formes intermédiaires : *cọ́stas*, *cọ́itas*, *kọutas*) *kṳ̀tā*, CRUSTA *krṳ̀taᵉ*, *DISGUSTAS *dìgṳ̀ta*.

EXCEPTIONS. — 1) *s* est tombé de bonne heure dans *DEUSQUE *dzụkè*.

2) Par fausse analogie avec les verbes en *au* (le traitement de la protonique étant le même dans les deux cas), *oi* s'est changé en *ò* aux *personnes toniques* de tous les verbes : *CŌSTARE : *kọ̀tè*, *kọ̀taᵉ*, *kọ̀tõ*; *DISGUSTARE : *dìgọ̀tè*, etc.

5° Diphtongue romane *óu*.

α) Finale, la diphtongue *óu* se réduit à *u*; peut-être *l* est-il tombé sans se vocaliser dans le mot suivant : *SATULLUM (au moyen âge, *sadól*) *saᵉdu*.

β) Dans tous les autres cas, la diphtongue *ou* :

1. Il y a eu métathèse dans *RANUCULA (*granolha*, *grènụḷaᵉ*) *gurnèḷaᵉ*).

A. Se conserve après les labiales, en se réduisant à *ü* dans le corps des mots : *BULLICAS (formes intermédiaires, *bóljas*, *bọujas*) *bụ̈dzā*, PULSAS *pụ̈sā*.

B. Se change en *ọ̈u* après toute autre consonne, en se réduisant à *ü* dans le corps des mots : CUBITUM (au moyen âge, *cóude*, puis *kọ̈udè*) *kụ̈dè*, *EXCULTAS *ikụ̈tā*, *ROBOREM *rụ̈ẓè*, ULMUM (*ólme*, *oume*, *ọ̈ume*) *ụ̈mè*.

Ici encore, une analogie semblable ramène à *ó* la diphtongue *ou*, aux *personnes toniques* de tous les verbes : *BULLICARE : *bọ̀dzè*, *bọ̀dzaê*, *bọ̀dzō*; *EXCULTARE : *ikọ̀tè*, etc.; PULSARE : *pọ̀sè*, etc.

Ū

I. — Traitement normal.

La voyelle ū, qui se prononçait *u* en latin, a pris en Gaule le son *u* à une époque qu'il est presque impossible de déterminer, mais qui semble fort ancienne. Ce son *u* s'est conservé : DŪRUM *ḍur*, LŪNA *ḷụnaê*, MŪLA *mụlaê*, MŪTUM *mu*, SUDAT *sụzaê*, TU *ṭu*, etc. Joignons-y les participes en -ŪTUM, -ŪTA : BATTŪTUM *baêṭu*; BATTŪTA *baêṭụdaê*. — IŪDICAT *dzụdzaê*, *MURICA *mụrdzè*.

EXCEPTION. — Par analogie avec certains verbes, où ŏ tonique devient régulièrement *ó*, ū s'est changé en *ó* aux *personnes toniques* du verbe ADIUTARE : *dzọ́dè*, *dzọ́daê*, *dzọ́dō*.

CAS PARTICULIERS. — 1° Si *u* se trouve, à la suite d'une métathèse, devant deux consonnes dont la première est un *r*, *u* revient au son *u* : *BRŪSTULAT (au moyen âge, *brusla*) *bụrlaê*, PRŪNA *pụrnaê*.

2° Suivi immédiatement de *a* atone, *u* intercale un *y*. Il peut y avoir métathèse. (Cf. *a* en hiatus devant *u*) : RŪGA (formes intermédiaires : *rua*, *rụya*, *ruyạê*) *ryüaê*.

II. — Éléments perturbateurs.

1° ū suivi d'une nasale.

a) Il n'y a pas d'altération devant M, N intervocaliques (*ALLŪ-

MINAT *lụma*ᵉ; LŪNA *lụna*ᵉ, etc.), ni, en général, devant N final (COMMŪNEM *kumu*; DIEM-LUNAE *ḍilu*).

β) Devant M final, Ū se nasalise en *ẅẽ*. (Cf. le traitement de Ī). Il y a eu intercalation de *e* : FŪMUM *fẅẽ* (par les intermédiaires *fum*, *fun*, *fuen*). Le traitement est le même pour ŪNUM *vẅẽ*, et tous ses composés : *ALIQUEM-ŪNUM *ñtẓẅẽ*, *CASQUE-UNUM *tsaᵉṭẓẅẽ*, *NEC-UNUM *dẽḍẅẽ*, *QUALEMQUE-ŪNUM *kõṭẓẅẽ*. Suivi de N mouillé, Ū se nasalise encore en *ẅẽ* : IŪNIUM (au moyen âge, *junh*, puis *dzụin*, *dzụen*, *dzuẹn*) *dzẅẽ*.

2°, 3°, 4° On sait que la palatale vocalisable tombe après Ū sans laisser de trace : FRUCTUM *fru*; *FRUCTA *fruta*ᵉ. Ū n'est pas altéré devant L mouillé : ACŪCULA *ḍụlaᵉ*.

Enfin, pour S vocalisable, il y a hésitation. S final tombe toujours : IŪS (au moyen âge, *jus*) *dzu*, *PERTŪSUM *paᵉrṭu*, PLŪS *pu*. — Devant une consonne subséquente, S tombe ou se vocalise en *i*; dans ce dernier cas, la diphtongue *ụi* ainsi formée devient *ẅi* par suite d'un glissement d'accent : FŪSTEM *fu*; RŪSCA (formes intermédiaires : *rụscha*, *rụitsa*) *rẅịtsaᵉ*.

5° La diphtongue romane théorique *ụu* s'est changée en *ịu* par dissimilation. Cette diphtongue se comporte comme toute diphtongue *ịu*, c'est-à-dire devient *yàu*, en passant par les intermédiaires *ieu*, *iœu* : CŪLUM *ṭœu* (par la série : *kul*, *kụu*, *kịu*, *kieu*, *kiœu*).

CHAPITRE II

CHUTE DES VOYELLES ATONES

Nous avons à considérer quatre cas de chute des atones; les trois premiers sont très anciens :

I. — Posttoniques.

1° Finales atones.

Elles tombent, en général : COCTUM (au moyen âge, *coit*) *kœ̀u*, FRIGIDUM (*freit*) *frẹ̀i*, RIVUM (*riu*) *ryœ̀u*, etc., etc.

La voyelle se conserve dans trois cas [1] :

α) Si c'est un A : AMAT (au moyen âge, *ama*) *ạma*^{ẹ}, AMAS (*amas*) *a*^{ẹ}*mā*, ROSA (*rosa*) *rọ́za*^{ẹ}, etc.

β) Si elle est suivie de deux consonnes : VOLUNT (au moyen âge, *volon*) *vọ́lō*, et toutes les 3e personnes du pluriel.

γ) En cas de voyelle d'appui. Voici les principaux groupes de consonnes qui ont besoin d'appui :

A. BR, CR (Q'R), DR, PR, TR, V'R : ACREM *ẹ̀grẹ*, FABRUM *fọ̀*$^{ḥ}_{z}$*ẹ*, LEPOREM *lébrẹ*, PATREM *pẹ̀*$^{ḥ}_{z}$*ẹ*, QUADRUM *kẹ̀*$^{ḥ}_{z}$*ẹ*, VIVERE *vyụ̄*$^{ḥ}_{z}$*ẹ* [2], etc. — Cf. NIGRUM *nẹ̀i*, etc.

---

1. Il faut mettre à part certains faits morphologiques : 1° Beaucoup de masculins ont été refaits sur les féminins (SICCUM, au moyen âge, *sec* — auj. *sẹ̀tsẹ*, d'après SICCA, etc.). — 2° Toutes les 1res pers. du sing. ont pris un *ẹ* final (AMO, au moyen âge, *am* — auj. *ạmẹ*). — 3° Les 2es pers. sing. des 2e, 3e, 4e conj. latines ont été refaites sur les 2es pers. pl. (SAPIS, *sas* — auj. *sạ*^{ẹ}*bẹ̀i*, etc.). — On connaît l'irrégularité : UNDE (*ont*) *ọ̄tẹ*.

2. Ajoutez le suffixe -ATOR (*-aire*) *-ẹ̀*$^{ḥ}_{z}$*ẹ*, et cf. SENIOR (*senher*) *sẹ̀ṇẹ*.

B. BL et PL : CUMULUM *kõblè*, SIMPLEX *ɛẽplè*, etc.

C. Quelquefois le groupe LM : ULMUM *ụ̀mè*. Mais : RAMUM-PALMAE *raᵉpã*. MN, RM, RN.... n'ont pas besoin d'appui [1].

D. Le groupe SC [2] : VISCUM *ivẹ́kè*.

E. Il y a aussi une voyelle d'appui dans tous les proparoxytons dont la pénultième est tombée tardivement. (Voir *infra*) : CUBITUM *kũdè*, DEBITUM *ḍụtè*, *FICĂTUM *fẹ̀dzè*, MALE-HABITUM *maᵉlọ̀tè*, RUMICEM *rõzè*, SALICEM *sọ̀zè*, etc. Joignez-y le suffixe -ATICUM *-ạdzè*.

2° PÉNULTIÈMES DES PROPAROXYTONS.

Elles tombent généralement. Il y a trois séries :

A. Les proparoxytons étaient devenus paroxytons en latin vulgaire (spécialement lorsque les deux consonnes, rapprochées par la chute de la pénultième, peuvent s'harmoniser). (Voir Probi Appendix) : CALIDUM, CALDUM *tsò*; DIGITUM, DĬTUM *dè*; FRIGIDA, FRICDA *frịdaᵉ*; TABULA, TABLA *tọ̀laᵉ*; VETULUM, VECLUM *vœ́*; VIRIDEM, VIRDEM *var*, etc. Relativement à la voyelle d'appui, ces mots sont traités comme les paroxytons latins.

B. Une deuxième évolution fit tomber plus tard la plupart des pénultièmes des proparoxytons latins : ces mots réclament toujours une voyelle d'appui. (Voir *supra* 1°, γ), E [3]) : CUBITUM *kũdè*, DEBITUM *ḍụtè*, *FICĂTUM *fẹ̀dzè*, GAMMĂRUM *dzãbrè*, RUMICEM *rọ̀zè*, SALICEM *sọ̀zè*, etc.; et le suffixe -ATICUM *-ạdzè*.

C. Certains mots conservent la pénultième : le phénomène a lieu généralement quand la pénultième est suivie d'une consonne sonnante (L, R, N) qui peut difficilement se combiner avec la consonne précédente.

---

1. SOMNUM *swã*; SANCTUM-GERMANUM-ILLUM-*EREMUM *sɛ̃dzaᵉrmaᵉlé*; DIURNUM *dzur*, etc. Mais RL veut un *è* d'appui : *MERULUM *mạrlè*.

2. Cf. cependant le roman *bosc*, qui a donné *bọu*. Pour *fresc*, notre forme *frịtsè* est refaite sur le féminin.

3. Dans beaucoup de ces mots, la pénultième est tombée assez tard pour permettre à la consonne subséquente de s'affaiblir. Voilà pourquoi les consonnes appuyées médiatement sont souvent traitées comme si elles étaient intervocaliques : elles l'étaient en réalité quand l'affaiblissement a eu lieu (CUBITUM, *cœvdo*, *cõude*, *kũdè*).

α) Les mots à finale caduque (*e*, *i*, *o*, *u*) ont laissé tomber la finale et conservé la pénultième. Ont subi cette évolution :

Beaucoup d'infinitifs en -ĔRE; mais la plupart ont été refaits postérieurement. Voici la liste de ceux qui se sont conservés [1] : *CŌSERE (au moyen âge, *coser*) *kuzė*, CRESCERE (*creisser*) *krịsė*, *ESSERE (*esser*) *ẹ́sė*, FŪGERE *fụdzė*, *NASCERE (*naisser*) *nèsė*, PLANGERE *plą̃dzė*, PRENDERE (*prener*) *pạ^{e}rṇė*, TEXERE (*teisser*) *tị̀sė*, TINGERE (*tenger*) *tẹ̃dzė*, *TORSERE (**torser*) *tọ́rsė*.

Et des mots isolés. Nous distinguerons trois séries : I ASINUM (autrefois, *ạsen*) *ạzė*, FRAXINUM (*frạissen*) *frẹ̀sė*. La pénultième est tombée dans *CASSĂNUM (**chasne*, **chaine*) *tsẹ̀nė*. — II *GẸRMINEM (autrefois, *gẹrmen*) *dzẹ́rmė*, *GRĄMINEM (*grạmen*) *ǵrạmė*, HỌMINEM (*ọmen*) *ómė*, TẸRMINUM (*tẹrmen*) *tẹ́rmė* [2]. — III *ACRỊFOLUM (au moyen âge, *agrịfól*) *ǵrifụ*, CỌNSULEM (*cọssól*) *kṓsụ* [3].

β) Les mots à finale en *a* ont conservé la pénultième et la finale (en déplaçant l'accent tonique [3]) : PALMULA (au moyen âge, *pạlmóla*) *pamụla^{e}*, *POPULA (*pịbóla*) *pyibụla^{e}*; LACRIMA (**lạiǵrema*) *ḷiǵrịma^{e}*, PERSICA (*pẹrseja*) *pa^{e}rɛẹ̀dza^{e}* [4]; LAMPADA (*lạmpeza*) *lãpẹ̀za^{e}*.

La chute précoce d'une consonne intervocalique peut empêcher, même dans les finales en *e*, *i*, *o*, *u*, la pénultième ou la finale de tomber; la pénultième se combine avec la finale ou avec l'antépénultième : *ARVERNI[C]UM (au moyen âge, *Alvernhe*) *ǜvạrṇa^{e}*, CUPI[D]UM (formes intermédiaires : *cóbee*, *cọ́bie*) *kụbyė*; IU[V]ENEM (*joene*, *joine*) *dzẅịnė*.

---

1. On sait que, dans les composés, DICERE et FACERE se sont réduits de bonne heure à *DIRE, *FARE : BENEDICERE, *BENEDIRE, *benezir*, *bènėjė* — CALEFACERE, *CALEFARE, *chaufar*, *tsùfa*.

2. Pour les mots de cette série, on pourrait admettre indifféremment les intermédiaires *omne* ou *omen*. Nous préférons la seconde forme, à cause de certains dérivés (*dza^{e}rmėna*; et *va^{e}rmėnò*, qui suppose un primitif **vermen* auj. disparu).

3. Pour le déplacement d'accent, se reporter à la 3e partie.

4. Nous expliquerons plus loin les transformations des pénultièmes.

II. — Protoniques.

1° Contre-finale.

L'atone contre-finale se comporte vis-à-vis de la contre-tonique, comme la finale vis-à-vis de la tonique (Loi de Darmesteter), c'est-à-dire qu'elle tombe, sauf : α) si c'est un A — β) et γ), si elle est suivie de deux consonnes, ou si la prononciation réclame une voyelle d'appui. Ces deux derniers cas n'en font qu'un.

Chute normale : BAIULARE (au moyen âge, *bailar*) *bìla*, *BERBICARIUM *baᵉrdzẹ̀i*, *CALORARE *tsǖra*, FABRICARE *faᵉrdza*, *LIMITARE *ḷẅẽdar*, *VIMICELLA *vyẽzẹ́laᵉ*, etc.

Restrictions : α) A contre-final : *ACCAPARE (au moyen âge, *achabar*) *tsaᵉba*, *LAVATORIUM *laᵉvaᵉdu*, etc.

β) Voyelle suivie de deux consonnes[1], ou voyelle d'appui : AUGMENTARE *ǖmẽta*, *CEMENTERIUM *sèmẽtẹ́zè*, etc. Notre patois, comme le provençal, se passe plus facilement d'appui que le français : *CASTELLỤCIUM *tsìḷu*. (Cf. fr. *Chastellux*.)

Il faut mettre à part :

α) Tous les mots demi-savants, dont quelques-uns sont très anciens, mais qui ne sont pas vraiment populaires, tels que BENEDICERE, etc.

β) Les dérivés formés en roman, et qui ne remontent pas directement à des mots latins.

γ) Les verbes où la persistance de la voyelle accentuée à certaines personnes a préservé cette même voyelle lorsqu'elle était atone. Il en est ainsi pour les mots suivants : ADIUTARE (au moyen âge, *ajudar*) *dzuda*, *INTAMINARE *ẽtaᵉmèna*, MARITARE *maᵉẓ̌ida*, SEMINARE *sèmèna* — à cause des *personnes toniques* : *ajụda* (ADIŪTAT), *marịda* (MARĪTAT)[2], etc. Au contraire, la voyelle atone est tombée réguliè-

1. Cependant la règle n'est pas absolue. Ainsi MINISTERIUM *mìtẹ̀i*.

2. C'est un peu plus délicat pour *INTẠMINAT, SẸMINAT. Ces mots, comme PALMULA, etc., sont restés sans doute proparoxytons pendant longtemps, puis ont déplacé l'accent tonique vers la fin du moyen âge (*sẹmena*, puis *semẹna*). Mais la pénultième s'est toujours conservée.

rement dans des mots analogues : *ALLUMINARE *ḷuma*, EXAMINARE *isaᵉma*.

En sens inverse, les formes atones de certains dérivés peuvent réagir sur les mots primitifs. Ainsi *fạᵉrnaᵉ* a été refait d'après *faᵉrnu*, *ẽfaᵉrna*, issus très régulièrement de FAR(Ī)NOSUM, *INFAR(Ī)NARE.

2° A PROTONIQUE INITIAL.

La chute de *a* protonique initial n'est pas générale. Voici les mots où elle se produit :

α) *a* fait partie de la racine du mot : *ACRIFOLUM (au moyen âge, *agrifol*) *grifu*, *ACUCULA (*agulha*) *ḍuḷaᵉ*, *ACUTIARE *ḍuza*, *ALAUDÌTTA *lǜzẹ̀taᵉ*, *ANARE *na*, *APICULA *bǫ́ḷaᵉ*, *ARANEATA *raᵉṇạdaᵉ*, HABERE *vér*.

β) *a* est un préfixe latin : *ACCAPARE *tsaᵉba*, *ACCAPTARE *tsaᵉta*, ADAEQUARE *zẹ̀ga*, ADIUTARE *dzuda*, ADSPECTARE *pìta*, *ALLUMINARE *ḷuma*, APPELLARE *pèla*.

γ) *a* est un préfixe roman. Nous ne donnons que quelques exemples[1] : *abeurar bùẓ̣ʰa*, *amassar maᵉsa*, *aparejar paᵉẓ̣ʰẹ̀dza*, *aquel kè(l)*, *aqui ṭi*, *assetar sèta*, etc.

La voyelle initiale est tombée dans *ECLESIA *ḷịzaᵉ*, et dans le dérivé *INFANTINUM (au moyen âge, *enfanti*, *efanti*) *fãṭi*. — *au* et *o* ont subi également l'aphérèse dans AURICULARIA *rèḷịẓ̣ʰaᵉ*[2], et HOROLOGIUM *rèlọ́dzè*, ce dernier mot étant d'ailleurs de formation savante.

Signalons enfin la chute de l'atone entre une consonne initiale et un *r* subséquent dans : D(I)RECTUM (au moyen âge, *dreit*) *drèi*, *PARENTINIACUM *prãṭiṇa*, QUADRAGINTA (*quaranta*) *krãtaᵉ*, QUIRITARE (*cridar*) *krida*, *VERAIUM (*verai*) *vrè*.

---

1. Il est souvent difficile de savoir si le préfixe remonte au latin vulgaire ou au roman.

2. L'aphérèse de *au*, en rendant initial *r* intervocalique, a empêché l'affaiblissement de cette consonne en *ẓ̣ʰ*. (Voir lettre *r*, et cf. *ù[illegible]*.)

CHAPITRE III

TRANSFORMATION DES VOYELLES ATONES

Nous venons de voir dans quels cas tombent les voyelles atones. Lorsqu'elles persistent, quelles transformations subissent-elles? C'est ce que nous allons maintenant examiner.

Les sept voyelles que possédait le latin vulgaire se sont réduites à cinq, lorsqu'elles n'étaient pas accentuées : les voyelles ouvertes (*ė*, *ȯ*) se sont fermées de bonne heure, pour se confondre avec les voyelles fermées correspondantes. On conçoit, en effet, qu'il est difficile de conserver en dehors de la tonique des voyelles nettement ouvertes. Nous passerons donc en revue ces cinq voyelles : *a* — *é* (Ĕ — Ē, Ĭ) — *i* (Ī) — *ó* (Ŏ — Ō, Ŭ) — *u* (Ū). Les proclitiques doivent être étudiés avec les voyelles atones. Nous parlerons aussi des voyelles en hiatus.

A

I. — Traitement normal.

A atone s'assourdit toujours en *aᵉ*, posttonique, protonique ou dans les proclitiques : ROSA *rǫ́zaᵉ*, etc. [1], AMAT *ạmaᵉ*, etc.; *ACCAPARE *tsaᵉba*, AMARE *aᵉma*, *LAVATŌRIUM *laᵉvaᵉdu*, MATUTINUM *mạᵉṭi*, PARARE *paᵉẓ̌a*, *PARTIRE *paᵉrṭi*, etc.; AD *aᵉ*, [IL]LA *laᵉ*, M[E]A *maᵉ*, S[U]A *saᵉ*, T[U]A *taᵉ*.

---

1. Quelques mots ont changé assez tard *a* posttonique en *ė*. Ce sont : *MŪRICA *murdzė* — NONETA *lėnėdė* — *RUBIGULA *rwạḷė* — TEGULA *trụ̀lė* (à côté de *trụ̀laᵉ*) — URTICA *iturdzė* — VERRUCA + *suff. *-ia* (dérivé roman) *vạᵉrdjė*. — Par contre, *e* final a pu se changer en *aᵉ* : *ARVERNICUM (*Alvernhe*) *ùvạrnaᵉ*.

A devient régulièrement *ė* sur la pénultième des proparoxytons. Ce cas est rare, car, dans cette position, A tombe généralement : LĄMPĂDA (au XIIe siècle, *lạmpeza*) *lãpẹ̀za^ė*.

A s'est exceptionnellement changé en *ė* dans *SACĪRE *sėjė*.

Il devient *i* devant *y*, dans les diminutifs *miyẹ́ta^ė* (*MARĬĬTTA) et *miyõ* (fr. *Marion*). (Cf. tous les conditionnels en *-a^ėya^ė*, et des mots comme *isa^ėyu*, etc.)

II. — Éléments perturbateurs.

1° A suivi d'une nasale.

α) Devant deux consonnes dont la première seule est une nasale, A se nasalise en *ã* [1] : *CAMBIARE *tsãdza*, CANTARE *tsãta*, *CANTELLUM *tsãté*, etc.

Il y a eu dénasalisation, par dissimilation, dans RAMUM PALMAE (au moyen âge, **rampam*) *ra^ėpã*.

β) Devant plusieurs consonnes dont la première et la dernière sont des nasales, la voyelle se nasalise généralement : *ANNATA *ãnạda^ė*, *DAMNATICUM *dàmạdzė*, SANGUINARE *sãna*. Mais elle reste orale dans *CANNAPONEM *tsa^ėna^ėbu*.

γ) Enfin, devant une nasale intervocalique, A devient *a^ė* (traitement normal) : AMARE *a^ėma*, CANALEM *tsa^ėnò*, etc.

2° Diphtongue romane *ai*.

Règle générale, *ai* se réduit à *ì* (*i*), sauf après les labiales, auquel cas la diphtongue se change en *wi* : *ASCIATA (au moyen âge, *aissada*) *isạda^ė*, LAXARE *lìsa*, *PLACITIDIARE *plìdėdza*, etc.; *ADMASIONARE *mwina* (par l'intermédiaire **amaisnar*. Cf. vx. fr. *amaisnier*), BASIARE (*baisar*) *bwiza*, *FASCELLA *fwisẹ́la^ė*, *MASIONEM *mwịzu*, *PARIOLUM *pwiẓ̊ó*, *VASCELLA *vwisẹ́la^ė*, etc.

Il y a une exception : BAIULARE donne *bìla*. (Cf. *BAIULĬSSA *bwilė̀sa^ė*). — D'ailleurs, *ai* protonique devient *ì*, même après les labiales, dans les dérivés romans (*mìgrẹ̀i*, de *maigre*).

Les proclitiques ont un traitement spécial; *ai* devient *é* : *ECCE-

---

1. On sait que les proclitiques TAM, IAM ont perdu l'M de bonne heure : *ta^ė*, *dza^ė*. Ce dernier mot a aussi une forme tonique *dza*.

HAC (au moyen âge, *sai*) *sé*, ILLAC *lé*, MAGIS *mé*[1]. (Cf. les formes toniques *sè*, *lè*, *mè*.)

3° A suivi de S final, ou de deux consonnes dont la première est S[2].

A devient *ā*, posttonique, protonique, ou dans les proclitiques : ROSAS *rǫ́zā*, etc., AMAS *ạ*ᵉ*mā*, etc.[3]; CASTELLUM *tsāté*, *PASCARIUM *pātsẹ̀i*, *PASCHATA *pātsạda*ᵉ, etc.; [IL]LAS *lā*, M[E]AS *mā*, S[U]AS *sā*, T[U]AS *tā*.

Mais A s'abrège souvent en *a*ᵉ, surtout dans les verbes : *CASQUEUNUM *tsa*ᵉ*ṯẅẽ*, *MASTICARE *ma*ᵉ*tsa*, *TAXITARE *ta*ᵉ*ta*, VASTARE *ga*ᵉ*ta*.

Quand S s'est vocalisé en *i*, la diphtongue *ai* devient régulièrement *ī̀*, — *wi* après les labiales : *CASTELLUCIUM (formes intermédiaires : *Chaslus*, *Chailus*) *tsìḻu*, *PAXELLARIA *pwilị̀ẓ*ʰ*a*ᵉ.

4° Diphtongue romane *au*.

Elle se réduit normalement à *ū̀*, sauf après les labiales, auquel cas elle se change en *ū̀*[4] : ALTARE (au moyen âge, *altar*, *autar*) *ū̀tar*, *AVELLANEA *ū̀lạṇa*ᵉ, SALTARE *sū̀ta*, *TAURONEM *tū̀ẓ*ʰ*u*, *TRAUCARE *trùtsa*, etc.; *mùva* (au moyen âge, *malvatz*, *mauvatz*), PAUSARE *pùza*. Mais *au* reste *ù̀*, même après les labiales, dans les dérivés romans : ainsi dans *pụ̀kè*, tiré de *pauc*. — Le même phénomène a lieu pour les proclitiques : AD-ILLUM (*al*, *au*) *ū̀*.

---

1. Cette forme *mé* s'emploie dans trois cas : 1° après une phrase affirmative, pour insister : *la*ᵉ *vǫ́lè*, *mé l'ū̀ẓ*ʰ*é* (ancienne bourrée) : je la veux, et je l'aurai; — 2° pour remplacer un second *mālègré*, devant un nom commun : *malègré sō pẹ̀ẓ*ʰ*è mé sa*ᵉ *mẹ̀ẓ*ʰ*è* (id.) : malgré son père et malgré sa mère; — 3° dans l'adverbe *métu* (*aussi*) (MAGIS *TŌTTUM? Cf. *pāmè* = PASSUM MAGIS, qui a le même sens). — Il n'est pas sûr que dans ces trois cas *mé* soit un affaiblissement de *mais* (MAGIS). — Rappelons enfin qu'en roman MAGIS, à côté de *mais*, a donné *mas*, qui s'est conservé sous la forme *mā*.

2. Nous supprimons pour les voyelles atones le cas où la voyelle est suivie de *l* mouillé; il n'y a jamais d'altération, sauf dans le mot suivant où Ū devient *i* : *ACŪLEONEM *a*ᵉ*ḏiḻu*. (Cf. *ACŪCULATA *iḏuḻạda*ᵉ, etc.)

3. Pour la chute de *s* adverbial roman, voyez p. 25, n. 2.

4. Nous renvoyons au chap. I pour l'historique des diphtongues *ai* et *au*.

L'*u* de la diphtongue a été expulsé devant deux consonnes dont la première est un *r* : AURICHALCUM *aêrtsò*, FABRICARE *faêrdza*. — Nous savons que le latin vulgaire disait *AGUSTUM, *AGURIUM (pour AUGUSTUM, AUGURIUM).

III. — A en hiatus.

1° Devant *e*, *i*. Il y a deux traitements :

α) A se change en *w* : *FAGĪNA (au moyen âge, *faïna*) *fwinaê*, MAGISTRUM (formes intermédiaires : *maestre*, *macitre*, *maître*) *mwitrê*, REINVAGINARE (*rengaïnar*) *rāgwina*.

β) A se conserve avec ou sans intercalation de *y* : *AIUTUM *aï*, *FAGĬTTUM *faêyê*.

2° Devant *ó*. Ici il y a trois traitements :

α) L'accent remonte sur l'*a*, et il se forme la diphtongue *au*, qui se change en *ọu* après les labiales, en *ạu* partout ailleurs : PAVOREM (formes intermédiaires : *paór*, *paur*) *pọu* ; *TABONEM (*taó*, *tau*, *tòu*) *tàu*.

β) *a* tombe : *AGUSTUM *ạu* (par la série : *aóst*, *ost*, *oit*).

γ) *a* se conserve en intercalant un *v* : AD-HORAM (au moyen âge, *aórus*) *aêvuʰzaê*.

3° Devant *u*. Deux traitements :

α) *a* tombe : *AGURIOSUM (formes intermédiaires : *aüros*, *urus*, *iru*) *iʰzu*.

β) *a* se conserve en intercalant un *y* : *SABUCUM (au moyen âge, *saüc*) *isaêyu*.

Ĕ, Ē, Í

I. — Traitement normal.

Ces voyelles se changent normalement en *ê* : Posttonique : ASINUM (au moyen âge, *asen*, *ase*) *azê*, etc., TINGERE (*tenger*) *tẽdzê*, etc. — Protonique : E : LEVARE *lèva*, *SEDITARE *sèta*, VENENUM *vẽzʰê*, etc. Toutefois Ĕ reste *é* aux 1re et 2e pers. imp. ind. de *ESSERE : ERAMUS *zérê*, ERATIS *zérʰa*, par analogie avec les autres personnes

du même temps. — Ē, Ĭ : MĬNARE *mèna*, *PARĬDIARE *pa*ᵉ*ʒ̡èdza*, PĒDITARE *pètà*, VĬTELLUM *vèdé*, etc. — Proclitique : DE *dè*.

CAS PARTICULIERS. — Ils sont très nombreux. Nous les grouperons sous trois chefs :

A. Changement de E en *a*. Il faut encore subdiviser :

α) Attraction de *a* tonique.

Dans une première couche de mots, le phénomène s'est produit en latin vulgaire (*BALANCIA p. *BILANCIA — *SALVATICUS p. SILVATICUS, etc.). Le fait étant connu, nous n'insistons pas davantage.

Plus tard le même fait s'est renouvelé (déjà *damouraray* dans la pièce de 1477). Il n'y a pas de loi rigoureuse à dégager : il semble cependant que le voisinage des sonnantes facilite l'altération. Voici les principaux exemples :

E contre-tonique : *CAEPULLATUM *sa*ᵉ*bula*, DEMORARE *da*ᵉ*mu*ʒ̡*a*, *DE-VALL-ARE *da*ᵉ*va*ᵉ*la*, RESONARE *ra*ᵉ*zu*ᵃ*na*, etc. L'attraction n'a jamais lieu quand la contre-finale est *è* : *DEMĬNARE *dèmèna*, SEMĬNARE *sèmèna*, etc.

E contre-final : L'attraction est rare : *PERPENNATA *pa*ᵉ*rpa*ᵉ*nada*ᵉ.

E dans les mots accentués sur la seconde syllabe : CREMARE *kra*ᵉ*ma*, *DE-ECCE-HAC *da*ᵉ*sè*, *DE-ILLAC *da*ᵉ*lè*, *EX-SOLICULARE *isu*ᵃ*va*ᵉ*la*, GELARE *dza*ᵉ*la*, *GLENARE *la*ᵉ*na*, PLICARE *pla*ᵉ*dza*, *TENACULAS *ta*ᵉ*na*ᵉ*lā*, *TREMEARE *kra*ᵉ*na*, *TRIPALIUM *tra*ᵉ*bè*, etc.

Dans *dzëva*ᵉ*nèi* (pour **dzènëèi*), c'est l'*ëè* qui a changé *è* en *a*ᵉ. (Cf. *rwalè*.) — L'E protonique se change toujours en *a*ᵉ entre *dz* et *n* : *GENISTUM *dza*ᵉ*né* (Cf. IŪNIPERATUM *dzo*ᵉ*nèbra*, etc.).

β) E est suivi de deux consonnes dont la première est un R : la voyelle devient toujours *a*ᵉ, qu'il y ait eu métathèse ou non : CREPARE *ka*ᵉ*rba*, *EXVERRARE *iva*ᵉ*ra*, *HERI-SERA *a*ᵉ*rsè*ʒ̡*a*ᵉ, SERVARE *sa*ᵉ*rva*, SERVIRE *sa*ᵉ*rvyi*, etc. ; PER *pa*ᵉ, *pa*ᵉ*r* [1].

Mais E devient *u* dans les dérivés romans, issus de mots qui ont *ó* sur la tonique : *urbèta*ᵉ de *órba*ᵉ (HERBA) — *vuli* de *vó* — *divula*, à cause de la tonique *divóla*ᵉ.

B. Changement de E en *i*. Il a lieu dans deux cas :

α) A l'initiale : *ELEMOSYNA *imórna*ᵉ, *HEREDITARE *iʒ̡èta*, INFANTES

1. Cf. les composés *pèʒ̡a*ᵉ*kó*, *pèʒ̡a*ᵉ*li* (*per aco*, *per aqui*).

ifã, INVIDIA *ivẹ̀dza*^{ẹ} (au moyen âge, *eveja*, etc.)[1]. Par une anomalie remarquable, le singulier INFANTEM donne *ẹ̀fã*.

β) A la pénultième des proparoxytons latins à finale féminine, lorsque cette pénultième se conserve : LACRĬMA (formes intermédiaires : *lạigrema*, *lạigrima*) *ḷigrịma*^{ẹ}, PẸRSĬCA (*pẹrseja*, *pẹrsija*) *pa*^{ẹ}*rẹẹ̀dza*^{ẹ}.

C. Labialisation de E.

E se change fréquemment en *u* (*u*^{u} après les dentales) devant les labiales : BIBIMUS (au moyen âge, *bevem*) *bụvẽ*, DEBEMUS *dụ*^{u}*vẽ*, FEMELLA *fumẹ́la*^{ẹ}, *PIPERARIA *pubrịẓ*^{ẹ}*a*^{ẹ}.

Si, par métathèse, un *r* s'intercale entre la voyelle et la labiale, *u* devient *u* : *CREMACULUM *kurmè*.

Quant à *FĬMORARIUM *fuma*^{ẹ}*ẓẹ̀i*, nous croyons que *e* et *o* ont permuté. *e* s'est d'ailleurs changé irrégulièrement en *a*^{ẹ}.

II. — Éléments perturbateurs.

1° E suivi d'une nasale.

Il n'y a aucune altération devant une nasale double ou intervocalique; si la nasale est suivie d'une deuxième consonne, E se nasalise en *ẽ* : *CUMINITIARE *kumẽsa*, *EX-NE-ENT-ARE *iṇẽta*, INTRARE *ẽtra*, etc. Il en est de même dans les proclitiques : IN *ẽ*.

Quelquefois, *ẽ* devient *ã* devant *a* tonique : *PARENTINIACUM *prãṭiṇa*, QUADRAGESIMAM-INTRANTEM *kra*^{ẹ}*mãtrã*.

*LĬNTEOLUM a donné *lãsó*. Peut-être est-ce dû à l'influence de la région issoirienne, où E se nasalise en *ã*. — Il faut mettre aussi à part les mots qui ont subi l'influence française, et que nous avons signalés chemin faisant. (Voir notamment *rạ̃drè*, *rãgwina*, *rãplè*, etc.)

2° Diphtongue romane *ei*.

Cette diphtongue se réduit toujours à *ì* : LĬXIVUM (au moyen âge, *leissiu*) *lìcàu*, *MEDIETATEM *mìta*, SECTARE *sìta*, etc.

3° E suivi de S final ou de deux consonnes dont la première est S. On sait que S se vocalise en *i*; la diphtongue *éi* ainsi formée se

1. Ce changement n'est sans doute pas phonétique. Il doit y avoir eu confusion avec les nombreux mots romans commençant par *esc-*, *esp-*, *est-*..... dans lesquels le groupe *es* est devenu régulièrement *i*. (Voir *intra*.)

réduit à *ì* (*i*) : *BESTIALEM (formes intermédiaires : *bestiau*, *beitiau*) *bìṭò*, MISCULARE *mìkḷa*, SEXTARIUM *sìtẹ̀i*, RESPONDERE *ripọ̄drè*, etc.

La diphtongue *éi* posttonique s'élargit en *èi*. Ceci se présente dans deux cas :

α) Pluriels romans en *ꞇes*, devenus plus tard *ꞇéi*. Ils sont rares aujourd'hui : NOS ALTEROS (au moyen âge, *nos ạutres*, puis *nuzautréi*) *nèzọ̀trèi*, etc.

β) La 2ᵉ pers. du sing. de l'indicatif présent des 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ conjugaisons latines. D'après la 2ᵉ pers. du plur. *tenètz*, plus tard *tenẹ̀s*, on a refait la 2ᵉ pers. du sing. *tẹnes*. Mais ici l'*e* final, étant posttonique, s'est fermé, d'où la série : *tẹnés*, *tẹnéi*, *tẹ̀nèi* — tandis que *tenẹ̀tz* a donné *tẹ̀né*. (Voir Ĕ tonique.)

4° Diphtongue romane *eu*.

En général, *eu* se réduit à *ǖ*, — *ǖ* après les labiales : AD-DĔUM-*SIATIS *aᵉdǖɛa*, DEBERE-HABEO (au moyen âge, *deurai*) *dǖʰʒé*, *DE-ILLUM (*deu*) *dǖ*, et les crases romanes : *mel* (=*me le*) *mǖ*, *tel* (=*te le*) *tǖ*, et, par analogie, aux autres personnes : *ḷǖ*, *nuᵘzǖ*, *vuzǖ*. Par exception, on dit *aᵉdìɛa* à côté de *aᵉdǖɛa*. — *FILICARIA (au moyen âge, *feugeira*) *fǖdzịʰʒaᵉ*. BIBERE-HABEO devient *bǖʰʒé* à cause de l'infinitif *bụ̀ʰʒè*, qui, lui, est régulier. (Voir Ē tonique, II, 5.)

Lorsque nous avons affaire à Ĕ, la diphtongue *eu* protonique devient *ieu*, qui se réduit à *yǖ* : *FĔBRARIUM (formes intermédiaires : *feureir*, *fieureir*) *fyǖʰʒèi*, *LEVIARIUM *ḷudzẹ̀i*, *NEBULARE *ṉula*.

Rappelons ici l'épenthèse de *a* devant L (rarement LL) intervocalique : BĒLARE (au moyen âge, *belar*, puis *bealar*, *bialar*) *byaᵉla*, *PĔLLARE *pyaᵉla*, *PROTĒLARE *purḍaᵉla*. Cependant la règle n'est pas générale, même pour L simple. Ainsi on a : *PĬLONEM *pèlu*.

III. — E en hiatus.

Il se comporte comme l'I, avec lequel nous l'étudierons.

Il y a cependant un cas où le traitement est différent, c'est lorsque *e* précède lui-même un *i* : il se produit alors une contraction, l'accent remonte sur l'*e*, et la diphtongue *ei* ainsi formée se comporte comme toute diphtongue *ei* tonique (voir *supra*) : RĒGĪNA *rịnaᵉ* (par la série *reïna*, *rẹina*, *rỉna*[1]).

1. Voir pour ÆONIUS, p. 52, n. 2.

Ī

I. — Traitement normal.

ī se conserve : *ARRĪPARE *a^ẹ̄riba*, DĪEM LUNAE *ḍiḷu*, GLĪREM + suff. -ALD *ḷiẓ̄ò*, etc.

CAS PARTICULIERS. — 1° Labialisation de ī.

ī se change fréquemment en *u* devant une labiale : *LĪMITARE (au moyen âge, *lundar*) *ḷẅẽdar*, PĪTUITA *pupyịda^ẹ̄*, SCRĪBIMUS *ikrụvẽ*.

Cet *u* devient *ṷ* si, par métathèse, un *r* s'intercale entre la voyelle et la labiale : *PRĪMARIUM (au moyen âge, *prumeir*) *purmẹ̀i*.

2° Dissimilation de ī.

ī se dissimile en *ẹ̀* devant un ī subséquent : VĪCĪNUM (au moyen âge, *vezi*) *vẹ̀jẹ̀*.

Cet *ẹ̀* peut même devenir *a^ẹ̄* par attraction de *a* tonique : DĪVĪNARE (au moyen âge, *devinar*) *da^ẹ̄vyina*.

3° Décomposition de ī après les sifflantes.

Dans cette position, ī mouille la consonne en se réduisant à *ẹ̀*. Nous avons admis (voir ī tonique) que la voyelle avait dû d'abord se dédoubler en *yẹ̀* : *AUDIRE-HABEO (formes intermédiaires : *auzirai* **auzyẹ̀rai*) *ṷ̀jẹ̀ẓ̄ẹ̄*, *INCALCĪNARE *ẽtsṷ̀ẹẹ̀na*, etc.

4° Dédoublement de I posttonique.

Le dédoublement de I en *yẹ̀*, que nous venons de signaler, est général pour I posttonique ; rappelons que tous les mots romans qui ont un *i* posttonique sont des mots demi-savants : *ÆONIUM *igọ́ṇẹ̀* (par la série : *Eọni*, *Ewọni*, *Egwọni*, *Egọni*, *Igọni*, *Igọnyẹ̀*), GERVASIUM (*Gervạzi*, *Gervạzyẹ*) *dza^ẹ̄rvạjẹ̀*, OLEUM (*ọli*, *ọlyẹ̀*) *ọ́ḷẹ̀*, etc. (Voir cependant *BLASIUM *blạzẹ̀*.)

Le même phénomène est tout à fait exceptionnel, lorsqu'il y a eu un recul d'accent tonique. Nous ne connaissons que *kọ́ṭi^ẹ̄* [1], qui est la fusion des deux mots romans *aco* et *aqui* ; il faut supposer les formes intermédiaires *kọki*, *kọk^ẹ̄yi*.

Quelquefois, il y a métathèse de l'élément *y* : *MONIUM (formes intermédiaires : *mọni*, *mọnyẹ*, *mọine*) *mwinẹ̀*.

---

1. Après *t*, *d*, *f* (et *p*), *i* se dédouble en *yi^ẹ̄*, et non en *yẹ̀*.

Il y a hésitation quand *i* posttonique est précédé de *r*. Dans ce cas, *i* peut être remplacé par *ė* : *CEMENTERIUM (au moyen âge, *cementeri*) *sėmẽtę̣ʰẓė*. Plus généralement, *i* se change en *ėi*. (Cf. *i* tonique *final*) : CONTRARIUM (au moyen âge, *contrạri*) *kõtrạẓėi*, etc.

SUFFIXE ROMAN ATONE *ᵀ i*. D'après les nombreux mots savants terminés en *ᵀ i*, la langue du moyen âge créa un suffixe atone *ᵀ i*, qui s'ajoute à certains substantifs et adjectifs, sans en modifier le sens[1]. Ici encore, on observe le dédoublement de *i* atone en *yė* ou *yiᵉ*, avec absorption de *y* par les consonnes susceptibles de se mouiller. Voici les principaux exemples :

Substantifs : (CAULEM) **chạul-i*, *tsọ̀l̥ė* — (rad. celt. *gaf*) **jạf-i*, *dzạfyiᵉ* — (LENDEM) **lẹnd-i*, *lẽd̥iᵉ* — (PĪSUM) **pę́s-i*, *pė̀jė* — (ŪNIONEM, DE, ALLIUM) **inho-d-ạlh-i*, *iṉudạl̥ė*. (Cf. ALLIUM, *alh*, *ė*.)

Adjectifs masculins : (BŎNUM) **bọn-i*, *bọ́ṉė*, d'où, avec le suffixe *-ald*, le dérivé *buṉọ̀*[2] — (GENITUM) **gẹnt-i*, *dzẽt̥iᵉ* (à côté de *dzẽtė*, refait sur le féminin *dzẽtaᵉ*.) — (NŎVUM) **nọv-i*, *nọ́yė* (fém. *nọ́yaᵉ* = *NOVIA).

II. — Éléments perturbateurs.

1° ī suivi d'une nasale. Il n'y a d'altération que si la nasale précède elle-même une autre consonne. Alors ī se nasalise en *yẽ* : *QUĪNTALEM *t̥ẽtò* (formes intermédiaires : *quintal*, *kintau*, *kᵗyéntau*) *VĪMICELLA *vyẽzę́laᵉ*.

2° et 3° Nous savons qu'il n'y a aucune altération devant les palatales et s vocalisables.

4° Diphtongue romane *iu*.

Il s'intercale un *e* entre *i* et *u*, et la triphtongue *ieu* ainsi formée se change en *iœu*, puis s'affaiblit en *yü*. (Voir diphtongue *iu* tonique) : MILUUM + suff. *-ard* (formes intermédiaires : *miulard*, **mieulard*, **myœular*) *myùlar*, *SPĪLNARIUM (au moyen âge, *espiuneir*) *ipyùnė̀i*, VIVERE-HABEO (*viurai*) *vyùẓʰé*.

Le *y* peut disparaître après l'un des groupes *br*, *kr*, etc. : *SCRĪBERE-HABEO *ikrùẓʰé* (par la série : *eskriurai*, *eskrieurai*, *eikriœurai*,

---

1. Voir l'étude de M. Thomas, *Romania*, XXV, 381 et s.

2. Peut-être *esluciada* vient-il d'un primitif **luc-i* (d'après *lutz* = LŪCEM), d'où notre *il̥uɛạdaᵉ*.

ikrœurai). Mêmes règles pour les proclitiques : *eù plè*, issu d'une forme romane hypothétique *sius* **plaitz*. Comme sur la tonique, *a* s'intercale en Ī et L (LL) intervocalique : FĪLARE *fyaᵉla*, *VĪLLATICUM *vyaᵉladzè*.

III. — I en hiatus (et E).

1° E, I latins en hiatus. Nous connaissons les différents traitements : α) Il y a fusion avec la consonne précédente pour former *s* (après *c*), *s*, *z* (*t*), *ts* (*p*), *dz* (*d*, *g*, *b*), *l̥* (*l*), *n̥* (*n*). — β) Il y a métathèse de l'*i* (après *r*, *s*, *f*). — γ) Il y a consonnification (en *dz*) (après *v*). — δ) *i* devient semi-consonne (*y*) (après *v*). Ces deux derniers cas sont rares.

2° E, I romans en hiatus. Ces voyelles se changent toujours en semi-consonnes, c'est-à-dire en *y*. Cet *y* est absorbé par toute consonne susceptible de se mouiller, pour former *ṭ*, *ḍ* (après *k*, *t* — *g*, *d*), *l̥* (*l*), *n̥* (*n*, qqf. *m*), *ɛ*, *j* (*s*, *z*) — *y* tombe après les groupes *br*, *kr*..., sauf dans les conditionnels.

Ces différents cas ayant été examinés en détail à propos des consonnes correspondantes, nous nous bornerons ici à un simple renvoi.

Ŏ, Ō, Ŭ

I. — Traitement normal.

Ces voyelles se changent normalement en *u* : PALMULA (au moyen âge, *palmola*) *pamulaᵉ*, *POPULA *pyibulaᵉ*; *COTARIUM *kudèi*, *MŎLLĬTTUM *mulè*, PŎRTARE *purta*, SAPŌRŌSUM *saᵉbuzu*, SATURNINUM *saᵉdurni*, etc. [1].

CAS PARTICULIERS. — 1° Évolution de *u* vers *u*. Il y a deux séries [2] :

α) *u* devient *u* dans trois cas :

---

1. ó est resté *ó*, comme sur la tonique, dans le mot *vyiṇóla*, qui doit être considéré comme un *dérivé roman* assez tardif, issu d'une forme **vinhòl* (*VINEOLUM) par l'addition du suffixe *-at*.

2. Cf. des cas analogues pour ō (ŭ) tonique.

A. S'il est initial : HONOREM (formes intermédiaires : *onor*, *unur*) *unur*, *OBLITARE *ublèda*, *ŌRĬTTUM *u̯ǯʰè*.

B. S'il est précédé d'une consonne mouillée, ou d'un *y* : *EXCORNEOLARE *ikuryula*, *PALE-ONARE *paᵉlu̯na*, PLORARE *puǯʰa* (par les intermédiaires *plurar*, *plurar*), etc.

C. Souvent devant les palatales, ou les consonnes mouillées : BULLIRE *buli*, *COCINA *tujèna*ᵉ, COCHLEARIUM *tulèi*, COLLIGERE *tuli*, *COSĪNUM *tujè*, *GRUNNIARE *gruna*, *NUCARIUM *nudzèi*. Ajoutez BOTELLUM *budé* (qui était déjà *budel* au moyen âge).

β) *u* devient *uᵘ* après l'une des consonnes *t*, *d*, *n*, *s*, *z*, *ǯʰ*, *l*, lorsque la voyelle n'est suivie elle-même que d'une seule consonne, ou de l'un des groupes *ts*, *dz*, *pl*, *bl* : DOLENTEM *duᵘlè*, *EXPĬLONARE *ipèluᵘna*, *NOVELLUM *nuᵘvé*, RATIONARE *raᵉzuᵘna*, *SOLICULUM *suᵘlè*, *TUSSINA *tuᵘɛ̀na*ᵉ, etc. ; NOS *nuᵘ* (forme proclitique[1]).

Mais, dans tous les cas, *u* se conserve devant un *u* subséquent : DOLOREM *dulur* (cf. *duᵘlè*), *SUBDIURNARE *sudzurna*. Il en est de même pour *ruyu* (au moyen âge, *ronbó*), mot où l'*ó* provient d'un E latin (*RENIONEM). (Cf. *gruna*.)

2° Évolution de *u* vers *è*.

Le changement de *u* en *è* se produit souvent devant un *u* subséquent, par dissimilation; mais il a lieu aussi dans d'autres cas : *CONUCULA (formes intermédiaires : *kunula*, *kenula*, *kunèla*) *kulèya*ᵉ[2], CORONA (*keruna*) *kuǯʰèna*ᵉ, LODOSUM (*Lezos*) *lèzu*, NONETA (**Neneda*) *lènèdè*, NOS-ALTEROS (**nezautres*) *nèzòtrèi*, *PEDUCULOSUM (*pezelhos*) *pèzèlu*, ROTUNDUM (*redont*) *rèdō*, SUCCUTERE (*secodre*) *sèkudrè*. Ajoutez **soch-ó*, *sètsu* (*SŌCCA ?) — Il en est de même pour le proclitique : [IL]LUM (au moyen âge, *lo*) *lè*.

Si cet *è* vient à se trouver devant deux consonnes dont la première est un *r*, il se change en *aᵉ* : CUCURBITA (formes intermédiaires : *kogòrda*, *kugurla*, *kègurla*, *kèrgula*) *kaᵉrgulaᵉ*.

O devient irrégulièrement *aᵉ* dans MORBO-*FUNDUTUM *maᵉrfōdu*.

---

1. *tu* devient *tuᵘ*, quand il est employé comme proclitique : *TŌTTUM INTEGRUM *tuᵘ t ètèi*, etc. — Dans *dùmètrè* (DUM INTERIM), la première syllabe a été confondue avec l'article *dù* (*del*) : d'où l'*ù*.

2. Remarquez les métathèses.

Historique. — Les mots où *u* s'est changé en *u*, et ceux où il est devenu *ė*, sont les plus anciens : les uns et les autres ont dû passer par le degré intermédiaire u^u, et cette voyelle indécise a donné tantôt *u*, tantôt *ė*, suivant les cas. On dit encore *nu^{u}zọ̀trèi* à côté de *nėzọ̀trèi*. — Quant aux mots qui ont actuellement un u^u, ils sont le point de départ de l'altération d'une nouvelle série de sons *u*.

II. — Éléments perturbateurs.

1° o suivi d'une nasale.

Il n'y a d'altération que si la nasale est elle-même suivie d'une deuxième consonne, auquel cas la voyelle se nasalise en *õ* : CONTENTUM *kõtẽ*, CUMULARE *kõbla*, *MONTANEA *mõtạṇa^{ė}*, etc.; M[E]UM *mõ*, S[U]UM *sõ*, T[U]UM *tõ*[1]; VOLUNT *vọ́lõ*, etc.

Il y a une sorte de dissimilation dans *plãdzu* (au lieu de *plõdzu*), dérivé roman de *plounjar*.

2° Diphtongue romane *oi*.

Le traitement de cette diphtongue est d'une complication extrême.

α) La diphtongue *oi* peut passer à *œu*, qui se réduit à *ǜ*. (Traitement de *ói* tonique) : *FLUXĪNA (*floissina*, dans la charte de Montferrand) *flùjẹna^{ė}*, *OCTĒNA *vùtẹna^{ė}*.

β) L'*i* peut être expulsé de la diphtongue : l'*o* se comporte alors comme s'il était libre : PUTRIRE *puẓ^{h}ẹ̀i*[2].

γ) Ou bien c'est l'*o* qui est expulsé : *INODIARE (au moyen âge, **enoijar*) *ẽṇidza*, *COGNOSCERE-HABEO (*conoistrai*) *kuṇitré*.

δ) Plus souvent *oi* devient *wi* (traitement de *ói* tonique) : *BUXONEM (au moyen âge, *boisso*) *bwisu*, *INPOTIONARE (**empoizonar*) *ẽpwizu^{u}na*, *POTERE-HABEO *pwiẓ^{h}é*, *VOCITARE *vwida*.

ε) Dans le cas précédent, lorsque l'accent glisse sur la seconde voyelle de la diphtongue, il peut se faire que celle-ci ait passé au degré *oe*. Il en résulte le groupe *wė*, qui devient *wa*. (Cf. *rwạḷė*.) C'est ainsi qu'on peut expliquer certaines formes du verbe *COCERE :

---

1. Devant un mot commençant par une voyelle : *mun*, *tun*, *sun*. — Nous avons de même les deux formes *bõ* et *bu*(*n*) (BONUM).

2. *nurẹ̀i* a été calqué sur le français *nourrir*.

*COCIMUS (formes intermédiaires : *coizem*, *coezem*, *kwezen*) *kwạ^{e}zẽ* (à côté de *kụ̀zẽ*), etc.[1].

Il faut remarquer dans tout ceci : 1° Que nous avons dû supposer des dégagements d'*i* étrangers à la langue classique (**coizem*, **enoijar*, etc.). — 2° Que la consonne qui précède l'*o* n'est pas sans influence sur le traitement de la diphtongue[2].

3° O suivi de S final, ou de deux consonnes dont la première est S[3].

S se vocalise en *i* : la diphtongue *oi* ainsi formée se réduit à *ù̀* après les labiales, *ù̀* partout ailleurs (en passant par les intermédiaires *ou* et *œu*) : *bù̀tɛèḷu* (au moyen âge, **bostsilhó*), *mù̀tsu* (au moyen âge, **mostso*, puis **moitsu*), MUSTELA *mù̀ṭạla^{e}*; *CŌSTARE *kù̀ta*, *DISGUSTARE *dìgù̀ta*, MALA *HOSPITARIA *ma^{e}lù̀tịẓ^{h}a^{e}*, *SUSPECTOSUM *sù̀pìtu*.

Joignez-y *RODICARE *rù̀dza* : le D médial devait être déjà affaibli en *z* quand la contre-finale est tombée. Il faut donc supposer la série : *rozejar*, *rozjar*, *roijar*, *rœudzar*, *rù̀dza*.

Pour les proclitiques, c'est toujours *ù̀* : SUBTUS (au moyen âge, *sótz*, puis *sós*, *sói*) *sù̀*, [IL]LOS *lù̀*, M[E]OS *mù̀*, S[U]OS *sù̀*, T[U]OS *tù̀*.

4° Diphtongue romane *ou*.

Le traitement est identique : *ou* devient *ù̀* après les labiales, *ù̀* partout ailleurs : *BULLICARE *bù̀dza*, *MOLINARIUM *mù̀nẹ̀i*, *mù̀tu* (au moyen âge, *molto*), MULGERE *mụ̀zẹ̀*, PULLICĪNUM *pụ̀jẹ̀*, PULSARE *pùsa*; COLLOCARE *kù̀tsa*, *CULCERA *kù̀sẹ̀ẓ^{h}a^{e}*, *EXCULTARE *ikù̀ta*, etc.

*MOVICARE a donné *mùdza*, par analogie avec *fùdza* (*FODICARE), qui a le même sens.

Sur la posttonique, O devient *u* après les labiales, *u* partout ailleurs : *ACRIFŎLUM *grifu*, CONSULEM *kṓsu*.

III. — O en hiatus.

1° O (Ŭ) latin en hiatus. Il n'est pas très fréquent, et a subi divers traitements :

---

1. Il en est de même à toutes les autres personnes du présent (sauf la 3e p. sing. ind.), ainsi qu'à l'imparfait.

2. Ainsi on a pu voir que *oi* ne devenait *wi* qu'après les labiales.

3. Nous rappelons que le groupe *tz* roman se comporte comme *s*.

α) Dans certains mots, il a disparu de bonne heure (*MORTA p. MORTUA; *FEBRARIUM p. FEBRUARIUM, etc.).

β) Il peut devenir semi-consonne, *w* ou *ẅ* (voir *infra*, *o* roman) : IOHANNEM *dzwã*, etc.

γ) La voyelle en hiatus peut se consonnifier en *v* : VIDUA *vẹvaᵉ*.

δ) L'ŭ (o) peut subir une métathèse : *MILU-ARD *myülar*; SAPUIT, au moyen âge *saup*, d'où *saubrai*, **saubre*, **saubria*, et nos formes *sübré*, *sübrè*, *sübyaᵉ*.

ε) Enfin, il peut se développer quelquefois un *w* qui engendre un *ç* : HABUĬT, *AVUIT, d'où la série : **ạwet*, **ạçwe*, *ag*, *ac*, et imp. subj. *agues* (auj. *aᵉçé*, *aᵉçésaᵉ*). De même TENUIT *tenc*, TENUISSEM *tengues*; *VENUIT *venc*, etc. (Voir p. 32.)

2° o roman en hiatus.

Il se change toujours en semi-consonne, *w* en général, *ẅ* après *t*, *d*, *n*, *s*, *z*, *l*. (Cf. l'affaiblissement de *u* en *u* et *uᵘ*) : CUBARE (au moyen âge, *coar*) *kwa*, *ROBIGULA *rwạlè*, etc.; COTONEUM (**codoen*) *kudẅẽ*, *FENUCULUM (**fenuèi*) *fènẅẹi*, LONGE (**loen*) *lẅẽ*, *PEDUCULUM (**pezuèi*) *pèzẅé*, etc.

Cependant *w* se conserve toujours devant *a* et *ã* : DUAS (au moyen âge, *doas*) *dwa*, SOMNUM *swã*, *TOALIONEM *twaᵉlu*, etc.

Le *ẅ* ne mouille jamais la consonne précédente : cependant on dit quelquefois *lẅẽ* à côté de *lẅẽ*.

EXCEPTION. — L'*u* (*u*) en hiatus devient *y* et non *w*, lorsqu'il provient de la diphtongaison de ò : LŎCAT (formes intermédiaires : *luoja*, *luœja*) *lạ́dzaᵉ*, FŎCUM (*fuoc*, **fioc*) *fyó*, DECEM-ŎCTO (**dezuoit*) *dèjàᵘ*, ŎVUM (*uou*, **z uou*) *jàᵘ*.

Ū

I. — Traitement normal.

ū reste *u* : *FŪSARE *fuza*, *RELŪCIRE *rèluje*, etc.

CAS PARTICULIERS. — 1° Ū devient *u* devant deux consonnes dont la première est un *r*, après métathèse : *BRŪSTULARE *burla*, *PRŪNARIUM *purnèi*, etc.

2° Ū protonique initial devient *i* : *AGURIOSUM (formes intermédiaires : *aüros, uros*) *iʒ̣u*, ŪNIONEM *iṇu*.

3° Ū protonique peut se changer en *ė* : *BŪR-ONEM *bėʒ̣u*, *MUCĪRE *mėjė*.

Cet *ė* devient *aᵉ*, soit par attraction de *a* tonique, soit devant deux consonnes dont la première est un *r* (après métathèse) : CŪLUM + suff. -ALD *kaᵉlò*, *IŪNIPERATUM *dzaᵉnėbra*; *BRŪCARIA *baᵉr-dzi̯ʒ̣aᵉ*.

II. — Éléments perturbateurs.

U devant une nasale.

α) Si la nasale est intervocalique en roman, il n'y a pas d'altération (*FUMATA *fumạdaᵉ*, etc.). Cependant il peut arriver que Ū se dédouble en *ẅė*, qui se change en *ẅaᵉ* : *PŪTTINASIUM *pẅaᵉnė*.

β) La nasale est finale en roman, ou précède une deuxième consonne. Dans les proclitiques, Ū se nasalise en *ẽ*; sur la protonique, en *ẅẽ*; *ẅẽ* peut devenir *õ* après une consonne mouillée : *SCŪTELLATA (formes intermédiaires : *escutlada, escunlada*) *iṭẅẽlạdaᵉ* et *iṭõlạdaᵉ*. Rapprochez *LIMITARE *ḷẅẽdar* (au moyen âge, *lundar*). Proclitiques : ŪNUM *ẽ*.

III. — U en hiatus.

Il ne saurait être question de *ū* latin en hiatus, puisque tout *u* en hiatus est nécessairement bref.

u roman en hiatus devient toujours *ẅ*, en mouillant la consonne précédente, lorsqu'elle est susceptible de se mouiller devant *u* (*t, d, k, g, l, n*) : *rụa* (formes intermédiaires : *rụya, ruyạ*) *ryẅaᵉ*, etc. Ajoutez les mots précédemment vus, où *u* se nasalise en *ẅẽ*.

CHAPITRE IV

VOYELLES PROSTHÉTIQUES ET ÉPENTHÉTIQUES

Nous réunissons ici tous les cas où il y a eu soit addition, soit intercalation, soit dédoublement de voyelles. Nous rattachons à ce dernier phénomène la diphtongaison des voyelles ouvertes. La limite entre ces divers phénomènes est souvent difficile à déterminer.

I. — **Addition de voyelles** (à l'initiale).

1° On sait que le latin vulgaire des Gaules met un *ĭ* épenthétique devant les mots qui commencent par l'un des groupes *sc*, *sp*, *st*, etc. : SCRIBERE, *ĬSCRIBERE, au moyen âge *escriure*, aujourd'hui *ikrụ̀ẓ̀ẓ̀ẹ̀*, etc., etc.

Cet *i* a été ajouté postérieurement à plusieurs mots patois : CĔRĔFOLIUM *itsaᵉrfǽ*, FLAGELLUM *iflaᵉdzé*, *SABUCUM *isaᵉyu*, VISCUM *ivẹ́kẹ̀*.

2° Par confusion sans doute avec la voyelle de l'article féminin, l'ancien provençal a souvent ajouté un *a* aux mots latins. Quelques-unes de ces voyelles épenthétiques ont subsisté (cf. chute de *a* protonique initial) : GLANDEM (au moyen âge, *aglan*) *aᵉḷà*, MŌRA (*amora*) *aᵉmụẓ̀ʰaᵉ*. — On dit *aᵉrẹ̀* à côté de *rẹ̀* (REM).

3° Une confusion analogue a fait souder *in* au mot suivant, qui avait déjà un *d* épenthétique [1] : *IN-DE-ĔBULUM *ẽḍụlẹ̀*.

---

1. *ẽpwizu* (POTIONEM) a été refait sur *ẽpwizuᵘna*.

II. — Intercalation et dédoublement de voyelles.

Si nous mettons à part un mot isolé (*AMIDDOLA, au moyen âge *amenla*, puis *aumenla*, *ǖmẹ̄la*ᵉ), où l'intercalation de *u* est irrégulière, nous pourrons attribuer à quatre causes les phénomènes que nous avons à étudier :

1° Présence d'une consonne susceptible de se vocaliser.

a s'intercale entre *è* et *l* (quelquefois *b*, *v*) vocalisable, entre *é*, *i* et *l* final ou intervocalique en roman : MĔL (formes intermédiaires : *mèl*, *meau*, *miau*) *myò*, FĔBREM (*fèure*, *feaure*) *fyọ̀ẓ̄ᵇè*, etc. ; PÌLUM (*pél*, *peau*, *piau*) *pyò*, TĒLA (*téla*, *teala*...) *ṭạla*ᵉ, etc. ; FĪLUM (*fil*, *fiau*) *fyò*, VĪLLA (*vila*, *viala*) *vyạla*ᵉ, etc.

2° Phénomènes de nasalisation.

α) *i* susceptible de se nasaliser, se dédouble toujours en *yẽ* : VIGINTI (au moyen âge, *vint*) *vyẽ*, etc. [1].

β) *u* susceptible de se nasaliser, se dédouble en *ẅẽ* : FŪMUM (au moyen âge, *fum*) *fẅẽ*, etc.

γ) *ò* susceptible de se nasaliser, se dédouble en *wã* (lorsqu'il ne s'est pas fermé devant la nasale) : FONTEM (*fònt*) *fwã*, etc.

δ) Enfin *a* se dédouble en *wã* devant *m* final, après les labiales : FAMEM (*fam*) *fwã*.

3° Difficulté de prononcer certaines diphtongues.

Les diphtongues *ịu* et *ụi* intercalent un *e* entre *i* et *u* : RIVUM (formes intermédiaires : *rịu*, *riẹu*) *ryọ̀ẹu*, etc. ; *FENUCULUM (*fenólh*, *fenụi*, *fenuẹ̀i*) *fènẅẹ̀i*, etc.

4° Présence d'un *r* ou d'un *w*.

i final se dédouble en *èi* après *r* et *w* : *CAPRĪTUM (au moyen âge *chabrit*, puis *chabri*) *tsaᵉbrèi*, etc. ; BUXOS (formes intermédiaires : *bọ́is*, *boịs*, *bwi*) *bwẹ̀i*, etc.

---

1. Rapprocher le dédoublement en *yè* de *i* posttonique ou précédé d'une sifflante.

III. — Diphtongaison.

C'est encore un dédoublement de voyelle. Nous rappelons simplement ce phénomène, qui ne s'applique qu'aux voyelles ouvertes.

1° Ĕ se diphtongue en *ie* devant un *u* subséquent (la triphtongue *ieu* devient *yœu*) : DEUM (formes intermédiaires : *Deu*, *Dieu*, *Dyœu*) *ḍœu*, etc.

2° Ŏ se diphtongue très rarement en *uo*; l'*u* de la diphtongue se réduit à *y* : FOCUM (formes intermédiaires : *foc*, *fuoc*, *fioc*) *fyó*, ŎVUM (*ou*, *uou*, *iou*, *iœu*, *zyœu*) *jœu*.

RÉSUMÉ

La phonétique normale des voyelles se rattache très nettement à la phonétique provençale : depuis le moyen âge, le patois a fermé les voyelles ouvertes (*ė* → *é*, *ȯ* → *ó*), et, en ce qui concerne les voyelles fermées, amené *é* à *ė*, et *ó* à *u*. La diphtongaison est rare, et n'a lieu que pour les voyelles ouvertes.

Pour le traitement des diphtongues, notre patois se rapproche du français : *ai* est réduit à *ė*, *au* à *ȯ*. *eu* et *ou* se conservent bien à la finale (sous la forme *ọ̀u*, abstraction faite des diphtongaisons et intercalations de voyelles), ainsi que *ọ̀i*; mais ces diphtongues se réduisent respectivement à *ǜ* et *ì* dans le corps des mots[1]. Même à la finale, les diphtongues *ọ̀u*, *ọ̀i*, *ọ̀u* deviennent *ǜ*, *ì*, *ǜ* dans le courant des phrases[2].

Les altérations sont très nombreuses. Nous rappellerons :

1° L'influence des labiales sur la voyelle subséquente (changeant *ai* protonique en *wi*, et conservant *ǜ* protonique, provenant

---

1. La voyelle *ì* s'affaiblit en *i* à l'initiale, après un *r*, et après un *y* ou une consonne mouillée. Dans ce dernier cas, *ǜ* s'affaiblit aussi souvent en *u*. Il tend aussi à s'affaiblir dans les deux autres positions. — Le son *ǜ*, qui n'existe qu'après les labiales, est toujours très net.

2. Ainsi on dira : *z é pọ̀u* (*J'ai peur*) et *z é pǜ d aᵉkèl ọ́mè* (*J'ai peur de cet homme*) — *z aᵉ lǜ zó nèi* (*Il* ou *Elle a les yeux noirs*) et *lǜ zó nì sõ dzẹ̀tè* (*Les yeux noirs sont jolis*) — *z é vǜ pụla* (*J'ai huit poules*) et *kà n ạᵉvé? vọ̀u* (*Combien en avez-vous? Huit*). — Théoriquement, toutes les diphtongues pourraient être posttoniques ; en fait, le cas ne se présente que pour *ėi*.

de *au*, *ou*, etc.), et sur la voyelle précédente (labialisation de *e* et *i* protoniques) : ce deuxième cas est beaucoup moins important que le premier.

2° Le dédoublement de *i* en *ye*, lorsque *i* est posttonique, suit une sifflante, ou est susceptible de se nasaliser. Rapprocher le dédoublement de *ȯ* nasal en *wã* et de *u* nasal en *ẅẽ*.

3° L'intercalation de *a* entre *e*, *i* et une consonne subséquente vocalisable en *u*.

4° L'intercalation de *e* dans les diphtongues *i̯u*, *u̯i*, et le dédoublement de *i* final en *ẹi* après *r* et *w*.

5° Le changement de *ė* et *ȯ* en *œ* devant un *u* subséquent, un *l*, un *r* suivi d'une labiale (ajoutez, pour *ȯ*, devant les groupes *ts*, *dz*).

6° Le changement de tout *ė* en *a* (ou *a*ᵉ), devant deux consonnes dont la première est un *r*, et par attraction de *a* tonique.

7° L'évolution de *u* vers *u*, — et vers *ė*, lorsqu'il est protonique. Cette dernière évolution est commune à *u* et à *u*[1].

---

1. La phonétique régulière de beaucoup de mots est souvent troublée par des phénomènes de métathèse. Aux mots déjà cités, ajoutons : *itu̯rdzė* (URTICA), *iturṇi* (STERNUERE), *priṭi* (*PISTURIRE), *rõdèla* (pr. *redolar*), *saᵉrpyi̯lė* (*SUPERPELLĪCIUM).

TROISIÈME PARTIE

ACCENT TONIQUE

L'accent tonique latin s'est généralement conservé : c'est le pivot autour duquel ont évolué les différents sons de chaque mot (Diez). Mais il s'est parfois déplacé sous l'influence de diverses causes. Nous supposerons connus tous les faits relatifs au latin vulgaire. Beaucoup plus tard, vers la fin du moyen âge, alors que la langue a acquis une fixité relative, une première évolution fait *avancer* l'accent tonique dans une série de mots; puis, à une époque plus proche de nous, une deuxième évolution fait *reculer* l'accent. Les deux phénomènes ont parfois agi successivement sur les mêmes mots. Ils se produisent dans trois cas principaux : 1° l'accent porte sur l'antépénultième des mots romans; — 2° l'accent porte sur une voyelle en hiatus; — 3° l'accent porte sur *ė* ou *i* final. Dans le premier cas il y a avancement, et dans le troisième, recul d'accent; dans le second, les deux phénomèmes peuvent se produire.

I. — Proparoxytons romans.

Nous savons que l'ancienne langue admettait certains proparoxytons. (Voir 2e partie, chapitre II.) Vers la fin du moyen âge, tous ces mots ont reporté l'accent sur la pénultième : **lạigrima*, *ḷigrịmaė*; *lạmpeza*, *lãpẹ̀zaė*; *pịbola*, *pyibụlaė*; etc.

Les masculins en ┬*ól*, issus de proparoxytons latins, ont aussi avancé l'accent d'une syllabe : *ACRIFOLUM (au moyen âge, *agrịfól*) *grifụ*, CONSULEM (*cọssól*) *kósụ*.

II. — Hiatus de voyelles.

1° *a* et *e* en hiatus (recul d'accent).

α) *a* devant *ó* tonique, non suivi en roman d'une finale atone, attire l'accent : PAVŌREM (formes intermédiaires : *paọ́r*, *pạur*) *pọ̀u*, *TABONEM (*taọ́*, *tạu*) *tọ̀u*.

β) *e* devant *i* tonique attire aussi l'accent : REGĪNA (formes intermédiaires : *reịna*, *rẹina*) *rịnaᵉ*.

2° *i* en hiatus.

Nous avons à considérer ici les mots romans en *-ịa* (suffixe *-ịa*, conditionnels, imparfaits des 2ᵉ, 3ᵉ, 4ᵉ conj.). Ces mots ont presque tous subi successivement les deux phénomènes inverses :

A. Dans une première évolution, tous les mots en *ịa* avancent l'accent sur la finale; *i* devient *y* : *malautịa* est devenu **maᵉlautyạᵉ*; *moquarịa*, **moquaᵉryạᵉ*; — *avịa*, **aᵉvyạᵉ*; *aurịa*, **auryạᵉ*.

B. Dans une seconde évolution, tous les mots précédents, sauf ceux où la finale *yạᵉ* est précédée de *r*, reculent l'accent sur la voyelle précédente :

α) Finales en *-ryaᵉ* (*r* tombe) : **moquaᵉryaᵉ* est devenu *mukaᵉyạᵉ*, etc.; **auryaᵉ*, *ṳ̀yạᵉ*[1], ainsi que tous les conditionnels.

β) Finales en *-yạᵉ* : *maᵉlautyaᵉ* est devenu *maᵉlṳ̀tyạᵉ*, puis *maᵉlṳ̀ṯaᵉ*, etc.; **aᵉvyạᵉ*, *ạᵉyaᵉ*, ainsi que tous les imparfaits analogues.

Ajoutons quelques autres mots intéressants : *CAMBA-LIGA (au moyen âge, *chambalịa*) *tsãbạḷaᵉ*, MEDIUM-*DIA (**meidịa*) *mị̀ḍaᵉ*, **la mondzịa* (dérivé roman de *monja*) *laᵉmọ̃djaᵉ*, etc.

Les mots en -IẠNUM ont aussi reculé l'accent sur la voyelle qui précédait l'*i* : CHRISTIẠNUM (au moyen âge, *crestiạ*) *krịṯaᵉ*, etc. (Se reporter à l'*a* tonique.)

3° *o*, *u*, *u* en hiatus (avancement d'accent).

L'accent glisse sur la voyelle subséquente; la voyelle en hiatus

---

1. On peut voir par ces mots que l'affaiblissement de *a* atone en *aᵉ* est antérieur au premier déplacement d'accent. — *a* protonique, devenu tonique, est revenu à *a* devant *ḷ*, *ŋ* (voir *tsàbạḷaᵉ*, *ạŋaᵉ*), sauf, bien entendu, devant *ā* final.

devient *w* ou *ẅ* suivant les cas : *CODA (au moyen âge, *cọa*, puis *coạ*ᵉ) *kwạ*ᵉ, CŬBAT (*cọa*, *coạ*ᵉ) *kwạ*ᵉ, DŬAS (*dọas*, *doạs*) *dwạ*; RŪGA (*rụa*, *rụya*, *ryụa*) *ryẅạ*ᵉ, RŪSCA (*rụscha*, *rụicha*) *rẅịtsa*ᵉ, etc.

En particulier, la diphtongue classique *ói*, et la diphtongue postérieure *oin* (provenant de *-onh*), sont soumises à ce traitement : *CŌFEA (formes intermédiaires : *cọifa*, *coifa*) *kwifa*ᵉ, etc. ; COTONEUM (*codónh*, *codọin*, *codọen*, *codoẹn*) *kudẅẽ*, etc.

4° Lorsqu'il y a intercalation de voyelle (devant une voyelle vocalisable, devant une nasale, dans les diphtongues *ịu*, *ụi*), l'accent glisse sur la voyelle intercalée : TĒLA (formes intermédiaires : *tẹla*, *teạla*...) *ṭạla*ᵉ, VIGINTI (*vịnt*, *vịent*) *vyẽ*, RIVUM (*rịu*, *rịẹu*) *ryẹ̈u*, *FENUCULUM (*fenólh*, *fenụi*, *fenuẹi*) *fẹnẅẹi*, etc.

III. — Finales toniques en *ẹ* et *i*.

1° Finales en *ẹ*.

Les mots qui avaient primitivement l'accent sur un *ẹ* final, et qui l'ont reculé sur la voyelle précédente, sont les suivants :

α) Tous les infinitifs de la 2ᵉ conjugaison (sauf HABERE) qui n'ont pas été refaits postérieurement; ceci est ancien : MULGĒRE (au moyen âge, *mólzér*) *mẅẓẹ*, VALĒRE (*valẹ́r*) *vạᵉlẹ*, etc.

β) Tous les adjectifs masculins issus du suffixe -ĭTTUM : *MOLLĭTTUM (au moyen âge, *molẹ́t*) *mụlẹ*, etc. (Cf. fém. *mulẹ́ta*ᵉ, etc.)

γ) La plupart des substantifs, sans tenir compte de l'origine de l'*ẹ* : *CALĭCULUM (au moyen âge, *chalẹ́lh*) *tsạᵉlẹ*, *CARDELĭTTUM (*charlẹ́t*) *tsạᵉrlẹ*, PARIĒTEM (*parẹ́t*) *pạᵉʰẓẹ*, *PULLICĪNUM (*pólzi*) *pẅjẹ*, etc.

Voici les principales exceptions : *COSĪNUM *ṭujẹ*, MERCĒDEM *maᵉsẹ*, VĪCĪNUM *vẹjẹ*.

2° Finales en *i*.

Le phénomène se produit :

α) Pour tous les substantifs et adjectifs masculins romans disyllabiques, formés avec le suffixe latin -ĪNUM, et où l'*i* s'est conservé : CAMINUM *tsạᵉmẹi*, CANĪNUM *tsạᵉṇi*, MATUTINUM *maᵉṭi*, *PULLĪNUM *pụli*, etc.

β) Pour les deux seuls verbes suivants : *TENĪRE *tẹṇi*, VENIRE *vẹṇi*.

Cette évolution est plus récente. Ainsi des chansons qui ne

semblent pas anciennes font rimer *vèṇi* avec *durmyị*, *maᵉṯi* avec *aᵉṯị*. — On dit encore : *dé maᵉṯị*, *dè bõ maᵉṯị*.

3° Finales en *u*.

Le recul d'accent n'est net que dans *mwịzu* (MANSIONEM), et *tsạᵉrbu* (*CARBONEM). C'est le début d'une nouvelle évolution.

IV. — Cas particuliers.

1° C'est par un phénomène morphologique d'analogie que l'accent a été reculé aux 1re et 2e pers. plur. de tous les verbes (AMAMUS *ạᵉmẽ*, TENETIS *tẹ̀né*, etc.).

2° La syllabe frappée de l'accent tonique peut disparaître si c'est *i*, *è*, *u*, lorsqu'elle est précédée de *r* et suivie de *dz*; l'accent est reporté sur la voyelle précédente : CORRĬGIA (formes intermédiaires : *coręja*, *kurẹ̀dzaᵉ*) *kụrdzaᵉ*; *dzạᵉrdzaᵉ* (au moyen âge, *jarrija*, puis *dzaᵉrịdzaᵉ*); VERRUCA (*verụja*, *vaᵉrụdzaᵉ*, *vạᵉrdzaᵉ* — puis addition du suffixe *ịa* : *vaᵉrdzịaᵉ*, *vạᵉrdjaᵉ*) *vạᵉrdjè*.

La disparition de *i* tonique dans FARĪNA *fạᵉrnaᵉ* doit sans doute être attribuée à l'influence des dérivés et composés *faᵉrnu*, *ẽfaᵉrna*. (Se reporter à la chute des voyelles atones.)

REMARQUE. Lorsqu'une voyelle primitivement tonique devient protonique, soit qu'un mot ait éprouvé un avancement tardif d'accent, soit que deux mots se soient soudés pour former un composé dans lequel on ait perdu à une époque récente la notion des éléments composants[1], les voyelles *a*, *é*, *è*, *ó*, *ò*, placées dans une syllabe ouverte, et immédiatement protoniques, s'allongent : α) *Avancement d'accent* : CONSULEM *kṓsu*, PALMULA *pãmụlaᵉ*, etc. — β) *Mots composés* : BELLE SENIOR *bẽsẹ̀ṇè*, DECEM OCTO *dèjạ̀u*, *QUALEMQUE-UNUM *kòṯüè*, etc. (Cf. sur la contre-tonique *mẹ́dzaᵉnẹ̀i*...., dans une syllabe fermée *dèrsèt*...., et des composés où la fusion des deux mots est ancienne, tels que BELLUM-LOCUM *bèḷó*, etc.)

---

1. Ajoutez certains dérivés romans, comme *vyiṇṓla*. (Se reporter à l'*ó* protonique.)

QUATRIÈME PARTIE

MOTS DE FORMATION SAVANTE

Au début du moyen âge, sous l'influence du clergé, un certain nombre de mots ont été directement empruntés au latin. La renaissance des études à l'époque de Charlemagne, et la prédication en langue vulgaire, sanctionnée par divers capitulaires et conciles, ont dû favoriser l'entrée dans la langue d'éléments nouveaux, au VIIIe et au IXe siècle. D'autres sont plus anciens, et relient, par une chaîne presque ininterrompue, le fonds populaire primitif aux mots franchement savants. Mais cette source a été tarie de bonne heure par l'invasion du français : c'est à cette dernière langue que le patois empruntera désormais les termes dont il a besoin.

Ces mots sont presque toujours facilement reconnaissables. En général, ils n'obéissent pas à la loi de Darmesteter, ni à la loi de l'affaiblissement des muettes intervocaliques. Mais il y a des exceptions. Souvent aussi l'accent tonique est arbitrairement déplacé, la quantité des voyelles n'est pas observée, et les lois de la phonétique des consonnes sont méconnues. Enfin les finales en ⁊ĭum se réduisent à ⁊*i*, qui peut s'affaiblir en *ė*, se dédoubler, ou se changer en *ẹ̀i* (après *r*). — Nous avons cité déjà plusieurs de ces mots à l'appui des lois qu'ils observaient; nous ferons ressortir, chemin faisant, les irrégularités les plus saillantes.

Ces éléments peuvent se grouper en quatre catégories :

1° Mots relatifs au culte.

L'un des plus anciens est *PAROCHIA *pa^ė^rọ́tsa^ė^* (remarquer l'*r*), qui a été introduit à l'époque où le *c* prenait devant *a* le son *k^t^y* : il a suivi le courant. Citons encore : BENEDICERE (au moyen âge, *benezir*) *bėnėjė*, *CEMENTERIUM (*cementẹri*) *sėmėtẹ́^ḫ^z̄ė*, *INSEPELIRE (*ensebelir*) *ẽsėbėḷi*, LITANIAS (*letaniạs*) *la^ė^tạ^ė^ṉā*, *MONIUM (*mọni*, puis *monie*,

moine) *mwịnė*, OBITUM (*obịt*) *ọ̀bi*, PAENITERE (*peneder*) *pėnẹ́drė*, QUASIMODO (*Quasimọda*) *kạjėmọ́daᵉ*, SACRAMENTUM *sėʒ̣ᵇaᵉmẽ*[1].

2° NOMS DE SAINTS.

Voici les plus intéressants : ÆONIUM[2] (*Igọni*) *igọ́ṇė*, ANIANUM (au moyen âge, *Agnạ*) *ạṇaᵉ*, BARTHOLOMAEUM (*Bartolmẹu*) *baᵉrtū̀mœ̀ᵘ*, BLASIUM (*Blạsi*) *blạzė*, CAPRASIUM (*Grapạsi*) *ɡraᵉpạjė*[3], CYRICUM (*Cirgue*) *ɛạᵉrɡė*, GERVASIUM (*Gervạsi*) *dzaᵉrvạjė*, IOANNIS-DECOLLATIO[4] (*Joan degolạci*) *dzwã dėɡulạɛė*, IULIANUM (*Juliạ*, *Juriạ*) *dzụᵘryaᵉ*, MAURICIUM (*Maurịzi*, *Mauzirị*) *mū̀jėʒ̣ᵇi*, REMEDIUM (*Remezi*, *Rameri*) *raᵉmyịʒ̣ᵇė*[5], SATURNINUM (*Sadorni*) *saᵉdurṇi*.

3° MOTS RELATIFS A DES OBJETS D'INTRODUCTION RÉCENTE.

CARYOPHYLLUM *kaᵉraᵉfé*, HOROLOGIUM (au moyen âge, **orolọgi*) *rėlọ́dzė*, LIBRUM (*libre*) *ḷịbrė*, OLEUM (*ọli*) *ọ́ḷė*. Joignez-y *BOHEMUM *bwẹ́mė*.

4° MOTS ABSTRAITS.

ABSOLUTA-MENTE *aᵉpsuldaᵉmẽ*, GLORIA *ɡlọ́ryaᵉ*, MALITIA (au moyen âge, *malicịa*) *maᵉḷịɛaᵉ*, STUDIA (*estudia*) *itụᵘḍaᵉ*.

---

1. On remarquera l'irrégularité de ce mot, le groupe CR devenant toujours *ɡr*, et l'A ne se changeant pas en *ė*. Voilà pourquoi nous avons rangé ce mot parmi les mots savants.

2. Pour l'historique de ce mot, se reporter p. 52, n. 1.

3. Ce saint agenais, qui est aujourd'hui le patron de la paroisse de Bansat, a dû être importé par le clergé à une époque assez tardive.

4. En vieux français (les exemples provençaux sont rares), *la Dégolasse de Saint Jean*, ou *la Saint Jean Dégolasse* (construction familière à l'ancienne langue), signifie, conformément à l'étymologie, la décollation de saint Jean-Baptiste, et par suite la fête patronale de ce saint. Dans notre patois, *sẽ dzwã dėɡulạɛė* désigne la localité connue sous le nom de *Saint-Jean-Saint-Gervais*, et dont l'église est placée sous le patronage de saint Jean-Baptiste. Les anciens pouillés parlent surtout de saint Gervais, qui semble avoir été autrefois le principal patron.

5. L'*e* tonique est devenu *i* sous l'influence de *i* final. (Cf. *vint*.) Remarquer le rotacisme de *z* et *l* intervocaliques dans IULIANUM, *REMEDIUM.

Deux suffixes demandent à être étudiés à part :

α) Suffixe -ARIUM.

La forme populaire est *-ẹ̀i* (au moyen âge, *-eir*); la forme savante *-ạẓ̣ʰèi* (au moyen âge, *ạri*) : CONTRARIUM (*contrạri*) *kõtrạẓ̣ʰèi*, NOTARIUM (*notạri*) *nuᵘtạẓ̣ʰèi*, etc.

β) Suffixe -TIŌNEM.

La forme populaire est *-su* (au moyen âge, *-só*) ou *-zu* (au moyen âge, *-zó*), suivant que le groupe TI est appuyé ou intervocalique. Savant, le suffixe subit l'évolution suivante : *-ciọ́(n)*, *-sịó*, *-siụ*, *-sịu*, *-sięu*, *-syœ̀u*, *-ɛœ̀u*. Le recul d'accent est intéressant à noter. Citons : A[C]TIONEM *aᵉɛœ̀u*, AFFE[C]TIONEM *aᵉfèɛœ̀u*, ATTENTIONEM *tẽɛœ̀u*, etc.

Pour être complet, il nous faut encore rappeler ici les *emprunts méridionaux*. Ce sont : 1° la plupart des mots où *c* (*g*) ne s'est pas altéré devant *a*. (Voir au *c* initial.) Citons seulement ici les formes méridionales *ikãba*, *gaᵉvé*, *buḻiga*, à côté des formes indigènes *tsą̃baᵉ*, *dzaᵉvẹ́laᵉ*, *bǜdza*. Le dernier mot des deux séries est un doublet parfait. — 2° Un autre critérium est la conservation de *s* devant une consonne subséquente[1]; ici encore il faut faire attention aux emprunts français. Un mot très caractéristique est *stò* (HOSPITALEM), qui provient sans doute de la région d'Issoire. Peut-être en est-il de même de *paᵉstaᵉnạdaᵉ* et de *bụskè*. (Voir la lettre *s*.) — Pour les autres mots, nous n'avons pas de critérium certain, mais nous attribuerions volontiers une origine méridionale aux mots où la labiale ne s'est pas combinée avec *e*, *i* latin en hiatus, comme *dzạbyaᵉ*.

---

1. Nous rappelons que la région qui conserve *s* devant une consonne subséquente est beaucoup plus proche de Vinzelles que celle qui n'a pas altéré les palatales devant *a*.

APPENDICE

RECUEIL DE TEXTES PATOIS

Le bilan de la littérature patoise de notre localité est bientôt dressé. Les documents écrits font totalement défaut, et les quelques morceaux qui vont suivre ont été transmis par la tradition orale, et recueillis à Vinzelles de la bouche des habitants : de très rares chansons, un certain nombre de bourrées, quelques vieilles prières plus ou moins défigurées, et enfin une grande quantité de dictons, proverbes, devinettes et autres jeux enfantins, voilà tout ce que nous a légué l'imagination populaire [1].

CHANSONS

Depuis longtemps le paysan chante en français, tandis qu'il se sert du patois dans la conversation courante [2]. Aussi la chanson patoise est-elle devenue presque introuvable de nos jours, et nous n'avons pu mettre la main que sur la suivante ; ce doit être, j'imagine, la description du costume de quelque fée [3] :

---

1. Nous signalerons, chemin faisant, les mots et locutions qui ne s'emploient plus aujourd'hui.

2. La langue de beaucoup de ces chansons françaises témoigne de leur ancienneté.

3. En voici une autre dont il nous suffira de donner les deux premiers couplets : *z ạ^{e}ya^{e} mā na^{e} pụla^{e}, kè z ạ^{e}ya^{e} ma è bé : lè rinar la^{e} vụḷa^{e}, pa^{e} fẹ̀^{h}z̤è n itōbé.* (Je n'avais qu'une poule, qui n'avait qu'un bec : le renard la voulait, pour faire un aiguillon.) *z ạ^{e}ya^{e} ma na^{e}*

maᵉ kwifaᵉ z ì dè naᵉ raᵉṇạdaᵉ, (bis)	Ma coiffe est [faite] d'une toile [d'araignée,
é mõ kụlè d ẽ grù̇ turḻu,	Et mon châle d'un gros torchon,
lãladèrirẹ̀tè,	Lanladerirète,
é mõ kụlè d ẽ grù̇ turḻu,	Et mon châle d'un gros torchon,
lãladèriru.	Lanladerirou.
maᵉ rọ̀baᵉ z ì dè naᵉ pé d ạzè,	Ma robe est [faite] d'une peau [d'âne,
é mõ kuṭiḻu daᵉ [1] *pé dè lu,*	Et mon jupon de peau de loup,
lãladèrirẹ̀tè, etc.	Lanladerirète, etc.
maᵉ sẽṭuẖaᵉ z ì dè naᵉ kórdaᵉ,	Ma ceinture est [faite] d'une corde,
é l aᵉrdaᵉḻu d ẽ grù̇ ṭizu...	Et le bout d'un gros tison...
mã tsụ̀sa sõ daᵉ [1] *pé dè tsạbraᵉ,*	Mes bas sont [faits] de peau de [chèvre,
é mù̇ ikḻu [2] *d ẽ grù̇ sètsu...*	Et mes sabots d'un gros billot.

Voici la musique de cette chanson [3], qui suffit à en prouver l'ancienneté :

Andantino.

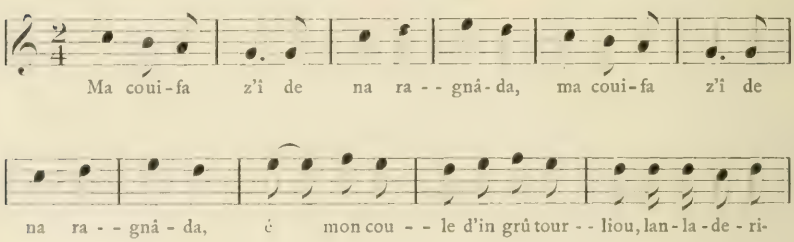
Ma coui-fa z'î de na ra - - gnâ-da, ma coui-fa z'î de
na ra - - gnâ - da, é mon cou - - le d'in grû tour - - liou, lan-la-de-ri-

---

pulaᵉ, kè z ạᵉyaᵉ mã n ạlaᵉ : lè rinar laᵉ vụḻaᵉ, paᵉ fèẖè naᵉ pạlaᵉ, etc. (Je n'avais qu'une poule, qui n'avait qu'une aile : le renard la voulait, pour faire une pelle.) Le refrain est en français.

1. La préposition *dè* se change parfois en *daᵉ*.

2. Au lieu de *ikḻó*, pour rimer avec *sètsu*. On m'a dit que c'était l'ancienne prononciation du mot, ce qui me semble inadmissible.

3. Sous la musique, nous écrirons les paroles avec l'orthographe française. Comme on ne peut obtenir qu'une exactitude approximative, nous rendrons : *aᵉ* par *a*; *a*, *a* par *á*; *u*, *uᵘ* par *u*; *ẖ* par *h*, etc.

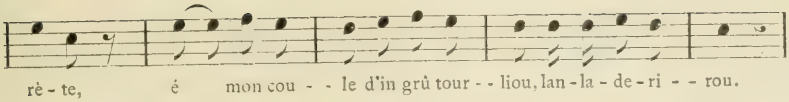
rè - te, é mon cou - - le d'in grû tour - - liou, lan - la - de - ri - - rou.

BOURRÉES

La bourrée est la danse indigène de la Limagne d'Auvergne. Autrefois, pendant les veillées d'hiver, les paysans avaient coutume de se réunir dans les étables, à la lueur blafarde des lampes romaines (*tsạ^{ê}lè*), et la soirée ne se terminait pas sans quelques danses. A défaut de musiciens, on faisait appel à la mémoire et à la bonne volonté des vieilles femmes, et l'une d'elles accompagnait les danseurs de sa voix chevrotante. Nous avons encore pu recueillir un certain nombre de ces chants, qui s'oublient de jour en jour : la coutume des veillées s'est perdue; la bourrée elle-même, dans les fêtes villageoises, s'efface de plus en plus devant les polkas, les valses et les quadrilles; la génération des vieilles chanteuses a disparu. Ces petites pièces très courtes sont souvent assez gracieuses; mais elles ne sont pas exemptes de platitude et de banalité. Voici tout ce qui nous reste d'une floraison qui semble avoir été très riche :

I	I
n'é[1] *ma ɛẽ sạ̀ᵘ,*	Je n'ai que cinq sous,
ma^{ê} mịya^{ê} n a^{ê} mă kạtrè :	Ma mie n'en a que quatre :
kụma^{ê} fa^{ê}ʰ̯ẽ,	Comment ferons-nous,
kã nu^{u} ma^{ê}ʰ̯ida^{ê}ʰ̯ẽ ?	Quand nous nous marierons ?
nẽ tsa^{ê}ta^{ê}ʰ̯ẽ	Nous en achèterons
na^{ê} pẹ̀ṯit iṯudẹ́la^{ê},	Une petite écuelle,
ẽ ṯuḻiʰ̯u :	Une petite cuiller :
ma^{ê}rgụḻa^{ê}ʰ̯ẽ tù du	Nous barboterons tous deux.

1. Aujourd'hui, on dirait : *ʒ é ma...*

II	II
kè t é yǜ fè[1],	Que t'ai-je fait,
maᵉrgaᵉʰ̯ʒitaᵉ maᵉ miyaᵉ,	Marguerite, ma mie,
kè t é yǜ fè,	Que t'ai-je fait,
paᵉ tè vyiʰ̯ʒa daᵉlè?	Pour te tourner de l'autre côté?
ó vyiʰ̯ʒaᵉ tè,	Oh! tourne-toi,
maᵉrgaᵉʰ̯ʒitaᵉ maᵉ miyaᵉ,	Marguerite, ma mie,
ó vyiʰ̯ʒaᵉ tè,	Oh! tourne-toi,
ó vyiʰ̯ʒaᵉ tè d ǜɛè.	Oh! tourne-toi d'ici.

III	III
lǜ z é paᵉrḏu,	Je les ai perdus,
lǜ suᵘḻé dè maᵉ miyaᵉ,	Les souliers de ma mie,
lǜ z é paᵉrḏu	Je les ai perdus
ù tsąᵉmyi dè paᵉrṯu.	Au chemin de Pertus.
lǜ z é truba,	Je les ai trouvés,
lǜ suᵘḻé dè maᵉ miyaᵉ,	Les souliers de ma mie,
lǜ z é truba	Je les ai trouvés
ǜ tsąᵉmyi dè tsaᵉrṇa.	Au chemin de Chargnat.

IV	IV
ąᵉnẽ lā vyiṇā[2], *miyaᵉ,* } bis	Allons aux vignes, mie,
ąᵉnẽ lā vyiṇā. } bis	Allons aux vignes.
kā lé ɛèʰ̯ʒẽ,	Quand nous y serons,
màdzaᵉʰ̯ʒẽ dè paᵉrɛẹdza,	Nous mangerons des pêches,
é tẽzẽtẽ	Et de temps en temps
bètsaᵉʰ̯ʒẽ lù raᵉjè.	Nous becquèterons les raisins.

V	V
laᵉ vólè, laᵉ maᵉryąnaᵉ, } bis	Je la veux, « la » Marianne,
laᵉ vólè, mé l ǜʰ̯ʒé. } bis	Je la veux, et je l'aurai.

1. Aujourd'hui, on dirait : *daᵉ kè t é fè.*

2. Cet exemple, joint à un autre que nous verrons plus bas (XV), prouve que le verbe *na* (aller) était autrefois actif.

mālègré sõ pè̤ʒ̤ᵇè	Malgré son père
mé saᵉ mè̤ʒ̤ᵇè,	Et malgré sa mère,
yǜ l ǜʒ̤ᵇé;	Je l'aurai;
mālègré sõ pè̤ʒ̤ᵇè,	Malgré son père,
yǜ l ipuzaᵉʒ̤ᵇé.	Je l'épouserai.

VI	VI
prẽ tǜ suᵘḷé, naᵉnẹ́taᵉ, } bis	Prends tes souliers, Annette,
naᵉʒ̤ᵇẽ dè fẹ́taᵉ; } bis	Nous irons à la fête;
tõ daᵉvãté	Ton tablier
d aᵉkẹlaᵉ dzẽt ãḏẹ́naᵉ,	De cette belle indienne,
tõ kuṭiḷu,	Ton jupon,
taᵉ rọ̀baᵉ dè kutu.	Ta robe de coton.

VII	VII
kè sé vẹ̤ŋā tsaᵉrtsa,	Que venais-tu chercher ici,
gaᵉrsu dè laᵉ mõtạŋaᵉ,	Garçon de la montagne,
kè sé vẹ̤ŋā tsaᵉrtsa,	Que venais-tu chercher ici,
kã vụḷā pa dãsa?	Quand tu ne voulais pas danser?
sé tsǜḷaᵉ pa vèŋi [1],	Il ne fallait pas venir ici,
gaᵉrsu dè laᵉ mõtạŋaᵉ,	Garçon de la montagne,
sé tsǜḷaᵉ pa vèŋi,	Il ne fallait pas venir ici,
kã vụḷā mā durmẹi.	Quand tu ne voulais que dormir.

VIII	VIII
lā fyiḷā dè v ìʒ̤ᵇõdè,	Les filles d'Yronde,
é kẹlā dè vé fla,	Et celles de Flat,
ḏizõ kè sè maᵉʒ̤ᵇidõ :	Disent qu'elles se marient :
lǜ gaᵉrsu lā vọ́lõ pa [2].	Les garçons ne les veulent pas.
kó z ì dè mò kwifạᵉda,	Ce sont de « mal coiffées »,

1. Aujourd'hui, *vẹ̤ŋi* (à côté de *durmẹi*). (Se reporter à la 3ᵉ partie.)

2. Le vers est faux : il suffira de se reporter à la musique pour se convaincre que le mot *lǜ* est de trop. A l'époque où cette pièce

sė sạbõ pa pyiṉa ;	Elles ne savent pas se peigner;
nẽ tọ̃bõ ḻù tsãbạᵉḻā [1] *:*	Elles en laissent tomber leurs [jarretières :
lā sạbõ pa maᵉsa.	Elles ne savent pas les ramasser.
IX	IX
ó ḍịdzaᵉ, pọ̀ʒ̣ᵇaᵉ kãḻaᵉ, } bis	Oh! dis, pauvre caille,
õt ì [2] *tõ ṉi ?*	Où est ton nid?
— z ì ḍẽ l urbẹ̀taᵉ,	— Il est dans l'herbette,
ù fõ dù pra :	Au fond du pré :
ɛė tė l isuᵘṉạvaᵉ,	Si je te l'indiquais,
lė fulaᵉya.	Tu le foulerais.
X	X
laᵉ buʒ̣ᵇéyaᵉ d ùvạrṉaᵉ, } bis	La bourrée d'Auvergne,
laᵉ buʒ̣ᵇéyaᵉ vė byẽ,	La bourrée va bien,
laᵉ buʒ̣ᵇéyaᵉ vė byẽ	La bourrée va bien
kã sõ kạtrė, kã sõ kạtrė [3],	Quand on est quatre, quand on [est quatre,
laᵉ buʒ̣ᵇéyaᵉ vė byẽ	La bourrée va bien
kã sõ ɛẽ.	Quand on est cinq [4].
XI	XI
maᵉrɡaᵉʒ̣ᵇịtaᵉ maᵉ mịyaᵉ,	Marguerite, ma mie,
maᵉrɡaᵉʒ̣ᵇịtaᵉ maᵉrɡó,	Marguerite Margot,

a été faite, il est probable que l'article n'était pas aussi nécessaire qu'aujourd'hui, et que l'auteur l'avait omis.

1. Le verbe patois *tõba* est à la fois neutre, et actif dans le sens de « laisser tomber ».

2. On dirait plutôt, aujourd'hui : *ọ̃tė z ì.....*

3. Cette manière de traduire le pronom *on* par la 3ᵉ personne du pluriel *seule*, n'est pas très usitée.

4. Entendez : quatre *couples*, cinq *couples*.

kwifad aᵉ laᵉ rịkaᵉ[1]	Coiffée à la « Rique »[1],
sẽblav ẽ bukó.....[2].	Ressemblait à un bouc...
XII	XII
fạᵉtsā pėta lǜ pé,	Faites taper les pieds,
laᵉ mõtaᵉŋiʒ̣ʰaᵉ,	La montagnarde,
fạᵉtsā pėta lǜ pé	Faites taper les pieds
paᵉ lė paᵉvẹ̀i.	Sur le pavé.
tra la la.....	Tra la la.....
XIII	XIII
é dãs ẽ pò, ŋigò, } bis	Eh ! danse un peu, nigaud,
é dãs ẽ pò. }	Eh ! danse un peu.
ẽ pò paᵉ l itsaᵉrpò,	Un peu pour le chardon,
n ọ̀trė pò paᵉ laᵉ tsǜcẹ̀daᵉ,	Un autre peu pour le cirse[3],
ẽ pò paᵉ l itsaᵉrpò,	Un peu pour le chardon,
n ọ̀trė pò paᵉ lǜ ŋigò.	Un autre peu pour les nigauds.
XIV	XIV
lǜ pìsu z ạmõ l ẹ̀gaᵉ, } bis	Les poissons aiment l'eau,
lā tụ̀pā lǜ pra ; }	Les taupes les prés;
tò fạzõ bė lā fyiḻā :	Ainsi font les filles :
z ạmõ lǜ z ina[4].	Elles aiment les aînés.

1. J'ignore absolument ce que peut être la coiffure *à la Rique*. C'est évidemment la satire de quelque ancienne mode. — L'expression s'est conservée, avec un sens défavorable.

2. Au lieu de *bukò*, pour rimer avec *maᵉrgó*.

3. C'est une espèce du genre *cirsium*, qui croît dans les blés et les vignes.

4. La liaison ne se fait plus aujourd'hui.

XV	XV
tõ kuṭiḷu blã,	Ton jupon blanc,
la^{e} dza^{e}rḍinṭ̀^{h}a^{e},	La jardinière,
tõ kuṭiḷu blã	Ton jupon blanc
z̀ ì kur da^{e}vã ;	Est court devant;
na^{e}^{h}ẽ la^{e} fṭ̀^{h}a^{e} [1]	Nous irons à la foire
vé kurpṭ̀^{h}a^{e} :	A Courpière :
tsa^{e}ta^{e}^{h}ẽ dè dra	Nous achèterons du drap
pa^{e} l ilõdza.	Pour l'allonger.

XVI	XVI
lè vyi blã,	Le vin blanc,
ma^{e} miyụna^{e}, ma^{e} miyụna^{e},	Ma petite amie, ma petite amie,
lè vyi blã,	Le vin blanc,
ma^{e} miyụna^{e} l ạma^{e} tã ;	Ma petite amie l'aime tant;
ẽkṭ̀^{h}a^{e} mè,	Encore plus,
lè vyi rụdzè, lè vyi rụdzè,	Le vin rouge, le vin rouge,
ẽkṭ̀^{h}a^{e} mè,	Encore plus,
lè vyi rụdzè, l ạma^{e} mè.	Le vin rouge, elle l'aime plus.

XVII	XVII
bịlã ḷi dè fè,	Donnez-lui du foin,
bé kèl ạzè,	A cet âne,
bịlã ḷi dè fè,	Donnez-lui du foin,
kè [2] *l ạma^{e} bè.*	Puisqu'il l'aime bien.
cè ỵẽ bịlã pa,	Si vous ne lui en donnez pas,
bé kèl ạzè,	A cet âne,
cè ỵè bịla pa,	Si vous ne lui en donnez pas,
l a^{e}ma^{e}^{h}a^{e} pa [3].	Il ne l'aimera pas.

1. Voir la note de la bourrée IV.
2. Le sens de *kè* = *puisque, car*, tombe en désuétude.
3. Ailleurs on dit : *bramara pa* (il ne braira pas), ce qui offre un sens plus satisfaisant.

RYTHMIQUE

Nous rangeons sous ce titre la *versification* et la *musique*.

Versification. — Nous n'en dirons que quelques mots. La bourrée est partagée en deux couplets de quatre vers chacun [1]. Les vers sont le plus souvent de quatre ou de six syllabes (on en rencontre aussi de trois, cinq, sept), qui alternent fréquemment dans la même pièce. Le système de rimes le plus fréquent est le suivant, pour chaque couplet : un vers à terminaison masculine, un à terminaison féminine [2], puis deux à terminaison masculine, qui riment ensemble (I, II, III, IV : 4-8, VI : 4-8, etc.) ; le troisième vers est souvent la répétition du premier (II, III, VII...). Le premier couplet peut être formé de deux vers qui se répètent : ces deux vers sont quelconques (V, IX), riment ensemble (VI, XIII), ou sont assonancés, si les finales sont féminines (IV) [3]. Les rimes croisées masculines, mélangées ou non de rimes ou d'assonances féminines plus ou moins régulières (V : 4-9, VIII, IX : 4-8, XI), et surtout les rimes plates (XV : 4-8), sont plus rares.

Musique. — La musique servant d'accompagnement à la danse, il est indispensable de donner quelques notions de celle-ci.

La bourrée est une danse à trois temps : à chaque temps correspond un pas : le premier temps de chaque mesure est donc frappé alternativement par le pied gauche et par le pied droit ; le rythme est continu ; les mouvements des bras accentuent les temps forts. Les danseurs se font vis-à-vis, se rapprochent et s'éloignent par des évolutions régulières. C'est pourquoi chaque morceau contient

---

1. La bourrée V est une exception, à moins de compter les vers 4-5 pour un seul. La pièce XI est incomplète — XII est achevée par la ritournelle. (Voir la musique.)

2. Nous entendons ces mots dans le sens où on les prend en français, quand on dit : *rime masculine, rime féminine.*

3. Si chaque couplet est formé de deux vers qui se répètent, le deuxième et le quatrième peuvent rimer ensemble (XIV).

rigoureusement le même nombre de mesures (16) (dans un second système, il n'y en a que douze (XII)).

Après les explications que nous venons de donner, il semble évident que toutes les bourrées doivent se danser sur des rythmes à trois temps : il n'en est rien. Par une anomalie étrange pour le musicien, un certain nombre de nos bourrées (XIII à XVII) sont à deux temps, et les paysans exécutent aussi bien cette danse sur des rythmes à deux temps que sur des rythmes à trois temps, sans même soupçonner qu'il y ait entre les uns et les autres une différence intrinsèque. Ceci s'explique par l'importance prédominante du temps fort : peu importe qu'il soit suivi d'un ou de deux temps faibles, pourvu qu'il revienne à intervalles réguliers. Dans les rythmes à deux temps, trois pas correspondent donc à deux temps. D'ailleurs, la vitesse de la danse reste la même : c'est au chanteur qu'il appartient de régler convenablement l'allure de sa voix. Quant au nombre des mesures, il ne varie pas. Ici encore il y a deux systèmes : certaines bourrées contiennent 16 mesures (XIII, XIV), d'autres 12 (XV à XVII).

Les modes mineurs, comme dans tous les anciens airs populaires, n'ont pas de note sensible (I, II, III).

(I) et (II) *Mouvement de valse.*

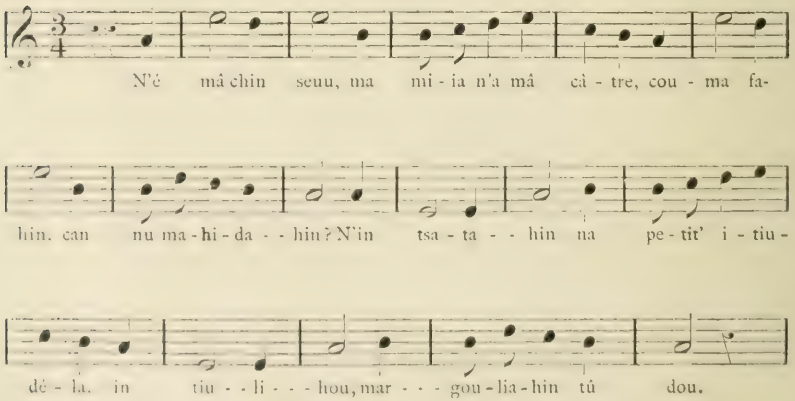

(III) *Mouvement de valse.*

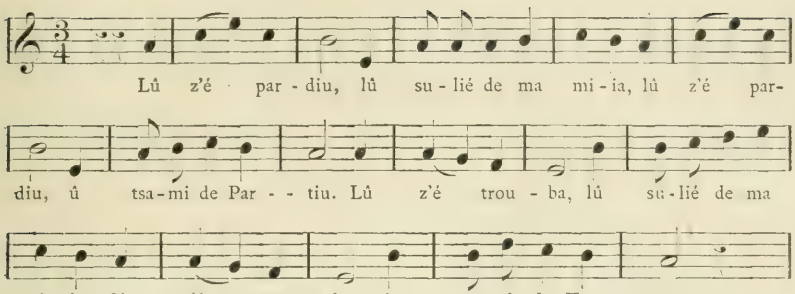

(IV) *Mouvement de valse.*

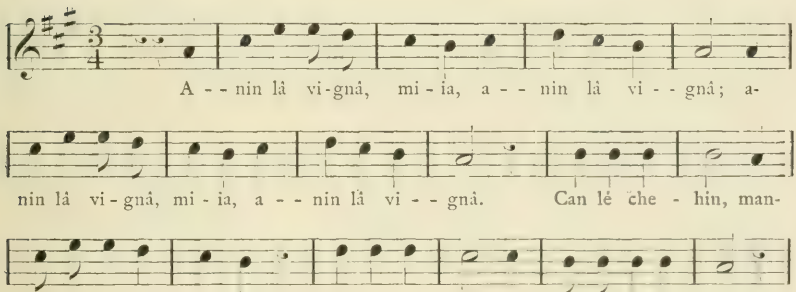

(V) *Mouvement de valse.*

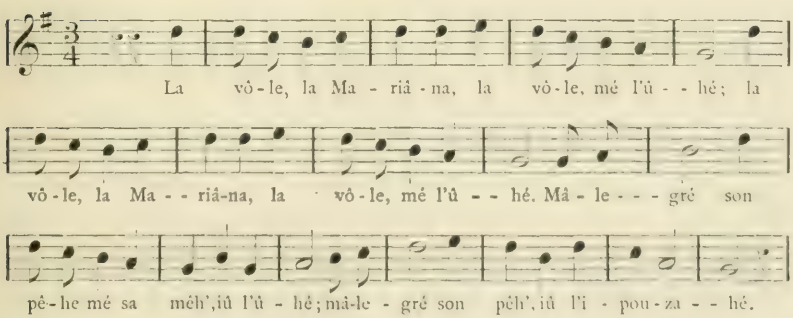

(VI) *Mouvement de valse.*

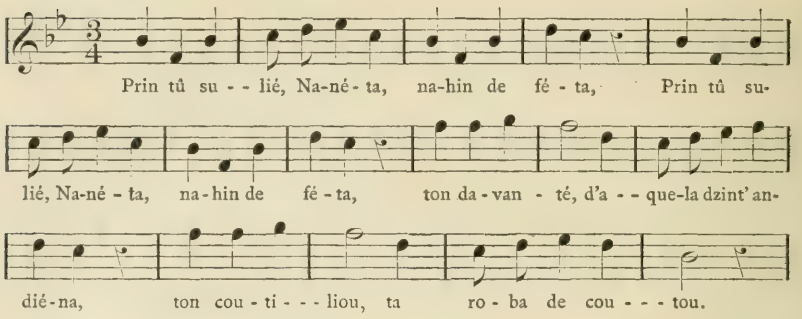

(VII) *Mouvement de valse.*

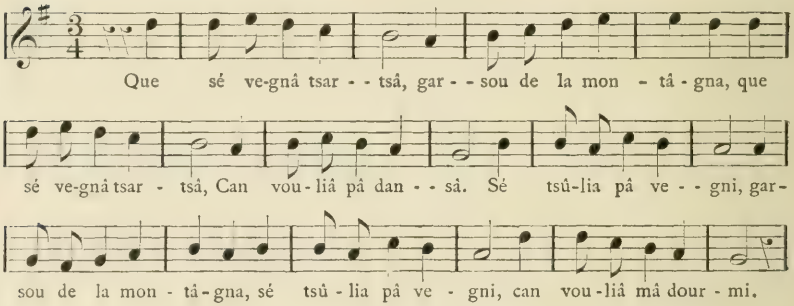

(VIII) *Mouvement de valse.*

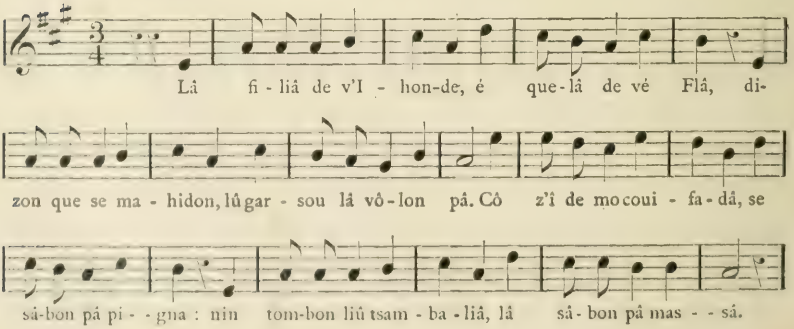

(IX). *Mouvement de valse.*

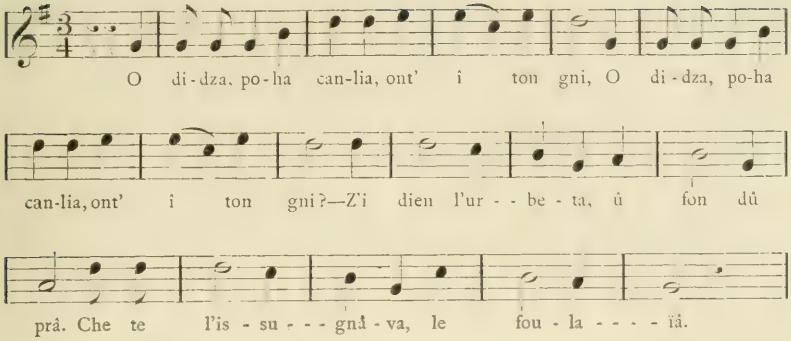

(X) *Mouvement de valse.*

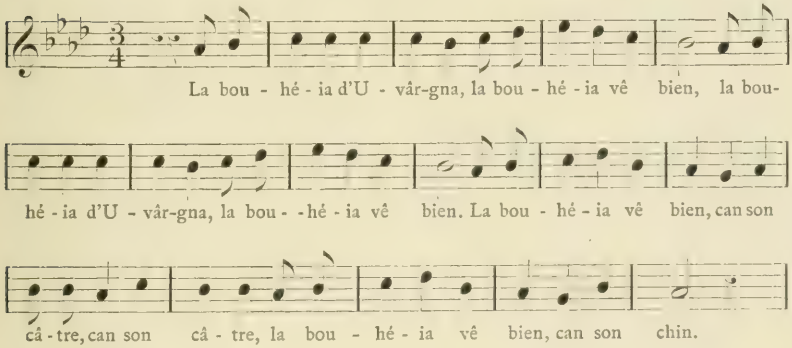

(XI) *Mouvement de valse.*

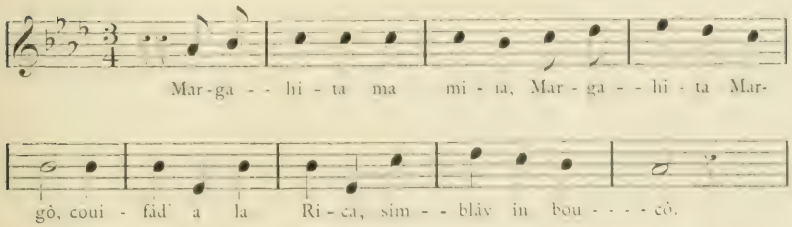

(XII) *Mouvement de valse.*

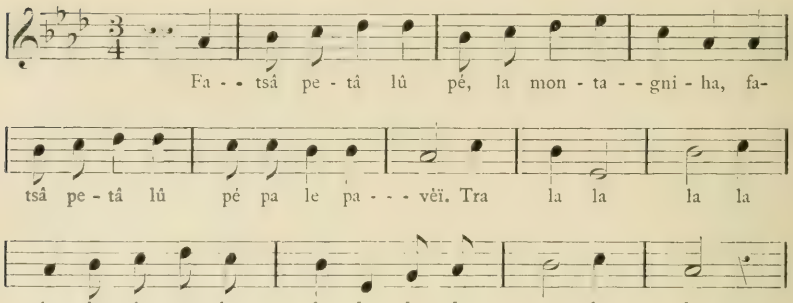

(XIII) *Allegretto.*

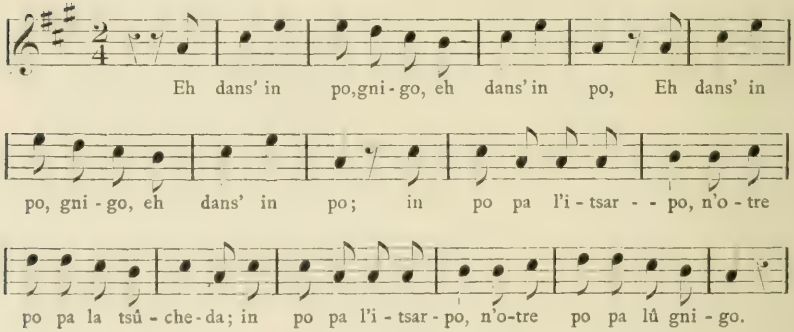

(XIV) *Allegretto.*

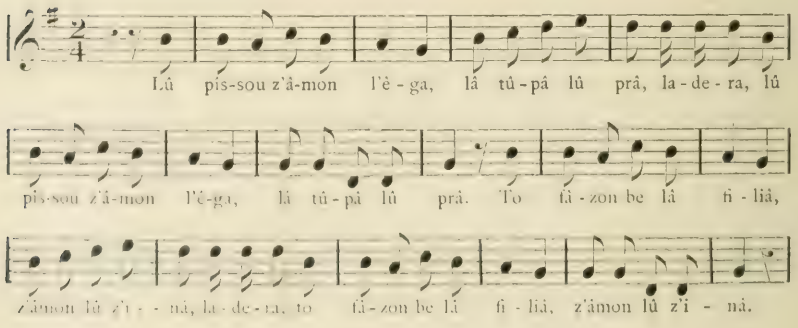

(XV) *Allegretto.*

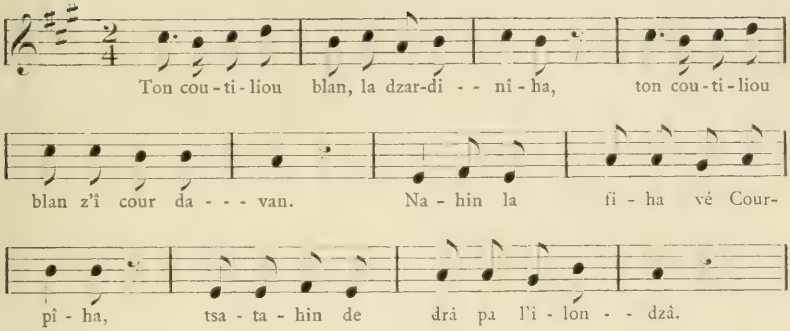

(XVI) *Allegretto.*

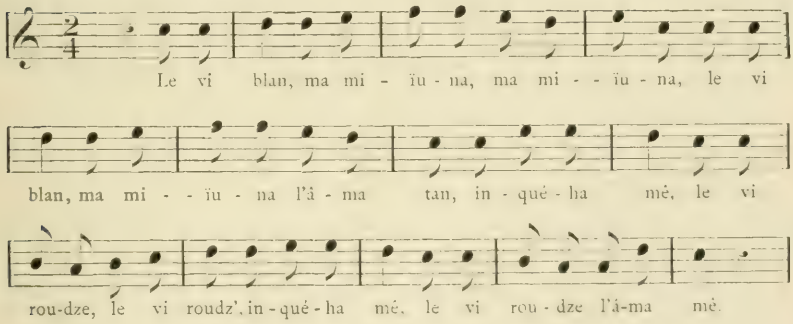

(XVII)

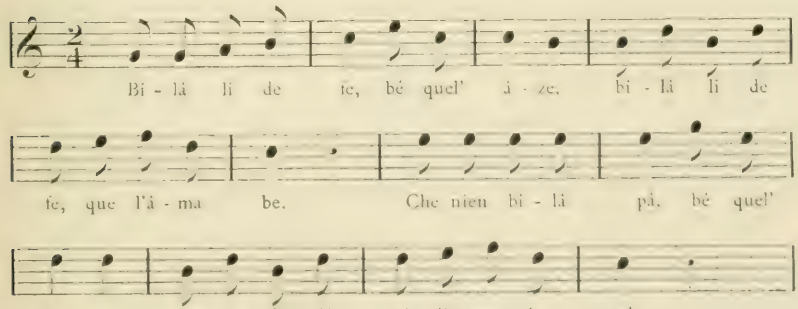

PRIÈRES

Voici deux vieilles prières, presque complètement oubliées aujourd'hui. Elles sont en prose, mais, pour frapper davantage l'imagination, certains membres de phrases ont des terminaisons homophones.

I. — La pièce qui suit est la moins ancienne des deux; aussi nous est-elle parvenue, semble-t-il, dans toute son intégrité.

ḏẽ mõ lì mė kọ̀tsė yạ̀u, — katr ạ̃dzė lé trọ́bė yạ̀u, — du dė vé lǜ pé, — du dė vé laᵉ tẹ́taᵉ. — m õ ḏi dė pa vér pọ̀u, — dė pạᵉrṇė lė bõ ḏǜ paᵉ mõ pẹ̀ẓᵇė, — laᵉ bụnaᵉ vyạrdzaᵉ paᵉ maᵉ mẹ̀ẓᵇė, — sẽ jã baᵉṭịstaᵉ paᵉ mõ frẹ̀ẓᵇė, — sẽtaᵉ mạtraᵉ paᵉ maᵉ sór, — katr ạ̃dzė du é fór, — kė fạzõ l aᵉkór — aᵉ l ụẓᵇaᵉ dė maᵉ mór.

Dans mon lit je me couche, moi, — quatre anges j'y trouve, moi, — deux devers les pieds, — deux devers la tête. — Ils m'ont dit de ne pas avoir peur, — de prendre le bon Dieu pour mon père, — la bonne vierge pour ma mère, — saint Jean-Baptiste pour mon frère, — sainte Marthe pour ma sœur, — quatre anges doux et forts, — qui *font l'accord* — à l'heure de ma mort.

II. — La seconde prière est plus intéressante. Nous avons eu beaucoup de mal à la retrouver, et encore les résultats que nous avons obtenus ne sont-ils pas très satisfaisants. Les rares personnes qui la savent la récitent sans trop la comprendre, car elle renferme des mots tombés en désuétude. Nous possédons deux versions.

La première a été recueillie à Vinzelles : le texte paraît à peu près sûr, mais il y a des lacunes, et la place respective de certaines phrases n'est pas établie. Je n'ai pu découvrir personne qui sût cette pièce dans son entier; plusieurs en connaissent des fragments, généralement concordants, mais qu'il est assez difficile de coordonner. — Cette prière est connue sous le nom de *laᵉ vẹ́rbaᵉ dyạ̀u*, mots dont le sens n'est pas très clair [1].

---

1. Le mot *vérbaᵉ* n'est plus usité : *vẹ́rbaᵉ ḏạ̀u* est sans doute la traduction du latin *verbum Dei* (cf. des constructions comme : l'*hôtel Dieu*). Mais le sens est obscur.

la^e^ vẹrba^e^ ḍũ ḍizõ kè z̧ ỉ ta^e^ grãda^e^ kụma^e^ lè ɛò é la^e^ tạra^e^, ma lè bõ ḍũ nẽ mạrtsa^e^ da^e^vã. — n ỉ[1] *ụi pa^e^ vẽvẽ, ụi pa^e^ l ọtrè, ma pa^e^ nẽz̧ọtri tụ^u^tì, pọ̀z̧i pètsỉz̧u*[2]*. — lã pọ̀rtã dũ pa^e^z̧a^e^ḍi sõ klạ^e^z̧ã kụma^e^ lè dzur, é kẹlã dè l ãfar sõ nỉz̧ã kụma^e^ lè tsạ^e^rbu. — z̧ é pa^e^sa subrè na^e^ pètịta^e^ plãtsẹta^e^, kè z̧ ỉ pa pu grãda^e^ kè lè pyò dè ma^e^ tỉtẹta^e^ : kè la^e^ sũta^e^z̧a^e^*[3]*, bèn*[4] *iz̧u ɛèz̧a^e^; kè la^e^ sũta^e^z̧a^e^ pa, krida^e^z̧a^e^ : « l ạrma^e^ ḍạ̀^u^*[5]*! l ạrma^e^ ḍạ̀^u^! k é fè yũ*[6] *dè pa ḍiz̧è la^e^ vẹrba^e^ ḍạ̀^u^*[7] *? » — kè la^e^ sa*[3] *é kè la^e^ ḍi pa, sạbè pa kuma^e^ lè kór ụẽ fẽ pa.*

La parole de Dieu, on dit qu'elle est aussi grande que le ciel et la terre, mais le bon Dieu en marche devant. Il n'est ni pour l'un, ni pour l'autre, mais pour nous tous, pauvres petits pécheurs..... Les portes du paradis sont claires comme le jour, et celles de l'enfer sont noires comme le charbon..... J'ai passé sur une petite planchette, qui n'est pas plus grande que le cheveu de ma petite tête : qui la sautera, bien heureux sera; qui ne la sautera pas, criera : « L'âme de Dieu! L'âme de Dieu! Qu'ai-je fait de ne pas dire la *Parole de Dieu?* » Qui la sait et ne la dit pas, je ne sais pas comment le corps ne lui en fend pas.

La deuxième version nous a été donnée par une personne du Vernet établie à Sarpoil, dans un patois assez bigarré, ce qui con-

---

1. Aujourd'hui on dirait : *z̧ ỉ.....*

2. Diminutif inusité du roman *pechaire*, qui n'a rien laissé.

3. Aujourd'hui on dirait : *kẹti* (ou *kèdạ^e^ti*) *kè la^e^ sũta^e^z̧a^e^*, etc.

4. Dans ce cas, on dirait maintenant *byẽ*.

5. Deux remarques : 1° Le mot *ạrma^e^* n'est plus employé que dans l'expression *pa^e^ mun ạrma^e^* (par mon âme!), et dans le mot *nạrma^e^* = NE ANIMA (personne); ailleurs on dit *ạma^e^*. — 2° Il vaut sans doute mieux écrire *l ạrma^e^ ḍạ̀^u^* que *l arm a^e^ ḍạ̀^u^*, et voir dans ce membre de phrase une expression analogue au fr. *corbleu*, etc. Puisqu'on a juré par le corps et le sang de Dieu, rien ne s'oppose à ce qu'on ait invoqué son âme.

6. Aujourd'hui : *da^e^ kè z̧ é fè.*

7. Ici, comme dans la pièce suivante, *la^e^ vẹrba^e^ ḍạ̀^u^* est évidemment le nom de la prière.

tribue encore à l'incertitude du texte. Nous l'avons transcrit en patois de Vinzelles. Ici la pièce doit être complète : il n'y a, semble-t-il, qu'une grave altération. Elle a dû être composée après la précédente, dont elle paraît être la réduction : si l'on y trouve plus de mots anciens que dans la première version, c'est sans doute que le texte primitif, plus répandu, a subi des altérations et des rajeunissements.

laᵉ pètịtaᵉ vẹ́rbaᵉ ḍù[1], *laᵉ pu bẹ́laᵉ faᵉgé ḍù nuᵘsẹ̀ṇè*[3], *tụᵘtaᵉ plịyaᵉ*[4] *nụᵘtì pètsa, nụᵘtì pètsaᵉdu. éla, mõ ḍù, nẽ trạzè*[5] *yù, nẽ triẓᵇé tró k aᵉ l ụẓᵇaᵉ dù dzudzaᵉmẽ*[6]. *mun ạrmaᵉ trẽblaᵉ ù kór, kụmaᵉ laᵉ fạ́ḷaᵉ ù bór. — iẓᵇõdẹ́laᵉ, d õ vẹ̀né vu*[7] *? — vẹ́nè dù paᵉzaᵉdi, ɛè*[8] *vẹ̀zé.*

La *petite Parole de Dieu*, la plus belle [que[2]] fit Dieu notre Seigneur, *pleige* tous nos péchés, nos petits péchés. Hélas! mon Dieu! j'en traîne, moi, j'en traînerai jusqu'à l'heure du jugement. Mon âme tremble au corps, comme la feuille au bord. —

---

1. Qu'était-ce que *laᵉ grạ̃daᵉ vẹ́rbaᵉ ḍạ̀ᵘ?* Sans doute la pièce précédente. Signalons encore une longue prière, où est racontée la Passion, qui nous est parvenue dans un français très corrompu.

2. Aujourd'hui l'omission de *kè* serait impossible.

3. Mot tombé en désuétude. C'est évidemment l'ancien provençal *nossenher*.

4. *plịyaᵉ* ne se dit plus. J'y vois le roman *pleya*, non pas substantif, comme dans les exemples cités par Raynouard (Appendice), mais la 3ᵉ pers. sing. ind. prés. d'un verbe **pleyar* fait d'après *pleya*, et je construis : (*laᵉ vẹ́rbaᵉ ḍù...*) *plịyaᵉ* [pleige] *tụᵘtaᵉ nụᵘtì pètsa* [tous nos péchés]... *tụᵘtaᵉ* est encore aujourd'hui le pluriel régulier de *tu*, *employé comme adjectif*. — Nous nous sommes servi à dessein du vieux mot *pleiger*, pour traduire plus exactement.

5. Aujourd'hui *trẹ̀ẓᵇè* ne veut dire que *lancer* : nous préférons le sens *traîner*, *supporter*, que ce verbe a eu anciennement.

6. On m'a dit : *to kè l ụẓᵇaᵉ dù dzudzaᵉmẽ*, ce qui n'offre aucun sens. Je conjecture *tró k aᵉ* (vx. pr. : *tro que*), qui est assez satisfaisant.

7. Aujourd'hui : *d ọ̃tè vẹ̀né*.

8. *ɛè* (*si* affirmatif) ne s'emploie plus dans des locutions analogues.

é sȕta naᵉ plãtsẹtaᵉ k ỉ[1] *tã*[2] *bẹ́laᵉ*[3], *ỉ tã pẹ̀ṯịtaᵉ. kẹ̀ laᵉ sȕbraᵉ, laᵉ pẹ̀ṯịtaᵉ vẹ́rbaᵉ ḍȕ, laᵉ sȕtaᵉʰ̯aᵉ, é kẹ̀ laᵉ sȕbraᵉ pa, daᵉlè nẽ daᵉmuʰ̯aᵉʰ̯aᵉ, é mȕḍiʰ̯aᵉ pèʰ̯ é mẹ̀ʰ̯ẹ̀, kẹ̀ ḷ õ pa aᵉprì laᵉ pẹ̀ṯịtaᵉ vẹ́rbaᵉ ḍȕ aᵉ l ạdzẹ̀ dẹ̀ sèt ã.*

Hirondelle, d'où venez-vous? — Je viens du paradis, comme vous voyez. J'ai sauté une planchette qui est si belle, [et] est si petite! Qui la saura, la *petite Parole de Dieu*, la sautera, et qui ne la saura pas, en demeurera de l'autre côté, et maudira père et mère qui ne lui ont pas appris la *petite Parole de Dieu* à l'âge de sept ans.

DIALOGUES

Il n'entre pas dans le cadre de cet ouvrage de donner un recueil de proverbes et locutions locales. Reste une grande quantité de dialogues, devinettes, jeux enfantins, etc., souvent amusants par leur naïveté, et dont on pourra juger par le morceau suivant[4].

lã nó vẹʰ̯ita

1 *ḍịdzaᵉ m ẽ vụnaᵉ. — lẹ̀ suᵘl iklẹ̀ʰ̯aᵉ mẹ̀ kẹ̀ laᵉ ḷụnaᵉ.*

2 *ḍịdzaᵉ m ẽ dwa. — n ọ́mẹ̀ kẹ̀ z aᵉ naᵉ tẹ́taᵉ é du zǽ, ịpyaᵉ paᵉ naᵉ fẹ̀nẹ́traᵉ.*

3 *ḍịdzaᵉ m ẽ trèi. — n ẹ̀fã dẹ̀ trì ã, kẹ̀ s ẽ vẹ̀ pa paᵉ lȕ bã u paᵉ lã sẹ́lã, nẹ̀ vò gẹ̀ʰ̯ẹ̀.*

Les neuf vérités

Dis m'en une. — Le soleil éclaire plus que la lune.

Dis m'en deux. — Un homme qui a une tête et deux yeux, regarde par une fenêtre.

Dis m'en trois. — Un enfant de trois ans, qui ne s'en va pas à travers les bancs ou les escabeaux, *ne vaut guère.*

---

1. Aujourd'hui : *kẹ̀ z ỉ...*
2. Aujourd'hui *tã* (TANTUM) ne s'emploierait plus dans ce cas.
3. *bélaᵉ* ne s'emploie à Vinzelles que dans deux ou trois locutions. A Sarpoil, il signifie aussi *grande.*
4. Remarquer ici encore les finales homophones.

4 *ḍidzaᵉ m ẽ kạtrè. — kạtrè rọ́dã sè pọ́dõ pa taᵉpa, sẽ kè lè maᵉsè pẹ̀tè.*

Dis m'en quatre. — Quatre roues ne peuvent pas s'attraper, sans que la pièce centrale se rompe.

5 *ḍidzaᵉ m ẽ ɛẽ. — ẽ pụ̀lì dè ɛẽk ã pọ́rtaᵉ sõ mwịtrè paᵉ lǜ tsã, u nè vò ge̯ʰʒè.*

Dis m'en cinq. — Un poulain de cinq ans porte son maître dans les champs, ou *ne vaut guère.*

6 *ḍidzaᵉ m ẽ sèi. — sì pạᵉʰʒè dè bǜ fạzõ pèta naᵉ kọ́rdaᵉ, u z ì byẽ fọ́rtaᵉ.*

Dis m'en six. — Six paires de bœufs font rompre une corde, ou elle est bien forte.

7 *ḍidzaᵉ m ẽ sèt. — n ọ́mè kè z aᵉ sèt fyịlã paᵉ maᵉʰʒida, é kè z aᵉ rè paᵉ ḷi bìla, z aᵉ bè k aᵉ s imaᵉya.*

Dis m'en sept. — Un homme qui a sept filles à marier, et qui n'a rien à leur donner, n'a qu'à se préoccuper.

8 *ḍidzaᵉ m ẽ vọ̀u. — n ọ́mè kè z aᵉ vǜ lar aᵉ laᵉ sò, z aᵉ bè paᵉ paᵉsa lã fẹ̀tã dè naᵉdò*[1].

Dis m'en huit. — Un homme qui a huit lards au sel, a bien de quoi passer les fêtes de Noël.

9 *ḍidzaᵉ m ẽ nó. — sẽ nó ḍẽ ṭ ẽẽ lèi : ịpyã ɛè sẽ pa byẽ kaᵉra.*

Dis m'en neuf. — Nous sommes neuf dans un lit : regardez si nous ne sommes pas bien campés.

ladidõdõ, ladidõdẹ̀nè, vyiʰʒaᵉ kaᵉsaᵉʰʒọ́laᵉ, yǜ sé dèḍè, ṭu dèfọ́ʰʒaᵉ[2].

Ladidondon, ladidondène, tourne casserole, je suis dedans, toi dehors.

---

1. Le mot *naᵉdò*, que je n'ai trouvé qu'ici, n'est plus compris de personne, et a été supplanté par *tsaᵉlạdã* : il ne saurait y avoir d'hésitation pour le sens.

2. Les dernières paroles semblent faire allusion à un jeu, au sujet duquel nous n'avons aucun renseignement.

GLOSSAIRE

DES MOTS CITÉS DANS LE COURS DE CE TRAVAIL[1]

A

*$a^{\acute{e}}$ (AD) à, 88, 132, etc. — crase : *ǜ* = au, 91, 120, etc.
ã (ANNUM) an, 50, 52, 61, 135.
ạbrė (ARBOREM) arbre, 32, 46.
$a^{\acute{e}}$briyò (APRILEM) avril, 52, 72.
$a^{\acute{e}}$ɛœ̀ᵤ[2] (ACTIONES, *s.*), *subst. pl.*, mauvaises manières, 115.
ãḏẹ́na$^{\acute{e}}$ (F.) indienne (*étoffe*), 121.
$a^{\acute{e}}$dìɛa et *$a^{\acute{e}}$dǜɛa* (AD-DEUM-†SIATIS) adieu, 26, 95.
$a^{\acute{e}}$ḏiḻu (†ACULEONEM) aiguillon, dard, 91.
ạdzė (F.) âge, 135.

---

1. Les mots précédés du signe * sont ceux qui ne s'emploient que rarement ou dans des locutions particulières; ceux précédés du signe ** sont des mots complètement tombés en désuétude, et que nous avons retrouvés dans des prières, bourrées, etc., transmises par la tradition orale. L'étymologie est indiquée entre parenthèses. Voici les principales abréviations : C. = origine celtique — Gr. = grecque — G. = germanique — M. = méridionale — F. = française (dans ce cas, nous ne donnons pas l'étymologie première) — *s.* = mot de formation savante. — Quand l'étymologie première est douteuse, nous indiquons seulement *en italiques* la forme romane connue, précédée de l'abréviation *pr.* (provençal). Nous donnons la forme classique des mots latins, lorsqu'on peut le faire sans inconvénients. Les mots de la 1re déclinaison sont cités au nominatif, les autres à l'accusatif, comme au texte. Le présent travail portant sur l'*élément latin*, les mots latins seuls seront indiqués. — Les chiffres renvoient aux pages.

2. Voir p. 106, n. 2, pour tous les mots terminés en *-èi*, *ọ̀ᵤ*, *-ọ̀u*.

ãdzè (ANGELUM, *s.*, Gr.) ange, 132.

ãfar (F.) enfer, 133.

aᵉfèɛœ̀u (AFFECTIONEM, *s.*) empressement, 115.

aᵉgraᵉda (†AD-GRAT-ARE) *v. act.*, faire plaisir, 17.

**aᵉï* (*subst. verbal de* ADIUTARE) aide, 92.

**aᵉkè*[*l*], *aᵉkẹlaᵉ*, et général^t *kè*[*l*], *kẹlaᵉ* (†ECCU-ILLUM — pr. *aquel*) ce, cet, 72, 88, 107, 121, etc.

**aᵉkó*, et général^t *kó* (*kw* devant un mot commençant par une voyelle) (†ECCU-HOC — pr. *aco*) ce; ceci, 121.

**aᵉkọ́ṭiᵉ*, et général^t *kọ́ṭiᵉ* (pr. *aco-aqui*) ceci, 96.

aᵉkór (*subst. verbal de* AD-CHORD-ARE, Gr.) accord, 132.

ạlaᵉ (ALA) aile, 36, 59, 60, 118.

aᵉḷã (GLANDEM) gland, 17, 104.

aᵉma (AMARE) aimer, 20, 25, 32, 44, 45, 47, 84, 89, 90, 123, 124.

aᵉmur (AMOREM) amour, 78.

aᵉmụẓ̣ʰaᵉ (MŌRA) mûre, 44, 104.

aᵉmyi (AMĪCUM) ami, 9, 47.

ạṇaᵉ (*vé sẽt*) (ANIANUM) Saint-Agne (P.-d.-D., c. d'Issoire [1]), 60, 110, 114.

ãnạdaᵉ (†ANNATA) année, 48, 90.

aᵉpạᵉrṇè (†APPRENDERE) apprendre, 135.

aᵉpsuldaᵉmẽ (ABSOLUTA-MENTE, *s.*) absolument, 114.

aᵉpurtsa (†APPROPIARE) approcher, 30, 41, 74.

aᵉrdaᵉḷu : extrémité de la ceinture qui sort de la boucle || ergot, 118.

aᵉrïba (†ARRIPARE) arriver, 71, 96.

**ạrmaᵉ*, et général^t *ạmaᵉ* (F.) (ANIMA) âme — **nạrmaᵉ* (NE-ANIMA) personne, 50, 60, 133, 134.

aᵉrsẹ̀ẓ̣ʰaᵉ (HERI-SERA) hier, 93.

ạᵉrtè (ARTICULUM) orteil, 12, 69.

ạrtsaᵉ (ARCA) coffre, 46, 60.

aᵉrtsò (*fyò d'*) (AURICHALCUM) archal (fil d'), 92.

aᵉṭi, et plus souvent *ṭi* (†ECCU-HIC — pr. *aqui*) ici, 14, 88, 111.

aᵉvụẓ̣ʰaᵉ (AD-HORAM) maintenant, 23, 52, 79, 92.

ạzè (ASINUM) âne, 25, 49, 86, 92, 124.

ạᵉẓ̣ʰè (ARIETEM) bélier, 44, 67.

aᵉẓ̣ʰẹ̀ẓ̣ʰè (ARATRUM) araire, 21, 44.

---

1. Ce hameau est faussement désigné par *Saint-Agnès* sur la carte de l'État Major.

B

ba (†BASTUM) bât, 27, 62.
bã (G.) banc, 135.
bạrbaᵉ (BARBA) barbe, 31.
baᵉrdzèi, *-ị̉ᵇ̣ẓaᵉ* (†BERBICARIUM) berger, 87.
baᵉrdzị̉ᵇ̣ẓaᵉ (†BRUCARIA, C.) bruyère, 40, 103.
baᵉrdzị̉ᵇ̣ẓuᵘnaᵉ († BERBICARI-ONA) bergeronnette, 79.
baᵉrtũmœu (BARTHOLOMÆUM, *s.*, Gr.) Barthélemy, 114.
bạtrẽ (BATTUERE) battre, 20, 82.
1. *bé*. Voyez *bya*.
2. *bé* (†BETTIUM, C.) bouleau, 66.
3. *bé* : avec ‖ à (*attributif*), 124.
bè (BENE) bien (*subst.*, *et adv. après un verbe*), 49, 65, 123, etc.
bẽ (BALNEUM) bain, 39.
bèɛẹnaᵉ (†VISS-ĪNA) vesse, 33.
bèḷó (*vé*) (BELLUM-LOCUM) Beaulieu (P.-de-D., c. de Saint-Germain-Lembron), 64, 112.
bènèjè (BENEDICERE, *s.*) bénir, 24, 113.
bèsu (†BISSŌNEM), f. *bèsuᵘnaᵉ* : jumeau, 79.
bẹ̀ṭaᵉ (BESTIA) bête, 20, 66.
bètsa (†BECC-ARE, C.) becqueter, 120.
bèẓò (†BED-ALEM, G.) bief, 22.
bẹ̀ẓu (*vé*) (BŪRONEM, G.) Buron, *hameau* (c. d'Issoire), 103.
bỉla (BAIULARE) bailler, donner, 18, 31, 87, 90, 124, etc.
bla (†BLATUM) blé, froment, 20, 32.
blã (G.) blanc, 124.
blạẓè (BLASIUM, *s.*) Blaise, 96, 114.
bẹ̀ḷaᵉ (†APĬCULA) abeille, 12, 29, 69.
bèu (BOVEM) bœuf, 34, 77, 136.
**bọ̀nè* (BŎNUM + suff. roman *-i*) *seulement dans l'expression* : *na ũ tɛè bọ̀nè* = aller se coucher, 97.
bór (G.) bord, 134.
bọ̀u (G.?) bois, 76, 85.
bra (BRACHIUM) bras, 10, 32, 40.
brãtɛèḷu (pr. *brancha* + suff. *ilho*) petite branche, 11.
brạᵉyã (BRACAS, C.) *subst. pl.*, pantalon, 11, 32, 40.
brọ̀tsaᵉ (BROCCA) broche, 32, 40, 74.
brũdè (*vé*) (BRIVATE) Brioude, 45, 54, 73.
brũta (RUCTARE) roter, 45.
bu[*n*], *bõ*, f. *bụnaᵉ* (BONUM) bon, 49, 74, 132, etc.
bũdza (†BULLICARE) bouger, 11, 39, 82, 101, 115.
bukò (G.?) bouc, 123.
bụḷaᵉ (C.?) boue, 79.
bụḷiça (†BULLICARE, M.) bouillonner, 115.

bũmyi (†VOMĪRE) vomir, 33.
buṇò, *-ọdaᵉ* (*bọṇè*, + suff. *ald*) bonasse, 97.
burdza (†BURRICARE) fourgonner, remuer, 11.
burla (†BRŪSTULARE) brûler, 21, 40, 82, 102.
buskè (pr. *bosc* + suff. *-ét*) bouquet || fleur, 9, 28, 115.
bũteèlu (id., + suff. roman *-ilho*, et infl. de *boschatge*), *nom d'un bois*, 11, 101.
bụtsaᵉ (BUCCA) lèvre, 11, 78.
butsaᵉyaᵉ (G.? et suff. *-aria*) boucherie, 45.
buyèi (†BOVARIUM) bouvier, 52.
buẓ̌éyaᵉ (F.) bourrée (*danse*), 122.
budé (†BOTELLUM) boyau, 37, 99.
budzạdaᵉ (†BUC-ATA, C.) lessive, 11.
buḷi (BULLIRE) bouillir, 31, 38, 99.
bũẓ̌a (†ADBIBERARE) abreuver, 88.
bũẓ̌è (BIBERE) boire. — s. m. : piquette, 31, 32, 33, 44, 70.
bwẹ̀i (*vé lũ*) (BUXOS) Les Bouis, *nom d'un domaine* (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 80, 105.
**bwẹ́mè* (BOHEMUM, *s.*) bohémien, 114.
bwilẹ̀saᵉ (†BAIULISSA) femme chargée d'entretenir l'église, 68, 90.
bwisu (†BUXONEM) buisson, 100.
**bwiza* (BASIARE) baiser, 26, 90.
ỏya et **bé* (BECCUM, C.) bec, 9, 64, 117.
byaᵉla (BELARE) bêler, 70, 95.
byè (BĪS-ACULUM, G.) balle (du blé), 25.
byẽ (F.) bien (*adv., devant les adj. et qqf. après un verbe*), 122, etc.
**byò*, f. **bẹ́laᵉ* (F.) beau, 37, 134, etc.

Є

єạᵉrgè (*vé sẽ*) (CYRICUM, *s.*, Gr.) Saint-Cirgues (Puy-de-Dôme, c. de Champeix), 114.
єaᵉrvẽ, *subst. pl.* (SERVIENTES) huissiers, 26.
1. *cè* (SI) si, 26, 122, etc.
2. **єè* (SIC), *particule affirmative*, 26, 134, etc.
єẽ[*k*] (QUINQUE) cinq, 10, 72, 119, etc.
єẽkãtaᵉ (QUINQUAGINTA) cinquante, 16, 61.
єẽplè (SIMPLEX) simple d'esprit, fou, 26, 31, 48, 72, 85.
єèvạdaᵉ (†CĪBATA) avoine, 10.
єò (CAELUM) ciel, 10, 67, 134.
єạ̀u, f. (SEBUM) suint, 26, 33, 70.
єụnè (*lè*), *-aᵉ* (†SEUM d'après MEUM) sien (le), 67.
єũplè (pr. *si us* **plaitz*) s'il vous plaît, 98.
єụprè (†SULPUREM) soufre, 26, 39.
єụsẹsaᵉ et *sũsẹsaᵉ* (†SALSĪCIA) saucisse, 9, 27.

D

dạ^{e}lè (†ALENUM de ANHELARE) énergie (*ne s'emploie qu'avec une négation*), 53.

da^{e}lè (DE-ILLAC) de là, au delà || de l'autre côté de, 93, 120, 135.

dãmạdzè (†DAMNATICUM) dommage, 50, 90.

da^{e}mu$^{b}_{z}$a (†DEMORARE) demeurer, rester, 93, 135.

dãsa (G.) danser, 121, 123.

da^{e}sè (DE-ECCE-HAC) d'ici, 93.

da^{e}vã (DE-AB-ANTE) devant || avant, 124.

da^{e}va^{e}la (†DE-VALL-ARE) dévaler, descendre, 93.

da^{e}vãté (†DE-AB-ANT-ELLUM) tablier, 121.

da^{e}vyina (DIVINARE) deviner, 96.

1. *dè* et **da^{e}* (DE) de, 93, 118, etc. — crase : *dù* = du, 95, 122, etc.

2. *dè* (DIGITUM) doigt, 17, 22, 68, 85.

1. *dé* (DECEM) dix, 10, 22, 26, 66.

2. **dé* (DE-EX) *dans l'expression dé ma^{e}ṭi* : ce matin, 112.

dẽ (DENTEM) dent, 20.

ḍẽ (DE-INTUS) dans, 26, 72, 122, etc.

dèḍẽ (*dè*, *ḍẽ*) dedans, 136.

dèdò (†DITALEM, pour DIGITALEM) dé (à coudre) || digitale, 17.

dèḍẽẽ (NEC-UNUM) personne (*adv.*) 12, 83.

dèfó$^{b}_{z}$a^{e} (†DEFORAS) dehors, 25, 73, 136.

dèjœ̀u (DECEM-OCTO) dix-huit, 27, 75, 77, 112.

dèmèna (†DE-MĬNARE) remuer, 93.

dèmó (†DE-MANE) demain, 49, 60.

dẽpœ̀u (†DE-IN-†POSTIUS) et *dĩpœ̀u* (†DE-EX-†POSTIUS) depuis, 75.

dèrsèt (DECEM-SEPTEM) dix-sept, 28, 112.

dèznó (DECEM-NOVEM) dix-neuf, 26.

dìgũta (†DISGUSTARE) dégoûter, 81, 101.

ḍidzœ̀u (DIEM-IOVIS) jeudi, 77.

ḍiḷu (DIEM-LUNAE) lundi, 24, 49, 82, 96.

ḍimé (†DIMEDIUM) demi, 23, 24.

ḍimẽkrè (DIEM-†MERCORIS) mercredi, 13, 46.

ḍimẽtsè (DIEM-DOMINICAM) dimanche, 23.

dìva^{e}rḍa (†DISVIRIDICARE) cueillir avant la maturité, 11.

ḍivẽdrè (DIEM-VENERIS) vendredi, 51.

dìvuḷa (†DISVIGILARE) réveiller, 69.

ḍi$^{b}_{z}$è (DICERE) dire, 10, 13, 23, 69, 122, etc.

djè (GENUS) pas, point, 65.

djèdjẹva^{e} (GINGIVA) sorte de mal de dents, 16, 71.

djèta (IACTARE) jeter, 18.

ḍœu (DEUM) Dieu, 22, 67, 106, 132, etc.

dra (pr. *drap*) drap, 124.

drèi, f. *driṭaᵉ* (DIRECTUM) droit, 41, 69, 88.

drisa (†DRECTIARE) dresser, 24, 41.

1. *du*, f. *dwa* (DUOS) deux, 52, 81, 111, 119, etc.

2. *du* (F.) doux, 133.

dulur (DOLOREM) douleur, 99.

durmyi (DORMIR) dormir — *dœr* (*subst. verb.*), f. : orvet, 47, 74, 121.

duᵘblè, aᵉ (DUPLEX) double, 31.

duᵘdzè (DUODECIM) douze, 10, 79.

ḍuḷaᵉ (†ACUCULA) aiguille, 12, 83, 88.

duᵘlẽ (DOLENTEM) douillet, 99.

dũmẹ̃trè (DUM-INTERIM) cependant; tandis (que), 69, 99.

ḍur, f. *ḍuʒaᵉ* (DŪRUM) dur, 24, 45, 82.

ḍuṭè, m. (DEBITUM) dette, 19, 22, 33, 70, 85.

ḍuʒa (DŪRARE) durer, 24.

ḍuza (†ACUTIARE) aiguiser — *ḍuzaᵉ* (*s. verb.*) pierre à aiguiser, 12, 20, 88.

dũʒè (DEBERE, *refait*) devoir, 70, 95.

dza, et procl. *dzaᵉ* (IAM) voilà — *souvent explétif*, 18, 90.

**dzãbrè* (GAMMARUM) écrevisse, 85.

dzabyaᵉ (CAVEA) cage, 11, 34, 115.

dzafyiᵉ (G., + suff. roman *-i*) croc (d'un animal), 97.

dzaᵉla (GELARE) geler, 16, 36, 64, 93.

dzaᵉné (†GENISTUM) genêt, 70, 93.

dzaᵉnèbra (†IUNIPERATUM) genévrier, 10, 93, 103.

dzaᵉrḍinẽʒaᵉ (G., + suff. -ARIA) jardinière, 124.

dzaᵉrdzaᵉ (*vé laᵉ*) (C. — pr. *jarrija*) La Jarrige, *ferme* (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 112.

dzaᵉrdzè (†GIGERIUM) jabot, 16, 54, 65.

dzarlaᵉ (GERULA) baquet, 16, 46, 64.

dzaᵉrmaᵉlé (*vé sè*) (SANCTUM-GERMANUM-ILLUM- †EREMUM) Saint-Germain-l'Herm, *ch.-l. de c.* (P.-de-D.), 46, 60, 65, 85.

dzaᵉrmanaᵉ (GERMANA) Germaine, 61.

dzaᵉrmèna (GERMINARE) germer, 86.

dzaᵉrmó, -ọnaᵉ (GERMANUM) germain — (*vé*) *sẽ dzaᵉrmó* : Saint-Germain-Lembron, *ch.-l. de c.* (P.-de-D.), 47, 60, 61.

dzaᵉrvajè (*vé sẽ*) (GERVASIUM) Saint-Gervazy (P.-de-D., c. de Saint-Germain-Lembron), 96, 114.

dzaᵉvẹ̀laᵉ (C.?) javelle, 115.

dzaᵉvyiḷaᵉ (CLAVĪCULA) cheville (du pied), 12, 35.
dzè (†GALLIUM) coq, 62.
dzérmè (†GERMINEM) germe, 65, 86.
dzẽtè (†GENITUM, *refait sur le fém.*), et *dzẽtiᵉ* (avec le suff. roman *-i*), f. *dzẽtaᵉ* : beau, joli, 16, 97, 107, 121.
dzẽtiḷaᵉ (†LENTĪCULA) lentille, 72.
dzó (IOCUM) jeu, 9, 18, 73.
dzònè, aᵉ (†GALBINUM, G.) jaune, 16, 48, 62.
dzóyaᵉ (F.) joie, 16, 23.
dzụkè (†DEUSQUE) jusque, 14, 23, 81.
dzur (DIURNUM) jour, 23, 78, 85, 133.
1. *dzu* (IŬGUM) joug, 79.
2. *dzu* (IŪS) jus, 83.
dzuda (ADIUTARE) aider, 23, 82, 87, 88.
dzudza (IUDICARE) juger, 11, 82.
dzudzaᵉmẽ (IUDICAMENTUM) jugement, 134.
dzüjè (†GAUDĪRE) jouir, 16.
dzụḷaᵉ (†IŬGULA) lanières servant à fixer le joug, 79.
dzụᵘryaᵉ (*vé sẽ*) (IULIANUM) Saint-Julien-de-Copel (P.-de-D., c. de Billom), 60, 114.
dzwã (IOHANNEM) Jean, 50, 102.
dzwã dègulạeè (*vé sẽ*) (SANCTI-IOHANNIS-DECOLLATIO) Saint-Jean-Saint-Gervais (P.-de-D., c. de Jumeaux), 114.
dzwaᵉnèi (†GENUCULUM) genou, 81, 93.
dzwẽ (IŪNIUM) juin, 83.
dzwịnè (IUVENEM) jeune, 18, 34, 80, 86.

E

1. *é* (ET) et, 118, etc.
2. *é* : eh!, 123.
è (ALLIUM) ail, 38.
1. *ẽ* (IN) en, *prép.*, 94.
2. *ẽ*. Voyez *vwẽ*.
3. *ẽ*. Voyez *nẽ*.
ẽburtsa (†IN-BROCC-ARE) embrocher, 40.
ẽdụlè (†IN-DE-EBULUM) hièble, 53, 67, 104.
ẽdzaᵉlaᵉdụʒaᵉ (†IN-GEL-ATURA) engelure, 20.
èfã, pl. *ifã* (INFANTEM) enfant, 94, 135.
ẽfaᵉrna (†INFARINARE) enfariner, 87, 112.
ègaᵉ (AQUA) eau, 14, 61, 123.
ègrè, aᵉ (ACREM) aigre, 13, 84.
ẽkèʒaᵉ (pr. *enquera*) encore, 124.
éla (interj. + LASSUM) hélas, 134.
ẽnidza (†IN-ODI-ARE) ennuyer, 23, 100.
ẽpwizu (POTIONEM) poison, *refait d'après*

ẽpwizu^u^na (†IN-POTION-ARE) empoisonner, 100, 104.
ęsè (*l'*) et *l ętrè* (F.) (†ESSERE) être, 25, 26, 27, 44, 64, 66, 80, 92, 106, 118, etc.
ẽsèbęli (†INSEPELIRE, *s.*) ensevelir, 113.
ẽta^è^mèna (†INTAMINARE) entamer, 47, 87.
ẽtèi, f. *ẽtiz^b^a^è^* (INTEGRUM) entier, 17, 44, 65.
*ętra^è^* (EXTERA) palier d'escalier extérieur, 13, 66.
ẽtra (INTRARE) entrer, rentrer, 94.
ẽtsüeèna (†IN-CALC-INARE) chauler, 96.
èzè (ADIĂCENS) aise, place, 10.

F

**fa^è^li* (*sè*) (†FALLĪRE) se perdre, 38.
far (FERRUM) fer, 46.
fa^è^rdza (FABRICARE) forger, 11, 92.
fa^è^rjèna (FRI(G)ID-ĪNARE?) frissonner, 41.
*fa^è^rna^è^* (FARĪNA) farine, 87, 112.
fa^è^rnu, *-u^u^za^è^* (†FARINOSUM) farineux — *fa^è^rnu^u^za^è^*, s. f. : ansérine, 87, 112.
fa^è^rta (†FRICTARE?) frotter, 41.
fa^è^ru (†VERŬCULUM, *avec infl. de* FERRUM *et du fr.*) verrou, 34.
fãli, *-ina^è^* (†INFANTINUM) enfantin, 88.
*fava^è^* (FABA) fève, haricot, 35.
fa^è^yè, m. (†FAG-ĬTTUM) fouine, 16, 52, 92.
fè (FĒNUM) foin, 124.
*fęda^è^* (FĒTA) jeune brebis, 19.
fędrè (FINDERE) fendre, 133.
fędzè (†FĬCĂTUM) foie, 8, 68, 85.
*fęna^è^* (FEMINA) femme, 35, 50, 65.
*fènętra^è^* (FENESTRA) fenêtre, 66, 135.
fènüèi (†FENUCULUM) fenouil, 12, 48, 81, 105, 111.
*fęta^è^* (FESTA) fête, 66, 121, etc.
fęz^b^è (FACERE) faire, 13, 61, 117, etc.
*fiz^b^a^è^* (FERIA) foire, 69, 124.
fla (*vé*) Flat (P.-de-D., c. d'Issoire), 121.
*flama^è^* (FLAMMA) flamme, 47, 60.
flèsa (†FISSARE) fouetter, 54.
flìli (†FLECTĪRE) fléchir, 35.
flur (FLOREM) fleur, 35, 45, 78.
*flüjęna^è^* (†FLUXĪNA) taie, 100.
1. *fò* (FAGUM) hêtre, 15, 62.
2. *fò*, f. *fòsa^è^* (FALSUM) faux, 62.
fõ (FUNDUM) fond, 122.
*fęla^è^* (FOLIA) feuille, 76, 134.
fór, f. *fòrta^è^* (FORTEM) fort, 136.
*fórsa^è^* (†FORTIA) force, 20.
fòz^b^è (FABRUM) maréchal ferrant, 33, 84.

frã (FRONTEM) front, 35, 41, 74.
frẹ̀i, f. *frịdaᵉ* (FRIGIDUM) froid, 18, 35, 41, 84, 85.
frèsė (FRAXINUM) frêne, 13, 41, 49, 86.
frẹ̀ẓᵇė (FRATREM) frère, 35, 41, 132.
frịtsė (G., *refait sur le f.*), f. *frịtsaᵉ* : frais, 85.
fru (FRUCTUM) fruit, 13, 41, 83.
frụtaᵉ (†FRUCTA) fruits, *nom collectif*, 83.
fudza (†FODICARE) fouir, 101.
fùdzịẓᵇaᵉ (†FILICARIA) fougère, 11, 39, 95.
fula (†FULLARE) fouler, piétiner, 122.
fumaᵉẓᵇẹ̀i (†FĬMORARIUM) fumier, 94.
furmạdzė (†FORMATICUM) fromage, 8.
**fuẓᵇẹ́dzė, aᵉ* (†FORESTICUM) sauvage, 8, 66.
fu (FUSTEM) fût, 27, 83.
fụdzė (FUGĔRE) fuir, 16, 86.
fumạdaᵉ (†FUMATA) fumée, 35, 103.
fuza (†FUSARE) fuser, 102.
futaᵉẓᵇé (†FUST-ARELLUM) bac, 27, 44.
1. *fwã* (FAMEM) faim, 47, 61, 105.
2. *fwã* (FONTEM) fontaine, source, 50, 74, 105.
fẅẽ (FŪMUM) fumée, 47, 83, 105.
fwịnaᵉ (†FAGĪNA) faîne, 16, 92.
fwisẹ́laᵉ (†FASCELLA pour FISCELLA) éclisse, 90.
fyaᵉla (FILARE) filer, 72, 98.
fyi (FINEM) fin, *subst.*, 35, 49.
fyịḷaᵉ (FILIA) fille, 35, 121, etc.
fyịḷa (†FILIATUM) gendre —, f. *fyiḷadaᵉ* : bru, 35.
fyiḷọ́, -ọ́laᵉ (FILIOLUM) filleul, 77.
fyó (FOCUM) feu, 9, 73, 75, 77, 102, 106.
1. *fyò* (FEL) fiel, 37, 67.
2. *fyò* (FĪLUM) fil, 37, 72, 105.
fyọ̀ẓᵇė (FEBREM) fièvre, 67, 105.
fyùẓᵇẹ̀i (FEBRUARIUM) février, 33, 44, 95.

G

gaᵉrsu (G.) garçon || fils, 121, etc.
gaᵉta (VASTARE) gâter, 33, 62, 91.
gaᵉvé (C.? — M.) fagot, 115.
gaᵉza (VADARE) guéer, 22, 33.
gaᵉẓᵇė (VERVACTUM) guéret, 33.
gẹ̀ẓᵇė (G.) guère, 135, 136.
**glọ́ryaᵉ* (GLORIA, *s.*) orgueil, 114.
gõ (GOMPHUM) gond, 15.
gra, f. *grạsaᵉ* (CRASSUM) gras, 13, 60.
grã, f. *grãdaᵉ* (GRANDEM) grand, 17, 23, 41, 133.
grạmė (†GRAMINEM) chiendent — *grạmė rudzė* : mille-feuille, 41, 86.

ɡraᵉpajè (*sè*) (CAPRASIUM) Saint Caprais, 13, 114.
ɡrè (GRACULUM) corbeau, 12, 41, 62.
ɡrifu (†ACRĪFŌLUM) houx, 13, 35, 86, 88, 109.
ɡró (GRANUM) grain, 17, 41, 60.
ɡrōda (†GRUNDARE) gronder, 41.
ɡrǫ̀u, f. *ɡrǫ́saᵉ* (†GROSSUM) gros, 17, 26, 41, 76, 118.
ɡruŋa (†GRUNNIARE) grogner, 41, 49, 99.
ɡur (†GURGUM) creux où on amène l'eau, 15.
ɡurnèlaᵉ (†RANUCULA) grenouille, 41, 54.
ɡurŋi (GRUNNIRE) murmurer || s'agiter, 41.
ɡursè, f. *ɡursètaᵉ* (†GROSSĬTTUM) replet, 41.
ɡutaᵉ (GUTTA) goutte, 19.
ɡwina (†VAGINARE, de VAGIRE) pleurnicher, 33.

I

ieò (†AXĪLEM) essieu, 72.
iɡulǫdaᵉ (†ACUCULATA) aiguillon pour toucher les bœufs, 91.
ifaᵉrjè (†EXFRI[G]ID-ĪRE?) refroidir, 41.
iflaᵉdzé (FLAGELLUM) fléau (pour battre le blé), 16, 35, 104.
iflè, *aᵉ* (*subst. verbal* de INFLARE) enflé, 35.
iɡóŋè (*vé sèt*) (†ÆONIUM, Gr.) Saint-Yvoine (P.-de-D., c. d'Issoire), 52, 114.
ikāba (†EX-CAMB-ARE, M.), faire de grands pas, 11.
iklizza (†EXCLARIARE) éclairer, 135.
iklò : sabot, 118.
iklòzè (†EX-CLAUDERE) sevrer, 13.
ikōɡa (†EXCONDICARE) faire sortir, chasser (une poule), 11.
ikrǖzè (SCRIBERE) écrire, 13, 45, 73, 96, 97, 104.
ikuǫdrè (EXCUTERE) battre le blé, 13, 21.
ikurŋula (*s'*) (†EX-CORN-EOLARE) s'égosiller, 99.
ikurtsa (†EX-CORTICARE) écorcher, 11, 42.
ikuzèlā (SCROFELLAS) écrouelles, 35, 40.
ikǖta (†EXCULTARE) écouter, 8, 82, 101.
ilaᵉ (ILLA) elle, 36, 45.
ilōdza (†EX-LONG-ARE) allonger, 124.
iluɛǫdaᵉ (LŪCEM + suff. roman *-i* + suff. r. *-ada*) éclair, 97.
imaᵉya (*s'*) (G.) se préoccuper, 136.
imè (*subst. verbal* de AESTIMARE) esprit, jugement, 66.

imiṇuza (†EX-MINUTI-ARE) émietter, 48, 50.

*imórna*ᵉ (†ELEMOSYNA, Gr.) aumône, 28, 39, 48, 93.

imwiẓò (†EX-MOVISCERE, *refait*) mettre en train, 71.

iṇẽta (†EX-NE-ENT-ARE) anéantir, affaiblir, 94.

iṇu (UNIONEM) oignon, 79, 103.

iṇudạlè (UNIONEM, DE, ALLIUM, + suff. roman *-i*) muscari, 97.

*ipãla*ᵉ (SPATULA, Gr.) épaule, 21, 29, 51.

*ipa*ᵉ*rmèna* (†EX-PRAE-MINARE) promener, 41.

*ipa*ᵉ*rsu* (†SPARSŌNEM) goupillon, 46.

ipèi, f. *ipèsa*ᵉ (SPISSUM) épais, 25, 26, 68, 69.

*ipèlu*ᵃ*na* (†EX-PĬL-ON-ARE) remuer les paupières, 79, 99.

*iplịta*ᵉ, f. (EXPLICITA) mauvais outil, 69.

ipuza (SPONSARE) épouser, 121.

ipya (G.) regarder, 135.

*ipyịna*ᵉ (SPINA) épine, 30.

ipyũdza (†EX-PELL-ICARE) éplucher, 67.

*ipyụ̃na*ᵉ (†SPĪLNA pour SPINULA) épingle, 73.

ipyũnèi (†SPILNARIUM) étui, 97.

*isạda*ᵉ (†ASCI-ATA) houe, 90.

*isa*ᵉ*dza* (EXAGIARE) essayer, 13, 15.

*isa*ᵉ*ma* (EXAMINARE) essaimer, 50, 87.

*isa*ᵉ*yu* (†SABUCUM) sureau, 32, 52, 92, 104.

ịsèi (†ECCE-ISTOS — pr. *aicestz*) ils; eux, 69.

*isu*ᵃ*ṇa* (†INSIGNARE) enseigner, indiquer, 50, 122.

*isu*ᵃ*va*ᵉ*ḷa* (†EX-SOLICUL-ARE) mettre au soleil, 37, 93.

*itạla*ᵉ (STELLA) étoile, 70.

*itẹva*ᵉ (†STĒVA) manche de l'araire, 34.

itõbé : aiguillon pour toucher les bœufs, 117.

*itõlạda*ᵉ et **itẽlạda*ᵉ (†SCUTELLATA) écuellée, 21, 103.

itrãḷa (STRANGULARE) étrangler, 17.

itrèi, f. *itrịta*ᵉ (STRICTUM) étroit, 13, 27, 69.

*itsạla*ᵉ (SCALA) échelle, 11.

*itsa*ᵉ*rfé* (CEREFOLIUM) cerfeuil, 10, 35, 38, 76, 104.

*itsa*ᵉ*rpò* (†EX-CARP-ALEM) chardon, 123.

*itsa*ᵉ*rpyi* (†EX-CARPĪRE) faire de la charpie, 30.

*itụpa*ᵉ (STUPPA) étoupe, 79.

itụrdzè, m. (URTICA) ortie, 89, 108.

iturṇi (STERNUERE) éternuer, 108.

iṭu (SCŪTUM) écu, 12.

*iṭudẹ́la*ᵉ (†SCŪTELLA) écuelle, 12, 119.

*itu*ᵃ*ḍa*ᵉ (STUDIA, *s.*) étude, 114.

itũdza (pr. *estalbiar*) ménager, épargner, 32.

*itu*ᵃ*ḷa*ᵉ (†STUPILA pour STIPULA) éteule, 31, 79.

ivar (HIBERNUM) hiver || neige, 64.
ivaᵉra (†EX-VERRARE) chasser (une poule), 93.
ivẹdzaᵉ (INVIDIA) envie, 23, 34, 50, 94.
ivèdzu, *-ụᵘzaᵉ* (INVIDIOSUM) envieux, 25, 79, 81.
ivẹ́kè (VISCUM) gui, 33, 70, 85, 104.
iʰẓèta (†HEREDITARE) hériter, 93.
ìʰẓõdè (*v'*) (HIRUNDINEM) Yronde (P.-de-D., c. de Vic-le-Comte), 121.
iʰẓõdẹ́laᵉ (†HIRUNDELLA) hirondelle, 134.
iʰẓu, *-ụᵘzaᵉ* (†AUGURIOSUM) heureux, 15, 92, 133.

J

jã baᵉṭịstaᵉ (*sẽ*) (IOHANNEM BAPTISTAM, *s.*, *refait sur le fr.*) Saint Jean-Baptiste, 132.
jègạ. Voyez *zèga*.
jœ̀u (†ŎVUM) œuf, 53, 77, 102, 106.

K

1. *kã* (QUANDO) quand, 119, etc.
2. *kã* (QUANTUM) combien, 107.
kaᵉdạbrè (†CADAVEREM, M.) cadavre, 11.
kaᵉdènétaᵉ (†CATEN-ĬTTA, M.) tresse de cheveux, 11.
kạjèmọ́daᵉ (QUASI-MODO, *s.*) Quasimodo, 114.
kaᵉḷa (COAGULARE) cailler, 17.
kãḷaᵉ (†QUAQUILA, G.) caille, 15, 122.
kaᵉlò,*-ọ̀daᵉ* (CŪLUM + suff. *-ald*) || *budé kaᵉlò* : gros intestin || qui a une raie blanche au milieu du front (en parlant des animaux), 103.
kar (QUAERERE) chercher (*usité seulement à l'infinitif*), 39.
kaᵉra (F.) carré || campé, 137.
kaᵉraᵉfé, m. (CARYOPHYLLUM, Gr.) giroflée jaune, 114.
kaᵉrba (CREPARE) crever, 29, 40, 43, 64.
kaᵉrgụlaᵉ (CUCURBITA) citrouille, 9, 32, 99.
kaᵉrtẹ̀i (†QUARTARIUM) côté, 14.
kaᵉsaᵉʰẓọ́laᵉ (G.) casserole, 136.
kaᵉtọ́rdzè (QUATUORDECIM) quatorze, 10.
kạtrè (QUATUOR) quatre, 119, etc.
kaᵉvạlaᵉ (†CABALLA, M.) jument, 11.
kaᵉʰẓìmaᵉ, f. (QUADRAGESIMA) carême, 16, 70.
1. *kè* (QUEM) qui, que, *pronom relatif*, 117, etc.

2. *kè* (QUID) quoi, 14, 68, 120, etc.

3. *kè* (QUOD) que, *conjonction* || *puisque, 124, etc.

kèẓ̣ḇè (QUADRUM) angle, coin, 24, 84.

**kìtè, aè* (*ECCU-ISTUM — pr. *aquest*) ce, cet, 70.

kḷar, f. *kḷạẓ̣ḇaè* (CLARUM) clair — s. f. *kḷạẓ̣ḇaè* : glaire, 12, 60, 133.

kḷaèrmu (*vè*) (CLARUM-MONTEM) Clermont-Ferrand, 50, 74.

kḷèi (CLĒRICUM, Gr.) enfant de chœur, 46, 70.

kḷidaè (†CLĪTA, C.) claie, 12.

kḷò (CLAVEM) clef, 12, 34.

kḷœtsaè (†CLOCCA) cloche || braisière, 12, 74.

kḷœu (CLAVUM) clou, 12, 62.

kḷọẓ̣ḇè (CLAUDERE) clore, 12, 22.

kḷusaè (†CLOCIA, *de* GLOCIRE) couveuse, 12, 79.

kó (†COLAPUM, Gr.) coup || fois, 39.

kò (QUALEM) qui (*interr.*), 14.

kōbla (CUMULARE) combler, 100.

kọ̄blè (CUMULUM) comble, fondrière, 80, 85.

kōdẓ̂ḇaè (†CONGERIA) fondrière de neige, 65.

kǽr (F.) cœur, 74.

kœu (CORIUM) cuir, 44, 75.

kọ̀kèeạè (†QUALE-QUOD-SIAT) n'importe qui, 26.

kór (CORPUS) corps, 8, 46, 73, 134.

kọ́rdaè (CHORDA, Gr.) corde, 22, 118, etc.

**kọ̄su* (CONSULEM) percepteur, 37, 86, 101, 109, 112.

kōtẽ, -ẽtaè (CONTENTUM) content, 100.

kōtrạẓ̣ḇèi (CONTRARIUM, *s.*) contraire, 97, 115.

kọ̀tẽvè (†QUALEM-QUE-UNUM) quelqu'un, 83, 112.

kraèma (CREMARE) roussir (une étoffe), 40, 64, 93.

kraèmātrã (QUADRAGESIMAM-INTRANTEM) carnaval, 94.

kraèṇa (†TREMEARE) craindre, 21, 93.

krạ̃taè (QUADRAGINTA) quarante, 16, 61, 88.

krida (QUIRITARE) crier, 71, 88, 134.

krịsè (CRESCERE) croître, 40, 69, 86.

krịtaè (CRISTA) crête, 27, 40, 70.

krịṭaè (CHRISTIANUM, *s.*, Gr.) crétin, imbécile, 110.

krịẓ̣ḇè (CREDERE, *refait*) croire, 13, 22, 24, 40, 44, 68.

krọ̀u (†CRŎSUM *pour* CORRŌSUM) creux, fosse, 76.

krọ́zaè (*laè*) (†CRŎSA *pour* CORRŌSA) *nom de plusieurs chemins creux*, 73.

kru, f. *kruẓaè* (CRUDUM) cru, 13, 22, 23, 40.

krụ̃taè (CRUSTA) croûte, 13, 40, 81.

kubla (COPULARE) accoupler, 31.

kụbyè, aè (CUPIDUM) convoiteux, 23, 29, 78, 86.

kuɛ̀ẹ̀ǯa (CONSIDERARE) gémir, 24, 50.

kudẹ̀i (CŌT-ARIUM) petit récipient que porte le faucheur et qui contient sa pierre à aiguiser, 98.

kudẹ̀naᵉ (†CUTENA) couenne, 48.

kudẽ̃ẽ (COTONEUM) coing, 19, 49, 80, 102, 111.

kufẽsa (†CONFESSARE) confesser, 35, 50.

kufla (CONFLARE) gonfler, 35, 50, 78.

kulè (†COLL-ĬTTUM) fichu, 20, 118.

kulẹ̀yaᵉ (†CONUCULA *pour* †COLUCULA) quenouille, 12, 99.

kumaᵉ (QUOMODO) comme || comment, 119, etc.

kumẽka (CUM-INCHOARE) *et*

kumẽsa (†CUM-INITI-ARE) commencer, 20, 50, 94.

kumu, -unaᵉ (COMMUNEM) commun, 49, 82.

kuṇitrè (COGNOSCERE, *refait*) connaître, 51, 100.

kupè (†CUPP-ĬTTUM) nuque, 28.

1. *kur* (CRUCEM) croix, 10, 40, 43, 78.

2. *kur*, f. *kurtaᵉ* (CURTUM) court, 20, 124.

kurbyi (COOPERIRE) semer, 43.

kurbyiḷaᵉ (†CORBĪCULA) corbeille, 72.

kurduǯaᵉ (†COSETURA, *de* CONSUERE) couture || ride, 20, 28, 44.

kurdǯa (CORRIGIA) tresse, 112.

kurmè (†CREMACULUM *pour* †CRAMACULUM, G.) crémaillère, 40, 94.

kurṇ̀laᵉ (†CORNEOLA) gorge || cartilages de la région pharyngienne, 46, 49.

kurpẹ̀ǯaᵉ (*vé*) Courpière, *ch.-l. de c.* (Puy-de-Dôme), 124.

kurṭò (*vé*) († CURTILEM) Courtial, *hameau* (P.-de-D., c. de Jumeaux), 72.

kuṭiḷu (G. + suff. -ILIONEM) jupon, 118, 124.

kutu (*or. arabe*) coton, 121.

kuvyida (†CONVITARE) convier, inviter, 35, 50.

kuǯaᵉ (QUA-HORA) quand (*interr.*), 79.

kuǯạdaᵉ (†COR-ATA) viscères, 20.

kuzè (CONSUERE) coudre, 27, 86.

kuǯẹ̀naᵉ (CORONA) couronne, 99.

kũdè (CUBITUM) coude, 8, 19, 33, 82, 85.

kũsaᵉ (COXA) cuisse, 13, 75.

kũsẹ̀ǯaᵉ (†CULCERA pour CULCITA) couette, lit de plumes, 10, 101.

kũta (CONSTARE) coûter, 81, 101.

kũṭaᵉ (COSTA) côte, 27, 76.

kũtsa (COLLOCARE) coucher, 39, 77, 101, 132.

kũǯè (COQUERE, *refait*) cuire || s. m. : sorte de marmite, 13, 75, 84, 101.

kwa (CUBARE) couver, 32, 102, 110.

**kwaᵉ* († CODA *pour* CAUDA) queue, 23, 110.

kwé (COLLUM) cou, 37, 76.
kwẽ (CUNEUM) coin, 80.
kwétaᵉ (†COD-ĬTTA) queue, 19, 68.
kwifaᵉ (†COFEA, Gr.) coiffe, bonnet, 8, 35, 80, 111, 118.
kwifa (†COFEARE) coiffer, 121.

L

1. *la* (LACUM) lac, 9, 59.
2. **la* (LATUS) côté, 26.
ḷa (LIGARE) lier, 16.
ḷã (LIGAMEN) lien, 16, 38, 47, 61.
laᵉmõdjaᵉ (*vé*) (†MONICA [Gr.] + suff. roman *-ia*) Lamontgie (P.-d.-D., c. de Jumeaux), 110.
lạnaᵉ (LANA) laine, 48.
ḷaᵉna (†GLENARE) glaner, 93.
lãpẹ̃zaᵉ (LAMPADA) lampe d'église, 86, 90, 109.
lar (LARDUM) lard, 136.
lạrdzè, aᵉ (LARGUM, *refait sur le f.*) large — s. f. *lạrdzaᵉ* : laiteron, 16.
ḷạsaᵉ (†GLACIA) glace, 9, 17.
lãsó (LINTEOLUM), drap de lit, 94.
laᵉtạᵉṇã (LITANIAS, *s.*, Gr.) litanies, 113.
laᵉvaᵉdu (†LAVATORIUM) lavoir, 45, 80, 87, 89.
1. *l*[*è*], pl. *lù*; f. *l*[*aᵉ*], pl. *la* ([IL]LUM...) le, la, *article défini — et pronom* (le pl. masc. est alors *lạ̀u*), 36, 76, 91, 99, 101, 107, 117, etc.
2. *lè*, f. *lẹnaᵉ* (LENEM) lisse, 36.
lè, procl. *lé* ([IL]LAC) là, par là || y, 9, 91, 120.
lẹ̀brè, f. (LEPOREM) lièvre, 30, 84.
lẹ̀ḍiᵉ, f. (LENDEM + suff. roman *-i*) lente, 97.
lẹ̀gaᵉ (†LECUA *pour* LEUCA, C.) lieue, 14.
lẹ̀gaᵉ (LINGUA) langue, 15, 38, 72.
lèi (LECTUM) lit, 13, 65, 132, etc.
lèjè (†LEGĪRE) lire, 16.
lènẹdè (*vé*) (†NONĒTA) Nonette (P.-de-D., c. de Saint-Germain-Lembron), 48, 89, 99.
lèṇẹ̀i (†LIGNARIUM), tas de bois, 17.
lẹ̀traᵉ (LITTERA) lettre, 21, 36.
lèva (LEVARE) lever, 34, 92.
lèzu (LODŌSUM) Lezoux, *ch.-l. de c.* (P.-d.-D.), 99.
1. *ḷi* (ILLI) lui, leur — crase : *ḷạ̀u*, procl. *ḷù* = lui + le, 67, 95, 125, etc.
2. *ḷi* (LINUM) lin, 38.
ḷibrè (LIBRUM, *s.*) livre, s. m., 114.
lìɛ̀u (LIXIVUM) lessive (dissolution), 73, 94.
ḷiạrimaᵉ (LACRIMA) larme, 13, 38, 86, 94, 109.
ḷimaᵉ (LIMA) lime, 38.

lìsa (LAXARE) laisser, 13, 36, 38, 90.

*l̥iza*ᵉ (†ECLESIA, Gr.) église, 12.

*l̥iẓ̣ʰò, -ọ̀da*ᵉ (GLĪREM + suff. *-ald*) niais, 96.

l̥ó (LOCUM) lieu, endroit — *ẽl̥ó* (IN-LOCO) nulle part, 9, 38, 73.

l̥ò (LEVE) poumon — *bèl̥ò* (BENE-LEVE) peut-être, 38, 67.

lõ, f. *lõdza*ᵉ (LONGUM) long, 15, 16, 36, 74.

*lõdza*ᵉ (†LUMBEA) longe, 32.

lu, f. *lụba*ᵉ (LUPUM) loup, louve, 78, 79.

lur, f. *lụrda*ᵉ (†LŬRIDUM) lourd, 36, 46.

l̥udza (LOCARE) louer, prendre à gages, 74, 75, 77, 102.

l̥ŭdzẹ̀i (†LEVIARIUM) léger, 34, 95.

l̥uma (†ALLUMINARE) allumer, 38, 50, 82, 87, 88.

*l̥ụna*ᵉ (LUNA) lune, 38, 82, 135.

*l̥ụ̆ẓ̣ʰa*ᵉ (LIBRA) livre, s. f., 73.

*lŭzẹ̀ta*ᵉ (†ALAUDĬTTA, C.) alouette, 22, 38, 88.

lẅẽ et **l̥ẅẽ* (LONGE) loin, 16, 38, 50, 74, 102.

l̥ẅẽdar (†LIMITARE) montant d'une porte, 19, 38, 87, 96, 103.

M

ma, et procl. *mā* (MAGIS — pr. *mas*) mais || ne... que, seulement || à l'instant (*se rapportant au passé*) || *ma kè* = pourvu que, 91, 117, etc.

maᵉd̥ur, f. *maᵉd̥ụẓ̣ʰa*ᵉ (MATURUM) mûr, 20, 45.

mãdza (MANDUCARE) manger, 11, 120.

mãguna (†MANGONARE) radoter, 15.

mal̥a (*vé*) (†MALLIACUM) Malhat, *hameau* (P.-de-D., c. de Jumeaux), 9, 59.

malègré (F.) malgré, 91, 121.

*maᵉl̥iɛa*ᵉ (MALITIA, *s.*) malice, colère, 114.

*maᵉlọ̀tè, a*ᵉ (MALE-HABITUM) malade, 19, 33, 85.

*maᵉlụ̆t̥a*ᵉ (MALE-HABITUM + suff. roman *-ịa*) maladie, 110.

*maᵉlŭtị̀ẓ̣ʰa*ᵉ (*vé la*ᵉ) (MALA-†HOSPITARIA) La Malotière, *hameau* (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 101.

*mạra*ᵉ (MARRA) pioche, 60.

*maᵉrfõd̥u, -ụda*ᵉ (†MORBO-FUNDUTUM) enrhumé, 24, 99.

*mạrfyè, a*ᵉ (MARCĬDUM?) transi (de froid), 23.

*maᵉrgaᵉẓ̣ʰịta*ᵉ (MARGARITA, *s.*) Marguerite, 120, etc.

**maᵉrgul̥a* (†MERGULIARE) barboter || s'exprimer mal, 15, 38, 119.

mạrlė (MERULUM) merle, 47, 85.
maᵉrvǽḷaᵉ (†MERIBILIA) merveille, 31, 69.
maᵉryạnaᵉ (†MARI-ANA, *s.*) Marianne, 120.
maᵉsa (†AD-MASSARE) ramasser, 88, 122.
**maᵉsė* (†MASS-ACULUM) pièce qui relie l'avant-train d'un char à l'arrière-train, 62, 136.
**maᵉsė* (MERCEDEM) *seulement dans* : *graᵉmaᵉsė* (GRANDEM MERCEDEM) merci, 10, 46, 111.
mạᵉṯi (MATUTINUM) matin, 20, 89, 111.
mạtraᵉ (MARTHA) Marthe, 46, 54, 132.
mạ̄trėi (*vé lā*) (ILLAS-MARTYRES, Gr.) Les Martres, *hameau* (P.-de-D., c. de Jumeaux), 46.
maᵉtsa (MASTICARE) mâcher, 11, 91.
mạ̃tsaᵉ (†MANICA) manche, 11.
maᵉẓ̣ida (MARITARE) marier, 44, 87, 119, etc.
maᵉẓ̣iyaᵉ (MARIA, *s.*) *nom de femme*, 52.
1. *mė*, m. (MALLEUM) maillet, 47.
2. *mė*, m. (MAIUM) mai, 18.
3. *mė*, f. (MAGIDEM) huche, 18.
4. *mė* (MAGIS — pr. *mais*) plus, davantage — procl. *mé* : *sert à insister après une phrase affirmative* || *remplace un second mālėgré* — **mėtu* (MAGIS-*TOTTUM?) aussi, 16, 91, 121, etc.
m[*ė*] (ME procl.) me — crase : *mœ̀u*, procl. *mū̀* = me + le, 67, 95, 132, etc.
mẹ́drė (METERE) moissonner, 21.
mẹ́dzaᵉnẹ̀i (MEDIAM-NOCTEM) minuit, 23, 64, 112.
mẹ̀grė, aᵉ (MACRUM) maigre, 13.
1. *mẹ̀i* (MELIUS) mieux, 66.
2. *mẹ̀i* (MENSEM) mois, 26.
mėjė (†MUCĪRE) moisir, 10, 103.
mėḷur (MELIOREM) meilleur, 38, 45.
mėna (†MĬNARE) mener, conduire, 68, 93.
mẹ̀rgė (†MESGUM, C.) petit-lait, 28.
mẹ́saᵉ (MISSA) messe, 68.
mẹ̀ẓ̣ᵇė (MATREM) mère, 91, 121, etc.
mėzụᵘlaᵉ, et **ṉụlaᵉ* (MEDULLA) moelle, 22, 23, 47, 79.
mị̀ḍaᵉ (MED UM-†DIA) midi, 110.
mìgrẹ̀i (dérivé roman de *maigre*) maigrir, 90.
mìkḷa (†MISCULARE) mêler, 12, 95.
mị̀klaᵉ (MESPILA) nèfle, 31, 66, 70.
mìta (†MEDIETATEM) moitié, 23, 94.
mìtẹ̀i (MINISTERIUM) métier, 87.
mịyaᵉ (F.) mie, amie, 11, 119, etc.
miyẹ́taᵉ (†MARI-ĬTTA), *nom de femme*, 45, 48, 68, 90.
miyõ (F. Marion), *nom de femme*, 45, 90.
miyụnaᵉ (diminutif de *mịyaᵉ*), petite amie, 79, 124.

mó (MANUM) main, 60.
mò (MALUM) mal, 37.
mõ (*mun* dev. une voyelle) pl. *mù̃*; f. *maᵉ*, pl. *mā* (MEUM, *procl.*) mon, 91, 100, 101, 118, etc.
mọ́drè (MORDERE) mordre, 46.
1. *mólaᵉ* (MALVA) mauve, 39, 62.
2. *mọ́laᵉ* (MOLA) meule, 73.
mór (MORTEM) mort, 46, 73, 132.
mõtạṇaᵉ (†MONTANEA) montagne, 19, 50, 100.
mõtaᵉṇẹ̀i, f. *mõtaᵉṇịẓ̣ʰaᵉ* (†MONTANEARIUM) montagnard, 123.
mù̃ḍịẓ̣ʰè (MALE-DICERE) maudire, 135.
mùḍuẓ̣ʰaᵉ (†MOLITURA) mouture, 20.
mudza (†MOVICARE) fouir, 101.
mù̃jẹ̀ẓ̣ʰi (*vé sẽ*) (MAURITIUM, *s.*) Saint-Maurice (P.-de-D., c. de Vic-le-Comte), 114.
mukaᵉyaᵉ (pr. *moquarịa*) moquerie, 110.
muḷa (†MOLLIARE) mouiller, 38.
mulè, f. *mulẹ̀taᵉ* (†MOLL-ÌTTUM) mou, 68, 98, 111.
mụḷi (MOLINUM) moulin, 71.
munẹ̀daᵉ (MONETA) monnaie, 67.
mùnèi, *-ìẓ̣ʰaᵉ* (†MOLINARIUM) meunier, 101.
mùrè (MOLERE) moudre, 44, 51.
mùṭalaᵉ (MUSTELA) belette, 27, 70, 101.
mùtsaᵉ (MUSCA) mouche, 81.
mutsaᵉdu (†MUCC-ATORIUM) mouchoir, 20.
mù̃tsu (*dérivé roman de* MUSCA) moucheron, 101.
mù̃tu (pr. *molto*) mouton, 101.
mù̃va, *-ạzaᵉ* (pr. *malvatz*) mauvais, 91.
mụ̀̃zè (MULGERE) traire, 16, 68, 101, 111.
muẓ̣ʰẹ̀i (†MORIRE) mourir, 71.
mu, f. *mụdaᵉ* (MUTUM) muet, 47, 82.
mụlaᵉ (MULA) mule (femelle du mulet), 82.
mụ̀̃nè (*lè*), f. *mụ̀̃naᵉ* (MEUM, *ton.* — *refait sur le f.*) le mien, 67.
mụrdzè, f. (†MURICA) souris || verrue, 11, 82, 89.
mwina (†AD-MANSION-ARE) apprivoiser, adoucir, 90.
mwịnè (†MONIUM, *s.*, Gr.) moine, 96, 114.
mwịtrè (MAGISTRUM) maître, 16, 21, 70.
mwiẓ̣ʰẹ̀naᵉ (†MATRĒNA) marraine, 21, 68.
mwịzu (MANSIONEM) maison || pièce principale de la maison, 26, 90, 111.
myịdzaᵉ (MICA) mie (de pain), 11, 47.
myò (MEL) miel, 67, 105.
myù̃lar (MILUUM + suff. *-ard*) milan, 39, 97, 102.

N

1. *na* (NASUM) nez, 26.
2. *na* (pr. *anar*) aller, 23, 36, 53, 88, 120, etc.

***naᵉdò* (NATALEM) Noël, 19, 62, 136.

naᵉnẹ́taᵉ (†ANN-ĬTTA) Annette, 121.

nẽ, et *ẽ*, *n'* (INDE) en (*pronom et adverbe*), 53, 119, etc.

ŋẽ, crase de *ḷi* + *ẽ* (INDE), 124.

nèbu (NEPOTEM) neveu, 78.

1. *nẹ̀i* (NOCTEM) nuit, 75.
2. *nẹ̀i*, f. *nỉ̀ʒʰaᵉ* (NIGRUM) noir — s. f. *nỉ̀ʒʰaᵉ* : puce, 17, 44, 48, 69, 75, 107, 133.

nér (NERVUM) nerf, tendon, muscle, 34, 65.

nẹ́saᵉ (†NEPTIA) nièce, 20.

nẹ̀sè (†NASCERE) naître, 13, 48, 49.

nẹ̀tè, *aᵉ* (NITIDUM, *refait sur le f.*) net, 22.

nèʒọ̀trèi, et *nuᵘʒọ̀trèi* (NOS-ALTEROS) nous, 25, 26, 95, 99, 100, 133.

1. *ŋi* (F.) ni, 133.
2. *ŋi* (NIDUM) nid, 49, 122.

ŋigò, *-ọ̀daᵉ* : nigaud, 123.

ŋiza (†NIDARE) nicher, 22.

1. *nó* (NOVEM) neuf, *nom de nombre*, 77, 135, 136.
2. *nó*, f. *nọ́vaᵉ* (NOVUM) neuf, neuve, 34, 77.

nò, f. *nọ̀taᵉ* (ALTUM), 53.

1. *nõ* (HOMO) on, 47, 53.
2. *nõ* (F.) non, 49.

nọ́yè, *aᵉ* (NŎVUM + suff. roman ⁊ *i*) fiancé, 34, 97.

1. *nu* (NUCEM) noix, 10.
2. *nu* (NOMEN) nom, 47, 80.

nurẹ̀i (F.) nourrir, 100.

nuᵘ (NOS, *procl.*) nous — crase : *nuᵘʒạ̀ᵘ*, procl. *nuᵘʒù* = nous + le, 67, 99.

ŋu, f. *ŋụzaᵉ* (NUDUM) nu, 22, 50.

ŋudʒẹ̀i (†NUCARIUM) noyer, 50, 99.

1. *ŋụlaᵉ*. Voyez *mèʒụᵘlaᵉ*.
2. *ŋụlaᵉ* (NEBULA) brouillard, 33, 47, 49, 67.

ŋula (NEBULARE) nieller (les blés), 95.

nụᵘsā, s. pl. (NUPTIAS) noce, 79.

nuᵘtạʒʰèi (NOTARIUM, *s.*) notaire. 115.

nụᵘtè, *aᵉ* (NOSTRUM, *procl.*) notre, 21, 76, 134.

nụᵘtrè (*lè*), f. *-aᵉ* (NOSTRUM, *ton.*) le nôtre, 21, 76.

nuᵘvé, f. *-ẹ́laᵉ* (NOVELLUM) nouveau, 99.

nuᵘza (NODARE) nouer, 22, 50.

ŋuʒʰè, *aᵉ* (EBRIUM) ivre, 53.

O

ó (HOC, *tonique*), *particule affirmative et interrogative* — *ó bė* (HOC-BENE) oui, 9, 73.
ọ̀bi (OBITUM, *s.*) obit, 114.
*ọ́bra*ᵉ (OPERA), mesure agraire (pour la vigne), 73.
*ọ̃bra*ᵉ (UMBRA) ombre, 32.
õdjė (†UNGĪRE) oindre, dorer (un pâté), 16.
ǽ (OCULUM) œil — pl. *zǽ*, 12, 53, 76, 107, 135.
*ǽrba*ᵉ (HERBA) herbe, 26, 93.
ǽu (AUGUSTUM) août, 15, 81, 92.
ọ̃kḷė (AVUNCULUM) oncle, 34.
*ọ̃ḷa*ᵉ, f. (UNGULA) ongle, 17.
ọ́ḷė (OLEUM, *s.*) huile, 96, 114.
ọ́mė (HOMINEM) homme, 86, 107, 135.
ọ̃tė (UNDE) où, 23, 122, etc.
*ọ̀trė, a*ᵉ (ALTERUM) autre, 26.
*ọ̀tsa*ᵉ (†AUCA) oie, 11, 62.
*ọ̀ʰza*ᵉ (AURA) vent, 44.

P

pa (PASSUM) pas (*subst.*) || ne... pas, 26, 121, etc.
*pa*ᵉ, *pa*ᵉ*r* devant certains mots (PER) par || pour, 93, 117, etc.
*pa*ᵉ*dẹ́la*ᵉ (PATELLA) poêle, s. f., 64.
*pa*ᵉ*ḏi* (†PATIRE) pâtir, souffrir, 71.
pạdrė (PERDERE) perdre, 24, 46, 64, 120.
*pa*ᵉ*drẹ̀i* (PERDICEM) perdrix, 46, 54.
*pạla*ᵉ (PALA) pelle, 29, 118.
*pạḷa*ᵉ (PALEA) paille, 38.
*pa*ᵉ*ḷisa*ᵉ (†PALICIA) haie, 9, 38.
*pa*ᵉ*ḷuna* (†PALE-ONARE) mettre de petits faisceaux de paille dans un éteule (pour en prohiber le pâturage), 99.
pāmė (PASSUM-MAGIS) aussi, 91.
**pāmụla*ᵉ (PALMULA) orge, 39, 62, 98, 112.
**pạpa*ᵉ (PAPPA) papa, père, 29.
*pa*ᵉ*rẹẹ̀dza*ᵉ (PERSICA) pêche, 46, 94.
*pa*ᵉ*rḏiɡụna*ᵉ (†PERDIC-ONA) perdrigon (prune), 9, 78.
*pạrdza*ᵉ (PERTICA) sorte de perche, 11.
*pa*ᵉ*rdza* (PRECARE) prier, 11, 41, 43.
*pa*ᵉ*rė* (PASSUM + †VERAIUM), n'est-ce pas? 34.
*pa*ᵉ*rla* (†PARAULARE, Gr.) parler, 36.
*pạ*ᵉ*rụė*, et **prẹ́ụė* (†PRENDERE) prendre, 41, 43, 50, 64, 68, 69, 86, 121, etc.

pa^{e}rọ́tsa^{ė} (†PAROCHIA, *s.*, Gr.) paroisse, 74, 112.

pa^{ė}rpa^{ė}l̥u (PAPILIONEM) papillon, 54, 79.

pa^{ė}rpa^{ė}nạda^{ė} (*rạta^{ė}*) (G. + †PERPENNATA) chauve-souris, 48, 93.

pa^{ė}rt̥i (†PARTĪRE) partager, 89.

pa^{ė}rt̥u (PERTŪSUM) pertuis || Pertus, *moulin* (P.-d.-D., c. de Sauxillanges), 20, 83, 120.

pa^{ė}sa (†PASSARE) passer, 25, 133.

pa^{ė}sta^{ė}nạda^{ė} (†PASTĪNATA, M.?) carotte, 28, 115.

pātsẹ̀i (†PASCARIUM) pâtis, pâturage, 91.

pạtsā (PASCHAS) Pâques, 62.

pātsạda^{ė} (†PASCH-ATA) crêpe (*galette*), 9.

pa^{ė}vẹ̀i (†PAVARIUM) pavé, 123.

pa^{ė}ya (F.) payer, 11.

pa^{ė}ʒ̣^{h}a (PARARE) écarter, défendre, 89.

1. *pạ^{ė}ʒ̣^{h}ė*, f. (PARIĒTEM) paroi, mur, 20, 111.

2. *pạ^{ė}ʒ̣^{h}ė*, m. (†PAR-ICULUM) couple, 136.

pa^{ė}ʒ̣^{h}ėdza (†PAR-IDIARE) appareiller, 23, 93.

pa^{ė}ʒ̣^{h}ẹ̀i, f. *-ị̀ʒ̣^{h}a^{ė}* (†PAR-ARIUM) pareil, 44.

1. *pé*, m. (PEDEM) pied, 23, 25, 64, 88, 123.

2. *pé*, f. (PELLEM) peau, 64, 118.

pė (PEDITUM) pet, 20.

pẹ̀dza^{ė} (†PĬCA) poix, résine des arbres fruitiers, 68.

1. *pẹ̀i* (PECTUS) pis, 65.

2. *pẹ̀i* (PENSUM) poids, 69.

pė̀jė (PĬSUM + suff. roman + *i*) pois, 27, 97.

pė̀la (APPELLARE) appeler, nommer, 88.

pė̀lu (†PĬL-ONEM) cil, 79, 95.

pė̀nẹ́drė (*sė*) (PAENITERE, *s.* — *refait*) se repentir, 114.

pė̀ta (PEDITARE) péter, craquer, se rompre, 24, 67, 93, 136.

pė̀t̥i, f. *pė̀t̥ịta^{ė}* (†PĬTT-ĪTTUM, C.) petit, 119, etc.

pė̀tsa (PECCATUM) péché, 134.

pẽtsa (†PENDICARE) pencher, 11, 65.

**pė̀tsa^{ė}du* (†PECCAT-ONEM) petit péché, 134.

***pė̀tsì̀ʒ̣^{h}u* (*diminutif de* PECCATOR) petit pécheur, 133.

pẹ̀ʒ̣^{h}a^{ė} (PIRA) poire, 29.

pė̀ʒ̣^{h}a^{ė}kó (pr. *per aco*) pour le coup (*interj.*), 45, 93.

pė̀ʒ̣^{h}a^{ė}t̥i (pr. *per aqui*) par ici, 45, 93.

pẹ̀ʒ̣^{h}ė (PATREM) père, 61, 84, 91, 121, etc.

pė̀zẹ̀l̥u, f. *-ụza^{ė}*, et *pù̀l̥u*, f. *-ụza^{ė}* (†PEDUCULOSUM) pouilleux, 23, 99.

pė̀zïvė (†PEDUCULUM) pou, 22, 80, 81, 102.

pì̀su (†PISCIONEM) poisson, 9, 78, 123.

pì̀ta (ADSPECTARE) attendre, 65, 88.

pì̀tsa (†PISCARE) pêcher, 70.

pị̀ʒ̣^{h}a^{ė} (PETRA) pierre, 21, 65.

plaᵉdza (PLICARE) plier, 31, 68, 93.
plãdzè (PLANGERE) plaindre, 16, 44, 86.
plãdzu (dérivé roman de †PLUMBICARE) meule de blé, 100.
plãtsaᵉ (PLANCA) planche, 31.
plãtsètaᵉ (dér. roman de *plancha*) planchette, 133, 135.
playaᵉ (PLAGA) plaie, 16.
plaᵉzè (PLACERE) plaisir, 10, 44.
plè, m. (†PLAXUM) colonne vertébrale, 61.
plè, f. *plènaᵉ* (PLENUM) plein, 67.
plìdèdza (†PLACIT-IDIARE) plaider, 90.
***pliya* (pr. †*pleyar*) pleiger, garantir (?), 134.
1. *plõ* (PLUMBUM) plomb, 32, 48.
2. *plõ*, f. *plõdaᵉ* (PROFUNDUM) profond, 35.
plõdza (†PLUMBICARE) plonger, 11, 32.
plèdzaᵉ (†PLOIA) pluie, 18, 74.
plumaᵉ (PLUMA) plume, 31.
pó (PANEM) pain, 60.
pò (PAUCUM) peu, 9.
pórtaᵉ (PORTA) porte, 73, 133.
1. *pòu* (PAVOREM) peur, 34, 44, 92, 107, 110, 132.
2. *pòu* (*vé*) (PODIUM?) Paux, *hameau* (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 23, 75.
pòzᵇè, *aᵉ* (PAUPEREM) pauvre, 30, 44, 62, 133.
pra (PRATUM) pré, 30, 41, 122.
pradaᵉ (*laᵉ*) (PRATA), *nom d'une prairie*, 41.
prãtiya (*vé*) († PARENTINIACUM) Parentignat (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 88, 94.
pré (PRESSUM) après, 26, 30, 41, 66.
prèi (PRETIUM) prix, 30, 41, 66.
**primaᵉ* (PRIMA) seulᵗ dans : *fèzᵇè laᵉ primaᵉ butsaᵉ* = faire le dégoûté, 71.
pritè, *aᵉ* (PRAESTUM, *refait sur le f.*) prêt, 41, 66.
priti (†PISTURIRE) pétrir, 108.
pu (PUTEUM) puits, 20, 29, 80.
pudrè et **pwizᵇè* (†POTERE, *refait*) pouvoir, 21, 100.
pudzó (†PODI-OLUM) tas, groupe, 77.
pujè (†PULLICĪNUM) poussin, 10, 101, 111.
pulaᵉ (PULLA) poule, 107, 117, etc.
puli (PULLINUM) poulain, 111, 136.
punadaᵉ (†PUGNATA) poignée, 17.
pur (†PRŌDE) assez, 41, 78.
puradaᵉ (†PORRATA) poireau, 39.
purdaᵉla (†PROTELARE) donner du renfort, 95.
purdò (PROTELUM ou †PROTĪLEM?) timon de l'araire, 41, 70.
purmèi, *-ìzᵇaᵉ* (†PRIMARIUM) premier, 41, 44, 45, 47, 63, 96.
purnaᵉ (PRUNA) prune, 41, 82.
purnèi (†PRUN-ARIUM) prunier, 102.
purta (PORTARE) porter, 98, 136.

pŭsa, v. n. (PULSARE) pousser, croître, 82, 101.
pŭsè (POLLICEM) pouce, 77.
puza (†PUTEARE) puiser, 20, 91.
pŭza (PAUSARE) déposer || reposer, 25.
pu (PLUS) ne... plus, 31, 83, 133.
pubriẓaᵉ (†PIPERARIA) poivrière, 94.
puḍi (†PUT-ĪTUM) cornouiller, 20.
**pŭkè* (pr. *pauc* + suff. *-ét*). *diminutif de* peu, 9, 91.
pŭḷu. Voyez *pèzèḷu*.
pupyidaᵉ (PITUITA) pépie, 30, 96.
puta'fyi (*fèẓᵉ*) (PUTIDAM-FINEM), faire une mauvaise fin — *putaᵉfyina* : abîmer, 22.
puᵇza (PLORARE) pleurer, 29, 31, 79, 99.
puẓᵉi (PUTRIRE) pourrir, 44, 100.
pwã (PONTEM) pont, 74.
pŭvaᵉnè, *-èzaᵉ* (†PUTINASIUM) punais, 26, 103.

1. *pwẽ* (PUGNUM) poing, 17, 80.
2. *pwẽ* (PUNCTUM) point, 13, 50.
pwiliẓᵇaᵉ (†PAXULARIA) barrage, 13, 28, 36, 91.
pwisé (†PAXELLUM) échalas, 13.
1. **pwiẓᵇè*. Voyez *pudrè*.
2. *pwiẓᵇè* (†PATRĒNUM) parrain, 49, 68.
pwiẓᵇó (†PARIOLUM —?) chaudron, 90.
pwò, à Bansat *pwé* : pot, 1.
pwõ, m. (POMUM) pomme, 47, 80.
pyaḷaᵉ (PĪLA) tronc d'arbre, 30, 72.
pyaᵉla (†PELL-ARE) peler, 95.
pyaᵉvaḷaᵉ (PELLICULA) pelure, 37, 69.
pyi (PINUM) pin, 30.
pyibuḷaᵉ, f. (†POPULA) peuplier, 29, 30, 73, 98, 109.
pyiṇa (†PECTINARE) peigner, 122.
pyitsu (PIPIONEM) pigeon, 30.
pyò (PILUM) poil || cheveu, 30, 37, 70, 105, 133.

R

raḅaᵉ (RAPA) rave, 28.
raᵉbyi (†RAP-ĪNUM) semence de rave, 30.
raᵉbyina (†RAP-INARE) semer des raves, 30.
raᵉbyisaᵉ (†RAP-ĪCIA) feuillage de rave, 30.

**rãdrè* (REDDERE, et influence française) rendre, 24.
radzaᵉ (†RABIA) rage, 32.
rãçwina (†RE-INVAGINARE, et influence française) rengaîner, *dans le sens populaire de* radoter, 33, 71, 92.

raᵉjẽ (†RACĪMUM) raisin, 10, 39, 72, 120.
raᵉkḷa (†RASTULARE) racler || grasseyer — s. verb. *rạkḷè* : petit-duc (*oiseau*), 21.
raᵉmyịʰẓè (*sè*) (REMEDIUM) Saint Rémy, 114.
raᵉṇạdaᵉ (†ARANE-ATA) araignée || toile d'araignée, 88, 118.
raᵉpã (RAMUM-PALMAE) buis || (les) Rameaux, 39, 85, 90.
rãplè (†RE-IMPLĪRE, et influence française) remplir, 31, 71.
rãtsa (ERADICARE) arracher, 11.
rạyaᵉ (F.) raie, 23.
raᵉzu (RATIONEM) raison || propos, 20.
1. *raᵉzuᵘna* (†RATIONARE) raisonner, 99.
2. *raᵉzuᵘna* (RESONARE) résonner, 93.
rè, et *aᵉrè* (REM) rien, 47, 104.
rẹdè, *aᵉ* (RIGIDUM, *refait sur le f.*) raide, 17.
rèdõ, *-ọ̃daᵉ* (ROTUNDUM) rond, 19, 22, 79.
rẹdzaᵉ (†RĬGA) sillon, raie, 16, 39.
rẹ̀i (REGEM) roi, 16, 69.
rẹḷaᵉ (REGULA), pièce métallique de l'araire, 17, 69.
rèḷịʰẓaᵉ (AURICULARIA) perce-oreille, 88.
rèlọ́dzè, m. (HOROLOGIUM, *s.*, Gr.) horloge, 88, 114.
rèḷujè (†RELUCĪRE) reluire, 102.
rèsèbrè (RECIPERE, *refait*) recevoir, 68.
rètaᵉrdza (†RETARDIARE) retarder, 23.
rikọ̃drè (†REEXCONDERE) cacher, 8, 24, 74.
rịnaᵉ (REGINA) reine, 95, 110.
rinar (G.) renard, 117.
ripọ̃drè (RESPONDERE) répondre, 45, 95.
rịʰẓè (RIDERE, *refait*) rire, 21, 71.
rọ̀baᵉ (G.) robe, 118, etc.
rọ́daᵉ (ROTA) roue, 73.
rõdèla (†ROTULARE) rouler, 108.
rọ̀tsè, *aᵉ* (RAUCUM, *refait sur le f.*) enroué, 11.
rọ́zaᵉ (ROSA) rose, 84, 89, 91.
rọ̃zè (RUMICEM) ronce, 10, 80, 85.
ruɛèṇó (†LUSCINIOLUM) rossignol, 10.
rudạblè (RUTABULUM) fourgon (tisonnier du four banal), 33.
rụdzè, *aᵉ* (RUBEUM) rouge, 32, 124.
ruṇu (†RENIONEM) rognon, 79, 99.
rṳ̀dza (†RODICARE) ronger — *rṳ̀dzaᵉ* (*subst. verbal*) croûte qui se forme dans les casseroles, etc. — *rṳ̀dzẹ̀ʰẓè* (id. + suff. -ATOR) pavie, 101.
rṳ̀ʰẓè (*vé*) (†ROBOREM) Roure, *hameau* (c. d'Issoire), 82.
rwạḷè, m. (†RUBIGULA) rouille, 32, 39, 69, 89, 100, 102.
rẅịtsaᵉ (†RUSCA, C.) écorce, 27, 83, 110.
ryœ̀ᵘ, f. (RIVUM) ruisseau, 45, 73, 84, 105, 111.
ryẅaᵉ (RUGA) rue, 16, 82, 110.

S

sa (SACCUM) sac, 9, 25.
sã (†SANGUEM) sang, 15.
saᵉblu (SAPONEM) savon, 54.
saᵉbula, m. (†CAEPULL-ATUM) ciboule, 10.
saᵉbuẓ̣ʰu, *-ụᵘzaᵉ* (†SAPOROSUM) savoureux, 98.
sãda (SANITATEM) santé, 19.
saᵉdu (†SATULLUM), f. *saᵉdụᵘzaᵉ* : rassasié, 37, 81.
saᵉdurṇi (*vé sẽ*) (SATURNINUM) Saint-Saturnin (P.-de-D., c. de Saint-Amand-Tallende), 98, 114.
**saᵉḻi* (SALIRE) sortir, 71.
sãna (SANGUINARE) saigner, 15, 90.
saᵉra (†SERRARE *pour* †SERARE) serrer || fermer, 39.
saᵉrdzìẓ̣ʰaᵉ (†CERESIA) cerise, 10, 26, 46.
saᵉrpyịḻe (†SUPERPELLICIUM) surplis, 108.
saᵉrva (SERVARE) conserver, 34, 65, 93.
saᵉrvyi (SERVIRE) servir, 35, 65, 93.
saᵉzu (SATIONEM) saison, 49.
sè, et procl. *sé* (ECCE-HAC) ici || y, 10, 61, 121, etc.
1. *s*[*ė*] (SE, *procl.*) se, 25, 122, etc.
2. *sė*, f. (SITIM) soif, 68.
3. *sė*, m. (CIPPUM) cep, 10, 68.
1. *sẽ* (SINE) sans, 49, 136.
2. *sẽ* (CENTUM) cent, 10.
3. *sẽ*[*t*], f. *sẹ̃taᵉ* (SANCTUM) saint, 13, 50, 61.
sẽbla (SIMULARE) sembler || ressembler, 25, 48, 51.
sẹ̀daᵉ (SETA) soie || tamis pour la farine, 67.
sėdẹ̀ẓ̣ʰė (†SETATOR) ouvrier en tamis, 61.
sẹ̃drė (CINEREM) cendre, 10.
sẹ̀dzė (SEDECIM) seize, 10.
sėgõ, *-ọ̃daᵉ* (SECUNDUM) second, 9.
sẹ́grė (†SEQUERE) suivre, 12, 14, 15, 50, 64.
sẹ̀i (SEX) six, 65, 136.
sėjė (†SACIRE, G.) saisir, 10, 90.
sėkụdrė (SUCCUTERE) secouer, 21, 79.
sẹ́laᵉ (SELLA) escabeau, 25, 64, 135.
1. *sẹ̀ḻaᵉ*, f. (†SĒCĂLA, C.) seigle, 12.
2. *sẹ̀ḻaᵉ*, f. (SITULA), sorte de baquet, 21.
sẽḻar (SINGULAREM) sanglier, 17.
sėmạnaᵉ (SEPTIMANA) semaine, 22, 47, 59, 60, 61.
sėmėna (SEMINARE) semer, 87, 93.
sėmẽtẹ́ẓ̣ʰė (†CEMENTERIUM, *s.*, Gr.) cimetière, 10, 87, 97, 109.
***sẹ̀ṇė* (SENIOR) seul[t] dans ***nuᵘsẹ̀ṇė* (pr. *nossenher*) Notre-Seigneur, et *byòsẹ̀ṇė* ou mieux

bḗsẹ̣ṇė (BELLE SENIOR), *interjection de commisération*, 37, 65, 134.
sèt (SEPTEM) sept, 31, 64, 136.
sèta (*sè*) (†SEDITARE) s'asseoir, 88, 92.
sẹ̀tsė, *aė* (SICCUM, *refait sur le f.*) sec, 9, 84.
sètsu (dim. roman de *sócha*) billot, 99, 118.
sẽṭụẓ̣ʰaė (CINCTURA) ceinture, 118.
sẹ̀ẓ̣ʰaė, m. (SERA) soir, 67.
sėẓ̣ʰaė́mẽ (SACRAMENTUM) serment, 114.
sìsạ̃taė (SEXAGINTA) soixante, 16, 61.
sìta (SECTARE) scier, 65, 94.
sìtẹ̀i (SEXTARIUM) setier, 13, 95.
sò, f. (SALEM) sel, 137.
sõ (*sun*), pl. *sù*; f. *saė*, pl. *sã* (SUUM) son, sa, 91, 100, 101.
sǽr, f. (†SERPEM) serpent, 30, 65.
sœ̀u (SOLIDUM) sou, 77, 119.
sór (SOROR) sœur, 73, 120.
sọ́trė (†SORTĔRE) sortir, 46.
sọ̀zė (SALICEM) saule, 10, 85.
**stò* (HOSPITALEM, M.) maison, demeure, 115.
sụbrė (SUPER) sur, 25.
sudzurna (†SUBDIURNARE) ménager, 99.
sụmaė (SUMMA) somme, 47.
sur, f. *sụrdaė* (SURDUM) sourd — s. f. *sụrdaė* : cétoine, 22.
sù (SUBTUS, *procl.*) sous, 32, 101.
sụ̀brė (SAPERE, *refait*) savoir, 30, 45, 60, 84, 102, 122, etc.
**sụᵘdaė* (†SŬTA) étable à porcs, 79.
sùkḷa (SARCULARE) sarcler, 46.
1. *sụᵘlė* (†SOLICULUM) soleil, 25, 36, 69, 99, 135.
2. *sụᵘlė*, *aė* (SOLUM, *refait sur le f.*) seul, 79.
suᵘḷé (F.) soulier, 121.
suᵘṇa (SOMNIARE) rêver, 50.
sùpìtu, f. *-ụᵘzaė* (†SUSPECTOSUM) susceptible, 79, 101.
sụᵘplė, *aė* (SUPPLEX) souple, 31, 79.
sùta (SALTARE) sauter, 19, 91.
sùva (SALVARE) sauver, 39.
sùvạdzė, *aė* (SILVATICUM) sauvage, 34.
sùvaėdzu, *-ụᵘnaė* (*dim. roman du précédent*) un peu sauvage, 78, 79.
suza (SUDARE) suer, 22, 25, 82.
swã (SOMNUM) sommeil, 50, 74, 102.
sẅiẓ̣ʰė (*ve*) (†ICIODURUM) Issoire, 80.

T

taė (TAM *procl.*) si (*adv.*) ‖ aussi.... (que), 47, 90.
tã (TANTUM) tant, 124, etc..
ṭạlaė (TELA) toile, 19, 70, 111.

ta^{e}la^{e}dëi^{b}z̧a^{e} (†TĒL-ATORIA) atteloire, 80.

ta^{e}na^{e}ḷā (†TENACULAS) tenailles, 93.

tạra^{e} (TERRA) terre, 64, 133.

ta^{e}rḍạ̈u (†TARDIVUM), f. *ta^{e}rḍu-za^{e}* : tardif, 73.

tạ^{e}rdzè (TREDECIM) treize, 10, 42.

tạ^{e}rḷa^{e} (TRICHILA) treille, 42, 68.

ta^{e}ta (†TAXITARE) tâter, goûter, 91.

tɛè (CANEM), f. *tɛẹna^{e}* : chien, chienne, 11, 61.

tɛètè (CANEM, †TAXUM [G.]) putois, 61.

tɛẹ̈brè et *tɛạ^{e}rbè*, f. (†CANNAPIM) chanvre, 11, 43, 50, 61.

tẽ (TEMPUS) temps — *tẽzẽtẽ* (TEMPUS-IN-TEMPUS) de temps en temps, 19, 121.

t[*è*] (TĒ, *procl.*) te — crase : *tṹ* (*procl.*) = te + le, 95, 120, etc.

tẽɛạ̈u (ATTENTIONEM, *s.*) attention, 115.

tẹ̃dzè (TINGERE) teindre, 69, 86, 92.

tẹ̃ḷa^{e} (TILIA) tille, 69.

tẹ̃na^{e} (TINEA) teigne (maladie), 19.

tẹ̃ni (†TENIRE) tenir, 49, 95, 102.

tẹrmè (TERMINUM) terme || tertre, 65, 86.

tẹta^{e} (TESTA) tête, 66, 135.

tẽtò (QUINTALEM) quintal, 97.

tẹ̃za^{e} (TĒDA) résine (du pin et du sapin), 22.

tẹ̃zè (QUINDECIM) quinze, 10.

tìsè (TEXERE) tisser, 86.

tìtẹta^{e} (†TEST-ĬTTA) petite tête, 27, 133.

ṭizu (†TĪTIONEM) tison, 20, 118.

tò (TALEM) : (un) tel || *(*adv.*) de même, 123.

tõ (*tun*), pl. *tṹ*; f. *ta^{e}*, pl. *tã* (TUUM, *procl.*) ton, ta, 88, 91, 100, 101, 122, etc.

tœ̀ (TESTUM) têt, tesson, 27, 66.

1. *tạ̈u* (†TABONEM) taon, 32, 92, 110.

2. *tạ̈u* (†TOSTUM) tôt, 19, 27, 76.

tọla^{e} (TABULA) table, 19, 33, 62, 85.

tọrsè (†TORSERE) tordre, 86.

tra^{e}bè (†TRIPALIUM) travail, 42, 93.

tra^{e}kọ̃drè (†TRANSCONDERE) disparaître || se coucher (en parlant du soleil), 42.

tra^{e}vạrsa^{e} (TRANSVERSA) traverse || vent d'ouest, 25, 42.

trèflè (F.) trèfle, 35.

trèi (TRES) trois, 42, 69, 135.

trẽta^{e} (TRIGINTA) trente, 16, 21, 42.

trè^{b}z̧è (†TRAGERE, *pour* TRAHERE) lancer || **traîner, supporter, 42, 134.

1. *tró* (THYRSUM, Gr.), *substantif péjoratif*, 78.

2. ***tró kè* (?) (pr. *tro que*) jusqu'à, 134.

trò, f. (TRABEM) poutre, 21, 33, 42, 62.

trœ̀ (TORCULUM) pressoir, 42, 76.

trǽdzaᵉ (†TROIA) truie, 21, 42, 74.

trǽflaᵉ, à Bansat *tréflaᵉ* : pomme de terre, 1.

truba (†TROPARE, Gr.) trouver, 120, etc.

trụ̀laᵉ, f. (TEGULA) carreau (*brique*) — *trụ̀lè*, m. : tuile, 15, 45, 54, 70.

trù̀lẹtaᵉ (†TRIFOL-ĬTTA) lotier, 35, 42.

trù̀tsa (†TRAUCARE) trouer, 91.

tsa, f. *tsạtaᵉ* (†CATTUM) chat, chatte, 19, 20.

tsã (CAMPUM) champ, 30, 62, 136.

tsaᵉba (†ACCAP-ARE) achever, finir, 59, 87, 88.

tsạ̃baᵉ (†CAMBA) jambe, 11, 31.

tsãbạḷaᵉ (†CAMBA-LIGA) jarretière, 110, 122.

tsaᵉbọ́naᵉ (†CAPANNA) cabane, 62.

tsạbraᵉ (CAPRA) chèvre || sauterelle || berce, 30, 59, 60, 118.

tsạ̃braᵉ (CAMERA) chambre, 51.

tsaᵉbrẹ̀i (†CAPRITUM) chevreau, 71.

tsaᵉbu, *-ụdaᵉ* (†CAP-ŪTUM), qui a le front bas, 29.

tsãḏạlaᵉ (CANDELA) chandelle, 22.

tsaᵉdẹ̀naᵉ (CATENA) grosse chaîne, 19.

tsaᵉdị̀ẓ̣ʰaᵉ (CATHEDRA, Gr.) chaise, 65.

tsãdza (†CAMBIARE) changer, 32, 48, 90.

tsạkè, *aᵉ* (†CASQUE, voir *tsaᵉṯẅẽ*) chaque, 14, 62.

tsạkuyọ̀ (†CATTUM-†SCURIUM [Gr.] + suff. *-ald*) écureuil, 45, 77.

tsaᵉlạ̃dā (CALENDAS) Noël, 65, 136.

tsạᵉlè (†CALICULUM) lampe romaine, 69, 111.

tsạᵉmyi (CAMINUM) chemin, 111, 120.

tsaᵉmyịzaᵉ (†CAMISIA) chemise, 47.

tsaᵉnaᵉbu (†CANNAP-ONEM) chènevis, 29, 48, 90.

tsạᵉṉi, f. *-ịnaᵉ* (CANINUM) sur (fruit), 111.

tsaᵉṉịḷaᵉ (CANICULA) chenille, 49.

tsaᵉnò (CANALEM) chéneau, 90.

tsãpaᵉṉa (*vé*) (†CAMPANIACUM) Champagnat (P.-de-D., c. de Jumeaux), 9.

tsãpaᵉṉó (†CAMPANIOLUM) champignon, 29.

tsaᵉpẹ́laᵉ (CAPPELLA) chapelle, 29.

tsaᵉpya (†CAPPULARE) charpenter, couper en menus morceaux, 31.

**tsaᵉpyaᵉḏi* (†CAPPUL-ATICIUM), endroit où l'on charpente, 20.

1. *tsar* (CARNEM) chair, 46.

2. *tsar*, f. *tsạẓ̣ʰaᵉ* (CARUM) cher, 45.

tsạᵉrbu (CARBONEM) charbon, 111, 133.

tsaᵉrdza (†CARRICARE) charger, 11.

tsạ^{e}rlè (†CARDEL-ÌTTUM) chardonneret, 111.

tsa^{e}rṇa (*vé*) (†CARNIACUM) Chargnat (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 120.

tsa^{e}rtsa (†CIRCARE) chercher, 10, 68.

tsãsu (CANTIONEM) chanson, 20.

tsa^{e}ta (†ACCAPTARE) acheter, 88, 119.

tsãta (CANTARE) chanter, 59, 61, 90.

tsãté (CASTELLUM) château, 27, 91.

tsãté (†CANTELLUM) chanteau, 90.

tsa^{e}ṭẽwẽ (†CASQUE-UNUM, *compromis entre* †QUISQUE-UNUM *et* †κατὰ-UNUM) chacun, 14, 91.

tsa^{e}va (CAVARE) creuser, 34.

tsa^{e}vò (CABALLUM) cheval, 11, 32, 37.

tsa^{e}vyiḷa^{e} (CLAVICULA) cheville (de bois, de fer), 12, 35.

tsẹ̀nè (†CASSĂNUM, C.) chêne, 86.

tsìḷu (*vé*) (†CASTELLUCIUM) Chalus (Puy-de-Dôme, c. de Saint-Germain-Lembron), 28, 87, 91.

1. *tsò* (CALCEM) chaux, 10.

2. *tsò*, f. *tsòda^{e}* (CALIDUM) chaud, 22, 23.

tsòḷè (CAULEM + suff. roman *-i*) chou, 97.

tsòsa^{e} (†CALCEA) bas (*vêtement*), 9, 118.

tsùeẹ̀da^{e} (pr. mod. *caussido*) cirse, 123.

tsùdrè (CALERE, *refait*) falloir, 51, 121.

tsùfa (CALEFACERE) chauffer, 35, 86.

tsùjè (†CAUSIRE, G.) choisir, 11, 71.

tsùra (†CALORARE) échauffer, *et neutre* s'échauffer, 44, 51, 87.

tu (et procl. *tu^{u}*[*t*]), f. *tụ^{u}ta^{e}* (†TŌTTUM) tout, 19, 78, 79, 134, etc.

turḷa (†TORCULARE) pressurer, 42, 43.

turḷu (†TORCULONEM) torchon, 118.

turna (TORNARE) retourner || rendre || auxiliaire qui remplace devant les verbes le préfixe *re*, 42.

ṭu (TU) tu, toi, 20, 45, 82, 136.

ṭụba^{e} (CUPA) cuve, 12.

ṭubé (†CUPELLUM) tonneau, 37.

tu^{u}eẹna^{e} (†TUSSĪNA) toux, 19, 27.

ṭujè, *-ẹna^{e}* (†COSINUM) cousin, 12, 99, 111.

ṭujẹna^{e} (†COCINA) cuisine, 10, 12, 99.

ṭuḷẹi (COCHLEARIUM, Gr.) *et*

ṭuḷiẓ^{b}a^{e} (†COCHLEARIA) cuiller, 11, 38, 99.

ṭuḷi (COLLIGERE) cueillir, 12, 99.

ṭuḷiẓ^{b}u (†COCHLEARI-ONEM) petite cuiller, 119.

ṭụnè (*lè*), *a^{e}* (†TEUM *d'après* MEUM) le tien, 67.

tuᵘtsa (†TOCCARE, G.) toucher, 74.
1. *ṯuẓ̣ʰa* (CURATUM) curé, 12, 44.
2. **ṯuẓ̣ʰa* (CURARE) curer, 12.
tù̇ẓ̣ʰu (†TAUR-ONEM) lourdaud, 91.
twạḷaᵉ (†TOALIA, G.) touaille, 61.
twaᵉḷu (†TOALI-ONEM) linge, 102.

U

u (F.) ou, 137.

U

ublėda (†OBLĪTARE) oublier, 31, 71, 99.
ù̇bya (*v'*) (†ALBIACUM) Aubiat, *hameau* (P.-de-D., c. de Jumeaux), 32.
ù̇ɛė (†ALIUD-SIC) ici, 9.
ù̇jė (AUDIRE) entendre — *ù̇jẹ̇daᵉ*, f. (AUDĪTA) tempe, 24, 71.
ù̇ḷa (*v'*) (†AULIACUM) Aulhat (P.-de-D., c. d'Issoire), 9.
ù̇lạṇaᵉ (†AVELANEA) noisette, 36, 91.
ụ̇mė (ULMUM) orme, 82, 85.
ù̇mẹ̄laᵉ (AMYGDALA, Gr.) amande, 17, 105.
ù̇mẽta (AUGMENTARE) augmenter, 17, 65, 87.
unur (HONOREM) honneur, 99.
urbẹ̇taᵉ (diminutif roman de *ǫ́rbaᵉ*) herbette, 93, 122.
ù̇sé (†AUCELLUM) oiseau, 10.
ù̇tar (ALTARE) autel, 45, 59.
ù̇ṯẅẽ (†ALIQUEM-UNUM) aucun, 14, 83.
ù̇vạrṇaᵉ, f. (†ARVERNICUM) Auvergne, 9, 46, 86, 89, 122.
ụẓ̣ʰaᵉ (HORA) heure — *ḍimé ụẓ̣ʰaᵉ* : demi-heure, 79, 132.
ụẓ̣ʰė (†OR-ĬTTUM) bord (d'une tourte), 99.
ù̇ẓ̣ẹ̇ḷaᵉ (AURICULA) oreille, 69.

V

**vạᵉlė* (VALERE) valoir. (Cf. *vụ̇drė*), 68, 111.
1. *var*, f. *vạrdaᵉ* (VIRIDEM) vert, 23, 68, 85.
2. *var* (VERMEM) ver, 46, 65.
vaᵉrḍèi (†VIRIDIARUM, avec infl. de †DISVIRIDICARE) verger, 11.
**vạᵉrdjė*, f. (VERRUCA + suff. ro-

man -*i̯a*) verrue, 89, 112.
vạrdzaᵉ (VIRGA) verge || osier, 68.
vaᵉrmènò, -ọ̀daᵉ (dérivé roman de †VERMINEM avec suff. *-ald*) véreux, 86.
vạᵉrnè (*vé lè*) (†VERN-ĒTUM, C.) Le Vernet (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 68.
vạrn̥è (†VERNIUM, C.) verne, aune, 64.
vaᵉrnẹ̀daᵉ (*vé laᵉ*) (†VERN-ĒTA, C.) La Vernède, *hameau* (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 20, 68.
vạtsaᵉ (VACCA) vache, 33, 60.
vé (VERSUM) vers || *précède tous les noms de lieux* (*v* devant une voyelle), 46, 66, 121, etc.
vẽ (VENTUM) vent du sud, 65.
vèdé, f. *vèdẹ́laᵉ* (VITELLUM) veau, génisse, 93.
vẽdẹ̀n̥aᵉ (VINDEMIA) vendange, 22, 47.
vèjè, -ẹ̀naᵉ (VICINUM) voisin, 10, 71, 96, 111.
vẹ̀n̥i (VENIRE) venir, 44, 49, 102, 111, 121, etc.
vér (HABERE) avoir, 25, 32, 34, 44, 45, 53, 61, 68, 69, 88, 91, 110, 117, etc.
***vẹ́rbaᵉ* (VERBA) parole, 132, etc.
vẹ́vè, aᵉ (VIDUUM) veuf, 24, 68, 102.
vẹ̀ʒ̣ʰè (VENENUM) venin, 33, 92.
vèʒ̣ʰita (VERITATEM, *s.*) vérité, 135.
vì̀paᵉ (VESPA) guêpe, 33, 66.
vìpra (VESPERAS) vèpres, 30, 66.
1. *vị̀ʒ̣ʰè* (VITRUM) verre, 69.
2. *vị̀ʒ̣ʰè* (VIDERE, *refait*) voir, 22, 23, 24, 68, 134.
vǽ, f. *vǽl̥aᵉ* (VETULUM) vieux, 21, 66, 85.
vǽu (OCTO) huit, 53, 75, 107, 136.
vọ̃zè (UNDECIM) onze, 10, 53.
vrè (†VER-AIUM) vrai, 88.
1. *vu* (VOS, *procl.*) vous — *crase* : *vuzù* (*procl.*) = vous + le, 95, 134.
2. *vu* (*vw* devant un mot commençant par une voyelle) (HOC, *procl.*) le (*pron. neutre*), 53.
vụdrè (†VOLERE, *refait*) vouloir, 77, 100, 117, etc.
vụ̀drè (VALERE, *refait*) valoir. (Cf. *vạᵉlè*), 38.
vula (VOLARE) voler (se mouvoir en l'air), 33.
vulã (†VŎL-AMEN) faucille, 47.
vụ̀taᵉ (VOLUTA) voûte || cellier, 19, 77.
vụtè, aᵉ (†VOSTRUM, *procl.*) votre, 21, 76.
vụtrè (*lè*), f. *-aᵉ* (†VOSTRUM, *ton.*) le vôtre, 21, 76.
vuzọ̀trèi (VOS-ALTEROS) vous, 26.
vul̥a (VIGILARE) veiller, 17.
vul̥i (*dérivé roman de* VETULUM) vieillir, 93.
vù̀tẹ̀na (†OCTENA) huitaine, 100.
vŭè, procl. *ẽ*, *n'*; f. *vunaᵉ*, procl. *naᵉ*, *n'* (UNUM) un, 49, 53, 83, 117, etc.
vwida (†VOCITARE) vider, 75, 100.

vwịdė, aᵉ (†VOCITUM, *refait sur le f.*) vide, 19, 75.
vwịḷaᵉ (†OVĪCULA) brebis, 53.
vwisẹ́laᵉ (VASCELLA) vaisselle, 10, 13, 90.
vyą̃daᵉ (†VIVANDA) viande, 34.
**vyạdzė* (VIATICUM) fois, 34.
vyạlaᵉ (VILLA) ville, 72, 105.
vyaᵉlạdzė (†VILLATICUM) village, 8, 98.
vyạrdzaᵉ (F.) vierge, 132.
vyẽ (VIGINTI) vingt, 16, 72, 111.
vyẽzẹ́laᵉ (*vé*) (†VĪMICELLA) Vinzelles, *hameau* (P.-de-D., c. de Sauxillanges), 10, 87, 97.
vyi (VĪNUM) vin, 124.
vyịdaᵉ (VITA) vie, 19, 35.
vyịṉaᵉ (VINEA) vigne, 35, 120.
vyiṉṓla (†VINEŎLUM + suff. roman *-at*) vigneron, 98, 112.
vyiẓ̣ʰa (†VIRIARE?) tourner, 35, 120.
vyó (†VI-OLUM) sentier, 34.
vyạ̀ᵉu, f. *vyịvaᵉ* (VĪVUM) vif, 34, 73.
vyụ̀ẓ̣ʰė (VIVERE) vivre, 34, 44, 73, 84, 97.

Y

yạ̀ᵉu (EGO) je || moi, 15, 67, 120, etc.

Z

zė (SE, *ton.*) il, lui || soi, 25, 45.
zėga, et *jėga* (ADAEQUARE) arranger, 14, 22, 88.

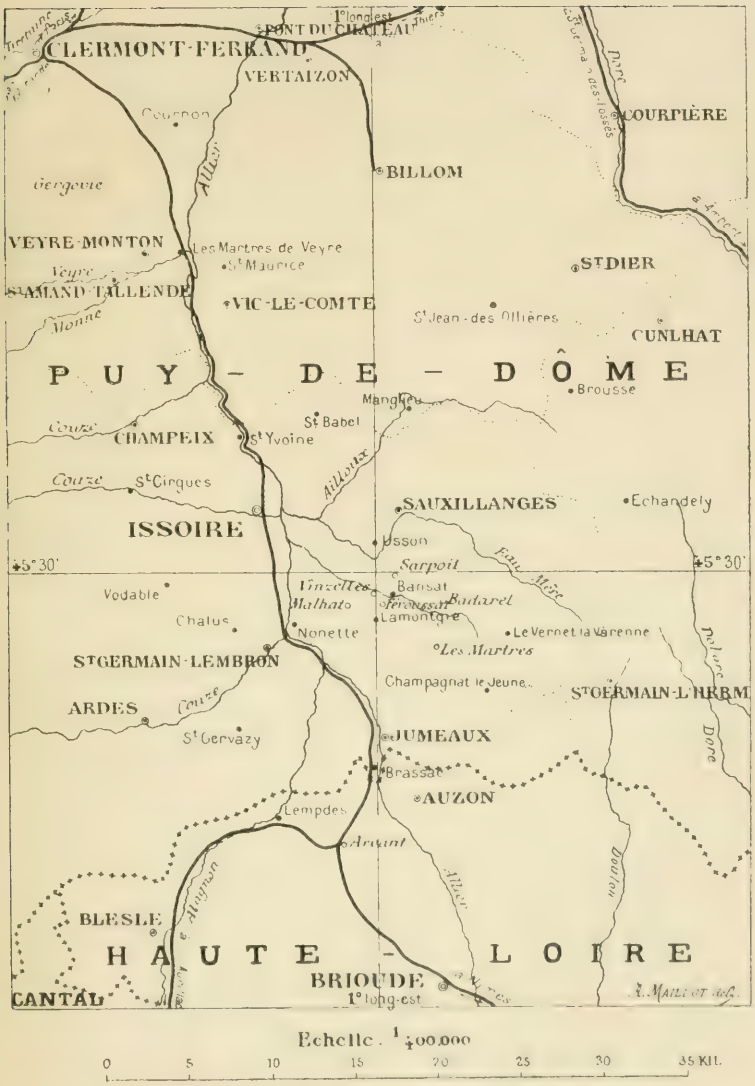

Echelle : $\frac{1}{100.000}$

0 5 10 15 20 25 30 35 KIL.

ADDENDA ET CORRIGENDA

Page 17, ligne 25, *lisez* : *ũmẽta* au lieu de *ụ̃mẽta*.

p. 20, l. 28, lisez *CAPPULATĪCIUM au lieu de *CAPULATĪCIUM.

p. 26, l. 10, *ajoutez* : et les groupes de mots *tẽzẽtẽ* (*tems en tems*), *dè mè z ẽ mè* (*de mais en mais*). La liaison après l'article est d'ailleurs irrégulière : *los autres* aurait dû donner *lu*^{u}*z ọ̀trè*, à côté de *los pes* = **loi pes* = *lũ pé*. Cette forme *lũ* s'est généralisée, et le *z* de liaison a néanmoins persisté devant certains mots. En réalité, dans *lũ z ọ̀trè*, l'*s* de l'article roman est deux fois représenté. — Les muettes finales, qui tombent toujours, reparaissent aussi dans quelques mots, quand le mot suivant commence par une voyelle : *ɛẽ*[*k*], *sẽ*[*t*], etc.

p. 30, l. 19, *ajoutez* : PR devient *pl*, devant une voyelle sourde, dans PROFUNDUM (*proon*) *plõ*.

p. 53, l. 15, *ajoutez* : *na*^{ẽ}*nẹta*^{ẽ} [Annette].

p. 54, l. 16, *ajoutez* : γ) Épenthèse de N, après une voyelle et devant une consonne, dans NEC-UNUM (*negun*, *degun*, *dengun*) *dẽḍẽvẽ*.

p. 85, l. 8, *ajoutez* : La prononciation actuelle tend à supprimer l'*ẽ* atone final après un *r* : QUAERERE (*querre*) *kar*, etc. Ceci tient à l'influence des mots qui possèdent normalement un *r* final, *r* étant la seule des consonnes finales de l'ancienne langue qui puisse se conserver.

p. 97, l. 13, *ajoutez* : (DIS, *NERVIUM, et suff. -ATUM) **des-nerv-i-at*, *dìna*^{ẽ}*rya* [décharné]. Remarquer la chute du *v* après *r* devant *y*.

p. 104, l. 12, *ajoutez* : *PĪRULA *ipạrla*^{ẽ} [perle].

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE V

INTRODUCTION 1

PREMIÈRE PARTIE

LES CONSONNES 5

CHAPITRE Ier — PALATALES 8
c 8
x 13
qu 14
g 15
i consonne 18

CHAPITRE II — LINGUALES 19
t 19
d 22
s 24

CHAPITRE III — LABIALES 29
p 29
b 31
v 33
f 35

CHAPITRE IV — SONNANTES 36
l 36
r 39
m 47
n 48

Chapitre V — Consonnes épenthétiques et prosthétiques 51
Résumé 55

DEUXIÈME PARTIE

LES VOYELLES 57
Chapitre Ier — Transformation des voyelles toniques 59
a 59
ĕ 64
ē, ĭ 67
ī 71
ŏ 73
ō, ŭ 78
ū 82
Chapitre II — Chute des voyelles atones 84
Chapitre III — Transformation des voyelles atones. 89
a 89
ĕ — ē, ĭ 92
ī 96
ŏ — ō, ŭ 98
ū 102
Chapitre IV — Voyelles épenthétiques et prosthétiques 104
Résumé 107

TROISIÈME PARTIE

L'ACCENT TONIQUE 109

QUATRIÈME PARTIE

MOTS DE FORMATION SAVANTE 113

APPENDICE

RECUEIL DE TEXTES PATOIS 117
Chansons 117
Bourrées 119
Prières 132
Dialogues 135
GLOSSAIRE 137
CARTE 169
ADDENDA ET CORRIGENDA 171
TABLE DES MATIÈRES 173

Mâcon, Protat frères, imprimeurs.

AS
162
P54
v.1-4

Paris. Université.
Faculté des lettres et
sciences humaines
Bibliothèque

CIRCULATE AS MONOGRAPH

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

CIRCULATE AS MONOGRAPH